

DU MÊME AUTEUR

- La Bulgarie dans le Passé et le Présent**, Paris, Baudoin, 1892.
L'organisation militaire de l'Empire Ottoman, Paris, Baudoin, 1895.
La Péninsule Balkanique. Cours libre professé à la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier, Paris, Paul Ollendorff, 1899.
La Bulgarie (collection : les Etats contemporains). Paris, F. Rieder et C^{ie} 1923.
Quinze ans d'histoire balkanique, Paris, Payot, 1928.

A LA MÊME LIBRAIRIE

- Capitaine H.-C. ARMSTRONG, ancien attaché militaire de Grande-Bretagne en Turquie. — **Mustafa Kemal**. 20 fr.
 Capitaine F.-J. DEYGAS. — **L'Armée d'Orient dans la Guerre Mondiale**, 1915-1919. Dardanelles, Grèce, Macédoine, Albanie, Serbie, Bulgarie, Constantinople, Danube, Hongrie, Roumanie, Russie. Préface du maréchal Franchet d'Espérey. 20 fr.
 E.-F. GAUTIER, professeur à l'Université d'Alger. — **Moeurs et Coutumes des Musu mans**. Ouvrage couronné par l'Académie française. 25 fr.
 PAUL GENTIZON, envoyé spécial du *Temps* dans les Balkans. — **Le Drame bulgare**. Préface de René Pinon. 24 fr.
 GEORGES KOPP, télégraphiste du Goeben. — **A bord du « Goeben »**, 1914-1918. 18 fr.
 Commandant M. LARCHER. — **La Grande Guerre dans les Balkans**. Direction de la Guerre. Préface du maréchal Franchet d'Espérey. 30 fr.
 Colonel T.-E. LAWRENCE. — **La Révolte dans le Désert**, 1916-1918. 32 fr.
 Général de cavalerie LIMAN VON SANDERS, chef de la mission militaire allemande à Constantinople. — **Cinq ans de Turquie**, 1913-1918. 18 fr.
 HENRY MELOT, lieutenant-colonel d'artillerie breveté en retraite. — **La Mission du général Pau, aux Balkans et en Russie tsariste**. Préface du général Pau. 25 fr.
 N. MONASTEREV, capitaine de frégate de la Marine russe. — **Dans la Mer Noire**, 1912-1924. 20 fr.
 LAURENT MOREAU. — **A bord du cuirassé « Gaulois »**. Dardanelles-Salonique, 1915-1916. Ouvrage couronné par l'Académie française. 18 fr.
 HENRI MORGENTHAU, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople. — **Mémoires**. Vingt-six mois en Turquie avant et pendant la Guerre Mondiale. 18 fr.
 Vice-amiral WILFRID NUNN, commandant des forces navales en Mésopotamie. — **Les canonnières du Tigre**, 1914-1917. Histoire des opérations navales et militaires combinées en Mésopotamie, depuis le début de la guerre jusqu'à la prise de Bagdad. 18 fr.
En Patrouille à la Mer, par le contre-amiral FORGET, les capitaines de frégate TRABAUD et FAURIE, le capitaine de corvette BOUSSOU, etc... Préface de A. Thomazi, capitaine de vaisseau de réserve. 25 fr.
 Capitaine H. SEIGNOBOSC. — **Turcs et Turquie**. La vieille Turquie. Les jeunes Turcs. L'armée ottomane. Le rôle de la France en Orient. La Turquie et la Guerre. Les Dardanelles. L'Arménie martyre. L'Avenir. 9 fr.



COLONEL LAMOUCHE

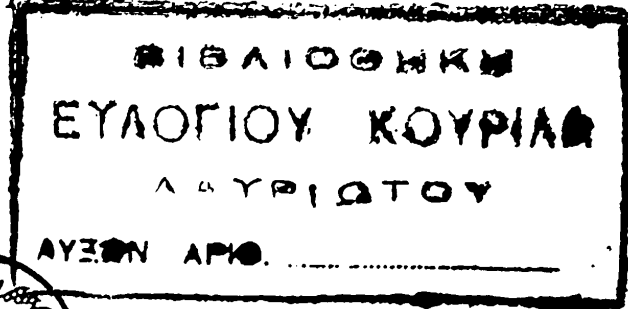
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE DE PARIS.
ANCIEN INSTRUCTEUR DE LA GENDARMERIE OTTOMANE (1904-1913).
DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES.

HISTOIRE
DE LA TURQUIE

depuis les origines jusqu'à nos jours

PRÉFACE DE RENÉ PINON

Avec cinq cartes



PAYOT, PARIS
106, BOULEVARD ST-GERMAIN

1934

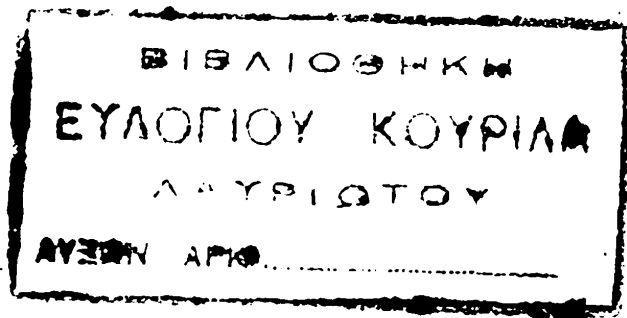
Tous droits réservés



Premier tirage février 1934

**Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.**

Copyright 1934, by Payot, Paris.



PRÉFACE

J'ai rencontré pour la première fois le colonel Lamouche à Salonique où il était chef d'État-major du général Degiorgis, chef de la mission européenne pour la réorganisation de la gendarmerie ottomane en Macédoine. En cette qualité, il a pu étudier de près la vie turque, l'administration, les mœurs et, comme il est un linguiste distingué, il ne s'est pas contenté de regarder, il a lu les documents dans leur texte. Il a pu ainsi mieux comprendre et mieux pénétrer le caractère de ce peuple turc dont l'arrivée en Europe et, durant plusieurs siècles, les redoutables offensives ont si profondément troublé la vie des peuples chrétiens; il était qualifié pour écrire, avec clarté et précision, une Histoire de la Turquie.

Pasteurs et soldats, tels furent les anciens Turcs, gens des steppes, hardis cavaliers dont les agriculteurs sédentaires redoutaient les incursions et qui vivaient de guerre et de butin : Touran contre Iran, éternelle histoire des conflits entre les peuples laboureurs et les peuples pasteurs. L'histoire des Turcs est celle des guerres qu'ils ont menées et des conquêtes qu'ils ont faites tant en Europe qu'en Asie et en Afrique. La présence des Turcs entre le Bosphore et le Danube non seulement a détruit, avec l'Empire byzantin, toute la civilisation de l'Europe orientale, mais encore elle a délourné le cours naturel de la politique des grandes puissances. Les Turcs, quoique musulmans, pourraient-ils devenir un élément de l'équilibre européen et trouver leur place dans cette Société de nations qu'était l'ancienne Europe? La monarchie française, la première, a cru pouvoir répondre à cette question par l'affirma-

live : François I^{er}, menacé par la puissance formidable de Charles-Quint, signa, par son ambassadeur Jean sieur de Laforest, un traité d'alliance avec Soliman le Magnifique. Nécessité n'a pas de loi. La politique d'équilibre européen l'emportait définitivement sur l'idée de croisade. La Fontaine, écho du bon sens populaire, écrivait joliment :

*J'aime mieux les Turcs en campagne
Que de voir nos vins de Champagne
Profanés par les Allemands.
Ces gens ont des hanaps trop grands
Notre neclar veut d'autres verres.*

Pourtant, les Turcs restaient en Europe comme un élément hétérogène. Ce n'était pas seulement la religion qui les séparait des autres peuples de l'Europe, c'étaient aussi les mœurs. L'absence d'un droit et d'une loi distincte de la loi religieuse inscrite dans le Coran et définie par ses commentateurs rendait difficiles les rapports avec les puissances chrétiennes. La loi n'étant pas distincte de la religion, il ne pouvait exister de statut légal pour les non-musulmans; et il fallait que les chrétiens voyageant ou séjournant dans l'empire des Sultans fussent protégés par des traités spéciaux appelés Capitulations et jugés par leurs propres consuls.

De plus, jusqu'au XIX^e siècle, l'esprit du gouvernement turc fut essentiellement militaire. Le Turc, bien encadré et bien commandé, est un soldat endurant, patient, tenace. Ce sont les mœurs du Palais qui ont peu à peu énervé la puissance turque; mais le paysan turc est resté et reste encore un excellent soldat. Longtemps les armées des Sultans furent un danger permanent pour les puissances chrétiennes voisines. A partir du XIX^e siècle, commence la résurrection et la libération des peuples chrétiens soumis jadis par les armées turques. Cette libération n'a été complète, du moins en Europe, qu'après la guerre de 1912.

La politique turque n'avait jamais cherché à assimiler les peuples vaincus qui conservaient un statut spécial ou plutôt

qui n'avaient aucun statut, aucune garantie et constituèrent la raïa (troupeau) des Sultans. Au XIX^e siècle, cependant, à l'instigation surtout de l'Angleterre, les Sultans se laissèrent entraîner à des réformes; il s'agissait de moderniser, d'euro-péaniser l'État ottoman : c'est l'ère du Tanzimat. Ces tentatives échouèrent par la mauvaise volonté des Sultans ou plutôt par l'impossibilité où ils étaient de concevoir une autre forme de société politique que celle de leurs ancêtres fondée sur la loi religieuse; l'échec des réformes exaspérait les populations chrétiennes dont la révolte provoquait une guerre et la perte d'une nouvelle province de l'empire ottoman.

Quand vint la révolution de 1908, l'Europe, un instant, respira. Les Jeunes Turcs étaient imbus des idées libérales de l'Occident; ils ne manqueraient pas de fonder un état parlementaire où tous les citoyens ottomans, sans distinction de religion ou de langue, seraient égaux en droits; la Turquie, enfin, allait entrer dans la famille des nations. On sait quelle déception suivit ces espérances. L'État jeune-turc fut plus intolérant, plus nationaliste, plus musulman, plus turc que la monarchie d'Abd-ul-Hamid lui-même. Et ce fut la guerre de 1912, la Turquie réduite en Europe à la Thrace orientale.

Que, malgré ces leçons réitérées, les mœurs politiques soient restées brutales et sanglantes, l'épouvantable épisode de la destruction systématique du peuple arménien durant l'hiver de 1914-1915 en est la preuve.

A son tour, après la grande guerre, Mustapha Kemal a entrepris une réforme radicale, une rénovation complète de la Turquie; il n'a reculé devant aucun moyen, supprimant successivement le sultanat et le khalifat, modernisant, européanisant par sa volonté toute puissante l'État ottoman, laïcisant la société et créant un droit distinct de la loi religieuse. Cet effort méritoire accompli avec une énergie étonnante et un merveilleux esprit de suite arrivera-t-il à transformer profondément le peuple turc? C'est le secret de l'avenir. Le temps ne respecte, dit-on, que les œuvres auxquelles il collabore. Poursuant la



volonté d'un homme ou de quelques hommes est capable de s'imposer à la masse ignorante; les transformations, d'abord superficielles, finissent par pénétrer toute la pâte et par la faire lever. L'œuvre de Mustapha Kemal est une des plus étonnantes tentatives qui aient jamais été osées pour transformer un peuple, le rajeunir, le galvaniser et l'organiser. L'Europe lui souhaite le succès qu'elle mérite pourvu qu'elle sache respecter tous les droits légitimes et accorder un statut d'égalité à tous les sujets de la République. Ainsi disparaîtrait de la politique active « la question d'Orient », sempiternel cauchemar de l'Europe.

RENÉ PINON.

HISTOIRE DE LA TURQUIE



CHAPITRE PREMIER

L'ORIGINE DES TURCS ET LEUR PREMIER ÉTABLISSEMENT EN ASIE MINEURE

Les Turcs, dont nous allons étudier l'histoire, appartiennent à une grande race que l'on désigne assez souvent dans son ensemble sous le nom de *turco-tatare*. On la voit déjà, à une époque très reculée, occuper les régions de l'Asie centrale et septentrionale et de l'Europe du Nord-Est qui, actuellement encore, sont habitées par ses diverses branches. Le domaine historique de la race turque s'étend, au Sud jusqu'au Pamir et à l'Hindoustan, à l'Est jusqu'au grand désert mongol de Gobi, et au Iénisséi; à l'Ouest, il dépasse la Volga. A l'Est, les Turcs sont en contact avec les Mongols, leurs parents par la race et la langue, avec lesquels, au cours de leur histoire ancienne, ils seront souvent mêlés. Plus loin encore à l'Est, les Mandchous et les Toungouses sont aussi considérés comme entrant, avec les Turcs et les Mongols, dans une même famille ethnographique et linguistique, quoique les analogies entre les langues de ces divers groupes soient, en somme, assez restreintes et portent surtout sur leur structure.

Au Nord, en Sibérie et dans la Russie du Nord-Est, les populations turques arrivent au voisinage des peuples de race Ougro-Finnoise, Samoyèdes, Vogoules, Tchérémisses, Lapons, Finnois.

On admettait autrefois que les nations turco-tatares et ougro-finnoises constituaient un groupe que l'on nommait *ouralo-altaïque*, du nom des chaînes de montagnes auxquelles il s'appuie, ou *touranien*, du terme assez vague *Touran*, que la littérature persane oppose à *Iran* pour désigner les pays situés au Nord de la Perse.

Depuis, la plupart des linguistes avaient contesté cette hypothèse que l'on semblait abandonner, malgré les évidentes ressemblances de structure (emploi exclusif des suffixes, harmonie vocalique, etc...) que présentent les langues des deux familles.

On commence maintenant à revenir à l'ancienne théorie et un linguiste des mieux informés en cette matière, M. Sauvageot, a déjà établi une série de correspondance entre les vocabulaires des langues ougro-finnoises et des langues turco-tatares.

Au sud, les Turcs se trouvent, depuis l'antiquité, en contact avec les peuples iraniens habitant l'Afghanistan et la Perse. Ces peuples qui appartiennent à la famille indo-européenne, sont, en conséquence, complètement étrangers aux Turcs, mais, en raison du voisinage, de la pénétration réciproque et de la supériorité de culture possédée par les Persans, ceux-ci exercèrent une influence sensible sur leurs voisins qui leur doivent en grande partie leur civilisation.

Les Scythes, auxquels certains auteurs ont apparenté les Turcs, paraissent avoir été des Iraniens. Il en était de même des Sarmates.

Nous ne parlerons pas des légendes plus ou moins fabuleuses qui se rapportent à l'origine des Turcs. On les trouvera notamment dans *l'Histoire de l'Empire Ottoman* de Hammer (tome I, pages 5 et suivantes de l'Édition française de Dochez, Paris 1.844).

Dès le iv^e siècle de notre ère, on voit apparaître des peuples de race turco-tatare parmi les barbares qui se précipitent alors sur l'Europe. Les premiers que l'histoire mentionne d'une façon certaine sont les *Huns*, qui, établis de bonne heure à l'Ouest de la Volga, se mettent en marche en 375, traversent le Don et s'avancent jusqu'aux Carpates et au Danube. Aux Huns se rattachent les *Kotrigours* et les *Outrigours* qui opèrent, au ii^e siècle, des incursions dans la Péninsule Balkanique.

Les Hongrois aiment à affirmer leur parenté avec les Huns et les Turcs, mais il s'agit ici de considérations senti-



mentales bien plutôt que d'arguments scientifiques, car les Hongrois appartiennent incontestablement à la famille ougro-finnoise, laquelle, même en admettant, ce qui est vraisemblable, comme nous venons de l'indiquer, une certaine connexion avec la famille turco-tatare, n'en reste pas moins distincte.

Un autre peuple de race turque qui jouera un rôle important, au moyen âge, dans la Péninsule Balkanique, et dont le nom se conservera jusqu'à nos jours, est le peuple *bulgare*. Les Bulgares primitifs habitaient sur la moyenne Volga, dans le voisinage des Huns. Leur caractère ethnique a donné lieu à d'ardentes controverses, surtout chez les écrivains slaves. L'hypothèse généralement acceptée aujourd'hui, les rattache à la famille turco-tatare.

Une fraction de ce peuple arrive sur le Danube en 482, appelée par l'empereur byzantin Zeno pour l'aider à combattre les Gots. Vers la fin du VII^e siècle, sous la conduite de leur Khan *Asparouh*, ou *Ispérih*, les Bulgares franchissent le Danube et pénètrent en Mésie dont les populations slaves ou slavisées se soumettent facilement à leur domination. Les Bulgares, comme les Francs en Gaule, organisent, au Sud du Danube, un Etat auquel ils donnent leur nom, mais eux-mêmes assez peu nombreux, se fondent dans la masse de leurs sujets et se slavisent au point que leur langue disparaît complètement et ne laisse dans le bulgare moderne, purement slave, aucune trace sensible ¹.

Une autre fraction des Bulgares restée dans sa patrie primitive avait fondé, dans la région de la Kama, affluent de la Volga, un état florissant, dont la capitale, appelée *Boulgar*, se trouvait dans le voisinage de Kazan. Ils adoptèrent l'islamisme en 922 et on suppose que les Tatars de la région de Kazan, sont, au moins, en partie, leurs descendants, mêlés, il est vrai, à d'autres tribus venues de l'Asie Centrale.

Les *Avares* étaient probablement Turcs, peut-être Mon-

1. Les mots turcs, très nombreux en bulgare, comme dans les autres langues balkaniques, sont des emprunts ultérieurs dus à la domination ottomane.

gols. Ils apparaissent dans la Russie méridionale vers le milieu du vi^e siècle, puis s'avancent en Pannonie (Hongrie) jusqu'à la Save.

Les *Khazars*, venaient, comme les Bulgares, de la région de la Volga. Ils traversèrent le Don vers 650 et s'établirent dans la Russie Méridionale et en Crimée, où ils fondèrent un empire puissant, possédant un certain degré de civilisation. Entre 851 et 863, les frères de Salonique, Constantin (Cyrille) et Méthode, les futurs apôtres des Slaves, avaient été appelés par le Khan des Khazars, qui voulait s'instruire sur la valeur des différentes religions. Les deux frères obtinrent auprès de lui un succès qui ne fut que momentané, car peu après, les Khazars adoptèrent la religion juive et se rallièrent à la secte des Karaïtes, dont ils sont actuellement presque les derniers représentants, en Crimée et en Lithuanie.

Au x^e siècle, les Khazars furent subjugués par une autre peuplade turque, les *Petchénègues*, venant de la région comprise entre l'Oural et la Volga. Les Petchénègues, poussés par d'autres nations de même famille, les Ouzes, puis les Polovtses ou Koumanes, qui avaient passé la Volga, venant sans doute des confins de la Perse, s'avancèrent jusqu'au Danube et pénétrèrent en Bulgarie, au xi^e siècle. Une partie des Koumanes arrivèrent jusqu'en Hongrie où ils s'établirent et où leur nom s'est conservé dans ceux des comitats (départements) de *Pest-Kis-Kun* et *Jasz-Nagy-Kun* (Pest-Petite-Koumanie, Iazygie et Grande Koumanie) et de quelques localités, bien qu'ils se soient fondus dans la masse magyare.

Au xiii^e siècle, c'est un nouveau peuple tatare, les *Nogaï*, venant des bords de la mer Caspienne, qui s'empare de la Crimée et y fonde un royaume puissant qui subsistera jusque vers la fin du xviii^e siècle.

Nous voyons ainsi que les peuples de famille turque, ont tenu leur place dans les grands mouvements d'invasion, et par leur mélange avec les populations de race indo-européenne ou ougro-finnoise, ont contribué à la formation des nations de l'Europe moderne. Les différents peuples



que nous venons d'énumérer ont été absorbés, soit par ceux antérieurement établis, soit par de nouveaux venus plus puissants, et on ne peut guère citer que les Bulgares qui aient laissé leur nom à une nation, dont le caractère ethnique, il est vrai, est tout différent du leur.

Mais ces peuples turco-tatars venant de l'Oural et de la Volga et se répandant dans les régions au Nord de la Mer Noire n'interviennent qu'indirectement dans l'histoire que nous nous proposons d'étudier. C'est dans une autre région du domaine turc, dans l'Asie Centrale et aux confins de la Chine, qu'il nous faut chercher les ancêtres des Ottomans.

Dès le ve siècle, les écrivains chinois mentionnent les *Tou-Kioué*, nom qui s'applique évidemment aux Turcs et est peut-être formé sur un pluriel mongol *Turk-ut*. Les Turcs habitaient déjà, comme encore aujourd'hui, la région que nous appelons le *Turkestan chinois* et que les Chinois distinguent, en *Thian-Chan-Pé-Lou*, et *Thian-Chan-Nan-Lou*, route au Nord ou au Sud des Monts Célestes (Thian Chan). On nomme aussi ces deux régions *Dzoungarie*, au Nord et *Kachgarie*, au Sud.

Cette région limitée à l'Est par le grand désert mongol de Gobi, se continue à l'ouest par le Turkestan proprement dit qui, actuellement appartient à la Russie et dans lequel se trouve inclus le territoire appelé au moyen âge *Kharezme* (plus exactement *Khwarezm*), situé au Sud de la mer d'Aral et dans lequel s'est formé le Khanat de *Khiva*, qui ainsi que celui de *Boukhara*, a conservé une existence distincte, sinon indépendante, jusqu'à la révolution russe.

C'est donc ce vaste espace de l'Asie Centrale qui est, proprement, *le pays des Turcs, Turkistan*.

Parmi ces Turcs, on distingue, comme les fractions les plus importantes, les *Oïgour*, à l'Est, les *Kiplchak*, à l'Ouest, principalement dans le *pays des sables* (*Kara Koum, Kyzyl Koum, Ak Koum*, sable noir, rouge, blanc) qui s'étend au sud de la Mer Caspienne.

Plus au Nord, dans les steppes, au-delà des mers d'Aral et Caspienne, étaient les Kirghiz, nommés également *Kirghiz Kazak*.

Les écrivains anciens mentionnent aussi les *Oghouz* qui habitaient dans l'Est du Turkestan et dont le nom proviendrait d'un chef, Oghouz-Khan, qu'une histoire fabuleuse fait vivre à l'époque d'Abraham! ¹; Hammer cite également les *Ghouz* ou *Ouze* qui seraient alliés au Koumanes et aux Petchénègues. Il est possible que Oghouz, Ghouz, Ouze, désignent le même peuple qui, à une époque reculée, se serait divisé en deux fractions, dont l'une serait restée dans l'Asie centrale tandis que l'autre serait remontée au Nord, vers l'Oural et la Volga.

Ces peuples, étaient, en général, nomades.

Le mot *Kazak*, que les Russes ont adoptés plus tard sous la forme *Kozak* (cosaque), signifiait *fuyard*, qui s'est séparé de sa tribu. Au contraire, d'après Léon Cahun le mot *Oïgour*, désignerait des hommes groupés, soumis à une loi, par conséquent, relativement civilisés et sans doute sédentaires. Et en effet, les Oïgours paraissent avoir atteint, d'assez bonne heure, un certain degré de civilisation, puisqu'ils ont possédé une écriture spéciale ², et que c'est chez eux, à Kachgar, et dans leur dialecte, qu'a été écrit le plus ancien livre turc, intitulé *Koudatkou bilik* (la science du gouvernement).

A l'Est, les Turcs se trouvaient en contact avec les Mongols et devinrent leurs alliés ou leurs vassaux. Le célèbre conquérant *Djinguiz-Khan* qui, au commencement du XIII^e siècle, étendit sa domination sur la Chine du Nord, l'Asie Centrale entière et la Russie Méridionale, était mongol, mais une grande partie de ses armées et plusieurs de ses lieutenants étaient turcs ³. L'un de ses fils, *Djagataï*, qui fut gouverneur du Pé-Lou (Dzoungarie), devait être sinon

1. Voir Hammer : *Histoire de l'Empire Ottoman*, tome I, p. 7.

2. L'écriture *Oïgour* était dérivée de l'alphabet syriaque apporté par des missionnaires nestoriens qui au VIII^e siècle étaient venus évangéliser le Turkestan et avaient pénétré jusqu'en Chine. Voir *Histoire de l'Écriture dans l'Antiquité*, par Philippe Berger, p. 282.

3. L'histoire ancienne de ces peuples est exposée en détail dans le chapitre XVI de *l'Histoire Universelle* de Lavisse et Rambaud, t. II, p. 884 et suiv. (Ce chapitre a été rédigé par L. Cahun, auteur d'un ouvrage intitulé : *Introduction à l'Histoire de l'Asie, Turcs et Mongols*. Paris, Armand Colin, 1896.



tout à fait turquisé, de moins familier avec la langue et les mœurs turques, puisqu'il a laissé son nom à la langue littéraire du Turkestan, le *Turc oriental* que l'on appelle encore aujourd'hui *Djagalaï*.

Au commencement du VIII^e siècle, la poussée victorieuse des Arabes vers le Nord, les met en contact avec les Turcs. Ceux-ci commencent à embrasser l'Islamisme et, profitant de l'état de guerre et de trouble qui règne en Mésopotamie et en Perse, ils émigrent vers ces pays et se mettent au service des conquérants arabes et particulièrement des Khalifes de Bagdad auxquels ils fournissent des troupes courageuses, résistantes, et d'habiles capitaines.

Les khalifes pour étendre leur domination aux dépens de la Perse et de l'Empire byzantin, et aussi pour satisfaire leurs auxiliaires souvent exigeants, leur concédèrent, à titre de fiefs, les pays qu'ils pourraient conquérir sur les voisins. Les chefs turcs, ainsi possessionnés, en arrivent à être plus puissants que le Khalife dont ils constituaient la force principale, et ils profitent de la décadence du Khalifat pour se rendre complètement indépendants.

C'est ainsi qu'au commencement du XI^e siècle, un chef ture *Seldjouk*, fonde la dynastie des *Seldjoukides*. Ses successeurs s'emparent du Khorassan, de l'Arménie dont ils occupent la capitale *Ani*, d'une partie de l'Asie Mineure. A la mort d'Alp-Arslan, petit-fils de Seldjouk, l'empire des Seldjoukides se démembre, mais l'un des chefs, *Suleïman*, qui régnait à Iconium (Konia), ville encore importante actuellement, et dans laquelle de nombreux monuments, très délabrés, il est vrai, rappellent l'antique puissance de ses sultans, conquiert presque toute l'Asie Mineure et transfère sa capitale à *Nicée* (Iznik), alors ville considérable, pas très éloignée de Constantinople. Le royaume de Suléïman, s'appela le sultanat de *Roum*, parce que l'Empire d'Orient était toujours considéré comme Empire Romain, ce qui fait que les Turcs appelaient les Grecs *Roum*.

D'autres chefs turcs s'établissent en Syrie.

Un Seldjoukide, Toghroul-Beg, appelé par le Khalife de Bagdad, devient le maître effectif du Khalifat.

Presque toute l'Asie antérieure est ainsi au pouvoir des Turcs.

Le sultanat seldjoukide de Roum subsiste jusqu'au commencement du xiv^e siècle, mais son dernier souverain, Ala ed Din III, ayant été tué par les Mongols en 1307, et son fils quelques jours après, leur empire se divise en dix principautés, gouvernées par des *émirs* ou *khans* indépendants.

Ces principautés ont, presque toutes, conservé les noms de leurs anciens seigneurs, qui servent encore, actuellement, à désigner des divisions administratives de l'Anatolie, sandjaks (maintenant vilayets) ou kazas, *Karassî*, *Karaman*, *Téké*, *Sarouhan*, *Hamid*, *Kermian*, *Kastamouni*, *Mentéché*, *Aïdin*, *Erthogroul*.

Cette dernière principauté avait été donnée au chef d'une tribu oghouze partie au xiii^e siècle du Khorassan, et qui après diverses péripéties s'était mise au service des sultans Seldjoukides.

Une légende explique la fortune d'*Erthogroul*, un des fils de Suléïman. En arrivant aux frontières du pays de Roum, il aurait, du sommet d'une montagne, vu deux troupes qui se battaient, c'était les ultan Seldjoukide, Ala ed Din I^{er}, qui se défendait contre une attaque des Mongols. Erthogroul, dans un mouvement chevaleresque, s'élança avec ses cavaliers au secours de l'armée la plus faible qui était celle des Seldjoukides et lui assura la victoire. Plus tard, il combattit encore victorieusement, au profit d'Ala ed Din, les Grecs et les Tatares réunis entre Brousse et Yéni-Chéhir (Dorylée). En récompense de ces services, Ala ed Din donna en fief à Erthogroul la région de Bilédjik, qui prit et conserva son nom, ainsi que celle d'Eski-Chéhir, qui reçut la dénomination de *Soultan-Eunu* (front du sultan). Erthogroul agrandit ensuite ces domaines par ses conquêtes.

A sa mort, arrivée en 1288, son fils *Osman* ou *Olhman* lui succéda.

Rambaud (Histoire Générale, tome III, page 822), dit que les Turcs d'Erthogroul étaient encore païens et cite



diverses légendes d'après lesquelles des songes prophétiques rappelant ceux des patriarches de la Bible et dévoilant à Erthogroul et à Osman la future grandeur de leur race, auraient incliné le premier de ces princes vers l'Islamisme et décidé le second à l'embrasser.

Pourtant, le nom de Suléïman, porté, croit-on, par l'ancêtre d'Erthogroul qui, le premier, quitta le Khorassan avec ses partisans pour tenter la fortune vers l'Ouest, indique déjà une influence musulmane, et celui d'Osman, nom de l'un des quatre grands imams, troisième successeur du prophète, donné au fils d'Erthogroul, fait supposer que ce dernier était déjà réellement musulman.

Quoiqu'il en soit, c'est Osman, fils d'Erthogroul, qui est le fondateur de l'Empire dont nous allons étudier l'histoire, lequel, de lui, a pris son nom. Il est certain que, dès son avènement, lui et son peuple, étaient musulmans.

Les Européens ont pris l'habitude d'appeler cet empire Ottoman — autrefois, on écrivait aussi Othoman — à cause de la transcription *Othman* pour *Osman*, qui est peut-être d'origine hellénique, les Grecs ayant pu représenter par la sifflante interdentale, Θ, semblable au *th* anglais, le son de la consonne arabe sé ou tsé (*t* à trois points) qui figure dans *Osman*. Mais les Turcs ne prononcèrent jamais autrement que *Osman*. De ce nom propre, viennent les adjectifs *osmani*, en arabe, et *osmanli*, en turc. C'est le premier de ces adjectifs que l'on trouvait dans les termes, administratifs empruntés à peu près exclusivement à l'arabe ou au persan, par exemple, *Mémalik i Osmanié*, l'Empire Ottoman¹.

C'est le sultan Osman le Victorieux, *Ghazi Soultan*

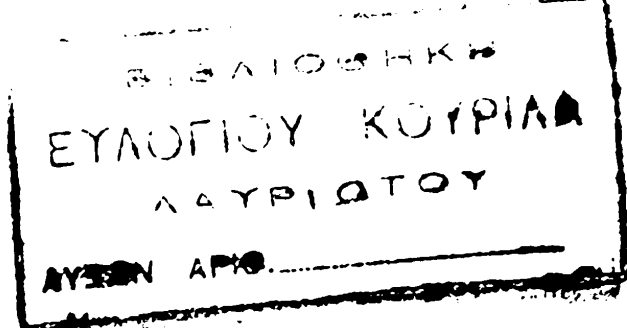
1. Bien que la langue turque s'écrive maintenant au moyen des caractères latins, nous n'avons pas, dans ce livre, suivi l'orthographe officielle, d'abord parce que cette orthographe emploie des signes dont l'usage n'est pas courant, comme *s* avec cédille, *i* sans point (I majuscule avec point), etc..., et ensuite, parce que la valeur donnée à certaines lettres est de nature à dérouter complètement le lecteur étranger, qui par exemple, ne supposera jamais que *c* puisse se prononcer *dj*, exemple : *cami* = *djami* : mosquée. Nous avons donc laissé aux lettres la valeur qu'elles ont en français, en représentant les sons turcs le plus simplement possible. Pour le son spécial que l'on trouve

Osman Khan, qui occupe la première place sur la liste des souverains de la Turquie, figurant en tête de l'Annuaire (Salnamé) officiel de l'Empire. Il y était qualifié de *Fondateur du Sullanat*.

C'est de ce nom qu'ont été, dans la suite, appelés non seulement sa dynastie et l'empire gouverné par elle, mais le peuple turc lui-même, au point que le mot *turc* était presque tombé en désuétude et même pris en mauvaise part. On lui donnait volontiers le sens de barbare, grossier. Les Jeunes-Turcs, en 1908 commencèrent à le réhabiliter et après la guerre européenne, la suppression du sultanat et du khalifat amenant l'abandon et même la proscription du terme *ottoman* (*osmani*, *osmanli*) le mot *Turc* revint à l'honneur, et aussi le mot *Turquie*, qui jusqu'alors n'avait jamais été employé par les Ottomans, lesquels se servaient exclusivement des termes arabes *Devlet i Osmanié*, l'État Ottoman, *Mémalik i Osmanié*, les Possessions Ottomanes, etc...

par exemple dans le mot *balk*, poisson, et qui est voisin de l'e sourd français dans *me*, *te* avec tendance vers *i* ou *ou*, nous écrivons *l*.

Dans les noms propres d'origine arabe, tels que *Abdul Medjid*, *Abdul Hamid*, l'*u* est la finale du premier mot, *Abdu*, tandis que *l* est l'article arabe *al*, abrégé. On devrait donc écrire *Abdu'l Medjid*, etc... Pour plus de simplicité, nous avons conservé l'orthographe *Abdul*, généralement usitée.



CHAPITRE II

LA FONDATION DE L'EMPIRE OTTOMAN ET LE PASSAGE DES TURCS EN EUROPE

Erthogroul étant mort en 1288, Osman lui succéda. Celui-ci, pendant les dernières années du règne de son père, n'avait presque pas cessé de guerroyer contre ses voisins, particulièrement contre les gouverneurs des forteresses grecques qui se trouvaient sur ses frontières ou même à l'intérieur de son territoire. L'année suivante, il reçut d'Ala ed Din, comme récompense de ses services, les insignes du commandement qui seront, dans la suite, conservées dans les armées turques, le drapeau (*sandjak*) et la queue de cheval (*lough*).

Il se montra prince équitable, fit régner l'ordre et la justice dans sa principauté et se lia même d'amitié avec certains gouverneurs grecs, notamment avec celui de Kirmenkia près de l'Olympe, Michel, que les Turcs appelèrent *Kieussé-Mihal* (Michel l'imberbe ou à barbe rare); Michel, pourtant, avait été battu et fait prisonnier par Osman et c'est la conduite généreuse de celui-ci qui fut l'origine d'une amitié qui ne se démentit jamais. Kieussé-Mihal finit même par se faire musulman et ses descendants, sous le nom de *Mihal-Oghlou* (fils de Michel) occupèrent héréditairement, un haut commandement dans l'armée ottomane.

La mort d'Ala ed Din III et le démembrement de l'empire Seldjoukide donnèrent à Osman la plénitude de la souveraineté. Il put, ainsi, faire prononcer son nom dans la prière appelée *Khoulba*. Il paraît probable que le second attribut de la souveraineté, le droit de frapper monnaie, ne fut utilisé que par le successeur d'Osman, *Orkhan* ¹.

1. Hammer, *op. cit.* t. I, p. 44.

Néanmoins, c'est à juste titre qu'Osman est réputé premier sultan des Ottomans, puisque le premier il exerça, le pouvoir comme souverain indépendant, alors que son père était toujours resté le vassal et le serviteur du sultan seldjoukide.

Osman avait épousé par amour, la fille d'un cheikh, vénéré, *Mal-Khatoun* (dame Trésor) dont il eut deux fils; l'aîné de ceux-ci, *Orkhan*, naquit l'année même de la mort d'Erthogroul.

Nous n'énumérerons pas les combats livrés par Osman aux Grecs et aux Mongols, combats dont le détail est amplement donné dans l'ouvrage de Hammer. Notons seulement que ses victoires le conduisirent jusqu'à Moudania sur la Mer de Marmara et jusqu'à Kilia, à l'entrée du Bosphore dans la Mer Noire. Les Turcs s'emparèrent même de la petite île appelée Kalolimni, située en avant du golfe de Brousse. Les écrivains byzantins mentionnent, à cette époque, des expéditions de piraterie exécutées par des vaisseaux turcs dans la Mer Egée, commencement de celles qui devaient, jusqu'aux premières années du XIX^e siècle, porter la terreur sur tous les rivages de la Méditerranée. L'île de Chio aurait déjà, comme elle devait le faire encore cinq cents ans plus tard, connu le pillage et les massacres, En rapportant ces faits, Hammer remarque, avec raison, qu'ils ne doivent pas se rapporter aux sujets d'Osman qui, louchant à peine la mer, n'avait aucune raison de posséder une flotte capable de telles incursions. Il s'agit sans doute d'autres princes turcs qui possédaient le littoral méridional de l'Anatolie.

Osman avait pris aux Grecs un certain nombre de châteaux et de petites places, mais les grandes villes comme Nicée, Nicomédie et Brousse, étaient trop bien défendues pour pouvoir être occupées facilement. Les Turcs se contentèrent d'enlever les défenses avancées et de construire eux-mêmes des forts qui constituaient autour de ces places une sorte de blocus. Cette situation dura près de dix ans après quoi, Osman jugea le moment venu de s'emparer de Brousse. Tout d'abord on prit d'assaut la forteresse



d'Edrenos sur l'Olympe, et comme la défense de la ville se trouvait ainsi fortement compromise, Orkhan, qui commandait l'expédition, fit intervenir auprès du gouverneur le vieil ami d'Osman, Kieussé-Mihal, récemment converti à l'Islam. La reddition fut conclue et le gouverneur put sortir librement avec tous ses biens, moyennant le paiement d'une rançon de 30.000 pièces d'or. Osman eut à peine le temps d'apprendre ce succès. Il mourut peu après (1326) en laissant sa succession à son fils aîné Orkhan.

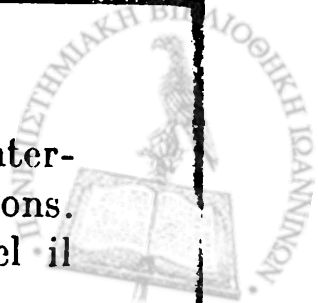
Osman fut enterré à Brousse où l'on voit encore aujourd'hui son monument funèbre (*turbé*) à côté de celui de son fils et successeur.

Parmi les biens mobiliers, très modestes, laissés par Osman, figurait le sabre à double pointe rappelant par sa forme celui du khalife Omar, qu'il avait reçu d'Ala ed Din comme marque d'investiture, en même temps que le drapeau. D'après la tradition, ce sabre serait celui qui figure encore dans le Trésor impérial et que les Sultans ceignaient lors de leur couronnement.

Orkhan fixa sa résidence à Brousse qui fut ainsi la première capitale de l'Empire Ottoman. Comme Osman, il vit naître un fils *Mourad*, au moment où mourait son père. Il avait, très jeune, épousé une Grecque d'une grande beauté, enlevée à sa famille au cours d'une expédition de guerre et qui reçut le nom de *Niloufer* (Nénuphar). Une rivière qui coule près de Brousse a pris le nom de cette princesse. Mais Mourad n'était que le fils cadet d'Orkhan qui possédait déjà un enfant nommé Suleïman.

Au point de vue militaire, le règne d'Orkhan fut une période confuse pendant laquelle les Ottomans, en même temps que les princes seldjoukides d'Aïdin et de Saroukhan, passèrent un grand nombre de fois en Europe comme alliés des Grecs.

Les dissensions qui marquèrent les règnes des empereurs Andronic II le Vieux et Andronic III le Jeune, son petit-fils, les intrigues du Grand-Domestique Cantacuzène qui réussit à se faire associer à l'empire et à devenir le véritable maître de l'État pendant la minorité de Jean V, fils



et successeur légitime d'Andronic III, facilitèrent les interventions des Turcs appelés par l'une ou l'autre des factions. Cantacuzène contracta alliance avec Orkhan, auquel il donna sa fille en mariage.

Ces incursions, presque ininterrompues, avaient dévasté la Thrace, à un tel point que, lorsque en 1342, les Tatars, venant d'au-delà du Danube, y pénétrèrent, ils durent, s'en retourner parce qu'ils ne trouvaient plus rien à piller¹.

Auparavant, et alors que vivait encore Andronic III Orkhan s'était emparé de Nicée (1329) dans des circonstances analogues à celles qui amenèrent la prise de Brousse; cette conquête avait été précédée de la bataille de Maltépé (d'après les Grecs Pélékanon), où l'empereur fut blessé. Ainsi, l'une des plus illustres parmi les villes grecques d'Asie Mineure, le siège du premier concile œcuménique, la résidence des empereurs pendant l'occupation latine de Constantinople, tombait aux mains des Musulmans; l'église dans laquelle avait été proclamé le *Symbole de la Foi* lequel, bien que complété au concile de Constantinople, a toujours conservé le nom de Symbole de Nicée, fut transformée en mosquée (1330). Nicomédie fut prise en 1337.

Les Turcs nommèrent Nicée, *Iznik* et Nicomédie, *Iznikmid*, qui depuis fut contracté en *Izmid*, dénomination actuellement usitée². Ces noms, comme celui d'*Istanboul* qui fut donné plus tard à Constantinople, et dont les Occidentaux ont fait *Stamboul*, proviennent de ce que les Turcs entendant les gens du pays dire *is Nikaïa*, *is Nikomidia*, à Nicée, à Nicomédie, ont pris la préposition *is* (ἔς), à, comme partie intégrante du nom de la ville.

A l'occasion d'un conflit entre deux frères qui se disputaient l'héritage de la principauté de Karassî, Orkhan s'empara des villes de Balikessir et de Pergame et de leur territoire.

1. *Tourskolo zavoévanié na Blgaria* (la conquête de la Bulgarie par les Turcs), par le professeur R. Nikov. Blgarska istoritcheska Biblioteka, t. I, p. 117.

2. On écrit aussi maintenant *Izmit*, pour éviter la confusion avec *Izmir* (Smyrne) que permettait l'écriture arabe.

Les expéditions des Turcs en Europe n'avaient eu qu'un caractère temporaire, mais la fin du règne d'Orkhan, devait voir leur établissement définitif.

Le fils aîné du sultan, Suleïman, avait été nommé gouverneur de la province (sandjak) de Brousse, les divisions administratives dont l'origine remonte au règne d'Orkhan, ayant été désignées sous le nom de *sandjak* (drapeau) qui s'est conservé jusqu'à une époque toute récente. A la suite d'une sorte de rêverie ou de vision que la légende a entourée, comme pour d'autres souverains, d'un caractère surnaturel, il conçut le projet de débarquer sur la côte opposée, mais cette fois pour le compte de son père et de son pays. Une reconnaissance opérée en bateau par quelques-uns de ses conseillers permit de constater la possibilité d'enlever le château fort de *Tzympe*, dans le voisinage de Gallipoli. Suleïman fit, dit-on, construire, au moyen de troncs d'arbres reliés par des courroies en peau, deux grands radeaux susceptibles de porter chacun une soixantaine d'hommes. Il s'y embarqua lui-même avec ses lieutenants et le fort de *Tzympe* fut enlevé par surprise.

Orkhan restait cependant allié de Cantacuzène et sur les instances de celui-ci, il lui promit l'évacuation de *Tzympe*, moyennant rançon. Mais à ce moment, se produisit un phénomène qui n'est malheureusement pas rare dans cette région. Un violent tremblement de terre dévasta les côtes de la mer de Marmara, détruisant les maisons et éventrant les murailles des villes. Les Turcs purent ainsi s'emparer facilement de *Gallipoli*, *Boulair*, *Malgara*, *Rodosto* et poussèrent même leurs incursions jusqu'à *Tchorlou* à 140 kilomètres de Constantinople. Malgré les protestations de Cantacuzène les Turcs conservèrent leurs conquêtes et les mirent en état de défense. Il existait déjà, dans cette région littorale, des éléments de population turque que Jean Cantacuzène y avait installés afin d'en disposer dans ses luttes pour le pouvoir. A la suite des événements que nous venons de mentionner de nouvelles migrations se produisirent et vinrent renforcer l'occupation ottomane.

Cette colonisation de la péninsule balkanique par des



Turcs venus d'Asie se continua et se développa sous les règnes suivants jusqu'au xvi^e siècle. Elle fut facilitée par l'état de dévastation des régions considérées et aussi par le transport en Asie de populations chrétiennes grecques ou bulgares. L'existence actuelle sur les bords de la mer Noire près de Varna, et de la mer Egée entre la Strouma et la Mêsta, de populations chrétiennes de langue turque (*Gagaouzi*), donne lieu de supposer l'établissement très ancien de colons turcs en territoire byzantin.

Les Turcs étaient désormais solidement établis en Europe et, des rives de la mer de Marmara, allaient bientôt partir pour la conquête de la Péninsule Balkanique. L'occupation de Gallipoli, qui eut lieu en 1354 ou 1356 (756 ou 758 de l'Hégire) — les historiens turcs et grecs ne sont pas tout à fait d'accord sur l'année — marque la date la plus importante de l'histoire ottomane avant la prise de Constantinople, puisque c'est cet événement qui permit la marche ultérieure des Turcs vers le Nord et l'Ouest et détermina le caractère futur de leur empire. Suleïman ne jouit que peu de temps de sa conquête; il mourut en 1358, d'une chute de cheval, près de Boulaïr. Orkhan ne survécut pas longtemps à son fils aîné. Il mourut en 1359 (761 de l'Hégire), laissant le trône à son second fils *Mourad*.

En même temps qu'il étendait ses possessions asiatiques et mettait le pied en Europe, Orkhan posait les bases de l'administration et de la justice. Il réglementa même les costumes. Il fut surtout, en ces matières, aidé par son frère cadet Ala ed Din, qui n'avait rien voulu recevoir des biens de son père, mais avait accepté de son frère, les fonctions de *vizir* (exactement *vézir*, en arabe, celui qui aide, qui supporte une charge). L'un des points principaux qui attirèrent l'attention d'Orkhan et de son frère, fut l'organisation militaire qui passe pour avoir précédé la création de toutes les armées permanentes d'Europe. Aux cavaliers turkmènes qui formaient l'élément principal des forces ottomanes, Orkhan ajouta des troupes à pied, puis, sur le conseil d'Ala ed Din, il décida de prendre des enfants chrétiens enlevés à leurs familles dans les pays conquis. Ces

enfants, élevés dans la religion musulmane, dépayés, n'ayant plus d'autre famille que leur régiment, d'autres parents que leurs chefs et leur souverain, devaient faire des soldats d'une inébranlable fidélité. Il en fut ainsi, et les *Janissaires* (*yéni tchéri*, nouvelle troupe), furent les combattants les plus redoutables et les plus utiles ouvriers de la puissance ottomane. Cette odieuse conscription se perpétua jusqu'au XVIII^e siècle. Ce corps reçut plus tard, des sultans, d'importants privilèges et, comme il est arrivé souvent avec les troupes mercenaires, finit par devenir dangereux pour le pouvoir qui le payait.

Le long règne de Mourad (1359-1389), représente une période des plus importantes dans l'histoire primitive de l'Empire Ottoman; il vit, en effet, s'opérer la conquête presque complète de la Péninsule balkanique par laquelle furent posés les fondements solides de la puissance ottomane. Cette conquête fut grandement facilitée par les rivalités des souverains et des peuples chrétiens de cette région, Grecs, Bulgares et Serbes qui, s'alliant et se combattant successivement, faisaient souvent appel aux Turcs pour les aider contre leurs voisins.

Depuis trois quarts de siècle, l'Empire byzantin était déchiré par les dissensions entre les membres de la dynastie des Paléologues et entre ceux-ci et l'usurpateur Jean Cantacuzène. Les uns et les autres faisaient intervenir dans leurs querelles les Bulgares, les Serbes et même les Turcs, payant souvent leurs services par des cessions de territoires. Depuis longtemps, d'ailleurs, des Turcs avaient été introduits dans l'Empire grec comme troupes auxiliaires.

Les succès extraordinaires du tsar de Serbie, Douchan, qui s'était avancé jusque sous les murs de Constantinople, avaient contribué à affaiblir les Bulgares et les Grecs, mais, après la mort de ce souverain (1355) son empire se divisa. En Bulgarie, après le règne assez heureux de Jean Alexandre (1331-1365) qui paraît avoir essayé de parer au danger turc en s'alliant avec le Sultan, ses fils se partagèrent ses états et les ambitions des nobles achevèrent de ruiner le pays.



Pourtant, lorsque les Turcs, sous la conduite de Lala Chahin, d'Evrénos et de Timourtach, se furent emparés de toute la Thrace y compris Andrinople, — qui, occupée en 1361, devint en 1365 la seconde capitale de l'Empire, — Stara-Zagora et Philippopoli, les rois chrétiens, devant la gravité du péril, réussirent à s'entendre et, sous la direction du roi de Hongrie, Louis d'Anjou, il se forma une vaste coalition comprenant le roi de Bosnie, Tvertko, le roi des Serbes, Ouroch, les princes serbes, Voukachin et Ougliech.

D'après Xenopol ¹, Alexandre Bassarab, prince de Valachie prit part à cette opération. Selon d'autres historiens, notamment M. Iorga ², il s'agit de Valaques de Thessalie. Mais dans l'*Histoire de l'Empire ottoman*, I, p. 26, il mentionne le prince valaque Laïko.

L'armée chrétienne s'avança jusqu'auprès de *Tchirmen* (alors Tchernomèn), non loin d'Andrinople, sur la basse Maritsa et rencontra l'armée turque commandée par Lala-Chahin, et qui, au dire des historiens musulmans, était très inférieure en nombre. Lala-Chahin, hésitant à attaquer des adversaires aussi nombreux, envoya cependant en reconnaissance son plus brave lieutenant, Hadji-Ilbéki, qui attaqua le camp ennemi par surprise, pendant la nuit et mit l'armée chrétienne en complète déroute. Voukachin et Ouglièch se noyèrent dans la Maritsa; le roi de Hongrie n'échappa qu'à grand'peine. C'est l'affaire connue sous le nom de bataille de la *Maritsa* (1363).

A la suite de cette victoire les Turcs poursuivirent leurs conquêtes vers l'Ouest et occupèrent Kavala, Drama, Serrès, puis Nich (1375), Monastir, Prilep. Kustendil avait été pris en 1371 après une victoire remportée à Samokov.

Le roi de Serbie, Lazare dut payer tribut et Jean Chichman III, tsar des Bulgares, donna sa sœur, Mara ou Tamara, en mariage au Sultan. Seul, parmi les terres bulgares restait libre des Turcs l'Etat de Vidin où régnait Stratsimir, qui avait accepté la suzeraineté du roi de Hongrie.

1. *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*, t. I, p. 253.

2. *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, p. 83.

Sofia fut prise par ruse ¹ après un siège de deux ans (1382). Jean Chichman s'étant allié à Lazare, pendant un séjour de Mourad en Asie, celui-ci envoya contre lui son grand-vizir Ali Pacha qui franchit les Balkans, s'empara de Choumèn qui devait, plus tard, devenir un important centre militaire ottoman, et vint assiéger, dans Nikopoli, Jean Chichman qui, en présence de la supériorité numérique des assaillants, demanda la paix et l'obtint, moyennant la promesse de payer un tribut et de livrer Silistrie; mais il reprit bientôt les hostilités, fut battu de nouveau, dut demander grâce à Mourad et se reconnaître son vassal. Il conserva pourtant son trône et une partie de ses Etats, avec sa capitale Trnovo.

Le roi de Serbie, Lazare, n'avait pas répondu aux demandes de secours de Chichman. Celui-ci étant vaincu, le sultan dirigea ses forces contre Lazare qui avait pu rallier à sa cause, non seulement les Bosniaques et leur roi Tvertko, ainsi que le voïvode Vouk Brankovitch qui gouvernait, comme vassal de Lazare, le pays de Kossovo (Prizrèn, Prichtina, Ipek), mais aussi les Valaques ² dont le prince était Mircea le Grand et les Albanais. Son armée comprenait aussi des Bulgares, des Hongrois et des Polonais. Tout l'Orient chrétien, à l'exception des Grecs, alors en paix avec les Turcs, était donc représenté sur le champ de bataille de Kossovo ³, où se décida, en 1389, le sort de l'Europe Orientale.

Des contingents chrétiens figuraient aussi dans l'armée ottomane, conduits par des princes vassaux, parmi lesquels se trouvait, croit-on, le fabuleux Marko Kraliévitich, ou *Krali-Marko*, fils de Voukachin, aussi célèbre dans les légendes bulgares que dans celles de la Serbie. La poésie

1. Un renégat bulgare, habile fauconnier, s'était introduit dans la place et avait pu entrer au service du gouverneur, Ianouka, qu'il accompagnait à la chasse. Un jour, il réussit à le livrer aux Turcs. La place se rendit alors volontairement.

2. D'après M. Iorga, la participation roumaine à la bataille de Kossovo n'est pas certaine.

3. Exactement, en serbe, *Kossovo polié*, le *Champ des Merles*. Les Turcs en ont fait *Kossova*, parce que leur langue n'admet pas de finale en *o* et aussi par suite d'une confusion du suffixe slave *ovo* avec le mot turc *ova*, plaine.



populaire en a fait un héros extraordinaire, doué d'un pouvoir magique, en même temps qu'une personnification du patriotisme slave, ce qui ne semble pas correspondre complètement à la réalité.

On sait que la bataille de Kossovo fut marquée par la mort des deux souverains ennemis. Un noble serbe *Miloch Obilitch* qui, d'après certains récits, voulait, par une action d'éclat, se laver d'un soupçon de trahison, réussit, en se donnant comme transfuge, à s'introduire dans la tente de Mourad qu'il poignarda. C'est, du moins, la version la plus vraisemblable. La défaite des Serbes serait due à la défection de l'un des chefs alliés, soit Vouk Brankovitch, neveu de Lazare, qui voulait s'emparer de la royauté, soit, d'après Hammer, d'un général bosniaque, Vladko, trompé par un faux bruit. Quoi qu'il en soit, Lazare, au milieu de la déroute, tomba aux mains des Turcs. Il fut conduit devant le sultan qui respirait encore, et mis à mort en sa présence avec d'autres nobles serbes prisonniers.

Mourad, en mourant, légua à son fils *Bayézid* la possession de presque toute la Péninsule balkanique où, cependant, Constantinople restait à conquérir.

Nous avons suivi sans l'interrompre, le récit des conquêtes de Mourad en Europe, lesquelles, au point de vue de l'Occident chrétien et aussi de l'avenir de l'Empire ottoman, présentent un intérêt capital, mais ces opérations n'empêchèrent pas le Sultan d'arrondir, en même temps ses possessions en Asie-Mineure.

Dès les premières années de son règne, attaqué par le prince de Karaman, qui, jaloux de ses progrès, avait suscité contre lui, une révolte des grands propriétaires terriens appelés *akhi*¹, le sultan s'empara d'Ancyre (Angora), ville importante par sa position au centre de l'Anatolie et au point de rencontre de plusieurs routes commerciales. Plus tard, mariant son fils Bayézid avec la fille du prince de Kermian, il obtint, comme dot de la jeune princesse, d'importants territoires avec les villes de Tavchanli, Simav et

1. Ce mot est actuellement hors d'usage, mais il paraît s'être conservé dans la dénomination d'un canton des Rodopes, *Akhi-Tchélebi*.

Kutahia. Enfin, il se fit céder, sous la forme, au moins apparente, d'une vente, une partie de la principauté de Hamid, avec les villes d'Akchéhir et d'Isparta. Mourad se trouvait ainsi maître de la plus grande partie de l'Asie-Mineure.

En même temps, aidé de son vizir Kara Halil Djendéréli, qui prit le nom de Khaïr ed Din, il poursuivait l'organisation politique et militaire de l'empire. Dès cette époque, nous voyons les hauts dignitaires, dont les titres, sinon les fonctions, se sont conservés jusqu'à la fin de la monarchie ottomane, le *beïlerbeyi* ¹, gouverneur général des provinces d'Asie (*Anadolou beïlerbeyi*) et d'Europe (*Roumili beïlerbeyi*), le *kazi askier*, juge de l'armée, devenu plus tard juge d'appel pour les tribunaux de droit musulman, les *soubacht*, gouverneurs de districts. Les forces militaires se développèrent dans la mesure de l'augmentation de la puissance ottomane; des *sipahilik*, sorte de fiefs militaires, récompensèrent les guerriers (*sipahi*, homme d'arme) qui se distinguaient au combat.

Mourad fit aussi construire de nombreuses mosquées, des *tekké* (couvents de derviches), des *médressé* (écoles de théologie musulmane). Lui-même, à la vérité, était fort peu instruit, et lorsque fut conclu avec Raguse, le traité qui accordait à cette république, la protection ottomane et la liberté du commerce, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 500 ducats — le premier accord conclu avec une puissance occidentale — Mourad, pour apposer sa signature sur ce document, trempa sa main dans l'encre et l'appliqua, ouverte sur le parchemin. Tel fut, assure-t-on, l'origine du *toughra*, signature officielle des sultans, que les calligraphes ottomans ont transformée en un monogramme compliqué renfermant le nom du souverain, celui de son père et les mots *toujours victorieux*.

Le corps de Mourad fut, après la bataille de Kossovo, transporté à Brousse où se trouve son tombeau. Ce souverain, par l'importance de ses victoires et de ses conquêtes, mérita non seulement le titre de *ghazi* (vainqueur) qui est

1. *Beller beyt*, bey des beys.



donné à presque tous les sultans, mais aussi le surnom de *Khodavendiguiar*, terme d'origine persane qui signifie *souverain, seigneur*, et s'applique même à Dieu (en persan *Khouda*). Ce nom est resté à la province (*eyalet* puis *vilayet*) dont le chef-lieu est Brousse.

La mort de Mourad donna le trône à son fils *Bayézid* dont le premier acte fut de faire tuer son frère Iakoub. Son exemple fut suivi par ses successeurs et cette coutume barbare fut même, assure Hammer (Tome I, p. 94), érigée en loi de l'Empire. On prétendait la justifier non seulement par la raison d'état, mais aussi par un précepte du Koran.

Bayézid (que les anciens historiens occidentaux appellent *Bajazel*) dut à l'audace et à la rapidité de ses opérations militaires le surnom de *Yıldırım*¹, l'Eclair, la Foudre.

La première partie de son règne fut particulièrement brillante et heureuse pour les armées turques. La bataille de Kossovo lui avait livré la Serbie. La princesse Militsa, qui avait pris en mains le gouvernement pour ses fils mineurs Etienne et Vouk, dut consentir à payer un tribut au sultan et à lui fournir des troupes. Effectivement, dans plusieurs actions importantes, des contingents serbes combattirent à côté des troupes turques. La plus jeune fille de Lazare et de Militsa fut donnée en mariage à Bayézid.

Les compétitions qui mirent aux prises, à Constantinople, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, Jean V, ses fils et petits-fils, Andronic IV, Jean VII, puis Manuel II, permirent au Sultan, en prenant parti pour les uns ou les autres, de leur imposer, en fait, sa domination.

Manuel dut prendre part, avec un détachement grec, au siège de Philadelphie (Ala-Chéhir), qui, jusqu'alors, bien qu'enclavée entre les possessions turques, avait conservé une garnison byzantine. Plus tard, Jean VIII, fut obligé d'autoriser l'érection à Constantinople, non seulement d'une nouvelle mosquée — il en existait déjà trois — mais d'un tribunal de droit musulman (*mehkémé*) pour juger les Turcs établis dans la capitale.

1. Ce nom se prononce à peu près *Yeuldeureum* (eu comme dans *neuf*).



En 1393, une puissante armée commandée par Suleïman Tchélébi, fils de Bayézid, fut envoyée contre Trnovo, capitale de la Bulgarie. Le patriarche *Evtimi*, l'une des plus nobles figures de l'histoire bulgare, fut l'âme de la résistance qui se prolongea pendant trois mois ¹. Mais la ville fut prise d'assaut (13 juillet 1393) et son occupation fut comme toujours, à cette époque, accompagnée de massacres et de dévastations. Le roi des Bulgares, Chichman, ne se trouvait pas alors dans sa capitale. Il s'était probablement réfugié dans la forteresse de Nicopolis. Les récits qui concernent le sort du dernier souverain bulgare sont très divers. Il est possible qu'il ait été fait prisonnier par Bayézid et soit mort en captivité, mais les traditions populaires, appuyées sur des dénominations topographiques encore existantes, lui font continuer la lutte pendant sept ans dans les environs de Samokov et le représentent succombant dans un dernier combat.

L'année suivante, le Sultan revint d'Asie pour prendre le commandement d'une armée qui passa le Danube et attaqua le prince de Valachie, Mircea; celui-ci fut vaincu, fait prisonnier et envoyé à Brousse ². Mais Bayézid lui rendit la liberté sous la condition qu'il reconnaîtrait sa suzeraineté et lui paierait un tribut. Cette soumission de la Valachie ne fut, il est vrai, que temporaire.

Les armées turques avaient aussi opéré des incursions en Hongrie et le roi Sigismond, inquiet de leurs si rapides succès, chercha des alliés en Occident. Il obtint le concours d'un grand nombre de nobles français dont les plus illustres étaient le comte d'Eu, connétable de France, le comte de Nevers, l'amiral Jean de Vienne, le maréchal Boucicault, le sire de Coucy. Des chevaliers teutoniques, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des chevaliers bavarois, vinrent se ranger sous les ordres du roi de Hongrie qui avait aussi le concours des troupes valaques commandées par

1. *Evtimi*, dernier patriarche de Trnovo, continua après la chute de la capitale, à soutenir moralement et à encourager ses compatriotes, mais il fut exilé près de Stanimaka en Thrace où il mourut.

2. *Xénopol*, *op cit.*, I, p. 255.

Mircea, désireux de s'affranchir de la suzeraineté ottomane.

La rencontre avec les armées ottomanes eut lieu sur les bords du Danube, près de Nicopolis ¹ (22 septembre 1396). En cette circonstance, comme dans certaines batailles de la guerre de Cent Ans, la vaillance téméraire et peu disciplinée des chevaliers français fut, après une brillante attaque, un moment couronnée de succès, la cause de la défaite finale. Malgré les avis du roi Sigismond et de Mircea qui connaissaient les méthodes de combat des Turcs, les nobles français voulurent combattre en première ligne, et après avoir enfoncé les avant-gardes, au lieu de s'arrêter pour se remettre en ordre et laisser à l'infanterie hongroise et valaque le temps d'arriver, ils continuèrent d'avancer et se trouvèrent en présence de 40.000 janissaires (Xenopol dit 60.000). L'attaque se changea en déroute. Mircea voyant la bataille perdue, se retira avec ses troupes valaques. Cependant, les Allemands, une partie des Hongrois et ceux des Français qui avaient pu battre en retraite, résistaient vigoureusement et l'issue du combat fut un moment indécise; ce fut l'intervention du corps auxiliaire serbe combattant sous les ordres du despote Stéfan (Etienne) Lazarévitch, du côté des Turcs, qui assura la victoire à ces derniers. Sigismond et un certain nombre de seigneurs hongrois et allemands purent s'échapper sur les vaisseaux de Venise et de Rhodes qui stationnaient à l'embouchure du Danube.

Les pertes des deux armées étaient énormes et le Sultan, voulant venger la mort de ses sujets, ordonna de mettre à mort tous les prisonniers. Le massacre dura, dit-on, toute la journée et ne cessa que sur la demande des grands seigneurs turcs, émus, eux-mêmes, d'une telle cruauté. Un certain nombre de nobles français, parmi lesquels le comte de Nevers, le maréchal Boucicault et Guy de la Trémoille, eurent la vie sauve et purent, plus tard, être libérés contre rançon.

Le tsar bulgare de Vidin, Stratsimir, frère de Chichman,

1. C'est la ville actuelle de *Nikopol*, qu'il ne faut pas confondre avec *Nicopolis ad Istrum* qui, en dépit de son nom, se trouvait à l'intérieur de la Bulgarie, près du village d'*Eski-Nikup* (voir Kanitz, *La Bulgarie Danubienne et le Balkan*, édit. française, p. 224).

qui avait ouvert ses portes aux alliés, dut, après la bataille de Nicopolis, se rendre à Bayézid, qui l'envoya en exil en Anatolie où il mourut bientôt. Ainsi disparut le dernier État bulgare autonome.

A la suite de cette victoire, les Turcs s'avancèrent au delà du Danube et de la Save, jusqu'en Styrie et ravagèrent le pays, mais durent se retirer après avoir été battus à Pozsega. Une nouvelle invasion de la Valachie ne réussit pas mieux, car Mircea battit à *Rovine*, près de Craiova, l'armée ottomane qui ne put, qu'à grand'peine, échapper à la destruction et repasser le Danube.

Malgré ces échecs au delà du Danube, Bayézid était maître, soit directement, soit indirectement, comme suzerain, de toute la Péninsule Balkanique, à l'exception de Constantinople et de ses environs immédiats, de Salonique, qui fut pourtant occupée, ainsi qu'Athènes, pendant quelque temps ¹, de la Bosnie, de l'Albanie et d'une partie de la Grèce. Maîtres de la Grèce continentale, les Turcs poussèrent leurs incursions jusqu'aux extrémités du Péloponèse. La bataille de Nicopolis avait scellé la domination turque sur l'Europe Orientale.

Bien que les interventions du Sultan dans les affaires de Byzance prissent le caractère d'alliance avec l'un ou l'autre des empereurs, Bayézid ne se faisait pas faute de préparer la conquête de la ville. Il avait interdit toute amélioration ou réparation des ouvrages de défense, tandis que, de son côté, il procédait à des travaux destinés à faciliter l'attaque. C'est ainsi qu'il fit construire, à l'un des endroits les plus étroits du Bosphore, la forteresse de *Guzel Hissar* (le beau château), appelée depuis *Anadolou-Hissar*, le château d'Anatolie. Dès 1391, il avait soumis Constantinople à un blocus qui dura plusieurs années. En 1400, il se disposait à l'attaquer après avoir envoyé une sorte d'ultimatum à l'empereur Jean V, pour le sommer de l'abandonner, moyennant la

1. Salonique avait déjà été prise par Khaïr ed Din, sous le règne de Mourad, mais fut bientôt rendue aux Byzantins. Après la seconde occupation, ce furent les Vénitiens qui la reprirent.



promesse de lui assurer une résidence et un gouvernement ailleurs, là où il le désirerait. Les Grecs se préparaient à la résistance, lorsque des événements imprévus vinrent arrêter le développement d'un règne si brillamment commencé.

Nous avons relaté sans interruption les progrès des Turcs en Europe, mais pendant cette période, Bayézid n'avait pas été moins actif en Asie.

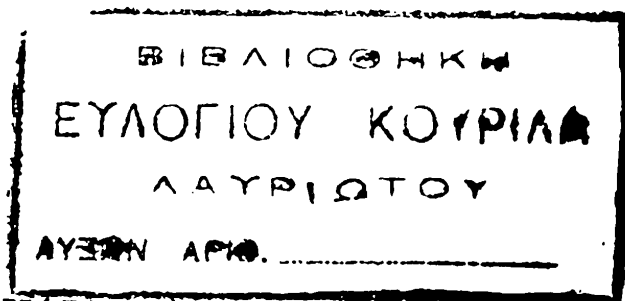
D'ailleurs, avec une rapidité qui justifiait son surnom, il se transportait suivant les nécessités, des bords du Sakeria à ceux du Danube.

Au cours des premières années de son règne, il s'était emparé des principautés d'Aïdin (avec Ephèse), de Sarouhan, de Mentéché et d'une partie de celle de Karaman. Plus tard (1392), à la suite d'une attaque du prince de Karaman, Ala ed Din, Bayézid, l'ayant battu, prit le reste de ses états avec sa capitale Konia, puis il occupa Sivas, Tokat et Kaïsarié, et enfin Kastamouni, dont le prince, son homonyme, Keuturum Bayézid (le perclus) ne garda plus que le port de Sinope.

Bayézid, ayant ainsi réuni sous son sceptre, tout l'ancien empire Seldjoukide, était maître de l'Asie Mineure, à l'exception de Smyrne occupée par les chevaliers de Rhodes et de la principauté grecque de Trébizonde. Ses troupes commandées par Timourtach, s'étaient avancées jusqu'à l'Euphrate.

Déjà, comme nous l'avons remarqué, s'opéraient des transports de population d'une région à l'autre. Les généraux turcs Iakoub et Evrenos ayant pris la ville d'Argos, en Péloponèse, ses habitants, au nombre de 30.000, d'après Chalcondylas, furent transportés en Asie, tandis que des Turcs et des Tatars venus d'Anatolie étaient établis dans la vallée du Vardar et dans les régions de Sofia, Philippopoli et Stara-Zagora.

Mais, alors qu'arrivé à l'apogée de sa puissance, Bayézid s'appêtait à la couronner par la conquête de Constantinople, un orage qui devait l'emporter se préparait aux confins orientaux de son empire.



CHAPITRE III

LA BATAILLE D'ANGORA ET SES CONSÉQUENCES

Dans la Transoxiane, au sud de Samarkand, un jeune chevalier, peut-être d'origine mongole, mais complètement turquisé, *Timour*, qui s'illustrera sous le nom de *Timour-Lenk*¹, *Timour le boileux*, dont les Européens ont fait *Tamerlan*, brave, intelligent et surtout adroit, ayant profité des dissensions entre les souverains et les grands seigneurs du pays, ainsi que des conflits entre Turcs et Iraniens, était arrivé à se faire nommer par le sultan de Djagataï, Touklouk, gouverneur de la Transoxiane. Entrant bientôt en lutte avec le sultan Touklouk et ses successeurs, il arrive, après une suite d'aventures romanesques, à se faire proclamer lui-même roi de ce pays (1369).

Etendant ensuite ses conquêtes au Nord sur le Kiptchak au sud sur le Khorassan, l'Afganistan, une partie de la Perse, s'avancant jusque dans l'Inde et en Mésopotamie, il devient souverain d'un immense empire qui, à l'Ouest, après l'occupation de la Géorgie, de l'Arménie, du Kurdistan, confinait aux états de Bayézid. Timour avait accepté la soumission de Taherten, prince d'Erzindjan, qui pensait ainsi se protéger contre la convoitise du sultan ottoman. Cette crainte était justifiée, et la prise d'Erzindjan par Bayézid fut la première occasion de conflit entre les deux souverains turcs. Taherten se plaignit auprès de Timour, lequel accueillit, en outre, les princes de Kermian, de Menteché et d'Aïdin, dépouillés par Bayézid et qui avaient réussi

1. *Timour* signifie *fer*. Les Turcs, actuellement, prononcent ce mot *démir*, mais ils avaient, avec les caractères arabes, conservé l'ancienne orthographe.

à lui échapper. Timour envoya à Bayézid une ambassade chargée de lui demander la réparation des torts faits à ces princes. Le sultan ottoman maltraita les ambassadeurs — peu s'en fallut qu'il ne les fit mettre à mort — et les renvoya avec une réponse insultante pour leur souverain.

Timour marcha alors contre Sivas, occupée depuis peu par les Ottomans. Cette place opposa une vigoureuse résistance, mais elle dut capituler et ses habitants furent traités avec la plus affreuse barbarie. Un des fils de Bayézid, Erthogroul, ayant été pris, le vainqueur le fit tuer.

Timour n'entreprit pas aussitôt sa campagne contre Bayézid, mais se dirigeant vers la Syrie et la Mésopotamie, il attaqua et prit Aïntab, Alep, Damas, Bagdad.

Au commencement de 1402, un échange d'ambassades eut lieu entre Timour et Bayézid. Ce dernier, qui semblait ne pas se rendre compte de la puissance de son adversaire, le provoqua par des réponses insolentes, et marcha contre lui jusqu'à Tokat. Timour était alors à Sivas avec une armée beaucoup plus nombreuse que celle des Ottomans — Hammer dit sept fois —. Il se dirigea vers Angora et rencontra, au nord-est de cette ville, l'armée de Bayézid forte de 120.000 hommes, parmi lesquels figurait un corps auxiliaire serbe de 10.000 hommes, ainsi que 10.000 Tatars. Quatre fils et cinq petit-fils de Timour, d'un côté, les cinq fils de Bayézid, de l'autre, commandaient des divisions des deux armées.

La bataille fut ardente et les janissaires ainsi que les auxiliaires serbes résistèrent vaillamment à des ennemis supérieurs en nombre, mais les Tatars et les anciens sujets des principautés conquises, Mentéché, Saroukhan, Kermian, gagnés par les émissaires de Timour, firent défection. Les Serbes, sous les ordres du prince Etienne Lazarévitch, ne purent que couvrir la retraite du fils aîné de Bayézid, Suléïman, qui se dirigea vers la mer, tandis qu'un de ses frères, Mehmed, réussissait à se réfugier dans les montagnes, à l'Est d'Angora, vers Amassia, et un autre, Issa au sud, du côté de la Karamanie.

Le sultan lui-même et son fils, Moussa, ainsi que la plu-



part des chefs de l'armée, étaient tombés aux mains du vainqueur.

La bataille d'Angora ou d'Ancyre, que les Turcs appellent *la bataille de Timour (Timour mouharébéssi)*, livrée le 20 juillet 1402, arrêta un moment les progrès de la puissance ottomane et accorda au faible empire de Constantinople, un répit de cinquante ans.

Timour accueillit d'abord avec égards le sultan prisonnier, mais celui-ci ayant cherché à s'échapper par un moyen assez extraordinaire, une galerie de mine aboutissant à sa tente, sa captivité fut rendue plus rigoureuse et l'on raconta même qu'il avait été enfermé dans une cage de fer. Hammer s'efforce de détruire cette légende qu'il explique en disant que dans ses déplacements à la suite de Timour, Bayézid était transporté dans une litière grillée que les historiens turcs appellent *kafez*, mot qui signifie effectivement *cage*, mais désigne aussi les grillages posés aux fenêtres des maisons turques et derrière lesquels, les femmes peuvent voir sans être vues. Bayézid mourut en captivité, à Akchéhir, le 8 mars 1403. Son corps fut transporté à Brousse.

Les Tatars ravagèrent presque toute l'Asie Mineure et mirent le siège devant Smyrne, défendue par les chevaliers de Rhodes. Timour vint en personne diriger l'attaque. Au moment de l'assaut, les chevaliers, réfugiés dans le château purent se frayer un passage et s'embarquer sur leurs galères, mais les habitants furent massacrés.

Pour assurer plus complètement la ruine de l'Etat Ottoman, Timour avait rétabli dans leurs domaines, les princes dépossédés par Bayézid. Il se tourna ensuite vers la Perse et après être rentré dans la capitale de son empire, Samarkand, et y avoir séjourné quelque temps, il partait pour la conquête de la Chine, lorsqu'il mourut le 19 février 1405.

Comme on l'a vu, trois des fils de Bayézid, Suléïman, Mehmed et Issa, avaient pu s'échapper lors de la bataille d'Angora. Suléïman était arrivé jusqu'à Andrinople où il s'était fixé, Issa était resté à Brousse, et Mehmed à Amassia. Ce qui restait de l'empire de Bayézid était ainsi divisé et livré à l'anarchie car les princes se faisaient la guerre

entre eux et recherchaient l'alliance de l'empereur grec, Manuel II, lequel, par un renversement momentané des situations, se trouvait ainsi l'arbitre des princes turcs.

Les premiers conflits eurent lieu en Asie Mineure entre Issa et Mehmed et se terminèrent par la victoire de ce dernier. Issa disparut dans un combat. Ensuite, Suléïman, qui régnait à Andrinople, prince ambitieux, intelligent et lettré, mais paresseux et débauché, vint attaquer son frère Mehmed en Asie. A ce moment intervint Moussa, autrefois prisonnier de Timour et délivré après la mort de celui-ci. Il prit d'abord le parti de Mehmed, et passé en Europe, il s'assura le concours de Mircea, prince de Valachie, de Etienne Lazarévitch, prince de Serbie et des fils des derniers souverains bulgares, Froujin, fils de Chichman et Constantin, fils de Stratsimir, tandis que Suléïman obtenait l'aide de l'Empereur Manuel dont il avait épousé la fille.

D'abord battu près de Constantinople, Moussa se réfugia en Valachie, puis revint attaquer Suléïman à Andrinople. Suleïman, abandonné de presque tous ses nobles auxquels répugnaient ses débauches et ses fantaisies, voulut s'enfuir vers Constantinople, mais il fut tué en route (1410).

Moussa resta ainsi seul maître des possessions ottomanes d'Europe. A côté de réelles qualités administratives et militaires, Moussa manifesta un caractère tyrannique et cruel qui lui aliéna ses vassaux. Comme il avait attaqué Constantinople, l'Empereur fit appel à Mehmed qui passa en Europe, rassembla autour de lui la plupart des beys, mécontents de Moussa, s'allia avec Etienne de Serbie et, après avoir d'abord subi des revers, finit par battre Moussa, près du village de Tchamourlou, non loin de l'endroit où la rivière l'Isker sort du bassin de Sofia. Moussa fut trouvé mort à peu de distance du champ de bataille (1413).

Ainsi Mehmed restait définitivement souverain de la Turquie et c'est lui que la nomenclature officielle des souverains ottomans, enregistre comme successeur de Bayézid. La tradition adjoint à son nom l'épithète de *Tchélebi*, seigneur.



Les écrivains occidentaux appellent souvent Mehmed I^{er} et les cinq autres sultans qui, dans la suite, portèrent le même nom, Mohammed ou Mahomet. Nous ne savons pas, d'une façon précise, comment les Turcs du xv^e siècle prononçaient le nom de leurs souverains, mais il est certain que nos contemporains, en Turquie, ne donnent à personne, pas plus à un sultan qu'à un simple particulier, le nom même du prophète. Ils en changent la prononciation, ce que permet l'orthographe arabe qui écrit ce nom avec les quatre consonnes *m h m d*; selon la vocalisation, que les textes turcs n'indiquent presque jamais, on peut lire aussi bien *Mehmed* que *Mohammed*.

Ayant habité plusieurs années la Turquie pendant le règne du successeur d'Abdul Hamid, nous ne l'avons jamais entendu nommer autrement que *Mehmed V*. C'est pourquoi nous avons cru convenable, nonobstant un usage contraire assez répandu, d'écrire de la même manière les noms de ses homonymes sur le trône d'Osman.

Le règne de Mehmed I^{er}, tout au moins à partir du moment où il réunit sous son autorité toutes les provinces ottomanes, fut assez court; une attaque d'apoplexie le termina en 1421.

Dès qu'il eut triomphé de ses compétiteurs, Mehmed avait renouvelé son alliance avec l'empereur Manuel qui l'avait aidé dans sa lutte contre Moussa, et il lui rendit même certaines places sur la Mer Noire et en Thessalie. Il resta jusqu'à sa mort, fidèle à cette alliance. Il promit aussi sa bienveillance aux princes et chefs chrétiens, vassaux ou voisins de l'Empire Ottoman. Il s'intéressa particulièrement aux lettres et aux arts, fit commencer la construction de la Grande-Mosquée (*Oulou Djami*) à Andrinople et ériger à Brousse la célèbre mosquée verte (*Yéchil Djami*) ainsi que les établissements de bienfaisance (*imaret*) qui l'avoisinent et auprès desquels se trouve son tombeau (*turbé*).

Il eut aussi à guerroyer. D'abord en Asie, contre le prince de Karaman et contre un vassal rebelle Djuneïd, qui gouvernait Smyrne, puis contre le duc de Naxos, Vénitien qui possédait plusieurs des Cyclades. Il s'ensuivit une



attaque heureuse de la flotte vénitienne qui battit celle des Turcs devant Gallipoli, après quoi la paix fut conclue avec la Sérénissime République (21 juillet 1418).

Deux événements d'une nature exceptionnelle marquèrent le règne de Mehmed Ier.

Un ancien kazi-askier, Bedr-ed-Din, savant jurisconsulte, voulut tenter une révolte en se servant du fanatisme religieux. Une sorte d'ascète Beureklidji Moustafa, auquel le peuple attribuait des miracles, lui servit d'instrument pour soulever la foule. Ses adeptes prêchaient une nouvelle doctrine qui présentait quelque analogie avec celle des Bogomiles et dont la base était l'égalité absolue et la communauté de tous les biens matériels; ils cherchaient à s'entendre avec les chrétiens.

Etablis sur une pointe de terre où se trouve le mont Styliarios, au sud du golfe de Smyrne, ces sectaires étaient devenus assez nombreux et assez forts pour battre à deux reprises, les troupes envoyées contre eux. Il fallut une puissante armée commandée par le grand-vizir, Bayézid Pacha, pour en avoir raison. Un grand nombre de fanatiques et Beureklidji Moustafa lui-même furent mis à mort après d'horribles supplices qu'ils supportèrent avec une constance extraordinaire.

Le principal instigateur Bedr-ed-Din se trouvait en Europe, dans la région des Balkans où il avait réuni de nombreux partisans parmi les notables qu'il avait favorisés sous le règne de Moussa, alors qu'il était kazi-askier. Il fut battu près de Serrès, fait prisonnier et pendu.

L'autre événement fut l'apparition d'un compétiteur se donnant pour *Moustafa*, fils de Bayézid, disparu pendant la bataille d'Angora et dont on n'avait retrouvé aucune trace. On n'est pas d'accord sur son identité, mais sa parenté avec Bayézid n'est pas invraisemblable et il semble bien qu'elle ait été admise par l'empereur Manuel.

Le prince de Valachie, Mircea, et Djuneïd, devenu gouverneur de Nikopoli, prirent son parti. Poursuivi et battu par Mehmed, il se réfugia à Salonique dont le gouverneur grec refusa de le livrer sans ordre de l'Empereur. Ce dernier,



malgré son alliance avec Mehmed, défendit très noblement les droits de l'hospitalité, tout en s'engageant à surveiller Moustafa, qui fut transféré d'abord à Constantinople, puis à Lemnos et interné dans un monastère.

Au commencement de son règne, Mehmed ayant assuré sa domination en Asie, notamment par des accords avec Chahrok, fils de Timour et avec les chefs des dynasties turcomanes du Mouton-Blanc et du Mouton-Noir, s'avança vers le Nord, en Hongrie, en Valachie et jusqu'en Styrie. Il fut battu à Radkersbourg. Néanmoins, Mircea se rendant compte de la puissance de l'Empire turc et du danger résultant de son voisinage, se soumit volontairement, moyennant la garantie de l'autonomie de la Valachie sous ses princes nationaux, et certains autres privilèges dont les Turcs reconnurent toujours la réalité, bien que le *hatt-î-chérif* (rescrit) qui les mentionnait ait été perdu.

Comme, plus tard, Mircea prit le parti du prétendant Moustafa, Mehmed, pour le punir fit occuper deux places sur la rive valaque du Danube, Giurgiu et Turnu-Severin.

Mehmed I^{er} étant mort d'une attaque d'apoplexie, en 1421, son décès fut tenu secret pendant quarante jours, pour que son fils Mourad, âgé de 18 ans, qui résidait alors à Amassia, pût être prévenu et venir prendre possession du trône.

Il semble que Mourad II fût d'un naturel pacifique, car dès son avènement, il voulut conclure des accords avec tous ses voisins. Mais l'empereur Manuel, se basant sur une disposition du testament de Mehmed, ayant réclamé la garde et la tutelle des jeunes fils de celui-ci, ce à quoi Mourad ne voulut pas consentir, un conflit s'en suivit au cours duquel l'empereur mit en liberté le prétendant Moustafa et l'ancien vizir, souvent rebelle, Djuneïd, et favorisa leur action. Mais Mourad, avec l'aide des Génois qui occupaient la Nouvelle Phocée, en face de Mitylène, où ils exploitaient des mines d'alun, finit par avoir raison de son compétiteur qui fut pris et pendu.

Manuel chercha alors à se rapprocher de Mourad, mais



celui-ci refusa et vint mettre le siège devant Constantinople. Les environs furent ravagés, une ligne de circonvallation établie et l'assaut donné le 24 août 1422. Assaillants et défenseurs combattaient avec un égal courage et un égal acharnement, lorsque, vers le coucher du soleil, les Turcs cessèrent leurs attaques et se retirèrent en brûlant leurs machines de guerre.

Les Grecs expliquèrent ce recul inattendu par une apparition miraculeuse qui aurait frappé de terreur les assaillants, et certains témoins turcs paraissent avoir admis cette version. Mais les écrivains ottomans donnent pour motif à la levée soudaine du siège, la révolte, suscitée par les intrigues grecques, d'un frère de Mourad, Moustafa, résidant en Karamanie, qui s'était emparé de Nicée. Mourad marchant contre lui, s'en empara par trahison et le fit pendre.

Il est à remarquer que dans tous les conflits intérieurs ou extérieurs de cette période, les désertions, les trahisons des grands personnages, les ruptures de traités, jouent constamment un rôle et, souvent, exercent sur les résultats une influence plus grande que les opérations militaires.

Déarrassé de ce nouveau rival, Mourad essaya encore de conclure la paix avec ses voisins, sauf pourtant avec les Vénitiens qui occupaient Salonique. Pour la troisième fois, les Turcs s'emparèrent de cette ville qui resta définitivement entre leurs mains.

Mais il semble qu'à cette époque une paix de longue durée ne fut pas possible, car nous voyons bientôt le Sultan en guerre avec la Hongrie. Passant le Danube, ses armées s'avancent jusqu'en Carniole, puis revenant en arrière, peu après, elles envahissent la Transylvanie où elles se trouvent en présence du vaillant Jean de Huniad, noble hongrois, d'origine roumaine, qui inflige aux Turcs plusieurs défaites sanglantes à Szent-Imré (18 mars 1442), près de Nagy-Szeben (Hermannstadt) et aux Portes de Fer, sur le Danube.

A la suite du concile de Florence (1439) qui avait fait espérer la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident, le pape Eugène IV avait pris l'initiative d'une nouvelle croi-



sade qui devait rejeter les Turcs en Asie ou, tout au moins, délivrer Constantinople, de plus en plus menacée.

Une armée nombreuse, composée de Hongrois, de Polonais, d'Allemands, de Valaques, avait été réunie par Vladislav, roi de Hongrie et de Pologne. Georges Brankovitch, prince de Serbie, successeur de Stéfan Lazarevitch, qui oscillait entre les vassalités turque et hongroise, s'était joint à l'armée chrétienne. Celle-ci passa le Danube près de Belgrade.

La première bataille importante fut livrée près de Nich (novembre 1443) et les chrétiens vainqueurs, s'avancèrent jusqu'à Sofia qu'ils occupèrent. Une autre bataille eut lieu entre Sofia et Zlatitsa, mais le passage des Balkans à la fin de décembre présentait de telles difficultés que l'armée chrétienne renonça à le tenter et revint en arrière.

Mourad avait dû, à la même époque, entreprendre en Asie une expédition contre le prince de Karamanie, qui avait attaqué ses possessions et ravagé plusieurs villes et leurs districts. Le sultan en eut raison, mais il se décida à faire la paix en Europe, même au prix de concessions importantes. Le traité qui prévoyait une trêve de dix ans, fut signé par Mourad et par Vladislav, et juré par les deux souverains, le premier sur le Koran, le second sur l'Évangile.

Mourad voulant enfin satisfaire ses goûts pacifiques, abandonna le trône à son fils Mehmed, alors âgé de quatorze ans, et se retira à Magnésie.

Mais il ne jouit pas longtemps de ce repos. Le cardinal Julien Cesarini qui avait été l'un des organisateurs de l'expédition précédente, l'empereur Jean Paléologue et divers personnages européens, représentèrent au roi de Pologne, l'avantage qu'il y aurait à profiter du séjour du Sultan en Asie et lui persuadèrent que la parole donnée aux infidèles n'avait pas de valeur, d'autant plus qu'il avait conclu avec les souverains chrétiens, un traité antérieur qui devait prévaloir sur la paix promise aux Turcs.

L'Angleterre, la France, le duc de Bourgogne, Milan, Florence, Venise, Gênes et le Pape avaient promis leur concours. Les flottes de ces trois dernières puissances

devaient aller occuper lesdétroits pour empêcher les troupes turques qui à ce moment, pour la plupart, combattaient en Asie contre l'émir de Karamanie, de repasser en Europe.

L'armée commandée par le roi Vladislav passa le Danube à Orsova, le 20 septembre 1444. Elle était, en réalité, beaucoup moins nombreuse qu'on ne l'avait espéré. Elle se composait surtout de Hongrois et de Transylvains, commandés par Jean de Hunyad et Stéfan Batori, de Polonais, et de croisés de diverses nations, sous les ordres du cardinal Cesarini, de mercenaires bosniaques, albanais, bulgares; elle comprenait également un corps valaque et un corps bosniaque, mais Georges Brankovitch avait, cette fois, refusé son concours, et le prince d'Albanie, Georges Kastriota, le célèbre Skander Beg, qui avait promis de venir avec 20 ou 25.000 mille hommes, manqua au rendez-vous. Au total, les troupes chrétiennes ne comptaient guère plus de 20.000 hommes, y compris 4.000 cavaliers conduits par le prince de Valachie Vlad Dracul¹.

La marche à travers la Bulgarie s'effectua victorieusement quoique non sans rencontrer quelquefois, par exemple devant la place forte de Choumèn, une sérieuse résistance. Les soldats peu disciplinés pillèrent indifféremment les villages chrétiens ou musulmans qu'ils rencontraient. En particulier, les « croisés » du cardinal Cesarini détruisirent les églises, sous prétexte qu'elles étaient schismatiques. De là une hostilité bien naturelle de la population.

Le 9 novembre le roi Vladislav arrivait devant Varna et établissait son camp à l'ouest et à environ 3 kilomètres de la ville, son aile gauche appuyée au lac de Devno. Lorsque, à Silistrie, Vlad Dracul, rejoignit les alliés, il chercha à les détourner de leur expédition en leur montrant que leur armée était bien trop peu nombreuse. « Lorsque le sultan va à la chasse, dit-il, il a avec lui plus de soldats que vous n'en avez aujourd'hui pour une entreprise si sérieuse. Ne comptez pas sur des alliés. Les Grecs sont trop faibles pour vous aider; les Génois et les Vénitiens ne sont pas prêts.

1. *Dracul*, le diable (*drac*).

Rentrez chez vous, et au printemps, revenez avec une armée plus nombreuse. »

Mais l'avis de Jean de Hunyad qui voulait marcher en avant, prévalut.

A Varna, auraient dû se trouver des bateaux génois et vénitiens pour transporter l'armée par mer à Constantinople, mais ils ne parurent pas. Mourad, sur la demande pressante des vizirs, en raison du danger qui menaçait l'empire, avait consenti à reprendre le pouvoir et à la tête de ses troupes qui se trouvaient encore en Asie, était repassé en Europe. Son armée arriva devant Varna le même jour que celle de Vladislav et prit position à 4 kilomètres environ à l'ouest de celle-ci.

La bataille commença le lendemain, 10 novembre, dès le matin. Malgré la grande supériorité numérique des Turcs qui comptaient au moins 40.000 hommes — certains historiens disent même plus de 100.000 — les Chrétiens remportèrent d'abord une victoire complète. Sous la pression des chevaliers commandés par Jean de Hunyad, les forces turques avaient cédé et commençaient à se disperser; le sultan même, entouré d'une faible garde, risquait d'être pris.

La témérité de Vladislav, poussé, dit-on, par la crainte que toute la gloire de la victoire ne revint au héros hongrois, compromit les résultats déjà obtenus. Le roi de Pologne s'avança vers les lignes ennemies, cherchant à atteindre le sultan. Son escorte enfonça les janissaires, mais ceux-ci se reformèrent ensuite, et deux d'entre eux arrivèrent jusqu'au cheval du roi. La monture, les jambes coupées d'un coup de hache, s'abattit, entraînant son cavalier qui tomba ainsi entre les mains des janissaires. La tête du roi fut coupée et montrée au bout d'une pique, tandis que sur une autre était fixé le texte du traité de paix signé par lui et juré sur l'Évangile. Les Turcs n'avaient ni oublié ni pardonné ce parjure.

La mort du roi mit le trouble dans l'armée chrétienne et malgré la bravoure et l'énergie de Jean de Hunyad, la victoire commencée se changea en une déroute complète. Beaucoup de soldats furent pris ou massacrés par les Turcs, les



autres, avec Hunyad et le prince de Valachie, Vlad, purent s'enfuir jusqu'au Danube.

Les pertes furent énormes des deux côtés, mais il est difficile de les dénombrer en présence des chiffres entièrement différents donnés par les chroniqueurs et qui varient de 6 à 12.000 — tués et prisonniers — pour les chrétiens, et de 30 à 75.000 pour les Turcs. L'exagération de ces derniers chiffres est évidente.

La tête du roi Vladislav fut envoyée à Brousse et promenée dans les rues de cette ville comme trophée de la victoire ottomane. Son corps aurait été enterré dans une petite chapelle grecque près de Varna ¹.

En 1856, lors de la guerre de Crimée, une division de volontaires polonais servant dans l'armée turque contre les Russes, séjournant à Varna, fit élever, à l'emplacement de la bataille, une pyramide à la mémoire du roi Vladislav III et des guerriers polonais tombés en 1444. Ce monument fut détruit peu après par des habitants du voisinage qui croyaient qu'un trésor était caché dans ses fondations.

La bataille de Varna est la dernière tentative sérieuse de l'Occident chrétien coalisé pour arrêter la marche victorieuse des Turcs et sauver les restes de l'empire d'Orient. Désormais, le sort de ce dernier était fixé et ses jours comptés. Neuf ans plus tard, Constantinople allait tomber sous les coups de Mehmed le Conquérant.

Après la victoire de Varna, le Sultan avait rejoint sa retraite de Magnésie qu'une révolte de janissaires à Andrinople (1445), l'obligea à quitter de nouveau. Il fit ensuite attaquer les défenses de l'isthme de Corinthe, élevées par les frères de l'empereur qui gouvernaient le Péloponèse, resté au pouvoir des Grecs. Ces défenses enlevées, les armées turques se précipitèrent sur la péninsule et la ravagèrent, détruisant les villes, massacrant ou emmenant en esclavage un grand nombre d'habitants. Pourtant, Constantin, le futur empereur et son frère Thomas, conservèrent leurs gouvernements du Péloponèse (Sparte) et de l'Achaïe, mais

1. Voir *Pohod na Vladislava prez Blgaria v 1444 i bitkata pri Varna*, par H. K. Chkorpil, p. 65.

comme tributaires du Sultan. En 1448, Jean de Hunyad, à la tête de l'armée hongroise, renforcée par des contingents valaques, allemands et bohémiens, envahit de nouveau l'empire ottoman et vint livrer bataille dans la plaine déjà célèbre de *Kossovo* (17 octobre 1448). La victoire, vigoureusement disputée pendant trois jours, resta aux Turcs.

Hunyad, qui exerçait les fonctions de *gouverneur* (régent) du royaume de Hongrie, pendant la minorité du roi Ladislas, conclut en 1450 une trêve de trois ans avec les Turcs.

A la fin de son règne, Mourad avait eu à lutter contre le prince d'Albanie, Georges Kastriota, célèbre sous le nom de Skander-beg, dont nous conterons plus loin les exploits.

En 1450, il mariait son fils et successeur Mehmed, avec la fille de Suleïman, émir de Zulkadr, d'une illustre dynastie turkmène, dont la principauté avait pour chef-lieu Malatia, dans le Kurdistan actuel. Peu de temps après (2 février 1451), il mourait d'un refroidissement contracté dans une promenade aux environs d'Andrinople.

Il laissait à son fils la possession presque entière, directe ou indirecte, de l'Anatolie et de la Péninsule balkanique, et la tâche de la compléter par l'occupation de Constantinople. Mehmed devait, promptement, réussir dans cette entreprise, plus d'une fois déjà, tentée en vain par ses prédécesseurs.





CHAPITRE IV

LA PRISE DE CONSTANTINOPLE

Le règne de Mehmed II, le Conquérant (*Mehmed Fatih*) devait voir s'accomplir l'acte le plus important de l'histoire ottomane, la prise de Constantinople. Nous ne pouvons mieux indiquer la signification de cet événement qu'en citant textuellement quelques lignes de l'introduction à l'ouvrage du grand byzantinologue français, Gustave Schlumberger. *Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453*¹.

« La prise de Constantinople par les Turcs au mois de mai 1453, dit l'auteur de ce livre, désormais classique, est un des plus grands faits de l'histoire du monde, qui a eu, sur les destinées de l'Europe, une influence prodigieuse. Il a donné la suprématie aux Turcs en Orient pour des siècles. Il a été pour la race hellénique la catastrophe suprême jusqu'à la résurrection inaugurée dans la première moitié du siècle dernier. Cet événement a failli changer définitivement le cours de l'histoire. Il fut à tel point extraordinaire pour cent raisons diverses, aussi parce que ce fut le premier grand siège gagné par l'artillerie, arme très nouvelle à cette époque, que l'érudition a fait de cette date fatale des mois d'avril et de mai 1453, la date auguste qui clôt le Moyen-Age et marque le début des temps modernes ».

Mehmed, au moment de la mort de son père, se trouvait à Magnésie, en Asie Mineure, où il exerçait un commandement. Il partit en toute hâte et arriva à Andrinople, après un voyage d'une rapidité exceptionnelle : il fit, paraît-il, en deux jours, le trajet de 120 lieues de sa résidence à la côte, en face de Gallipoli.

1. Paris, Plon Nourrit et C^{ie}, éditeurs, 6^e édit. 1922. L'introduction est datée de mars 1914.



Le nouveau sultan n'avait que 21 ans. Il était particulièrement intelligent et instruit, mais en même temps fanatique et cruel. Pourtant la manière dont il traita les Chrétiens après l'affermissement de sa domination, montre que, chez lui, l'esprit de l'homme d'Etat et du législateur pouvait dominer la violence du musulman fanatique. Il ne lui restait qu'un petit frère, âgé de quelques mois. Suivant la cruelle coutume qu'il inscrivit plus tard dans son code il le fit noyer.

Le remplacement du vieux sultan Mourad par un jeune prince ambitieux et hardi inspira à toute l'Europe un sentiment d'inquiétude. Les souverains et les princes voisins ou vassaux s'empressèrent d'envoyer des ambassadeurs à Andrinople pour féliciter le nouveau padichah. Celui-ci affecta d'abord des intentions pacifiques. Il signa avec Jean de Hunyad une paix de trois ans; il conclut aussi ou renouvela des accords avec ses voisins ou ses vassaux, avec le despote de Serbie, le prince de Valachie, les Génois, les chevaliers de Rhodes, la république de Raguse, le despote du Péloponèse, Dimitrios, le prince de Karamanie, et même avec l'empereur Constantin avec lequel il signa, en 1451, un traité affectant les revenus de quelques villages situés sur la Strouma, au paiement d'une pension à Orkhan, petit-fils de Suleïman, retenu à la cour de Constantinople.

Mais en réalité, il n'avait d'autre pensée que la conquête de la Ville si longtemps convoitée et vainement attaquée par ses prédécesseurs.

Au printemps de 1452, il fait construire sur la rive européenne du Bosphore une nouvelle forteresse répondant à celle que Bayézid avait élevée sur la côte d'Asie (Guzel Hissar, aujourd'hui Anadolou Hissar). Les murs de ce château que les Turcs appelèrent *Kessèn-Hissar* ou *Boghaz Kessèn* (château de la coupure, ou, qui coupe le détroit) et qu'on nomme actuellement *Roumili Hissar*, traçaient sur le terrain la forme des lettres du nom de Mohammed. Ce travail, auquel furent employés des milliers d'ouvriers et de manœuvres réquisitionnés, ainsi que les matériaux, dans toutes les provinces de l'empire, et que le sultan surveilla

personnellement, tandis que les plus hauts dignitaires, pour exciter l'ardeur des travailleurs, y prenaient part matériellement, fut achevé en moins de six mois (août 1452). En dehors de la valeur militaire de cet ouvrage. Mehmed envisageait la possibilité d'enlever aux Grecs le revenu des douanes et péages sur les navires venant de la Mer Noire et de se l'approprier.

L'empereur avait d'abord laissé faire, mais voyant le danger, il fit attaquer les travailleurs et les gardes, sous le prétexte, d'ailleurs exact, des déprédations que subissaient dans leurs propriétés, les sujets grecs des rives du Bosphore. Ces attaques donnèrent à Mehmed l'occasion de déclarer formellement la guerre à l'empereur. Celui-ci voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de conserver la paix, et indigné par le massacre des habitants du village d'Epivasion, avait pris des mesures de rétorsion. Fermant les portes de la ville, il fit arrêter tous les Turcs qui s'y trouvaient. Encore furent-ils relâchés au bout de trois jours. Puis il envoya au sultan une déclaration, pleine de grandeur, dit Schlumberger, exposant les faits qui l'obligeaient à se tenir sur le pied de guerre.

Le trône de Constantinople était occupé, depuis 1448, par Constantin XI, Dragasès, frère et successeur de Jean VIII Paléologue. Constantin, au moment de son avènement, avait près de 45 ans. Ses Etats se réduisaient à la Ville elle-même, à sa banlieue sur une étendue d'une centaine de milles dans la direction du Nord et de l'Ouest, à la moitié environ du Péloponèse que gouvernaient, avec le titre de despotes, ses frères Dimitrios et Thomas.

Le malheureux empereur n'avait d'espoir que dans les secours que pourrait lui envoyer l'Europe. Une circonstance était, à cet égard, favorable. Quelques années auparavant, en 1439, au concile de Florence, avait été décidée l'union des Eglises d'Orient et d'Occident. Constantin avait accepté cette décision et en 1452, une liturgie solennelle, célébrée à Sainte-Sophie par le légat du pape, le cardinal Isidore, d'origine grecque et ancien métropolitain de Kiev, et le patriarche de Constantinople, Grégoire Mammas, en pré-

sence de l'empereur, avait constaté la réconciliation des deux Eglises. Mais si le souverain et une partie des grands dignitaires et du haut clergé acceptaient cette Union, la masse des prêtres et des moines et tout le peuple qui, dans leur fanatisme aveugle, se refusaient à reconnaître les catholiques comme chrétiens, y étaient violemment opposés, et semblaient même préférer les Turcs aux Latins. Et ceux-là même qui, officiellement, se montraient partisans de la réconciliation avec Rome, ne le faisaient pas par conviction, mais seulement dans l'espoir d'obtenir des secours dans la position désespérée où se trouvait l'Empire. Au fond de leur cœur, ils n'étaient pas moins hostiles que le peuple à tout ce qui venait de Rome, et l'histoire a conservé, en les stigmatisant, les paroles du grand-duc Loukas Notaras, préférant voir dans Sainte Sophie le turban d'un Turc plutôt qu'un chapeau de cardinal.

Ainsi étaient augmentées les causes de division dans la cité menacée, et diminuées les chances d'obtenir d'Occident une aide sincère et utile.

En réalité, ces secours furent très restreints, malgré les promesses faites par le pape et Venise. Ils consistèrent, presque exclusivement en un corps de 200 hommes amenés avec lui par le cardinal Isidore, légat du Pape, et provenant soit d'Italie, soit des Latins de Chio, en un certain nombre de bâtiments vénitiens venus pour leur commerce à Constantinople et retenus dans ce port, et en deux bâtiments génois, portant 500 hommes et commandés par le capitaine Jean Giustiniani, qui sera l'âme de la défense de la place.

Des secours plus importants envoyés par Venise ne purent pas arriver en temps utile.

Constantinople, qui ne comprenait alors que le quartier situé entre la Corne d'Or et la Mer de Marmara, et que l'on appelle actuellement *Slamboul* (turc *Istanboul*, nom qui maintenant s'applique à l'ensemble de la ville), était entourée d'une muraille continue. L'enceinte terrestre existe encore presque entièrement, quoique en mauvais état sur beaucoup de points. De celles qui longeaient la Corne



d'Or et le rivage de la mer, il ne reste que des vestiges.

Le faubourg de Galata, de l'autre côté de la Corne d'Or, sorte de colonie génoise, ayant son administration particulière, sous l'autorité d'un *podestà*, était aussi entouré d'une muraille. On s'occupa de remettre en état certaines parties de l'enceinte qui avaient été négligées. Entre autre, le fossé précédant l'extrémité de la muraille terrestre du côté de la Corne d'Or, qui avait été comblé, fut rétabli en quelques jours par les équipages des galères génoises et, vénitiennes.

Le 2 avril 1453, on tendit la chaîne qui, partant de l'extrémité de la ville, en un point voisin du Vieux-Séraï actuel et aboutissant à Galata, à l'intérieur des murs, fermait l'entrée de la Corne d'Or. Cette chaîne était formée d'énormes billes de bois reliées les unes aux autres par de grosses chaînes de fer. Elle se trouvait à peu près sur l'emplacement actuel du grand pont de Karakeuï.

Cet engin protégea utilement, contre les attaques de la flotte turque, les bâtiments placés immédiatement en arrière, dix grands vaisseaux, dont cinq génois et quelques galères. La surveillance de la chaîne était particulièrement confiée aux Gênois. Les effectifs auxquels incombait la défense de la Ville étaient composés d'éléments variés, en partie réunis par hasard. Un historien allemand Mordtmann, cité par Schlumberger, remarque que « pour la première fois dans l'histoire, depuis les luttes sanglantes contre les hordes d'Attila dans les champs catalauniques, le souci de leur existence même entraînait toutes les forces civilisées dans la lutte sans merci contre le péril ottoman. » Effaçant d'un trait tant de haines, tant de dissensions, cette pensée poussait toutes les classes, les hommes de tous les rangs, de toutes les conditions, à une action commune. Grecs et Gênois, Vénitiens, Catalans, catholiques, orthodoxes, uniates, moines fanatiques et humanistes, libres-penseurs, bourgeois et mercenaires, archontes byzantins et condottieri italiens, luttaient ensemble, épaule contre épaule sur le rempart de Constantinople, dernier boulevard de l'Europe contre les terribles conquérants d'Asie, prêts, chacun,



à répandre la dernière goutte de leur sang pour la gloire de Dieu et l'honneur commun de la Chrétienté. »

Ces lignes donnent bien l'impression de cette tragique épopée, au cours de laquelle des combattants si disparates firent jusqu'au bout leur devoir, où le Génois Giustiniani, les commandants vénitiens et leurs soldats eurent dans la lutte une plus grande part que les Grecs eux-mêmes. Mais, en remarquant d'abord que d'autres batailles, par exemple, celle de Varna, avaient aussi réuni des contingents de nombreuses nations chrétiennes, on doit regretter qu'une grande partie des défenseurs de Constantinople se soient trouvés rassemblés, en quelque sorte par hasard, de sorte que leur petit nombre les condamnait fatalement à périr sous l'assaut des multitudes ottomanes, alors qu'une entente des États européens eût pu envoyer des forces capables de résister victorieusement.

L'armée réunie par Mehmed et venue de toutes les provinces de l'Empire et des états tributaires était, pour l'époque, exceptionnellement nombreuse. Les évaluations des chroniqueurs varient de 80.000 à 400.000 hommes. D'après le vénitien Barbaro, témoin oculaire du siège, le sultan, à son arrivée devant Constantinople, aurait disposé de 160.000 combattants, sans compter la masse des non-combattants, ouvriers, domestiques, marchands, etc... qui suivaient les armées de cette époque. Auprès des troupes se trouvaient aussi un assez grand nombre de religieux musulmans, mollahs, imams, derviches, dont le rôle devait être d'entretenir le zèle fanatique et le dévouement à l'Islam, dans l'esprit des combattants de la guerre sainte.

Ils avaient pour contre-partie, dans le camp chrétien, les prêtres et les moines, si nombreux dans la société byzantine.

Dans sa préparation du siège, Mehmed avait donné un soin particulier à l'artillerie. Déjà Mourad, son père, avait utilisé ces engins dont l'invention remontait alors à moins d'un siècle. L'arrivée au camp turc d'un transfuge hongrois, peut-être d'origine roumaine, nommé Urban, permit



au sultan de développer d'une façon extraordinaire la puissance de son artillerie.

Urban, habile fondeur de canons, avait d'abord offert ses services à l'empereur Constantin, mais mécontent des conditions qui lui étaient faites, il s'enfuit de Constantinople, en emportant, dit-on, des renseignements utiles sur les fortifications de cette ville. Mehmed l'accueillit avec faveur et lui alloua un traitement élevé, puis il lui demanda de construire un canon dépassant tout ce qui existait alors en ce genre. Urban le promit, et il fonda, en effet, une bouche à feu dont le corps avait 3 pieds (près d'un mètre) de diamètre et qui lançait à un mille de distance un boulet de pierre de 1.200 ou 1.500 livres. Il fallut deux mois pour transporter d'Andrinople jusque devant Constantinople, ce formidable engin traîné par 30 paires de bœufs. Un grand nombre d'autres pièces dont plusieurs de très gros calibre, composaient l'artillerie turque.

Le 5 avril, l'armée venant d'Andrinople arriva devant les murs de Constantinople. Des détachements avaient ravagé les environs et enlevé plusieurs petites places qui appartenaient encore aux Grecs, Messemvria, Viza, Epivasion, le château de San Stefano. Seule Selymvria (Silyvri) résista.

Les troupes se répartirent sur toute l'étendue de la muraille terrestre, depuis la mer de Marmara jusqu'au fond de la Corne d'Or. Le quartier-général du sultan se trouvait à peu près au centre de la ligne sur la rive gauche du torrent de Lykos, à environ 2 km. 1/2 de la muraille, en face de la porte de Saint-Romain, appelée aujourd'hui *Top Kapousou*, la Porte du Canon, en souvenir, paraît-il, des énormes bouches à feu qui furent placées devant elle pour la bombarder.

Après s'être installé, Mehmed avait fait, solennellement, la prière du milieu du jour, la plus importante des cinq, puis avait fait annoncer dans tout le camp, par les crieurs (*tellal*) que le siège était commencé.

Mehmed qui, naturellement, prévoyait l'envoi possible de renforts maritimes par les puissances occidentales,

n'avait pas attaché moins d'importance à l'organisation de la marine ottomane qu'à celle de l'armée de terre. Sa flotte, rassemblée devant Gallipoli sous le commandement du kapoudan pacha, Suleïman Reïs Baltoghlu, comprenait, disent certains historiens, 350 navires, sans compter les bâtiments de transport. Elle remonta la Mer de Marmara et vint mouiller dans le Bosphore vis-à-vis de l'endroit où se trouve maintenant le palais de Dolma-Baghtché. Elle y fut rejointe par d'autres vaisseaux venant de la Mer Noire qui augmentèrent encore sa puissance.

Ce déploiement de forces navales causa une pénible surprise et une violente émotion aux défenseurs de Constantinople qui ne croyaient pas les Turcs capables d'un tel effort sur mer et qui, sachant que dans les sièges précédents, on n'avait eu à résister qu'à des attaques terrestres, étaient effrayés à la pensée d'avoir en même temps, à lutter sur mer.

Il est constant, d'après le récit de tous les historiens, que l'artillerie joua, dans ce siège, le rôle principal et que ce fut la puissance des canons, plus que le nombre et la bravoure des assaillants, qui amena la chute de la place. Non seulement Mehmed avait, d'avance, réuni un grand nombre de pièces, mais il en fit encore fondre pendant la durée du siège et parmi elles, plusieurs de très gros calibre. Le chroniqueur grec Critobule, cité par Schlumberger, raconte en détail les procédés employés pour la fonte de ces engins ainsi que la manière de les manœuvrer. Notons, en passant, que le canon monstre fondu près d'Andrinople, éclata au cours du siège, causant, notamment, la mort du fondeur Urban.

L'empereur Constantin n'avait à opposer à l'immense armée de Mehmed que huit ou neuf mille combattants dont le meilleur élément était constitué par trois mille Vénitiens et Génois, dont le chef Giustiniani se montra réellement à la hauteur des circonstances.

En présence d'une telle disproportion, on ne peut qu'admirer la vaillance, le dévouement de ce faible groupe de défenseurs qui, luttant pour l'honneur de Dieu et de la



chrétienté, veillant jour et nuit, presque sans repos, sur les remparts pour réparer les brèches causées par une formidable artillerie, résistèrent jusqu'à l'épuisement de leurs forces.

L'empereur Constantin Dragasès resta jusqu'à la fin sur la brèche, au poste le plus périlleux, en face de celui du sultan. On peut dire que, par sa mort glorieuse, il effaça les faiblesses d'un si grand nombre de ses prédécesseurs et que, au moment où l'Empire d'Orient allait succomber, l'héroïque défense de sa capitale, sauva au moins son honneur.

Un violent assaut livré le 18 ou le 19 avril n'eut pas de résultat, non plus qu'une tentative de la flotte turque vers la même époque, pour forcer l'entrée de la Corne d'Or, défendue par la chaîne et les vaisseaux qui se trouvaient derrière.

Le 20 avril, un événement inattendu et dont les péripéties peuvent sembler extraordinaires vint donner aux assiégés un moment de joie et de confiance. Le matin, vers 10 heures, on aperçut dans la mer de Marmara, quatre bâtiments qui avançaient, à pleines voiles, poussés par un vent favorable. C'étaient trois grands vaisseaux génois, envoyés par la République de Gênes ou par le Pape — les historiens ne sont pas d'accord à ce sujet —, avec des soldats, des munitions et des vivres, et qui, en route, avaient rencontré un gros transport de la marine impériale revenant de Sicile avec un chargement de blé. Dès que les Turcs les eurent aperçus, leur flotte reçut l'ordre de les attaquer, et, étant donnée l'énorme disproportion des forces, la victoire des musulmans ne faisait aucun doute.

La rencontre se produisit au moment où les vaisseaux chrétiens allaient entrer dans la Corne d'Or. Leur construction très élevée leur donnait la supériorité, dans le combat, sur les vaisseaux turcs beaucoup plus bas, le vent aussi, continuait de leur être favorable. La bataille, engagée aussitôt, se poursuivait donc à leur avantage, lorsque le vent tomba complètement. Les deux flottes adverses se trouvaient ainsi rivées l'une à l'autre, et le combat se continua avec un acharnement inouï, entre ces quatre navires chrétiens



et les nombreux bâtiments turcs. Les chrétiens résistaient cependant, avec une vaillance extraordinaire et vers le coucher du soleil, les Ottomans n'avaient encore obtenu aucun avantage décisif, lorsque le vent s'éleva de nouveau et permit aux vaisseaux chrétiens, grâce à la vitesse que leur procurait leur énorme voilure, d'échapper aux galères turques ¹. Alors profitant de la nuit, des navires de la défense, franchissant la chaîne, vinrent à leur aide et les remorquèrent dans la Corne d'Or. La flotte turque rentra à son mouillage.

Le sultan, qui avait suivi le combat du rivage et manifesté sa fureur de l'insuccès de ses vaisseaux, voulait couper lui-même la tête du grand-amiral Baltoghlou. Mais il s'apaisa et se contenta de le faire bâtonner publiquement et de lui enlever son commandement et toutes ses dignités,

Cette victoire, presque miraculeuse, suscita, naturellement, un immense enthousiasme parmi les défenseurs de Constantinople, mais ce qui, surtout, augmentait leur joie, était la croyance que ces vaisseaux n'étaient que l'avant-garde d'une grande flotte, envoyée aux Grecs par l'Europe latine, et qui forcerait les Turcs à lever le siège. On sait que cet espoir était complètement vain.

Le siège continuait et les gros canons turcs causaient des dommages de plus en plus grands aux remparts, qui, d'ailleurs, faute d'entretien, étaient sur plusieurs points en assez mauvais état. Mais les défenseurs les réparaient sans se lasser.

Quelques jours après la bataille navale du 20 avril, la joie des défenseurs de Constantinople se changea en une pénible stupéfaction quand ils virent, un beau matin, une partie de la flotte turque dans le fond de la Corne d'Or, derrière leurs propres vaisseaux.

Mehmed, pensant que des attaques dirigées exclusivement contre les défenses terrestres seraient inutiles ou demanderaient, pour aboutir, un trop long délai, voulut assaillir aussi la muraille qui longeait la Corne d'Or et qui

1. Voir dans *Schlumberger, op. cit.* p. 123 et suiv., l'émouvant récit de cette extraordinaire bataille navale.

était beaucoup plus faible. Pour cela il conçut le projet, réellement fantastique, d'amener ses navires du Bosphore dans la Corne d'Or en les faisant passer par dessus la colline de Péra. Et, malgré son audace, ce projet fut exécuté. Ce qui le rendit possible fut l'abondance de la main d'œuvre fournie par les soldats, les travailleurs auxiliaires et les habitants réquisitionnés et rassemblés par force. Il faut dire aussi que les bâtiments turcs, particulièrement ceux qui accomplirent ce voyage extraordinaire, étaient d'assez faibles dimensions. C'étaient, d'après les chroniqueurs, des *fustes* (petites galères) de quinze à vingt ou vingt-deux bancs de rameurs, ayant, au maximum, une vingtaine de mètres de longueur.

On établit donc un chemin parfaitement régulier et aplani partant du Bosphore à un endroit qui est sans doute voisin de l'échelle de Kabatach entre Top-Hané et Dolma Baghtché, montant vers le carrefour appelé maintenant Taksim et redescendant pour atteindre la Corne d'Or, vers l'endroit occupé actuellement par le quartier de Kasım-Pacha et l'Amirauté. La longueur de ce chemin, au dire de Barbaro, était de trois milles (un peu plus de 5 km.), cependant mesurée sur le plan, elle ne semble guère dépasser 3 kilomètres. Sa surface fut garnie de planches formant glissières. Les bateaux, placés dans des espèces de chariots ou de traîneaux en forme de berceaux, qui les maintenaient droits, étaient traînés sur ces glissières; le mouvement était facilité au moyen de rouleaux en bois bien graissés. Les bateaux hissés hors de l'eau à l'aide de câbles et de cabestans, étaient ensuite traînés sur les glissières par des hommes ou des attelages de bœufs. Ces mouvements s'accomplissaient au son des tambours et autres instruments de musique guerrière.

De l'ensemble des témoignages contemporains, il résulte que le nombre des bateaux ainsi transportés a dû être de 60 à 70.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans cette singulière opération, c'est la rapidité avec laquelle elle fut exécutée. Mehmed ne l'avait conçue qu'après l'échec naval

du 20 avril, et le 23 au matin, les « fustes » turques étaient dans la Corne d'Or. Le transport des bateaux d'une mer à l'autre avait été exécuté en une seule nuit.

Des mesures rigoureuses de garde avaient été prises pour dissimuler les préparatifs aux assiégés, tandis qu'un bombardement particulièrement violent détournait leur attention. On avait notamment installé derrière la cité génoise de Galata des pièces de très gros calibre, fonctionnant comme mortiers et qui, par dessus les maisons de cette cité, lançaient de gros boulets de pierre qui tombaient dans la Corne d'Or. Mais, sauf un navire coulé, ils causèrent peu de dommages.

L'apparition de ces navires turcs était d'autant plus inquiétante pour les défenseurs de la Ville que les remparts longeant la Corne d'Or étaient médiocres et en mauvais état. Une tentative pour brûler les bateaux ottomans, exécutée le 28 avril, aboutit à un désastre, parce que les Turcs avaient été prévenus, sans doute par trahison et avaient eu le temps de se préparer. A la suite de ce combat, 40 marins qui avaient pu s'échapper à la nage jusqu'au rivage occupé par les Turcs, furent mis à mort, empalés, dit un chroniqueur, à la vue de leurs compagnons, qui regardaient, impuissants, de l'autre côté du bras de mer. Par représailles, l'empereur ordonna de pendre aux créneaux du rempart, en face de l'endroit où avaient été massacrés les matelots vénitiens, 260 prisonniers turcs.

Peu après le transport des bateaux dans la Corne d'Or, Mehmed avait fait établir, vers l'extrémité, de celle-ci, entre les points qui s'appellent actuellement Koumbarhané (côté de Pera) et Defterdar (côté de Stamboul), un pont supporté par des radeaux formés de tonneaux réunis par des poutres. Ce pont permettait le passage facile des troupes dont une partie se trouvait du côté de Péra. En outre, il se voit de point d'appui à des pontons sur lesquels on avait placé des canons battant le rempart qui longeait la rive de la Corne d'Or.

D'après la *Chronique Moscovite anonyme*, le patriarche et les principaux personnages de l'Empire, d'accord avec



Justiniani, auraient conseillé à l'Empereur de quitter Constantinople pour aller rassembler les forces grecques qui subsistaient encore en Morée et dans les îles, les Albanais et les troupes de secours qu'il pourrait obtenir des souverains chrétiens. Mais Constantin fut inflexible dans sa résolution de ne pas abandonner sa capitale et son peuple et de mourir avec les défenseurs de la ville.

Pendant que les assauts des Turcs redoublaient de violence, des dissensions s'élevaient dans la cité, entre Génois et Vénitiens, chacun des deux peuples, traditionnellement rivaux, accusant l'autre de ne chercher que son intérêt et d'être prêt à quitter Constantinople avec ses vaisseaux et ses biens, lorsqu'il croirait nécessaire de se mettre à l'abri. Il fallut l'intervention de l'Empereur pour apaiser ces querelles qui menaçaient de dégénérer en rixes sanglantes.

Nous ne pouvons suivre toutes les péripéties du siège. Ceux de nos lecteurs qui désireraient les connaître en détail doivent lire le bel ouvrage, déjà souvent cité, de Gustave Schlumberger.

En présence de la résistance des défenseurs et du peu de résultat obtenu par les attaques des Turcs, malgré la puissance des moyens mis en œuvre, le Sultan avait cherché à hâter la reddition de la place par une capitulation. Le 23 mai, il envoya en parlementaire, l'émir de Sinop, Ismaïl Hamza Isfendiaroghlu, qui avait eu autrefois des rapports amicaux avec Constantin, et qui lui proposa de sortir de la ville, avec toute sa cour et ses trésors. Les habitants qui désireraient partir pourraient le faire en emportant leurs biens. L'empereur recevrait la souveraineté de la Morée, comme vassal du Sultan. Si l'empereur refusait, la ville, prise d'assaut, serait livrée au pillage, les hommes massacrés, les femmes et les enfants vendus comme esclaves. Constantin qui, avec raison, probablement, ne voyait dans ces propositions, qu'un piège, refusa, et le siège continua.

La population affaiblie par les angoisses et les souffrances matérielles, était, en outre, la proie de craintes superstitieuses. Les phénomènes atmosphériques, orages, brouillard, etc... étaient interprétés comme des présages néfastes.

D'autre part, les querelles entre Italiens et Grecs, entre Gênois et Vénitiens, se multipliaient par suite de l'excitation nerveuse résultant des fatigues extraordinaires du siège. En effet, en raison de l'étendue des remparts et du petit nombre des défenseurs, ceux-ci n'avaient presque aucun repos, devant demeurer constamment à leurs postes de combat.

Néanmoins, et malgré les dommages déjà causés aux murailles, la défense ne faiblissait pas.

Le dimanche, 27 mai, le Sultan donna les ordres en vue de l'assaut final. Le lendemain lundi, le bombardement redoubla, puis le silence se fit sur toute la ligne turque, au point que les Grecs, passant facilement du découragement à l'espérance, crurent que l'armée ennemie se préparait à lever le siège.

L'assaut commença dans la nuit du lundi au mardi, trois heures avant le lever du soleil. Les troupes turques avaient été réparties en trois corps qui attaquèrent successivement. Le premier se composait d'irréguliers, en partie chrétiens, le deuxième de soldats d'Anatolie et le troisième enfin, des janissaires qui devaient intervenir pour produire la décision quand les deux premières attaques auraient suffisamment fatigué les défenseurs. Les deux premiers assauts furent repoussés malgré la faiblesse numérique et l'épuisement physique des combattants italiens et grecs, et infligèrent aux assaillants des pertes énormes. Le sultan, que cette résistance étonnait et irritait, donna l'ordre aux janissaires de livrer l'assaut suprême, alors que le jour commençait à poindre. Mais la bravoure et la vigueur de ces soldats d'élite ne réussissaient pas à surmonter la résistance des assiégés, lorsque deux circonstances amenèrent la catastrophe finale.

Une petite poterne, appelée *Kerkoporla*, la Porte du Cirque, située dans l'enceinte intérieure, non loin de la porte d'Andrinople, était si peu visible que l'on n'avait pas cru nécessaire de la garder, les défenseurs étant occupés sur d'autres points. Mais le mur extérieur ayant été très endommagé par les bombardements, les janissaires avaient



pu pénétrer dans la partie intermédiaire et, le jour venant, ils aperçurent la poterne et entrèrent dans l'enceinte intérieure, prenant de flanc ses défenseurs. Ils purent ainsi arriver jusque dans la ville et commencer à y semer la panique.

Mais un accident également grave fut la blessure de Giustiniani qui comandait aux côtés de l'empereur, sur le point le plus menacé, à la porte de Saint-Romain. Les circonstances de sa blessure sont racontées de façon très diverse par les chroniqueurs dont quelques-uns en tirent argument pour blâmer ce grand capitaine qui, en réalité, avait jusque là fait preuve d'un courage héroïque et que Schlumberger qui a compulsé toutes les sources, persiste à considérer comme un héros sans peur et sans reproche. Quoi qu'il en soit, Giustiniani dont la blessure était certainement grave, puisqu'il en mourut quelques jours après ¹, dut se faire transporter dans la ville pour y être pansé. Il est possible que quelques-uns de ses compatriotes le suivirent, et la disparition du chef exerça certainement une action déprimante sur ceux qui restèrent.

L'empereur continuait à résister avec les derniers défenseurs, mais ils furent submergés par la masse des assaillants. On sait que le dernier empereur d'Orient, après avoir combattu jusqu'au dernier moment, tomba glorieusement sur les débris de son empire. Son corps, retrouvé sous un monceau de morts, fut reconnu à ses brodequins de pourpre, brodés de l'aigle impériale en or. Un soldat lui coupa la tête et la porta au sultan qui, d'après certains récits — car les variantes sont nombreuses — l'aurait fait embaumer et promener, comme trophée de sa victoire, dans les principales villes de son empire.

C'est probablement vers 9 ou 10 heures que les Turcs pénétrèrent dans la ville. Il s'en suivit des scènes épouvantables de pillage et de massacres. Certains habitants cherchèrent à se défendre, eux, leurs femmes, leurs filles, leurs

1. Il put regagner un vaisseau génois qui le transporta à Chio. Il mourut en y arrivant, si même il n'avait pas expiré en route.



demeures. Ils succombèrent dans d'horribles tortures. Les vieillards, les malades, les individus faibles furent massacrés; les autres, particulièrement les jeunes gens, les jeunes femmes et les filles furent liés en longues chaînes pour être ensuite vendus sur place ou emmenés en esclavage dans les provinces.

Beaucoup de femmes et d'enfants s'étaient réfugiés dans les églises, surtout à Sainte-Sophie, dont on avait fermé les portes de bronze. Les Turcs arrivant, brisèrent les portes, et lièrent ou massacrèrent tous ceux qui se trouvaient rassemblés là, après quoi ils commencèrent à piller les riches trésors de l'église. Une légende que cite Schlumberger et qui est encore vivante, car nous l'avons entendu raconter à Constantinople, dit qu'au moment de l'arrivée des Turcs, des prêtres célébraient la Sainte Liturgie (la messe) et que celui qui officiait à l'autel principal venait de consacrer le pain et le vin eucharistiques. Comme les soldats infidèles s'avançaient pour le saisir, la muraille s'ouvrit pour lui laisser passage et se referma ensuite. Et, ajoute la légende, lorsque le temple de la Sagesse Divine (Aya Sophia) sera rendu au culte chrétien, le prêtre sortira de la muraille et achèvera l'office interrompu. Le mardi, qui vit l'entrée des Turcs et l'affreux pillage, est resté pour les Grecs un jour néfaste pendant lequel on ne doit rien entreprendre. Cette superstition est encore tellement répandue et tellement vive qu'à Constantinople, elle avait fini par gagner même les Turcs qui y croyaient, sans, vraisemblablement, en connaître l'origine.

Ce pillage dura trois jours et trois nuits. D'après les récits des témoins, le nombre des habitants réduits en esclavage doit être de 50 à 60.000. Quarante mille personnes auraient péri dans les massacres qui suivirent immédiatement la prise de la ville. Comme la plupart des marins turcs avaient abandonné leurs bâtiments pour prendre part au pillage, le plus grand nombre des vaisseaux génois et vénitiens purent gagner la haute mer en emmenant ceux des défenseurs et des habitants qui avaient réussi à s'y réfugier.

Dans l'après-midi du mardi, le Sultan vint visiter la ville conquise. Il alla directement à Sainte-Sophie où après avoir mis pied à terre, il rendit grâce à Dieu de sa victoire. Entrant ensuite dans l'église dévastée, mais toujours admirable, il décida aussitôt de la conserver et de la transformer en mosquée. Il fit appeler un imam qui, du haut de la chaire chrétienne, lut la profession de foi musulmane. Le sultan lui-même, debout, dit-on, sur l'autel, fit pour la première fois sa prière, et ainsi l'une des plus illustres églises chrétiennes, fondée par Constantin et consacrée à la Divine Sagesse, reconstruite définitivement par Justinien après deux destructions, était devenue un temple mahométan. Les Turcs qui lui adjoignirent un minaret et, plus tard, (1570-1580) trois autres, lui ont laissé son nom chrétien, et la nudité caractéristique des mosquées fait encore ressortir la majesté et l'harmonie de ses proportions.

Les Génois de Galata, pendant tout le siège, avaient tenu une conduite assez ambiguë, obligés, pour leur sécurité, de rester neutres, tout en faisant des vœux pour le salut des assiégés. Grâce au courage du podesta Ange Jean Zaccaria, qui n'avait pas voulu abandonner son poste et n'avait pas craint de présenter au Sultan lui-même, la défense de ses compatriotes, la garantie de la vie et des biens fut obtenue pour ceux qui étaient restés ou rentreraient à bref délai.

Mehmed exigea la démolition des remparts, mais le 29 mai 1453, il confirma par lettres-patentes la plus grande partie des privilèges de la cité génoise et notamment le droit d'avoir une administration particulière et d'exercer librement le culte catholique dans ses églises. La sonnerie des cloches, seule, était interdite.

Pendant que Constantinople agonisait et succombait, une flotte chrétienne de trente vaisseaux, probablement envoyés par le pape et par Venise, avec des soldats et des approvisionnements, était en route pour secourir la ville et était arrivée dans l'Archipel. Mais les vents contraires l'avaient arrêtée et avant qu'elle ait pu se remettre en route, les bâtiments échappés de la Corne d'Or, lui apprenaient la catastrophe finale.

Constantinople devenait, pour près de 500 ans, la capitale de l'Empire Turc.

Très rapidement après la conquête de la ville, Mehmed prit des mesures pour la repeupler et pour réorganiser l'Empire qui désormais recevait un nouveau caractère. L'État ottoman, jusqu'alors essentiellement asiatique et musulman, devenait principalement européen et possédait un grand nombre de sujets chrétiens. Aux yeux de Mehmed le Conquérant, lui-même, il apparaissait comme la continuation de l'Empire d'Orient. Nous examinerons dans un chapitre spécial l'œuvre législative de Mehmed qui compléta utilement ses victoires.

Certaines parties de la Péninsule Balkanique échappaient encore à la souveraineté du Sultan. En Serbie, le prince George Brankovitch était son vassal, parfois fidèle et utile, mais d'autres fois aussi, disposé à s'entendre avec son vaillant voisin Jean de Hunyad, malgré l'antipathie qui séparait toujours les orthodoxes orientaux des catholiques latins.

La Bosnie restait indépendante en fait, sous son roi, et en Albanie, l'illustre Skanderbeg, Georges Kastriota, tenait en échec toutes les forces turques.

Les princes de Valachie et de Moldavie, bien qu'ayant accepté la suzeraineté ottomane, étaient des vassaux peu constants, prenant volontiers le parti des adversaires, principalement des Hongrois, s'ils croyaient y trouver avantage.

[Les frères du dernier empereur, les despotes Demètre et Thomas, gouvernaient la Morée, comme vassaux du sultan. Certaines places de cette presqu'île appartenaient aux Vénitiens qui possédaient aussi la plupart des îles de la mer Egée, et de la Méditerranée orientale, tandis que quelques-unes étaient possessions génoises et que Rhodes était la résidence des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ¹.

1. A la nouvelle de la prise de Constantinople, les îles grecques de Lemnos, Imbros et Thasos s'étaient volontairement soumises au Sultan.



En Anatolie même, des princes grecs de la famille des Comnènes régnaient à Trébizonde, et les émirs de Karaman e étaient toujours prêts à saisir les occasions qui leur permettraient d'assurer leur indépendance.

Le long règne de Mehmed II, d'une durée totale de trente ans, dont vingt-huit après la prise de Constantinople, fut occupé à peu près entièrement par des guerres avec ses différents voisins dans le but d'établir ou d'affermir son autorité sur les territoires qui lui échappaient encore ou sur lesquels cette autorité n'était qu'indirecte.

Pourtant, dans les premiers mois qui suivirent sa victoire, il semble plutôt désirer la paix et l'entente. Nous l'avons vu déjà renouveler les privilèges de la cité génoise de Galata; peu après, toujours en 1453, il signe des conventions, stipulant le paiement de tributs annuels, avec les deux princes grecs du Péloponèse, frères de Constantin (tribut de 10.000 ducats), avec le despote de Serbie (12.000 ducats), avec les Génois de Chio et de Lesbos, qui paient respectivement 6.000 et 3.000 ducats, avec l'empereur grec de Trébizonde (2.000 ducats), avec la République de Raguse (le tribut est élevé à 3.000 ducats), enfin, le 18 avril 1454, avec la République de Venise et le duc de Naxos, son feudataire. La liberté du commerce était garantie aux Vénitiens et la république conservait le droit d'entretenir un *bai e* (consul) à Constantinople. Mais cette période pacifique fut de courte durée et dès 1454, commencèrent les campagnes sur terre et sur mer.

Nous essaierons de donner de ces guerres un tableau aussi clair que possible et pour permettre au lecteur de se reconnaître plus facilement dans ces multiples événements, souvent enchevêtrés, nous prendrons en considération plutôt les théâtres d'opération que l'ordre chronologique.

Mehmed II voulut d'abord se rendre définitivement maître de la Serbie qui sur la route de l'Europe, au sud du Danube, occupait une position importante et dont il craignait le prince George Brankovitch, encore que celui-ci se fût souvent conduit en vassal fidèle. Une première expédition, dans l'été de 1454, n'eut d'autre résultat que la prise

d'Ostrovitsa et l'occupation d'un faubourg de Smédérévo (turc, Semendria) où se tenait le despote. L'armée turque se retira en ravageant le pays, comme d'habitude.

Pendant ce temps, en Europe, on faisait des projets pour une nouvelle croisade dans le but de chasser les Turcs de Constantinople, mais sans doute à cause du grand nombre des participants, on ne décidait rien et tout se passait en paroles et en promesses. Il en sera ainsi, du reste, dans la suite, chaque fois que seront agités des projets d'action collective contre l'Empire ottoman.

L'année suivante (1454) ce fut Jean de Hunyad qui prit l'offensive et battit le commandant ottoman près de Krouchevats.

Au printemps de 1455 commença une nouvelle campagne dirigée par le sultan en personne.

La ville de Novobrdo, célèbre par ses mines, fut prise après un siège de quarante jours. En 1456, l'armée du sultan arrive, en juillet, devant Belgrade avec une puissante artillerie qui commence aussitôt à bombarder les remparts. Mais les prédications ardentes du moine italien Giovanni di Capistrano avaient agi sur les peuples, à défaut des souverains, et une grande quantité de gens de toute espèce « simple peuple des villes, des bourgs et des villages », dit un chroniqueur allemand, venant principalement de Hongrie, mais aussi d'Allemagne, de Bohême et d'Italie, arrivèrent en bateaux par le Danube au secours de la place. Hunyad arriva aussi à Belgrade le 15 juillet avec un certain nombre de combattants.

Trois assauts des Turcs furent repoussés et les défenseurs s'avancèrent jusqu'aux canons qu'ils détruisirent. Le commandant turc Karadja-bey et l'aga des janissaires avaient été tués, et le sultan même, avait été, dit-on, blessé d'une flèche.

L'armée turque dut lever le siège, mais elle resta en possession de la plus grande partie de la Serbie. Jean de Hunyad mourut quelques semaines après sa victoire de Belgrade (11 août).

Le despote Georges, qui pendant ces événements, était



resté neutre, conservait une partie de ses états avec Smédérévo comme capitale. Mais après sa mort (24 décembre 1456), une complète anarchie régna en Serbie, à cause des compétitions entre les prétendants à sa succession, entre sa sœur Mara, veuve du sultan Mourad et ses trois fils. Les Turcs en profitèrent pour se rendre complètement maîtres du pays. Le grand-vizir Mahmoud Pacha en acheva la conquête après s'être emparé, en 1459, de Ressava, de Smédérévo, de Goloubatch, des mines de Roudnik. Seule Belgrade, occupée par les Hongrois, restera encore chrétienne pendant soixante-deux ans.

La Bosnie subit bientôt le même sort que la Serbie. Une armée commandée par le grand-vizir Mahmoud envahit le pays, s'empara de la place forte de Iaïtsé (juin 1463) et vint assiéger Klioutch, où le roi de Bosnie, Stéfan Tomachévitch s'était réfugié. Klioutch capitula après que Mahmoud eut promis la vie sauve à Stéfan et à ses parents qui furent emmenés prisonniers, à Constantinople. Mais là, un cheikh très vénéré qui vivait à la cour rendit un fetva d'après lequel l'observation d'une promesse faite à un infidèle n'était pas obligatoire et en conséquence le dernier roi de Bosnie et les princes furent décapités. L'Herzégovine conserva encore quelque temps son duc (*hertseg* ou *herzog*), mais en 1480 elle fut réunie à l'Empire ottoman.

La conquête de la Bosnie fut facilitée par cette circonstance qu'une partie importante de sa population avait été gagnée par l'hérésie des Bogomiles. Persécutés par les souverains et le clergé orthodoxes et catholiques, ils étaient hostiles aux autres chrétiens, et leurs doctrines religieuses très simplifiées n'étaient pas très éloignées de celles de l'Islamisme. Ils favorisèrent donc les Turcs et, lorsque ceux-ci devinrent maîtres du pays, ils se convertirent en grand nombre à la foi mahométane. Les nobles acceptèrent la religion des conquérants pour conserver leurs domaines et leurs privilèges, et ils entraînent avec eux une partie de leurs vassaux.

Néanmoins, la majorité des Bosniaques restèrent chrétiens, les uns, au Nord-Ouest, dans le voisinage de la



Croatie et en Herzégovine, catholiques, les autres orthodoxes. Cette division de la population de cette région entre les trois cultes a subsisté jusqu'aujourd'hui, à peu près dans les mêmes proportions.

Les campagnes des Turcs vers le Danube, leurs luttes avec la Hongrie, les amenaient au contact des principautés roumaines, la Valachie et la Moldavie, lesquelles, ainsi que nous l'avons vu, avaient déjà dû, pour conserver leur autonomie sous des princes nationaux, accepter de payer un tribut à la S. P. Entourées de trois États puissants, la Pologne, la Hongrie et l'Empire ottoman, qui tous les trois revendiquaient des droits de suzeraineté, elles étaient amenées, par le jeu des circonstances et la poursuite de leur intérêt, à réclamer la protection tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces puissances. Faut d'une loi fixe, déterminant la succession au trône, elles étaient presque constamment en proie à des luttes intérieures suscitées par les prétendants qui ne se faisaient jamais faute d'appeler un secours étranger, soit d'un des grands États voisins, soit de l'autre principauté. Aussi, la Moldavie et la Valachie, que la communauté de race, de religion et d'intérêts aurait dû convier à s'entendre et à agir en commun, étaient-elles souvent en guerre l'une contre l'autre.

Il résulte de toutes ces circonstances que l'histoire des principautés roumaines est généralement très confuse.

Pourant à l'époque où nous sommes arrivés, deux grands souverains dirigeaient les destinées de ces pays, en Valachie, Vlad IV, en Moldavie, Étienne le Grand (Stéfan cel Mare).

Vlad est surtout connu par sa cruauté qui lui mérita le surnom de *Tsépesch*, l'Empaleur, à cause de la facilité avec laquelle il infligeait ce supplice d'origine turque. On l'appelait aussi *Dracul* (le Diable), surnom déjà porté par un de ses prédécesseurs Vlad III ¹.

1. *Tsépesch*, empaleur, de *tseapa*, pal. C'est évidemment à Vlad Tsépesch que fait allusion Victor Hugo dans la pièce de la Légende des Siècles intitulée *Sultan Mourad*, en lui donnant le titre bizarre de *Boyar de Tarvis* (Tirgovishte). « Vlad, boyar de Tarvis, appelé Belzebuth ». Le poète a sans doute confondu Vlad IV avec Vlad III, appelé aussi le Diable, qui était, en effet, contemporain du sultan Mourad.

Vlad fut néanmoins un prince habile et énergique et sa cruauté, qui assurément n'est pas toujours explicable, eut au moins ce résultat de faire régner l'ordre en Valachie et de supprimer complètement le brigandage qui y était ordinaire avant lui.

Le sultan Mehmed sachant que Vlad s'entendait avec les Hongrois — il avait épousé une parente du roi Mathias Corvin — voulut le déposer, mais en usant de ruse, et à cet effet il lui envoya soi-disant une ambassade composée du Grec Katabolinos, accompagné de Hamza-Pacha, et de 2.000 hommes. Vlad, méfiant, les fit tous empaler, faisant, dit-il, honneur aux chefs, en leur accordant des pieux plus élevés.

Mehmed marcha lui-même à la tête d'une puissante armée et vint attaquer Vlad dans son pays, amenant avec lui un compétiteur Radu le Beau. Vlad fit preuve d'une audace extrême, ne craignant pas de venir, déguisé, dans le camp turc et essayant même de tuer le sultan dans sa tente. Il se trompa et tua un pacha, mais il n'en résulta pas moins dans le camp une grande confusion à la faveur de laquelle le prince valaque put s'échapper. Le lendemain il attaqua les Turcs qui furent obligés de fuir jusqu'au Danube.

Mais attaqué, à l'instigation de Mehmed, par le prince de Moldavie, Étienne le Grand, il fut battu et dut s'enfuir en Hongrie (1462). Il fut cependant rétabli sur son trône en 1474, d'accord entre Mathias roi de Hongrie et Étienne le Grand, mais il mourut peu après, tué par un compétiteur.

Étienne IV le Grand, monté sur le trône de Moldavie en 1457, se place d'abord sous la protection de la Pologne, puis après avoir été en conflit avec le roi de Hongrie qui voulait lui substituer son compétiteur Pierre Aron, fait la paix aussi avec Mathias. Alors il attaque Radu le Beau que les Turcs avaient placé sur le trône de Valachie. C'est la guerre avec l'Empire Ottoman. Une armée turque commandée par Suléïman Pacha envahit la Moldavie, mais est battue à Racova (district de Vaslui) par Étienne qui remporta ainsi la plus grande victoire qui eut été, jusqu'alors, gagnée en

rase campagne sur les Turcs par une armée chrétienne (janvier 1475).

Mais le prince de Moldavie qui rendait en même temps hommage aux rois de Hongrie et de Pologne finit par être abandonné de tous les deux, et quand les Turcs envahirent de nouveau la principauté, il se trouva seul devant eux, attaqué en même temps par les Valaques et par les Tatars. Il perdit ainsi la bataille de *Rasboieni*, dans une forêt du district de Neamts. (Les Turcs l'appellent Aghatch Denizi, mer d'arbres). Mais les Turcs, manquant de vivres, décimés par la famine et par la peste, durent se retirer, poursuivis vigoureusement par Étienne qui avait reconstitué ses forces.

Néanmoins, quelques années plus tard, en 1484, sous le règne de Bayézid II, les Turcs s'emparèrent de deux places importantes de Bessarabie, Kilia et Akerman (Cetatea Alba).

Étienne le Grand mourut le 2 juillet 1504. Les dernières années de son règne consacrées à des conflits avec la Pologne et la Lithuanie, ne nous intéressent pas. Elles permettent cependant de constater que, malgré les liens de vassalité qui les unissaient à la S. P., les principautés roumaines conservaient à l'extérieur, toute leur liberté d'action.

Au nord de leur empire, les Turcs avaient remporté des succès importants qui leur permirent d'étendre leur domination sur presque toutes les rives septentrionales de la Mer Noire et de faire de cette mer un véritable lac ottoman.

Ils s'emparèrent de Kaffa, d'Azov et des quelques autres places que les Génois possédaient dans cette région, puis, profitèrent des rivalités qui mettaient aux prises trois prétendants au trône des khans de Crimée, tandis que le souverain légitime Mengli-Guéraï¹ était prisonnier des Génois.

1. Les khans des Tatars de Crimée étaient, croit-on, des descendants de la famille de Genguiz-khan. Le surnom de *Guéraï*, qu'ils portent tous, proviendrait, d'après une légende, de ce que, à une époque où la dynastie légitime avait été renversée, un berger portant ce nom avait sauvé un prince, tout jeune enfant, lequel, devenu homme, put, grâce à des circonstances favo-



Remis en liberté, le khan dut accepter la suzeraineté du sultan qui lui donna l'investiture en lui remettant l'étendard et le *tough* (1474).

Les hostilités entre la Turquie et la Hongrie continuèrent d'une façon presque ininterrompue pendant tout le règne de Mehmed II.

En 1463, Mathias Corvin avait envahi la Bosnie et pris Iaïtsé. Plus tard, devenu roi de Hongrie, il assiège Smédérévo, en Serbie, au sud du Danube (1476). A leur tour, les Turcs envahissent la Transylvanie, mais sont arrêtés par le voïvode Étienne Batori et éprouvent une sanglante défaite à Kenger-Mezö (1479).

En dehors de ces campagnes régulières, les troupes turques se livraient au nord de la Save et du Danube à de constantes incursions accompagnées de dévastations, de pillages, de massacres et de rapt d'esclaves. Ces incursions ne se bornaient pas à la Hongrie et à la Croatie, mais s'étendaient jusqu'en Carniole, en Styrie et en Carinthie. Il arriva même, en 1477, que les Turcs pénétrèrent dans les états vénitiens de terre ferme et s'avancèrent jusqu'au delà du Tagliamento.

L'Albanie était indépendante et résistait toujours sous le commandement de son héros national *Skander-beg*.

Georges, quatrième fils de Jean Kastriota, prince d'Épire, avait été, dès son enfance, emmené comme otage à Andrinople où il avait vécu à la cour du sultan Mourad. Il avait été circoncis et pratiquait l'islamisme. Il paraît que c'est Mourad, lequel l'avait en grande affection, qui, à cause de son intelligence et de son audace, l'avait surnommé *Iskender*¹ -*beg* (bey), que les Occidentaux ont transformé en *Skander-beg*.

Quoique devenu turc en apparence, Georges Kastriota n'avait pas oublié sa patrie ni sa foi, et il profita de la première occasion favorable pour rentrer à leur service. A la

rables, monter sur le trône de ses ancêtres. Le berger ne voulut d'autre récompense que de voir son nom porté par les souverains rétablis grâce à son dévouement. Voir les *Mémoires du baron de Toll*, 2^e partie, pp. 218 et 219.

1. Alexandre.

faveur du trouble qui suivit la défaite de Nich pendant la campagne de 1443, il força le secrétaire du sultan à signer un ordre prescrivant au gouverneur turc de la place forte de *Kroïa* (en turc *Ak Hissar*) de lui remettre cette ville. Il tua le secrétaire aussitôt après la signature et partit pour la Haute Dibra où il rassembla des partisans. Occupant *Kroïa*, il y rassembla ses parents et alliés et, en peu de temps, il s'empara de la plupart des villes d'Albanie, notamment de Petralba (actuellement Berat, en slave Belgrad). A la fin de 1448, il était maître de l'Épire et était reconnu comme chef par tous les seigneurs albanais. Il battit successivement les armées turques commandées par Ali-pacha, Firouz-bey et Moustafa pacha. Un moment en lutte avec les Vénitiens, il fit ensuite la paix avec eux, ce qui lui permit de battre encore une fois Moustafa pacha qui fut fait prisonnier.

Le sultan Mourad marcha en personne contre lui, prit Svétigrad, dans la Haute Dibra, puis la ville de Dibra, mais l'année suivante (1450) ayant attaqué *Kroïa*, il ne put pas l'emporter et dut lever le siège et rentrer à Andrinople où, comme on le sait, il mourut le 2 février 1451.

Sous le règne de Mehmed, Skander-beg continua sa lutte contre les Turcs. Il remporta notamment une grande victoire dans la plaine d'Alessio (Lech) où les Turcs auraient, dit-on, perdu 40.000 hommes (1457).

En 1461, Mehmed qui projetait une expédition contre l'État grec de Trébizonde, conclut avec l'héroïque Chqipetar, une paix qui lui reconnaissait la souveraineté de l'Épire et de l'Albanie (22 juin). Mais cette trêve ne dura que trois ans à peine. Sur les instances des Vénitiens qui avaient recommencé la guerre et du légat du pape, Skander-beg reprit les armes en 1464. Les armées envoyées contre lui sont successivement battues, notamment près d'Ohrida et près de Tirana. Après avoir essayé, à deux reprises, de le faire assassiner, Mehmed, se décida à marcher lui-même contre cet invincible adversaire, avec une armée de 100.000 hommes. Il enleva Svétigrad et Bérat, mais comme son père, il échoua devant *Kroïa*. Découragé, le sultan leva le siège,



laissant seulement une armée d'observation commandée par Balaban Pacha. Cette armée, à son tour, subit un désastre complet; Balaban fut tué et ses troupes n'échappèrent qu'avec peine à l'anéantissement (1466). L'année suivante, Skander-beg mourut à Alessio (14 janvier 1467) à l'âge de soixante-trois ans, après avoir lutté pendant trente ans, presque toujours avec succès.

Sa mort marqua la fin de l'indépendance albanaise. La noble race des Chqipetars, la plus ancienne de la Péninsule balkanique, celle qui peut, avec le plus de vraisemblance réclamer la qualité d'autochtone, dut accepter la domination des conquérants asiatiques.

Comme en Bosnie, une grande partie des nobles, pour conserver leurs biens et leur autorité, embrassèrent la foi des vainqueurs et furent suivis par une partie du peuple. Un nombre assez important d'Albanais restèrent cependant chrétiens, catholiques dans le nord au voisinage des possessions vénitiennes, orthodoxes, au sud, au contact avec les populations grecques auxquelles beaucoup d'habitants de l'Épire méridionale, dans la région de Ianina, s'assimilèrent complètement.

Mais l'amour de l'indépendance qui caractérise les Albanais ne disparut pas avec la conquête turque. L'administration ottomane dut, avec eux, garder beaucoup de ménagements et se contenter souvent d'une domination apparente. Par contre, les Albanais musulmans prirent une part très importante et très utile aux affaires de l'Empire auquel ils fournirent, en grand nombre, ses fonctionnaires les plus capables, notamment des grands-vizirs d'une haute valeur et ses meilleurs généraux. Aussi rebelles au service militaire obligatoire qu'au paiement des impôts, les Albanais n'en donnèrent pas moins, comme volontaires, d'excellents soldats, braves et fidèles.

La prise de Constantinople avait laissé subsister des états grecs en Morée où régnaient comme *despotes* les deux frères du dernier empereur, Demètre et Thomas, et en Asie, l'empire de *Trébizonde*, qui s'étendait le long de la Mer Noire et que gouvernait David Comnène.



Demètre régnait à Sparte. Thomas à Patras. Ils étaient en lutte constante entre eux, ainsi qu'avec les Albanais et avec les seigneurs de leurs propres Etats. L'un de ceux-ci, Emmanuel Cantacuzène, avait même, avec l'aide des Albanais, suscité une révolte. Pour essayer de conserver leur pouvoir, Demètre s'appuyait sur les Turcs, Thomas sur les Vénitiens. Ces luttes intestines facilitaient les projets de Mehmed qui vint lui-même en Grèce, en 1458, s'empara des principales places, sauf de Corinthe, qui résista quatre mois. Pourtant les deux despotes obtinrent une paix qui leur laissait la partie méridionale du Péloponèse, mais elle ne fut pas de longue durée. En 1460, Thomas qui espérait des secours du pape, attaqua les places appartenant aux Turcs et à son frère Demètre. Il s'en suivit une nouvelle campagne, accompagnée comme toujours de dévastations et de massacres. En définitive, Demètre, l'ami des Turcs, se livra au sultan qui lui assigna Enos, comme résidence, avec une pension. Il mourut, paraît-il, moine au Mont-Athos en 1470. Thomas s'était enfui à Rome sur un vaisseau vénitien.

Le dernier duc d'Athènes, Franco Acciaïoli, ayant été étranglé par ordre de Mehmed, son domaine fut occupé par les Turcs.

Désormais, la Grèce tout entière était ottomane, à l'exception de quelques plaques occupées par les Vénitiens, Coron, Modon, Lépante, et de Monemvassia, tenue au nom du pape par un corsaire catalan.

L'empereur grec de Trébizonde avait contracté des alliances, appuyées parfois sur des liens de famille, avec ses voisins les princes turkmènes des dynasties du Mouton Blanc et du Mouton Noir et même avec les Lazes et avec les Akhbases du Caucase. Le dernier souverain grec, David Comnène, avait donné sa fille en mariage à Ouzoun-Hassan, prince du Mouton-Blanc. Ce dernier, maladroitement, réclama au sultan un ancien tribut. Ce fut le prétexte d'une déclaration de guerre dont le but réel était la conquête de Trébizonde. Mehmed vint assiéger cette ville par terre, tandis que le grand-vizir l'assiégeait par mer. David capi-

tula sous la condition de sortir librement et d'emporter ses trésors. Il fut amené à Constantinople, avec sa femme Hélène et ses huit fils. Sur un soupçon, résultant d'une lettre de la femme d'Ouzoun-Hassan à David, le sultan fit torturer celui-ci et ses fils, en leur offrant cependant la vie sauve s'ils embrassaient l'Islamisme. Tous résistèrent courageusement et moururent martyrs de leur foi, à l'exception du dernier enfant qui se convertit à l'Islam.

L'impératrice Hélène ne craignit pas de braver les ordres du sultan, en enterrant elle-même son époux et ses fils (1461).

Quelques années plus tard, les troubles qui éclatèrent en Karamanie pour la succession du prince Ibrahim, mort en 1462, donnèrent à Mehmed l'occasion d'intervenir pour essayer de mettre fin à l'autonomie de cette vieille principauté seldjoukide, qui était toujours restée hostile aux Ottomans. Cette campagne fut longue et difficile. Ichak fils d'Ibrahim, soutenu par Ouzoun-Hassan et par les Persans, résista longtemps et souvent victorieusement. Il fut aidé par la flotte vénitienne qui opéra un débarquement en Anatolie et incendia Smyrne. Pourtant en 1472, après quatre ans de guerre, les armées ottomanes, commandées par le grand-vizir Mahmoud-Pacha, et Moustafa, fils du sultan, eurent raison de leurs adversaires et la Karamanie fut, définitivement, incorporée à l'empire. Ce résultat avait demandé dix guerres dans un espace de cent soixante-six ans.

Le grand-vizir Mahmoud-Pacha, malgré ses succès et les grands services rendus par lui à l'Empire, n'était pas aimé du sultan à cause de son origine; il était fils d'un père serbe et d'une mère grecque. Ses dernières victoires en Asie amenèrent sa disgrâce et sa mort.

Les expéditions maritimes, assez fréquentes sous le règne de Mehmed II, furent cependant peu étendues et ne produisirent pas de résultats très importants.

Peu après la prise de Constantinople, la flotte ottomane avait occupé les îles de Thasos, Samothrace, Imbros et Lemnos, ainsi que la Nouvelle-Phocée, sur la côte d'Asie-

Mineure, au Sud de Smyrne. Mais l'attaque dirigée contre Rhodes, dont les chevaliers avaient refusé de payer le tribut, échoua complètement, malgré un siège de deux mois.

Au printemps de 1463, un incident sans importance, la fuite d'un esclave turc, réfugié à Coron, chez un noble vénitien et qu'on refusa de rendre parce qu'il s'était fait chrétien, fut le prétexte d'une guerre avec Venise. Mais les Vénitiens sous le commandement de Luigi Loredano, capitaine général de la flotte, occupèrent le Péloponèse et élevèrent une muraille barrant l'isthme de Corinthe.

Mahmoud Pacha s'empara de l'île de Negrepont (Eubée, Egribos, en turc) dont la capitale fut prise après une résistance vigoureuse et cinq assauts, au cours desquels les Turcs auraient perdu 50.000 hommes.

Les Turcs continuent à attaquer, sans grands succès, les places vénitiennes en Morée et en Albanie. Scutari résiste héroïquement, mais en 1479, la paix est signée avec la République qui conservait ses possessions en Albanie et en Morée, sauf Scutari et Kroïa, mais payait 100.000 ducats. Les privilèges des commerçants et les pouvoirs de juridiction du *baile*, à Constantinople, étaient confirmés. En 1480, la flotte turque occupe Zante et Sainte-Maure, et tente même une descente en Italie, où Otrante est prise d'assaut. Une nouvelle attaque contre Rhodes eut lieu la même année, sans plus de succès que la première.

Mehmed, depuis plusieurs années, souffrait de la goutte. Au commencement de l'année 1481, il préparait une expédition dont le but n'est pas exactement connu, lorsqu'une attaque plus violente de son mal, l'emporta, le 3 mai, au camp qui se trouvait sur la côte d'Asie, près de Gueïbzé au sud de Scutari.

Mehmed II qui, dans la nomenclature officielle des souverains ottomans, porte l'épithète de *ebou'l feth vé el méghazî*, père de la conquête et des guerres saintes, et dans la tradition populaire, le nom de *falyh*, le Conquérant, titre qui n'est donné qu'à lui, fut assurément avant tout un empereur guerrier, presque toujours heureux. Non seulement, par la prise de Constantinople, il établit définitive-



ment la domination turque en Europe, sur les ruines de l'Empire d'Orient, mais il donna à ses possessions européennes leurs limites naturelles, la Save et le Danube et à part quelques places que conservaient les Vénitiens sur la côte d'Albanie et dans le Péloponèse, il soumit à son pouvoir immédiat tous les territoires qui se trouvaient à l'intérieur de ces frontières. Au delà, il affermit la suzeraineté de la Turquie sur les principautés de Valachie et de Moldavie et l'imposa au khanat des Tatars de Crimée. Quelques-uns de ses successeurs étendront le territoire de l'empire au-delà de ces limites, en Hongrie, mais ces conquêtes seront précaires. Celles de Mehmed II, au contraire, subsisteront jusqu'au commencement du XIX^e siècle, et même, pour la plus grande partie, jusqu'en 1878.

En Asie, il acheva la conquête de l'Anatolie par la destruction de l'Empire grec de Trébizonde et la soumission définitive de la Karamanie.

Mais les guerres presque continuelles qu'il mena et auxquelles, souvent, il prit personnellement part, n'absorbèrent pas toute son activité dont il consacra une partie importante à l'organisation et à l'administration de son empire. Certains auteurs lui attribuent l'épithète de *kanouni*, législateur. Cependant la notice qui figurait en tête du *Salnamé i Devlet i alié i Osmanié* (Annuaire impérial ottoman), ne la mentionne pas, alors qu'elle l'indique pour Suleïman I^{er}.

Sans doute Mehmed II ne renouvela pas d'une façon complète la législation ottomane, mais il la codifia dans son *Kanoun Namé* (Livre des Lois), la compléta et l'adapta à la nouvelle situation de l'Empire, bien différente de ce qu'elle avait été sous les sultans asiatiques, chefs d'une armée conquérante plutôt que d'un Etat organisé. Ces institutions subsisteront, avec peu de modifications, jusqu'au commencement du XIX^e siècle ¹.

1. Voir chapitre XI, pp. 166 et suiv.



CHAPITRE V

BAYÉZID II ET SELIM I^{er} LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE ET L'ACQUISITION DU KHALIFAT

Bayézid II (1481-1512), fils aîné et successeur de Mehmed le Conquérant, était d'un caractère doux et modeste, aimant les arts et les lettres, poète et écrivain lui-même. On le surnommait le *sage* ou le *philosophe (sofi)*. Déjà arrivé à l'âge mûr (35 ans), il avait pris l'expérience du pouvoir en exerçant pendant de longues années le gouvernement de la province d'Amassia. Sa nature et ses goûts le portaient à souhaiter la paix, mais les circonstances furent plus fortes que ses désirs et l'entraînèrent dans de nombreux conflits avec ses voisins, tandis qu'à plusieurs reprises les ambitions et les rivalités des membres de sa famille suscitérent des désordres à l'intérieur du pays. En définitive, ce long règne de trente et un ans, succédant à la période la plus glorieuse, certainement, de l'histoire ottomane, s'il ne laissa pas l'empire ottoman diminué, ne lui apporta aucun accroissement de gloire ou de puissance.

Il avait débuté sous de fâcheux auspices. Le frère cadet de Bayézid, Djem, prétendait aussi au trône. Il était encouragé par le grand-vizir Mehmed Karamani qui avait réussi à cacher pendant quelques jours la mort du sultan Mehmed, de manière à pouvoir prévenir Djem, alors gouverneur de Karamanie, en même temps qu'il empêchait l'arrivée de Bayézid. Mais les janissaires ayant appris la mort du sultan, se révoltèrent et tuèrent le grand-vizir. Comme, en outre, le messenger envoyé à Djem avait été tué en cours de route, Bayézid put arriver à Constantinople et prendre le pouvoir. Les janissaires profitèrent des circonstances pour réclamer une augmentation de solde qui leur fut accordée.

Ces exigences renouvelées à chaque commencement de règne et satisfaites par les souverains qui se sentaient à la merci de leurs troupes, finirent pas constituer un droit.

Djem ne renonça pas pour cela à ses prétentions. Ayant réuni des troupes, il marcha sur Brousse et s'en empara, mais battu près de Iéni-Chéhir, il s'enfuit en Syrie, alors possession égyptienne, d'où il gagna l'Égypte où il fut bien reçu par le Sultan. L'année suivante (1482) Djem, appelé par des personnages turcs mécontents, reprit les armes contre son frère et s'avança jusqu'à Konia. Battu de nouveau et repoussant les offres d'accord que lui fit faire Bayézid, il décida de chercher asile auprès du grand-maître des chevaliers de Rhodes, espérant, avec son aide, tenter une attaque sur les provinces européennes de l'Empire. Il fut accueilli avec honneur par les chevaliers, mais ceux-ci voulant faire la paix avec la Turquie, s'engagèrent à le garder et à l'éloigner de l'Empire. Il fut, en effet, transporté en France où il resta prisonnier sept ans, dans des châteaux appartenant aux chevaliers, puis transféré à Rome et enfin emmené par les troupes de Charles VIII, à Naples, où il mourut en 1495. La plupart des historiens pensent qu'il fut empoisonné par ordre du pape Alexandre VI (Borgia), d'accord avec Bayézid.

Même si l'on admet cette dernière hypothèse, on peut remarquer à la décharge du sultan, qu'il avait, à plusieurs reprises, essayé de s'entendre avec son frère, alors que les traditions déjà établies par l'exemple de ses prédécesseurs l'autorisaient à le faire disparaître, et qu'il savait certainement que certains souverains européens voulaient, en soutenant les prétentions de Djem, affaiblir l'Empire ottoman, dans l'intention de l'attaquer.

Dès le début de son règne, Bayézid renouvela les traités avec Venise et Raguse, puis un peu plus tard, conclut une trêve de cinq ans avec Mathias Corvin, roi de Hongrie. Cette trêve permit au sultan d'envahir la Moldavie. Malgré l'intervention du prince de ce pays, Etienne le Grand, les troupes ottomanes s'emparèrent de Kilia, aux bouches du Danube, puis avec la coopération du khan de Crimée,

Mengli-Guéraï, elles assiégèrent et prirent l'importante place d'Akerman (1484). Elles ne poussèrent pas plus avant leurs conquêtes, mais conservèrent ces deux places qui assuraient la liaison entre la Turquie et le pays des Tatars et qui souvent, dans la suite, servirent de point de départ pour les incursions ottomanes en Moldavie et même en Pologne.

En même temps que les états chrétiens d'Italie cherchaient à entrer en relations d'amitié avec le sultan des Turcs, les Maures d'Espagne, pressés par Ferdinand le Catholique qui avait réuni les couronnes de Castille et d'Aragon, faisaient appel à son aide comme défenseur de l'Islam. Bayézid mu par son zèle religieux et ses sentiments chevaleresques, plutôt que par une connaissance réelle de la situation, fit équiper une flotte qui devait aller ravager les côtes d'Espagne. Mais cette entreprise aventureuse n'eut aucune suite effective.

D'ailleurs, d'autres soins, plus sérieux, appelaient l'attention du sultan dans une direction opposée. Le sultan d'Egypte non seulement avait donné asile à Djem et l'avait reçu avec honneur, mais avait occupé, en Cilicie, des territoires et des villes appartenant à une principauté turkmène protégée par le souverain ottoman. Bayézid envoya donc une expédition vers la Cilicie et la Syrie, possession égyptienne, mais deux campagnes successives en 1489 et 1490 se terminèrent au désavantage des Turcs. Le sultan se préparait à prendre lui-même le commandement des troupes pour tenter de nouveau la chance, lorsque la paix fut conclue par la médiation du prince de Tunis.

La mort du roi de Hongrie, Mathias Corvin, survenue en 1492, parut à Bayézid une circonstance favorable pour s'emparer de Belgrade, toujours occupée par les Hongrois. Cette tentative échoua, mais cette défaite n'empêcha pas les Turcs de renouveler leurs incursions au Nord du Danube en Croatie, en Carniole et en Carinthie. Ils s'avancèrent cette fois jusqu'à Villach en Carinthie et jusqu'au col de Tarvis. Ces incursions étaient accompagnées de dévastations et de cruautés inouïes. Les habitants pris par les



Turcs étaient massacrés au milieu de supplices effroyables. Les chroniqueurs mentionnent même des actes de cannibalisme. Il est vrai que, si l'on en croit leurs récits, les Hongrois, quand ils avaient le dessus, n'étaient guère moins cruels avec les prisonniers musulmans qu'ils empalaient, écorchaient, brûlaient vifs, tout comme le faisaient les Turcs.

Bayézid, comme on l'a dit, aurait désiré vivre en paix avec ses voisins, mais les titulaires des grands commandements agissaient parfois à leur guise. Ainsi, en dépit d'un traité conclu avec la Pologne, le gouverneur de Silistrie, Baly-bey, franchissant le Danube, traversa la Moldavie, d'accord avec le prince de ce pays, Bogdan, et vint ravager les provinces polonaises voisines de la frontière, mais l'hiver l'obligea à se retirer.

Les Turcs eurent plus de succès dans une guerre contre Venise dont la flotte fut battue devant l'île de Sapienza près de Lépante (28-VII-1499). A la suite de cette victoire, ils s'emparèrent de Lépante et l'année suivante, ils assiégèrent et prirent d'assaut Modon et occupèrent Navarin et Coron.

A la même époque, les incursions des Turcs vers le Nord-Ouest reprirent avec une nouvelle violence. Après avoir ravagé la Croatie, la Dalmatie, la Carniole, les hordes ottomanes s'avancèrent en Italie, dépassèrent le Tagliamento et arrivèrent jusqu'à Vicence.

Ces expéditions n'étaient qu'un simple brigandage, n'ayant d'autre but que le pillage et le rapt des esclaves, sans aucun résultat politique. Plus tard, seulement, elles furent remplacées par des expéditions de conquête qui, à travers la Hongrie, conduisirent les armées turques jusque devant Vienne.

Après la prise des places vénitiennes de Morée, le pape Alexandre VI, à la demande de la République de Venise, avait, en 1501, formé contre l'Empire ottoman une ligue dans laquelle entrèrent la France et l'Espagne. La flotte espagnole, commandée par le célèbre Gonzalve de Cordoue, le *grand capitaine*, alla ravager les côtes d'Asie Mineure,

tandis que les vaisseaux français venaient assiéger Mitylène et que la flotte pontificale atteignait les Dardanelles. Mais après des péripéties diverses, les résultats de ce déploiement de forces navales se bornèrent à la conquête des îles de Céphalonie et de Sainte-Maure.

L'année suivante la paix fut conclue avec Venise qui eut le droit de renvoyer à Constantinople son *baile* ou consul (14-XII-1502). La même année la paix fut également signée avec la Hongrie.

En dehors des états limitrophes, la Turquie avait commencé à entrer en relations avec des puissances, plus éloignées; le Pape, Florence, Pise, Naples, la France, l'Empire recherchaient son amitié et même, parfois, lui demandèrent son concours dans leurs querelles.

Pour la première fois dans leur histoire, on voit les Turcs prendre contact avec les Russes, par l'intermédiaire du khan de Crimée, Mengli-Guéraï. Des ambassadeurs russes vinrent à Constantinople en 1495 et 1499 dans le but d'obtenir des facilités pour leur commerce.

Auparavant, Bayézid voulant établir des liens de parenté avec les deux grands souverains musulmans, ses voisins, avait marié une de ses filles avec l'héritier du trône de Perse, et sa nièce, fille de Djem, avec le sultan d'Égypte. Il avait donc réalisé son rêve favori, vivre en amitié avec ses voisins et avec les autres puissances, et il semblait devoir terminer heureusement son règne et en consacrer les dernières années aux travaux de la paix. Mais les difficultés vinrent de sa propre famille, et son règne, qui avait commencé par des luttes contre son frère, devait se terminer par la révolte de ses fils.

Bayézid avait confié à ses fils des gouvernements de province en Asie, ce qui facilitait leurs intrigues. Le plus jeune Sélim avait su, par ses qualités guerrières, conquérir l'affection des janissaires, tandis que Korkoud, l'aîné, poète et philosophe, ami des arts plus que de la guerre, était peu aimé des soldats. D'ailleurs, Bayézid, lui-même, voulait l'éliminer et assurer sa succession à un autre fils Ahmed, que soutenait le grand-vizir Ali-Pacha. Les dis-



sensions entre Korkoud et Ahmed favorisaient les desseins ambitieux de Sélim qui se mit en révolte ouverte contre son père et à deux reprises, marcha sur Andrinople.

Enfin, le 25 avril 1512, une insurrection des janissaires et du peuple de Constantinople obligea Bayézid, vieux et malade, à abdiquer en faveur de Sélim. Le sultan déchu partit pour se rendre à Démotika, sa ville natale. Mais il mourut en cours de route, près de Havza, le 26 juin 1512, et bien que son fils Sélim l'ait entouré, à son départ, des marques du plus profond respect, on le soupçonna de l'avoir fait empoisonner.

Bayézid ne put pas réaliser ses intentions de gouvernement pacifique et sage et d'autre part, les expéditions guerrières auxquelles il fut entraîné n'apportèrent à l'Empire ni grande gloire ni conquêtes importantes. Il réussit cependant à accroître à l'extérieur les relations de sa monarchie et la considération que lui témoignaient les autres puissances.

A l'intérieur, il encouragea les arts et les lettres ainsi que les œuvres de piété et de bienfaisance. Il fit construire plusieurs mosquées, notamment celle qui porte son nom, sur la partie la plus élevée de Stamboul, près du Séraskiérat (Ministère de la Guerre), des médressés, des imarets. Il s'intéressa aussi aux travaux d'utilité publique et un certain nombre de ponts furent construits sous son règne.

Le successeur de Bayézid, *Sélim*, était un homme intelligent et lettré. Il possédait, au dire de ses historiens, un grand talent poétique qu'il pouvait exercer en turc, en arabe et en persan. Mais ces qualités intellectuelles ne l'empêchaient pas d'être violent et cruel. La vie humaine n'avait aucune valeur à ses yeux et il faisait mettre à mort les gens de son entourage, même les plus hauts dignitaires, sous les moindres prétextes et parfois par simple caprice. Une formule de malédiction en usage sous son règne était : « Puisses-tu être vizir de Sélim ». En effet, les ministres de ce terrible souverain voyaient généralement leur mission terminée au bout de quelques mois par une sentence de mort.

Bayézid avait eu huit fils dont cinq étaient morts avant lui; trois d'entre eux laissaient des fils, dont le nombre au total, était de huit. Des deux frères qui restaient à Sélim, l'aîné Korkoud n'avait pas d'enfants, tandis qu'Ahmed avait quatre fils.

Korkoud et Ahmed avaient conservé sous le nouveau règne leurs gouvernements d'Amassia et de Saroukhan, mais une révolte d'un fils d'Ahmed, qui s'empara de Brousse, fournit à Sélim l'occasion de se débarrasser de ses neveux et de ses frères. Il fit enlever à Brousse et massacrer les cinq fils de ses frères défunts, puis marcha contre Korkoud qui s'enfuit et se cacha, mais fut pris dans son refuge et étranglé sur l'ordre de Sélim. Par une contradiction dont on trouve d'autres exemples dans l'histoire ottomane, le sultan fit exécuter les Turkmènes qui avaient signalé l'asile de Korkoud et qui, pour ce service, s'attendaient à recevoir une récompense.

Ahmed ne doutant pas du sort qui l'attendait, prit l'offensive, marcha sur Brousse et remporta une victoire sur les troupes impériales au défilé d'Ermeni Derbend près de l'Olympe de Bithynie. Mais le sultan ayant reçu des renforts, une nouvelle rencontre, près de Yéni-Chéhir, eut pour résultat la défaite et la capture d'Ahmed qui fut mis à mort comme son frère.

Ainsi débarrassé de ses frères et de plusieurs de ses neveux, Sélim qui nourrissait de grandes ambitions du côté de l'Orient, accueillit avec satisfaction, à Andrinople, les députés de Moldavie et de Valachie, et les ambassadeurs de Venise, de Hongrie, de Moscovie, et conclut avec eux des accords qui lui assuraient la paix en Europe.

En Asie, la Perse avait attiré la colère du sultan ottoman. La propagande chiïte encouragée par les Persans avait fait de nombreux adeptes dans les provinces turques voisines de l'Iran et, d'autre part, le chah Ismaïl avait accueilli le prince Mourad, fils d'Ahmed, qui s'était réfugié auprès de lui après la mort de son père.

Sélim, en zélé défenseur de la doctrine orthodoxe, *sunnite*, ordonna la proscription de tous les chiïtes se trouvant dans



ses états depuis l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 70. Quarante mille personnes, disent les historiens, auraient été massacrées ou condamnées à la prison perpétuelle. Le sultan mit sur pied une puissante armée et lorsque celle-ci fut arrivée à Yéni-Chéhir où elle rejoignit les contingents des provinces asiatiques, Sélim envoya au chah Ismaïl une sommation de revenir à la vraie foi et d'évacuer les territoires dépendants de l'Empire Ottoman, qu'il avait occupés. Une correspondance réitérée dans laquelle les déclarations solennelles enrichies par la phraséologie orientale alternaient avec les insultes et les provocations, s'engagea entre les deux souverains, mais tandis que les armées turques s'avançaient, Ismaïl faisait dévaster le pays, de sorte que les soldats de Sélim ne trouvaient ni abris ni vivres et commençaient à murmurer.

Pourtant le 23 août 1514, dans la vallée de Tehaldîran, les deux armées se rencontrèrent. Les troupes persanes étaient en meilleur état que les Turcs, fatigués et affamés, mais ces derniers possédaient une puissante artillerie qui assura leur victoire sur des adversaires qui en étaient dépourvus. Le chah, un moment en danger d'être pris, se sauva jusqu'à Hamadan. Sélim continuant son avance, entra à Tebriz qui était alors la résidence des souverains persans, mais l'hiver et l'épuisement des troupes, parmi lesquelles des actes de rébellion se produisirent, obligèrent les Turcs à se retirer. Pourtant, ils conservèrent, à la suite de cette campagne, la possession du Kurdistan et de la Mésopotamie septentrionale, avec Mossoul. Ils durent encore livrer des combats pour conserver Diarbékîr que vinrent assiéger les forces persanes et pour occuper Mardin dont la citadelle résista plus de deux ans. Une dernière bataille livrée près de Kotch-Hissar, assura la possession du pays.

Pour organiser cette nouvelle conquête, on dut tenir compte du caractère des habitants, de leur esprit d'indépendance, de leurs traditions féodales. Une partie des sandjaks entre lesquels fut divisé le Kurdistan, conservèrent pour gouverneurs, à titre héréditaire, les anciens seigneurs du pays.

Au cours de cette campagne, Sélim exerça à plusieurs reprises sa cruauté à l'égard des grands dignitaires de son empire. Comme les difficultés de l'expédition avaient suscité des murmures ou des actes d'insubordination de la part des troupes et notamment des janissaires, le Sultan en rendait chaque fois responsables les chefs du rang le plus élevé et sans égards pour leurs services antérieurs, les faisait décapiter.

La guerre contre la Perse était à peine terminée, que Sélim en entreprenait une autre qui devait avoir pour l'Empire des résultats particulièrement importants : la conquête de la Syrie et de l'Égypte. Le prétexte en fut l'alliance du sultan d'Égypte avec le chah de Perse et la menace qui en résultait pour les nouvelles possessions turques du Kurdistan et de la Mésopotamie supérieure.

L'Égypte était alors gouvernée par les mamelouks, anciens esclaves ou descendants d'esclaves d'origine tcherkesse qui s'étaient emparés du pouvoir et choisissaient un sultan, ne laissant au successeur des khalifes abbassides qu'un titre sans valeur et sans prestige.

La campagne commencée en août 1516 fut d'abord menée rapidement, les succès des Turcs étant dus, d'une part, à la puissance de leur artillerie dont les Égyptiens étaient presque dépourvus, et, de l'autre, aux dissensions et aux rivalités qui existaient dans le camp adverse et plus d'une fois donnèrent lieu à des actes de trahison.

L'armée turque, après avoir conquis Alep, Hama, Damas, Jérusalem, traversa, en hiver, le désert qui sépare la Palestine de l'Égypte. Une bataille décisive fut livrée à Ridania, non loin du Caire et, malgré le courage déployé par le sultan des Mamelouks, Touman-bey et ses compagnons, la trahison de certains chefs égyptiens décida la victoire des Turcs. Cette victoire et la prise du Caire furent suivis de terribles massacres, commençant par celui des mamelouks qui, sur la foi d'une amnistie proclamée par Sélim, s'étaient livrés à lui. Au dire des historiens orientaux, cités par Hammer, cinquante mille morts furent amoncelés dans les rues de la capitale égyptienne.





Le sultan Touman qui avait pu s'échapper, prolongea la résistance pendant quelque temps, et Sélim qui voulait en finir, lui envoya à plusieurs reprises des parlementaires pour lui proposer la paix moyennant la reconnaissance de sa suzeraineté. Ces envoyés ayant été maltraités ou même massacrés par les beys égyptiens, la lutte continua, mais, devant la supériorité des forces ottomanes, Touman dut fuir et se cacher dans une caverne où un chef arabe, qui lui avait procuré ce refuge, le livra aux Turcs.

Sélim, admirant sa vaillance, le traita d'abord avec égards, mais ensuite, à l'instigation des traîtres mamelouks qu'il avait auprès de lui, il le fit mettre à mort, après quoi il lui fit rendre les honneurs funèbres auxquels il assista lui-même.

Au mois de septembre 1517, Sélim quitta l'Égypte emmenant avec lui le dernier khalife abbasside dont un ancêtre avait conféré à Bayézid Yildirim le titre de sultan.

Par cette campagne, Sélim n'avait pas seulement accru d'une façon considérable la superficie et le nombre des sujets de son empire qui, désormais, s'étendait sur les trois parties du monde, Europe, Asie et Afrique, mais il avait acquis, dans l'Islam une situation prépondérante, en se faisant céder par le fantôme de khalife abbasside qu'il avait trouvé au Caire, le khalifat et le titre de *commandeur des croyants* (*émir al mouminin*) ainsi que la protection des villes saintes, la Mecque et Médine, exercée jusque-là par le sultan d'Égypte. Il joignit donc à ses titres celui de *serviteur des deux villes saintes* (*khadem al haréméin*).

Sélim conserva en Égypte le gouvernement des mamelouks sous la surveillance d'un pacha turc. En revenant, il organisa ses nouvelles provinces de Syrie.

La conquête de la Syrie et de l'Égypte ayant occupé toute l'activité militaire de l'Empire, Sélim avait dû chercher à conserver la paix en Europe. Aussi avait-il renouvelé les traités avec la Hongrie et avec Venise. Il avait cependant, lors de son retour en Europe, prescrit des mesures pour le développement de la puissance maritime turque. Il envisageait une expédition contre Rhodes. Mais

sa mort, survenue le 22 septembre 1520, arrêta cette entreprise.

Le règne relativement court de Sélim I^{er} tient néanmoins une place importante dans l'histoire ottomane, par l'accroissement de puissance matérielle et morale qu'il apporta à l'empire, et ce sultan aurait mérité d'être compté au nombre des grands souverains s'il n'avait assombri, par ses effroyables cruautés, ses qualités d'esprit et son habileté politique. Pourtant, comme à tous les tyrans, du reste, il lui arrivait d'écouter la voix de la justice et de la vérité, surtout lorsqu'elle sortait de la bouche d'un homme dont le courage était à la hauteur de la sagesse; et il fallait, en effet, un courage exceptionnel pour oser parler franchement à un souverain qui, le plus souvent, faisait tomber la tête du haut dignitaire osant exprimer un avis différent du sien.

On rapporte notamment que, après avoir fait massacrer les chiïtes, Sélim voulait aussi exterminer les chrétiens et s'emparer de toutes les églises. Il consentit, cependant, à la requête du grand-vizir et du mufti, à recevoir le patriarche de Constantinople, qui invoqua la promesse, faite par Mehmed le Conquérant, de conserver aux chrétiens la liberté de leur culte. Le sultan sut, en cette circonstance, faire taire son fanatisme et sa cruauté et confirma au patriarche les libertés accordées par Mehmed II. Il se contenta de prendre les plus belles églises pour les transformer en mosquées, en laissant aux chrétiens la possibilité de les remplacer par des édifices plus modestes.





CHAPITRE VI

L'APOGÉE DE LA PUISSANCE OTTOMANE. CONQUÊTE DE LA HONGRIE

Au cruel sultan Sélim succédait, en 1520, un souverain d'un caractère tout différent qui n'en devait pas moins contribuer à la gloire et à la puissance de l'Empire Ottoman. Si Sélim avait achevé la conquête de l'Asie occidentale et étendu la domination turque jusqu'en Afrique, Suleïman (Soliman) devait, en Europe, porter les frontières ottomanes jusqu'aux points extrêmes qu'elles aient jamais atteints. Sous son règne, l'Empire Ottoman réalisa son maximum d'étendue dans les trois parties du vieux monde; ce fut son apogée, après laquelle il ne pouvait plus que décroître. Mais en même temps, Suleïman prit soin d'affermir la situation de son trône par rapport aux puissances européennes, par la conclusion de traités. Ce fut lui qui, avec François I^{er}, posa entre la France et la Turquie les bases d'une amitié qui ne s'est presque jamais démentie.

En même temps, dans le gouvernement intérieur de l'Empire, il se distingua par son amour de la justice et par des institutions tendant au progrès matériel et moral de l'État et de ses peuples.

Les Turcs lui ont donné l'épithète de *Législateur* (*kannouni*) tandis que les Occidentaux l'appellent *Soliman le Magnifique*, ou *le Grand*. La nomenclature officielle des souverains ottomans le considère comme premier de son nom, tandis que certains historiens européens le nomment Suleïman (ou Soliman) II. M. Iorga se range à cet usage¹. Cette divergence provient, au dire de Hammer², de ce que les Européens comptent parmi les sultans, sous le nom de

1. *Gesch. des Os. R.*, t. II, p. 342.

2. T. I, p. 464.

Soliman I^{er}, un frère et rival de Mehmed I^{er} que les Turcs ne reconnaissent pas avoir régné.

Suléïman, né en Europe, avait longtemps vécu à Constantinople où, pendant plusieurs années, il exerça le pouvoir comme lieutenant de son père qui guerroyait en Asie et en Egypte. Il n'avait que 26 ans quand il monta sur le trône qu'il devait occuper quarante-huit ans.

Dès son avènement, il donna des preuves de ses sentiments d'équité. En même temps qu'il ordonnait de délivrer 600 prisonniers égyptiens amenés à Constantinople par son père et de restituer les marchandises saisies au préjudice de commerçants persans, il condamnait et faisait exécuter des officiers coupables, entre autres le commandant de la flotte, Djafer-bey, célèbre par ses cruautés.

Suléïman n'avait pas, comme son prédécesseur, la passion de la guerre, mais il tenait à ses droits et les circonstances l'amènèrent à guerroyer presque constamment. Il eut d'abord à réprimer une révolte du gouverneur de Syrie, Ghazali-bey, ancien mamelouk qui avait trahi son chef Kansou-Ghavri, lors de la campagne de Sélim en Egypte et en avait été récompensé par cet important gouvernement. Ghazali fut assez rapidement vaincu et décapité (27-1-1521). Deux ans plus tard (1523), un gouverneur turc, le vizir Ahmed, voulut aussi, avec l'aide des mamelouks, se rendre indépendant; il fut tué, en 1524, dans une sédition populaire.

En 1527, un derviche appartenant à la secte des *Kalender* avait suscité une révolte parmi les paysans de l'Anatolie centrale. Les insurgés obtinrent des succès contre plusieurs commandants turcs, mais ils furent vaincus par le grand vizir Ibrahim, revenu depuis peu du gouvernement de l'Egypte et de la Syrie qui lui avait été confié après la révolte d'Ahmed.

Au commencement de 1734, la guerre éclata sur les frontières de Perse avec le jeune et sage souverain Thamasp, fils et successeur de Chah Ismaïl, l'adversaire du Sultan Sélim. Malgré les succès des Turcs qui obligèrent le chah à s'enfuir de sa capitale Tébriz, cette guerre ne donna lieu



à aucune extension du territoire ottoman de ce côté. A la fin, les Persans réoccupèrent même Tebriz, qui ne fut pas défendu. Mais au cours de la campagne, Suleïman, précédé par son grand-vizir Ibrahim, s'était avancé à travers la Perse jusqu'à la Mésopotamie et était entré à Bagdad, la glorieuse capitale des anciens khalifes. Cette prise de possession confirmait l'établissement de la domination ottomane sur toute l'Asie occidentale. Le territoire de l'Empire s'étendait désormais jusqu'au Golfe Persique.

Nous avons relaté rapidement les événements qui se déroulèrent en Orient pendant les quinze premières années du règne de Suleïman, afin de pouvoir exposer sans interruption ceux qui, en Europe, devaient, de victoire en victoire, conduire les armées turques jusque sous les murs de Vienne.

Auparavant, le sultan voulut réaliser un projet qui avait occupé son prédécesseur, mais que celui-ci, mort prématurément, n'avait pas pu mettre à exécution, la conquête de Rhodes, alors possession des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem — qui, plus tard, deviendront les Chevaliers de Malte.

L'existence de cet Etat chrétien au milieu de la Mer Egée constituait un grand danger pour la marine et le commerce ottomans, car il offrait un refuge aux corsaires chrétiens de toutes nationalités qui parcouraient la Méditerranée et la Mer Egée et attaquaient les navires turcs. Rhodes chrétienne était en outre un obstacle sur le chemin des pèlerins se rendant par mer à la Mecque et, depuis la conquête de l'Egypte, elle menaçait les communications des Turcs avec cette importante possession.

Le Sultan Selim avait consacré, avec succès, de grands efforts au développement de la marine ottomane et Suleïman avait suivi son exemple, de sorte que sous le règne de ce dernier, la flotte impériale avait acquis une réelle puissance en ce qui concernait tant le nombre des bâtiments, que leur artillerie et l'effectif des équipages.

Les circonstances étaient favorables, la paix avait été renouvelée avec Venise, et la lutte entre Charles-Quint et





François I^{er} rendait impossible une intervention de l'Europe chrétienne.

Le siège de Rhodes est un des faits les plus mémorables, à la fois de l'histoire des chrétientés orientales et de celle de l'Empire ottoman. Le 1^{er} juin 1522, une sommation fut envoyée par le sultan au Grand Maître de l'Ordre qui était alors un chevalier français, Villiers de l'Isle-Adam, et en même temps, la flotte turque forte de 300 vaisseaux montés par 10.000 hommes sous le commandement du vizir Moustafa-Pacha se mettait en route, tandis qu'une armée de 100.000 hommes sous les ordres du sultan en personne devait suivre la côte d'Anatolie. Les Turcs possédaient une nombreuse artillerie comprenant quelques bouches à feu de dimensions extraordinaires.

La flotte fut réunie dans la baie de Marmaris sur la côte d'Anatolie presque en face de Rhodes. Le 26 juin, elle aborda l'île et procéda à un débarquement, qui fut suivi des opérations préliminaires du siège, transport de l'artillerie et établissement des batteries, approvisionnement en vivres et munitions, etc., mais ce fut seulement après l'arrivée du sultan, le 28 juillet, que commencèrent les attaques.

Les fortifications de la ville avaient été récemment réparées et renforcées. Tous les chevaliers de l'Ordre s'étaient rassemblés pour les défendre; ils étaient aidés par 500 Candiotes, soldats aguerris, et environ 5.000 Grecs, habitants de l'île ou des îles voisines. Les secteurs de la défense avaient été répartis entre les chevaliers des diverses *langués* (provinces) de l'Ordre. Les défenseurs avaient, dans le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam, un chef brave et habile, que secondait l'ingénieur vénitien Gabriele Martinengo, mais la disproportion entre les assiégeants et les assiégés était grande, aussi bien en ce qui concerne le nombre des combattants que la puissance de l'artillerie.

L'attaque commença le 1^{er} août, mais consista pendant tout ce mois en une guerre de mines auxquelles les assiégés opposèrent des contre-mines. Une brèche ayant été ainsi ouverte, un premier assaut fut tenté le 4 septembre, mais repoussé avec des pertes importantes pour l'assaillant.

Dix assauts, sans compter les attaques partielles, furent ainsi repoussés entre le 1^{er} septembre et le 18 décembre. Au cours de ces assauts, et notamment dans celui du 23 septembre qui fut le plus violent, les habitants rivalisèrent de courage avec les chevaliers; les femmes, même, apportèrent leur concours à la défense. Hammer, d'après le bâtard de Bourbon, dit qu'au commencement de décembre, les Turcs avaient perdu 100.000 hommes dans les combats ou par les maladies. Mais les derniers assauts avaient fait tomber une partie des remparts, et le manque de poudre réduisait au silence l'artillerie des chevaliers.

Le grand-maître dut alors se résoudre à une capitulation qui fut signée le 21 décembre 1522. Les conditions en étaient honorables. Le sultan s'engageait à respecter les églises et à fournir aux chevaliers des bâtiments pour quitter l'île dans un délai de douze jours. En attendant, les troupes turques devaient se tenir à un mille de la capitale.

Contrairement à la volonté de Suleïman, des janissaires indisciplinés pénétrèrent dans la ville, pillèrent un quartier et souillèrent des églises. Mais les chevaliers purent quitter l'île et vinrent s'établir à Malte, dont Charles-Quint qui possédait cet archipel comme héritier de la maison d'Aragon, leur concéda la souveraineté. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenus chevaliers de Malte, demeurèrent dans leur nouveau domaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et continuèrent à combattre les corsaires turcs dans la Méditerranée ¹.

Pendant que les Turcs étendaient leur domination en Asie, en Afrique et dans la Mer Egée, d'autres événements se déroulaient en Europe, préludes de la plus brillante campagne qu'enregistre l'histoire ottomane.

Ce fut le roi de Hongrie, Louis, qui en fournit le prétexte, en mettant à mort un envoyé du sultan venu en 1521, pour réclamer le tribut que ses prédécesseurs avaient consenti à payer. Le règne d'un souverain incapable, Ladislas II, Jagellon, avait sérieusement affaibli le royaume

1. L'Ordre souverain et militaire de Malte existe encore théoriquement. La grande-maîtrise réside actuellement à Rome.



magyar. Les compétitions des magnats diminuaient encore sa faculté de résistance. Les finances étaient en désordre, l'armée mal organisée ¹.

Les places frontières de la Save et du Danube, Chabats et Belgrade, qui appartenaient alors aux Hongrois, furent conquises par les Turcs. La première n'avait qu'une très faible garnison qui se défendit vaillamment, mais ne put résister longtemps. Belgrade, au contraire, le boulevard méridional de la Hongrie, soutint de multiples assauts, mais la bravoure des défenseurs hongrois se trouva, en définitive, paralysée par la défection des troupes auxiliaires serbes et la trahison de certains chefs. Une capitulation honorable fut conclue le 29 août 1521, mais, comme il arrivait fréquemment à cette époque, elle ne fut pas observée et la plupart des guerriers hongrois furent massacrés, tandis que les Serbes étaient transportés à Constantinople et aux environs où subsistent encore des traces de cette colonisation forcée.

Au cours des années suivantes, de 1522 à 1525, les Turcs profitèrent des troubles intérieurs qui déchiraient la Valachie et notamment des compétitions entre le prince Radu de la Afumatsi et son compétiteur Vladislav, pour envahir ce pays. Après trois ans de guerre continue et des alternatives de succès et de défaites, Radu finit par être reconnu comme prince par les Turcs qui repassèrent le Danube. En même temps continuaient les incursions turques en Dalmatie, en Croatie et dans les territoires hongrois.

En 1526 s'ouvre la campagne décisive contre les Hongrois sous le commandement du grand vizir Ibrahim et du sultan lui-même. Sous son faible roi Louis, la Hongrie n'était pas préparée à la résistance. Une partie de son armée était composée de paysans rassemblés à la hâte sans valeur militaire. La place de Petrovaradin (Peterwardein) sur le Danube fut prise, malgré la résistance des défenseurs du château qui tinrent du 15 au 27 juillet. Ujlak se rendit le 9 août.

1. Voir Louis Léger : *Histoire d'Autriche-Hongrie*, chap. XIV.

Le roi de Hongrie avait reçu quelques renforts de Bohême, de Pologne, du Pape, mais l'effectif total ne dépassait pas 20.000 hommes, et les dissensions qui régnaient entre les nobles qui les commandaient, affaiblissaient encore cette armée disparate. C'est dans ces conditions que les deux adversaires se rencontrèrent près de *Mohacs*¹, le 30 août 1526. Les brillants cavaliers hongrois crurent qu'ils mettraient le désordre dans les rangs ennemis par une charge irrésistible, mais les Turcs qui connaissaient cette tactique cédèrent, puis dégagèrent les batteries au feu desquelles la cavalerie magyare ne put pas résister. Elle se replia en désordre, entraînant le roi et les chefs. Beaucoup de combattants se noyèrent dans les marécages grossis par les pluies, qui limitaient d'un côté le champ de bataille. Le corps du roi Louis fut trouvé par les Turcs dans une mare.

A la suite de cette victoire, que les Turcs avaient payée par des pertes importantes, des milliers de prisonniers furent décapités et leurs têtes plantées devant le trône du sultan. D'autres massacres de prisonniers et d'habitants eurent lieu le 3 septembre. Les localités voisines furent pillées et incendiées.

La bataille de Mohacs est le plus triste épisode de l'histoire hongroise. Non seulement elle inaugure une domination turque qui durera un siècle et demi, mais elle marque la fin de l'indépendance complète de la Hongrie qui ne sera délivrée du joug ottoman que pour devenir le domaine d'une dynastie étrangère.

Faute d'un chef qui eût pu réunir les troupes encore disponibles, Croates, Transylvains, Allemands, les Turcs purent s'avancer sans résistance jusqu'à Bude où Suleïman entra le 11 septembre. Malgré les ordres du sultan, une partie de la ville fut brûlée et dans toute la région parcourue par les soldats turcs, ceux-ci se livrèrent à d'effroyables déprédations, pillages, incendies, massacre des habitants. Hammer dit qu'il ne semble pas exagéré d'éva-

1. Prononcez *Mohatch*.

luer à 200.000 personnes, combattants et habitants de tout sexe, les pertes des Hongrois, au cours de cette seule campagne. On comprend par ce détail que, lorsque les Turcs quittèrent définitivement le pays, à la fin du xvii^e siècle, ils l'aient laissé presque dépeuplé.

Pendant le retour du gros de l'armée ottomane, une grande bataille eut lieu au Nord de Petrovaradin, en un endroit où les Hongrois s'étaient retranchés au milieu des marais, avec leurs familles et leurs biens et résistèrent jusqu'à la mort, causant aux assaillants des pertes énormes.

Dans la suite, les gouverneurs de la Bosnie et de Smédérévo s'emparèrent des places qui restaient encore aux Hongrois en Bosnie, notamment Iaïtsé et Banialouka, ainsi que d'une partie de la Croatie (Lika, Krbava) et de la Slavonie (Modrouch, Pojéga).

Les malheurs de la Hongrie furent encore accrus par les luttes entre les princes chrétiens qui, au lieu de s'entendre pour combattre les Turcs, se disputaient la possession des territoires restés libres.

Une diète réunie à Tokaï le 16 octobre 1526 avait élu roi Jean Zapolya, voïvode de Transylvanie, qui fut, en effet, couronné le mois suivant à Szekesfehervar (Stuhlweissenburg). Mais une autre diète, tenue à Pozsony (Presbourg), proclama, le 16 décembre, Ferdinand d'Autriche, frère cadet de Charles-Quint. Les deux prétendants en vinrent aux mains et Zapolya, battu, se décida à faire appel aux Turcs. Il envoya à Constantinople un agent, le Polonais Laski, lequel, le 28 février 1528, conclut une alliance avec Suleïman contre Ferdinand. Le sultan reconnaissait Zapolya comme roi de Hongrie. Ferdinand avait aussi envoyé des ambassadeurs à la Sublime Porte, mais comme ils prétendaient réclamer la restitution des places prises en Hongrie par les Turcs, ils furent mal accueillis. Après avoir été gardés prisonniers pendant neuf mois dans leurs habitations, ils furent renvoyés avec la promesse ironique d'une prochaine visite du sultan à leur maître.

Le 10 mai 1529 le sultan quitta Constantinople et l'armée se mit en marche sous le commandement du grand-



vizir Ibrahim, désigné comme *séraskier* ¹. Zapolya attendait à Mohacs le sultan qui le reçut avec honneur. Ils marchèrent ensemble, contre Pest qui fut emporté après six jours de siège et Zapolya fut installé sur le trône royal de Hongrie. Cette cérémonie eut lieu en l'absence du Sultan et fut présidée par le Segban Bachî ² comme s'il se fut agi seulement d'un haut fonctionnaire. La Sainte Couronne qui avait été prise à Viségrad ³ fut remise plus tard à Zapolya, pendant la retraite de Vienne (V. Iorga II, p. 412).

Le Sultan continua sa marche sur Vienne et, la veille du jour de Saint-Venceslas, il établit son camp à Simmering (27-IX-1529). Le siège dura jusqu'au 14 octobre. Les attaques principales portèrent sur la porte de Carinthie (Kärntner Tor) où des mines ouvrirent une brèche étendue, mais le courage des défenseurs, sous le commandement du comte Nicolas de Salm, eut raison de tous les assauts et après une dernière tentative, le 14 octobre, Suléïman décida de lever le siège, car son armée manquait de vivres et la mauvaise saison, froid et neige, la mettait dans une situation défavorable. Le départ commença le 16. Des récompenses aux chefs et des largesses aux troupes essayèrent de masquer cet échec, le premier et le plus important qu'ait éprouvé Suleïman. Certains auteurs l'ont attribué à la trahison du grand-vizir Ibrahim, ce que Hammer juge invraisemblable, l'ambition du vizir devant le porter à rechercher plutôt les succès que l'argent.

En se retirant les troupes turques continuèrent à piller et à massacrer : 10.000 hommes, dit-on, faits prisonniers pendant le siège ou enlevés dans la région, furent ainsi mis à mort.

Les contestations pour la couronne de Hongrie continuèrent entre Ferdinand et Zapolya. Pourtant en 1538, par le traité de Nagy-Varad (Grosswardein), Ferdinand et l'Empereur Charles-Quint avaient reconnu Zapolya comme roi de Hongrie, à condition que sa succession revienne,

1. Général en chef, littéralement *chef de l'armée*. Plus tard ce titre sera porté par le ministre de la guerre.

2. L'un des principaux officiers des Janissaires.

3. Prononcez *Vichégrad*.

dans tous les cas, à Ferdinand. Zapolya qui avait eu aussi à lutter contre des prétendants en Transylvanie, mourut le 22 juillet 1540, laissant un fils âgé de quelques semaines. Grâce à l'habileté du savant légiste Verböczy, envoyé de Jean Zapolya à Constantinople, le Sultan reconnut comme roi de Hongrie à la place de son père, le petit Jean Sigismond Zapolya (que les Turcs appelaient Etienne), sous condition du paiement d'un tribut de 50.000 florins, et envoya à Bude un firman d'investiture ainsi que les insignes de la dignité royale.

Les ouvertures de Laski, passé à cette époque au service de Ferdinand, pour faire reconnaître à ce dernier la royauté que lui conférait le traité de Nagy-Varad, furent repoussées. Suleïman déclara qu'ayant conquis par l'épée le royaume de Hongrie, il appartenait à lui seul d'en disposer.

Ferdinand recourut aux armes et ses troupes s'avancèrent jusqu'à Bude, mais cette attaque fut repoussée par la garnison hongroise de la ville. L'approche d'une armée turque obligea les Allemands à se retirer. Le sultan lui-même arriva devant Pest le 26 août 1541. Il traita avec honneur la reine-mère Isabelle et le petit roi qu'il fit porter à sa tente. Mais, pour parer à de nouvelles attaques, il mit une forte garnison turque à Bude et y installa un pacha comme gouverneur.

En définitive, la reine dut se retirer en Transylvanie dont son fils conservait la souveraineté, avec le Banat et la Hongrie méridionale et orientale. Un célèbre moine — plus tard cardinal — d'origine croate, Outièchénovitch Martinuzzi, était le tuteur du jeune roi.

L'occupation, à titre définitif, de Bude, dont la principale église fut transformée en mosquée, était à la fois une humiliation et une menace pour les puissances chrétiennes. Aussi semblèrent-elles, cette fois, disposées à s'unir pour s'opposer à la marche victorieuse des Turcs vers l'Ouest. Les princes de l'Empire germanique, protestants comme catholiques, levèrent des troupes qui furent placées sous le commandement de l'Electeur de Brandebourg Joachim II et devaient se joindre aux contingents de Ferdinand. Le



Pape avait promis son concours et on espérait l'aide de la France, des Suisses, de Venise, ainsi que la coopération de Petru Raresh, prince de Moldavie, et de Radu Païsie, prince de Valachie. Mais, comme il arrivait presque toujours, la réalité ne répondit pas aux promesses.

L'armée alliée se présenta le 15 septembre devant Pest, mais bien que trois brèches eussent été ouvertes dans les murs de la ville, des attaques conduites sans ordre ne donnèrent pas de résultat et le siège fut levé le 9 octobre.

L'attitude de la reine Isabelle et de ses conseillers, notamment de Martinuzzi, au cours de ces événements, avait été considérée par Suleïman comme une trahison. La reine avait, en effet, en février 1542, conclu avec Ferdinand un traité qui lui reconnaissait de nouveau, comme à Petrovaradin, la souveraineté de la Hongrie.

Aussi le sultan entreprit-il, en 1543, une nouvelle campagne qu'il conduisit lui-même. Quelques châteaux ou localités peu importantes furent facilement enlevés et l'armée ottomane se dirigea sur Pecs (Fünfkirchen) qui, après la mort de Zapolya, avait été occupée par les troupes de Ferdinand. Cette ville, abandonnée par ses habitants et mal défendue, fut bientôt prise. Esztergom (Gran) était occupée par une garnison espagnole qui combattit vaillamment, mais dut céder le 10 août; Szekesfehervar (Stuhlweissenburg) se défendit du 20 août au 4 septembre contre les forces principales des Turcs; les défenseurs, allemands, italiens et hongrois, purent se retirer librement.

Après l'interruption usuelle pendant l'hiver, les hostilités reprurent en 1544 et les Turcs occupèrent Visegrad, entre Esztergom et Vacz, ainsi que quelques autres places sur la rive gauche du Danube. Une trêve de dix-huit mois fut conclue en novembre 1545, puis en juin 1546, une paix d'une durée de 5 ans; d'après le traité, Ferdinand conservait ses possessions en Hongrie, mais s'engageait à payer annuellement 30.000 ducats.

Les intrigues de Martinuzzi, tuteur du jeune Jean-Sigismond Zapolya, qui avaient amené une intervention autrichienne en Transylvanie, provoquèrent une nouvelle cam-

pagne des Turcs, en 1552. Elle eut pour résultat la prise de Temesvar, après une vigoureuse résistance et celle de Szolnok. Eger (Erlau) vaillamment défendu par sa garnison hongroise ne put être enlevé, les assiégeants s'étant retirés pour prendre leurs quartiers d'hiver.

Suleïman avait entrepris, en Asie, contre la Perse, des opérations qui ne se terminèrent définitivement qu'en 1555. Son attention s'était donc détournée des affaires d'Europe. D'ailleurs, il était âgé et malade de la goutte et les querelles entre ses fils Bayézid et Sélim lui donnaient beaucoup de soucis.

Du côté de la Hongrie, le temps se passa surtout en négociations, souvent rompues et renouvelées, pendant lesquelles des opérations de peu d'importance continuaient avec des succès variables. C'est seulement en 1564 que fut signée la paix entre Suleïman et Ferdinand. Ce dernier renonçait à ses prétentions sur la Transylvanie et l'obligation de payer le tribut annuel de 30.000 ducats était confirmée. Ferdinand mourut quelques mois après.

Son fils Maximilien lui succéda. Malgré la paix conclue des conflits se produisaient fréquemment sur les frontières. Le sultan ayant fait, en avril 1565, réclamer le paiement du tribut convenu, Maximilien refusa et demanda la possession de la Transylvanie et de diverses places hongroises. La guerre recommença et, le 1^{er} mai, Suleïman quitta Constantinople pour se rendre à l'armée.

Maximilien disposait d'une armée nombreuse comprenant avec ses propres troupes, des contingents de plusieurs princes allemands, des Italiens et des Français sous Charles de Guise et Brissac.

L'épisode principal de cette nouvelle campagne fut le siège de Sziget ou Szigetvar, défendue par le vaillant magnat croate Nicolas Zrinski, ancien ban de Croatie, que les Hongrois nomment Zrinyi et dont la mémoire est également populaire chez les deux peuples ¹. Les faubourgs ayant été détruits, Zrinski se réfugia dans le château où il résista encore pendant quatre mois en dépit des menaces

1. La flotte austro-hongroise au xx^e siècle comptait deux croiseurs portant les noms de *Zrinyi* et de *Szigetvar*.



des Turcs, de tuer son fils qu'ils tenaient prisonnier. Quand la citadelle fut, à son tour, rendue intenable, le gouverneur, revêtu de son costume de gala, se mit à la tête des défenseurs qui restaient encore debout et se précipita contre les Turcs, trouvant ainsi une mort glorieuse. Il avait, d'ailleurs, préparé sa vengeance; la tour qui formait le réduit de la défense, avait été minée et lorsque les Turcs y pénétrèrent, les mines firent explosion, engloutissant sous les décombres de la forteresse, trois mille des assiégeants.

Trois jours avant la chute de la place, le 6 septembre 1566, le sultan Suleïman était mort, ainsi qu'il l'avait désiré, pendant une campagne de guerre. Sa mort avait été causée par une attaque de dysenterie, d'autres disent par le dépit de voir la place de Szigetvar résister si longtemps. Il avait 66 ans.

Son décès fut soigneusement caché, pour ne pas affaiblir l'ardeur des combattants et aussi pour permettre à son fils, Sélim, d'arriver à Constantinople. Le cortège qui ramenait dans sa capitale le corps du Sultan défunt, rencontra le nouveau souverain sur le Danube.

Dès la fin de 1566, Maximilien avait envoyé des ambassadeurs à Constantinople, mais c'est seulement le 17 février 1568 que fut conclue, pour huit ans, une nouvelle paix qui maintenait le *statu quo* territorial et l'obligation du tribut annuel.

Des cinq fils de Suleïman, Sélim restait seul vivant à la mort de son père. L'aîné Mehmed était mort en 1542. Le second, Moustafa, accusé de connivences avec les Persans, ennemis de l'Empire, mais en réalité suspect à cause de la grande popularité dont il jouissait parmi les soldats, avait été étranglé en 1553, et Djihanguir, infirme, était mort peu après. Il restait Bayézid et Sélim qui, selon une tradition presque constante, commencèrent à se quereller en vue de l'héritage futur de leur père. Bayézid, refusant le gouvernement d'Amassia que lui attribuait Suleïman, s'enfuit en Perse, mais la paix ayant été faite avec les Persans, le chah Tharasp consentit à livrer le prince ottoman qui fut mis à mort, laissant Sélim héritier incontesté du trône impérial.



CHAPITRE VII

SULEIMAN ET LA FRANCE

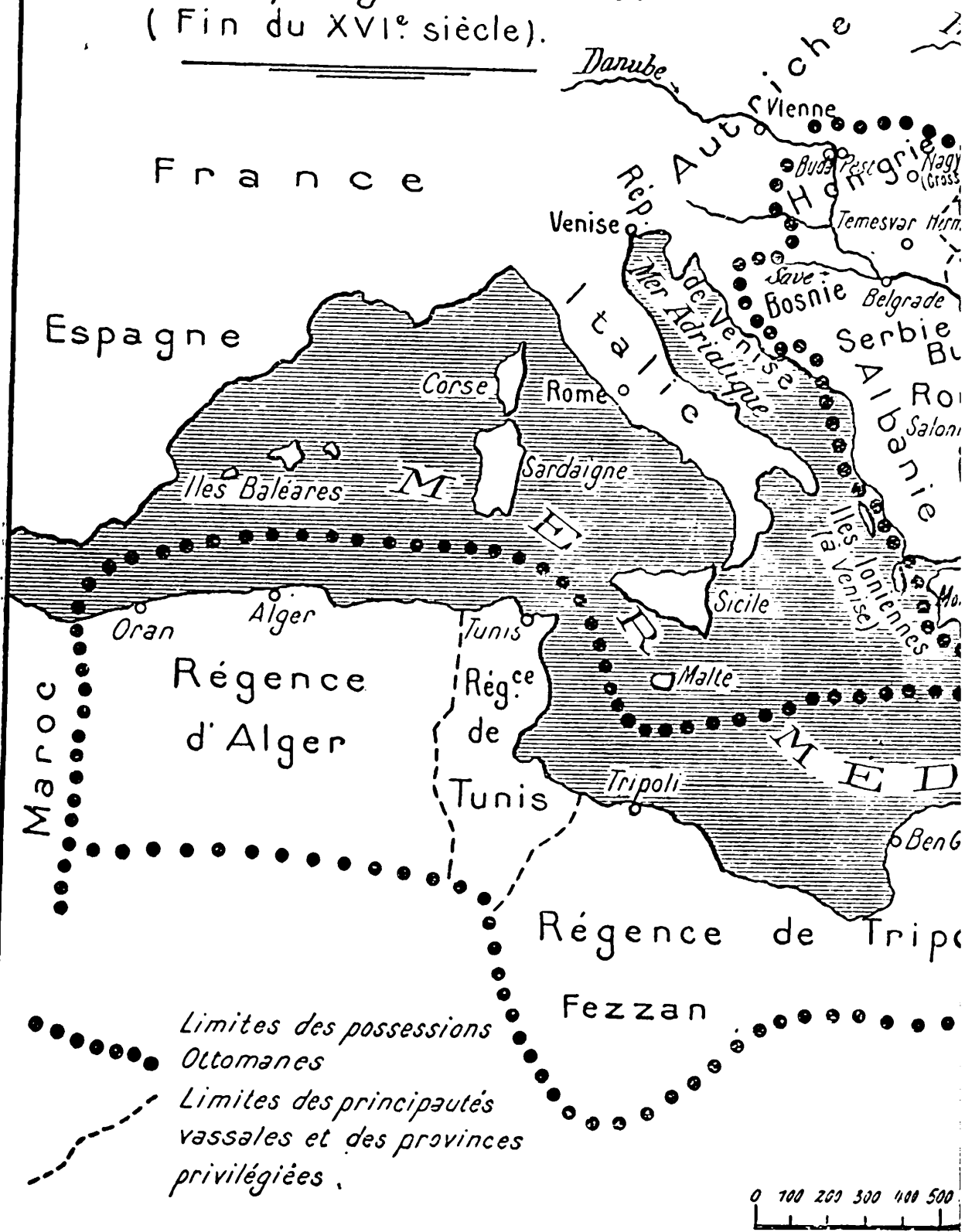
On sait que le règne de Suleïman fut marqué par l'établissement de relations amicales avec la France, relations qui, à certains moments, conduisirent à la réalisation d'une alliance.

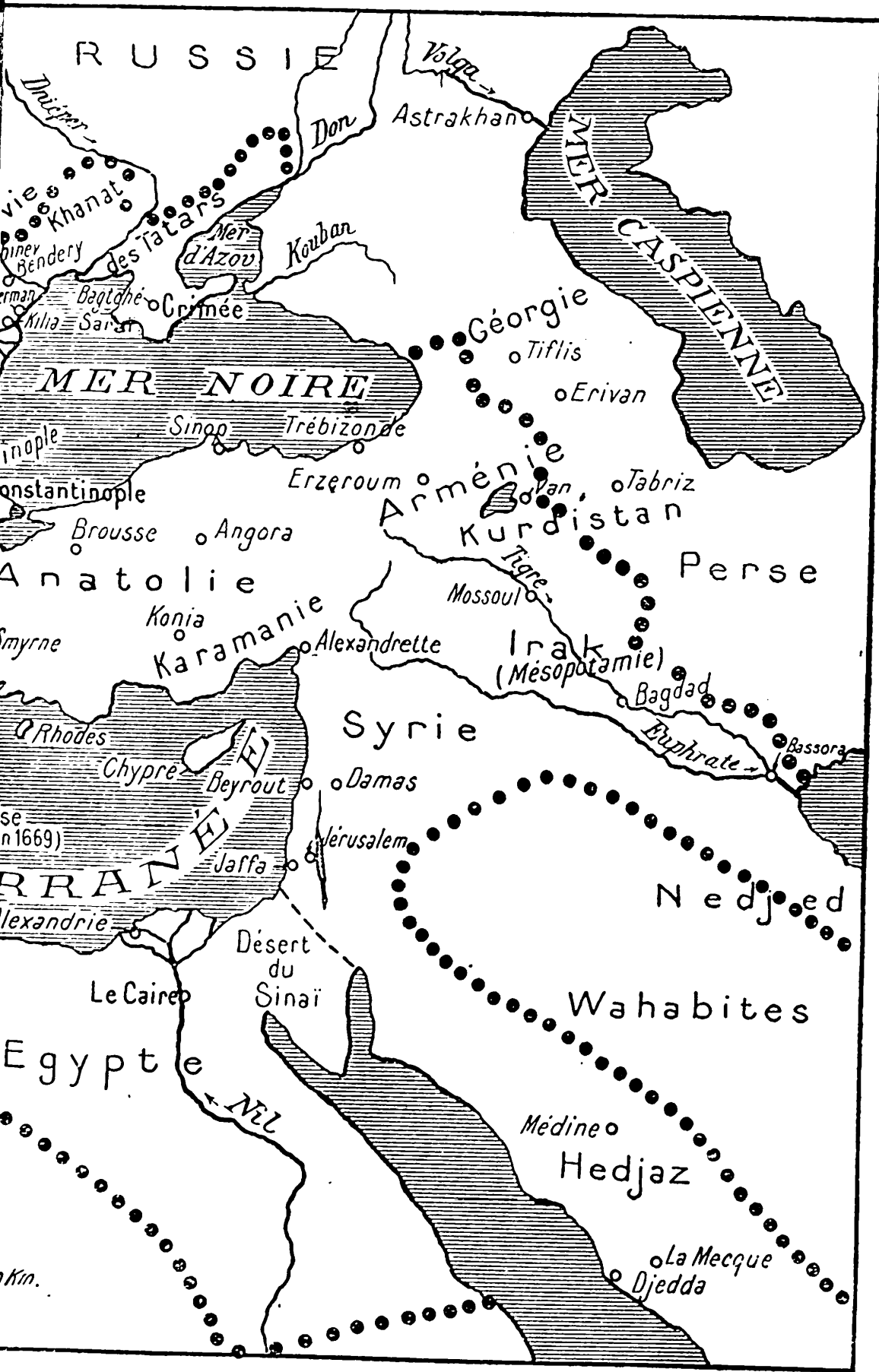
Cette attitude du roi très chrétien suscita, dans la plus grande partie de l'Europe, l'étonnement et le blâme. Assurément, même en plein moyen-âge, le sentiment de l'unité chrétienne n'avait jamais empêché les guerres entre les princes européens, il semblait toutefois que, en présence de l'ennemi commun, le Turc, à un moment surtout, où il paraissait particulièrement menaçant, un devoir de défense commune s'imposât aux souverains chrétiens.

Mais François, au début de son règne avait songé, — surtout dans le cas où il obtiendrait la couronne impériale — à se mettre à la tête d'une nouvelle croisade contre les Turcs, était engagé dans une lutte ardente avec un ennemi extraordinairement puissant, Charles-Quint, et tous les secours, d'où qu'ils vinssent, devaient lui paraître légitimes. Son exemple fut suivi plus tard. Richelieu, tout en ayant, un moment, combattu les protestants en France, ne se fit pas scrupule de les soutenir en Allemagne. Et de nos jours, l'alliance intime entre la France républicaine et l'Empereur autocrate de Russie, ne fut-elle pas aussi étrange que celle du roi très chrétien avec le Grand-Turc?

Donc, alors que François I^{er}, vaincu à Pavie, était tenu prisonnier par son rival, un noble hongrois Jean Franjepani avait été envoyé à Constantinople, de la part de la reine-mère Louise de Savoie, pour demander au sultan d'attaquer les possessions autrichiennes. Il n'était même que le second émissaire, le premier, envoyé en 1525, avait

L'Empire Ottoman dans sa plus grande étendue. (Fin du XVI^e siècle).





été assassiné en traversant la Bosnie. Le sultan envoya à François des lettres pleines d'une sympathie exprimée dans le langage imagé et assez emphatique que les Turcs avaient emprunté aux Arabes et aux Persans. Mais il n'y eut pas d'alliance formelle, et c'est contre la Hongrie que les Turcs entrèrent en campagne.

Plus tard, un Catalan, nommé Rincon, fut envoyé à plusieurs reprises, mais c'est seulement en 1535 que furent signés, par l'intermédiaire de Jean de la Forêt, les premiers traités formels entre la France et la Turquie. Ils comprenaient un traité de commerce connu sous le nom de *capitulation* et dont nous parlerons plus loin, et une alliance offensive et défensive. Les effets de ce dernier traité se firent surtout sentir dans les opérations maritimes dont la Mer Egée, la Méditerranée, l'Adriatique furent le théâtre.

La marine ottomane était alors sous le commandement du célèbre corsaire *Khair ed Din Barbaros* (Barberousse), natif de Mételin et peut-être d'origine grecque, quoique son père fût musulman. Ce fut d'abord son frère aîné Aroudj qui se distingua, et par ses seules forces, profitant des dissensions entre les chefs des tribus arabes et kabyles de l'Afrique du Nord, sut se créer, autour d'Alger, un royaume indépendant. Mais attaqué et vaincu à Tlemcen par les Espagnols qui étaient alors maîtres d'Oran, il fut tué dans la lutte.

Son frère, *Khair ed Din*, le remplaça et sentant sa position très précaire, en butte aux attaques des indigènes et des Espagnols, il demanda la protection du sultan Sélim, qui lui conféra le titre de *beïlerbey* et lui envoya des janissaires. Après des vicissitudes diverses, *Khair ed Din* put établir solidement sa domination à Alger et sur la région côtière. Il s'était, notamment, en 1529, emparé de la citadelle espagnole appelée *Peñon d'Alger*.

Il mit à profit sa position sur la côte d'Afrique pour développer sa flotte composée de nombreux bâtiments légers, aptes à la guerre de course. Le sultan lui avait conféré la dignité de *kapoudan-pacha*, grand-amiral, qui lui



donnait le commandement suprême sur la marine impériale.

En 1533, il s'empara de Tunis, mal défendu par un prince incapable Mouley-Hassan, mais il en fut presque aussitôt chassé par Charles-Quint qui vint l'attaquer en personne. Khaïr ed Din put, non sans peine, s'échapper et rentrer à Alger.

En 1541, comme Barberousse, occupé par ses expéditions maritimes, avait laissé le commandement d'Alger à un lieutenant Hassan-Agha, Charles-Quint rassembla une flotte puissante, de 65 galères et 451 transports, montés par 7.000 hommes d'équipage et 29.000 soldats, allemands, italiens et espagnols, ainsi que par des chevaliers de Malte. L'empereur lui-même était à la tête de l'expédition, ayant à ses côtés des chefs illustres comme André Doria et Ferdinand Cortez.

La disproportion avec les forces des défenseurs était telle que Hassan-Agha, pensait, a-t-on dit, à se faire payer la capitulation. Ce furent les éléments qui sauvèrent la place. Le débarquement s'était effectué sans difficulté, le 23 octobre, mais bientôt une violente tempête éclata, et dura plusieurs jours, mouillant les poudres, enlevant les tentes, et mettant en péril les navires dont beaucoup jetés à la côte furent pillés par les Arabes. L'assaut fut cependant donné, mais faute de munitions, les remparts ne purent être enlevés. La flotte, menacée d'une destruction complète, dut chercher un abri à une certaine distance où les troupes, renonçant à une attaque impossible, vinrent s'embarquer sur les bâtiments restés indemnes.

Khaïr ed Din mourut en 1546 et fut enterré dans la mosquée de Béchik-Tach à Constantinople.

D'autres hardis corsaires, *Torghout Reïs*, *Salah Reïs*, *Sinan*, continuèrent leurs expéditions de pillages dans toute la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique, d'Espagne et d'Italie. *Torghout Reïs* est resté le plus célèbre d'entre eux et partage, dans la mémoire des Turcs, la gloire de Barberousse. Quand, après 1908, les Jeunes Turcs voulurent réorganiser la marine ottomane, complètement négligée



sous Abdul Hamid, et achetèrent deux croiseurs à l'Allemagne, ils leur donnèrent les noms de *Khair ed Din Barbaros* et de *Torghout Réis*.

Leurs vaisseaux s'attaquèrent à la Sicile et même à l'archipel de Malte où ils occupèrent un moment la petite île de Gozzo. En août 1511, la flotte ottomane commandée par les trois corsaires prit Tripoli que défendaient notamment des chevaliers de Malte. Tunis, les autres places de la Tunisie et l'île de Djerba, entre la Tunisie, la Sicile et Malte furent, à plusieurs reprises, conquises et perdues par les Turcs.

Les relations entre le roi de France et le Sultan avaient d'abord été indécises et surtout discrètes. Le roi ne désirait pas que ses avances envers le souverain musulman fussent connues, et le Sultan affectait une bienveillance hautaine, qui se manifeste dans le récit que fait Kémal Pacha Zadé des demandes de secours adressées par le *bey* de France à la cour du sultan, asile du monde¹. Les auteurs ottomans attribuent aux lettres du roi de France des termes d'une humilité invraisemblable².

Pourtant, en 1532, François reçut publiquement un envoyé de *Khair ed Din*, qui amenait un certain nombre d'esclaves libérés; ensuite Rincon vint visiter Barbe-rousse, puis se rendit auprès du grand-vizir qui se trouvait à Alep. Il en résulta entre la France et la Turquie une alliance effective qui devint officielle, comme on l'a vu plus haut, en 1535.

Les premiers effets de cette alliance furent des attaques contre les côtes du royaume de Naples, possession italienne de Charles-Quint.

En 1543, *Khair ed Din* rejoignit, à Marseille, la flotte française. Les deux flottes réunies attaquèrent Nice, possession du duc de Savoie, allié de Charles-Quint, et dont le château résista, et revinrent à Toulon où les Turcs hiver-

1. *Histoire de la Campagne de Mohacz* par Kémal Pacha Zadé. Traduction de Pavet de Courteille, p. 24-26.

2. Voir, dans l'ouvrage cité ci-dessus, la note 4 du chapitre VI, p. 166.

nèrent, la ville ayant été, par ordre royal, évacuée par ses habitants. Après quoi, les vaisseaux turcs s'en retournèrent à Constantinople, en pillant encore quelques localités sur les côtes ou dans les îles de l'Italie méridionale.

A partir de 1553, sous le règne de Henri II — François I^{er} était mort en 1547 — les vaisseaux turcs sous le commandement des grands corsaires, coopérèrent encore, à diverses reprises avec la flotte française, commandée par Blancard. Les opérations furent dirigées contre les côtes de l'Italie méridionale, possessions de la maison d'Autriche ou de ses alliés. Ainsi à diverses reprises, la Corse, possession génoise, fut attaquée et plusieurs de ses villes notamment Bastia, occupées.

Une des dernières actions maritimes du règne de Suleïman fut, en 1565, une attaque dirigée contre Malte, devenue le siège des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Grâce à la puissance des fortifications, les chevaliers sous le commandement du grand-maître Jean de la Valette, résistèrent victorieusement. Seul, le fort Saint-Elme, avait été emporté. Thorghout Reïs trouva la mort dans cet assaut. Lorsque des renforts espagnols eurent débarqué, les Turcs se retirèrent au commencement de septembre et l'attaque ne fut plus renouvelée.

En somme, quoique Suleïman, si l'on en croit le témoignage de Kémal Pacha Zadé, ait déclenché la guerre contre la Hongrie (campagne de Mohacs) dans le but d'aider François I^{er} et qu'il ait ensuite, à plusieurs reprises, recommencé les hostilités, soi-disant pour aider son allié, on ne voit pas que l'alliance militaire entre les deux souverains ait produit un effet important. Suleïman dont, à la vérité, les historiens louent la loyauté et la fidélité, suivait, en faisant la guerre à l'Autriche, son propre intérêt qui était, d'après la conception militaire des Ottomans, d'augmenter par ses conquêtes, le territoire qui lui était soumis. D'ailleurs les indécisions, les tergiversations de François I^{er}, son hésitation à affirmer l'alliance, refroidissaient souvent la sympathie de Suleïman.



Les résultats de l'entente franco-turque furent plus importants et surtout plus durables sur le terrain économique.

Les relations commerciales de la France avec l'Orient musulman étaient déjà anciennes. Un firman de Bayézid II, en 1508, accordait certains avantages aux commerçants français. Les Français et les Catalans jouissaient en Egypte de privilèges qui, après la conquête de ce pays par les Turcs, furent confirmés par un firman de Sélim I^{er} en 1517, puis par un hattîchérif de Suleïman en 1528.

L'accord conclu en février 1535 (25 chaban 941) a la forme d'un traité de commerce et son contenu a été conservé *mutatis mutandis* jusqu'au commencement du xx^e siècle et a servi de modèle aux traités accordés dans la suite aux autres puissances occidentales qui, peu à peu, arrivèrent à jouir des mêmes privilèges. C'est ce traité et les suivants que l'on désigne sous le nom de *capitulations*. Ils se distinguent de ceux conclus entre états chrétiens parce qu'ils stipulent, en faveur des étrangers, le droit d'échapper à la justice ottomane et d'être soumis à leurs propres juges. Autrement, on y voit figurer le principe, que nous trouvons actuellement dans les traités de commerce et d'établissement, de la réciprocité au point de vue des impôts et taxes.

L'exterritorialité accordée aux sujets français, et plus tard aux autres Européens, en matière judiciaire, s'explique très bien par le caractère tout spécial de la législation ottomane, basée sur le Coran, et qui, tout au moins en matière civile, ne pouvait pas s'appliquer aux chrétiens. Même les sujets ottomans non-musulmans étaient, dans bien des cas, justiciables de leurs chefs religieux. Dans la suite, les puissances occidentales arrivèrent à beaucoup étendre les privilèges que leur conféraient les capitulations, notamment en matière d'impôts, de douane, etc., et à faire de stipulations, basées à l'origine sur le principe de la réciprocité, des liens qui entravaient la liberté économique de la Turquie.



Voici quelles étaient les principales dispositions du traité de 1535 ¹.

Les sujets du roi de France et du Sultan avaient le droit de voyager librement et sûrement, par terre ou par mer, avec leurs biens et leur personnel (avec leurs robes et gens), pour leur négoce.

Lesdits sujets pourront respectivement acheter, vendre, changer, transporter par mer et par terre, d'un pays à l'autre, toutes sortes de marchandises non prohibées, en payant les coutumes et anciens *daces* (droits de douane ou d'octroi, italien *dazio*) et gabelles ordinaires, seulement, à savoir : les Turcs au pays du roi comme paient les Français et lesdits Français au pays du Grand-Seigneur (du Sultan) comme paient les Turcs.

Toutes les fois que le roi enverra à Constantinople ou autres lieux de l'Empire ottoman un *baïle*, comme il tient un consul à Alexandrie, lesdits baïles et consuls pourront juger et terminer, tant au civil qu'au criminel, tous les procès et différends qui naîtront entre les marchands et autres sujets du roi. Les *cadis* (juges), *soubachis* (chefs de districts), et autres agents ottomans, n'auront pas à intervenir, à moins qu'ils n'en soient requis pour prêter main-forte, sans s'immiscer dans le différend.

En cas de différend avec un sujet ottoman, les sujets du roi ne pourraient être jugés qu'en présence de leur drogman.

En cas d'accusations criminelles, les sujets du roi ne pourraient pas être jugés par les juridictions turques ordinaires, mais devraient être « mandés à l'Excelse Porte (la Sublime Porte) et, en l'absence d'icelle Porte, au principal lieutenant du Grand-Seigneur, là où vaudra le témoignage du sujet du roi et du sujet du Grand-Seigneur, l'un contre l'autre ».

En effet, dans les tribunaux musulmans ordinaires, le témoignage d'un chrétien n'était pas admis contre un mahométan.

1. Le texte français se trouve, notamment, dans le *Recueil d'Actes internationaux de l'Empire Ottoman*, par Gabriel effendi Noradounghian. T. I^{er}, p. 83 et suiv. Paris 1897.



Les marchands français, leurs agents et serviteurs, leurs navires, barques, etc..., avec leurs équipages, ne pourront être pris et contraints contre leur volonté, à aucun service et *angarie* (corvée), soit de mer, soit de terre.

En cas de décès des sujets du roi, le respect de leurs biens et leur remise aux héritiers naturels ou testamentaires sont garantis.

Cette disposition est d'autant plus remarquable, qu'à cette époque, le *droit d'aubaine*, sur les biens des étrangers décédés, était en vigueur dans beaucoup d'Etats européens.

Les prisonniers de guerre et les esclaves des deux nations doivent être mis en liberté, et il est interdit, à l'avenir, de réduire en esclavage des sujets des puissances contractantes. Les deux souverains s'engagent à punir leurs propres sujets qui contreviendraient à cet ordre. Les navires des deux Etats qui se rencontrent doivent hisser leur pavillon et se saluer. S'ils entrent dans un port de l'autre Etat, ils doivent y être reçus et, en cas de naufrage, on doit leur fournir le secours nécessaire et respecter les personnes et les biens.

Le paragraphe qui concerne la liberté religieuse est ainsi conçu :

« Quant à ce qui touche la religion, il a été expressément promis, conclu et accordé que lesdits marchands et leurs agents et serviteurs et tous autres sujets du roi ne puissent jamais être molestés ni jugés par les *cadi*, *sandjac-bey*, *soubachi*, ni autres que par l'Excelse Porte seulement et qu'ils ne puissent être faits ni tenus pour Turcs, si eux-mêmes ne le veulent et ne le confessent de bouche, sans violence, mais qu'il leur soit licite d'observer leur religion ».

Il résulte, en somme, de ce paragraphe, que les sujets français ne pourront pas être convertis de force à l'islamisme et auront le droit de conserver leur religion. On ne dit même pas dans quelle mesure ils pourront la pratiquer ouvertement. On voit qu'il y a loin de là à une protection plus ou moins étendue des ordres religieux et des catholi-



ques en général, que certains auteurs font remonter à ces premières capitulations, mais qui n'apparaît, en réalité, que beaucoup plus tard.

D'après un des derniers paragraphes, le roi de France avait nommé le Pape, le roi d'Angleterre et le roi d'Ecosse, comme pouvant participer au traité. Ils pouvaient y entrer, si bon leur semblait, à condition, dans le délai de huit mois, de mander au Grand-Seigneur leurs ratifications et de prendre la sienne.

Enfin, il était dit, en terminant, que « cette paix serait publiée à Constantinople, à Alexandrie, à Marseille, à Narbonne et autres lieux principaux terrestres et maritimes de la juridiction, royaumes et Etats desdits Seigneurs ».

Suleïman laissait, en mourant, l'Empire ottoman au maximum de sa puissance. Sa domination s'étendait sur les trois parties de l'ancien monde. En Asie et en Afrique, à la Syrie, à la Palestine, à la Mésopotamie, à l'Égypte conquises par ses prédécesseurs, les exploits des corsaires turcs avaient ajouté les côtes méridionales de la Méditerranée jusqu'aux confins du Maroc. A Tripoli, à Alger, gouvernaient des pachas turcs, le royaume de Tunis était vassal.

En Europe, les frontières de l'Empire s'étendaient au-delà de Bude et embrassaient une grande partie de la Hongrie, avec Temesvar, Arad, Gyula, Debreczen, Esztergom (Gran), Veszprém, Szekesfehervar (Stuhlweissenburg), Pecs (Fünfkirchen), Mohacs, Eszek. La Transylvanie, comme la Valachie et la Moldavie, étaient vassales du Sultan. Le khan des Tatars de Crimée dont les possessions occupaient tout le littoral septentrional de la Mer Noire, reconnaissait aussi la suzeraineté ottomane.

Ainsi, la Mer Noire était, ou peu s'en fallait, un lac ottoman. Il en était de même de la Mer Égée. La Méditerranée orientale, où cependant Venise possédait encore Chypre et la Crète, était dominée par la flotte turque et surtout par les navires des corsaires, auxquels la possession des côtes de l'Afrique du Nord donnait des points d'appui et des refuges assurés.

L'empire turc avait alors une administration relativement bonne pour l'époque, régulière et centralisée. Suleïman fut aidé par des grands-vizirs de haute valeur, Ibrahim, Rustem, Sokoli. Les forces militaires avaient continué à se développer sur les bases posées par les sultans précédents. Elles étaient bien pourvues en matériel et surtout en artillerie. La marine possédait aussi des bâtiments nombreux et bien armés, mais devait une grande partie de sa puissance à la hardiesse des chefs de pirates devenus amiraux.

Suleïman le Législateur avait accordé une grande partie de ses soins à l'organisation du pays, à l'administration, à la justice, à la religion. Nous examinerons dans un chapitre spécial¹ les principaux traits de cette organisation qui subsista jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Il protégea les écrivains, les poètes, qui furent nombreux sous son règne. Il enrichit l'empire de constructions remarquables, parmi lesquelles on peut mentionner la mosquée qui porte son nom, l'une des plus belles de Constantinople, sur le point culminant de Stamboul. Elle est l'œuvre du célèbre architecte Sinan. Une autre mosquée, beaucoup plus petite, fut élevée à Stamboul également, à la mémoire de son père Selim I^{er}. Des aqueducs, des fontaines, des fondations pieuses, à Constantinople et dans les villes de provinces, rappellent son nom.

Les conquêtes ottomanes en Hongrie avaient rapproché la Turquie de l'Europe et lui avaient fait perdre le caractère principalement asiatique qu'elle avait conservé jusqu'alors. Suleïman, et c'est l'un de ses principaux mérites, chercha à développer et à affermir cette situation, non seulement par la guerre, mais aussi par la paix. Nous avons vu quelles furent ses relations avec la France. Il renouvela les capitulations et accords déjà existants avec les Anconitains (1514), avec Raguse (1520, renouvellement des privilèges commerciaux accordés en Egypte; 1521, exemption de

1. Chapitre XI, p. 166 et suiv.

droits de douane), avec la République de Venise (1521 et 1534), avec la Toscane (1528 et 1563). Des traités de paix furent signés avec la Pologne (1525 et 1532), avec la République de Venise (1540), avec l'Autriche (1562), sans parler des diverses conventions avec la Hongrie, avec les principautés vassales, et, en Asie, avec la Perse.

Mais la puissance accrue de l'Empire ottoman, portait en elle-même des germes de décadence. Dans un État si vaste et si varié, le pouvoir perdait de son unité et de sa force. Les habitudes de luxe, et, en conséquence, la vénalité, se développaient parmi les grands personnages. Les intrigues de harem dirigèrent la politique. Les titulaires de fiefs militaires, *ziamets* et *timars*, devenaient turbulents, les janissaires, qui avaient formé, jusqu'alors, le noyau solide des armées turques, étaient plus nombreux; l'ancien système de recrutement par des enfants chrétiens, pris dès leur jeune âge, n'était plus exclusif, des aventuriers se faisaient admettre dans ce corps d'élite à cause des avantages qu'ils y trouvaient; les janissaires eux-mêmes pouvaient se marier et faire incorporer leurs fils. De plus en plus, ces soldats, très braves à la guerre, mais turbulents à l'intérieur de l'empire, se considéraient comme une puissance en face des sultans, auxquels ils imposaient souvent leurs volontés et que, plus tard, ils aideront à désigner et à renverser.





CHAPITRE VIII

LES SUCCESSEURS DE SULEIMAN I^{er} COMMENCEMENT DE LA DÉCADENCE

La période de l'histoire ottomane qui va de la mort de Suleïman le Législateur à la fin du xviii^e siècle, est dominée par la lutte entre la Turquie et la Maison d'Autriche, cette dernière voulant reprendre toutes les anciennes dépendances du royaume de Hongrie et la première essayant, non seulement de défendre ses possessions dans l'Europe Centrale, mais même de les augmenter. Cette lutte, interrompue par des intervalles de paix, rarement observée complètement, se prolongera, d'une façon presque continue pendant un siècle et demi avec des chances variables. On verra même, en 1683, sous le règne de Mehmed IV, les armées turques arriver une seconde fois sous les murs de Vienne, mais leur défaite marquera le commencement d'un recul qui ne s'arrêtera plus jusqu'à l'époque actuelle.

La république de Venise est également, pendant cette période, en guerre, à plusieurs reprises, avec la Turquie et subit d'abord des pertes importantes, Chypre, puis la Crète, qui l'expulsent définitivement de la Méditerranée Orientale ne lui laissant que ses possessions de la Mer Ionienne qu'elle pourra même accroître momentanément, au traité de Carlowitz. Ce n'est qu'à titre d'alliés de la Maison d'Autriche ou de Venise que l'Espagne intervient quelquefois contre les forces ottomanes.

Nous voyons aussi paraître, quoique rarement, la Pologne comme alliée, ou comme adversaire des Turcs. Mais une nouvelle puissance se montre sur l'échiquier de l'Europe orientale, la Russie, qui plus tard y jouera le rôle principal.

Déjà en 1570, sous les règnes d'Ivan le Terrible et de

Sélim II, un traité d'amitié avait été conclu, à Constantinople, entre la Turquie et la Russie, mais l'attraction compréhensible que la Mer Noire exerçait sur cette dernière puissance, devait fatalement amener des conflits entre elle et l'Empire ottoman qui, soit directement, soit comme suzerain de la principauté de Moldavie et du Khanat des Tatars de Crimée possédait tout le littoral septentrional de cette mer, et en interdisait l'approche aux Russes.

Aussi, dès le commencement du XVIII^e siècle, verrons-nous naître une rivalité qui se manifesterà dans la suite par plusieurs guerres, généralement onéreuses pour la Turquie, et ne se terminera qu'en 1917.

La guerre entre la Russie et la Suède amènera un moment celle-ci au contact de la Turquie. Après la défaite de Poltava, Charles XII se réfugia à Bender, en Bessarabie, et essaya, sans succès, il est vrai, d'entraîner le sultan Ahmed III dans son alliance. C'est seulement en 1739, alors que la Russie devient tout à fait menaçante, qu'un traité d'alliance défensive sera conclu entre la Turquie et le royaume du Nord.

Pendant toute cette période, les relations de l'Empire ottoman avec la France restèrent amicales, quoique leur cordialité se refroidit parfois. Nous traiterons plus loin cette question dans un chapitre spécial

Le règne glorieux de Soliman le Magnifique ne devait pas avoir de lendemain. Une longue suite de sultans incapables, débauchés, faibles, soumis à l'influence des femmes, allait préparer la décadence qui se manifesterà dès le XVIII^e siècle.

De 1566, année de la mort de Suleïman, jusqu'en 1787, avènement de Selim III, qui, par des tentatives encore timides, inaugurerà l'ère des réformes, nous comptons dix-sept sultans ¹, dont trois seulement *Mehmed III* (1596-1603), *Mourad IV* (1623-1640) et *Moustafa III* (1757-1773),

1. Sélim II (1566), Mourad III (1574), Mehmed III (1596), Ahmed I^{er} (1603), Moustafa I^{er} (à deux reprises, 1617 et 1622), Osman II (1618), Mourad IV (1623), Ibrahim I^{er} (1640), Mehmed IV (1648), Suleïman II (1687), Ahmed II, Moustafa II, Ahmed III (1703), Mahmoud I^{er} (1730), Osman III (1754), Moustafa III (1757), Abdul Hamid I^{er} (1773).

montrent de réelles qualités de gouvernement, parfois obscurcies par une cruauté extraordinaire, comme ce fut le cas pour Mehmed III qui entreprit avec un certain succès une campagne en Hongrie, mais avait débuté en faisant étrangler ses dix-neuf frères, ou pour Mourad IV, qui fit tuer coup sur coup deux grands-vizirs, hommes capables, Hosrev et Redjeb, et commettait souvent des meurtres sans motifs, pour le plaisir ou par caprice.

Tout, pendant cette période, semble s'être réuni pour affaiblir l'Empire. Des souverains qui donnaient quelques espérances meurent jeunes. Plusieurs sultans sont encore des enfants au moment où ils accèdent au trône. Ahmed I^{er} et Osman II ont quatorze ans, Mourad IV, douze ans, Mehmed IV, sept ans, Moustafa I^{er}, frère et successeur d'Ahmed I^{er}, est idiot. Ces minorités facilitent le gouvernement des femmes et des favoris, en même temps que l'indiscipline des troupes.

Pour la première fois depuis la fondation de la monarchie ottomane, on voit un sultan mis à mort après avoir été renversé par une sédition militaire; Osman II, qui, très jeune, avait su faire preuve d'énergie, avait mécontenté, par son avarice et sa sévérité, les janissaires et les sipahis qui se révoltèrent, l'emprisonnèrent et le firent tuer peu de temps après — il avait, dit-on, l'intention de détruire les janissaires. — Cet exemple sera imité plus d'une fois dans la suite. Dans la seule période qui nous occupe actuellement, quatre autres sultans, Moustafa I^{er}, Ibrahim I^{er}, Mehmed IV, Ahmed III, seront détrônés et le second étranglé. Moustafa I^{er} est le premier sultan qui ait été déposé à la suite d'un *felva* (consultation juridico-religieuse) du *mufti*.

Ahmed III, dont le règne de vingt-sept ans avait été peu glorieux, eut cependant le mérite d'introduire l'imprimerie à Constantinople, mais l'opposition des ulémas fit peu à peu abandonner cette innovation qui ne revint en honneur que sous le règne d'Abdul Hamid I^{er}, en 1784.

Notons que ce fut Ahmed I^{er} qui modifia l'ordre de succession au trône, en désignant pour son successeur, son frère Moustafa. Dans la suite, il fut établi — dans le but,

paraît-il, d'éviter les minorités des sultans, les régences et les inconvénients qui en résultent — que le trône reviendrait au plus ancien membre de la famille d'Osman. Aussi, dans les temps modernes, a-t-on vu, le plus souvent, un sultan disparaissant avoir pour successeur un frère ou un neveu.

Par moment, l'ordre semble se rétablir dans l'Empire et la victoire revenir sous les drapeaux ottomans, mais le mérite, sauf les cas exceptionnels que nous avons cités, en revient moins aux souverains qu'à des grands vizirs particulièrement capables et énergiques, tels que le Bosniaque Mehmed Sokoli ou Sokolovitch (de *sokol*, faucon) sous Selim II; Mourad, sous Ahmed I^{er}, Hosrev et Redjeb sous Mourad IV, et surtout les membres de la famille, on pourrait dire de la dynastie, des *Keuprulu*, qui, de 1656 à 1710 gouvernèrent la Turquie sous le nom de cinq sultans.

Mehmed Keuprulu, le premier de la famille qui reçut le sceau de l'Empire, comme beaucoup d'illustres personnages ottomans, n'était pas de race turque. Il était originaire d'un village d'Anatolie, nommé Keupru (le Pont) habité par une colonie albanaise, et sa famille avait pris le nom de son lieu de naissance, suivant une coutume assez générale chez les Albanais.

De famille pauvre, ayant débuté dans les emplois les plus modestes, il s'était élevé successivement par sa valeur personnelle et avait occupé les gouvernements de Damas, de Tripoli, de Jérusalem et de Kustendil. En acceptant les hautes fonctions de grand-vizir, il avait posé comme condition qu'aucune influence ne pourrait se faire sentir en dehors de la sienne. Et, en effet, il exerça le pouvoir d'une façon absolue, et Hammer a pu écrire qu'il ne fut pas seulement un premier ministre, mais un vice-empereur. Des mesures rigoureuses, de nombreuses exécutions, rétablirent l'ordre et firent régner la discipline parmi les janissaires et les sipahis. Le patriarche grec accusé de trahison à cause d'une lettre adressée au prince de Valachie, fut pendu.

Mehmed Keuprulu n'eut pas la possibilité de faire longtemps profiter l'Empire et ses talents et de son énergie, car





déjà âgé de soixante-dix ans au moment de son élévation au pouvoir, il mourut cinq ans plus tard (1661) après avoir désigné son fils Ahmed comme capable de lui succéder. Celui-ci gouverna pendant quinze ans et continua les traditions de son père, sans en avoir pourtant la sévérité, souvent cruelle. Il se distingua particulièrement par son intégrité et son aversion pour toute tentative de corruption.

Il eut pour successeur Kara-Moustafa, parent ¹ ou tout au moins allié des Keuprulu, qui eut le fâcheux honneur de diriger l'attaque sur Vienne en 1683. A la suite du désastre qu'entraîna l'échec de cette tentative, les ennemis du grand-vizir obtinrent du sultan son arrêt de mort. Kara-Moustafa fut étranglé à Belgrade (1683).

Quelques années plus tard, un frère d'Ahmed Keuprulu, Moustafa, fut investi du grand-vizirat, qu'il conserva et exerça avec distinction sous les sultans Suleïman II et Ahmed II. Dès sa nomination, il avait pris des mesures pour réorganiser l'armée et améliorer les finances. Il fut tué en attaquant l'ennemi à la bataille de Szalankamen, en Hongrie (1691).

Nous voyons de nouveau un Keuprulu, Husséïn, neveu de Mehmed, exercer la plénitude du pouvoir en 1697 et arrêter un moment la mauvaise fortune de l'Empire. Pourtant une paix désavantageuse fut signée en 1699 (paix de Carlowitz) et Hussein se sentant en défaveur, abandonna volontairement ses fonctions, dix-sept jours seulement avant sa mort (22 septembre 1702).

Enfin, le dernier des Keuprulu, Nouman, occupe quelque temps le grand vizirat, sous le règne d'Ahmed III, après une nombreuse série de ministres incapables. Il possédait l'honnêteté rigoureuse qui fit l'honneur de sa famille et ce fut son refus de satisfaire les exigences des Janissaires avec le produit d'extorsions et d'impôts arbitraires qui entraîna sa chute. Mais il ne semble pas avoir eu la capacité administrative de ses prédécesseurs.

Il convient de remarquer que la période dont nous par-

1. Certains auteurs le disent neveu de Mehmed.

lons correspond en France aux règnes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, époque pendant laquelle l'Europe centrale et occidentale fut, presque constamment, secouée par de longues guerres mettant en cause successivement ou simultanément, la plupart des puissances, guerre de Trente-Ans, guerre de la Succession d'Espagne, de la Succession d'Autriche, de Sept ans. Bien que la Turquie ne prit pas une part immédiate à ces guerres, celles-ci eurent cependant une influence indirecte sur son sort, soit que l'action des armées ottomanes contre leur adversaire ordinaire, l'Autriche, en fut facilitée, soit que, au contraire, l'intervention de la France en faveur de son alliée, déjà traditionnelle, en fut paralysée.

Sélim II avait, le 17 février 1568, signé à Constantinople, avec Maximilien II d'Autriche, un traité de paix pour 8 ans.

L'empereur devait remettre un présent annuel de 30.000 ducats hongrois, et reconnaissait la suzeraineté de la Turquie sur la Valachie, la Moldavie, la Transylvanie. Aussi, reste-t-on jusqu'au règne de Mehmed III sans voir d'opérations militaires entre les deux pays.

Dans les dernières années du xvi^e siècle, la guerre reprend, d'abord favorable aux Impériaux qui réoccupent Esztergom (Gran) et Visegrad, mais subissent une grave défaite à Kereszte (25 octobre 1596). Les Turcs avaient eu, en même temps, à lutter contre un vaillant adversaire, le prince de Valachie, Michel le Brave (*Mihai Viteazul*) qui, allié à Aron, prince de Moldavie et à Sigismond Batory prince de Transylvanie, les avait battus à Tîrgovishte et, passant le Danube, s'était emparé de Vidin et de Nikopol; Michel qui avait acquis la couronne de Moldavie, occupa, en 1599, la Transylvanie, réunissant ainsi, mais pour une très courte période, de moins de deux ans, les trois pays roumains.

L'aide de Bocskai, prince de Transylvanie et des Hongrois révoltés contre les Habsbourg, permit aux Turcs de reprendre certains avantages et de récupérer les places perdues. Mais Bocskai s'étant entendu avec l'empereur



Rodolfe II, le Sultan Ahmed I^{er} signa le 11 novembre 1606, le traité de *Zsilvalorok*. La paix devait durer vingt ans. Les deux souverains devaient se traiter de *César* et non plus de *Roi*.

Ce traité n'apportait pas de grands avantages à l'une ou à l'autre des parties contractantes. Son importance semble plutôt résulter des termes employés dans sa rédaction, qui montrent que les hauts dignitaires turcs avaient désormais un sentiment plus exact de la valeur relative de leur Etat et renonçaient à prétendre à cette supériorité universelle qui s'exprimait autrefois dans les formules employées à l'égard des puissances chrétiennes et de leurs souverains.

Ce traité fut confirmé par deux autres accords signés à Vienne avec l'Empereur Mathias, le 1^{er} juillet 1615, et le 1^{er} mai 1616 ¹ et qui notamment, fixaient définitivement les frontières. Un article stipulait, pour les chrétiens « qui suivent la religion du Pape », leurs prêtres, moines, Jésuites, le droit d'élever des églises, de célébrer le service divin, de lire l'évangile.

Les articles suivants garantissaient le droit de commercer dans l'empire ottoman, moyennant une taxe de 3 %.

La paix de *Zsitvatorok* fut assez longtemps observée malgré les habituels incidents de frontière, les interventions réciproques en Transylvanie, etc... C'est seulement sous le règne de Mehmed IV, que le belliqueux grand-vizir Ahmed Keuprulu, recommença la guerre de 1663.

L'armée turque, renforcée par des contingents vassaux assiégea et prit *Herczeg Ujvar* (*Neuhäusel*), le 24 septembre et les Tatars, ses alliés, s'avancèrent en pillant jusqu'à *Olmütz*, mais l'année suivante, le 31 juillet, l'armée impériale commandée par *Montecuccoli* avec laquelle combattaient de nombreux Français, livra, près du couvent de *Saint-Gothard* et du village de *Moggersdorf*, une grande bataille qui se termina par une défaite complète des Turcs. Les Français, sous les ordres de *Coligny*, la *Feuillade* et

1. Le texte latin de ces traités se trouve dans le *Recueil de Noradounghian*, t. I^{er}, pp. 103, 113 et suiv. Texte n° 7.



Beauvisé, eurent une part importante, à ce succès. La bataille de Saint-Gothard fut, au dire de Hammer, la plus grande et la plus brillante victoire que, depuis 300 ans, les Chrétiens eussent remportée, en rase campagne, contre les Turcs.

Malgré les pertes subies dans cette bataille, les Turcs disposaient encore de troupes fraîches d'effectif imposant, de sorte que Montecuccoli ne put pas poursuivre sa victoire et dut, au contraire, reculer jusqu'au Vag pour y prendre position.

Ahmed Keuprulu sut tirer partie de cette situation pour obtenir une paix favorable qui fut signée à Vasvar, le 10 août¹. Elle était également conclue pour vingt ans. Une de ses principales dispositions confirmait l'autonomie de la Transylvanie.

La durée de la paix prévue au traité était à peine terminée lorsque la guerre recommença, en 1683. Les Turcs espéraient que les insurrections qui avaient éclaté dans les districts hongrois soumis à l'Autriche, en 1667, sous la direction de Nicolas Zrinski (Zrinyi) et Christophe Frangepani et en 1681, avec Tekely, avaient affaibli la puissance impériale.

Le sultan et le grand-vizir étaient encouragés par les agents français à Constantinople, en vertu du principe politique dominant à cette époque, d'affaiblir la maison d'Autriche. Au mois de mai 1683 une armée nombreuse et bien équipée comptant 39.000 cavaliers et 40.000 fantassins, se mit en marche à partir de Belgrade, grossie en route par les contingents des principautés roumaines et des Tatars.

Presque sans combat, elle arriva le 13 juillet devant Vienne que l'artillerie turque, avec ses 300 bouches à feu commença à bombarder.

La garnison ne comptait que 20.000 hommes, sous le commandement du comte de Starhemberg, mais les habitants, organisés militairement, concoururent utilement à la défense qui fut très active et malgré la violence des

1. Le texte en français se trouve dans *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 121 et suiv.

attaques turques permit d'attendre l'arrivée des secours. Le 13 août parvinrent les premiers corps de cavaliers polonais et le 11 septembre arrivaient le gros des contingents des électeurs de Bavière et de Saxe, du duc Charles de Lorraine, et enfin l'armée polonaise commandée par le roi Jean Sobieski.

Les diplomates de Louis XIV avaient déployé tous leurs efforts pour détourner le roi de Pologne de porter secours à la Maison d'Autriche, mais l'hostilité traditionnelle contre les infidèles l'emporta.

L'attaque générale des troupes chrétiennes eut lieu le 12 septembre et se termina par la défaite complète des Turcs. Un butin considérable, presque toute l'artillerie, de nombreux drapeaux et *toughs* tombèrent aux mains des vainqueurs. Des milliers de captifs furent délivrés.

L'inaction des vainqueurs permit au grand-vizir Karamoustaфа de se retirer jusqu'à Belgrade, où il trouva des envoyés du sultan, porteurs d'un ordre de révocation et de mort.

La guerre avec l'Autriche continua jusqu'en 1699 et à part quelques combats heureux fut presque constamment défavorable aux Turcs. Le second siège de Vienne avait marqué le point extrême où pouvait arriver leur flot. Le reflux commençait.

En 1686, l'armée impériale commandée par le duc Charles de Lorraine prit, le 14 août, à *Mohacs*, la revanche de la défaite subie en cet endroit 161 ans auparavant par les Hongrois. Bude fut reprise le 2 septembre. L'année suivante, une nouvelle campagne obligea les Turcs à se retirer jusqu'à la Save et au Danube.

Après un siècle et demi d'occupation, la Hongrie était délivrée de la domination musulmane.

La Transylvanie avait été occupée par les Troupes de Charles de Lorraine qui, cependant, avait maintenu Apaffy dans sa dignité de prince.

En 1689, les impériaux avaient passé la Save et occupé Chabats, Belgrade, Smédérévo. Ils s'étaient même avancé jusqu'à Nich, Prichtina et Uskub.

Les limites septentrionales de l'Empire Ottoman au XVI^e et au XVIII^e siècles.

--- Limites de la Hongrie Turque dans sa plus grande étendue. (-1686).
 Limites des principautés vassales (Valachie et Transylvanie)
 [Hatched Box] Territoires cédés à l'Autriche par le traité de Passarowitz (1718).

Vienne
 Autriche

Eszek-Ujvar
 (Neuhäusel)
 Gran (Esztergom)
 Visegrad
 Budapest
 Keszepem
 Iac
 Balaton

H O N G R I E
 o Kanizsa
 Zravec

Croatie

Pecs
 Eszek
 Pozsega
 Save
 Slavonie

Bosnie

Debreczen
 Szolnok
 Csongrad
 Nagy-Varad
 Gyula
 Arad
 Temesvar
 Csahead

Kolozsvar (Klausenburg)
 Transylvanie

Nagy-Szeben (Hermannstadt)
 Brassao (Kronstadt)

Valachie

Belgrade
 Turnu-Severin
 Petite Valachie
 Craiova
 Turnu-Jiu
 Negotin
 Kragouyevats
 Krouchevats



Mais Moustafa Keuprulu, appelé au grand-vizirat, se mit activement à réorganiser l'armée et les finances et une nouvelle campagne, en 1690, commença par des succès pour les Turcs qui repoussèrent les Autrichiens au delà de la Save et du Danube et réoccupèrent le Banat, tandis que leur allié hongrois, Tékély, chassait les Allemands de Transylvanie, et se faisait proclamer prince de ce pays, à la place d'Apaffy qui venait de mourir.

L'année suivante (1691) une ardente bataille fut livrée à *Szalankamen*, sur les bords du Danube.

La mort de Moustafa Keuprulu, frappé d'une balle au front, décida la défaite des Turcs.

En 1695 et 1696, l'armée ottomane commandée par le sultan Moustafa II, obtint quelques succès, mais la campagne de 1697, dans laquelle les armées impériales avaient à leur tête le plus habile capitaine de l'époque, le prince Eugène de Savoie, fut désastreuse pour les Turcs.

L'année suivante, ils acceptèrent la médiation de l'Angleterre et des Provinces-Unies des Pays-Bas dont le commerce dans le Levant était gêné par l'état de guerre.

Au printemps de 1698, s'ouvrirent au château de *Karlowitsi*, près de la Save, en Sirmie, les négociations qui aboutirent le 26 janvier 1699 au traité connu sous le nom de *paix de Carlowitz*. A cette conférence prirent part, avec les délégués du Sultan, ceux de l'Empereur, de la République de Venise et de la Russie, ainsi que les ambassadeurs d'Angleterre et des Provinces-Unies, à titre de médiateurs. Trois traités différents furent signés à la même date, avec l'Empereur, avec Venise et avec la Russie. Le traité avec l'Autriche qui est celui auquel on fait ordinairement allusion quand on parle du traité de Carlowitz, et qui est d'ailleurs le plus important, a pour principal objet de fixer les frontières des deux États ¹.

La Transylvanie restait en la possession de l'Empereur tandis que la province de Temesvar (le Banat) et l'extré-

1. Voir dans *Noradounghian* le texte latin du traité avec l'Autriche, t. I^{er}, p. 182 et le résumé en français p. 193.

mité orientale de la Syrmie (entre la Save et le Danube) demeuraient sous la domination turque. Tout le reste de la Hongrie et de la Croatie, devenait, en conséquence, possession de la maison de Habsbourg.

Les clauses des traités antérieurs relatives à la religion catholique, ainsi que celles qui concernaient le commerce étaient maintenues.

Une sorte d'arbitrage, confié à des commissaires, en nombre égal pour chaque partie, était prévu pour le règlement des différends qui résulteraient du traité.

La paix de Carlowitz était conclue pour 25 ans, mais la guerre reprit bientôt à l'occasion d'une violation du traité signé avec Venise et dont l'Autriche était garante.

La campagne, dirigée du côté impérial, par le prince Eugène, fut désastreuse pour les Turcs qui n'avaient à lui opposer aucun général capable. Une défaite complète subie près de Petrovaradin (5 août 1716), la prise de Temesvar et de Belgrade (18 août 1717) obligèrent le Sultan Ahmed III, à faire la paix.

Les premiers pourparlers avaient commencé dès la fin de 1718, mais les négociations définitives, auxquelles prirent part avec les représentants de l'Empereur et du Sultan, ceux de Venise, et, comme médiateurs, les délégués de l'Angleterre et des Provinces-Unies, ne furent ouvertes que le 5 juin et aboutirent le 21 juillet 1718 au traité connu sous le nom de traité de *Passarowitz*¹, l'un des plus désavantageux qu'ait signé l'Empire Ottoman.

L'Autriche recevait non seulement le banat de Temesvar, mais la Petite Valachie (Valachie occidentale), et une bande de la Serbie, au sud du Danube, du Timok à la Drina; Belgrade devenait ainsi autrichienne.

Mentionnons comme clause spéciale, celle qui prévoit que les Hongrois — anciens chefs d'insurrections contre la Mai-

1. La ville de Serbie, près du confluent de la Morava et du Danube, où fut signé ce traité, s'appelle, en réalité *Pojarévals*. Nous conserverons le nom traditionnel pour ne pas dérouter les lecteurs. Voir le texte du traité dans *Noradounghian*. T. 1^{er}, p. 208 et suiv., texte n° 19 (texte latin et résumé en français).



son d'Autriche — qui se sont réfugiés dans l'Empire Ottoman, comme Rakoczy, Bercsenyi, Eszterhazy, Forgatch, pourront y rester, mais qu'on leur assignera des résidences éloignées de la frontière.

Le 27 juillet fut signé, au même endroit, un traité de Commerce et de Navigation qui reconnaissait aux sujets de l'Empereur, dans les pays ottomans, les droits prévus dans les capitulations passées avec les autres puissances.

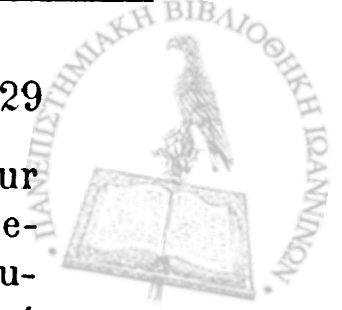
L'extension du territoire autrichien au delà du Danube et des Karpates ne fut que momentanée. Le traité de Belgrade, signé le 18 septembre 1739, devait dans cette région, ramener ce territoire aux limites qu'il a conservées jusqu'en 1918.

La guerre avait repris en 1737, sous le règne du Sultan Mahmoud I^{er}, et ses commencements furent favorables aux armées impériales qui s'avancèrent en Turquie jusqu'à Nich, Prichtina, Novi-Bazar, occupèrent toute la Valachie et attaquèrent Iassi, en Moldavie. Mais la chance tourna bientôt et, en 1738, les troupes ottomanes s'avancèrent en territoire hongrois. Les Autrichiens avaient dû évacuer la Bosnie et la Serbie. Belgrade était investie (juillet 1738).

L'Angleterre et la Hollande comme lors des guerres précédentes, avaient offert leur médiation que la Porte refusa, mais le marquis de Villeneuve qui, avec beaucoup de talent et de succès représentait alors la France à Constantinople, réussit à faire accepter l'intervention française et à faire signer la paix à Belgrade (18 septembre 1739). Les négociations eurent lieu au camp turc devant Belgrade, dans la tente de l'ambassadeur de France, dit le préambule du traité¹ qui, en terminant, constate que les articles de paix sont convenus avec l'intervention de l'Illustrissime et Excellentissime marquis de Villeneuve, médiateur, et sous la protection du Roi très-chrétien.

Le fait que la paix a été conclue par la médiation et sous la garantie de l'Empereur de France est rappelé dans un paragraphe final, signé Villeneuve. En outre, un acte spé-

1. *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 243 et suivantes.



cial, signé le même jour que le traité, expose que l'Empereur des Romains et la S. P. ayant requis amiablement l'Empereur de France, de vouloir assurer par sa garantie, l'exécution d'un ouvrage si désiré, l'Empereur de France animé du même désir d'assurer le repos public, s'est volontiers prêté à un moyen qui tend uniquement à un but si salutaire ¹.

Par le traité de Belgrade, l'Empereur rendait à la Turquie les territoires que la paix de Passarowitz lui avait donnés en Serbie et en Valachie.

Les stipulations des traités précédents concernant l'exercice du culte catholique et la protection des prêtres et religieux étaient confirmées, ainsi que celles qui se rapportent au traitement des marchands, lequel sera le même que celui accordé « aux nations même les plus amies » et principalement aux Français, Anglais et Hollandais.

La paix était conclue pour vingt-sept ans à compter du jour de sa signature.

Cette spécification de la durée des traités, que l'on retrouve dans presque tous les instruments diplomatiques de même nature, montre que, jusqu'au XVIII^e siècle, entre la Turquie et les pays voisins, la guerre était considérée comme l'état normal, interrompu seulement par des trêves plus ou moins longues, rarement respectées jusqu'à leur expiration.

Une dernière intervention de l'Autriche, comme alliée de la Russie, se produisit en 1788. L'armée impériale, après s'être avancée jusqu'en Serbie et en Bosnie, fut repoussée au delà du Danube et battue à Mehadia et à Lugoj. Elle prit sa revanche l'année suivante, occupa *Belgrade* et envahit les principautés roumaines. Mais les insurrections en Hongrie et en Belgique, obligèrent l'Empereur Léopold II à faire la paix qui fut signée le 4 août 1791, à *Svichlov*, sur la rive bulgare du Danube. Elle rétablissait *le statu quo ante* sauf une rectification de frontière très peu

1. Voir *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 255. Voir aussi Albert Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*, Paris 1887, Plon éd.

importante en faveur de l'Autriche du côté d'Orsova.

Le traité de Svichtov marquait la fin du dernier conflit entre l'Autriche et la Turquie. Quelques années auparavant, en 1775, la Turquie avait cédé la *Bucovine* à l'Autriche qui en avait besoin pour établir la continuité de ses possessions, à la suite de l'annexion de la Galicie, lors des partages de la Pologne. La S. P. avait semblé consentir à l'amiable à cette cession, ce qui lui était d'autant plus facile que cette province faisait partie non de la Turquie proprement dite, mais d'un pays vassal, la Moldavie et que son occupation préalable par l'armée autrichienne mettait le Sultan en présence d'un fait accompli.

Depuis lors, et jusqu'en 1878, les limites entre les deux empires ne subiront plus de modifications.

Si, pendant la période que nous considérons, l'Empire Ottoman fut, en définitive, malheureux dans ses guerres avec l'Autriche, il remporta, par contre, d'importants succès contre une autre puissance qui avait été jusqu'alors l'un de ses principaux adversaires, Venise. Malgré les pertes subies antérieurement, la Sérénissime République était encore puissante dans le Levant où, avec les Iles Ioniennes et plusieurs places en Albanie et en Morée, elle possédait les grandes îles de Chypre et de Crète. Ces dernières constituaient un danger sérieux pour la marine ottomane et on comprend que les sultans aient voulu s'en emparer.

Selim II, prenant pour prétexte que Chypre aurait autrefois appartenu à l'Égypte, envoya, en juillet 1569, une flotte pour s'en emparer. Les défenses étaient, en général, en mauvais état; les habitants grecs, maltraités par la noblesse italienne, ne craignaient pas l'arrivée des Turcs. L'attaque, interrompue par l'hiver, reprit au printemps de 1570 et après avoir résisté courageusement pendant onze mois, les défenseurs furent contraints, par la famine, à capituler.

Un traité, signé le 7 mars 1571, reconnut la cession de l'île à la Turquie, (voir *Noradoughian*, tome I, p. 33).

La République chercha à prendre sa revanche et réussit à former avec le Pape et le Roi d'Espagne, une ligue à



laquelle se joignirent les chevaliers de Malte (25 mai 1571).

Une flotte composée de 208 galères et près de 70 autres bâtiments partit de Messine le 6 septembre 1571, sous le commandement de don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II, roi d'Espagne. Elle rencontra le 6 octobre, à l'entrée du golfe de Patras, la flotte ottomane forte de 260 unités, qui s'était rassemblée devant Lépante, sous le commandement du Kapoudan-Pacha, Muezzin-Zadé Ali-Pacha, auquel s'était joint, avec ses bâtiments, le chef de corsaires, Ouloudj-Ali — appelé par les chrétiens, Ucciali — émule des Barbaros et des Torghout.

La bataille commencée à midi fut brève. Trois heures suffirent pour affirmer le succès des gros vaisseaux chrétiens. Trente bâtiments turcs, avec Ouloudj-Ali, purent s'enfuir vers Lépante ou Prévéza. Les autres furent coulés ou pris. Le Kapoudan-Pacha avait été tué pendant le combat. Douze à quinze mille esclaves chrétiens, employés comme rameurs sur les galères turques, furent délivrés. Telle fut la célèbre bataille de *Lépante* que certains historiens considèrent comme ayant arrêté définitivement la marche de la puissance ottomane en Europe. Cette manière de voir est sans doute exagérée, et il n'apparaît même pas que, après une émotion momentanée, cette défaite navale ait eu un grand retentissement dans l'Empire ottoman. Sous l'impulsion énergique du grand-vizir, Sokoli, des mesures furent prises aussitôt pour reconstituer la flotte turque. Le manque d'entente entre les alliés chrétiens empêcha ceux-ci d'utiliser leur victoire et Venise se décida à la paix qui fut conclue le 7 mars 1573, dans des conditions peu avantageuses, puisque la République confirmait la cession de Chypre et payait une indemnité de 300.000 ducats.

L'année suivante Ouloudj-Ali, devenu kapoudan-pacha, établit définitivement la domination ottomane à Tunis, en chassant les Espagnols qui occupaient cette place depuis 1572.

La Crète restait à conquérir et dès le 10 mai 1645, une

flotte de plus de 300 bâtiments se dirigea vers la Canée sans aucune déclaration de guerre. On avait même annoncé que le but de l'opération était Malte. La situation dans la grande île était peu favorable; la noblesse vénitienne s'était grécisée et avait perdu ses qualités militaires; les paysans grecs se plaignaient des exactions de l'administration et de l'intolérance religieuse de leurs maîtres catholiques; ils espéraient des Turcs une plus grande tolérance. Les fortifications, notamment à la Canée, étaient mal entretenues.

Malgré toutes ces circonstances, la conquête de la Crète demanda trois campagnes en vingt-trois ans, de 1646 à 1669, sous les règnes d'Ibrahim I^{er}, Mehmed IV et Sulci-man II.

Bien que la flotte vénitienne ait battu la flotte turque aux Dardanelles, du 17 au 19 juillet 1657, et que des renforts aient été envoyés par le Pape, le duc de Toscane, les chevaliers de Malte, et aussi par la France, aux défenseurs de l'île, ces derniers durent capituler.

L'accord signé à Candie le 5 septembre 1669¹ était honorable pour les défenseurs et il fut observé.

Venise conservait les forteresses de Sude, Carabuse et Spinalonga qui ne sont pas attenantes à l'île de Crète, ainsi que toutes les places conquises par elle pendant la guerre.

Ainsi disparaissait la dernière possession vénitienne dans la Méditerranée Orientale qui devenait définitivement un lac ottoman.

Pourtant les Vénitiens reprirent bientôt la guerre, et en 1685, sous le commandement de Morosini, ils remportèrent d'importants succès, tant sur mer que sur les côtes de Dalmatie et d'Albanie ainsi qu'en Morée où ils reprirent plusieurs places. Nauplie, Patras, Corinthe, Lepante, etc...

Nous voyons Venise signer à Carlowitz, en même temps que l'Autriche un traité qui lui reconnaissait la possession de la partie de la Morée qu'elle occupait, de l'île de Sainte-

1. Voir *Noradounghian*, t. I^{er}, pp. 132-135. Traité de paix avec la République de Venise.



Maure (Mer Ionienne) et de plusieurs places de Dalmatie et d'Albanie.

La République est également partie au traité de Passarowitz. Elle conserve ses possessions d'Albanie et des Iles Ioniennes, mais perd définitivement la Morée.

Depuis cette époque et pendant le siècle qui lui reste encore à vivre, comme État indépendant, la Sérénissime République ne jouera plus de rôle important dans les affaires orientales.

Mentionnons seulement en passant les guerres que la Turquie mena à plusieurs reprises contre la Perse, sous les règnes de Mehmed III, Mourad IV et Mahmoud I^{er}. Elles donnèrent lieu à des péripéties diverses de succès et de revers, mais en définitive n'apportèrent aucun changement important aux possessions des deux États musulmans.

Tandis qu'au xvii^e et au xviii^e siècles nous voyons se terminer les conflits entre la Turquie, l'Autriche et la République de Venise, deux nouveaux facteurs apparaissent dans l'histoire ottomane, l'un la Pologne dont l'intervention cessera bientôt par l'affaiblissement puis la disparition de cet État, jadis puissant, l'autre la Russie, qui au contraire jouera dans la suite et jusqu'à la fin du xix^e siècle, le premier rôle dans les destinées de la Turquie.

Les guerres avec la Pologne eurent ordinairement pour motif, l'intervention de ce pays dans les principautés roumaines ou en Ukraine. Elles n'eurent pour résultat que des conquêtes temporaires.

La première eut lieu en 1621; une autre de 1673 à 1676, après des péripéties diverses avait laissé la Podolie et plusieurs villes polonaises à la Turquie. Ces territoires furent rendus à la Pologne par le traité de Carlowitz.

On a vu (p. 124) que ce fut l'armée polonaise commandée par Jean Sobieski qui, en 1683, força les Turcs à lever le siège de Vienne et arrêta définitivement leur avance en Europe. Cette glorieuse action fut la dernière intervention de la Pologne en Europe Orientale.

D'ailleurs, au xviii^e siècle, la Pologne, se sentant de plus

en plus menacée par l'accroissement de la puissance russe, devait chercher l'amitié de la Turquie et, en effet, les traités d'Andrinople en 1713, et de Constantinople en 1720 contenaient la garantie par la S. P. de l'indépendance politique de la République Polonaise. Ce fut même l'occasion d'une des guerres entre la Russie et l'Empire ottoman en 1765.





CHAPITRE IX

L'AVANCE DE LA RUSSIE

Ce sera désormais du côté de la Russie que se dirigeront les inquiétudes des Sultans et de leurs ministres.

Sous le règne de Mehmed IV, le grand-vizir Kara Moustafa avait décidé de faire la guerre à cette puissance car on savait déjà que les tsars de Moscou pensaient à se présenter comme libérateurs des chrétiens, sujets ottomans. Le prétexte fut une intervention russe en Ukraine. Deux campagnes, en 1677 et 1678 ne donnèrent pas de résultats décisifs. Le 11 février 1681, fut signé un traité qui reconnaissait au souverain de Moscou le titre de *Isar* ainsi qu'un droit de protection sur l'Église orthodoxe de Jérusalem, premier pas vers la protection générale des Chrétiens ottomans de rite grec que, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les Empereurs de Russie s'efforcèrent, sans succès, de se faire reconnaître.

A la fin du XVII^e siècle, les Russes approchèrent de la Mer Noire en s'emparant d'Azov dont un traité signé à Constantinople le 13 juin 1700¹, leur reconnut la possession.

Au moment de la guerre entre la Russie et la Suède, le sultan Ahmed III ne voulait, d'abord, pas intervenir et se borna à donner asile, à Bender, au roi Charles XII après la défaite de Poltava. Mais le grand-vizir, Baltadji-Mehmed, entama la guerre qui fut menée avec succès, car Pierre le Grand se trouva cerné, sur les bords du Prut par des forces supérieures turques et tatares et obligé de signer un traité désavantageux que l'on appelle *paix du Prut* (21 juillet 1711). Le tsar rétrocédait Azov et s'engageait à démanteler Taganrog, Kamenka et Samara. Cette paix fut confirmée à

1. *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 197 et suiv.

Constantinople le 16 avril 1712, puis de nouveau à Andrinople, le 5 juin 1713 ¹. Ce dernier traité spécifiait que le pays des Cosaques, situé au delà du Dniepr, restait à la Russie ainsi que la ville de Kiev, tandis que le tsar renonçait au territoire en deçà du fleuve.

Peu de temps après la paix de Passarowitz, la Turquie signait un nouveau traité avec la Russie (Constantinople, 16 novembre 1720). Ce nouvel instrument confirmait les dispositions antérieures, en ce qui concernait les frontières des deux empires et les forteresses limitrophes. Il rappelait l'obligation pour l'empereur de Russie, de faire sortir ses troupes de Pologne dans un délai de deux mois, et garantissait l'indépendance politique et l'intégrité de cet État.

Le droit réciproque des marchands des deux pays de circuler et de trafiquer dans l'autre était confirmé ainsi que celui du peuple et des religieux russes de se rendre, en *droiture*, à Jérusalem pour visiter les Lieux-Saints et d'en revenir, également en *droiture*, sans être inquiétés.

Enfin, et ce point paraît être le plus important, Sa Majesté Tsarienne pourrait tenir un Ministre de résidence à la S. P. et ce Ministre serait traité de la même manière qu'on traite les ministres des autres princes amis de la Porte. Les traités précédents ne prévoyaient la présence que d'un agent, *kéhaïa*, comme en avaient les pays vassaux.

La Russie avait commencé à s'étendre au delà du Caucase au détriment des états indigènes et de la Perse, et cette extension inquiétait à juste titre le Sultan et ses ministres. Grâce à la médiation de la France, une entente intervint entre les deux empires. D'ailleurs, l'anarchie qui régnait alors en Perse, en raison des compétitions entre divers prétendants au trône, encourageait ses voisins à s'agrandir à ses dépens.

Un traité, signé à Constantinople, le 23 juin 1724 ² arrêtait avec beaucoup de détails, la délimitation des terri-

1. *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 203 et suiv.

2. *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 233 et suiv.

toires persans qui devaient revenir à la Turquie ou à la Russie.

La guerre reprit en 1736; les troupes russes envahirent la Crimée et s'emparèrent de Hotin, Otchakov, Kïlbou-rounou (Kimbourn), Baghtché-Saraï, capitale du Khanat, Pérékop, Azov. Mais elles avaient subi de grandes pertes et leur ravitaillement était difficile dans un pays ravagé. Des négociations furent donc engagées à *Nimirov* en Ukraine, mais n'aboutirent pas.

C'est seulement le 18 septembre 1739, que la paix fut conclue à Belgrade, en même temps qu'avec l'Autriche et également par la médiation et avec la garantie de la France¹. Les limites des deux empires étaient rétablies dans les conditions antérieures; la forteresse d'Azov devait être démolie et le territoire environnant devait rester inhabité. La Russie ne pouvait, sur la Mer Noire « construire et avoir de flotte et d'autres navires ». Son commerce sur cette mer devait se faire par des bâtiments ottomans.

Remarquons que les textes originaux des traités de Belgrade étaient rédigés en turc et en latin pour l'Autriche, en turc et italien pour la Russie.

L'intervention de la Russie en Pologne, en 1765, après la mort du Roi Auguste III, fut la cause d'une nouvelle guerre entre l'empire du Nord et la Turquie, car cette dernière puissance, par les traités d'Andrinople (1713) et de Constantinople (1720) avait garanti l'indépendance politique de la République polonaise. Cependant, la guerre ne fut déclarée qu'en 1768. Une incursion de cosaques accompagnée de pillages à Balta, en fournit l'occasion.

En 1769, le général russe Galitsyn battit le grand-vizir Emin Pacha près de Hotin, puis occupa la Moldavie et la Valachie. Le grand-vizir rendu responsable de ces succès, fut destitué et décapité².

En 1770 et 1771, les généraux russes Roumantsov et le prince Dolgorouki s'avancèrent en Bessarabie, jusqu'au

1. *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 258 et suiv.

2. De Tott, *Mémoires*, t. II, p. 226.



Danube, et en Crimée. On commença à organiser l'Administration des principautés roumaines, en faisant entendre aux habitants qu'ils seraient définitivement délivrés de la suzeraineté turque.

En même temps, l'impératrice Catherine II avait essayé de provoquer un soulèvement des chrétiens ottomans. Elle avait envoyé un de ses favoris, Grégoire Orlov, avec une flotte qui opéra une descente en Morée et obtint un certain succès auprès des Grecs, lesquels, aidés de détachements russes, chassèrent les Turcs des villes ouvertes. Mais ils échouèrent devant les places-fortes. Les Russes, se rembarquant, abandonnèrent les habitants aux représailles des Turcs et des Albanais venus d'Épire.

Mais la flotte russe continua sa route et vint attaquer les vaisseaux ottomans, rassemblés dans la baie de Tchéchmé sur la côte d'Anatolie, en face de l'île de Chio. Des brûlots portèrent l'incendie dans la flotte turque qui, resserrée dans le port fut détruite par un bombardement intense. Le désastre de Tchéchmé est un des plus graves qu'ait subi la marine ottomane ¹.

Mais la flotte russe, ne profita pas de son avantage. Alors que les Turcs, effrayés, croyaient la voir arriver devant Constantinople, elle n'alla pas plus loin que les Dardanelles.

Le Sultan disposait alors d'un précieux auxiliaire, le baron de Tott, fils d'un gentilhomme hongrois, ancien compagnon de Rakoczy, entré au service de la France. Il avait été, en 1755, attaché à l'ambassade de M. de Vergennes, à Constantinople. Très intelligent et très actif, possédant de merveilleuses qualités d'assimilation, à la fois diplomate, ingénieur, artilleur, il réorganisa les défenses de la Turquie notamment celles des détroits. L'une des batteries trouvées en 1915, à Seddul Bahr, par les troupes franco-anglaises portait encore le nom de *batterie de Tott*.

La flotte russe se contenta, d'ailleurs, d'occuper quelques îles de la mer Egée.

1. Voir le récit de cet événement dans les *Mémoires du baron de Tott*, t. II, p. 242 et suiv.

L'impératrice Catherine, prise par les affaires de Pologne avait fait conclure, le 20 mai 1772, à Giurgiu (Giurgevo, sur la rive roumaine du Danube), un armistice qui fut suivi de négociations de paix à Focshani, à la limite de la Moldavie et de la Valachie, puis à Bucarest, mais ces négociations n'aboutirent pas et la guerre reprit. Les Russes s'avancèrent au sud du Danube et vinrent assiéger l'armée du grand-vizir à Choumèn (Choumla).

Sur ces entrefaites, le sultan Moustafa mourut (26 décembre 1773). Son successeur Abdul Hamid I^{er} engagea des négociations qui se déroulèrent au village de Kutchuh-¹ Ka'nardji, au S. E. de Silistrie. La paix fut signée au même endroit, le 19-30 juillet 1774.

Ce traité concédait à la Russie quelques places, Kilbournou (Kimbourn), à l'embouchure du Dniepr, Iéni Kalé, Kertch et Azov avec leurs territoires, mais il prévoyait l'évacuation de toute la Bessarabie, des principautés roumaines, des territoires occupés au delà du Danube et des îles de l'Archipel ².

Mais à côté de ces médiocres conquêtes, le traité de Kutchuk Kaïnardji stipulait, en faveur de l'Empire russe, des avantages politiques et moraux qui en font le point de départ d'une période nouvelle dans les rapports de cet empire avec la Turquie.

En premier lieu, la S. P. reconnaît l'indépendance et la souveraineté complète des nations tatares de la Crimée, du Boudjak (partie Sud de la Bessarabie), du Kouban, etc..., sous la puissance immédiate de leur propre khan de la race de Genguiz-khan, élu avec le consentement unanime des peuples tatars. En conséquence, ni la Cour de Russie, ni la P. O. ne se mêleront en aucune manière de l'élection dudit khan, non plus que des affaires politiques, civiles et intérieures des Tatars.

Etant données la situation réciproque des deux empires et la tendance naturelle, nécessaire même, de la Russie à la

1. *Kutchuk* (petit) et non *Koutchouk*, comme on l'écrit souvent.

2. Voir la traduction française dans *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 319 et suiv.



possession des côtes de la Mer Noire, il était certain que cette indépendance du khanat n'était qu'une étape vers l'annexion russe qui, en effet, ne se fit pas longtemps attendre.

Dès le 8 janvier 1784 (28 déc. 1783, v. st.) une nouvelle convention, signée à Constantinople, annula les articles du traité de 1774, qui concernaient l'indépendance des Tatars et fixa pour limites aux deux empires, à l'Ouest, le Dniestr, et à l'Est le fleuve Kouban, plaçant ainsi, sans le dire explicitement, suivant une méthode assez fréquemment employée par les diplomates ottomans, le pays des Tatars de Crimée en territoire russe. Seule, la forteresse d'Otchakov restait turque ¹.

En même temps que le traité rendait à la Turquie les Principautés Roumaines, il stipulait en leur faveur de nombreux avantages. La S. P. s'engageait à n'entraver en aucune manière le libre exercice de la religion chrétienne, à respecter le clergé, à laisser émigrer les familles qui le désiraient, à n'exiger aucune contribution pour la durée de la guerre et pendant deux ans après la signature du traité, à permettre aux souverains des deux principautés d'avoir auprès de la S. P. des chargés d'affaires chrétiens de religion grecque qui seront regardés — malgré leur peu d'importance — comme des hommes jouissant du droit des gens. Enfin, l'alinéa le plus important, le dernier, disait que « la S. P. consent encore que, suivant les circonstances où se trouveront les deux susdites Principautés, les Ministres de la Cour Impériale de Russie puissent parler en leur faveur et la S. P. promet d'avoir égard à ces représentations, conformément à la considération amicale et aux égards que les Puissances ont les unes envers les autres ». Ces derniers mots cherchaient à voiler le fait brutal qui était la reconnaissance d'un droit de protection de la Russie à l'égard des principautés. Si cette protection n'a jamais pu se transformer en souveraineté, ce n'est pas faute des efforts faits dans ce sens par les souverains russes.

1. *Noradounghian, op. cit., t. I^{er}, pp. 377-78, texte n° 44.*



Des garanties étaient également stipulées en faveur des habitants des îles de l'Archipel, en ce qui concerne l'amnistie, le respect de la religion chrétienne et de ses ministres, avec le droit de réparer et de réédifier les églises, les modérations d'impôt, le droit d'émigration.

En dehors des stipulations déjà anciennes, relatives aux pèlerins de Terre-Sainte, la Russie recevait le droit de faire construire une église dans la grande rue de Pera (Bey-Oghlou). La S. P. promettait une protection constante à la religion chrétienne et aux églises de cette religion, et permettait au Ministre de Russie « de faire, en toute occasion, des représentations à la Porte, tant en faveur de l'église mentionnée ci-dessus, qu'en faveur de ceux qui la desservent. »

Ces divers articles combinés, constituaient une base sur laquelle le gouvernement russe pouvait s'appuyer pour étendre, peu à peu, sa protection sur tous les sujets ottomans de religion orthodoxe, qui constituaient alors une très forte proportion de la population de l'Empire.

Au point de vue commercial et pour le traitement des sujets russes en Turquie, la Russie était mise entièrement sur le pied des nations les plus favorisées comme la France et l'Angleterre, et, disposition particulièrement importante, la navigation était libre pour les bâtiments et vaisseaux marchands appartenant aux deux puissances contractantes sur toutes les mers qui baignent leurs Etats, le passage était permis pour le commerce, de la Mer Noire dans la Mer Blanche (Mer Egée et Méditerranée) et réciproquement, et même le droit de navigation sur le Danube était accordé aux bâtiments russes.

L'Empire Russe pouvait établir des consuls et vice-consuls dans tous les lieux où il le jugerait nécessaire, et leur adjoindre des drogman *bérallî*, c'est-à-dire munis de *bérals* (lettres patentes). Cette institution a donné lieu à celle des drogman honoraires, qui a pris plus tard une grande extension et a permis à beaucoup de chrétiens sujets ottomans de s'assurer la protection russe.

La Cour Impériale de Russie aura toujours auprès de la

S. P. un Ministre plénipotentiaire pour lequel on aura les mêmes égards et attentions que pour les Ministres des Puissances les plus distinguées. Ainsi, à partir de la conclusion du traité de Kutchuk Kaïnardji, la Russie se trouvait à Constantinople, sur le même pied que les Puissances occidentales et même avec des droits spéciaux à l'égard de certaines dépendances de l'Empire.

Le traité de Kutchuk Kaïnardji n'était pas susceptible d'établir une paix de longue durée. Il contenait en lui-même des occasions de conflit. Les Turcs ne pouvaient pas se résigner à la perte du pays des Tatars, tandis que la Russie préparait son absorption complète.

L'impératrice de Russie voulait multiplier ses consuls qui étaient surtout des agents de renseignements, et, dans les provinces chrétiennes, travaillaient à exciter la population indigène.

Catherine II et le nouvel empereur d'Allemagne, Joseph II, fils de Marie-Thérèse, s'entendaient sur un nouveau projet de partage de la Turquie. L'Autriche aurait pris la Serbie, la Bosnie et une partie de la Bulgarie, tandis que les autres provinces d'Europe avec Constantinople, auraient formé un nouvel empire grec, dont le grand-duc Constantin aurait été le souverain. Le favori de l'impératrice, Potemkin (Patiomkine) espérait devenir roi de Dacie et régner sur les principautés roumaines. En 1775, le chancelier d'Autriche, Kaunitz « établissait pour base politique que rien ne convendrait mieux à l'intérêt de la Monarchie autrichienne, que la durée de l'Empire Ottoman, mais que l'absurdité de son administration ne laisse aucune espérance qu'il puisse se soutenir »¹. Ainsi, vingt-cinq ans avant le commencement du XIX^e siècle, l'empire Ottoman était déjà « l'homme malade » dont on parlera si souvent depuis, mais qui, pourtant, vivra encore près d'un siècle et demi.

Plusieurs conventions furent conclues entre la S. P. et la Russie, pour préciser et compléter les dispositions du traité

1. Rapport de l'ambassadeur de France de Saint-Priest du 17 février 1775. cité par M. Iorga, *Gesch. des Osm. Reiches*, t. V, p. 3.

de Kutchuk Kaïnardji, le 10 mars 1779, à Aïnaly-Kavak, près de Constantinople; le 10 juin, fut signée une convention de commerce et de navigation ¹.

Mais tout en continuant à traiter, la Russie cherchait à empiéter sur sa voisine. Elle élevait des places fortes en Crimée, creusait un port à Sébastopol, étendait son influence sur la Georgie, que la S. P. considérait comme vassale. Lors du fameux voyage de Catherine dans la Russie Méridionale, des arcs de triomphe portaient l'inscription, *Chemin de Byzance*.

Un manifeste de l'impératrice, élaboré le 19 avril 1783 mais non publié à ce moment, mettait fin à l'indépendance des Tatars et plaçait ces peuples sous la domination russe.

Une convention de janvier 1781 ayant autorisé la Russie à établir des consuls en Moldavie et en Valachie, ceux-ci ne tardèrent pas à développer une activité contraire aux intérêts de la puissance suzeraine.

A Constantinople, les avis étaient partagés, le sultan Abdul Hamid était plutôt pacifique, mais le parti de la guerre l'emporta et le 26 juillet 1787, un ultimatum fut remis à Boulgakov, ambassadeur de Russie, réclamant notamment le rappel des consuls de Bucarest et de Iassi et l'abandon du protectorat sur la Georgie. Le 16 août, la guerre ayant été décidée, l'ambassadeur fut, comme c'était alors l'usage en Turquie, emprisonné aux Sept Tours (Yédi Koulé).

La Russie était alors alliée de l'Autriche et nous avons vu ce qui advint de l'intervention de cette dernière (p. 129).

Le Sultan Abdul Hamid étant mort le 7 avril 1787, son neveu Sélim III qui lui succéda, prince intelligent et instruit, se prépara à continuer vigoureusement la guerre, mais ses moyens étaient faibles, et, tandis que l'Autriche faisait la paix à Svichtov, les Russes continuaient la lutte avec succès. Déjà, en décembre 1788, l'importante place d'Otchakov était tombée entre leurs mains.

Les armées, commandées par Souvarov et Repnin, occu-

1. *Noradounghian*, t. I^{er}, p. 338 et p. 351.



pèrent Kilia, Toultscha, Isaktcha, sur le Bas-Danube. Une dernière bataille fut livrée à Matchin, en Dobroudja, le 9 juillet 1791. En même temps, la flotte russe commandée par Ouchakov détruisait les escadres turques de la Mer Noire et d'autres troupes chassaient les Turcs et les Tatars du Kouban.

La Turquie dut céder et consentir à un armistice qui fut signé le 11 août à Galats, mais c'est seulement le 9 janvier 1792, que la paix fut conclue à *Iassi*.

Le traité de Iassi confirmait les traités antérieurs et notamment l'acte du 28 décembre 1783 (8 janvier 1784) relatif à l'incorporation à la Russie, de la Crimée et de l'île de Taman, acte qui donnait pour limite aux deux empires, d'une part le fleuve Kouban, de l'autre, le Dniestr.

Les autres frontières restaient telles qu'elles étaient au commencement de la guerre; en conséquence, la Russie rendait la Bessarabie, ainsi que les places de Bender, Akerman, Kilia et Ismaïl.

Le traité de Iassi, malgré les assurances de paix perpétuelle que renfermait son texte, ne devait marquer qu'un trêve dans la lutte désormais ouverte entre la Turquie et sa puissante voisine du Nord.

Cependant les événements d'Occident prolongeront cette trêve entre les deux empires, que nous voyons même, le 23 décembre 1798 et le 24 septembre 1805, conclure des alliances défensives ¹.

Nous devons mentionner ici un fait qui, à la vérité n'eut pas d'influence sur l'issue de la guerre précédente, mais qui peut être considéré comme un indice pour l'avenir. Le célèbre homme d'État anglais William Pitt avait prévu la rivalité future de la Russie et de l'Angleterre et compris que l'intérêt de celle-ci était de maintenir la puissance de l'Empire Ottoman. Il avait donc formé le projet d'envoyer une flotte dans la mer Noire pour reprendre Otchakov aux Russes. L'opposition du Parlement, moins prévoyant que le ministre, fit échouer ce projet. Ainsi se dessinait la poli-

1. Voir *Noradounghian*, t. II, pp. 24 et 70.

tique que l'Angleterre suivra constamment, jusqu'en 1914, et qui, à diverses reprises, la conduira à une intervention, comme lors de la guerre de Crimée, ou en 1878, lorsque les troupes russes camperont en vue de Constantinople.

Comme l'histoire des principautés roumaines de Valachie et de Moldavie est, aux XVIII^e et XIX^e siècles, intimement liée à celle des conflits entre la Turquie et la Russie nous croyons utile de mentionner l'important changement, qui se produisit, à partir du règne de Mahmoud I^{er}, dans la désignation des princes de ces deux Etats. Jusque-là, sauf de très rares exceptions, ces princes avaient toujours été choisis dans les familles nobles indigènes, mais lorsque, sous Pierre le Grand, commencèrent les interventions russes, certains princes, comme Constantin Brancovan en Valachie et Demètre Cantemir en Moldavie, prirent ouvertement le parti de la Russie. Même si, comme l'affirme l'historien roumain Xenopol, ces faits ne furent pas la cause dominante de ce changement ¹ ils n'en contribuèrent pas moins à éveiller chez les Turcs, le désir d'avoir, au Nord du Danube, des princes plus souples et plus dévoués.

D'autre part, à cette époque, les relations pacifiques ou guerrières de la Turquie avec les puissances européennes, avaient donné une importance spéciale à l'emploi de drogman du Palais, toujours rempli par des Grecs appartenant aux familles notables du quartier du Phanar, à Stamboul. Ces fonctionnaires étaient devenus les véritables ministres des Affaires Etrangères de l'Empire. L'un d'eux, Alexandre Mavrocordato, avait été l'un des plénipotentiaires ottomans, lors des négociations du traité de Carlowitz.

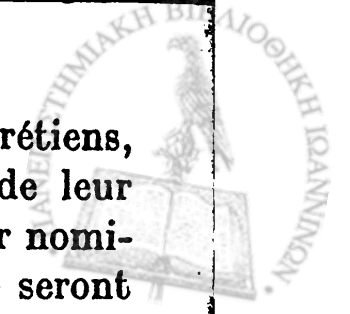
Ces familles phanariotes, enrichies dans le commerce et la Banque, pouvaient verser de gros présents, lors de la nomination de l'un des leurs à une charge importante.

Ainsi de 1727 à 1821, on ne verra plus en Valachie et en Moldavie que des princes grecs, nommés et révoqués arbitrairement par la S. P. qui avait intérêt à les changer souvent pour faire renouveler les cadeaux qu'ils versaient à

1. Voir Xenopol. *Histoire des Roumains*, t. II, p. 182.



chaque avènement. C'étaient, en fait, des pachas chrétiens, empressés à récupérer, pendant la courte durée de leur règne, les sommes qu'ils avaient dû verser pour leur nomination. Les exactions auxquelles, eux et leur suite seront amenés à se livrer, leur indifférence pour le bien public, faciliteront plus tard, les interventions russes.





CHAPITRE X

LES RAPPORTS DE LA TURQUIE ET DE LA FRANCE APRÈS LE RÈGNE DE SULEIMAN

Nous avons vu que, sous le règne de Suleïman I^{er} — Soliman le Magnifique — les relations entre la France et l'Empire Ottoman avaient atteint le maximum de cordialité et abouti, même, à une alliance. Cette situation subsista tant que vécut Suleïman, même après la mort de François I^{er}, sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX, mais ensuite l'amitié franco-turque, sans disparaître, devint moins active et se borna à des médiations pour la conclusion de la paix entre l'Empire Ottoman et ses adversaires, les Vénitiens, notamment.

Les querelles civiles et religieuses qui agitent la France à la fin du règne de Charles IX et pendant celui de Henri III, empêchent d'avoir une politique suivie en Orient. Il se trouve que ce n'est plus seulement le roi de France, mais les chefs des partis en lutte qui sont représentés à Constantinople. Sous Henri IV, quoique ce souverain, dans ses plans de réorganisation de l'Europe, ait prévu l'expulsion des Turcs, les relations se resserrèrent, bien que les Turcs ne puissent apporter aucune diversion utile pendant la guerre avec l'Espagne. L'ambassadeur Savary de Brèves obtient, en 1604 (20 mai), le renouvellement des Capitulations¹. Le trait le plus caractéristique du nouveau traité est l'espèce de protectorat conféré à la France sur tous les Européens voyageant et faisant le commerce dans l'Empire Ottoman, les Vénitiens et les Anglais exceptés.

Il est dit, en effet, à l'article 4 : « Que, les Vénitiens et les

1. *Noradounghian, op. cit., t. I^{er}, p. 93 et suiv. Texte n° 3.*

Anglais en là (c'est-à-dire *mis à part*), les Espagnols, Portugais, Catalans, Ragusains, Génois, Anconitains, Florentins et généralement toutes autres nations quelles qu'elles soient, puissent librement venir trafiquer par nos pays, sous l'aveu et sûreté de la bannière de France, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde. » Et plus loin : « Nous commandons aussi que les sujets dudit empereur de France et ceux des princes, ses amis, alliés et confédérés, puissent, sous son aveu et protection, librement visiter les lieux saints de Jérusalem, sans qu'il leur soit fait ou donné aucun empêchement ».

Il est encore dit à l'article 8 : « Nous voulons aussi que ce qui est porté par cette notre capitulation, en faveur et pour la sûreté des Français, soit encore dit et entendu, en faveur des nations étrangères qui viennent par nos pays, terres et seigneuries sous la bannière de France, laquelle bannière, elles porteront et arboreront pour leur sûreté et marque de protection ».

On voit que la France jouissait alors dans l'Empire Ottoman d'une situation tout à fait exceptionnelle. Dans la suite, comme les autres puissances contracteront aussi des traités leur donnant des droits analogues à ceux que possédaient déjà les Vénitiens et les Anglais — ce qui, au commencement du XIX^e siècle, sera le cas pour tous les États européens, et même pour les États-Unis d'Amérique— le caractère exclusif du privilège de la France s'éteindra peu à peu.

Notons encore l'article 27 ainsi conçu : « Et pour autant qu'icelui empereur de France est entre tous les rois et princes chrétiens le plus noble et de la plus haute famille et le plus parfait ami que nos aïeux aient acquis entre lesdits rois et princes de la croyance de Jésus, nous voulons et commandons que ses ambassadeurs aient la préséance sur l'ambassadeur d'Espagne et sur ceux des autres rois et princes. »

Les promesses relatives à la protection des navires français contre les attaques des pirates barbaresques sont renouvelées et il est spécifié que, dans le cas où les ordres impé-



riaux ne seraient pas observés, les vice-rois et gouverneurs seraient tenus des dommages que les Français auraient subis. De plus, le sultan consent à ce que, si les corsaires d'Alger et de Tunis n'observent pas ce qui est porté dans cette capitulation, l'empereur de France leur fasse courir sus et les châtie.

Les Français avaient le droit de pêcher du poisson et du corail au golfe de Stora et en tous autres lieux des côtes de Barbarie et en particulier de ceux relevant des royaumes d'Alger et de Tunis.

Au cours des années suivantes, l'influence française diminue à Constantinople. L'indécision de la politique des rois précédents, la présence de combattants français dans les rangs des ennemis de la Turquie, notamment lors des expéditions contre la Crète et à la bataille de Saint-Gotthard, l'activité, comme corsaires dans la Méditerranée orientale, des Chevaliers de Malte parmi lesquels les Français étaient en majorité, avaient excité la méfiance des sultans et des grands-vizirs. Au commencement du xvii^e siècle, un grand seigneur français, Charles de Gonzague, duc de Nevers, petit-fils de Marguerite Paléologue, marquise de Montfer rat, descendante d'Andronic le Vieux, prétendait à l'héritage des empereurs de Constantinople, et avait organisé tout un plan, basé sur le soulèvement des populations chrétiennes, grecques, slaves et albanaises de la Péninsule Balkanique. Il semble qu'il ait obtenu certains résultats de ce côté, tandis qu'en Occident, appuyé par le père Joseph, le conseiller intime de Richelieu, « l'Éminence grise », il avait acquis des concours en hommes, en vaisseaux et en argent, du pape, du roi d'Espagne et de l'Ordre de Malte. Savary de Brèves, que nous venons de voir, comme ambassadeur à Constantinople, obtenant la signature d'une nouvelle capitulation, particulièrement avantageuse, publiait un opuscule sous ce titre : « Discours abrégé des assurés moyens d'anéantir et de détruire la monarchie des princes ottomans. » Tous ces beaux préparatifs devaient être mis en action en 1620, lorsque l'incendie, inopiné et inexplicé, des vaisseaux du duc de Nevers

mit fin à l'entreprise avant qu'elle ait pu commencer.

Sous le sultan Mourad IV, l'un des rares souverains turcs de cette époque qui aient manifesté de l'énergie et voulu faire sentir leur action, la situation des ambassadeurs étrangers à Constantinople perdit beaucoup de son éclat. Les représentants des puissances chrétiennes et les personnes de leur suite, furent souvent l'objet d'humiliations, d'insultes, voire même de mauvais traitements. Les envoyés français n'étaient pas privilégiés. En 1630, Césy fut incarcéré dans la prison des débiteurs insolubles à cause de dettes qu'il avait dû contracter pour le service de son souverain. Son successeur Henri de Gournay, comte de Marcheville, eut aussi de désagréables aventures qu'avait peut-être suscitées son caractère extravagant. En 1632, son fils fut emprisonné et son drogman, un Arménien, empalé. On perquisitionna chez lui pour trouver des armes; sa maison et une chapelle qu'il avait fait construire furent détruites. Enfin, il fut embarqué sur un vaisseau et expulsé. Pendant son ambassade, les églises de Galata avaient été fermées et des taxes arbitraires, contraires aux capitulations, avaient été imposées aux marchandises venant de Marseille. Ce système des amendes arbitraires, des *avanies* comme l'on disait alors, était devenu général à l'égard des commerçants européens.

La France ne pouvait obtenir satisfaction pour le trouble apporté par les corsaires algériens et tunisiens au commerce de Marseille et des autres ports de la Méditerranée. Aux représentations qui lui étaient faites, la S. P. se contentait de répondre que les beys de ces pays n'obéissaient pas à ses ordres et qu'elle n'avait pas la possibilité de les contraindre. D'ailleurs, la S.P. pouvait aussi se plaindre de ce que des Turcs, capturés par des corsaires chrétiens, étaient réduits en esclavage et enchaînés sur les galères françaises.

D'un autre côté, les Grecs du Phanar, grâce aux arguments sonnants dont ils usaient largement auprès des hauts fonctionnaires turcs, avaient réussi à enlever aux Franciscaïns, placés sous la protection de la France, les clefs de

l'église du Saint-Sépulcre et à les faire remettre à leurs coreligionnaires de Jérusalem.

Quand le grand-vizir Mehmed Keuprulu, plus énergique que diplomate, prit le pouvoir, la situation empira encore, en partie à cause d'une question d'étiquette qui, dès le commencement de son administration, irrita le puissant ministre. L'ambassadeur de France, Jean de la Haye, avait, en effet, trop tardé à lui présenter ses félicitations et à lui offrir les présents d'usage. Un incident, assez grave, fournit au grand-vizir l'occasion de manifester sa mauvaise humeur.

Lors des attaques turques sur la Crète, les Vénitiens, soutenus par la France, entretenaient des relations secrètes avec l'ambassadeur à Constantinople. Un Français, employé dans l'armée de la République, ayant été chargé d'une correspondance confidentielle à destination de l'ambassade, trahit ceux qui l'envoyaient et livra aux Turcs les lettres qu'il portait. Mehmed Keuprulu qui était à ce moment à Andrinople, fit appeler l'ambassadeur, lequel, gravement malade, envoya son fils à sa place. Ce dernier, à la suite d'une altercation avec le grand-vizir, fut mis en prison et y resta assez longtemps, quoique l'ambassadeur, surmontant son mal, se fût rendu en personne à Andrinople pour réclamer la libération de son fils. Lui-même fut emprisonné aux Sept-Tours et ne put se délivrer qu'en payant une somme élevée due, prétendait-on, par des capitaines de navires marchands français. Il quitta ensuite Constantinople. Le gouvernement français — Mazarin était alors ministre — ne put obtenir aucune satisfaction (1660).

Sans aboutir à une guerre, ces vexations eurent pour résultat que la France aida ouvertement les adversaires de la Turquie, les Impériaux en Hongrie — où, comme nous l'avons vu, la grande victoire de Saint-Gotthard fut due en bonne partie, aux officiers français qui combattaient dans l'armée chrétienne —, et les Vénitiens en Crète.

A la même époque, Louis XIV, pour donner une leçon aux pirates barbaresques, envoya sur leurs côtes plusieurs expéditions successives; la première, en 1664, occupa un moment Djidjelli, la seconde, l'année suivante, bombard





Tunis et Alger et obtint la libération des captifs chrétiens.

Le second Keuprulu, Ahmed, n'avait pas pour les Français plus de sympathie que son père, et l'envoi à Constantinople, comme ambassadeur, de Denis de La Haye, fils de Jean, tous les deux autrefois insultés et emprisonnés par Mehmed Keuprulu, lui permit de manifester ses sentiments. Le nouvel ambassadeur qui, n'étant encore que l'envoyé de son père, avait manifesté l'énergie de son caractère en présence de Mehmed, ne montra pas moins de fermeté devant Ahmed, et à la fin d'une audience, il jeta devant le grand-vizir le texte des capitulations. Le grand-vizir prétendait que les capitulations n'étaient « qu'un commandement favorable et volontaire et non traité de prince à prince, ni confirmé d'un côté et d'autre pour être réciproquement obligatoire. » Une réconciliation eut lieu, sur l'ordre du Sultan, mais ne fut qu'apparente.

Cependant, en 1669, un envoyé turc Suleïman-Agha, de rang, à la vérité, peu élevée, fut envoyé en France et reçu par le Ministre des Affaires Etrangères, de Lyonne, et par le roi, avec un cérémonial quelque peu fantaisiste qu'Albert Vandal décrit dans son ouvrage sur l'ambassade du marquis de Nointel¹, et qui aurait, dit-on, inspiré Molière pour la cérémonie turque du Bourgeois Gentilhomme. Cette pseudo-ambassade ne donna aucun résultat.

Quelques années après (1670), le marquis de Nointel remplaça Denis de La Haye. Il arriva à Constantinople avec une suite nombreuse et brillante², escorté par quatre bâtiments de guerre, dont le commandant refusa de saluer le pavillon ottoman, parce que les vaisseaux turcs ne saluaient pas les pavillons chrétiens. Tous les historiens rapportent, cependant, que, par un trait de galanterie bien française, le même commandant, d'Apremont, fit saluer, de toute son artillerie, la sultane-validé traversant le Bosphore.

1. *Les voyages du marquis de Nointel (1670-1680)*, par Alb. Vandal, Paris; 1900.

2. Dans la suite de l'ambassadeur figurait un jeune secrétaire nommé Galland, le futur orientaliste, traducteur des *Mille et Une Nuits*.

Le marquis de Nointel fut mal reçu par le grand-vizir qui, au cours des audiences, se montra ironique ou même provocant. Peu s'en fallut que ces insolences n'amenassent la guerre. Au dire de certains historiens, quand Louis XIV les connut par le rapport de son ambassadeur, il ordonna de grands préparatifs maritimes à Toulon. Une assemblée des commerçants notables de Marseille se serait prononcée pour des mesures énergiques, disant que le commerce français pouvait supporter l'interruption des relations avec le Levant pendant quelques années, tandis que les dommages que l'on pourrait causer aux Turcs seraient beaucoup plus considérables. La guerre de Hollande aurait empêché de poursuivre l'exécution de ce projet.

Mais d'après Albert Vandal, dans son étude basée principalement sur les documents du Ministère des Affaires Étrangères, les diverses mesures possibles ont bien été examinées, mais celle qui consistait à préluder à une guerre en rappelant l'ambassadeur et les colonies françaises a été écartée dès l'abord, précisément en raison des préparatifs déjà commencés pour la guerre de Hollande décidée dès 1671. On se contenta d'envoyer à Nointel des lettres de rappel éventuelles, dont il ne devait se servir qu'au cas où la S. P. se montrerait absolument intraitable.

Albert Vandal raconte tout au long et avec beaucoup de verve, les tribulations de l'ambassadeur de France dans ses tentatives auprès d'Ahmed Keuprulu pour obtenir le renouvellement des capitulations ¹. L'astuce orientale se joignait à l'orgueil turc pour éluder les demandes et susciter des atermoiements. Le départ du sultan et de sa cour pour la guerre de Pologne vint interrompre les négociations et un premier avantage, la prise de Kamieniets, encouragea la résistance ottomane. Mais pendant ce temps, les succès foudroyants de la campagne de Hollande n'étaient pas sans impressionner les Turcs, d'autant plus qu'ils se faisaient une idée très exagérée de la puissance des Provinces-Unies.

1. Albert Vandal. *Op. cit.*, p. 77 et suiv.



Aussi, à son retour de la guerre, qui, ainsi qu'on l'a vu, s'était terminée assez médiocrement, le sultan fit-il mander l'ambassadeur de France à Andrinople et le 5 juin 1673, le grand-vizir lui remettait le texte des capitulations, revêtu du *toughra* impérial.

La forme antérieure était conservée, mais quinze articles complémentaires avaient été ajoutés. Ils disaient, entre autres « que les Evêques et autres Religieux de secte Latine qui sont sujets de la France, de quelque sorte qu'ils puissent être, soient dans tous les lieux de notre Empire comme ils étaient auparavant et puissent faire leurs fonctions sans que personne les trouble ni les empêche; que les religieux français qui sont en Jérusalem et qui ont, depuis longtemps, les Lieux Saints, tant dehors que dedans, comme aussi ceux qui sont dans le Saint-Sépulchre, en jouissent et le possèdent comme auparavant ». La querelle avec les Grecs était donc résolue en faveur des moines français. La jouissance des églises à Galata, Smyrne, Saïda, Alexandrie et dans toutes les autres échelles, était garantie. Les capucins pouvaient reconstruire une église brûlée antérieurement.

La taxe perçue sur les marchandises importées, qui était précédemment de 5 %, était réduite à 3 %.

Si un sujet ottoman avait, contre un Français, un procès relatif à une valeur de plus de 4.000 asprès (environ 100 francs), ce procès ne pouvait être jugé qu'au Divan impérial. Les « truchements » qui servent les ambassadeurs devaient jouir des mêmes privilèges que les Français.

On a remarqué que les Capitulations signées à Andrinople parlaient des Evêques et autres religieux de secte latine *qui sont sujets de la France*, ce qui semblait exclure les religieux occidentaux non français qui jusqu'alors, avaient joui traditionnellement de la protection française, mais une explication donnée plus tard par la S. P. reconnut que cet article concernait les évêques dépendant de la France et les autres religieux qui professent la *religion franque de quelque nation* ou espèce qu'ils soient. Ainsi était consacré un droit déjà ancien et qui s'est conservé intact jusque dans les premières années du xx^e siècle.

Pourtant le succès de M. de Nointel n'avait pas été complet. Déjà à cette époque on s'était rendu compte de l'intérêt que présentait l'Égypte pour le commerce français, et l'ambassadeur avait été chargé, notamment, d'obtenir pour la France la concession du transit entre Suez où viendraient par la Mer Rouge les bâtiments de la Compagnie des Indes, apportant les produits de cette riche péninsule, et Alexandrie. On demandait, en même temps, la réduction des charges exorbitantes imposées en Égypte aux marchandises françaises. Mais sur cette question et en dépit des avantages qu'une solution favorable eût présentés pour eux, les Turcs restèrent intraitables.

La signature des nouvelles capitulations n'empêcha pas Duquesne de continuer la chasse aux corsaires barbaresques. Il poursuivit des vaisseaux de Tripoli jusqu'à Chio dont il bombarda le château (1681) et menaça de brûler la flotte du kapoudan-pacha qui voulait appuyer les corsaires. L'ambassadeur de France, qui était, à ce moment, Mr de Guilleagues, ayant été menacé de mort, Duquesne fit avancer ses vaisseaux jusqu'aux Dardanelles.

Il faut remarquer que, depuis longtemps déjà, l'Angleterre, rivale traditionnelle de la France, voulant développer son commerce dans le Levant au détriment de cette dernière, cherchait à la supplanter dans ses relations avec la Turquie et, au besoin, excitait contre elle les autorités ottomanes. La Hollande marchait, en général, d'accord avec la Grande-Bretagne. La marine anglaise profita des guerres du règne de Louis XIV et notamment de la guerre de la succession d'Espagne, pour causer de sérieux dommages au commerce français dans le Levant¹.

Néanmoins, l'éclat du règne de Louis XIV avait amené la S. P. à de meilleures dispositions à l'égard de la France et sous le règne suivant les dangers qui menacèrent la Turquie du côté de l'Autriche et surtout de la Russie la conduisirent à rechercher de nouveau l'alliance française.

Le xviii^e siècle fut, dit M. René Pinon dans son *Histoire*

1. Charles-Roux. *Les échelles du Levant et de Palestine*, Paris, 1928, pp. 3-4.



Diplomatique (p. 300), une période d'épanouissement de l'influence française dans le Levant.

Nous avons vu, au chapitre VIII, qu'un habile ambassadeur, le marquis de Villeneuve, remporta de grands succès, notamment lors des négociations de la paix de Belgrade qui fut conclue par sa médiation et sous la garantie de la France ¹. M. de Villeneuve obtint aussi, le 28 mai 1740, le renouvellement des capitulations. En y regardant de près, ce nouvel instrument ne renferme rien d'important en plus des stipulations du précédent, signé en 1673, encore qu'il fût notablement plus étendu et contint 85 articles au lieu de 58 ². Plusieurs articles précisent les droits des ambassadeurs et des consuls. Ceux-ci, en raison du titre d'*empereur* attribué, *ab antiquo*, au souverain de la France, seront traités et considérés par la S. P. avec les honneurs convenables à ce titre. Ils se serviront de tels drogmans qu'ils voudront et emploieront tels janissaires ³ qu'il leur plaira. Les pachas, kadis, etc., ne pourront empêcher les consuls ni leurs substituts d'arborer leur pavillon, selon les usages. S'il arrive que les consuls et les négociants français aient quelques contestations avec les consuls et les négociants d'une autre nation chrétienne, il leur sera permis de se pourvoir devant leurs ambassadeurs qui résident à la S. P.; et tant que le demandeur et le défendeur n'y consentiront pas, on ne pourra pas les forcer de porter ces procès devant les autorités turques.

Il est interdit aux autorités turques d'évoquer de nouveau des procès terminés par une sentence définitive et dans lesquels des Français auraient été partie.

Les droits des évêques et religieux dépendant de l'empereur de France et la protection qui leur est due, tant qu'ils se tiendront dans les bornes de leur état, sont pré-

1. Voir plus haut, p. 128 et suiv.

2. *Noradounghian, op. cit.*, t. I^{er}, p. 277 et suiv. Texte n° 32, suivi des observations de Bianchi sur la traduction de certains articles.

3. Ces janissaires étaient des espèces de gardes particuliers au service des ambassadeurs, des consuls, des couvents. Plus tard, ils furent remplacés par les *kavass*, mais on entendait encore parfois, au xx^e siècle, employer le nom de *janissaire*, au lieu de *kavass*.

cisés; il est spécifié que les bâtiments qu'ils occupent pourront être réparés à la requête de l'ambassadeur. Les pachas, kadis et autres officiers n'y pourront faire qu'une seule visite par an.

Le texte de tous les documents de ce genre manque complètement d'ordre; les articles traitant des différentes questions s'y suivent comme au hasard, et dans le cas qui nous occupe, les mêmes sujets sont répétés à plusieurs reprises. Quelques dispositions sont, à la vérité, plus développées que dans le texte de 1673, mais le rédacteur ottoman semble toujours sous l'impression que les ordres du souverain peuvent ne pas être exécutés. Il insiste plus d'une fois sur ce que les gouverneurs, commandants, kadis, douaniers, voïvodes, mutesselims (sous-gouverneurs) et autres, ne contreviendront en aucune façon aux capitulations impériales; dans le cas contraire, il sera donné des ordres pour les punir, sur les représentations qui en seraient faites par l'ambassadeur et les consuls après que le fait aura été bien avéré.

Un article constate, notamment, que, malgré la disposition qui permet l'entrée des marchandises françaises moyennant une taxe unique de 3 %, certains douaniers « portés par leur esprit d'avidité » n'exigent en apparence que 3 %, tandis qu'ils en perçoivent réellement davantage.

Un autre article semble assez singulier, sinon par son esprit, du moins par sa rédaction, étant donné qu'il s'agit de deux pays liés par une amitié traditionnelle. « Quand nos vaisseaux, nos galères et nos armées navales, se rencontreront en mer avec les vaisseaux français, *ils ne se feront aucun mal ni dommage*, mais au contraire ils se donneront réciproquement toutes sortes de témoignage d'amitié, et si, de leur plein gré, ils ne font aucun présent, on ne les inquiétera point, et on ne leur prendra par force ni agrès, ni hardes, ni *jeunes garçons*, ni autre chose qui leur appartienne. »

Cette interdiction suggère de sérieuses réflexions au sujet des procédés ordinaires des vaisseaux de guerre turcs à l'égard des bâtiments étrangers, même amis.



En général, comme le dit Albert Vandal, les capitulations de 1740 avaient moins pour effet d'accroître nos droits que de les dégager avec netteté; elles définissaient avec une si heureuse précision le régime attribué à nos nationaux, que le besoin de les renouveler ne se fit plus sentir; rappelées dans les traités conclus de nos jours avec la S. P., elles sont demeurées la base reconnue de nos privilèges et forment encore aujourd'hui (1887) la loi des Français dans les Échelles du Levant ¹.

Tout bien examiné, la précision de ces nouvelles capitulations n'est peut-être pas aussi grande que veut bien le dire l'éminent historien. Le style emphatique, les répétitions des rédactions turques d'alors n'étaient guère compatibles avec une réelle précision. En outre, si nous en croyons les notes de l'orientaliste Blanqui, qui figurent dans l'ouvrage de *Noradounghian effendi*, après le texte français, celui-ci ne serait pas toujours une traduction, exacte du texte turc. C'est ainsi que, en plusieurs passages, au sujet des religieux, les mots *herné djinsden olourïssa, de quelque espèce qu'ils soient* (évidemment, de quelque ordre religieux), a été traduit, de *quelque nation qu'ils soient*, ce qui appuyait les prétentions à la protection de tous les religieux catholiques, sans distinction de nationalité. Nous avons vu, d'autre part, que cette protection existait en fait et était même admise par la S. P., mais elle se basait sur l'usage plutôt que sur les textes.

Une ambassade extraordinaire, dirigée par Mehmed-Saïd effendi, envoyée à Versailles pour présenter les capitulations à Louis XV, confirma le rétablissement de l'accord et de l'amitié entre la France et la Turquie. Saïd effendi qui, dans sa jeunesse, avait visité la France, parlait français et avait conservé une certaine tournure d'esprit européenne, fit bonne impression à Paris où il fut l'objet d'une brillante réception et où il séjourna six mois ². A son retour en Tur-

1. *Une ambassade française en Orient sous Louis XV* par Albert Vandal, Paris, 1887, p. 420.

2. Voir dans *Albert Vandal, op. cit.*, pp. 421-22, le récit de l'ambassade de Mehmed Saïd.

quie, il ramena de France deux bâtiments de guerre, et un corps de canonniers qui devait servir à l'organisation de l'artillerie turque. Cet essai n'eut sans doute pas de résultats bien sérieux, car nous voyons, une vingtaine d'années plus tard, le baron de Tott reprendre cette tâche à pied d'œuvre.

M. de Villeneuve resta à Constantinople jusqu'au milieu de 1741. Agé et fatigué, il avait demandé son rappel. Son ambassade avait marqué l'une des périodes les plus brillantes de l'influence française en Turquie. Par sa valeur et ses qualités personnelles, autant que par les services rendus à l'Empire ottoman, notamment à l'occasion des traités de Belgrade, il avait acquis une situation exceptionnellement favorable auprès du sultan et de ses ministres et il en avait profité, non seulement pour obtenir le renouvellement des capitulations, mais aussi pour assurer dans les meilleures conditions, la vie de nos colonies dans les Échelles et le développement du commerce français qui, à cette époque, fut, de beaucoup, plus important que celui de toutes les autres nations européennes. Le tact et l'esprit de tolérance du marquis de Villeneuve avaient gagné à son influence les églises chrétiennes non catholiques, dont les prélats le prirent parfois pour arbitre dans leurs rivalités. Il pensait, avec raison, qu'il fallait éviter de montrer aux musulmans le triste spectacle des communautés chrétiennes se disputant entre elles.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les revers de la France pendant la guerre de Sept Ans, l'impossibilité où elle se trouva d'aider la Turquie aux prises avec la Russie, firent perdre, en grande partie, les résultats obtenus par Villeneuve. Cependant, les bonnes relations avec la France se développèrent de nouveau sous le règne de Selim III qui ressentait pour ce pays une si forte inclination, qu'il ne changea pas, personnellement, de sentiments à son égard, même après l'occupation de l'Égypte par Bonaparte ¹.

Les capitulations, bien que contenant certaines dispo-

1. Halli Ganem, *Les Sultans ottomans*, Paris, 1902, t. II, p. 178.



sitions de nature politique, concernaient surtout les affaires commerciales et les facilités données aux commerçants et navigateurs français pour leurs voyages et leur négoce en Turquie. C'était donc, principalement, des traités de commerce, et les documents qui les remplaceront au XIX^e siècle auront essentiellement ce caractère. Les capitulations renfermaient aussi, comme on le sait, des dispositions relatives à l'exercice du culte et à la protection des religieux catholiques, d'où l'on est arrivé plus tard par une extension de sens que ne justifiaient pas les termes mêmes des traités, à un droit de protection sur tous les catholiques de l'Empire, même indigènes et de rite oriental ¹.

Le commerce de la France avec le Levant s'était particulièrement développé au XVII^e et au XVIII^e siècles. Son point de départ principal était le port de Marseille qui lui devait une grande partie de sa prospérité et dont la Chambre de Commerce exerçait, à l'origine, une influence prépondérante sur l'organisation et la vie des colonies françaises qui résidaient dans les *Echelles*, nom que l'on donnait alors — et qui s'est conservé dans une certaine mesure — aux ports de la Méditerranée orientale et même, par extension, à des villes de l'intérieur, comme Alep et Rames (Ramleh). Les principaux endroits où aboutissait ce commerce étaient, par ordre d'importance, Smyrne, Salonique, l'Égypte (Alexandrie), Alep, Constantinople, les Échelles de Syrie et de Palestine, la Morée, la Crète et Chypre. Les principales échelles de Syrie et de Palestine étaient Alexandrette, Tripoli de Syrie, Saïda, Saint-Jean d'Acre, Jaffa et Ramleh. Le port de Beyrouth ne semble pas avoir eu à cette époque l'importance qu'il a prise au XIX^e siècle.

Aux échelles du Levant, il faut ajouter les ports de Barbarie, Tripoli d'Occident (Taraboulous i Gharb), Tunis et Alger, dont le commerce avec Marseille, en dépit de la piraterie, était assez actif.

1. A l'exception des Albanais catholiques de l'Albanie du Nord et de la région de Kossovo qui étaient sous la protection de l'Autriche. Il n'est pas besoin de faire remarquer que la France n'a jamais revendiqué, comme on le dit parfois par erreur, la protection des *chrétiens* ottomans, en général.



Dans une remarquable étude ¹, M. Charles-Roux, actuellement ambassadeur près le Saint-Siège, décrit l'organisation et l'existence des colonies françaises du Levant au xvii^e et au xviii^e siècles. C'est sous Colbert et ses successeurs immédiats, Seigneley et Pontchartrain, que furent promulguées les lois fondamentales du régime des Échelles. Ce régime se développa et se précisa au xviii^e siècle et disparut au moment de la Révolution. Quelques dispositions cependant ont subsisté jusqu'à présent.

Au commencement du xvii^e siècle, les Échelles avaient une administration autonome sous la direction de leurs consuls et la haute autorité de la Chambre de Commerce de Marseille qui les nommait. D'après les réformes de Colbert, ces établissements sont placés dans le ressort du Secrétaire d'État de la Marine. L'autorité supérieure est exercée sur place par l'Ambassadeur qui a dans ses attributions la protection et la surveillance du commerce; il est représenté dans les diverses échelles par les consuls, désormais officiers royaux, fonctionnaires appointés ² et non plus commerçants comme auparavant. On a vu par le texte des capitulations que les consuls avaient des pouvoirs étendus, puisqu'ils remplissaient l'office de juges dans les affaires concernant exclusivement les Français, attributions qu'ils ont conservées jusqu'au traité de Lausanne en 1923.

Les commerçants établis dans chaque échelle, assez peu nombreux d'ailleurs, formaient l'assemblée de la nation, possédant des attributions administratives et élisant chaque année deux députés qui arrêtaient les comptes et les transmettaient à la Chambre de Commerce. L'élection des *députés de la nation* dont les fonctions n'étaient plus guère qu'honorifiques, subsista dans quelques places, à Constantinople, par exemple, jusqu'à la guerre européenne.

Les consuls et les députés étaient en correspondance avec la Chambre de Commerce de Marseille qui conservait

1. *Les Échelles de Syrie et de Palestine au XVIII^e siècle*, par Charles-Roux, ministre plénipotentiaire, Paris 1928, Geuthner, éd.

2. Leurs appointements étaient payés par la Chambre de Commerce de Marseille.



un rôle important surtout à titre consultatif. L'Intendant de Provence qui portait, depuis 1687, le titre d'Inspecteur du Commerce du Levant, avait le droit de présider cette compagnie. On retrouvait encore, avant la suppression récente du régime capitulaire, le souvenir des relations officielles des Échelles du Levant avec la Provence, dans le fait que les appels des tribunaux consulaires en matière civile et correctionnelle ainsi que les affaires criminelles étaient portés devant la Cour d'appel d'Aix, de même qu'autrefois cette juridiction appartenait au Parlement siégeant dans cette même ville.

Si les colonies françaises du Levant étaient peu nombreuses, cela tenait en partie à une réglementation rigoureuse qui ne permettait l'établissement dans les Échelles qu'aux Français munis d'une autorisation délivrée par la Chambre de Commerce de Marseille après le dépôt d'un cautionnement. Encore l'autorisation n'était-elle valable que pour dix ans, au cours desquels, si l'un des membres de la colonie donnait de sérieux sujets de plainte, le consul pouvait le rembarquer d'office pour la France.

Parmi les ressortissants de l'Ambassade et des consulats de France figuraient aussi les religieux des divers ordres, Capucins, Carmes, Jésuites et plus tard Prêtres de la Mission (Lazaristes) dont un certain nombre étaient étrangers, mais acceptaient, et même réclamaient, la protection française. A côté des services incontestables qu'ils rendaient, ils n'étaient pas sans susciter parfois des difficultés aux consuls. Ils n'observaient pas la discrétion qui est de règle actuellement chez les religieux catholiques en Orient, et, s'ils avaient dû renoncer à convertir les musulmans, leur prosélytisme s'exerçait parfois à l'égard des chrétiens indigènes non-catholiques, d'où des difficultés avec les évêques grecs, syriens, arméniens et leurs Patriarches, généralement soutenus par les autorités turques. Des rivalités surgissaient même entre les moines occidentaux et le clergé catholique de rite oriental. Les consuls devaient apaiser les querelles et modérer les accès de zèle indiscret.

Une autre catégorie de clients des consuls était consti-



tuée par les protégés, sujets ottomans qui avaient obtenu des autorités turques, moyennant finance, le droit de recourir à une protection étrangère, en raison de leur situation auprès d'un commerçant, comme courtier (*censal*), ou d'un couvent catholique comme procureur. Les documents de l'époque les appellent *barataires*¹, parce qu'ils avaient obtenu un *barat* (exactement *bérat*) ou lettre patente leur reconnaissant la qualité de protégé étranger.

Malgré les capitulations, les étrangers n'étaient pas complètement à l'abri des vexations des autorités ottomanes. D'abord, ils étaient tenus, à l'égard de ces autorités, par des usages auxquels il n'était pas possible de se soustraire, à des présents périodiques ou extraordinaires, qu'ils appelaient *donatives* (turc *pechkech*), puis, les fonctionnaires administratifs ou judiciaires trouvaient souvent moyen, sous des prétextes variés, d'exiger des colonies des taxes ou des amendes arbitraires, qui étaient payées par l'ensemble de la « nation ». C'est ce qu'on appelait des *avanies*. Parfois aussi, les foules turques, ou les janissaires, laissés libres, sinon encouragés par le pacha ou le kadi, se livraient à des violences matérielles contre la personne ou les biens des étrangers, et les consuls durent souvent faire preuve d'une énergie héroïque pour sauver leurs compatriotes².

De nombreux abus ayant été constatés dans les Échelles vers la fin du XVIII^e siècle, le baron de Tott, que nous avons vu se distinguer au service de la Turquie comme administrateur, ingénieur militaire et maritime, fut chargé en 1776 d'une mission d'inspection dans le Levant, ce qui lui donna l'occasion de visiter la Crète, l'Égypte, la Palestine et la Syrie, les côtes d'Asie Mineure, les îles de l'Archipel et Tunis.

Le baron a publié dans ses *Mémoires*³ le récit de son ins-

1. Charles-Roux, *op. cit.*, p. 19.

2. Charles-Roux, *op. cit.*, p. 19.

3. Le baron de Tott raconte ce voyage dans la troisième partie de ses *Mémoires*, p. 107 et suiv. Il a en outre rédigé un *Rapport général sur son inspection des Echelles*, dont plusieurs passages sont cités par M. Charles-Roux, *op. cit.*, p. 117 et suiv.

pection et donné de curieux aperçus sur l'état de ces régions l'anarchie qui régnait dans quelques contrées sous la pression des Druses et des Métualis, la barbarie de certains fonctionnaires comme le pacha de Saïda, surnommé *Djézar* (le boucher) qui, entre autres, avait fait murer vivants des Grecs, en reconstruisant les remparts de Beyrouth, la faiblesse du gouvernement central qui ignorait ou tolérait les méfaits des fonctionnaires locaux.

Dans un rapport général sur son inspection des Échelles, il donne son avis sur la situation des diverses colonies, la valeur des consuls, dont quelques-uns lui semblent manquer d'énergie dans leurs rapports avec les pachas. Il ne ménage pas les critiques à l'égard des moines et propose de ne maintenir qu'un seul ordre qui serait chargé de toutes les Missions. Il propose, à cet effet, les Pères de Terre Sainte ou Franciscains, parce qu'ils sont seuls nommés dans les capitulations et parce que, recevant des fonds d'Espagne et de l'Europe entière, ils coûteront moins cher à protéger.

Une ordonnance du 3 mars 1781 régularisait et complétait les dispositions antérieures sans y apporter de modifications importantes, sauf sur un point. Elle admettait les étrangers à faire le commerce entre les Échelles et la France et réciproquement, par bateaux français, sans payer le droit très élevé (20 %) qui établissait un monopole de fait en faveur des commerçants français. Cette disposition, très critiquée, eut, en effet, des conséquences défavorables pour le commerce de la France avec le Levant qui dut subir la concurrence des Grecs, des Arméniens, des Vénitiens, des Anglais. Elle fut rapportée en 1785.

A cette époque, deux tendances se faisaient sentir en France, relativement à l'attitude à observer à l'égard de l'Empire Ottoman, dont la décadence s'accroissait et dont on prévoyait, déjà, bien prématurément, sans doute, la disparition prochaine et le partage entre les puissances européennes.

Les uns, considérant les avantages que procurait à la France le système des capitulations et du monopole com-



mercial, voyant, dans les établissements des Échelles, de véritables colonies françaises, analogues, disait-on, à nos comptoirs de l'Inde, pensaient que le gouvernement français devait soutenir la Turquie dont l'existence était nécessaire pour maintenir cet état de choses. D'autres, et principalement ceux qu'inspiraient les idées philosophiques dominantes à la fin du XVIII^e siècle, tout en reconnaissant « qu'après la Porte, on ne trouverait pas de gouvernement qui, nous préférant à ses propres sujets, ne nous impose que 3 % de douanes tandis qu'il exige d'eux 10 % »¹, admettaient que sous une domination plus éclairée, la liberté du commerce permettrait d'obtenir des résultats aussi favorables tout en évitant les dépenses d'entretien des Échelles.

En fait, l'ancien Empire Ottoman vivra encore pendant plus d'un siècle, en essayant de se réformer comme nous le verrons dans les chapitres suivants, mais ces réformes même auront pour résultat d'accroître l'influence étrangère, de sorte qu'au commencement du XX^e siècle la Turquie entière sera, en quelque sorte, une colonie d'exploitation européenne.

1. Volney, *Considérations sur la guerre des Turcs*, cité par M. Charles-Roux *op. cit.*, p. 131.



CHAPITRE XI

L'ÉTAT POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET SOCIAL DE LA TURQUIE A LA FIN DU XVIII^e SIECLE

L'état politique de la Turquie à la fin du XVIII^e siècle présentait, en fait, le type le plus complet d'un gouvernement absolu, sous lequel la vie et les biens des sujets étaient entre les mains du souverain. Sans doute, en théorie, le Coran était la loi suprême qui limitait l'arbitraire du monarque. Dès le IX^e siècle, des philosophes arabes, à Bagdad avaient tiré de la loi sacrée des principes qui garantissaient les droits essentiels de l'homme. Mais, de même que l'on vit plus d'un sultan user et même abuser du vin et des boissons fermentées, contrairement à l'une des règles les plus formelles et les plus respectées de la loi islamique, lorsque le sentiment que les Padichahs pouvaient avoir du bien de l'État, ou simplement leurs passions, leurs ressentiments ou leur cupidité, étaient en jeu, ils se souciaient peu des préceptes du livre saint ou de la tradition musulmane.

Tous les sujets, jusqu'aux plus hauts dignitaires, étaient réputés les esclaves du Sultan et ce terme (*koul*) était même employé d'une façon officielle, aussi bien par le souverain pour désigner les fonctionnaires, que par ces derniers pour se désigner eux-mêmes. On s'en servit même jusqu'au XVII^e siècle à l'égard des ambassadeurs étrangers.

On a vu, dans les chapitres qui précèdent, combien était précaire la position des personnages importants, à commencer par les grands-vizirs. Les services les plus éminents n'étaient pas toujours une garantie contre la disgrâce. Au contraire, ils accéléraient parfois la chute d'un ministre



dont le souverain, jaloux de son pouvoir absolu, craignait la popularité. Plus un Turc se trouvait, par sa position, près des regards du Sultan, plus il était exposé aux effets de sa colère ou de son caprice. Les fonctionnaires agissaient de la même manière avec leurs subordonnés et leurs administrés, de sorte que l'arbitraire, les exactions, les concussions, surtout dans les dernières années, régnaient du haut en bas de l'administration de l'Empire, ce qui explique les nombreuses révoltes qui marquèrent la fin du XVIII^e siècle et le commencement du XIX^e et éclatèrent chez les Musulmans avant de soulever les Chrétiens.

La conquête de la Roumélie et la prise de Constantinople avaient changé le caractère de l'empire Ottoman, qui auparavant était essentiellement un Etat militaire reposant sur une armée toujours sur le pied de guerre. Certains usages et certains termes avaient été conservés de cette époque, mais les Sultans, se considérant comme les héritiers des empereurs de Constantinople, en avaient, en partie, adopté les traditions, notamment le faste qui présidait à tous les actes du souverain, la richesse des palais, la cour nombreuse et brillante, la splendeur des costumes, la pompe des cortèges. D'après M. d'Ohsson¹, la Cour impériale au complet, à la fin du XVIII^e siècle, ne comprenait pas moins de 12.000 hommes, officiers, eunuques noirs et blancs, pages (*itchoylan*), huissiers, gardes des différentes catégories.

Comme il arrivait, d'ailleurs, dans les autres cours, des fonctionnaires dont l'emploi n'était pas spécialement important, mais donnait à son titulaire la possibilité d'approcher fréquemment le souverain, arrivaient à prendre sur celui-ci une influence particulière grâce à laquelle ils pouvaient exercer la réalité du pouvoir et changer à leur gré ses détenteurs officiels. Un de ces personnages influents, était le chef des eunuques noirs, le *kızlar aghassy* (agha des filles), qui jusqu'à la chute d'Abdul Hamid II (1909), occupa le 3^e rang dans la hiérarchie officielle.

1. Tableau général de l'Empire Ottoman. Edition Firmin Didot, Paris 1824, t. VII.



Les Européens ont pris, tout au moins depuis le XIX^e siècle, l'habitude d'appeler *Sultan*, le souverain des Ottomans, et ce terme est passé même dans la langue diplomatique. Autrefois on disait le *Grand Seigneur* ou plus vulgairement le *Grand Turc*, et on le qualifiait de *Sa Hautesse*, terme assez bizarre pour un si puissant monarque, puisqu'il est identique à *Altesse* qui se disait pour les princes.

En réalité, les Turcs n'emploient pas le mot *soultan* isolément, mais seulement suivi du nom du souverain ¹, qui est lui-même suivi de titre tatar *khan*, par exemple *Soultan Mahmoud Khan*. Le terme effectivement employé pour désigner le souverain est *padichah*, mot d'origine persane dont la traduction la plus approchée est *empereur*. C'est en effet ce dernier titre qui est usité par les traducteurs quand il s'agit, non seulement du sultan, mais aussi des souverains des grandes puissances comme le Roi de France et plus tard l'Empereur d'Allemagne et l'Empereur de Russie qui, dans les documents turcs, recevaient également le titre de *padichah*. Lorsque les troupes turques acclamaient le monarque, elles criaient : *Padichahîmîz tchok iacha*. « Longue vie à notre *padichah* » et cet usage s'est conservé jusqu'à la chute de la monarchie.

Le mot *soultan* s'employait aussi pour des femmes, mais se plaçait alors après le nom propre, par exemple : *Eminéh soultan*, la sultane *Eminéh*, *Validé soultan*, la sultane-mère.

Dans les actes officiels, tels que le préambule des traités et des capitulations, les sultans se donnaient à eux-mêmes des titres extraordinairement pompeux qui, aujourd'hui, nous semblent extravagants et qui indiquaient, à la fois, la haute opinion qu'ils avaient de leur puissance et de celle de leur empire, et le dédain, plus ou moins masqué par des formules courtoises, qu'ils professaient à l'égard des souverains ou des États chrétiens.

Voici, à titre d'exemple, quelques passages du préam-

1. Pour plus de facilité, nous avons employé et emploierons ce mot conformément à l'usage général en Occident.



bule des capitulations signées en 1740 avec le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France :

« Moi qui par l'excellence des faveurs infinies du Très-Haut suis le sultan des glorieux sultans, l'empereur des puissants empereurs, le distributeur des couronnes aux Khosroés qui sont assis sur les trônes; l'ombre de Dieu sur la terre; le serviteur des deux illustres et nobles villes de la Mecque et de Médine; le protecteur et le maître de la sainte Jérusalem; le souverain des trois grandes villes de Constantinople, Andrinople et Brousse, de même que de Damas, odeur de Paradis, de Tripoli de Syrie, de l'Égypte, de toute l'Arabie..., de toute la Valachie et la Moldavie, possesseur enfin de nombre de villes et de forteresses dont il est superflu de rapporter et de vanter ici les noms; moi qui suis l'empereur, l'asile de la justice et le roi des rois, le centre de la victoire, le sultan, fils de sultan, l'empereur Mahmoud le Conquérant; moi, qui par ma puissance, origine de la félicité, suis orné du titre d'empereur des deux terres et, pour comble de la grandeur de mon califat, suis illustré du titre d'empereur des deux mers » ¹.

Suivent des épithètes louangeuses, mais beaucoup moins nombreuses, à l'adresse du roi de France « la gloire des grands princes de la croyance de Jésus, l'arbitre et le médiateur des affaires des nations chrétiennes, etc. », qui n'empêchent pas de rappeler que « notre Sublime Porte de félicité est l'asile des sultans les plus magnifiques et des empereurs les plus respectables » et que l'ambassadeur du roi « a été admis jusque devant notre trône impérial, environné de lumière et de gloire ».

La manière de vivre des sultans correspondait à la mentalité que dénotent ces phrases. Ils ne paraissaient en public que dans des circonstances extraordinaires et toujours entourés d'un cortège magnifique, à moins qu'ils ne parcourussent la capitale déguisés, comme les khalifes de l'ancien temps, pour se rendre compte de l'état de la ville,

1. *Noradounghian, op. cit.*, t. I^{er}, pp. 277 et 278.



de la police et même de l'état d'esprit de la population. Malgré l'incognito que les passants devaient strictement respecter, même s'ils reconnaissaient le souverain, celui-ci, toujours accompagné de quelques officiers et suivi d'un bourreau, punissait souvent, séance tenante, les infractions qu'il constatait, et même, au dire de M. d'Ohsson, il était d'usage, lors des premières sorties du sultan après son avènement, qu'il fit tomber quelques têtes, parfois pour des délits de peu d'importance, afin d'inspirer au peuple la crainte de sa justice.

C'est surtout depuis Sélim II, que le padichah est devenu presque invisible, en dehors de rares occasions solennelles. Auparavant, il présidait le *Divan*, grand conseil et tribunal suprême, mais ensuite, s'il y assistait, c'était derrière une fenêtre fermée d'un grillage doré. Seul, parmi les hauts fonctionnaires politiques, le grand-vizir et le mufti pouvaient lui parler, et encore devaient-ils être appelés par lui. Ces audiences, nommées *rikiab* ¹, avaient lieu traditionnellement en certaines circonstances spéciales. Le grand-vizir était aussi parfois convoqué à des audiences extraordinaires et, dit d'Ohsson, il ne s'y rendait jamais sans inquiétude, car il pouvait aussi être appelé au sérail pour être envoyé en exil ou mis à mort.

Une étiquette rigoureuse rappelant à la fois les traditions asiatiques et les usages byzantins, réglait la vie du palais et les actes ou les attitudes des fonctionnaires.

Les cortèges qui précèdent ou accompagnent le sultan dans ses sorties solennelles, sont très nombreux et renferment des éléments extraordinairement brillants. Albert Vandal ² donne, d'après les mémoires du marquis de Nointel, une description pittoresque du cortège du sultan Mehmed IV partant pour la guerre; les escortes des six principaux vizirs, composées de fantassins, de cavaliers, de pages, présentant une étonnante diversité d'armes, de harnachements, de costumes, puis la troupe plus modeste

1. *Etrier*, souvenir de la période militaire de l'empire ottoman, alors que les souverains passaient la plus grande partie de leur vie à cheval.

2. *Les voyages du marquis de Nointel*, p. 93 et suiv.

des gens de loi, coiffés de gros turbans, précédant le Coran, porté sur un dromadaire, enfin, devant le sultan à cheval, couvert d'une armure de fer et d'un manteau de brocart à fond rouge, les troupes de sa maison, magnifiquement vêtues et armées, les derniers rangs semblant tout couverts d'or, de la tête au pied.

Quelques jours auparavant l'ambassadeur avait vu défiler un cortège tout différent, composé des corps de métier qui doivent suivre et servir l'armée, chacun avec ses attributs et les instruments de son travail, feignant de les utiliser tout en marchant.

Le sultan habitait dans le palais qui se trouve à l'extrémité de Stamboul à l'endroit où la Corne d'Or rejoint la mer de Marmara et qu'on nomme actuellement la *Pointe* (exactement le cap) du Sérail¹ (*Sarai-bourounou*). L'enceinte garnie de tours qui subsiste encore aujourd'hui, renferme un très grand nombre de bâtiments ainsi que divers kiosks, répartis dans les vastes jardins qui, depuis la révolution de 1908, ont été aménagés et ouverts au public. Les sultans demeurèrent dans ce Vieux-Palais (*Eski-Sarai*) jusqu'à ce que Abdul Medjid eut fait, en 1853, construire le vaste et beau palais de Dolma-Baghtché sur la rive européenne du Bosphore.

Le *harem* est exactement la partie du palais où demeurent les femmes, et, par extension, ce terme est arrivé à désigner les femmes elles-mêmes².

On sait que les lois coraniques autorisent la polygamie, concédant jusqu'à quatre femmes légitimes et permettent, en outre, très largement, la cohabitation avec les esclaves, dont les enfants, nés dans ces conditions, sont réputés légitimes.

Les premiers sultans épousèrent des princesses, parfois

1. Mot persan. La prononciation turque est *sarai*. Nous conservons la forme usuelle en Occident.

2. Le mot arabe *harem*, signifie exactement *interdit*. Même les habitations des particuliers comprennent le *sélamlik* où l'on reçoit les visiteurs, et le *haremluk* où ne peuvent pénétrer que le mari et les très proches parents (père, frères) des épouses, ainsi que les femmes.



même les filles ou les sœurs de souverains chrétiens, grecs, serbes ou bulgares, qui pouvaient, dans le harem, conserver leur religion. On cite aussi deux sultans qui prirent pour femmes les filles de muftis.

Mais Ibrahim I^{er} fut le dernier qui, en 1647, contracta un mariage régulier, et le harem impérial ne comprit plus que des esclaves, achetées directement ou offertes en présent par les grands personnages de l'empire. Ces esclaves étaient réparties en cinq classes dont la première comprenait les concubines officielles (*kadyñ*) en nombre assez restreint. Celle qui donnait le jour à un prince était appelée *khasséki*¹ *soultan*. A l'avènement d'un nouveau padichah, sa mère devenait *validé soultan*. C'est aux femmes de la deuxième classe, les *guédikli* que s'appliquait aussi la dénomination *d'odalik*, qu'on pourrait traduire par *camériste*² et dont les Européens, selon leur habitude d'estropier les noms orientaux, ont fait *odalisque*, comme de *itch oglan*, page, ils ont fait *icoglan*.

Au total, le gynécée impérial (*harem i humaïoun*) pouvait comprendre jusqu'à cinq ou six cents femmes provenant de tous les pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique, enlevées à la suite d'expéditions de guerre, d'incursion dans les territoires voisins, ou même vendues par leurs parents comme cela arrivait chez les Circassiens, dont les filles étaient particulièrement recherchées pour leur beauté.

Comme tous les personnages notables recrutaient leur harem dans les mêmes conditions, il en résultait que les Turcs des classes élevées constituaient une race extrêmement mélangée.

On comprend qu'une telle organisation de la cour impériale devait entraîner des dépenses énormes qui, tout en surchargeant les sujets du sultan, épuisaient le Trésor. D'autre part, les souverains, entourés de centaines de femmes, devaient se laisser aller à une sensualité déprimante, ce qui ne les empêchait pas toujours de pratiquer

1. *Khassé* ou plus exactement *khassa*, signifie *qui appartient en propre*; ici ce terme s'applique à ce qui est propre au souverain.

2. De *oda*, chambre.



des vices plus blâmables, que des faits précis obligent l'historien à constater. Ajoutons encore les intrigues qui devaient forcément se nouer au milieu de cette multitude de personnes, presque recluses dans l'enceinte d'un palais et dont quelques-unes étaient reçues intimement par un souverain absolu.

Aussi, voyons-nous, à partir du xvi^e siècle, après les règnes glorieux de Mehmed II et de Suleïman, les sultans, soumis à l'influence de leur mère, des favorites ou des eunuques, qui disposaient à leur gré des plus hautes dignités, laisser l'Empire glisser rapidement sur la voie de la décadence, retardée seulement, par moments, grâce à l'énergie d'un grand-vizir qui avait su s'imposer.

Jusqu'au règne d'Ahmed I^{er} (1604-1617), la succession au trône ottoman s'était opérée par ordre de primogéniture. Ahmed s'écarta de cet usage en désignant son frère Moustafa pour son successeur, et, dans la suite, s'établit la règle, qui subsista jusqu'à l'abolition de la monarchie, d'après laquelle le trône devait revenir au plus âgé des descendants d'Osman, de sorte que, aux époques récentes, on a vu, le plus souvent, un sultan disparaissant avoir pour successeur un frère ou un neveu. Ce système avait, paraît-il, pour but, d'éviter les minorités.

L'extraordinaire extension de la famille impériale résultant de la pratique de la polygamie et du concubinage légal, avait donné naissance à des usages inhumains tendant à éviter les compétitions. Nous avons déjà vu le fratricide, érigé en loi et donnant lieu, parfois, à de véritables massacres. Des mesures cruelles frappent aussi les sultanes, filles du souverain, dont les enfants mâles sont mis à mort dès leur naissance. Les princes du sang (*chah zadé*)¹, fils de sultan, recevaient autrefois, du vivant de leur père, le gouvernement de provinces importantes. On a vu que, le plus souvent, ils abusaient de cette faveur pour se révolter contre leur père, aussi depuis le règne d'Ahmed I^{er}, non seulement on ne leur donne plus de gouvernement,

1. Des mots persans *chah*, roi, *zadé*, fils.

mais on les tient enfermés au sérail et soumis à un rigoureux isolement ¹. S'ils viennent à avoir un fils d'une de leurs esclaves — malgré les précautions prises paraît-il, pour l'empêcher — cet enfant est voué à une mort immédiate comme ceux des sultanes.

On se rend compte qu'au sortir d'une semblable réclusion, au milieu de femmes esclaves et d'eunuques noirs, sans relations avec le monde extérieur, le prince appelé au trône n'ait pu que bien exceptionnellement déployer les qualités d'intelligence et de volonté nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

Malgré l'omnipotence officielle du sultan, le pouvoir effectif était, le plus souvent, entre les mains du *grand-vizir* (*sadr-azam*), qui l'exerçait aussi d'une manière absolue, tempérée seulement par la crainte de la destitution ou d'une sentence de mort, car, à part quelques personnages d'une valeur et d'une force de volonté exceptionnelles, qui surent s'imposer et se maintenir, la mission d'un grand-vizir était de courte durée et se terminait ordinairement par l'exil et parfois le lacet, supplice habituellement réservé à ces hauts dignitaires.

Le grand-vizir était dépositaire des sceaux de l'Etat. Son insigne était un anneau.

Il y avait antérieurement quatre vizirs, dénommés *koubbé-véziri*, vizir de la coupole ², à cause de la coupole qui surmontait la salle où se tenait alors le conseil. Ces postes furent supprimés sous le règne d'Ahmed III (1705-1730). Depuis le mot *vézir* fut conservé comme la dénomination d'un rang hiérarchique, sans rapport à une fonction déterminée.

Le second personnage de l'Etat, venant aussitôt après le grand-vizir ou plutôt à côté de lui, était le *mufti* ³, inter-

1. D'Ohsson, *op. cit.*, VII p. 101 et suiv.

2. Le mot arabe *vizir*, exactement *vézir*, signifie celui qui porte un fardeau, qui est chargé d'un travail. Le pluriel arabe est *vuzéra*.

3. L'orthographe *muphti*, que l'on rencontre souvent, surtout dans les ouvrages un peu anciens, n'a aucune raison d'être, sinon le désir de compliquer l'aspect des mots étrangers.

prête suprême de la loi religieuse, que l'on a appelé plus tard *cheikh ul islam*, l'ancien de l'Islam. Nous en parlerons plus loin ainsi que des *kazi'askier*, grands-juges, en traitant de la hiérarchie juridico-religieuse.

Les principaux auxiliaires des grands-vizirs étaient le *Kehaïa-Bey*, le *Reis-ul-Kuttab*, les *defterdars*, le *nichandjî* qui avec eux, et avec le mufti et les *kazi'askier*, constituaient les *colonnes de l'Etat* (*Erkian i Devlet*), expression venant de la comparaison de l'Etat à une tente soutenue par des colonnes. Le même terme s'appliqua plus tard à l'Etat-Major de l'Armée (*Erkian i Harb*) et aux officiers généraux.

Le *kehaïa-bey*¹ était l'adjoint du grand-vizir, chargé principalement des affaires intérieures. On le voit quelquefois désigné sous le nom de *Kaïmmakam* (exactement *lieutenant*).

Le *Reïs ul Kuttab*, chef des écrivains (*kuttab*, pluriel de *kiatib*), plus habituellement désigné sous le nom de *Reïs Efendi*, était le ministre des Affaires Etrangères. Il était assisté du drogman ou interprète du Conseil (*Divan terdjumant*)² lequel, à mesure que se développaient les relations avec l'Europe, prenait, en raison de ses connaissances plus étendues et plus précises sur le monde extérieur, de sa science des langues, une grande influence sur son chef direct et même, en général, dans les questions diplomatiques. Comme les Turcs connaissaient rarement les langues étrangères, les fonctions de drogman avaient d'abord été confiées à des renégats, mais ensuite, elles devinrent le monopole des riches familles grecques du Phanar, qui acquirent ainsi une véritable puissance et parmi lesquelles, à partir du xvii^e siècle, se recrutèrent les princes de Valachie et de Moldavie.

Les *defterdars*, au nombre de trois, n'étaient, à l'origine, que des comptables³, mais le premier *defterdar* fut ensuite

1. *Kehaïa*, que l'on prononce très souvent *kiha*, est une corruption du persan *kethouda*, agent.

2. C'est de ce mot que les Européens ont tiré *truchement*. *Drogman* vient du grec *dragoumanos*.

3. Ce mot persan signifie littéralement *teneur de livre*, *do-defter*, registre, *dar*, qui tient.



le ministre des finances, les deux autres n'ayant que des attributions restreintes. Par suite de l'état primitif des finances ottomanes, les dépenses étaient souvent supérieures aux disponibilités du Trésor, et les *defterdars* devaient avoir recours aux *sarrafs* (banquiers-changeurs) arméniens ou israélites, qui prirent un rôle important dans la vie financière de la Turquie.

Le *nichandjî*¹ avait pour office de tracer, en tête des actes officiels émanant du souverain, le monogramme impérial (*toughra*) qui leur confère l'authenticité. On sait que le *toughra* avait d'abord été l'empreinte de la main, trempée dans l'encre et apposée, les doigts écartés. Dans la suite cette signature primitive avait été remplacée par une calligraphie très compliquée renfermant le nom du souverain, celui de son père et les mots « toujours victorieux ».

Les actes sur lesquels était apposé le *toughra* se nommaient *hatt î chérif* et *hatt î humaïoun*, rescrit, proclamation (littéralement : écriture sacrée, écriture sublime), *ferman* (transformé par les Occidentaux en *firman*), ordonnance, ordre, décret, *iradé*, décision, *béral*, lettre patente, brevet. Ces termes se sont conservés jusqu'au xx^e siècle.

Le mot *porte* (en arabe *bab*), a été employé de bonne heure pour désigner la résidence officielle d'un dignitaire, le lieu où il exerce son emploi, parce que, dit-on, dans l'ancien temps, les audiences se donnaient devant la porte.

La *Haute Porte* (*Bab î Ali*), désignait le palais du sultan, mais plus tard, cette expression a été appliquée au siège du gouvernement, à la résidence du grand-vizir et en dernier lieu, au bâtiment où se tient le conseil des ministres. En français on a pris l'habitude de dire la *Sublime Porte*; le vieux terme *Excelse Porte*, que l'on trouve dans les anciens documents, répondait mieux aux mots turcs *Bab î Ali*. On dit souvent la *S. P.* ou la *Porte* pour désigner l'Empire ottoman; ce n'est pas exact, ces termes s'appliquant, en réalité, au gouvernement.

1. De *nichan*, marque; signe, insigne, empreinte.

Le *Divan*¹ était une assemblée de hauts dignitaires présidée, soit par le sultan, soit par le grand-vizir et qui jouait le rôle d'un Conseil des ministres, d'un Conseil d'Etat et d'une haute cour de justice.

Mehmed II institua deux divans, l'un au sérail, qu'il présidait lui-même du haut d'une tribune, l'autre, à l'hôtel du grand-vizir. Plus tard, lorsque le souverain assistait au divan, il se dissimulait derrière une fenêtre grillée.

Au divan du palais prenaient part, avec le grand-vizir, les *koubbé-vézirleri* (supprimés dans la suite), puis le *kapou-dan-pacha* (grand-amiral), les kaziaskiers, le nichandjî et les defterdars. Les séances étaient entourées de brillantes cérémonies réglées par une étiquette rigoureuse; peu à peu, les souverains s'en désintéressant, les séances s'espacant, les cérémonies seules subsistèrent et les divans tenus au palais ne furent plus qu'un simulacre².

Le divan du grand-vizir qui se tenait dans le palais de ce haut dignitaire et auquel prenaient part les principaux fonctionnaires de l'ordre judiciaire, conserva longtemps son caractère de cour de justice. Le grand-vizir entendait l'exposé des plaignants et rendait les sentences qui, lorsqu'elles entraînaient une condamnation, le plus souvent, la bastonnade, étaient exécutées séance tenante. Les affaires de l'Etat ne se traitaient pas au Divan, mais dans des conseils (*muchavéré*) convoqués par le grand-vizir et composés des plus hauts fonctionnaires, religieux, civils et militaires, qui, d'ailleurs, ne siégeaient guère que pour la forme et se permettaient rarement d'émettre un avis différent de celui du grand-vizir. D'Ohsson remarque que, dans ce cas, les opposants paient leur sincérité de leur poste. Ils sont, dès le lendemain, envoyés en exil.

On sait que dès la formation de l'Empire ottoman, en Asie, son territoire fut divisé en gouvernements appelés *sandjak*, mot turc qui signifie *drapeau* et que l'on remplace

1. Ce mot est persan. Il était déjà en usage chez les khalifes omniades et proviendrait, dit-on, de ce que les membres des premiers divans auraient été comparés à des *génies*, en persan *div*, pluriel *divan*.

2. D'Ohsson, t. VII, p. 213.



quelquefois par son correspondant arabe, *liva*. Les gouverneurs étaient appelés *sandjak-bey* ou *mir i liva*.

Lorsque les possessions turques s'étendirent, des gouverneurs généraux furent institués avec le titre de *beyler beyi* (arabo-persan, *mir i miran*), c'est-à-dire *chef des chefs*. Jusqu'au règne de Mehmed II, il y eut deux *beyler beyi*, celui d'Anatolie ¹ pour les provinces d'Asie, et celui de Roumélie (*Roum Ili*, pays des Grecs) pour l'Europe. Le premier résida d'abord à Angora, puis à Kutahia; le second, à Monastir ou à Sofia. Mehmed établit un nouveau *beyler beyi* pour la Bosnie.

Le *beyler beyi* ainsi que les plus hauts fonctionnaires administratifs portaient le titre de *pacha*, mot d'origine persane qui paraît venir de *pa i chah*, le pied du roi, parce que les pachas étaient les soutiens du souverain ². Les fonctionnaires de rang moins élevé étaient qualifiés *bey*, prononciation turque osmanlie, du mot vieux-turc *beg*, chef ³.

L'insigne des gouverneurs et des commandants militaires était une queue de cheval suspendue à une lance que l'on portait devant eux : c'est ce qu'on appelait *tough*. Les *beyler beyi* avaient droit à deux ou trois *toughs*, les *sandjak-bey*s à un seul; d'où l'expression usuelle chez les écrivains occidentaux, *pacha à une queue*, à deux queues, etc...

Sous les ordres du *sandjak-bey*, étaient placés des chefs de district appelés *mutesellim* ou *sou-bachî*, mot qui signifie littéralement *tête de l'eau* et dont l'origine n'est pas claire.

Les terres des provinces conquises avaient été réparties en trois catégories : celles laissées à la population chrétienne sous condition du paiement de la *capitation* (*kharatch*), celles appartenant aux sujets musulmans, ou colonisées par eux et soumises à la dîme (*euchur*), et enfin celles que l'Etat s'est appropriées.

1. Du grec *Anatoli*, l'orient; en turc *Anadolou*.

2. Comme ce mot a été parfois prononcé *bacha*, on l'a rapporté au mot turc, *bach*, tête, mais cette origine est peu probable. De *bacha*, les anciens écrivains occidentaux avaient fait *bassa*.

3. La prononciation primitive *beg* a dû subsister assez longtemps, car elle est encore en usage chez les Serbes musulmans de Bosnie.

Ces dernières furent données sous forme de fiefs, à des militaires ou, exceptionnellement, à des employés civils, avec le droit de percevoir à leur profit les impositions dues par les occupants qui ne détenaient plus alors la terre qu'à titre précaire, et d'exercer sur eux une juridiction seigneuriale. Ces petits seigneurs étaient appelés *sipahi*, homme d'arme, du persan *sipah*, arme. Comme les nobles occidentaux du moyen-âge, ils devaient le service militaire personnel à cheval et l'entretien d'un certain nombre de cavaliers qui les accompagnaient à la guerre. Pour ce motif, le mot *sipahi* était arrivé à signifier *cavalier*. Suivant leur importance, les *sipahiliks* étaient appelés *ziamet*, si le revenu excédait 20.000 aspres et *timar*, s'il était inférieur à ce chiffre.

Avec la grande extension de l'Empire en Europe, Asie et Afrique, de nouvelles divisions administratives furent établies par Mourad III, sous le nom d'*eyalet* (province). Elles étaient gouvernées par des pachas à trois queues dont quelques-uns portaient le titre de beylerbeyi. Les *eyalets* se subdivisaient en *sandjaks* ou *livas*, administrés par des pachas à une ou deux queues, et ceux-ci en *kazas*, qui, à l'origine, étaient proprement le ressort d'un *kadi*, juge de droit musulman, mais qui devinrent ensuite des circonscriptions administratives. Parfois les bourgs et les villages étaient groupés en espèces de cantons appelés *nahié*. Cette organisation a subsisté dans ses traits généraux jusqu'au xx^e siècle.

Le nombre et les limites des divisions administratives variaient assez facilement. Le dictionnaire de la Martinière (1741) compte 28 *eyalets* dont 21 en Asie, 2 en Afrique (l'Égypte et le Habéch, sur les confins de l'Éthiopie), et 5 en Europe, dont ceux de Bude et de Temesvar, en Hongrie. D'Ohsson, au commencement du xix^e siècle, en mentionne 26 avec 163 *sandjaks* et 1800 *kazas*. En Europe, il nomme les *eyalets* de Roum-Ili, avec Monastir pour résidence du pacha, de Bosnie (Bosna-Saraï), de Silistrie, de Crète, que les Turcs comptent ordinairement comme asiatique, et des Iles (Djézair). Ce dernier gouvernement, confié



au *kapoudan-pacha* (grand-amiral), comprenait avec toutes les îles d'Europe et d'Asie, sauf la Crète, la Morée et le sandjak d'Ismid sur la côte d'Anatolie au sud de Constantinople.

Dans ces divisions n'étaient pas comprises les principautés vassales d'Europe, la Valachie, la Moldavie, ni la Transylvanie pendant la période où cette dernière reconnaissait la suzeraineté ottomane. La ville sainte de la Mecque et son territoire étaient gouvernés par un *chérif*, descendant de Mohammed, sur lequel l'autorité du sultan a toujours été purement nominale. Le gouvernement de Médine était confié, avec le titre de *cheik ul harem*, à l'un des premiers eunuques noirs du palais ¹.

Dans les trois régences africaines : Alger, Tunis et Tripoli, le pouvoir appartenait en réalité aux Janissaires qui formaient la garnison turque et qui avaient établi des chefs électifs ou héréditaires. A Alger ils étaient élus et portaient le titre de *dahi* (littéralement, *oncle*), d'où on a fait *dey*. A Tunis et à Tripoli, il y avait des *beys* héréditaires ². Les habitants de ces pays se livraient, comme l'on sait, à la piraterie et le gouvernement impérial a dû, plus d'une fois, se reconnaître impuissant à leur imposer sa volonté. Les pachas qui représentaient l'autorité ottomane dans les trois régences n'avaient aucun pouvoir réel.

L'Égypte était gouvernée, en réalité, par les mamlouks qui choisissaient entre eux les 24 beys, gouverneurs des provinces et dont le bey du Caire était considéré comme le chef. Le pacha résidant au Caire était complètement impuissant et son action se bornait souvent à susciter des rivalités entre les beys pour les empêcher de s'entendre en vue de rendre le pays indépendant.

Auprès des gouverneurs des différents ordres, existait une sorte de représentation locale, composée de quelques notables (*aïan*) élus par les principaux habitants et confirmés par la S. P. Les *aïans* exerçaient dans les chefs-lieux,

1. M. d'Ohsson, *op. cit.*, t. VII, p. 298.

2. C'est seulement en 1835 que la Tripolitanie est devenue une simple province ottomane.

certaines fonctions municipales. Les villages avaient des chefs nommés *mouhtar* ou *kodja bachî*.

Les pachas, dans leurs gouvernements et les administrateurs subalternes dans leurs districts, exerçaient, comme le grand-vizir, une autorité absolue, d'autant plus arbitraire que l'éloignement de Constantinople était plus grand. Mais pour empêcher que ces pouvoirs ne s'exercent au détriment de ceux du souverain, les gouverneurs généraux et la plupart des gouverneurs de sandjaks n'étaient nommés que pour un an, ce qui n'était guère favorable à une bonne administration et encourageait les fonctionnaires à pressurer les habitants pour s'enrichir rapidement. Vingt-deux sandjaks étaient affectés à vie.

Les gouverneurs généraux des eyalets jouissaient du revenu d'un certain nombre de fiefs (*sipahiliks*) situés dans le sandjak chef-lieu (*merkez sandjak*) ainsi que de deux ou trois sandjaks qu'ils affermaient ou faisaient régir par des suppléants portant le titre de *mussellim*.

Les titulaires des sandjaks à vie pouvaient ne pas les gouverner eux-mêmes, mais les faire administrer en leur nom par des agents portant la dénomination slave de *voïvodes*. L'affectation de ces sandjaks et de quelques autres se faisait par adjudication, moyennant le paiement au Trésor d'une « finance » suivant l'expression employée par les auteurs français de cette époque. Trois sandjaks très importants, ceux de Bosna-Saraï, de la Morée et d'Aïdin, étaient affermés tous les ans, moyennant le paiement de grosses finances ¹.

On voit qu'il s'agissait d'un système d'exploitation plutôt que d'une administration véritable. Voici comment s'exprime à cet égard d'Ohsson dans son *Tableau de l'Empire ottoman* (tome VII, pp. 287 et suiv.) : « Un pacha ayant acquis à prix d'or le gouvernement d'une province, met à pressurer ses habitants autant de précipitation que d'audace, car il est incertain de conserver son office et presque assuré de l'impunité. Les plaintes des opprimés

1. D'Ohsson, *op. cit.*, t. VII, p. 278 et suiv.



parviennent difficilement jusqu'à la source du pouvoir, et alors même, les agents, les protecteurs du pacha réussissent à en amortir l'effet. Un des moyens fréquemment employés par un gouverneur avide pour s'approprier la fortune d'un homme riche, est de le faire accuser d'un crime quelconque, et de l'obliger à racheter sa vie par le sacrifice d'une partie de son bien. Le faste de ces satrapes les entraîne à commettre de pareilles iniquités; la maison d'un pacha à trois queues comprend au moins cinq cent personnes; il en est qui entretiennent à leur service plus de deux mille individus, indépendamment de leurs gardes; leur *harem* est composé d'un grand nombre de femmes. Ils paient, d'ailleurs, des droits considérables à leur nomination, et à la fin de chaque année, s'ils sont maintenus dans leur office. »

« Lorsque les vexations en arrivent au point d'exciter des troubles dans une province, le gouvernement y envoie un haut fonctionnaire, en qualité d'inspecteur (*mufellich*) et avec des pouvoirs illimités. Mais le plus souvent, loin de rétablir l'ordre, cet inspecteur ne fait qu'accroître la désolation publique par de nouveaux actes de vénalité et d'oppression. »

« L'autorité absolue qu'exercent les gouverneurs les met en état de se révolter, non pour se soustraire à la domination du sultan, mais pour leur propre défense, pour éviter les premiers effets de la colère d'un maître prompt à s'enflammer sur la moindre délation et ne gardant aucune mesure dans ses châtiments. Il est rare que la S. P. emploie les armes pour les réduire; elle cherche, au contraire, à les tranquilliser par des promesses de grâce et même de nouvelles distinctions, tout en épiant le moment de s'en défaire. Si le sultan a décidé la perte du pacha, l'officier porteur de l'ordre fatal est ostensiblement chargé d'une autre mission, et doit parfois attendre des mois entiers et recourir à des ruses singulières pour atteindre son but. »

« Les effets du despotisme se manifestent d'une façon frappante dans la misère des provinces. Les villes sont infestées d'une multitude de mendiants. Des essaims de vagabonds sont toujours prêts à accourir sous le premier

étendard levé contre l'Etat. Les habitants paisibles quittent les lieux qui les ont vus naître, les Chrétiens pour chercher un asile hors des frontières de l'Empire, les Mahométans pour se retirer dans la capitale où la tyrannie est moins accablante; encore cela ne leur est-il pas toujours permis, car on craint les difficultés de l'approvisionnement d'une cité qui compte déjà six cent mille habitants. »

« Il serait superflu d'ajouter que des peuples livrés à tant de vexations ne peuvent être animés d'aucun sentiment patriotique; le fanatisme religieux est le seul lien qui les unisse. »

Le système fiscal de l'Empire ottoman à la fin du XVIII^e siècle, était encore assez primitif. Il était principalement basé sur les prescriptions du Coran et comportait d'abord les impôts assis sur la terre et la capitation payée par les sujets non musulmans, mais les besoins du Trésor conduisirent, dans la suite, à l'établissement de nouvelles taxes.

Après la conquête, les terres furent divisées en trois catégories : les terres tributaires (*arz î kharadjîé*) laissées aux habitants non musulmans, mais seulement à titre d'usufruit, l'Etat s'en réservant la nu-propriété, les terres décimales (*arz î euchrié*) appartenant à des musulmans, et les terres domaniales (*arz î memlekel*) conservées comme propriétés complètes de l'Etat. Ce furent ces dernières qui servirent à constituer les fiefs, dits *sipahiliks*, dont les titulaires percevaient les redevances dues par les occupants. D'autres portions des terres domaniales constituaient le domaine privé du souverain, les apanages de la sultane-mère et des princesses du sang, tandis que d'autres encore étaient affectées au grand-vizir et aux hauts dignitaires. Les terres tributaires étaient soumises soit à un impôt fixe, soit à un impôt variable selon leur revenu annuel (de 10 à 50 %).

Les terres décimales payaient sur les produits agricoles, la *dîme* (*euchur*) qui, en principe, devait représenter le dixième de la récolte, mais était souvent plus élevée; elle était perçue en nature.



La *capitation* (*kharadj* ou *djizié*) était une taxe personnelle imposée à tous les sujets mâles non-musulmans. C'était, en quelque sorte, le paiement du droit de vivre accordé aux infidèles. En étaient seulement exemptés les garçons impubères et les ministres des cultes chrétiens ou israélite.

Les contribuables étaient, selon leur fortune présumée, répartis en trois classes seulement versant respectivement 3 piastres $3/4$, 5 $1/2$ et 11 piastres ¹. Les préposés (*koldji*) remettaient au contribuable une quittance dont ils avaient ensuite le droit d'exiger à tout moment la présentation. Cette perception donnait lieu à beaucoup d'abus, les *koldji* exigeant parfois la taxe d'une classe supérieure ou un nouveau paiement, parce que l'intéressé ne pouvait pas, sur-le-champ, exhiber sa quittance. Ces vexations étaient d'autant plus faciles qu'elles s'adressaient exclusivement à des non-musulmans.

L'*impôt sur les bestiaux*, portant notamment sur les moutons et les chèvres (*agnam*), fut aussi étendu, à diverses époques, à d'autres catégories d'animaux domestiques, aux porcs, aux chevaux, bœufs et buffles, etc...

Les *droits de douane* (*resm-i-gueumruk*) complétaient la liste des impôts réguliers. Ces droits étaient toujours perçus *ad valorem*; ils étaient en dernier lieu, de 4 % pour les musulmans, 5 % pour les autres sujets et les tributaires et de 3 % seulement pour les Européens dont les États avaient obtenu ce privilège par des capitulations.

D'autres impôts, soit généraux, soit locaux, avaient été successivement ajoutés aux précédents. C'étaient, le plus souvent, des taxes de consommation, d'entrée ou bien de transit.

Comme autres recettes du Trésor ottoman, on doit encore citer les successions des sujets ottomans morts sans héritiers légaux, lesquelles revenaient à l'administration

1. La piastre (ghourouch) qui se divisait en 40 *paras* et 120 *aspres* (*aktché*) avait valu 3 livres françaises (3 francs). A la fin du XVIII^e siècle elle devait valoir beaucoup moins. A la fin du XIX^e siècle, elle ne représentait plus que 22 centimes.

dite *Beit ul Mal* (Chambre du Trésor), les tributs des pays vassaux ou protégés, principautés de Valachie et de Moldavie et République de Raguse, les contributions spéciales de certaines provinces (Égypte, Bagdad, Crète, Diarbékir, Bosnie, sandjak de Belgrade).

Depuis Mehmed II, la perception des divers impôts, des taxes, des droits de douane, était donnée à ferme, moyennant un prix de bail fixe, augmenté d'une « finance » qui déterminait l'adjudication au plus offrant enchérisseur. L'affermage avait lieu d'abord pour un an, puis à vie, à partir du règne de Moustafa II; les héritiers du fermier avaient même un droit de préemption. Les Chrétiens et les Israélites ne pouvaient pas obtenir ces fermes. Ils n'intervenaient dans ces opérations que comme bailleurs de fonds, ce qui leur rapportait encore de gros intérêts. Ce système garantissait le Trésor contre les malversations des percepteurs, mais non les contribuables contre les exactions des traitants, des sous-traitants et de leurs agents. Il resta en usage pour les dîmes jusqu'au xx^e siècle et donna lieu constamment à des plaintes très vives et réellement motivées.

Dans vingt-deux sandjaks la perception des impôts était affermée à leurs gouverneurs qui pouvaient la donner à des sous-fermiers. Les revenus de trois éyalets étaient, des même, affermés à leurs gouverneurs généraux. Dans les terres constituées en fiefs (*sipahiliks*), le titulaire percevait pour son compte les impôts dus par les habitants.

Chaque province supportait ses dépenses locales, y compris le traitement des fonctionnaires, l'entretien des places fortes, le passage des troupes, les voyages des pachas, etc... Quoique les sommes consacrées à des travaux d'utilité publique aient toujours été faibles, l'ensemble des dépenses était important et donnait lieu à la perception d'un grand nombre de taxes complètement arbitraires. On racontait, en Macédoine, que les fonctionnaires en tournée, après avoir été nourris aux frais des habitants, exigeaient le *dich parassî*, l'argent des dents, pour l'usure de leur mâchoire.

Dans un pays musulman, la religion, la justice, l'ins-



truction sont une même branche de la vie publique dont la direction et l'exécution sont confiées au corps des *uléma* (pluriel de *alim*, savant), anciens élèves des écoles de théologie et de droit musulmans (*médressé*, plur. *médarís*). Ces écoles sont établies auprès des mosquées et les sultans se sont, pour la plupart, fait un devoir d'en multiplier le nombre. Souvent, elles étaient accompagnées de cellules où les étudiants étaient logés et de cuisines qui les nourrissaient gratuitement. Ces établissements étaient entretenus par les revenus des *efkaf* (pluriel de *vakouf*), c'est-à-dire des biens voués à des œuvres de piété ou de charité.

Les médressés les plus célèbres étaient celles de Constantinople, Andrinople et Brousse. Les élèves (*sofla*, corruption du persan *soukhté*, c'est-à-dire *brûlé*, par le désir de savoir), choisissaient à la fin de leurs études la carrière religieuse ou la carrière judiciaire, qui, d'ailleurs, n'étaient pas rigoureusement séparées.

A la tête du corps des *uléma* est placé dans chaque province le *mufti*, interprète de la loi, qui ne rend pas lui-même de jugements, mais délivre des consultations juridico-religieuses (*fetva*), d'après lesquelles les juges règlent leurs sentences.

Depuis Mehmed II, le mufti de la capitale a reçu une prééminence effective sur les muftis des provinces, avec le titre de *Cheikhul-Islam*. Ce haut dignitaire était appelé à donner son avis dans les circonstances les plus graves, par exemple lors des déclarations de guerre, pour la punition d'un ministre, etc... et on a vu que cet avis était assez respecté pour légaliser même la déposition d'un sultan. Le mufti possède, entre autres privilèges, celui de ceindre le sabre d'Osman au nouveau sultan, dans la cérémonie qui remplace le couronnement, et de remplir l'office d'*imam*, aux obsèques du souverain décédé.

Quoique le cheikhul islam soit, en théorie, nommé à vie, sa dignité, en raison même de son élévation, est, en réalité, comme celle du grand-vizir très précaire. S'il est destitué, il doit vivre dans une retraite complète, presque toujours loin de la capitale.

Tout musulman pouvait s'adresser au mufti pour obtenir une consultation juridique, mais, pour les matières de peu d'importance, ce haut dignitaire laissait à un des fonctionnaires de son office, le *felva emini*, le soin de donner les réponses.

Au premier rang de la hiérarchie judiciaire proprement dite, se trouvaient les deux *kazi'askier*, de Roumélie et d'Anatolie appelés aussi *Sadr î Roumili* et *Sadr î Anadolou*, juges d'appel des tribunaux de droit coranique. Cet emploi, créé par Mourad I^{er}, était d'abord unique et correspondait réellement au titre de *juge de l'armée (kadi'l askier)*. Ce fut Mehmed II qui, après la conquête de Constantinople, divisa cette magistrature en deux, pour l'Europe et pour l'Asie.

Au-dessous des *kazi-askier* sont les *molla*, juges des villes les plus importantes; les principaux d'entre ces magistrats sont le kadi de Stamboul (Istambol kadissi), les *molla* de la Mecque et de Médine (*Hareméïn mollalarî*), ceux d'Andrinople, Brousse, le Caire et Damas, appelés les Magistrats des Quatre Villes (*Bilad î Arbéa Mollalary*).

Tous ces magistrats sont à la nomination du Cheikhul Islam. A l'origine, ils étaient nommés à vie, mais dans la suite leurs fonctions devinrent seulement annuelles.

Enfin, au dernier rang viennent les *kadis*, juges ordinaires, préposés à un *kaza*¹ (arrondissement), et les *naïbs*, leurs suppléants. Ils sont nommés par les *kazi-askiers* et leurs fonctions ne durent ordinairement que dix-huit mois.

Les juges sont désignés sous le terme général de *hakim*, et les tribunaux sous celui de *mehkémé* (plur. *méhakim*).

Leur jurisprudence est basée exclusivement sur la loi religieuse, *chér'i*, dont les éléments sont le Coran, les traditions et les commentaires des quatre principaux *imams* (principalement de l'imam Ebou-Hanifé). Nous avons vu que, souvent, les sentences judiciaires sont fondées sur une consultation (*felva*) du mufti, qui est surtout un personnage religieux. Ce caractère spécial de la justice turque

1. *Kadi* et *kaza*, proviennent de la même racine arabe, la prononciation de la lettre *zad*, hésitant entre *d* et *z*.



explique comment les sultans ont été amenés à concéder aux étrangers, par les capitulations, des privilèges de juridiction, qui, du point de vue européen, paraissent exorbitants. Ces privilèges ont même été accordés, comme on l'indiquera plus loin, sur certaines matières, aux sujets chrétiens de l'Empire.

Les villes de quelque importance possèdent un *mufli*, nommé à vie par le cheikhul islam et dont la fonction consiste exclusivement à délivrer des *felva*.

En matière criminelle, les peines, aussi bien que leur mode d'exécution, étaient arbitraires, à la volonté du juge ou du fonctionnaire qui condamnait; souvent le sultan, les pachas et leurs subordonnés prononçaient des condamnations et faisaient procéder à des exécutions sommaires. La peine correctionnelle la plus usuelle était, avec les amendes, la bastonnade, appliquée, soit sur le dos, soit sur la plante des pieds. Les condamnations à mort étaient fréquentes, parfois pour de simples contraventions. Les hauts dignitaires condamnés étaient souvent étranglés avec un lacet de soie, d'autres fois, décapités, surtout lorsque le sultan voulait que leur supplice servît d'exemple, en cas d'agissements contraires aux ordres du souverain, de malversations exceptionnellement graves. Alors la tête du condamné était exposée à la porte du palais avec une inscription indiquant la cause du supplice. L'issue par laquelle on pénétrait de la première cour du sérail dans la seconde était fermée par deux portes, et c'est entre ces deux portes que les exécuteurs attendaient les grands-vizirs, victimes de la colère du padichah. Une chambre donnant sur cette entrée était appelée *djellad odassî*, chambre du bourreau ¹.

Les autres condamnés pouvaient être décapités, pendus, empalés, noyés. D'après le baron de Tott ², les *uléma*, à commencer par le cheikhul islam, auraient eu le peu enviable privilège, en cas de condamnation capitale, d'être pilés dans un mortier; il est vrai qu'on ne cite guère d'exemples de ce singulier supplice.

1. *Mémoires du baron de Tott*, 1^{re} partie, p. 21, note.

2. *Mémoires*, 1^{re} partie, p. 22.

Si la justice turque était souvent d'une sévérité excessive pour des délits peu graves, elle pouvait, par contre, être singulièrement indulgente pour des crimes véritables. En cas de meurtre, la loi permettait aux proches parents de la victime de faire grâce au coupable, et cela arrivait notamment quand ce dernier ou sa famille étaient assez riches pour payer une forte indemnité. Sur le lieu même du supplice, un marchandage avait lieu, par l'intermédiaire du bourreau, entre le condamné et les ayants droit de la victime ¹.

L'Islamisme n'a pas à proprement parler de clergé; les ministres du culte n'ont qu'une fonction d'enseignement ou parfois un service matériel et sont confondus avec ceux de la justice dans le corps des *uléma*. Ces ministres sont les *cheikhs*, prédicateurs des mosquées (*djami*) ou supérieurs de couvents (*tekké*) de derviches, les *imams* qui président l'assemblée des fidèles pendant les cinq prières (*namaz*) du jour et qui assistent à la circoncision, au mariage, aux funérailles des habitants du ressort de la mosquée, les *khatibs* qui président à la prière solennelle du vendredi à midi, et notamment prononcent la *khoulba*, prière pour le souverain, les *muezzins*, ministres inférieurs, chargés d'appeler les fidèles à la prière en chantant l'*ézann*, sur le balcon du minaret.

L'instruction a été longtemps, et jusqu'au XIX^e siècle, très négligée chez les Turcs. A la vérité, elle n'était guère répandue, à la même époque, dans la plupart des pays occidentaux, chez les classes populaires, mais pour les Ottomans une difficulté spéciale, provenait de la complication de l'écriture arabe et de sa mauvaise adaptation à un idiome tout différent de celui pour lequel cette écriture avait été formée. De plus, le Turc sachant seulement lire et écrire ne pouvait guère utiliser sa science, la langue écrite littéraire et administrative étant formée surtout de mots arabes et persans ignorés de la masse du peuple.

1. *Mémoires du baron de Tott*, 1^{re} partie, p. 157. Cette coutume était encore en vigueur à une époque assez récente, dans les provinces très éloignées, comme la Mésopotamie.



Les *khodjas* (instituteurs) qui existaient dans certaines localités, n'étaient guère instruits eux-mêmes et se contentaient souvent de faire apprendre par cœur aux écoliers des versets du Coran, en arabe, langue qu'ils ne savaient pas plus que leurs élèves.

L'enseignement supérieur donné dans les *médressés* ne comprenait que l'étude des langues arabe et persane, de la théologie et du droit musulman. Aussi les écrivains qui ont parlé de la Turquie aux siècles passés ont-ils souvent remarqué l'ignorance des personnages les plus notables en ce qui concernait les choses étrangères à l'Islam et à l'Empire Ottoman. Leurs idées, relativement aux États européens, étaient parfois d'une naïveté extraordinaire. D'ailleurs l'analphabétisme n'était pas un obstacle à l'accès aux plus hautes dignités, sauf bien entendu, à celles qui revenaient aux uléma.

Malgré les défauts que présentait dans son fonctionnement plus que dans ses principes, l'organisation administrative de l'Empire Ottoman, défauts qui tenaient surtout au pouvoir absolu et arbitraire des gouverneurs et de leurs subordonnés, à l'usage de l'affermage des fonctions et de la perception des impôts et à la pratique générale de la concussion et des pots-de-vin (*ruchvet*), si on la compare à celle qui régnait alors dans la plupart des États de l'Europe à la même époque, on trouve qu'elle représente une régularité et une concentration des pouvoirs beaucoup plus complète qu'ailleurs. C'est cette centralisation, cette administration régularisée qui ont permis à l'Empire Ottoman, malgré toutes les difficultés extérieures, d'atteindre un haut degré de puissance et de le maintenir jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle.

Le caractère absolu de la religion musulmane qui régit la vie politique et sociale aussi bien que la vie spirituelle, devait nécessairement établir une séparation, un mur infranchissable, entre les mahométans et les chrétiens. Ces derniers ne pouvaient s'incorporer à l'État ottoman, en devenant les citoyens, qu'à condition d'adopter l'islamisme; autrement, ils n'étaient que des sujets, *raïa*, dont l'exis-

tence était simplement tolérée et qui restaient taillables et corvéables à merci.

Pourtant, lorsque la conquête de la Péninsule Balkanique et surtout la prise de Constantinople eurent mis les sultans sur le trône des empereurs byzantins et leur eurent soumis un très grand nombre de chrétiens, nombre qui s'accrut encore par les conquêtes ultérieures en Hongrie, il fallut tenir compte de cet élément qui, en dépit des traditions et des préjugés de la société islamique, devait jouer un rôle important dans la vie matérielle de l'Empire, dont il constituait la classe laborieuse et productrice dans l'agriculture, le commerce, la finance, en même temps qu'il apportait au Trésor impérial la plus grande partie de ses recettes.

Les Turcs, quand une circonstance extérieure ou un ordre supérieur ne les excite pas, ne sont pas fanatiques. Si leur histoire ne montre que trop souvent des violences et des massacres, ce n'est qu'à la suite de la prise de places-fortes, pendant les guerres, lors de la répression de révoltes ou à titre de représailles pour des cruautés semblables commises par leurs adversaires. Sans être inexistantes, les conversions forcées de chrétiens ont été exceptionnelles. D'ailleurs, les Musulmans se sont vite aperçus que ces conversions n'étaient pas dans leur intérêt, puisqu'elles les privaient de contribuables et de travailleurs soumis à leurs volontés.

Lorsque des passages en masse à l'Islam, se sont produits, comme en Bosnie, en Albanie, en Crète, ils ont été spontanés, au moins dans une certaine classe de la population, et dictés par l'intérêt. Les nobles, les grands propriétaires, qui devinrent ensuite des *beys*, voulant conserver leurs domaines et leurs privilèges, ont adopté la religion du vainqueur; leurs vassaux les ont suivis. Dans certaines régions comme la Bosnie, où l'hérésie bogomile avait de nombreux adeptes, ceux-ci se rallièrent facilement à la nouvelle foi, soit à cause de leur hostilité à l'égard des chrétiens orthodoxes, soit en raison de certaines analogies entre leurs croyances et celles des Musulmans.



Mehmed II, avec son grand sens politique, comprit qu'il devait ménager les Chrétiens et les incorporer, autant que le permettaient les préceptes islamiques, dans les cadres de l'État. De toutes les institutions de l'Empire d'Orient, le clergé seul subsistait avec sa hiérarchie. Le Conquérant décida de l'utiliser pour encadrer ses sujets chrétiens. Le siège patriarcal de Constantinople était vacant. Mehmed ordonna qu'un nouveau titulaire fût élu, conformément aux constitutions de l'Église orthodoxe et il le fit intrôner avec le cérémonial traditionnel. Le patriarche œcuménique qui, d'après les canons, n'avait juridiction que dans les limites de son patriarcat, c'est-à-dire dans la Thrace et l'Anatolie, devint le chef civil de tous les chrétiens de rite grec, qui formèrent la *nation des Romains (Roum milleli)*. Les évêques grecs devinrent les chefs locaux de leurs diocésains et leurs intermédiaires auprès des autorités turques.

Certaines parties du droit musulman n'étant pas, par leur nature, applicables aux Chrétiens, comme celles qui concernaient la famille, le mariage et le divorce, les successions, ce furent les évêques ou les tribunaux ecclésiastiques établis auprès d'eux, qui furent compétents en ces matières. Ils eurent même quelques attributions en matière pénale.

Un peu plus tard, comme des Arméniens avaient été appelés d'Asie à Constantinople pour reconstituer la population de la ville, un patriarcat arménien y fut institué et son titulaire reçut, sur ses coréligionnaires, les mêmes pouvoirs que le patriarche grec sur les siens. Dans la suite, les patriarches des différentes Églises de Syrie chaldéen, syrien, maronite, ainsi que les chefs des communautés israélites, bénéficièrent des mêmes privilèges. Les patriarches et les évêques, élus selon les règlements de leurs églises respectives, recevaient, pour pouvoir exercer leurs fonctions, un *béral* (lettre patente) de la S. P.

En raison de leur conception théologique de l'État, les Turcs classaient leurs sujets non-musulmans d'après les Églises auxquelles ils appartenaient, sans se soucier de

leur nationalité, qu'ils étaient, d'ailleurs, peu capables de distinguer. C'est ainsi que le *Roum-Milleti*, la nation des Grecs, comprenait tous les chrétiens de rite grec, Bulgares, Serbes, Roumains, Albanais orthodoxes et même Arabes *melkites* de Syrie, aussi bien que véritables Hellènes. Le clergé grec voulut profiter de l'influence qui lui était conférée par les lois ottomanes pour helléniser les autres peuples orthodoxes, d'autant plus qu'il avait seul conservé une organisation scolaire assez complète et s'efforçait de supprimer ce qui subsistait encore des écoles et des églises slaves.

On peut, certes, blâmer la prétention des Grecs d'établir leur domination spirituelle et intellectuelle sur tous les Chrétiens ottomans, au détriment de peuples dont quelques-uns avaient, antérieurement, atteint un assez haut degré de culture, mais on doit reconnaître que l'union de presque tous les Chrétiens sous une direction unique, a facilité la résistance à l'Islamisme et que l'Hellénisme, grâce à la richesse de ses adhérents, au nombre et à la valeur de ses écoles, a maintenu dans la Péninsule balkanique un certain niveau de civilisation européenne, dont, lors de leur émancipation, les autres peuples, Roumains, Serbes, Bulgares, ont pu profiter.

Comme le montrent les premiers chapitres de son histoire, l'Empire ottoman a été d'abord un État essentiellement militaire, dont la grandeur était intimement liée à la puissance de son armée. Quand celle-ci a commencé à se désorganiser, la décadence s'est produite.

On peut affirmer que la Turquie a précédé les pays d'Europe, dans la possession de troupes permanentes et réglées. Déjà, le sultan Orkhan, avait organisé des troupes d'infanterie *iaïa* ou *piyadé*, puis en 1330, le célèbre corps des *janissaires* qui resta jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le noyau de la puissance militaire ottomane. D'autres corps de cavalerie ou d'infanterie furent constitués au cours des règnes suivants. Au XVIII^e siècle, l'armée turque se composait des troupes permanentes et soldées d'infanterie et de



cavalerie, de la cavalerie féodale fournie par les titulaires de fiefs (*ziamels* et *limars*) et des milices levées en temps de guerre dans les provinces.

Parmi les troupes régulières, le premier rang appartenait toujours aux *janissaires*. On sait que ce corps fameux, était exclusivement composé, à l'origine, d'enfants chrétiens, enlevés à leurs familles par le moyen d'une sorte de dîme ou de conscription qui constituait, pour les populations qui y étaient soumises un impôt particulièrement odieux. Ces enfants, élevés dans la religion musulmane, ne connaissant plus d'autre famille que leur régiment, étaient particulièrement pénétrés de l'esprit de corps et dévoués à leurs chefs et à leur souverain. Des faveurs et des privilèges concouraient à les attacher. Tout janissaire pouvait aspirer aux grades les plus élevés.

Le corps des janissaires se composait, en dernier lieu, de quatre divisions comprenant au total 229 compagnies appelées *orta* (milieu) ou *oda* (chambrée). L'une des divisions était celle des *adjémi-oghlan*, novices, dans laquelle étaient incorporées les recrues à leur arrivée au corps.

Certaines unités des janissaires faisaient partie de la garde du Sultan qui comprenait aussi le corps des *Bostandji* (jardiniers) rattaché aux Janissaires, mais en dehors des quatre divisions. D'autres unités portaient également des noms semblant indiquer un service domestique; ainsi la 3^e division était celle des *Seïmen* (du persan *segban*, garde-chiens); son chef, le *seïmen-bachy* était le commandant en second de tout le corps. Le commandant en chef, l'*agha*, des Janissaires, était un des plus puissants personnages de l'État; il était, de droit, commandant de Constantinople. Les commandants de compagnie portaient le titre de *tchorbadji*, littéralement, celui qui fait la soupe ¹. A côté du drapeau (*baïrak*) et de l'emblème (*nichan*), de chaque compagnie, et même avant eux, les grandes marmites (*kazan*) qui servent à préparer la soupe (*tchorba*) et

1. Ce mot est passé dans la langue des chrétiens ottomans, notamment des Bulgares, pour désigner un notable, un homme riche.

le *pilaf*, sont l'objet du respect et de l'affection des janissaires; la perte, à la guerre, de ces marmites, est une grave humiliation pour la compagnie et entraîne la cassation de tous les officiers¹. Une troupe qui veut s'insurger commence par renverser ses marmites.

L'effectif des Janissaires qui était de 12.000 combattants sous Mehmed II, fut augmenté sous les règnes suivants, et atteignit un moment, sous Mehmed IV, plus de 200.000 hommes, chiffre qui fut ensuite réduit. A la fin du XVIII^e siècle, il était de 120.000 hommes sur lesquels un grand nombre, il est vrai, n'appartenaient que nominale-ment au corps. La constitution toute spéciale des Janissaires, qui avait fait longtemps la force de cette troupe d'élite, avait été peu à peu modifiée. Les Janissaires avaient été autorisés à se marier et leurs enfants avaient le droit d'entrer à leur tour dans le corps. Beaucoup d'individus de toutes catégories attirés par les avantages du service, se faisaient inscrire, certains continuaient à exercer un métier, de sorte que la valeur militaire de ces soldats, autrefois redoutés, avait beaucoup diminué. Mais, en perdant leur valeur combattive, ils avaient conservé et même accru les défauts qui sont, en général, ceux des troupes prétoriennes. A plusieurs reprises, à partir du règne de Mourad III, on les vit imposer leur volonté aux souverains, exiger à chaque avènement des gratifications toujours accrues et même entrer en révolte ouverte et renverser les sultans.

La cavalerie turque était nombreuse; elle atteignit sous Mehmed IV l'effectif de 55.000 hommes, qui, il est vrai, fut beaucoup diminué sous les règnes suivants. Elle comprenait deux corps, dont l'origine, comme celle des Janissaires, remontait au temps du sultan Orkhan, les *sipahis*, proprement cavaliers, et les *silahdars* (hommes d'arme).

Les autres troupes régulières étaient les *Djébedjis*, armuriers, chargés de la garde et du transport des armes

1. D'Ohsson, *op. cit.*, t. VII, p. 347.



et des munitions, les *Topdjis*, canonniers, et les *Top-ara-badjis*, soldats du train d'artillerie, les *Khoumbaradjis*, bombardiers, réorganisés par le comte de Bonneval, et les *Laghoumdjis*, mineurs.

On a vu que les Turcs avaient, de bonne heure, su tirer parti de l'artillerie et que, sous Mehmed le Conquérant, cette arme avait acquis une grande puissance. Mais il s'agissait seulement d'artillerie lourde, difficilement transportable. Dans la suite, au cours de ses guerres avec l'Autriche et la Russie, la Turquie perdit l'avantage qu'elle avait possédé autrefois sur ce terrain, et les mémoires du baron de Tott montrent l'état de décadence où se trouvait l'artillerie ottomane vers 1760. Il fut chargé de la réorganiser. Les soldats du nouveau corps furent appelés *suratchis* (diligents) ¹. Ce corps reçut un assez grand développement sous les règnes d'Abdul Hamid I^{er} et de Sélim, mais il fut dissous après le détronement de ce dernier.

Comme il a été dit, les possesseurs de fiefs militaires (*sipahilik*) devaient marcher, en cas de guerre, avec un certain nombre de cavaliers, selon l'importance du fief. Ces cavaliers, étaient équipés et entretenus aux frais du possesseur du fief. Ce genre de milice eut autrefois une grande importance et, du temps du Suleïman I^{er}, put fournir à l'armée ottomane jusqu'à 200.000 combattants. Mais des abus s'introduisirent dans cette institution. Les fiefs furent donnés à des courtisans, à des fonctionnaires civils; les pachas qui avaient le droit de les conférer les vendaient au plus offrant enchérisseur. Même les véritables sipahis s'abstenaient souvent de répondre à l'appel, et les autres se rachetaient au moyen d'une contribution en argent. Au commencement de la guerre contre la Russie, en 1768, l'armée turque n'en comptait qu'environ 20.000 ².

Les armées de terre ou de mer n'opèrent que pendant l'été. Elles entrent en campagne au plus tôt au jour de Saint-Georges (*Rouz î Hazr*), le 23 avril v. st., et prennent

1. *Mémoires du baron de Tott*, 3^e partie, p. 53 et suiv.

2. D'Ohsson, *op. cit.*, t. VII, p. 375 et suiv.

leurs quartiers d'hiver à partir de la Saint-Démètre (*Rouz t Ktsm*), 26 octobre v. st.

Une déclaration de guerre est précédée d'un *fetva* du Cheikhul Islam qui a pour but de la légitimer aux yeux des Croyants. L'un des premiers actes du gouvernement turc est alors de faire enfermer aux Sept Tours (*Yédi-Koulé*), l'ambassadeur de la puissance ennemie et son personnel. Cet usage, si contraire au droit des gens, s'est conservé jusqu'à l'aube du XIX^e siècle.

Le départ du grand-vizir pour le théâtre de la guerre, accompagné de l'étendard sacré (*sandjak t chérif*), donne lieu à de grandes cérémonies et au déploiement d'un cortège somptueux, dont il a été question précédemment à l'occasion de l'ambassade de M. de Nointel ¹.

1. Voir p. 170-71.





CHAPITRE XII

SÉLIM III. — PREMIERS ESSAIS DE RÉFORMES

Nous avons laissé Sélim III au moment où il venait de conclure la paix avec l'Autriche et la Russie, à Svichtov et à Iassi. Ce prince intelligent et instruit, éclairé par les événements qui avaient marqué le commencement de son règne, comprenait la nécessité de rajeunir l'appareil archaïque de la monarchie ottomane. Aidé par un homme jeune, mais actif et habile, son beau-frère Kutchuk Husséin (Husséin le Petit), il voulut d'abord réformer l'armée et la reconstituer d'après des modèles européens, avec la coopération d'officiers français. Ces projets avaient été exposés dans un règlement promulgué en 1793 et appelé *Nizam î Djédid*, nouvelle ordonnance, d'où, le nom de *nizam* que l'on donna aux troupes ainsi réorganisées et qui s'est conservé, dans la suite, pour désigner *l'armée active*, par opposition aux formations de réserve. Sélim éprouvait pour la France une vive sympathie qui lui avait fait accepter, sans trop de répugnance, le maintien des relations diplomatiques avec le gouvernement révolutionnaire et la présence, à Constantinople, de ses envoyés, Descorches, ci-devant marquis de Sainte-Croix, Verninac, le général Aubert-Dubayet.

Le dernier partage de la Pologne (24 octobre 1795), avait causé une grande émotion à Constantinople, car la disparition de cet État, adversaire naturel de la Russie, augmentait dans une forte proportion le danger que présentait à l'égard de la Turquie la puissance de l'empire du Nord.

De nombreux émigrés polonais affluèrent dans les provinces turques et les principautés vassales, et les représentants de la France profitèrent de leur présence pour pré-

parer des mouvements offensifs contre l'Autriche et la Russie, en même temps qu'ils poussaient le gouvernement turc à la guerre, lui promettant même une coopération active de la France, sur terre, à travers l'Autriche, et sur mer. On espérait que, après les victoires de Bonaparte en Italie, la paix imposerait à l'Autriche la restitution de la Galicie à la Pologne et de la Bucovine à la Moldavie. Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) mit fin à ces projets. Ce traité qui donnait à la France les îles Ioniennes et les places vénitiennes en Albanie, mettait cependant la République au contact territorial avec la Turquie.

Si l'Empire ottoman était à ce moment en paix avec ses voisins, il était loin de posséder la tranquillité intérieure. De tous côtés ce n'étaient que brigandages et révoltes.

Le principal fléau qui frappait alors la Roumélie, spécialement la Bulgarie danubienne et la Thrace, provenait des incursions des *Kirdjalis*, brigands organisés en bandes nombreuses, formées sans doute à l'origine par des soldats licenciés après les guerres, auxquels se joignirent ensuite toutes sortes de gens avides de pillage; le plus grand nombre étaient turcs, tatars ou albanais, mais on trouvait aussi parmi eux des Bosniaques et des Bulgares ¹.

Les *Kirdjalis* se montrèrent d'abord à Haskovo (turc-Haskeuï) sur les flancs des Rodopes. Ils atteignirent bientôt, et même dépassèrent, le nombre de 25.000. A cheval, armés de sabres, de pistolets et de longs fusils, ils étaient organisés en compagnie (*beuluk*), commandés par des *bimbachî* (chefs de mille) et des *beuluk-bachî* (chefs de compagnie).

Ils attaquaient les villages et les villes, les pillaient, souvent les détruisaient complètement, emmenaient les femmes et massacraient les hommes avec d'horribles raffinements de cruauté. Stanimaka, Panaguïourichté, Koprivchtitsa, Kalofer, eurent particulièrement à souffrir de leurs déprédations. Les troupes turques envoyées contre eux n'obtinrent pas de résultats; les soldats indisciplinés se



1. Iretchek, *Histoire des Bulgares*. Traduction bulgare de Zlatarski, p. 368.

débandaient quand ils ne s'unissaient pas aux brigands pour partager leur butin. En quelques endroits, pourtant, les habitants, Turcs et Bulgares — car les Kirdjalis s'attaquaient aux uns comme aux autres — purent s'organiser et se défendre avec succès. Le souvenir des Kirdjalis est resté vivant dans les légendes et les chants populaires bulgares où sont rappelés les noms de quelques-uns de leurs chefs les plus célèbres.

En même temps, des chefs locaux se soulevaient contre le gouvernement turc et arrivaient à se rendre indépendants et même à faire reconnaître leur pouvoir par la S. P. Tels furent *Mahmoud Bouchalli*, à Scutari, le célèbre *Ali de Tépélèn* (turc Tépédélèn) à Ianina, *Pazvan Oghlou* à Vidin. Les mémoires du baron de Tott¹ nous ont rapporté les cruautés d'Ahmed-Pacha, dit *Djezzar* (le boucher), Bosniaque d'origine, gouverneur de Saïda et de Saint-Jean d'Acre; il avait un émule, Abdallah Pacha, à Damas. En Arabie les Wahabites s'étaient révoltés et menaçaient les Villes Saintes dont ils finirent par s'emparer en 1803 et 1804. Bientôt commenceront les révoltes plus sérieuses de Mehmed Ali en Egypte et de Kara George en Serbie.

Osman Pazvan Oghlou, appelé aussi *Pazvandji*, était bosniaque d'origine. Son grand-père et son père s'étaient distingués par leur bravoure, mais ayant eu des démêlés avec les autorités, le premier avait été empalé, le second décapité. Osman avait dû d'abord fuir en Albanie, mais en raison de ses services pendant les dernières guerres avec l'Autriche, il était rentré en grâce auprès du Sultan et avait pu reprendre possession des biens de son père dans le sandjak de Vidin. Il rassembla une petite armée d'Albanais, de Kirdjalis et de déserteurs de l'armée turque, attaqua le pacha de Vidin et l'assiégea longtemps dans la forteresse, mais le laissa fuir en barque par le Danube. Ses partisans le proclamèrent gouverneur. Il se rendit populaire en protestant contre les réformes et contre les augmentations d'impôts. Il assurait vouloir traiter égale-

1. Troisième partie, p. 180. Voir ci-dessus.



ment les chrétiens et les musulmans et, dans son armée bien organisée et équipée, il avait des corps de cavaliers bulgares. Quelques-uns de ceux-ci se distinguèrent plus tard en combattant pour l'indépendance dans les rangs des Serbes, puis des Grecs. Une armée de 40.000 hommes, commandée par le beylerbey de Roumélie, envoyée en 1796 pour assiéger Vidin, fut battue par Pazvan Oghlou qui, ayant renforcé ses propres troupes jusqu'à un effectif de 80.000 hommes, dit-on, établit sa domination sur presque toute la Bulgarie Danubienne et menaça même Belgrade. De nouveau, au printemps de 1798, une puissante armée de plus de 100.000 hommes, commandée par le kapoudan-pacha Kutchuk Hussein, vint assiéger Vidin où Pazvandji n'avait gardé avec lui que 12.000 hommes. Le siège dura six mois, tous les assauts furent repoussés et l'armée impériale, affaiblie par les maladies et les désertions, se retira.

Une troisième attaque fut encore dirigée contre Pazvan Oghlou, mais au moment de l'insurrection serbe, le gouvernement turc dut s'entendre avec lui et reconnaître son autorité sur le territoire qu'il occupait. Ses troupes passèrent même le Danube et s'avancèrent en Valachie jusqu'à Craiova.

Pazvan Oghlou mourut en 1807, âgé seulement de 38 ans. C'était un homme brave, d'une énergie et d'une volonté indomptables, mais aussi intelligent et capable. Il fortifia Vidin et l'embellit par des constructions monumentales; il établit auprès d'une mosquée une bibliothèque qui est encore conservée.

On peut se figurer la misère des habitants, particulièrement des Chrétiens, au milieu des mouvements de troupes adverses auxquels donnaient lieu les attaques contre Pazvan-Oghlou et les contre-attaques de celui-ci. Les soldats des armées impériales et ceux du pacha de Vidin ne se conduisaient guère mieux que les Kirdjalis. Ces années de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e furent pour les populations de la Turquie d'Europe, une période de tribulations et de misère effroyables. Ces

malheurs ont été décrits d'une façon particulièrement vive par un prélat bulgare Sofroni, évêque de Vratsa, qui en fut le témoin et la victime ¹.

L'expédition d'Égypte (1798-1801), avait un moment interrompu les bonnes relations existant entre la France et la Turquie, bien que Bonaparte eût essayé de faire accepter cette entreprise comme conçue dans l'intérêt de la S. P. et tendant seulement à mettre fin à l'usurpation des mamlouks et à rétablir le pouvoir du sultan. Cette affirmation pouvait difficilement être acceptée. D'ailleurs, les troupes françaises envahirent plus tard la Syrie et se trouvèrent en présence de l'armée turque au Mont-Thabor et à Saint-Jean d'Acre. La guerre avait été déclarée à la France le 9 septembre 1798, les capitulations annulées, le chargé d'affaires Ruffin enfermé aux Sept-Tours suivant la coutume, les Français résidant dans l'Empire arrêtés et dépouillés.

L'Angleterre avait profité de ces événements pour se rapprocher de la Turquie et un traité d'alliance offensive et défensive, motivé principalement par l'invasion de l'Égypte par les Français, avait été signé à Constantinople, le 5 janvier 1799, de même qu'une alliance de la Turquie avec la Russie, le 23 décembre 1798 ². Un acte du 30 octobre 1799 réglait les conditions de la navigation des navires marchands anglais dans la Mer Noire et de leur passage par les détroits ³. Les îles Ioniennes ayant été enlevées à la France, un accord fut conclu, le 21 mars 1800 ⁴ pour leur organisation en une république dite des *Sept-Iles Unies*, autonome mais vassale de la S. P. et se trouvant à l'égard de celle-ci, dans une situation semblable à celle de la République de Raguse. L'indépendance de cette république et le maintien de sa constitution étaient placés sous la garantie de la Russie. Ces îles restèrent occupées par les troupes russes jusqu'en 1807.

1. Le récit de Sofroni a été traduit en partie et commenté par Louis Léger.

2. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, texte 788, p. 24 et suiv.

3. *Noradounghian, ibid.*, texte n° 10, p. 35.

4. *Noradounghian, ibid.*, texte n° 11, p. 36 et suiv.



D'autre part, les anciennes possessions vénitiennes sur la côte albanaise, Prévéza, Parga, Vonitsa et Boutrinto étaient annexées à la Turquie qui s'engageait à respecter les privilèges et les coutumes des habitants, tous chrétiens, de ces localités, en ce qui concerne l'exercice du culte et l'administration de la justice, dans des conditions analogues à celles en vigueur dans les principautés de Moldavie et de Valachie.

Selim n'avait cependant pas perdu ses sympathies pour la France. L'échec de l'expédition d'Égypte permettait un rapprochement, d'autant plus opportun que l'Angleterre ayant, à son tour, occupé l'Égypte, il y avait lieu de craindre qu'elle n'y restât et ne devînt ainsi un danger pour l'Empire ottoman. D'ailleurs, les nouveaux succès de Bonaparte en Italie, suivis de la paix de Lunéville, encourageaient le padichah à faire la paix avec un si puissant adversaire. Une convention avait été conclue le 27 juin 1801 (9 messidor an IX) pour l'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises. Les préliminaires de paix furent signés à Paris, le 9 octobre 1801 (17 vendémiaire an X); ils prévoyaient l'évacuation complète de l'Égypte et la reconnaissance de la République des Sept-Iles. D'autre part les traités existant avant la guerre étaient renouvelés en entier, les Français devaient bénéficier, en Égypte, des concessions qui seraient faites aux autres puissances, et il serait pris des arrangements relativement aux biens et aux effets des sujets respectifs confisqués ou séquestrés pendant la guerre.

Le traité définitif fut signé le 29 juin 1802 (6 messidor an X)¹. Il confirmait notamment le renouvellement des traités et capitulations en vigueur avant la guerre, et reconnaissait aux bâtiments de commerce français le droit de navigation dans la Mer Noire. Enfin, il était spécifié que la République Française et la S. P. ayant voulu se placer, dans les Etats l'une de l'autre, sur le pied de la Puissance la plus favorisée, elles s'accordaient respective-

1. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, p. 47 et 51.

ment tous les avantages qui pourraient être ou avoir été accordés à d'autres Puissances.

Un article du traité de paix déclarait que la République Française et la S. P. se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions, mais un article secret signé le même jour spécifiait que cette garantie ne pourrait engager la S. P. que de son plein gré, dans les guerres que la France pourra avoir à soutenir contre les autres Puissances. On comprend, d'ailleurs, que le sultan tenait à ne pas être entraîné contre sa volonté et son intérêt dans une querelle avec la Russie ou l'Angleterre, Etats dont la puissance était particulièrement menaçante pour l'intégrité de l'Empire ottoman.

Néanmoins, l'intimité avec la France s'affirmait de plus en plus. Après avoir attendu jusqu'au 30 octobre 1805 pour reconnaître, par une note officielle à l'Ambassadeur de France, le titre d'Empereur à Napoléon, Sélim lui envoya une ambassade extraordinaire qui le salua comme « le plus ancien, le plus fidèle, le plus nécessaire allié de son empire ». Et Napoléon répondit par ces paroles qui sont peut-être vraies encore aujourd'hui. « Tout ce qui arrivera d'heureux ou de malheureux aux Ottomans, sera heureux ou malheureux pour la France » ¹.

La politique extérieure de la S. P. pendant la fin du règne de Selim est changeante et confuse. Le général Sebastiani envoyé pour la deuxième fois, en 1806, en mission à Constantinople, cherchait à faire sortir la Turquie de sa neutralité et à l'entraîner dans une alliance formelle avec la France en lui montrant le danger qui la menaçait du côté de la Russie.

En effet, à la fin de 1806 (en octobre), l'armée russe franchissait le Dniester et occupait les principautés roumaines jusqu'au Danube, alors que le 24 septembre 1805 un traité d'alliance avait été signé entre la Turquie et la Russie, traité officiellement défensif mais contenant des articles secrets qui prévoyaient la formation d'une coali-

1. Rambaud, dans *l'Histoire Générale*, t. IX, p. 663.

tion contre la France, dans laquelle entreraient avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Suède et d'autres Etats. Le gouvernement de Sa Majesté le Sultan « coopérera à la réalisation de ce louable but » ¹.

Aussi, le 3 janvier 1807, la S. P. notifiât-elle aux missions étrangères, la déclaration de guerre à la Russie, motivée par cette violation du territoire ottoman. L'Angleterre qui était de nouveau en guerre avec Napoléon, prétendit exiger de la S. P. la rupture avec la France, le renvoi de Sébastiani et la remise aux forces britanniques de la flotte ottomane et des défenses des Dardanelles, que des officiers français avaient déjà travaillé à remettre en état et à renforcer. La flotte anglaise put forcer le détroit et s'avancer presque jusqu'à San Stéfano. Mais comme l'amiral anglais, satisfait du résultat, avait accepté de négocier, Sébastiani en profita pour augmenter dans une proportion importante les défenses des Dardanelles. Le commandant britannique, craignant alors d'avoir sa retraite coupée, se retira.

Pour essayer de dissimuler cet échec, les Anglais voulurent, à leur tour, s'emparer de l'Égypte où Mehmed Ali, dont nous parlerons plus loin, avait déjà établi son autorité. Un corps de 7 à 8.000 hommes put débarquer et occuper Alexandrie (17 mars 1807), mais battu par Mehmed Ali, il fut encore heureux de pouvoir se rembarquer. La Turquie déclara la guerre à l'Angleterre, mais celle-ci ne continua pas ses attaques et abandonna momentanément la Méditerranée.

Pendant ce temps, Sélim, avec l'aide des officiers et des ingénieurs, mis à sa disposition par la France et avec la coopération de l'actif et intelligent kapoudan-pacha, Kutchuk-Husseïn — que la mort, il est vrai, enleva en 1803 — avait continué l'œuvre de réorganisation militaire et maritime qu'il considérait comme sa tâche principale. Mais le peuple ottoman n'était pas encore mûr pour ces réformes qui, en même temps qu'elles heurtaient les préjugés de la masse, froissaient de nombreux et puissants intérêts, par-

1. *Noradounghian*, t. II, textes n° 21 et 22, p. 70 et 74.



ticulièrement ceux des Janissaires, jaloux des avantages accordés à la nouvelle armée du Nizam i Djédid où ils voyaient un danger pour eux-mêmes.

Unis aux brigands *kîrdjalis*, les janissaires battirent près d'Andrinople les troupes réorganisées.

Le 29 mai 1808, des troupes rebelles dirigées par un simple soldat Kabaktchi-Oghlou, assaillirent le palais défendu par les *bostandjis*. Leur chef, le *bostandji bachî*, voyant la résistance impossible, se sacrifia pour le salut du souverain, auquel il conseilla de le faire décapiter et de jeter sa tête aux insurgés pour les apaiser. Sélim eut la lâcheté d'y consentir. Il fit annoncer en même temps l'annulation du Nizam-i-Djédid. Mais cette capitulation ne fit qu'accroître l'audace des rebelles qui obtinrent du Cheikhul-Islam un *fetva* autorisant la déposition du Sultan comme violateur de la loi religieuse.

Sélim se soumit sans plus de résistance et son cousin, fils d'Abdul Hamid, fut proclamé padichah, sous le nom de Moustafa IV. Ce dernier ne régna que trois mois. Le pacha de Roustchouk, Moustafa Baïraktar¹, dévoué à Sélim, rassembla des troupes restées fidèles au souverain détrôné et marcha avec elles sur Constantinople. Kabaktchi Oghlou, surpris dans sa résidence de Fanaraki (au sud de Kadi-Keuï), est poignardé. Le 28 juillet 1808, Moustafa Baïraktar arrive devant le palais, et comme ses soldats se préparent à en forcer l'entrée, le sultan Moustafa se présente et annonce au pacha de Roustchouk que Sélim va lui être rendu; mais quand Baïraktar est introduit dans la pièce où il croit retrouver son souverain, il ne voit qu'un cadavre ensanglanté.

Moustafa IV avait donné, au Kyzlar-agma, l'ordre de poignarder Sélim et quoique celui-ci, très vigoureux, eût opposé une violente résistance et même terrassé son agresseur, l'ordre put être exécuté.

Pénétré d'horreur et de pitié à la vue de ce spectacle, Moustafa Baïraktar se ressaisit bientôt et décide de venger

1. *Baïraktar*, porte-étendard.

son padichah. Il fait arrêter le sultan Moustafa et proclamer le frère de celui-ci, Mahmoud. Le sultan détrôné fut enfermé dans le sérail et le vainqueur de la journée, Baïraktar, devint grand-vizir.

Sélim avait compris la nécessité des réformes et il avait eu la volonté de les entreprendre. Mais il ne sut pas détruire le principal obstacle en soumettant les Janissaires. Cette tâche était réservée à Mahmoud II qui eut recours à un moyen radical, le massacre de ces turbulents soldats.

On ne peut d'ailleurs pas reprocher très sévèrement à Sélim l'échec de ses essais de réformes. Il a régné dans une période exceptionnellement difficile, au milieu des menaces extérieures, des révoltes et du brigandage organisé dans toutes les parties de la Turquie. Il crut assurer la sécurité de l'Empire en s'appuyant sur la France dont l'aide fut, en effet, très utile dans les mesures de réorganisation militaire et maritime, mais le salut de la Turquie n'occupait qu'une bien petite place dans la pensée de l'Empereur qui n'hésita pas à proposer son partage à Alexandre I^{er}, lorsque sa politique l'amena à se rapprocher de la Russie.





CHAPITRE XIII

MAHMOUD II. LES INSURRECTIONS NATIONALES

Mahmoud assumait le pouvoir suprême dans un moment exceptionnellement difficile. L'Empire était, de tous côtés, entouré de périls. L'état de guerre subsistait, pour la forme, peut-être, avec l'Angleterre qui devait bientôt conclure la paix, le 5 janvier 1809¹, mais très effectivement avec la Russie qui occupait déjà les principautés roumaines et dont les opérations devaient se développer malgré un armistice conclu le 24 août à *Slobozia* (Valachie). Le traité de Tilsit ayant rétabli la paix et même préparé une alliance entre la Russie et la France, l'appui de cette dernière allait faire défaut à la Turquie.

D'autre part, si Pasvan-Oghlou était mort en 1807, les autres révoltes, celles d'Ali-Pacha, en Albanie, de Mehmed Ali en Egypte, celle des Serbes commencées sous le règne précédent, continuaient, et bientôt, allait s'y ajouter l'insurrection grecque.

Moustafa Baïraktar, devenu grand-vizir, avait pris d'une main énergique la direction des affaires et manifesté son autorité par de nombreuses mesures de rigueur, exécutions et exils. Ensuite, il avait essayé de reprendre la réalisation des réformes par une autre voie, en les faisant agréer par

1. Voir le texte de ce traité dans *Noradounghian*, t. II, texte n° 27, p. 81 et suiv. Il rétablissait les anciennes capitulations, mais restreignait le droit de nommer des drogmans, interdisait d'accorder la protection britannique à des sujets ottomans, reconnaissait à la S. P. le droit de nommer dans les possessions de S. M. britannique, des *Chehbenders* jouissant des mêmes droits que les consuls britanniques en Turquie et rappelait l'interdiction, faite aux vaisseaux de guerre de toute nation, de traverser les détroits.



les janissaires et en affectant de vouloir seulement remettre en honneur les anciennes traditions. Mais pour la nouvelle organisation, des augmentations d'impôts furent nécessaires et mécontentèrent le peuple. Les *uléma*, adversaires de tout progrès, profitèrent de cet état d'esprit. Une insurrection éclata le 14 novembre 1809 à Constantinople; la foule cerna le palais du grand-vizir et mit le feu aux maisons voisines, de sorte que l'incendie gagna le palais de Baïraktar. Celui-ci se réfugia dans une tour en épaisse maçonnerie, où on le trouva mort deux jours après. Son corps fut empalé et exposé ainsi sur l'Atmeïdan (Hippodrome). Un combat violent s'étant engagé dans la ville entre les janissaires, soutenus par la populace, et les partisans du grand-vizir, Mahmoud, inquiet de la tournure des événements, pensa assurer son trône et sa vie, en faisant étrangler son prédécesseur Moustafa IV, jusqu'alors interné au Palais. De cette façon, il restait seul rejeton de la race d'Osman et une sorte de respect superstitieux assurait désormais l'inviolabilité de sa personne.

Pour permettre de suivre plus facilement les multiples événements qui se dérouleront pendant le long règne de Mahmoud (1808-1839), nous les examinerons successivement selon leur nature ou leur théâtre, sans nous attacher au synchronisme de leurs péripéties.

*Ali de Tépélèn*¹ était, croit-on, de famille turque, originaire d'Asie Mineure, mais né en Albanie et devenu presque complètement albanais. Il eut, comme son père, pacha de Delvino, et son grand-père, une vie mouvementée, pleine d'alternatives de faveurs et de disgrâces, de gloire et de misère. Ses services pendant la dernière guerre contre l'Autriche lui firent donner le pachalik de Trikala, en Thessalie, d'où il partit pour occuper Ianina, puis Arta, en Épire. Il réussit à se faire reconnaître par la S. P. comme gouverneur de ces provinces. Quand les Français occupèrent, en 1798, les Iles Ioniennes et les places vénitiennes en

1. Les Turcs disent souvent *Tépédélèn*, sans doute par un effet d'étymologie populaire, *Tépé délèn* signifiant *qui perce la colline (tépé)*.

Albanie, Bonaparte chercha à entrer en relations avec le Pacha de Ianina qui parut d'abord répondre à ses avances, mais bientôt après, attaqua et occupa les places françaises de Prévéza, Kamenitsa et Boutrinto. En 1803, il s'empara du pays de Souli, région escarpée, voisine de la mer, au Sud-Ouest de Ianina. Les Souliotes, Albanais orthodoxes, ralliés à l'idée grecque, se défendirent héroïquement. Ali Pacha, qui les avait attaqués inutilement une première fois en 1792, ne put les réduire que par le blocus de leur pays; encore dut-il leur accorder une capitulation qui leur permettait de se retirer et leur garantissait la vie sauve. Mais la plupart furent massacrés en route. Ali employa aussi son activité contre les Kîrdjalis, puis contre les *Kleftes*, sorte de brigands patriotes grecs (*kleftis*, pop. pour *kleptis*, voleur), qui préludaient aux grands mouvements helléniques. Mais en même temps, il travailla pour son compte, s'emparait de Delvino, de Bérat, d'Arghirokastro, occupait même Monastir. Ses expéditions ne se passaient pas sans pillage et sans dévastations, et c'est en ces circonstances que fut ruinée définitivement la grande ville macédo-roumaine de Mouskopolié qui, au commencement du XVIII^e siècle, avait compté 60.000 habitants et constituait un centre de culture grecque, possédant même une imprimerie. Ses habitants se dispersèrent dans toute la Macédoine et même au de là et donnèrent naissance à ces colonies macédo-roumaines (valaques) que l'on rencontre autour de Monastir et dans la région de Serrès.

Maître de toute l'Albanie centrale et méridionale, Ali rêvait de supplanter le sultan et de créer une nouvelle dynastie, qui aurait donné le pouvoir aux Albanais, race, en vérité, beaucoup mieux douée que celle des Turcs. Après avoir combattu les Grecs et les avoir souvent cruellement traités, il crut, en voyant se développer l'insurrection hellénique, qu'il pourrait les utiliser pour réaliser ses rêves ambitieux. Il leur fit donc des offres et des promesses, et les *kleftes* et les *armatoles*, voyant surtout en lui l'ennemi du sultan, oublièrent ses cruautés et combattirent avec lui. Effectivement, la révolte d'Ali-Pacha favorisa les Grecs



en immobilisant une partie importante des forces impériales, notamment l'armée de Hourchid Pacha, le meilleur général turc de cette époque, qui, après avoir vaincu les Serbes révoltés sous la conduite de Kara-Georges, avait été envoyé en Grèce, comme gouverneur de la Morée (Péloponèse). Il fut chargé en 1821 d'opérer contre Ali et d'assiéger Ianina. Ce fut principalement par l'argent et la trahison, en détachant de lui ses principaux partisans et même ses propres fils, que l'on vint à bout du terrible Albanais. Quand il vit la résistance impossible, il se réfugia dans une île du lac de Ianina, où il avait rassemblé ses trésors, et où, dans une tour servant de réduit défensif, il avait accumulé des barils de poudre pour se faire sauter quand la résistance deviendrait impossible. Hourchid lui ayant promis un sauf-conduit, en jurant sur le Coran, il accepta de se rendre. Dès qu'il fut sans défense on lui montra le firman qui ordonnait son exécution. Il ne se laissa cependant pas tuer sans résistance et lutta corps à corps avec ses bourreaux. Ceux-ci eurent enfin le dessus et la tête du pacha put être envoyée au sérail (3 février 1822).

Ali de Tepelen présentait un ensemble extraordinaire de qualités et de défauts. « Il n'y eut jamais dans l'Empire ottoman, dit M. Iorga, quelqu'un qui réunît plus que ce Toske (Albanais du Sud), l'énergie la plus féroce, le mépris le plus absolu pour la vie humaine, l'avidité la plus insatiable et la perfidie la plus raffinée avec une très haute intelligence, un talent supérieur de manier les hommes et un sens réel des nécessités d'une nouvelle civilisation pour les peuples de l'Empire en décadence... Il y avait, sans doute dans le tyran de Ianina, qui ne sera jamais oublié pour ses cruautés comme pour la grandeur et la pompe de son règne, quelque chose qui rappelle Skanderbeg lui-même et toute la longue série des chefs albanais, dont la mission paraissait être de conserver à l'Occident, une place dans la Péninsule des Balkans »¹. Il faut dire aussi que si Ali Pacha cherchait à se rapprocher de la France et de l'Occident,

1. *Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais*, p. 61.

et leur demandait des instructeurs pour son armée, il restait bien oriental dans ses violences à l'égard des gens qu'il soumettait parfois à des supplices épouvantables. C'est ainsi qu'ayant pris la petite ville de Kardiki où sa mère et sa sœur avaient été outragées bien des années auparavant, il fit massacrer toute la population; en outre, il ordonna d'empaler et de rôtir à petit feu tous les habitants qui parurent avoir participé aux violences faites aux deux femmes.

La tentative d'Ali de Tépélèn n'eut pas de lendemain. Il n'en fut pas de même des événements que nous avons maintenant à examiner et desquels sortira une modification profonde de la situation de l'Empire Ottoman.

A la même époque, un autre Albanais, *Mehmed Ali*, dont la famille était établie à Kavala, port de la Macédoine orientale, s'occupait du commerce des tabacs, lorsqu'une levée de recrues parmi les musulmans des côtes de la mer Egée, le fit partir pour l'Egypte, au moment de l'invasion française. Il se distingua et atteignit rapidement un grade élevé. Après le départ des Français, puis des Anglais, l'ancienne rivalité des Mamelouks et des représentants de la Porte reprit toute sa violence. Manœuvrant adroitement entre les uns et les autres, Mehmed devint maître de la situation, mais il se contenta de faire reconnaître comme pacha du Caire, le gouverneur d'Alexandrie, Hourchid, et de se faire agréer par la S. P. comme lieutenant (*kaïmmakam*) du pacha (1804). Il profita de cette position pour se rendre populaire parmi le peuple et les *uléma*, si bien que ceux-ci déposèrent Hourchid et mirent à sa place Mehmed, qui par des intrigues et des présents à Constantinople, obtint la confirmation officielle de sa dignité.

Nous savons qu'en 1807, lorsque les Anglais tentèrent, de nouveau, de s'établir en Egypte, il les battit et les obligea à se rembarquer.

Le gouvernement turc chargea ensuite Mehmed Ali de mettre à la raison les Wahabites qui ravageaient le Hedjaz,



pillaient les caravanes de pèlerins et s'étaient emparés des villes saintes, la Mecque et Médine. Il remplit heureusement cette mission, non sans difficultés, et à la suite d'une longue campagne. Mais avant de l'entreprendre, il avait eu soin de se débarrasser des Mamelouks que, sous prétexte de les inviter à une fête, il avait attirés dans un guet-apens et fait massacrer par ses soldats albanais (1811).

Mehmed Ali était désormais le maître incontesté de l'Égypte. Son fils Ibrahim, à la suite d'une nouvelle campagne contre les Wahabites, avait été nommé par la Porte pacha du Hedjaz. En même temps, les troupes égyptiennes soumettaient le Soudan, le Sennaar et le Kordofan.

Mehmed méritait ses succès par son intelligence, son activité, ses hautes qualités politiques. Il ne se contentait pas de conquérir, il organisait. Il entra résolument dans la voie des réformes bien avant les sultans de Constantinople. Il développa considérablement les richesses naturelles de l'Égypte, très négligées jusqu'alors; il introduisit de nouvelles cultures, fit construire des raffineries de sucre, des manufactures diverses, appela des ingénieurs européens, tandis qu'il envoyait de jeunes Égyptiens étudier à Paris et à Londres. Une police bien organisée fit régner l'ordre et la sécurité. Les finances améliorées, grâce à la prospérité croissante du pays, permirent de consacrer des sommes importantes à l'armée et à la marine, constituées d'après des modèles européens, avec l'aide d'instructeurs et d'ingénieurs français.

Le sultan Mahmoud se trouva amené, ainsi que nous le verrons plus loin, à faire appel à son puissant vassal pour essayer de réprimer l'insurrection grecque. Mehmed envoya une armée en Morée sous le commandement de son fils Ibrahim. Le sultan avait dû l'autoriser à occuper la Crète et promettre à Ibrahim le gouvernement de la Morée, mais l'intervention des Puissances ayant amené l'évacuation de cette presque-île, Ibrahim réclama une récompense pour ses services et une compensation pour les pertes de l'Égypte en hommes et en argent.

De tout temps, et encore à l'époque la plus récente, les

maîtres de l'Égypte ont voulu s'étendre vers l'Orient et posséder les terres qui rattachent à l'Asie le pays du Nil. Mehmed réclama donc la Syrie. N'ayant pas pu l'obtenir de bon gré, il profita d'un conflit sans grande importance avec le pacha de Saint-Jean d'Acre pour faire envahir la Palestine par Ibrahim qui occupa rapidement Jaffa et Haïfa et après un siège assez long, prit d'assaut Saint-Jean d'Acre (mai 1832). Ibrahim battit en plusieurs rencontres (Homs, Beylan), l'armée turque envoyée contre lui, conquiert en quelques mois toute la Syrie, franchit le Taurus et s'avança jusqu'à Konia, où fut livrée une bataille décisive contre les troupes du grand-vizir, Réchid Pacha, qui fut complètement défait.

Les musulmans d'Asie Mineure accueillaient volontiers les Egyptiens qui se donnaient comme défenseurs de la loi religieuse. Constantinople était menacé et le sultan Mahmoud craignait pour son trône et sa vie. Il se résigna donc à faire appel aux Puissances et en particulier à la Russie, bien que cette dernière, après de longues années de guerre, eût signé seulement en septembre 1829, le traité d'Andrinople, très désavantageux pour la Turquie.

Les Puissances occidentales commençaient à s'occuper de l'Empire Ottoman et à considérer ses affaires comme d'un intérêt général pour l'Europe. Elles s'inquiétaient d'une diminution trop importante du domaine du Sultan, non par intérêt pour celui-ci, mais par crainte qu'il n'en résultât un dommage pour elles-mêmes ou, ce qui revenait au même, un avantage trop sensible pour un Etat rival.

Comme il est toujours arrivé dans la suite, les Puissances intéressées ne purent pas s'entendre. Les sympathies de la France étaient pour Mehmed-Ali qui s'était constamment adressé à elle pour l'organisation moderne de son pays, mais le gouvernement pacifique de Louis-Philippe ne voulait pas agir trop activement de crainte de se trouver en opposition avec l'Angleterre. La Russie, la plus proche voisine, se hâta d'intervenir et, le 20 février 1833, sa flotte pénétra dans le Bosphore. Au mois d'avril, comme Mehmed avait refusé d'accepter la médiation de la France qui,

d'accord avec la S. P. lui demandait de se contenter de la Syrie méridionale, des troupes russes arrivèrent en vue de Constantinople. Alors, sur les représentations de l'Autriche et de l'Angleterre qui, cette fois, se joignirent à la France, le sultan consentit à céder au pacha d'Égypte, la Syrie entière et l'éyalet d'Adana (Cilicie). Un traité dans ce sens fut conclu à Kutahia (15 mai 1833).

Mehmed ayant retiré ses troupes, l'empereur Alexandre dut rappeler les siennes, ainsi que sa flotte, mais il conclut auparavant, avec la Turquie, un traité d'alliance défensive signé le 8 juillet 1833 à *Hounkiar-Iské'essi*, sur le Bosphore. Pendant la durée de ce traité, fixée à huit ans, l'Empereur de Russie s'engageait, si les circonstances l'exigeaient, à fournir par terre et par mer, autant de troupes que les deux Hautes Parties contractantes le jugeraient nécessaire. Un article séparé et secret spécifiait que, nonobstant le caractère réciproque des engagements, l'Empereur de Russie voulant épargner à la S. P. la charge qui résulterait pour elle de la prestation d'un secours matériel, se contenterait, le cas échéant, de demander à la Turquie de fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire de ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y pénétrer sous un prétexte quelconque ¹.

Etant donnée la situation politique de l'Europe à cette époque, la Russie n'avait à craindre que la France et l'Angleterre; c'est donc la fermeture des détroits qui l'intéressait avant tout. D'autre part, les clauses du traité pouvaient lui donner facilement l'occasion d'intervenir en Turquie, en la faisant naître, au besoin. C'est ce qui constituait l'importance de cet accord, bien que ses six articles ne conférassent à la Russie, contrairement à ce que l'on semble croire parfois, aucun droit spécial et nouveau.

Les autres puissances s'inquiétèrent de ce traité qui avait d'abord été tenu secret, mais l'entente finit par se faire sur la médiation de l'Autriche. Le conflit avec Mehmed Ali n'était cependant par terminé. Le sultan Mahmoud n'avait

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 75, pp. 229-236.



pas accepté de bonne foi l'accord de Kutahia. Il encouragea des révoltes en Syrie et sous des prétextes divers, envoya des troupes contre celles d'Ibrahim. Une grande bataille entre l'armée turque, forte de plus de 100.000 hommes et l'armée égyptienne, à *Nézib* à l'Est d'Aintab, se termina par une victoire écrasante de cette dernière (24 juin 1839). Plusieurs officiers prussiens servaient alors dans les troupes turques, et parmi eux, se trouvait, faisant ainsi ses premières armes dans des conditions bien peu favorables, le futur chef d'état-major de l'armée prussienne, de Moltke.

Un peu plus tard, une trahison du kapoudan-pacha, livra la flotte ottomane aux Egyptiens, à Alexandrie.

Le sultan Mahmoud était mort sur ces entrefaites (30 juin 1839). La lutte avec le pacha d'Égypte continua sous son successeur *Abdul Medjid*, compliquée par les interventions souvent discordantes des puissances et les tergiversations du gouvernement ottoman.

Une entente avait été conclue le 15 juillet 1842 avec la S. P. par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, sans intervention de la France. Elle prévoyait un ultimatum enjoignant à Mehmed Ali d'évacuer tous les territoires qui ne lui étaient pas concédés et de restituer la flotte turque. S'il acceptait cet ultimatum dans les dix jours, il recevrait à titre héréditaire, l'administration de l'Égypte, et celle du pachalik d'Acre (Syrie méridionale), sa vie durant. Dans les dix jours suivants, il pouvait encore obtenir le gouvernement héréditaire de l'Égypte ¹.

Ces conditions n'ayant pas été acceptées, des mesures de coercition furent prises. Tandis que l'Angleterre suscitait des soulèvements en Syrie, sa flotte, avec le concours de la marine autrichienne, bombardait et occupait les ports syriens et les vaisseaux anglais paraissaient même, en novembre, devant Alexandrie et menaçaient de bombarder la ville.

La France était intervenue auprès de la S. P., proposant, pour base d'un accord, de concéder à Mehmed le gouverne-

1. *Noradounghian*, t. II, textes n^{os} 103 et 104, pp. 303 et suiv.

ment de l'Égypte à titre héréditaire et de la Syrie à titre viager, mais cette offre fut repoussée. Cependant, devant les manœuvres anglaises qui semblaient poursuivre l'anéantissement de l'œuvre de Mehmed Ali, le gouvernement français se décida à faire preuve d'énergie; l'Autriche et la Prusse cédèrent et l'Angleterre ne voulut pas continuer seule son action. On put donc voir la fin de cette querelle entre le sultan des Ottomans et un pacha rebelle, querelle qui durait depuis dix ans. Elle se terminait, en définitive, à l'avantage du pacha qui, s'il n'obtenait pas tout ce qu'il avait ambitionné et même conquis, faisait tout au moins reconnaître sa dynastie, comme maîtresse héréditaire d'un des pays les plus riches de l'Ancien Continent, dans des conditions qui, en fait, équivalaient à une souveraineté.

Un premier firman adressé à Mehmed Ali le 13 février 1841¹ constatait sa soumission et lui conférait à titre héréditaire le gouvernement de l'Égypte, mais avec d'assez nombreuses restrictions, en ce qui concernait le choix de l'héritier parmi les enfants du pacha précédent, les impôts, la composition de l'armée, la nomination des officiers. Un autre firman reconnaissait Mehmed, comme gouverneur de la Nubie (Soudan égyptien), du Darfour, du Sennaar et du Cordofan, mais sans droit d'hérédité.

Certaines des conditions du firman du 13 février ayant soulevé des objections, une conférence des cinq puissances, sans la France, se réunit en mars, à Londres et approuva un nouveau firman en date du 23 mai qui fixait définitivement les conditions dans lesquelles Mehmed Ali et ses descendants étaient appelés à gouverner l'Égypte². La succession devait s'opérer, non au profit du membre le plus âgé de la famille, comme en Turquie, mais par ordre de primogéniture comme dans les monarchies européennes. Les règlements administratifs, les lois relatives aux impôts, en vigueur dans l'Empire Ottoman, devaient être appliqués en Égypte, l'armée égyptienne devait compter au maxi-

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 110, p. 320 et suiv.

2. *Noradounghian*, t. II, texte n° 118, p. 355.



mum 18.000 hommes; les officiers seraient nommés par le gouverneur jusqu'au grade de colonel inclusivement, les grades d'officiers généraux n'étant conférés qu'avec la permission impériale, enfin l'Égypte devait payer au Trésor impérial un tribut annuel de 80.000 bourses (40.000.000 de piastres). Depuis lors, le pacha d'Égypte a porté le titre de *Khédive* (vice-roi).

A partir de ce moment, en dépit des restrictions prévues par le firman d'investiture, l'Égypte suivit sa voie, distincte de celle de la Turquie, tout en conservant avec elle les relations officielles de vassalité qui subsisteront même quand, en 1882, le pays du Nil sera, définitivement, semblait-il, occupé par l'Angleterre. C'est seulement la guerre européenne qui rompra les liens bien tenus qui attachaient encore l'Égypte à la Turquie, mais la dynastie de Mehmed-Ali continuera d'y régner alors que celle d'Osman aura abandonné le trône de Constantinople.

En terminant ses séances, la Conférence de Londres avait décidé de constater « par une transaction à laquelle la France serait appelée à concourir » le principe de l'interdiction faite aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits. Cette décision eut pour résultat la signature de la *Convention dite des Détroits*, sur laquelle nous reviendrons en parlant du règne d'Abdul Medjid.

Les guerres qui, depuis l'évacuation de la Hongrie par les Turcs, avaient amené, à de nombreuses reprises, les armées autrichiennes en territoire ottoman et avaient même, pendant vingt et un ans, entre le traité de Passarowitz (1718) et celui de Belgrade (1739) placé la partie septentrionale de la Serbie sous la souveraineté de l'Autriche, avaient mis en contact les populations serbes et croates des deux côtés du Danube et de la Save. Durant toute cette période du xvii^e et du xviii^e siècles, les Serbes avaient donné une utile coopération aux généraux de l'Empereur, soit comme troupes régulières, soit comme



bandes de partisans. Dans les dernières années du xvii^e siècle, le patriarche d'Ipek qui s'était compromis avec les Autrichiens lorsque ceux-ci étaient arrivés jusqu'à sa résidence épiscopale, jugea prudent, à leur départ, de se retirer, accompagné d'une grande partie de son clergé et de nombreux habitants, au delà du Danube où ils furent installés dans les parties de la Hongrie méridionale (Batchka, Voïvodina et Banat) dépeuplées lors de la conquête turque. D'autres exodes, plus ou moins importants, se produisirent dans la suite.

Au delà de la Save et du Danube, les Serbes venant de Turquie trouvaient des habitants parlant la même langue qu'eux avec lesquels ils entretenaient des rapports de commerce assez suivis. Dans les armées autrichiennes qui opéraient dans leur pays, figuraient des régiments de Croatie et de Slavonie, composés de leurs frères de race et de langue. Il s'était créé, ainsi, des relations entre les habitants chrétiens du pachalik de Belgrade et le monde extérieur. Certains notables avaient servi comme officiers dans les troupes impériales. Après la paix de Svichtov (juin 1791), les Serbes avaient pu obtenir du Sultan Sélim III la promesse d'une certaine autonomie consacrée par un *hatt î chérif* de 1793. Un gouverneur sage et énergique, Békirpacha, avait commencé à appliquer ces dispositions, d'accord avec les notables chrétiens.

Mais les janissaires, qui avaient été écartés, réussirent à rentrer et leurs chefs, les *dahis*¹, devinrent les véritables maîtres du pays. Leurs violences s'exercèrent non seulement sur les chrétiens, mais aussi sur les *sipahis* musulmans, possesseurs de fiefs militaires et poussèrent les uns et les autres à la révolte.

Les janissaires, voyant croître le mécontentement et prévoyant une insurrection, décidèrent de décapiter la population chrétienne en massacrant ses chefs, ce qui eut lieu à la fin de 1803. A ces meurtres les Serbes répondirent

1. C'est le même mot — *oncle* — qui était employé chez les janissaires d'Alger et dont on a fait *dey*.

par l'insurrection. Quelques chefs avaient pu échapper au massacre et parmi eux se distinguait par sa bravoure héroïque et son intelligence, servies par une taille de colosse et une force physique exceptionnelle, *Georges Pétrovitch. Kara-Georges* ¹. Il avait pendant les guerres servi dans les corps francs, auxiliaires de l'armée autrichienne. Après la paix de Svichtov, il avait pendant quelque temps mené la vie de *haïdouk* dans les montagnes, puis était revenu dans son village de Topola, se livrer pacifiquement à l'élevage et au commerce des porcs.

La révolte, dont le foyer principal était la Choumadia, au centre du pays, s'étendit rapidement à tout le pachalik. Les habitants s'étaient depuis longtemps munis d'armes et de munitions; beaucoup avaient combattu à côté des troupes autrichiennes; ils étaient aguerris et disciplinés.

Tout d'abord, le mouvement fut dirigé exclusivement contre la tyrannie des dahis et des janissaires et non contre le gouvernement turc dont les Serbes reconnaissaient l'autorité. Ils pensaient même le servir en luttant contre les janissaires qui, par leur opposition aux réformes essayées par le sultan Selim, faisaient acte de rébellion. Des délégués serbes furent envoyés à Constantinople pour exposer les vœux de la population, et pendant un certain temps, la S. P. observa une attitude de neutralité, puis en présence des succès des insurgés qui, en mai et juin 1804, avaient occupé un grand nombre de villes, entre autres Iagodina, Pojarévats, Smédérevo, et assiégeaient Belgrade, elle chargea le gouverneur de Bosnie, Békir-Pacha, de pacifier le pays en s'entendant avec les Serbes. Les dahis craignant la punition qu'ils méritaient, s'étaient enfuis dans la petite île d'Ada-Kalé, au milieu du Danube, où ils furent pris par ordre de Békir et livrés aux insurgés qui les mirent à mort. Le pacha, se basant sur cette exécution qui supprimait les causes de l'insurrection, voulait que les Serbes se dispersent. Ceux-ci, qui se méfiaient avec raison des Turcs, n'auraient

1. *Kara-Djordjé*, Georges le Noir. On a employé quelquefois la forme serbe *Tsrni-Djordjé*, mais la forme turque a prévalu.

pas voulu traiter sans une caution extérieure, celle de l'Autriche, mais Békir refusa et l'Autriche, d'ailleurs, ne paraissait pas disposée à accorder sa garantie. Néanmoins, une entente s'établit, mais le firman impérial qui devait la sanctionner ne fut pas envoyé et Békir rentra en Bosnie. Les Serbes commencèrent à penser qu'ils n'obtiendraient rien de décisif de la S. P. et qu'ils devaient lutter pour leur indépendance complète. Cette idée était répandue surtout parmi les habitants les plus instruits et encouragée par les Serbes établis en territoire autrichien qui avaient repassé le Danube pour venir en aide à leurs compatriotes. En effet, si l'Autriche ne prenait pas ouvertement parti pour les insurgés, elle les laissait s'approvisionner chez elle de tout ce dont ils avaient besoin et elle permettait à ses sujets et même aux soldats des Confins Militaires (*granitchari*) de se joindre à eux.

Des délégués serbes avaient aussi été envoyés à Saint-Pétersbourg où ils avaient été bien reçus, mais la Russie alors en guerre avec la France n'avait pas pu promettre un secours effectif. Néanmoins, l'ambassadeur russe à Constantinople, ainsi que celui d'Autriche intervinrent en faveur des Serbes auprès de la S. P. Mais les Turcs, se rendant compte que le mouvement était, en définitive, dirigé contre eux, décidèrent d'agir avec énergie et firent envahir la Serbie, d'abord par le pacha de Nich, Hafiz, qui fut battu le 6 août 1805 à Ivankovats, puis par les gouverneurs de Bosnie et de Roumélie. Ces derniers subirent également de sérieuses défaites en août 1806 à *Michar* et à *Déli-grad*.

A cette époque, Napoléon, encore en guerre avec la Russie, agissait à Constantinople pour amener la Turquie à entrer en conflit avec sa voisine du Nord. Dans ces conditions, la question serbe prenait une importance particulière pour les deux belligérants éventuels. Le gouvernement ottoman consentit à accorder de bonnes conditions aux insurgés, mais la résistance des garnisons turques qui tenaient encore à Chabats et à Belgrade, ne permit pas de les appliquer et le 30 novembre 1806, les Serbes rouvrant les



hostilités, prirent d'assaut la ville de Belgrade et un mois après la citadelle.

La Russie ayant déclaré la guerre à la Turquie, appela les Serbes à prendre part à la lutte et en juin 1807 un détachement de l'armée russe qui opérait sur le Danube pénétra en Serbie et se joignit aux insurgés qui, avec cet appui, remportèrent de nouveaux succès. Mais l'entente entre la France et la Russie, qui suivit le traité de Tilsit (25 juin 1807), amena avec la Turquie l'armistice de Slobozia (12 août).

Le commandant turc n'avait pas consenti à y mentionner les Serbes. A la vérité, les conditions de cet armistice ne furent pas acceptées par l'empereur de Russie. Les Turcs craignant une reprise de la guerre, laissaient cependant une tranquillité complète aux Serbes, sans toutefois admettre une garantie étrangère de leurs promesses. D'ailleurs, la Turquie elle-même se trouvait, en raison des événements de Constantinople, dans une situation difficile et devait éviter d'augmenter les complications.

La guerre ayant repris en 1809 avec la Russie, les Turcs voulurent porter un coup décisif à l'insurrection serbe pour empêcher sa coopération avec l'ennemi. Cette campagne se déroula dans des conditions défavorables aux Serbes, jusqu'à ce que, à la fin d'août, l'attaque russe étant devenue plus vigoureuse, la S. P. dut retirer ses troupes de Serbie pour les envoyer sur le théâtre principal des opérations. La paix de Vienne (2 octobre 1809), entre la France et l'Autriche, avait donné les provinces illyriennes à Napoléon, dont les possessions se trouvaient ainsi limitrophes de la Bosnie et en partie de la Serbie. Karageorges crut pouvoir obtenir son appui et lui adressa, dans ce but, une lettre qu'un envoyé porta à Schönbrunn¹. Mais il n'entraîna pas alors dans les vues de l'Empereur de s'occuper de cette affaire. L'envoyé serbe ne fut pas reçu à Schönbrunn, ni l'année suivante à Paris. Plus tard, au moment d'entamer

1. Saint-René Taillandier, *La Serbie, Kara Georges et Miloch*, p. 117, donne la traduction latine de cette lettre, datée du 16 août 1809.

la guerre contre la Russie, Napoléon semblera regretter son inaction, en considérant les dangers que présenterait l'établissement de l'influence russe en Serbie¹.

Les Serbes s'étaient d'ailleurs adressés en même temps à l'Autriche qui, épuisée par la guerre malheureuse qui venait de se terminer, n'avait pas pu intervenir.

Les Russes au contraire, toujours en guerre avec la Turquie parent, en 1810, rétablir le contact avec les insurgés. Au moment où ils étaient obligés d'envoyer la plus grande partie de leurs troupes au Nord contre Napoléon, ils poussèrent plus vigoureusement leurs opérations contre les Turcs et remportèrent des succès décisifs qui permirent de conclure la paix. Elle fut signée le 16/28 mai 1812 à Bucarest.

La seule partie de ce traité qui nous intéresse, pour le moment, est l'article 8 ainsi conçu : « Quoiqu'il ne soit pas permis de douter que la S. P. n'use de clémence et de générosité envers les Serviens, on a trouvé équitable, vu la part qu'ils ont prise à cette guerre, de convenir solennellement d'une clause relative à leur sûreté; en conséquence, la S. P. accorde aux Serviens une entière amnistie et promet que leur tranquillité ne pourra pas être troublée à cause des événements passés. Les forteresses construites dans leur pays à l'occasion de la guerre et qui n'existaient pas auparavant, seront rasées, en tant qu'elles seraient inutiles à l'avenir, et la S. P. prendra, comme ci-devant possession des autres places fortes, y mettra les garnisons qu'elle jugera à propos. Mais pour que ces garnisons n'exercent pas une injuste oppression envers les Serviens, la S. P. ne consultant que ses sentiments de miséricorde, traitera ce peuple avec toute la modération convenable. En outre, la S. P., à la prière des Serviens, leur accordera les mêmes avantages que ceux dont jouissent ses sujets des Iles de l'Archipel et d'autres parties de ses Etats, leur laissera à eux-mêmes le soin de l'administration intérieure du pays, et recevra directement d'eux le montant des impôts modé-

1. Voir Saint-René Taillandier, *op. cit.*, p. 128, note.



rés qu'elle lèvera sur eux et en prenant, à cet effet, des mesures de concert avec ce peuple ¹.

La Serbie semblait ainsi recevoir un certain degré d'autonomie. En réalité, les termes du traité étaient vagues, et les intéressés comprenant que la retraite des armées russes les laissait sans défense, essayèrent d'obtenir directement des conditions plus précises; ils envoyèrent à cet effet, une députation à Constantinople. Mais loin d'accéder à leurs désirs, la S. P. voulut encore aggraver les clauses du traité, en exigeant, notamment, la remise des armes et le retour des Turcs dans leurs domaines. Les Serbes refusèrent, et le Sultan, profitant de ce refus qui, d'après lui, le déliait de l'observation du traité, fit envahir le pachalik de Belgrade par une armée que commandait Hourchid Pacha, devenu grand-vizir. Les Serbes étaient préparés; ils possédaient des fusils, des canons, des munitions, occupaient des places fortes, mais l'armée turque était nombreuse et surtout les défenseurs n'étaient plus unis. Les voïvodes, jaloux les uns des autres et supportant mal l'autorité de Kara-Georges, proclamé prince, songeaient, semble-t-il, encouragés parfois par la diplomatie russe, à leurs rivalités plus qu'à l'intérêt général. Le chef était hésitant. Il aurait voulu concentrer la résistance dans la Choumadia; il dut y renoncer. Des actes héroïques illustrèrent encore cette période. Le fameux haïdouk Velko supporta, dans Négotin, un siège en règle contre 18.000 assaillants. Il fut tué par un boulet turc et sa mort fut le signal de la débâcle. Comme les Turcs s'approchaient de Belgrade, Kara-Georges lui-même, abandonnant ses compagnons, passa en Autriche, le 21 septembre 1813. La première phase de la lutte pour l'indépendance serbe était terminée; tous les avantages conquis en dix ans de guerre étaient perdus. Comme on pouvait s'y attendre, la fureur turque se donna libre cours et se manifesta par des pillages, des massacres, des supplices sauvages, tels que les empalements.

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 30, p. 89.



Pourtant, quelques voïvodes avaient pu rester dans le pays et faire accepter leur soumission par les Turcs. Parmi eux se trouvait *Miloch Obrénovitch*, qui avait été un moment adversaire de Kara-Georges. Celui-ci l'avait même fait arrêter et mettre en jugement. Il s'en tira, d'ailleurs, avec une réprimande ¹.

Miloch était un paysan du village de Dobrinia, dans l'arrondissement d'Oujitsa ², illettré, mais doué d'une intelligence naturelle, de beaucoup de bon sens et de clairvoyance en même temps que d'un grand courage. D'abord compagnon de son demi-frère Milan qui fut l'un des chefs de la première insurrection, après la mort de celui-ci en 1811, il devint voïvode à son tour. Après la défaite de Kara-Georges, il s'efforça de gagner la confiance des Turcs et les aida même dans la répression d'une tentative d'insurrection qu'il jugeait prématurée et sans possibilité de succès. Mais les cruautés de Suleïman-Pacha, vali de Belgrade et de ses subordonnés, poussèrent de nouveau les Serbes à la révolte, et Miloch pensant que le moment était venu, se mit à leur tête. L'insurrection fut proclamée le dimanche des Rameaux 1815, dans l'église de Takovo, et elle s'étendit aussitôt à tout le pays. Ce fut surtout une lutte de guerillas, menée par des bandes de faible effectif, mais nombreuses, opérant partout, à couvert, harcelant les Turcs. Il y eut aussi, cependant, des opérations importantes comme la prise de Pojarévats emportée d'assaut après cinq jours de combat. Au cours de ces luttes acharnées, Miloch sut parfois se montrer généreux et humain et gagner ainsi le respect et l'admiration de ses adversaires.

La S. P. voulant rétablir l'ordre en Serbie, car elle avait bien d'autres soucis ailleurs, envoya deux fortes armées, l'une venant de Bosnie sous le commandement de Hourchid-Pacha, l'autre arrivant par le sud, sous les ordres de Marachli Ali (Ali de Marach). En réalité, la mission de ces deux

1. Saint-René Taillandier, *op. cit.*, p. 130 et suiv.

2. *Obrèn*, duquel il avait pris son nom patronymique, n'était pas son père, mais le premier mari de sa mère, homme assez riche, qui avait laissé sa fortune et son influence à Milan, demi-frère de Miloch.

généraux était plutôt de traiter que de combattre, et Miloch, qui à l'occasion, savait être aussi bon diplomate que vaillant guerrier, profita habilement de cette disposition, en même temps qu'il utilisait la rivalité existant entre Hourchid et Ali et la différence de leurs manières de voir. Il obtint ainsi avec ce dernier certaines concessions dans un accord verbal et chercha à en avoir la confirmation par un firman impérial. L'ambassadeur de Russie à Constantinople agissait dans le même sens, mais sans beaucoup d'énergie. En 1820, des délégations serbes furent admises, auprès de la S. P.; des négociations directes commencèrent sans amener de résultats, et furent interrompues en 1821, lorsque éclata l'insurrection grecque. L'*Hétairie* qui la préparait depuis 1814, aurait voulu obtenir le concours des Serbes, mais Miloch refusa. Il croyait le mouvement mal organisé et craignait, en y prenant part, de compromettre les résultats déjà obtenus; puis, les Grecs étaient mal vus en Serbie, à cause de l'attitude des prélats grecs qui, depuis la suppression de la métropole serbe d'Ipek (1766), occupaient les sièges épiscopaux. Enfin, une raison personnelle renforçait l'hostilité de Miloch. Dans les rangs des Hétairistes se trouvaient des voïvodes de la première insurrection, partisans de Kara-Georges, qui avaient quitté la Serbie avec lui. L'ancien commandant voulut, en 1817, rentrer en Serbie pour gagner les habitants à la cause grecque mais il fut tué peu après son débarquement (13 juillet). On admet généralement que ce meurtre fut accompli sur l'ordre de Miloch, les défenseurs de celui-ci se bornant à invoquer la nécessité de préserver la cause serbe du danger qu'aurait présenté l'action dissolvante d'un compétiteur¹. Mais Saint-René Taillandier expose une hypothèse différente qui met Miloch hors de cause². De même, 86 ans plus tard, on se demandera quelle responsabilité incombe à un Karageorgévitch dans le drame sanglant qui fit disparaître le dernier des Obrénovitch.

1. Stoian Stanoiévitch, *Istoria Srpskoga Naroda*, p. 344.

2. *Op. cit.*, pp. 215-216.

La situation des Serbes restait indécise, tandis que les troupes turques étaient occupées en Bosnie et en Herzégovine à réprimer la révolte des begs musulmans, hostiles aux réformes de Mahmoud. Plusieurs pachas furent envoyés successivement dans ces provinces sans pouvoir y rétablir l'ordre.

L'avènement de l'empereur Nicolas I^{er} (décembre 1825) avait amené la Russie à une attitude plus décidée à l'égard de la Turquie, tandis que celle-ci, inquiète de la tournure de événements, en Grèce et en Egypte, était disposée à régler favorablement les autres questions. Une *convention* explicative et complémentaire qui précisait certains points du traité de Bucarest fut donc conclue à Akerman, le 25 septembre (7 octobre 1826¹). Elle confirmait d'abord toutes les clauses et stipulations du traité de Bucarest. En ce qui concerne spécialement les Serbes, l'article 5 précisait que la S. P. réglerait avec les députés de la nation serbienne, les mesures qui seront jugées les plus convenables pour lui assurer les avantages stipulés en sa faveur. Ces mesures seront consignées en détail dans un *hatt î chérif*, lequel sera mis en vigueur dans le plus court délai possible et au plus tard dans le terme de dix-huit mois; il sera communiqué à la Cour Impériale de Russie et considéré comme partie intégrante de la présente convention.

Ces promesses furent accueillies favorablement en Serbie et l'Assemblée Nationale (*Narodna Skoupchtina*) en témoignage de reconnaissance, proclama Miloch prince héréditaire et émit le vœu que cette qualité lui soit reconnue par la S. P.

Mais un nouveau retard fut apporté au règlement définitif des affaires serbes en raison de la tension produite entre la Russie et la Turquie par la question grecque, tension qui aboutit à une déclaration de guerre le 14-26 avril 1828. Cette nouvelle campagne se termina, comme on le verra plus loin, par une défaite complète de la Turquie qui dut signer la paix à Andrinople le 2-14 septembre 1829.

1. *Noradounghian*, t. II, texte 38, p. 116 et suiv.



Par l'article 6 de ce traité, la S. P. s'engageait de la manière la plus solennelle à remplir sans le moindre délai, avec la plus scrupuleuse exactitude, les clauses de l'article 5 de la convention d'Akerman et à procéder immédiatement à la restitution des six districts (*nahié*), détachés de la Serbie. Le *firman* qui ordonnera l'exécution de ces clauses sera officiellement communiqué à la Cour impériale de Russie dans le délai d'un mois ¹.

C'est seulement le 17/29 août 1830 que fut promulgué le *hatt î chérif* qui consacrait définitivement l'existence de la Serbie comme principauté autonome sous la suzeraineté de la Turquie. D'après ce document, le *kniaz* (prince) Miloch Obrénovitch est confirmé dans la dignité de bachknez² (chef principal) de la nation serbe et cette dignité sera héréditaire dans sa famille; il continuera à administrer les affaires intérieures du pays, d'accord avec l'assemblée des *mouhlars* (notables) serbes. Les fonctionnaires et employés de la S. P. n'auront pas à se mêler de l'administration du pays ni des différends entre les Serbes. Pour prévenir les troubles et pour la police du pays, le *kniaz* entretiendra la force armée nécessaire.

Défense est faite aux musulmans qui n'appartiennent pas aux garnisons des places fortes, d'habiter le pays.

Divers articles concernaient la liberté du culte chrétien, le tribut (*haratch*) à payer à la Turquie, ainsi que le revenu, des sipahiliks dont l'administration sera confiée aux Serbes, les droits de douane, la poste aux lettres que la Serbie pourra établir, etc³..

Seule la question des six *nahiés* qui avaient fait partie des territoires reconnus à Kara-Georges et qui avaient été, depuis, détachés du pachalik de Belgrade, restait en suspens jusqu'à la remise des rapports rédigés par des commissaires envoyés par la Russie et par la S. P. Miloch qui, déjà, avait

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 53, p. 160.

2. *Kniaz* qui désigne le prince régnant est la forme russe. La forme slave du sud *knez* s'appliquait à des chefs locaux, c'est pourquoi les Turcs employaient le terme *bach knez*, knez principal (de *bach*, tête).

3. *Noradounghian*, t. II, texte n° 63, p. 197.

pu, par son action personnelle à Constantinople, obtenir l'hérédité à la dignité princière dans sa famille, sut profiter des difficultés de la Turquie avec Mehmed Ali pour occuper les districts contestés et s'en faire reconnaître la possession en mai 1833.

Les Turcs conservaient le droit de tenir garnison dans les places fortes frontières y compris la citadelle de Belgrade.

Le 30 novembre 1830, avait eu lieu à Belgrade la lecture solennelle, par le pacha de cette ville, du *hatt î chérif* ainsi que du firman d'investiture de Miloch¹. Pour la première fois un mouvement de caractère national avait obtenu satisfaction. Ainsi commençait le démembrement progressif de l'Empire Ottoman qui allait se continuer pendant tout le XIX^e siècle pour s'achever au XX^e.

La révolution grecque que nous allons étudier maintenant en présente un nouvel épisode.

1. Ce firman spécifiait que l'hérédité dans la famille princière serbe aurait lieu de père en fils. Le nouveau prince devait recevoir l'investiture du Sultan et payer une taxe.





CHAPITRE XIV

L'INSURRECTION GRECQUE

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que les Grecs, après la prise de leur capitale, avaient su conserver leur existence comme nation sous la souveraineté des sultans. Ils avaient même étendu leur influence et reconquis une partie du terrain perdu au cours des siècles qui avaient précédé l'arrivée des Turcs en Europe. En effet, grâce aux privilèges conférés par Mehmed le Conquérant au Patriarche œcuménique, aux évêques et au clergé grecs, ceux-ci étaient devenus les chefs, non seulement spirituels, mais politiques, de tous les chrétiens orthodoxes, c'est-à-dire des Bulgares, des Serbes, des Albanais, aussi bien que des Hellènes. Il est tout à fait exact que ces peuples se trouvèrent soumis à une double domination, celle des Turcs dans le domaine matériel, celle des Grecs dans le domaine spirituel. Peu à peu, tous les sièges épiscopaux de la Turquie d'Europe furent occupés par des prélats grecs; la liturgie grecque fut substituée à la liturgie slave, les écoles grecques subsistèrent presque seules. Comme les Turcs, en raison de leur culture très arriérée, étaient incapables d'exercer aucune influence sur leurs sujets chrétiens, ce fut le grec qui devint la langue de civilisation, celle du commerce en même temps que de l'Église et de l'école. Les classes cultivées, les populations urbaines, parlèrent grec en public, même lorsqu'elles se servaient d'un autre idiome au foyer familial. Maîtres du commerce et de la navigation, les Grecs s'enrichissaient et acquéraient ainsi, dans un État où la vénalité jouait traditionnellement un si grand rôle, une influence considérable. Ardemment patriotes, très attachés au bien de leur race, les Grecs riches faisaient souvent un noble usage de leur fortune en consacrant une partie à des institutions de culture ou de bienfaisance.

L'ignorance des Turcs, fréquente même dans les plus hauts postes de l'État, avait conduit à utiliser les connaissances des Grecs. On a vu que les fonctions de drogmans du Divan, devenues particulièrement importantes avec le développement des relations extérieures, étaient le monopole des Grecs du Phanar, qui avaient, ensuite, profité de leur crédit pour se faire confier le gouvernement des principautés roumaines, dans lesquelles un travail intense d'hellénisation avait été mis en œuvre au xvii^e et au xviii^e siècle.

On comprend que, dans ces conditions, le peuple grec ayant conservé intact le sentiment de sa nationalité, le souvenir de son passé, ayant conscience de sa supériorité intellectuelle sur ses maîtres turcs, n'ait supporté qu'avec impatience le joug de ces derniers.

Sans parler des nombreux projets qui, à partir de la chute de Constantinople, ont successivement, sans plus de succès les uns que les autres, prévu l'expulsion des Turcs, on peut dire que c'est la grandeur croissante de la Russie, pays orthodoxe, qui a fait luire aux yeux des Grecs l'espoir de leur délivrance.

Déjà, Pierre le Grand dirige ses regards vers Byzance encore bien lointaine. Catherine II avait essayé, en 1770, de soulever les chrétiens ottomans, tentative qui, après quelques succès partiels, avait eu pour résultat définitif des dévastations et des massacres. On a exposé, en leur lieu, les campagnes des Russes au xviii^e siècle, le projet de l'impératrice qui voulait créer un nouvel empire grec pour son petit-fils Constantin. En réalité, les victoires russes aboutirent au traité de *Kulchuk-Kainardji* qui garantissait certaines libertés aux Grecs des îles et plaçait, en fait, les principautés roumaines sous la protection de la Russie.

Les événements qui marquèrent la fin du xviii^e siècle et le commencement du xix^e, la Révolution française, dont les échos pénétrèrent jusqu'aux extrémités du monde oriental, surtout parmi les éléments instruits de la population grecque, les guerres avec la Russie, les insurrections bouleversant l'Empire Ottoman, celles d'Ali de Tépélèn en Albanie, de Mehmed Ali en Egypte, de Kara-Georges et de



Miloch en Serbie constituaient une atmosphère favorable à une révolte grecque. Des intellectuels montrent la route aux hommes d'action, Adamandios Koraïs, savant et littérateur, le poète Rhigas, d'origine macédo-roumaine, auteur de la *Marseillaise grecque*, imitation de la *Marseillaise française*, mort pour sa cause en 1798. Rhigas avait, dès les dernières années du XVIII^e siècle, constitué une société intellectuelle et patriotique appelée l'*Hétairie*, qui fut imitée plus tard par d'autres associations portant le même nom, notamment l'*Hétairie des Amis*, qui fut l'organisatrice de l'insurrection de 1821.

Les Grecs étaient encouragés par le sentiment général de l'Europe lettrée où le culte de l'antiquité était plus en honneur que jamais. Ils pouvaient espérer, sinon le concours officiel, du moins la bienveillance de la Russie orthodoxe. Pourtant de ce côté, l'Empereur Alexandre se trouvait en présence d'une pénible alternative, car si ses sentiments personnels, sa foi religieuse très vive, le portaient vers les Grecs, il considérait que son devoir de souverain absolu, inspirateur de la Sainte-Alliance, lui interdisait d'encourager une révolte contre un pouvoir légitime. Aussi se montra-t-il toujours très indécis. Les Grecs avaient pourtant un protecteur à la cour de Russie, dans la personne de leur compatriote Capodistrias, né à Corfou, qui occupait, à cette époque, à Saint-Pétersbourg, le poste de ministre des Affaires étrangères et qui devint président de l'État hellène dès que celui-ci put être organisé.

Le mouvement était préparé à la fin de 1820. Un corps insurrectionnel avait été constitué en Russie sous le commandement d'Alexandre Ipsilanti, fils d'un ancien prince de Valachie, et, à ce moment, aide de camp de l'empereur Alexandre. Le 25 février 1821, Ipsilanti passa le Prut et pénétra en Moldavie, où il espérait trouver des concours parmi les éléments hellénisés des deux principautés. Mais, si une fraction de la noblesse roumaine, grecque d'origine ou grécisée, était disposée à prendre partie pour l'Hétairie, le peuple et beaucoup de nobles étaient profondément hostiles à l'hellénisme dont ils avaient tant souffert sous les



princes phanariotes. Précisément, à cette époque, en Valachie, une insurrection populaire venait d'éclater sous la conduite d'un fonctionnaire, sorti lui-même du peuple, Tudor Vladimirescu, dans le but de chasser les princes grecs. Et en effet, à partir de 1822. des princes indigènes remplacèrent les phanariotes sur les trônes des deux principautés. Des troupes turques avaient passé le Danube et battu les Grecs à Dragashani en Valachie, et à Sculeni en Moldavie. Ainsi se termina la tentative d'Ipsilanti. Elle donna pourtant le signal de l'insurrection générale dans les pays grecs qui commença le 25 mars 1821, le jour de l'Annonciation (*Evangelismos*).

En peu de temps, toute la Morée, sauf les places fortes, était au pouvoir des Grecs, commandés par Marko Botsaris, Kolokotronis, Mavromihalis, l'archevêque de Patras, Germanos.

La fureur des Turcs se manifesta, à Constantinople, par des arrestations et des exécutions de notables, en même temps que par des massacres, accompagnés de supplices affreux de la part de la populace musulmane fanatisée. A l'issue de la messe nocturne de Pâques, le patriarche Grégoire (Grigorios), âgé de quatre-vingt-quatre ans, fut enlevé par les Janissaires et pendu à la porte de la cathédrale. Douze évêques, des prêtres, de nombreux fidèles furent tués le même jour. La flotte du kapoudan pacha, Kara-Ali, commit aussi des ravages sur les côtes d'Asie Mineure, notamment à Smyrne et Aïvali, mais elle dut céder aux attaques des hardis marins de Psara, Spétsai et Hydra.

Ces actes de sauvagerie, les outrages subis par le corps du patriarche, traîné dans la boue et jeté à la mer ¹ émurent l'empereur Alexandre et le gouvernement russe, lequel, en interprétant largement le traité de Kutchuk-Kaïnardji pouvait prétendre à un certain droit d'intervention en faveur des chrétiens orthodoxes. Mais nous verrons cette fois, aussi, le manque d'accord entre les puissances empêcher toute intervention effective et encourager la résis-

1. Il fut retiré par des pêcheurs grecs et transporté à Odessa où il fut inhumé avec de grands honneurs. Plus tard, il fut rapporté à Athènes.

tance de la Porte. M. Edouard Driault, dans son *Histoire diplomatique de la Grèce* (tome I^{er}, pp. 143 et suiv.), rapporte les conversations du ministre de Russie à Constantinople, le baron Strogonov, avec l'ambassadeur d'Angleterre, lord Strangford et le chargé d'affaires de France. Mr. de Viella, qui montrent l'état d'esprit des diplomates, occidentaux.

Pendant que ceux-ci discutent, rédigent des rapports, délibèrent, et que le ministre de Russie, Strogonov quitte Constantinople le 10 août, les Grecs continuent à se battre. Le 5 octobre 1821, Tripolitsa est prise d'assaut et saccagée; 8.000 Turcs, dit-on, y sont massacrés en représaille des meurtres de chrétiens.

Le 1/13 janvier 1822, les députés des districts insurgés, réunis à Epidaure, proclament l'indépendance de la nation grecque. Peu de temps après, cette Assemblée Nationale qui avait pour président Alexandre Mavrocordato, vota la première constitution hellénique, conçue dans un esprit très démocratique, et nomma le comité de cinq membres auquel était confié le pouvoir exécutif.

En avril 1822, l'île de Samos s'étant révoltée, quelques Samiens vinrent dans l'île voisine, Chio, dont la population était jusqu'alors restée tranquille. Ce fut un prétexte pour la faire attaquer par le kapoudan-pacha. Les habitants s'étant enfuis dans la montagne, Kara-Ali fit annoncer une amnistie et les consuls de France et d'Autriche rassurèrent les habitants qui rejoignirent leurs habitations pour les fêtes de Pâques.

Les Turcs, violant la parole donnée, se livrèrent à d'horribles cruautés sur la population sans défense; on compta, dit-on, 23.000 morts; 47.000 personnes, principalement des jeunes filles, furent emmenées en esclavage.

Ces horreurs, que rappelle le commencement d'une poésie bien connue de Victor Hugo :

Les Turcs ont passé là. Tout est ruine et deuil,
Chio, l'île des vins, n'est plus qu'un sombre écueil¹.

1. *Les Orientales*. L'enfant grec.



soulevèrent dans toute l'Europe un mouvement d'indignation et l'ambassadeur d'Angleterre, lord Strangford, reçut l'ordre de faire des représentations énergiques au Divan. Mais les protestations émanaient de l'opinion publique, des écrivains et des poètes, bien plutôt que des gouvernements, toujours dominés par les principes de la Sainte-Alliance.

A ce moment allait se réunir à Vérone, un congrès motivé par les affaires d'Espagne. On pensa y traiter aussi les affaires d'Orient et la S. P. fut priée d'y envoyer des délégués. Elle refusa nettement. Il faut reconnaître que l'attitude du gouvernement turc fut invariable et conséquente avec les principes adoptés dès l'origine. L'insurrection grecque était une affaire intérieure ottomane. La Turquie n'avait besoin de personne pour rétablir l'ordre et sa dignité de puissance souveraine lui interdisait d'accepter aucune intervention étrangère entre son gouvernement et ses sujets rebelles. A l'occasion, le reïs-effendi demandait aux ambassadeurs d'Angleterre ou de Russie ce que feraient leurs gouvernements si des musulmans des Indes ou des Tatars de Russie s'étaient soulevés, la Turquie proposait son intervention. Aux reproches concernant les massacres, on répondait que les Grecs ne se faisaient pas faute de tuer des musulmans inoffensifs. Le congrès de Vérone refusa de recevoir une délégation envoyée par le gouvernement insurrectionnel de la Grèce et se sépara sans rien décider de précis au sujet de la question orientale.

La diplomatie des puissances occidentales était dominée par la crainte d'une guerre entre la Turquie et la Russie qui aurait permis à cette dernière d'accroître ses possessions et son influence en Orient.

La France représentée, depuis 1824, par un ambassadeur particulièrement capable, le général Guilleminot, avait repris son ascendant auprès de la Porte, mais bien que l'opinion publique française fut favorable aux Grecs, l'Ambassadeur devait surtout veiller à parer au danger venant de la Russie, et aussi de l'Angleterre qui cherchait à profiter des circonstances pour fortifier dans la Méditerranée orien-

tale la situation qu'amorçaient déjà la possession de Malte et le protectorat des Iles Ioniennes.

Metternich, qui dirigeait la politique autrichienne, champion des principes de la Sainte-Alliance, était naturellement hostile à toute intervention, d'autant plus qu'il craignait les avantages que pourrait en retirer la Russie.

Il était donc bien difficile d'arriver à une entente susceptible d'imposer à la S. P. la volonté de l'Europe chrétienne.

A la suite des massacres de Chio, le célèbre corsaire, Constantin Kanaris avait, avec quelques marins de Psara, montant des brûlots, causé de grands dommages à la flotte de Kara-Ali, lequel succomba à une blessure causée par la chute d'un mât. Malgré quelques succès partiels, les armées turques opérant en Péloponèse étaient, en définitive, tenues en échec par les bandes grecques qui, insaisissables elles-mêmes, les harcelaient dans une région difficile. Tandis que Kolokotronis et Marko Botsaris tenaient la campagne, le président Mavrocordato défendait Missolonghi qui résista pendant trois ans et demi (novembre 1822, avril 1826) à toutes les attaques des Turcs.

Le 20 août 1823, les Grecs, sous le commandement du Souliote, Marko Botsaris, avaient remporté une grande victoire à *Karpenitsi*, grâce à une action d'une audace extraordinaire. La nuit, quelques centaines de braves tombèrent à l'improviste sur le camp ottoman et y mirent le désordre; leurs compagnons arrivant à l'aube achevèrent la défaite des Turcs. Mais Botsaris avait trouvé la mort au milieu de son triomphe.

La vaillante défense des insurgés commençait à émouvoir les sphères intellectuelles de l'Europe qui avaient toujours conservé la vénération de l'antiquité grecque. Des concours leur arrivaient. Un officier supérieur français, le colonel Fabvier, vint mettre son épée au service de la Grèce. Lord Byron, qui célébra, comme Victor Hugo, la Grèce dans ses vers, rejoignit les défenseurs de Missolonghi en janvier 1824. Déjà malade, il devait y mourir. Des emprunts sont accordés en Angleterre au gouvernement insurrectionnel. L'ami-



ral de Rigny, commandant l'escadre française du Levant, a des entrevues avec Mavrocordato.

Divers projets étaient élaborés à ce moment en Europe.

Le 9 janvier 1824, le chancelier russe, Nesselrode, avait, sur l'ordre de l'empereur Alexandre, rédigé un mémoire qui proposait la création de trois principautés : Grèce orientale (Thessalie, Beotie, Attique), Grèce occidentale (Epire, Acarnanie), Grèce méridionale (Morée et Crète), dont la situation à l'égard de la Turquie aurait été analogue à celle des principautés danubiennes. Les autres îles auraient bénéficié d'un régime d'autonomie municipale.

Il est à remarquer que ce projet donnait aux pays grecs une étendue que la Grèce indépendante n'a obtenue qu'après une bien longue attente. Néanmoins, il ne pouvait pas être accepté par les insurgés, car il ne correspondait pas au but pour lequel ils combattaient depuis trois ans.

Une conférence réunie à Saint-Pétersbourg, en juin 1824, pour examiner le projet russe, ne donna, en définitive aucun résultat pratique.

Mais pendant ce temps, un grand danger menaçait les Grecs. Le sultan se voyant impuissant à dompter l'insurrection avait fait appel au pacha d'Égypte, Mehmed Ali, qui possédait déjà une armée et une marine organisées à l'européenne, bien pourvues d'artillerie et de matériel.

Dès 1822, des troupes égyptiennes avaient été débarquées en Crète, où les habitants chrétiens révoltés s'étaient rendus maîtres de presque toute l'île et tenaient les Turcs bloqués dans quelques places fortes. Les Égyptiens procédèrent à une dévastation systématique, brûlant les villages, détruisant les plantations, emmenant les habitants en esclavage, en Égypte.

Mehmed-Ali fut donc, en février 1824, nommé commandant en chef des troupes chargées d'opérer en Morée et d'y rétablir l'autorité turque. Il compléta son armée et sa flotte qui furent portées à l'effectif de 30.000 hommes et de 56 vaisseaux avec 200 transports. Ces forces furent placées sous le commandement effectif d'Ibrahim, déjà vainqueur des Wahabites et conquérant de la Nubie.





Le kapoudan pacha, Hosrev, partit avec la flotte turque pour rejoindre les Égyptiens, mais commença par attaquer les îles, notamment Psara, qui fut dévastée et dont la moitié des habitants furent tués.

Les petits bateaux grecs sous le commandant de Kanaris, Miaoulis, Sachtouris, causèrent, malgré leur faiblesse, beaucoup de mal aux vaisseaux turcs, de sorte que Hosrev, qui, d'ailleurs, était en mauvais termes avec Ibrahim, rentra dans les Dardanelles, tandis que, à la fin de l'année 1824, le général en chef égyptien débarquait ses troupes en Crète, en attendant le moment favorable pour passer en Morée.

L'intervention de l'Égypte mettait le gouvernement français dans une situation assez délicate. Depuis plusieurs années, en effet, il manifestait sa bienveillance à l'égard de Mehmed-Ali, encourageait ses tendances vers le progrès, lui envoyait des collaborateurs; deux généraux français, en congé, il est vrai, et à titre personnel, instruisaient son armée. On put espérer un moment que cette circonstance serait favorable à la fois aux Grecs et aux intérêts de la France en amenant simultanément l'indépendance de la Grèce et celle de l'Égypte. Mais il parut bientôt qu'Ibrahim entendait rester fidèle au sultan, son souverain et se conformer à ses ordres.

Les troupes égyptiennes débarquèrent en Morée en mars 1825, juste quatre ans après le début de l'insurrection. Elles s'emparèrent d'abord de Coron et de Modon et assiégèrent Navarin qui capitula le 18 mai. Peu de temps après, Kalamata et Tripolitsa furent occupées ainsi que la plus grande partie de la Morée. Nauplie, où siégeait le gouvernement provisoire, et Missolonghi, dans la Grèce septentrionale, étaient assiégées.

Ibrahim commit une faute qui devait avoir pour lui de fâcheuses conséquences. Pour assurer sa prise de possession du pays, il fit transporter en Égypte la population des localités occupées par ses troupes, ce qui permit de supposer, avec raison, sans doute, qu'il voulait repeupler la Morée au moyen d'immigrants arabes.

L'exécution de ce projet, sans même parler des raisons



d'humanité, aurait présenté de sérieux dangers pour les puissances maritimes, telles que la France et l'Angleterre, puisqu'elle aurait établi, en Europe même, en face des côtes d'Afrique, une population musulmane qui aurait sans doute rivalisé avec celle des pays barbaresques, ce qui eût rendu impossible ou, du moins, très dangereuse, toute navigation dans la Méditerranée orientale. Ainsi se trouvait provoquée une intervention énergique des puissances européennes. En même temps les sympathies du monde chrétien pour les Grecs s'accroissaient. Des comités philhellènes se constituaient en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, travaillaient l'opinion publique et réunissaient des secours en argent. Des officiers français, — le colonel Fabvier et le général Roche, — anglais, bavarois, venaient combattre dans les rangs des Grecs; une division navale américaine arrivait dans les eaux helléniques, et son commandant échangeait à Nauplie, des visites, de forme officielle, avec le Conseil exécutif grec.

Un projet consistant à appeler le duc de Nemours au trône éventuel de Grèce avait inquiété l'Angleterre qui fit savoir qu'elle s'opposerait au besoin par la force au débarquement d'un prince français. Une partie des chefs et des représentants du peuple hellène eurent alors l'idée de placer leur pays sous le protectorat de l'Angleterre et une déclaration dans ce sens fut rédigée à Nauplie, le 26 juillet 1825¹. Peu après, le gouvernement britannique reconnaissait aux Grecs le caractère de belligérants, mais refusait d'accepter le protectorat et se déclarait neutre. Il consentait, cependant, à offrir sa médiation entre la S. P. et les Grecs.

Quoiqu'il en soit, ces démarches n'aboutissaient qu'à aiguïser la rivalité des puissances et à développer les éléments de dissension existant déjà parmi les dirigeants grecs.

A ce moment (1^{er} décembre 1825), la mort — ou la disparition d'Alexandre I^{er}, car un mystère semble planer sur la fin de ce souverain — et l'avènement de l'empereur Nicolas, firent prévoir une attitude plus active de la diplo-

1. Ed. Driault, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 203.

matie russe. En effet, le 17 mars, le nouvel empereur fit adresser à la S. P. un ultimatum réclamant l'exécution des dispositions du traité de Bucarest (1812), notamment en ce qui concernait les principautés roumaines et la Serbie. Cette démarche aboutit à l'accord d'Akerman (7 octobre 1826) déjà mentionné mais où il n'était pas question des Grecs.

Le 23 mars (4 avril 1826), un protocole signé à Saint-Pétersbourg, par Wellington, ambassadeur extraordinaire, envoyé pour féliciter l'empereur Nicolas à l'occasion de son avènement, et par Nesselrode, chancelier russe, spécifiait les conditions de l'arrangement à proposer à la S. P. si elle acceptait la médiation anglaise. La Grèce continuerait à dépendre de l'Empire ottoman et paierait un tribut, mais ses habitants jouiraient d'une liberté complète de conscience et de commerce et dirigeraient exclusivement leur gouvernement intérieur. Les Grecs rachèteraient les propriétés des Turcs situées en Grèce et dans les îles ¹.

Missolonghi était bloquée depuis près d'un an, attaquée à la fois par les Égyptiens d'Ibrahim et les Turcs de Rechid Pacha auquel le sultan, en lui conférant le commandement, avait posé cette alternative : Missolonghi ou ta tête? La place ne put être ravitaillée et succomba à la famine. Les défenseurs, qui avaient repoussé tous les assauts, décidèrent de s'enfuir à travers les lignes ennemies, 1.300 hommes environ purent ainsi s'échapper. Les malades et les blessés s'étaient réunis dans un souterrain où se trouvaient des munitions en réserve. Quand les musulmans arrivèrent, les derniers défenseurs mirent le feu aux poudres et sautèrent avec leurs ennemis.

La fin héroïque de Missolonghi (22 avril 1826) eut un immense retentissement en Europe. Victor Hugo la célébra dans les *Orientales*; Chateaubriand, à la Chambre des Pairs, en fit l'objet d'un discours, dans lequel il protesta contre le transport, dans des vaisseaux appartenant à des nations civilisées, des femmes et des enfants chrétiens, ven-

1. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, texte n° 37, p. 114 et suiv.



du comme esclaves en Égypte. La Chambre des Députés entendit, avec émotion, des protestations semblables.

Un an après (5 juin 1827), Athènes, assiégée par Rechid Pacha, succombait à son tour, mais l'intervention de l'amiral de Rigny avait obtenu une capitulation favorable pour ses défenseurs, qui gardaient leurs armes et leur liberté.

Il ne restait plus aux Grecs que Nauplie et l'île d'Hydra. Leur cause semblait donc désespérée, la Turquie ayant, plus que jamais, sujet de maintenir l'attitude de refus qu'elle avait toujours opposée aux propositions de médiation des puissances. Ce fut un incident fortuit qui changea complètement la situation.

La France avait adhéré au traité conclu à Londres le 6 juillet, et qui reproduisait le protocole du 4 avril, mais en ajoutant, ce qui lui donnait toute sa valeur, que si, dans le délai d'un mois, la S. P. n'a pas accepté la médiation des trois puissances, celles-ci prendront des mesures immédiates pour se rapprocher des Grecs, en établissant avec eux des relations commerciales et en leur envoyant des agents consulaires.

Si, dans le même délai d'un mois, la S. P. n'accepte pas l'armistice, les puissances contractantes s'efforceront d'en obtenir les effets immédiats, en prévenant toute collision entre les parties contondantes, sans toutefois prendre part aux hostilités. Les amiraux commandant les escadres dans les mers du Levant, recevront des instructions en conséquence. C'est cette dernière disposition qui allait amener le dénouement que toutes les diplomaties occidentales, délibérant depuis cinq ans, avaient été impuissantes à obtenir.

Les ambassadeurs des trois puissances à Constantinople voulurent faire part des décisions de Londres à la S. P. qui refusa d'en prendre communication. Une sorte de jeu, parfois comique, s'engagea à ce sujet entre le reïs effendi et les drogmans des ambassades ¹.

Il était d'autant plus urgent d'agir qu'une flotte égypt-

1. Voir E. Driault, *p. cit.*, t. I^{er}, p. 370 et suiv.

tienne importante parlait d'Alexandrie à destination de la Morée.

Le 20 septembre, l'escadre anglaise commandée par Codrington venant de Corfou, rejoignait à la hauteur de Zante, celle de l'amiral de Rigny. Celui-ci restait en communication avec Ibrahim Pacha et essayait de le persuader de s'abstenir de toute nouvelle opération, mais le généralissime égyptien répondait toujours qu'il était aux ordres du sultan. Il consentit cependant à demander de nouvelles instructions à Constantinople et à ne pas agir avant de les avoir reçues.

Le 13 octobre, l'escadre russe était arrivée, à son tour, et le 2, les trois forces navales alliées entraient dans la rade de *Navarin*, où se trouvaient, contre le rivage, les flottes égyptienne et turque.

Les escadres alliées avaient pour instructions d'empêcher tout acte de guerre de la part des navires turcs et égyptiens, y compris les transports de troupes, de munitions ou de vivres, mais de n'employer la force qu'en cas de nécessité réelle.

Aucun signe d'hostilité n'accueillit les flottes chrétiennes, et les amiraux anglais et français vinrent placer leurs vaisseaux à côté de ceux des commandants turc et égyptien, Tahir-pacha et Moharem-bey.

Un incident de peu d'importance, détermina une bataille décisive. Un brûlot égyptien se trouvant dans le voisinage immédiat du vaisseau amiral anglais, un canot portant le pavillon parlementaire fut envoyé pour l'écartier. Il fut accueilli par une fusillade qui tua ou blessa presque tout son équipage, et notamment l'officier qui le commandait. Ce fut le signal d'une canonnade générale qui devait produire des effets terribles dans cette masse de bâtiments, resserrés dans un espace restreint où les navires des deux partis se trouvaient entremêlés.

Le résultat de cette courte mais violente bataille fut la destruction complète des flottes turque et égyptienne. Fait étrange et sans doute inouï dans les relations internationales, elle avait eu lieu entre puissances qui n'étaient pas en





guerre et tenaient, même après l'événement, à rester en paix.

L'importance du désastre de Navarin ne semble pas avoir été immédiatement comprise à Constantinople où, dans sa première entrevue avec les drogmans des trois puissances, le reïs-effendi avait réclamé leur désistement des affaires grecques, une indemnité pour la destruction de la flotte et des satisfactions à donner à la S. P.

Les entrevues successives entre le reïs-effendi, Pertev, et les ambassadeurs ou leurs drogmans, n'amènèrent aucun résultat, les Turcs restant inébranlables sur leur principe de ne pas céder à des sujets rebelles, et déclarant que le retour à l'ancien état de choses et de larges mesures de pardon suffisaient pour satisfaire aux exigences de l'humanité.

Devant cette obstination, les ambassadeurs quittèrent Constantinople le 8 octobre 1827. Une nouvelle conférence tenue à Londres le 12 décembre, confirmait les décisions du 6 juillet et notamment l'engagement, pris par les trois puissances, de ne rechercher aucun avantage pour elles-mêmes. Le sultan répondit le 20 décembre par un manifeste violent, proclamant la nécessité de défendre la religion contre les infidèles qui voulaient chasser les Musulmans de toutes leurs possessions et leur substituer les rayas.

Cette provocation fournit à la Russie l'occasion désirée, de déclarer la guerre, ce qui fut fait le 26 avril 1828. Les troupes russes entrèrent dans les Principautés et s'avancèrent sans difficultés jusqu'au Danube. Cette attitude fut sur le point de créer un conflit entre la Russie et l'Angleterre, conflit qui ne fut évité que grâce à l'intervention de la France.

La guerre russo-turque, dont nous parlerons plus loin, compliquait, plutôt qu'elle ne la facilitait, la solution du problème grec. Cependant, la France et l'Angleterre qui, grâce à des subtilités diplomatiques, avaient maintenu leur alliance avec la Russie, tout en restant en paix avec la Turquie, finirent par recourir au système qui, surtout avec les Turcs, donne presque toujours les meilleurs résultats, celui du fait accompli.

Au commencement de 1828, le comte Jean Capodistrias,

élu quelques mois auparavant président de la Grèce par une assemblée nationale réunie à Trézène, était arrivé à Nauplie sur un vaisseau anglais escorté de bâtiments français et russes, et salué à son débarquement par les canons des bateaux étrangers se trouvant dans le port. Il y avait là, déjà, une reconnaissance de fait, de l'État grec.

Mais la Morée était toujours occupée par les troupes égyptiennes.

Il fut convenu qu'une intervention militaire serait effectuée au nom des trois puissances pour en imposer l'évacuation. L'exécution de cette décision fut confiée à la France et, en septembre, un corps de 15.000 hommes, sous le commandement du général Maison — promu maréchal à la suite de cette expédition — débarqua en Morée. On s'était, il est vrai, entendu au préalable avec Mehmed Ali et Ibrahim, ce qu'avaient facilité les relations toujours amicales entre le gouvernement français et l'Égypte. Mehmed Ali voyant la partie perdue en Grèce, songeait à diriger son ambition d'un autre côté.

L'occupation de la Morée par les troupes françaises s'opéra donc sans grande difficulté.

Une question très importante restait à résoudre, avant de reprendre les négociations avec la Turquie, celle des frontières du nouvel État hellénique. Les représentants français voulant lui donner une force suffisante pour vivre par lui-même, proposait pour limite septentrionale sur le continent, une ligne allant du golfe de Volo à celui d'Arta. Les Anglais craignant toujours l'influence russe, voulaient au contraire diminuer l'importance du nouvel État et le réduire à la Morée et à l'Attique, sans même y joindre l'île de Négrepont. Les Grecs, naturellement, étaient plus exigeants et réclamaient aussi la Crète et Samos. Des combats continuaient dans la région nord entre les troupes turques et les Grecs et souvent à l'avantage de ces derniers.

Une reprise des conférences de Londres aboutit au protocole du 22 mars 1829 ¹ qui maintenait les conditions déjà

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 50, p. 160 et suiv.

admises, mais prévoyait la délimitation proposée par la France, y compris Négrepont et les Cyclades et admettait la transmission héréditaire de la dignité du chef de l'État grec, sous réserve seulement de l'investiture du Sultan.

Enfin, les ambassadeurs de France et d'Angleterre rentrèrent à Constantinople le 18 juin, celui de Russie ne pouvant se joindre à eux à cause de l'état de guerre.

Les ministres ottomans — et le fait n'est d'ailleurs pas exceptionnel chez eux — semblaient ne pas se rendre un compte exact de la situation. Ils acceptaient l'intervention des puissances, mais maintenaient leur ancienne attitude à l'égard des Grecs.

Ce fut l'armée russe qui amena la décision. Le général en chef Dibitch, avait réussi à franchir les Balkans, tandis que la flotte russe débarquait des troupes à Anhialo et Messemvria, près de Bourgas, en Thrace. Andrinople était prise le 19 août — et les avant-gardes russes atteignaient Lulé-Bourgas, Rodosto sur la mer de Marmara, et Enos sur la mer Egée. En même temps, Paskiévitich, qui opérait en Asie, prenait Erzeroum et marchait sur Trébizonde. Déjà on se figurait les Russes à Constantinople et dans les cours occidentales on se préoccupait de parer aux conséquences de la disparition, qui semblait prochaine, de la domination turque en Europe.

Dans ce pressant danger, la S. P. eut recours aux bons offices des ambassadeurs, et particulièrement du général Guilleminot dont l'adresse et le tact avaient complètement rétabli l'influence française à Constantinople. Elle avait, d'ailleurs, donné le 15 avril, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, une réponse conciliante mais vague¹ et le 9 septembre, promis de souscrire à toute les déterminations que prendrait la conférence de Londres, relativement à l'exécution du traité du 6 juillet 1827. Le ministre de Prusse à Constantinople intervint aussi.

Une nouvelle avance des Russes fut évitée et la paix signée à Andrinople, le 14 septembre. D'après l'article 10 de

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 51, p. 164-165.



ce traité ¹, la S. P. donnait son entière adhésion aux stipulations du traité conclu à Londres le 24 juin-6 juillet 1827 et à l'acte du 10-22 mars 1829. Aussitôt après la ratification du présent traité, la S. P. nommera des Plénipotentiaires pour convenir avec ceux des Cours de Russie, d'Angleterre et de France, de la mise à exécution desdites stipulations et arrangements.

La Conférence de Londres fut reprise le 3 février 1830 et son premier protocole ² détermina les conditions générales d'organisation de l'État grec. Pour satisfaire aux désirs de la Turquie, la frontière septentrionale précédemment admise fut ramenée vers le sud, sur le tracé qui, sauf de faibles modifications, fut conservé définitivement et subsista jusqu'en 1880. Par compensation, la situation de vassalité prévue jusqu'alors était supprimée. Plus heureuse que la Serbie, la Grèce obtenait d'emblée son indépendance complète; il était même prévu que ses sujets et ceux de la Turquie, une fois la paix rétablie, seraient traités réciproquement, sous le rapport des droits de commerce et de navigation, comme ceux des autres États en paix avec l'Empire Ottoman et la Grèce, ce qui lui permettra de réclamer et d'obtenir le bénéfice des capitulations qui n'a jamais été concédé à la Serbie et au Monténégro, même lorsque leur indépendance complète eut été reconnue en 1878. Le prince souverain — on lui reconnut plus tard le titre de roi — devait être choisi, d'accord entre les trois puissances et la S. P., dans une famille princière d'Europe, mais en dehors de celles des Grandes Puissances.

L'île d'Eubée (Négrepont) et les Cyclades étaient comprises dans le nouvel État, mais non la Crète, malgré les souffrances et les dommages qu'avaient éprouvés ses habitants chrétiens, à plusieurs reprises, lors de l'occupation égyptienne. Peut-être l'Angleterre préférait-elle laisser cette île sous la domination turque, dans l'espoir de l'occuper elle-même plus tard.

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 53, p. 171.

2. *Noradounghian*, t. II, texte n° 55, p. 177 et suiv.



A la fin d'une note remise le 8 avril, les ambassadeurs exprimaient le désir que la S. P. assurât aux habitants de Candie et de Samos une sécurité « basée sur des règlements précis qui, rappelant leurs anciens privilèges ou leur accordant ceux que l'expérience aurait prouvé leur être nécessaires, offrirait à ces populations une protection efficace contre des actes arbitraires et oppressifs ». En réalité, les Crétois ne purent que beaucoup plus tard et après plusieurs insurrections, obtenir un statut plus ou moins libéral.

Plus heureuse, l'île de *Samos* qui avait pris une part active à l'insurrection, obtint une autonomie administrative complète sous l'autorité d'un *mutessarif* (préfet) chrétien, nommé par la S. P. et assisté d'un conseil de notables indigènes. Les textes français et grec donnent au mutessarif le titre de *Prince de Samos* (Iyémon tou Samou).

Il n'y aura plus de troupes dans l'île et les habitants paieront seulement un tribut annuel de 400.000 piastres (note de la S. P. aux représentants des Puissances, en date du 10 décembre 1832).

Par une note responsive du 24 avril 1830, la S. P. avait donné son adhésion aux décisions de la Conférence de Londres, mais il fallut encore des négociations, des protocoles, des échanges de notes, avant d'arriver à une constitution définitive, qui ne fut acquise qu'en 1832, lorsque la S. P. acquiesça, le 26 décembre, à la nomination du prince Othon, deuxième fils du roi de Bavière, comme roi de Grèce, à la suite de la renonciation du prince Léopold de Saxe-Cobourg, choisi tout d'abord par les Puissances garantes ¹.

Une nouvelle puissance était née dans l'Europe Orientale, et la dislocation de l'Empire Ottoman continuait.

1. Voir ces divers documents dans *Noradounghian*, t. II, pp. 177 à 197 et de 205 à 218.



CHAPITRE XV

LA FIN DU RÈGNE DE MAHMOUD II

Nous devons maintenant revenir aux conflits de la Turquie avec la Russie qui, en même temps que les révolutions intérieures, occuperont à peu près tout le règne de Mahmoud II. Celui-ci, en montant sur le trône, avait trouvé les deux Etats voisins en guerre. L'armistice de Slobozia, conclu le 24 août 1807, pendant le règne éphémère de Moustafa IV, n'avait pas mis fin aux hostilités.

Plus tard, la paix ayant été conclue, en 1809, avec l'Angleterre, cette puissance essaya d'offrir sa médiation, mais sans succès.

Les armées russes avaient occupé la Dobroudja, jusqu'à Kustendjé (actuellement Constantsa). En 1810, elles prirent Silistrie et s'avancèrent jusque devant Varna, mais elles éprouvèrent un échec devant Choumèn¹, grand centre militaire où s'étaient rassemblées les principales forces turques sous le commandement du grand-vizir, Ahmed, un Laze de Trébizonde.

La guerre continua avec des alternatives de succès et de revers pour les deux armées. En juin 1811, une attaque vigoureuse des Turcs contre Koutouzov qui venait de prendre le commandement des troupes russes, rejeta celles-ci sur la rive gauche du Danube. Les Turcs y pénétrèrent à leur tour mais Koutouzov prend sa revanche à Slobozia. Le général Langeron enlève Roustchouk, Toutrakan et Silistrie et ramène les Turcs sur la rive droite.

Dès le commencement de 1811, les Russes avaient opéré des sondages en vue de la paix, mais ils voulaient garder les

1. Habituellement désignée sous son nom turc, *Choumla*.

Principautés Roumaines et les Turcs étaient intraitables sur ce point. Ils déclaraient qu'ils aimeraient mieux perdre Constantinople et s'ensevelir sous les ruines de l'Empire.

La tension des relations avec la France qui obligea la Russie à ramener vers le Nord une partie importante de son armée du Danube, l'engagea à prendre une attitude plus conciliante à l'égard de la Turquie. Des négociations furent entamées en octobre à Bucarest, sans cependant mettre fin aux hostilités qui reprirent en février 1812. C'est seulement le 16-28 mai de cette année, alors que la guerre commençait avec Napoléon, que la paix fut signée avec la Turquie.

Les dispositions les plus importantes du traité de Bucarest sont, d'abord, celles de l'article 4 qui fixe les frontières européennes entre la Russie et la Turquie — celles d'Asie sont rétablies sans modifications — ce sont désormais le Prut et le Bas-Danube jusqu'à l'embouchure du bras de Kilia, qui sépareront les deux empires. La Russie renonce à ses prétentions sur la Valachie et sur la Moldavie proprement dite, mais garde la Bessarabie, c'est-à-dire le territoire compris entre le Dniestr, ancienne frontière moldave et le Prut. Les petites îles qui se trouvent dans le Danube, d'Ismail à Kilia, étant rapprochées de la rive gauche, appartiendront à la Russie, mais devront rester désertes. Les grandes îles resteront aussi désertes jusqu'à une lieue de distance de la rive gauche du fleuve.

L'article 8, dont il a déjà été parlé, est relatif aux privilèges à accorder aux *Serviens*. Les autres articles prévoyaient notamment la remise en vigueur des traités et conventions antérieurs y compris ceux relatifs aux privilèges de la Moldavie et de la Valachie qui étaient spécialement confirmés, les mesures ordinaires d'amnistie, les facilités accordées pour le retour des émigrés, les délais d'évacuation des territoires occupés ¹.

Le traité de Bucarest peut être considéré comme le point de départ du démembrement de l'Empire Ottoman. Il cède à la Russie une province importante, la Bessarabie, qui, à la

1. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, texte n° 30, p. 86 et suivantes.



vérité, appartenait à une principauté vassale, mais que les Turcs affectaient de considérer comme partie intégrante de leur empire. Il prépare l'indépendance de la Serbie qui s'affirmera peu à peu, pour devenir complète dans un peu plus d'un demi-siècle. Ce processus de désagrégation se développera et s'achèvera dans les cent années suivantes en ce qui concerne la Turquie d'Europe et les possessions africaines et un peu plus tard pour la Turquie d'Asie. Seule, la guerre de Crimée apportera un court répit que des souverains imprévoyants ne sauront pas utiliser.

Tandis que la paix avec la Russie donnait à l'Empire Ottoman la sécurité extérieure et que les Egyptiens d'Ibrahim combattaient la rébellion grecque, le sultan Mahmoud avait voulu, enfin, entreprendre l'exécution des réformes qu'il savait indispensables à la conservation de la puissance turque; il commença par la réorganisation de l'armée qui devait être formée, administrée, habillée, armée et instruite d'après les modèles européens, avec l'aide d'instructeurs égyptiens.

Nous avons déjà vu que les Janissaires, qui constituèrent longtemps la force principale de l'Empire et l'élément essentiel de ses victoires, avaient perdu leurs anciennes qualités de courage et de discipline et n'étaient plus qu'une troupe de prétoriens recrutés au hasard, souvent dans les pires éléments de la population et plus dangereuse pour les habitants paisibles et même pour les ministres et le souverain que pour les ennemis de la Turquie. L'habitude s'étant introduite de spéculer sur les billets de solde, les officiers laissaient incomplets, à dessein, les effectifs de leurs unités de façon à bénéficier des allocations correspondant à la différence de ces effectifs avec les chiffres figurant sur les contrôles.

Mahmoud, en la circonstance, fit preuve d'une grande énergie. Il avait d'ailleurs réussi à convaincre les hauts dignitaires y compris l'agha des Janissaires, de la nécessité des réformes et le mufti lui-même — bien que les uléma fussent, en principe, opposés à toute innovation d'origine étrangère — rendit un fetva constatant que les projets du

sultan étaient conformes à la loi coranique et tendaient au bien de la religion et de l'État.

Les 27 et 28 mai 1826 fut promulgué un règlement en 46 articles qui prévoyait dans tous ses détails, l'organisation et le fonctionnement des nouveaux corps. Les Janissaires ne devaient pas, en principe, en être écartés, mais, au contraire, devaient fournir les éléments de leur première formation, chaque *oda* (compagnie) donnant 150 hommes.

L'organisation fut mise en train et les premières unités habillées, équipées, armées, commencèrent à s'exercer. Naturellement, tous ceux que lésaient les réformes s'agitèrent et, dans la nuit du 15 au 16 juin, les mécontents se réunirent sur la grande place de l'*At Meïdanî* (Hippodrome), sur laquelle avaient lieu les exercices des nouveaux régiments.

D'après le récit de Théophile Gautier (*Constantinople*), le prétexte de la révolte aurait été fourni par le geste d'un instructeur égyptien, frappant un soldat turc récalcitrant ou volontairement maladroit. « Aussitôt les Janissaires indignés prennent fait et cause pour leur camarade, renversant leurs marmites en signe de révolte et menaçant de mettre le feu aux quatre coins de la ville. »

Ils attaquent et pillent la maison du grand-vizir et réclament les têtes des auteurs des réformes. Mais Mahmoud, plus résolu et plus courageux que ses faibles prédécesseurs, sait tenir tête à l'émeute. Il fait déployer le *sandjak î chérif*, l'étendard sacré, et marcher les troupes réorganisées auxquelles se joignent des foules armées, car les Janissaires, par leurs violences et leurs exactions, s'étaient attiré l'hostilité du peuple.

Les Janissaires s'étaient rassemblés dans l'*Et Meïdanî* (marché à la viande) où se trouvait leur caserne, à une extrémité de l'Hippodrome.

Un moment, les troupes fidèles semblaient hésiter à attaquer leurs anciens camarades. On raconte — et Théophile Gautier rapporte le fait — que ce fut un officier (ou un sous-officier) dont l'histoire a retenu le nom prédestiné *Kara-Djehennem* (l'Enfer noir), qui fit partir le premier



coup de canon et engagea l'action, laquelle dégénéra bientôt en un effrayant massacre; les masses compactes des Janissaires furent broyées par les projectiles de l'artillerie, les casernes où ils s'étaient réfugiés, bombardées et incendiées.

Les jours suivants presque tous les Janissaires qui se trouvaient encore dans la capitale furent massacrés et leurs corps jetés à la mer. Les évaluations, extraordinairement divergentes, du nombre des victimes de ce massacre, varient entre 6.000 et 40.000. Le chiffre de 20.000 serait sans doute plus vraisemblable. Des ordres furent envoyés dans les provinces pour faire subir le même sort aux membres de ce corps qui, en assez grand nombre, se trouvaient répartis dans les différentes garnisons.

L'ordre des Derviches *Beklachi* qui était affilié depuis leur origine, aux Janissaires, dont le cheikh avait béni l'institution, fut en même temps dispersé et ses *tekkés* (couvents) supprimés.

La voie des réformes était libre et le principal mérite de Mahmoud est de l'avoir ouverte à ses successeurs par un acte de farouche énergie qui était en même temps un acte de courage, car s'il avait échoué, le sultan risquait sa couronne et sa tête. Mais, en dehors de l'armée, où les anciens corps d'origine féodale furent, ainsi que les Janissaires, mais par des procédés moins violents, remplacés par des troupes régulières, instruites à l'euro péenne, où des écoles militaires furent créées pour la formation des officiers des diverses armes, où même, des unités de réserve furent organisées, les réformes de Mahmoud furent surtout extérieures. C'est ainsi qu'il transforma le costume ottoman, remplaçant les longues robes asiatiques par une redingote dite *stambouline* et le turban par le fez rouge orné d'un gland (*puskul*) noir ou bleu, coiffure imitée de celle des Grecs.

Des relations réciproques furent établies avec les principales Puissances étrangères par l'envoi, dans leurs capitales, d'ambassadeurs et de ministres permanents.

De nouveaux traités de commerce et de navigation furent conclus avec l'Angleterre et la France, avec la première, le 17 août 1838, à Balta-Liman, près de Constanti-

nople et avec la seconde, à Constantinople, le 26 novembre de la même année ¹. Ces traités dont le texte est à peu près le même pour les deux pays, déclarent d'abord que tous les droits, privilèges et immunités conférés aux sujets ou aux bâtiments des puissances intéressées, sont confirmés et que les droits, etc... que la S. P. accorde aujourd'hui ou pourrait accorder à l'avenir aux bâtiments et aux sujets de toute autre Puissance étrangère, seront également accordées aux sujets et bâtiments anglais et français. La S. P. s'engage formellement à abolir tous les monopoles des produits agricoles ou de tout autre article quelconque, ainsi que l'usage des *tezkérés* (licences) délivrés par les autorités locales pour l'achat ou le transport de ces marchandises.

Les autres stipulations concernaient les droits de douane (3 %), le transport des marchandises dans l'Empire ou le transit, l'évaluation, par des commissions mixtes, des marchandises pour l'application du droit *ad valorem*.

Des traités de commerce et d'amitié furent conclus avec le Royaume de Sardaigne, la Toscane, la Belgique, de sorte que les habitants de tous les États d'Europe se trouvèrent jouir des mêmes privilèges, qui furent reconnus aussi aux États-Unis d'Amérique. Des conventions spéciales ont été conclues avec diverses puissances en vue d'autoriser la navigation de leurs bâtiments de commerce dans les Détroits et la Mer Noire.

Mahmoud manifesta une certaine bienveillance pour ses sujets chrétiens. Il visita diverses parties de son empire et, au cours de son voyage en Bulgarie, il s'intéressa aux écoles bulgares récemment ouvertes, sous l'inspiration de Néofit Rilski.

Le 5 janvier 1831 un *bérat* (lettre patente) avait été délivré à l'archevêque arménien catholique de Constantinople pour l'instituer chef de sa communauté, dans les mêmes conditions que les patriarches des autres églises chrétiennes.

1. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, textes n° 82, p. 249 et suiv. et n° 85 p. 256 et suiv.



Mais après avoir détruit les Janissaires, Mahmoud ne sut pas dominer la résistance plus ou moins ouverte des *uléma* et il laissa à son successeur, Abdul Medjid, la tâche et l'honneur d'inaugurer réellement l'ère des réformes.

La tentative d'Ipsilanti qui, ainsi que nous l'avons indiqué, marqua le commencement du mouvement insurrectionnel grec, avait amené les troupes turques dans les principautés roumaines et elles y restaient, bien que leur présence fût en contradiction avec le traité de Bucarest. D'autre part, les dispositions du même traité relatives aux Serbes n'étaient pas observées. L'empereur Nicolas I^{er}, monté depuis peu sur le trône, fit adresser à la S. P. le 17 mars 1826, un ultimatum réclamant le respect du traité de 1812 et demandant l'envoi, sur un point de la frontière, de plénipotentiaires turcs, chargés de régler, avec les représentants de la Russie, toutes les questions restées en litige entre les deux gouvernements.

Déjà, en 1824, une note très énergique de l'ambassadeur d'Angleterre ¹ avait réclamé l'évacuation des principautés, la présentant comme l'unique mesure pouvant permettre le rétablissement des relations amicales entre la Turquie et la Russie, relations que le gouvernement britannique s'efforçait de faciliter.

Cette note n'avait pas eu de résultat. L'ultimatum russe fit plus d'effet. Des plénipotentiaires turcs furent envoyés à Akerman et le 7 octobre 1826, ils signaient une *convention explicative et complémentaire du traité de Bucarest* ².

Les dispositions principales de cette convention comportaient l'engagement solennel de la S. P. d'observer les privilèges, traités et actes concernant la Moldavie et la Valachie et le renouvellement, dans les six mois des *hât î chérif* de 1802 sanctionnant ces privilèges, puis la promesse de mettre immédiatement à exécution toutes les clauses de l'article 8 du traité de Bucarest relatives à la *nation serbienne*.

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 35, p. 103-111.

2. *Noradounghian*, t. II, texte n° 38, p. 116 et suiv.



D'autres articles concernaient les grandes îles de l'embouchure du Danube, restées ottomanes, les frontières d'Asie, la réparation des dommages subis par les sujets russes, les mesures destinées à empêcher les déprédations des pirates barbaresques.

Enfin, il était dit que la S. P. accepterait les bons offices de la Cour impériale russe à l'effet d'accorder l'entrée de la Mer Noire aux bâtiments des Puissances amies du Gouvernement Ottoman qui n'avaient pas encore obtenu ce privilège.

Comme on l'a déjà remarqué, la convention d'Akerman ne fait pas mention des Grecs dont la cause était considérée comme d'ordre européen, tandis que la Russie avait entendu traiter seulement les questions qui l'intéressaient particulièrement, et parmi lesquelles elle comptait le sort des principautés roumaines et de la Serbie.

Un acte spécial relatif aux principautés de Moldavie et de Valachie était annexé à la convention ¹. Il stipulait que les *hospodars* ² étant choisis parmi les boïars indigènes, leur élection sera faite, dans chaque province, par l'assemblée générale du Divan et soumise à la S. P. Les hospodars seront élus pour 7 ans et seront rééligibles; ils ne pourront être destitués avant ce terme que pour un délit constaté et d'un commun accord entre la Cour de Russie et la S. P.

Les hospodars, d'accord avec leurs divans, détermineront les impôts en prenant pour base le *hatt î chérif* de 1802. Ils auront égard aux représentations du Ministre de Russie, transmises par les consuls.

Les hospodars, d'accord avec leurs divans, fixeront le nombre des *bechlis* (soldats turcs) d'après celui qui existait avant les troubles de 1821. Ce nombre ne pourra être aug-

1. *Noradounghian*, t. II, texte n° 39, p. 121 et suiv.

2. Ce titre de *hospodar*, qui figure dans tous les traités et autres actes de cette époque, n'est pas roumain et n'a jamais été employé par les Roumains. Jusqu'en 1802 les actes les concernant appellent les princes, *voïvodes*. Le mot en question paraît avoir été introduit par les Russes. C'est en effet le mot russe *gospodar*, prononcé à la façon des Ukrainiens qui changent *g* en *h*. Le *d* que l'on ajoute habituellement à *boïar* (boïard) n'a aucune raison d'être; il n'existe ni en slavon ni en roumain (*boïar*, pl. boïéri).

menté sauf le cas de nécessité urgente reconnue de part et d'autre. Ces *bechlis* ni leurs chefs (*aghas*) ne pourront se mêler des affaires du pays.

Deux années d'exemption des redevances dues à la S. P. seront accordées aux principautés. Ces redevances, fixées d'après le *hatt î chérif* de 1802, ne pourront être augmentées dans aucun cas.

Le violent manifeste du sultan publié le 30 décembre 1827, à la suite du départ des ambassadeurs des trois puissances¹, fut le prétexte d'une déclaration de guerre de l'empereur Nicolas et les armées russes occupèrent, une fois de plus, les principautés roumaines.

La situation était particulièrement critique pour la Turquie. La destruction des Janissaires la privait d'une partie importante de ses forces de terre et, malgré l'activité déployée pour l'instruction de la nouvelle armée, celle-ci ne possédait encore que des effectifs restreints.

D'autre part, depuis le désastre de Navarin, la Turquie n'avait plus de marine. Cependant les succès des Russes ne furent pas aussi rapides ni aussi complets qu'on aurait pu le supposer. L'armée russe était arrivée sur les bords du Danube au mois de juin 1828. Elle avait pour objectif Varna où elle pensait établir une base d'opérations en rapports faciles avec la Russie, puisque les Turcs étaient dans l'impossibilité d'entraver les communications maritimes. Les Russes prirent en mains l'administration des Principautés à la tête de laquelle fut placé le comte Pahlen.

Leurs armées s'avancèrent d'abord en Dobroudja, puis, changeant de direction, vinrent attaquer les Turcs, fortement retranchés dans Choumèn. N'obtenant pas de résultats, les Russes revinrent au plan primitif et mirent le siège devant Varna, tout en continuant les attaques devant Choumèn. Ainsi conduites avec des forces insuffisantes, les deux opérations traînèrent en longueur, et, malgré le concours de la flotte, Varna ne put être prise qu'au mois d'octobre, et encore, grâce à des intelligences gagnées à

1. Voir plus haut p. 243

prix d'argent. Ce résultat obtenu, l'armée qui attaquait Choumèn fut ramenée vers le Danube.

Pendant ce temps les armées opérant au Caucase, sous le commandement de l'amiral Mentchikov et de Paskiévitich, obtenaient des succès plus décisifs, s'emparant d'Anapa, de Poti, de Kars, d'Ardahan.

Le Sultan avait adressé au peuple musulman un ardent appel qui avait été entendu. Des volontaires accoururent en grand nombre, surtout des Anatoliotes, des Kurdes fanatisés, et de nouvelles armées purent être envoyées à la frontière du Danube. La campagne de 1829 fut cependant plus heureuse pour les Russes, grâce surtout à l'audace du nouveau commandant en chef Dibitch ¹.

Dès le mois de février un hardi coup de main avait fait tomber au pouvoir des Russes, le petit port de Sozopol au sud de la baie de Bourgas. Dibitch se décida alors à porter la guerre immédiatement en Thrace. Après s'être emparé de Silistrie, à la suite d'un siège qui dura près de deux mois les Russes marchèrent droit sur les Balkans qu'ils franchirent à la fin de juillet au col de *Tchalikavak* sur le chemin de Choumèn à Karnobad, après avoir livré un combat à Provardia avant le passage. Une seconde bataille eut lieu à Aïtos, au sud des montagnes, puis les Russes arrivèrent devant Andrinople qui fut prise le 19 août. Des partis de cosaques s'avancèrent jusqu'à Kirkkilissé et Lulé-Bourgas et même jusqu'aux rives de la Mer de Marmara et de la Mer Egée, à Rodosto et à Enos. Constantinople semblait menacé.

Vers la même époque, Paskiévitich avait pris Erzeroum et fait prisonnier le seraskier, commandant les armées d'Asie.

L'arrivée des Russes au voisinage de la capitale ottomane inquiétait l'Autriche et surtout l'Angleterre dont la flotte reçut l'ordre de se rapprocher des détroits. Les mau-

1. On écrit ordinairement Diebitch, sans doute sous l'influence de l'orthographe allemande et même, par erreur, Diébitch. Nous nous conformons à l'orthographe et à la prononciation russes.

L'audacieuse expédition de Dibitch, au sud des Balkans, lui valut l'épithète de Zabalkanski (Transbalkanique).



vaises nouvelles des armées excitaient le peuple, déjà inquiété par les réformes de Mahmoud. Au danger extérieur, se joignait celui d'une sédition que les janissaires survivants et leurs partisans eussent facilement aggravée.

Le Sultan qui jusqu'au dernier moment s'était montré intraitable sur la question grecque dut faire des concessions aux représentants de l'Angleterre et de la France, qui, de leur côté, d'accord avec le ministre de Prusse, intervinrent auprès de Dibitch pour adoucir les conditions de paix. Le traité fut signé à Andrinople le 2/14 septembre 1829¹.

La Russie rendait à la Turquie les Principautés roumaines et les territoires occupés au delà du Danube, mais la frontière, dans le delta du Danube, devait désormais suivre le bras de Saint-Georges, le plus méridional, au lieu de celui de Kilia. La rive gauche de ce bras resterait inhabitée jusqu'à une distance de deux heures du fleuve. Les bouches du Danube passaient ainsi complètement sous la domination russe.

En Asie, les pachaliks de Kars, Bayazid et Erzeroum étaient restitués à l'Empire Ottoman, mais celui-ci reconnaissait la possession perpétuelle par la Russie de la Géorgie, de l'Imérétie, de la Mingrécie, du Gouriel, de la ville d'Akhaltzik, d'une partie de son pachalik et des khanats d'Erivan et de Nakhitchévan, récemment cédés par la Perse.

En ce qui concerne la Moldavie et la Valachie, il était dit à l'article 5 que « ces principautés s'étant par suite d'une capitulation, placées sous la suzeraineté de la Porte et la Russie ayant garanti leur prospérité, il est convenu qu'elles conserveront tous les privilèges et immunités qui leur ont été accordés, soit par leurs capitulations, soit par les traités conclus entre les deux Empires, ou par les *hatt i chérif* émanés en divers temps... Les clauses additionnelles jugées nécessaires pour assurer à ces deux Provinces la jouissance de leurs droits sont consignées dans l'Acte séparé ci-joint, qui est et sera considéré comme faisant partie intégrante du présent traité. »

1. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, texte n° 53, p. 166 et suiv.

Les principales dispositions de cet acte séparé sont les suivantes : les *hospodars* seront nommés, non plus pour sept ans, mais à vie, sauf abdication volontaire ou destitution pour délit; la S. P. ne conservera aucun point fortifié, et ne tolérera aucun établissement de ses sujets musulmans, sur la rive gauche du Danube; les gouvernements des deux principautés pourront établir des quarantaines aux limites des pays, et pour veiller à la sécurité des frontières et au maintien de l'ordre dans les villes et les campagnes, ils entretiendront la force armée strictement nécessaire. Les principautés seront à l'avenir dispensées de toute fourniture en nature et de toute prestation de travail dans l'intérêt de la Turquie; elles paieront pour cela une indemnité annuelle au Trésor ottoman, en plus du tribut. La S. P. s'engage à confirmer les règlements administratifs élaborés pendant l'occupation des Principautés par les armées russes.

L'article 6 du traité était relatif à la Serbie et a déjà été exposé.

L'article 7 garantissait la liberté du commerce, les privilèges des sujets russes qui devaient demeurer sous la juridiction et police exclusive du ministre et des consuls de Russie, le libre passage par les détroits pour se rendre dans la mer Noire et en revenir, à tous les navires de commerce naviguant, non seulement sous le pavillon russe, mais aussi sous celui des autres puissances en paix avec la S. P.

Les articles 8 et 9 concernaient les indemnités à payer par la Turquie, d'abord pour les dommages causés au commerce et à la navigation russes depuis 1806 et ensuite comme indemnité de guerre.

Par l'article 10, la S. P. déclarait son entière adhésion aux stipulations du traité conclu à Londres le 24 juin-6 juillet 1827 entre la Russie, la Grande-Bretagne et la France et de l'acte du 10/22 mars 1829, relatif à l'exécution définitive de ce traité.

Il s'agissait, comme on le sait, des affaires de Grèce, mais la susceptibilité ottomane, déjà remarquée en d'autres circonstances, défendait de nommer explicitement, ici, des sujets rebelles.



Un acte spécial, signé le même jour, stipulait que la Russie continuerait à occuper la Valachie et la Moldavie jusqu'à entier acquittement de l'indemnité de guerre fixée à 10.000.000 de ducats. En fait cette occupation dura jusqu'en 1834.

Pendant la guerre, comme au cours des précédentes campagnes, l'occupation russe avait été excessivement pénible pour les Roumains, surtout pour les paysans soumis à toutes sortes de contributions et de corvées arbitraires, qui les épuisaient. Les bêtes de trait ne suffisant plus pour les chariots de vivres et de munitions, les officiers russes les faisaient traîner, au besoin, par des hommes ou même par des femmes. « Il nous importe peu que ce soient des hommes ou des animaux qui fassent le service, disait le général Joltouhin, pourvu que les ordres soient exécutés ».

Après la paix, la situation changea complètement. Le comte Kissélev qui, avec le titre de président plénipotentiaire, administra les principautés de 1829 à 1834, a mérité la reconnaissance des Roumains pour les améliorations matérielles et morales qu'il apporta dans la vie des principautés.

Il réorganisa l'administration, la justice, la police, les services sanitaires, créa dans chaque pays une petite armée, supprima beaucoup d'abus.

Il mit la dernière main à la rédaction des *Règlements organiques*, qui devaient, jusqu'en 1856, représenter la constitution de la Valachie et de la Moldavie. Ces règlements n'étaient, certes, pas parfaits, car ils laissaient un pouvoir excessif aux boïars, auxquels ils maintenaient l'exemption de tout impôt, tandis que le poids entier des charges publiques retombait sur les paysans, complètement privés de droits politiques. Ces règlements avaient cependant l'avantage d'établir un ordre fixe, écrit, là où n'existaient jusqu'alors que l'arbitraire et la confusion. Les Règlements organiques instauraient une sorte de régime constitutionnel, les princes gouvernant avec l'assistance d'une assemblée composée de boïars qui votait les impôts et participait à la confection des lois. En cas de

conflit entre les deux pouvoirs, c'étaient la cour protectrice, la Russie, et, pour la forme, car elle ne comptait guère en réalité, la puissance suzeraine, la Turquie, qui apportaient la solution.

La Russie avait ainsi trouvé le moyen de rendre permanente sa mainmise sur les Principautés que l'hostilité de l'Autriche l'empêchait d'annexer formellement ¹.

Un nouveau traité signé à Saint-Pétersbourg le 20 janvier 1834 ² contenait des dispositions relatives au tracé définitif des frontières russo-turques en Asie, ainsi que divers allègements au sujet du paiement des indemnités dues par la S. P. en vertu du traité d'Andrinople.

Le même traité constatait l'assentiment de la S. P. aux règlements élaborés pendant l'occupation russe et admettait que, par exception, les « hospodars » seraient, non pas élus, mais nommés d'accord entre les deux Cours. Les principautés seront évacuées par les troupes russes, dans les deux mois qui suivront la nomination des princes.

Le traité d'Andrinople avait clos pour un quart de siècle, la période des guerres extérieures de la Turquie. Seuls les événements intérieurs continuaient à la troubler et tout le reste du règne de Mahmoud est occupé par la lutte avec le pacha d'Égypte, Mehmed Ali, dont nous avons exposé les péripéties, parfois si inquiétantes pour le Sulan, menacé, un moment, d'être détrôné par un vassal rebelle. Nous avons vu que cette menace avait conduit Mahmoud, quatre ans après la fin de la guerre russe, à conclure à Hounkiar Iskéléssi, avec ses ennemis de la veille, une alliance qui renforçait encore l'influence moscovite à Constantinople.

Les difficultés auxquelles la S. P. se trouvait encore aux prises en 1830 avaient fait passer presque inaperçu pour elle un événement dont les conséquences étaient de diminuer encore ses domaines, tout au moins d'une façon théorique.

1. Sur cette période de l'histoire des Principautés Danubiennes, voir Xénopol : *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*, t. II, p. 407 et suiv.

2. *Noradounghian, op. cit.*, t. II, texte n° 76, p. 232 et suiv.





Un conflit relatif à des créances remontant à l'époque du Directoire subsistait entre le gouvernement français et le dey d'Alger, Hussein, et ne faisait que s'envenimer. L'insolence de Hussein, qui le 30 avril 1827 n'avait pas craint d'insulter le consul de France, obligea le gouvernement de Charles X à prendre des mesures énergiques pour obtenir les réparations indispensables. Mais le blocus d'Alger, commencé peu après, ne donna pas de résultats et aboutit même à un conflit armé. Malgré les hésitations de certains ministres une expédition fut décidée et l'on sait qu'elle obtint un plein succès. Le 4 juillet 1830, vingt-cinq jours avant la chute de la monarchie de droit divin, les défenses d'Alger étaient emportées et le dey capitulait. Bien qu'on fût arrivé à Alger sans savoir exactement ce qu'on y ferait, on y resta, et l'ancien nid de pirates qui semait la terreur dans toute la Mer Méditerranée et jusque sur les côtes d'Europe, est aujourd'hui, après un siècle, une magnifique province française. L'événement du 4 juillet 1830 a donc eu une grande importance pour la France et pour l'Europe méditerranéenne. Il en a eu beaucoup moins pour la Turquie. La domination ottomane sur la régence d'Alger n'avait jamais été que nominale. Les janissaires et leur chef élu, le dey (*dahi*) gouvernaient le pays d'une façon indépendante par l'intermédiaire des beys des provinces. Malgré les engagements fréquemment renouvelés dans les traités, le gouvernement turc était dans l'impossibilité d'empêcher la piraterie et souvent, en recevant les plaintes des ambassadeurs et les demandes d'indemnité, il était obligé d'avouer son impuissance et l'alléguait même comme excuse. Aussi la S. P. devait-elle supporter les expéditions répressives des puissances maritimes, dont la dernière avait été celle de la flotte anglaise qui bombardait Alger en août 1816. La suzeraineté turque sur Alger était donc, en somme, une cause d'ennuis plutôt que de bénéfices.

La S. P. se contenta de protestations platoniques. Cependant, comme les Turcs sont, en général, plus attachés à la forme qu'au fond, ils affectèrent longtemps de maintenir

leurs prétentions sur tous les pays barbaresques, et après 1900, on pouvait encore voir, dans les bureaux des hauts fonctionnaires, des cartes sur lesquelles l'inscription *Afrique du Nord Ottomane* s'étendait jusqu'à la frontière marocaine.

Mahmoud ayant compris la nécessité des réformes et, ayant voulu les réaliser, eut le courage de frapper un grand coup, mais ne sut pas pousser jusqu'au bout la réalisation de ses projets. Plutôt qu'à des améliorations profondes, il s'attacha à des mesures superficielles, dont certaines, sans utilité réelle, étaient de nature à blesser profondément le sentiment religieux des musulmans, en violant des dispositions formelles de la loi sacrée, par exemple, quand il fit frapper des monnaies à son effigie et peindre son portrait reproduit à de nombreux exemplaires et exposé dans les casernes et les bâtiments publics.

Aussi, pendant les dernières années de son règne, fut-il l'objet d'une violente hostilité qui se manifesta parfois par des démonstrations publiques et même des révoltes.

Il mourut subitement le 1^{er} juillet 1839, juste à temps pour ne pas connaître l'écrasante défaite infligée à l'armée impériale, à Nézib, par Ibrahim Pacha.

Son règne, un des plus longs de l'histoire ottomane, est peut-être le plus désastreux. Il ouvre, en effet, par des pertes territoriales et politiques considérables, le démembrement de l'Empire Ottoman, que nous avons vu, récemment, se terminer. A côté de l'abandon complet de la Bessarabie et des bouches du Danube, de la Grèce et de la régence d'Alger, la Turquie a vu les deux principautés roumaines échapper de plus en plus à sa souveraineté, la Serbie et l'Égypte acquérir une autonomie, présage de séparation.

Par compensation, on doit citer à l'actif de Mahmoud la suppression du corps des Janissaires et les essais de réforme militaire qui ouvraient la voie dans laquelle son successeur, Abdul Medjid, entrera résolument dès les premières années de son règne.





CHAPITRE XVI

ABDUL MEDJID — LE TANZIMAT LA GUERRE DE CRIMÉE

La mort de Mahmoud laissait le trône à son fils aîné, un jeune homme de dix-sept ans à peine. Bien que la plus grande partie des conflits qui avaient agité le règne du précédent sultan eussent trouvé leur solution, souvent au prix de lourds sacrifices pour l'Empire, la situation n'était pas sans difficultés. La lutte avec Mehmed Ali continuait et prenait un caractère international. Inaugurée à l'occasion de l'insurrection grecque, l'intervention des Puissances européennes dans les affaires intérieures de la Turquie devenait une tradition qui dirigera toute l'histoire ottomane au XIX^e et au XX^e siècles, jusqu'à la catastrophe finale.

Abdul Medjid, doux et mélancolique, ne semblait pas destiné à un rôle brillant, et cependant, son règne, assez long, sera, au milieu d'une période de décadence politique, un moment lumineux, pendant lequel on verra la Turquie, entrant décidément, en apparence, du moins, dans la voie du progrès, se rapprocher de l'Europe, et, joignant ses armées à celles des puissances occidentales, partager leurs victoires. Son père, s'il n'avait pu lui-même réaliser pleinement les réformes qu'il rêvait, avait au moins donné l'impulsion, en même temps qu'il renversait le principal obstacle par l'élimination violente des Janissaires. Abdul Medjid eut le mérite de s'engager sur la voie ainsi ouverte et d'y progresser. Son règne fut celui des *Réformes*, du *Tanzimat*. Ce mot dont les Occidentaux ont fait un singulier, est en réalité le pluriel du substantif arabe *tanzim*, qui signifie *arrangement*, *action de mettre en ordre* ¹.

1. La même racine se retrouve dans *nizam*, règlement; *nizami*, régulier; *assakir i nizamié*, armée régulière, armée active, par abréviation, *nizam*.

On entend, par période du *Tanzimat*, cette période de réformes administratives, judiciaires, militaires, qui commence avec la promulgation du *hatt i chérif de Gulhané*, le 3 novembre 1839.

La lecture de ce document décisif fut faite avec la plus grande solennité en présence du sultan, des ministres, des hauts dignitaires religieux, administratifs et militaires, des patriarches chrétiens et du grand-rabbin, des chefs des corporations, ainsi que des représentants des puissances étrangères, dans une cour du Vieux-Sérail, tirant son nom d'un kiosque appelé *Gul-Hané*, la Maison des Roses.

Dans le but d'annihiler l'opposition probable des *uléma*, les réformes étaient représentées, dans le préambule du rescrit impérial, comme un retour aux vraies traditions de l'Islam et au respect des lois sacrés, dont l'inobservation avait été la cause de tous les maux qui accablaient l'empire depuis cent cinquante ans.

D'après le texte même du rescrit, les nouvelles institutions devaient porter principalement sur trois points : 1^o Les garanties qui assurent aux sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune; 2^o un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts; 3^o un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service ¹.

Il était donc prescrit que désormais la cause de tout prévenu serait jugée publiquement, conformément à la loi divine, et que, tant qu'un jugement régulier ne serait pas intervenu, personne ne pourrait, secrètement ou publiquement, faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice. Les héritiers innocents d'un criminel ne seront pas privés de leurs droits légaux.

Il est nécessaire que chaque membre de la société ottomane soit taxé pour une quotité d'impôts en raison de sa

1. La traduction du *hatt i chérif* de Gul-Hané se trouve dans d'assez nombreux ouvrages. Nous suivons celle qui est donnée dans l'ouvrage de A. Choppoff : *Les réformes et la protection des Chrétiens de Turquie*, Paris. Plon-Nourrit et C^{ie}, éd. 1904, p. 17 et suiv., ainsi que dans *Noradounghian*, t. II, texte n^o 93, p. 288 et suiv.





fortune et de ses facultés et que rien au delà ne puisse être exigé de lui. L'affermage (*illizam*) de la perception des impôts sera aboli. Des lois doivent être établies pour régler les contingents que devra fournir chaque localité et pour réduire à quatre ou cinq ans, le temps du service militaire.

Ces concessions impériales s'étendent à tous les sujets ottomans de quelque religion ou secte qu'ils puissent être. Les lois nécessaires à l'application de ces principes seront élaborées par le conseil de justice auquel se réuniront les ministres et les notables de l'empire, et mises en vigueur successivement.

Le Sultan prêta lui-même serment, devant les *ulema* et les hauts fonctionnaires, réunis dans la salle où est conservé le manteau du Prophète (*hîrka î chérif*), d'observer tous les règlements que renferme le *Hatt î chérif* et d'accorder son suffrage à toutes les mesures d'application qui seront arrêtées plus tard.

Naturellement, des peines rigoureuses menaçaient tous ceux qui s'opposeraient à l'application de ces règlements ou contreviendraient à leur esprit.

Ces prescriptions montraient beaucoup de bonnes intentions, un désir de progrès et un réel sentiment d'équité. Mais elles furent longues à se réaliser. Comme le remarque M. de la Jonquière dans son *Histoire de l'Empire Ottoman*, les vieux Turcs changèrent de tactique. Au lieu de combattre les projets gouvernementaux par l'insurrection, ils lui opposèrent la force d'inertie. Aussi verrons-nous seize ans plus tard, après la guerre de Crimée, un nouveau rescrit, le *hatt î humaioun* de 1856 répéter toutes les promesses de 1839.

Seule l'armée bénéficia immédiatement des réformes. Elle fut constituée en 1843, d'après des principes inspirés de l'organisation prussienne alors très en avance sur celles des autres puissances européennes. La durée du service dans l'armée active ou régulière (*nizam*) était fixée à cinq ans; le contingent appelé était formé par tirage au sort. Les hommes libérés du service actif appartenaient pendant sept ans à l'armée de réserve (*rédiif*) qui possédait des

cadres permanents et dont les unités devaient être rassemblées périodiquement pour des exercices.

Les corps de troupes des différentes armes étaient en tout temps groupés en brigades, divisions et armées (*ordou*). Les troupes d'infanterie et de cavalerie étaient instruites et commandées d'après les règlements français, celles d'artillerie d'après les règlements prussiens.

Cette organisation était supérieure à celle des autres armées européennes, l'armée prussienne exceptée, qui ne possédaient alors ni troupes de réserve organisées en temps de paix, ni groupement permanent en corps d'armée, division, etc...

Les réformes administratives, judiciaires, financières, s'échelonnent sur toute la durée du règne d'Abdul Medjid et de son successeur Abdul Aziz. Nous les étudierons dans leur ensemble en un chapitre spécial.

Nous avons déjà exposé la suite des événements et des négociations qui aboutirent en 1841, à la reconnaissance de Mehmed Ali comme vice-roi héréditaire d'Égypte ¹ et nous avons signalé, à cette occasion, la signature du protocole de juillet 1841, concernant la question des Détroits. Cet acte est particulièrement important car il constate un principe qui depuis lors et jusqu'à la guerre de 1914-1918 a toujours été respecté et considéré comme un des fondements du droit public européen en ce qui concerne le Levant.

La *convention des Détroits*, signée à Londres le 13 juillet 1841 ² par le représentant du Sultan et ceux des cinq puissances, constate d'abord que Sa Hautesse le Sultan a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que, tant que la Porte se trouve en paix, Sa Hautesse n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits. Les sou-

1. Voir p. 218.

2. *Noradounghian*, t. II, texte n° 123, p. 242-244.





verains des cinq puissances s'engageaient à respecter cette détermination du Sultan et à se conformer au principe ci-dessus⁷énoncé.

Le Sultan se réservait néanmoins, comme par le passé, de délivrer des firmans de passage aux bâtiments légers, sous pavillon de guerre, qui seront employés, comme il est d'usage, au service des Légations des puissances amies.

Une note circulaire fut envoyée à ce sujet aux puissances maritimes secondaires qui accédèrent successivement à la convention.

L'invasion de la Syrie par les troupes égyptiennes, puis son évacuation avaient eu pour conséquence l'ouverture dans la région du Liban d'une période de troubles qui, commencée en 1839, se prolongea jusqu'en 1845. Les montagnards libanais, Maronites (chrétiens) ou Druses, avaient toujours joui, sous leurs seigneurs féodaux, d'une autonomie à peu près complète, sans ingérence des autorités turques. Les exigences des Égyptiens occasionnèrent des révoltes et les Turcs en reprenant possession du pays voulurent profiter des circonstances pour établir leur pouvoir. La situation se trouva aggravée par l'action de l'Angleterre dont l'hostilité à l'égard de l'influence française se manifestait de plus en plus vive, notamment en soutenant les Druses contre les Maronites, amis et protégés traditionnels de la France.

Le calme ne put, d'ailleurs, pas être rétabli d'une façon complète. Les troubles reprirent en 1860, caractérisés par le massacre des Maronites, qui nécessita une intervention armée de la France. Conformément à notre principe d'examiner, autant que possible, les faits dans leur ensemble, nous remettrons à cette dernière date, l'étude de la question libanaise.

D'autres difficultés se produisirent aussi sur différents points de l'Empire. En Bosnie, les beys musulmans unis aux paysans chrétiens, tous Slaves, d'ailleurs, s'étaient révoltés en 1849, espérant l'appui de la Serbie et du Monténégro, qui, pour divers motifs, ne se produisit pas.

Vers la même époque des troubles éclatèrent à Vidin et

aux environs et des Bulgares, armés seulement de faux et de haches, s'emparèrent de Bélogradtchik.

Omer Pacha envoyé pour rétablir l'ordre y réussit grâce à des mesures de clémence et à la mise en vigueur des dispositions du Tanzimat qui satisfirent la population chrétienne, laquelle, en Bosnie, donna son concours aux autorités impériales contre les beys hostiles aux Réformes.

Des incidents plus sérieux, en raison de leurs répercussions extérieures, s'étaient développés en 1848 dans les principautés roumaines. Le traité d'Andrinople et les *Règlements Organiques*, tout en augmentant, à certains égards, l'autonomie de ces pays, avaient renforcé le pouvoir des nobles, des *boïeri*, au détriment des paysans, et accru l'influence russe qui, sous prétexte de protection, avait généralement abouti à rendre plus pénible la situation du peuple. On sait que la Révolution de février 1848, qui renversa la monarchie en France, avait été le signal de mouvements de libération politique dans presque toute l'Europe. Cette vague s'avança jusque sur le Bas-Danube où, déjà, les éléments instruits de la population entretenaient des relations intellectuelles avec la France.

En Moldavie, la tentative de révolution eut plutôt le caractère d'une querelle entre le prince Michel Stourdza et les boïars et n'intéressa pas le peuple. Elle fut donc facilement réprimée.

Il n'en fut pas de même en Valachie, où un mouvement populaire était dirigé contre le Règlement organique et, en conséquence, contre les boïars auxquels il donnait le pouvoir et contre la Russie qui les soutenait. A l'origine, ce mouvement ne s'attaquait pas au prince Georges Bibescu, et il tendait à s'appuyer sur la Turquie pour l'opposer à la Russie. Devant les progrès de l'insurrection, Bibescu abdiqua et se réfugia en Transylvanie. Les Russes réclamèrent eux-mêmes l'intervention de la Turquie, espérant voir se produire une collision qui leur fournira un prétexte pour intervenir. Pourtant, le gouvernement provisoire sembla s'entendre avec le commissaire turc Suleïman Pacha. Alors l'agent russe Duhamel, qui s'était senti offensé par





l'incinération publique d'un exemplaire du Règlement organique, à la suite d'une cérémonie burlesque, demanda au général Omer Pacha qui commandait les troupes turques maintenues, à dessein, en dehors de Bucarest, de lui envoyer un détachement pour le protéger.

Les soldats turcs en entrant dans la ville, rencontrèrent, par hasard, une compagnie de pompiers et un conflit s'ensuivit, au cours duquel les pompiers, dont la bravoure en cette circonstance, est devenue historique, s'emparèrent des canons turcs et les tournèrent contre leurs propriétaires. Les Turcs reconnurent facilement que cette escarmouche était le résultat d'un malentendu, mais les Russes avaient le prétexte qu'ils désiraient et, aussitôt, leurs troupes entraient en Moldavie puis en Valachie et occupaient Bucarest.

Cette occupation simultanée des principautés par les Russes et les Turcs fut accompagnée de violences et d'exactions insupportables ¹. Le 1^{er} mai 1849, les deux puissances signaient le traité de Balta-Liman (sur le Bosphore, près de Constantinople), dont le résultat était de confirmer le droit d'intervention de la Russie dans les affaires des Principautés et de diminuer les avantages qui avaient été accordés à celles-ci à la suite du traité d'Andrinople. Ainsi les princes ne devaient plus être élus, mais nommés d'accord entre les deux Cours et seulement pour sept ans comme autrefois, sauf accord à intervenir, à l'expiration de leur mandat, pour le prolonger.

Les assemblées des boïars étaient supprimées et remplacées par des Conseils ou Divans *ad hoc*, formés des boïars les plus notables et les plus dignes de confiance, et de quelques membres du haut clergé. L'occupation turco-russe était maintenue. Elle était assurée par 25.000 à 35.000 hommes de chaque armée jusqu'au rétablissement de la tranquillité des frontières (allusion à l'insurrection hongroise qui se développait en Transylvanie) et devait être réduite à 10.000 hommes de chaque côté jusqu'à la

1. Voir Xénopol, *Histoire des Roumains*, t. II, p. 516.



consolidation du repos intérieur des deux Provinces. Après l'évacuation complète, les troupes resteraient à proximité pour pouvoir rentrer immédiatement dans les Principautés si quelque circonstance réclamait cette mesure ¹.

Pendant la durée de l'occupation, un commissaire extraordinaire russe et un ottoman résidant dans les Principautés, seront chargés de surveiller la marche des affaires et d'offrir en commun leurs avis et leurs conseils aux princes.

La durée de cet acte était fixée à sept années, à l'expiration desquelles les deux Cours aviseraient aux mesures ultérieures qu'elles jugeraient le plus convenable ².

Les événements qui suivirent les dispensèrent de ce soin. En attendant, le traité de Balta-Liman établissait dans les principautés un condominium russo-turc complet, et, étant donné la situation respective des deux empires ce régime ne pouvait être qu'à l'avantage exclusif de la Russie.

Cette dernière pouvait donc croire qu'elle aurait bientôt atteint un de ses buts, une étape nouvelle vers le Bosphore par l'incorporation des pays roumains. C'est précisément à ce moment que des événements, à la vérité préparés par elle, vont changer complètement sa situation et celle de la Turquie.

Depuis des siècles, les clergés latin et grec se disputaient la possession des Lieux Saints de Jérusalem ou tout au moins la prééminence dans les sanctuaires consacrés par les plus grands souvenirs du Christianisme. Nous avons vu que les capitulations conclues et renouvelées avec les rois de France reconnaissaient les droits des religieux latins protégés par eux.

A diverses reprises (1561, 1620, 1635) des firmans avaient constaté la possession ancienne et ininterrompue

1. L'occupation russe cessa en 1851.

2. Voir le texte du traité dans *Noradounghian*, t. II, texte n° 142, p. 389 et suiv.

des sanctuaires chrétiens et notamment de l'église de Bethléem, par les *religieux francs* ¹.

A partir de 1633, l'influence de la France ayant diminué, notamment sous le gouvernement des grands-vizirs de la famille Keuprulu, et les Grecs ayant réussi à s'introduire dans les conseils de la S. P., on a vu que ces derniers étaient parvenus, par leurs intrigues et leur argent, à évincer les religieux latins au bénéfice de leurs coréligionnaires. Les capitulations renouvelées en 1673 rétablirent les droits des Latins, mais les Grecs ne se tinrent pas pour battus et continuèrent à intriguer, soutenus à Constantinople par les grands-drogmans du Divan, toujours choisis parmi les Phanariotes et de plus en plus influents. Ils allèrent même jusqu'à la violence, et en 1757, une attaque de pèlerins grecs contre un couvent catholique de Jaffa, amena une lutte générale au cours de laquelle les catholiques furent assaillis à Jérusalem dans l'église du Saint-Sépulcre, leurs ornements pillés, après quoi les Grecs, travestissant singulièrement la vérité, s'adressèrent au Divan, en se posant en victimes et obtinrent du grand-vizir un ordre qui chassait les Latins de la grande église de Bethléem et plaçait l'église du Saint-Sépulcre sous la suprématie des Grecs. Cet état de choses fut confirmé au commencement du XIX^e siècle, grâce à la protection de la Russie. L'indifférence de la France en cette matière, à l'époque de la Révolution et de l'Empire, avait facilité cette usurpation. C'est seulement à la fin de 1850 que le gouvernement du prince-président, Louis-Napoléon Bonaparte, lequel, pour le développement de sa politique intérieure, avait besoin de l'appui des catholiques, éleva des protestations auprès de la S. P.

Le général Aupick, alors ambassadeur à Constantinople, réclama le respect des capitulations, soutenu en cela par le représentant de l'Autriche.

Le ministre des Affaires Étrangères, Aali-Pacha, était bien disposé à l'égard de la France, mais il craignait de

1. Voir de la Jonquière, *Histoire de l'Empire Ottoman*, t. I^{er}, pp. 446-447.



mécontenter la Russie. Il fit donc traîner les choses en longueur. En 1851, le comte de Lavalette qui avait remplacé le général Aupick, obtint la nomination d'une commission mixte dans laquelle la France avait deux représentants, la S. P. et le Patriarcat grec, chacun un. Mais la Russie protesta à son tour et réclama le maintien du *statu quo* favorable aux Grecs. La commission mixte fut remplacée par une commission purement turque et un firman rendu le 21 mars 1852 et confirmé par un nouvel acte impérial¹ de mai 1853¹, disposait, notamment, que les Latins posséderaient une clef de la grande porte de l'église de Bethléem, mais que cela leur donnait seulement le droit de la traverser, non d'y officier, que les communautés chrétiennes qui ont le droit de visite et de culte dans le tombeau de la Sainte-Vierge, l'exerceraient successivement, suivant un ordre fixé, chacune pendant une heure et demie. Les sanctuaires possédés à Jérusalem, soit en commun, soit exclusivement par les communautés grecque, latine, arménienne, resteront à tout jamais dans leur état présent.

Ces querelles entre communautés religieuses semblent n'avoir qu'une importance locale. En réalité, elles devaient donner naissance à l'un des plus graves conflits européens de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La Russie, en présence des difficultés intérieures dans lesquelles la Turquie se débattait depuis le commencement du siècle et que les Réformes, encore très incomplètes, semblaient compliquer plutôt qu'apaiser, croyait le moment venu de porter un coup décisif à cet État, que l'on appelait déjà « *l'homme malade* », avant qu'il ne meure et ne « *reste sur les bras* » des puissances, ainsi que s'exprimait l'empereur Nicolas lui-même, parlant, en janvier 1853, à sir Hamilton Seymour, ambassadeur d'Angleterre. Il essayait de gagner la Grande-Bretagne à ses projets en lui proposant de prendre pour son compte l'Égypte et la Crète, tandis que la Russie établirait son protectorat sur la Moldavie, la Valachie, la Serbie et la Bulgarie, nomina-

1. *Noradounghian*, t. II, p. 416-417. Texte n° 149.

lement indépendantes. Constantinople serait un port libre, la Russie ne voulant pas l'occuper d'une façon permanente.

Le moment pouvait paraître favorable. La France sortait d'une crise politique et il était permis de croire que le nouveau régime impérial n'était pas encore complètement stable. La monarchie autrichienne se trouvait liée à la Russie qui venait, par son intervention contre les Hongrois, en 1849, de la sauver d'un grave péril. La Prusse ne s'intéressait pas aux affaires d'Orient.

L'empereur Nicolas envoya donc, en mission extraordinaire à Constantinople, son aide-de-camp général, Mentchikov, accompagné d'une suite brillante d'amiraux, de généraux et de diplomates. Par des notes remises les 16 mars et 19 avril, l'envoyé réclamait des garanties pour l'intangibilité d'une religion qui était celle de la majorité des sujets chrétiens de la Porte ainsi que de la Russie et de l'Empereur lui-même. Ces garanties devaient faire l'objet d'un acte équivalent à un traité, mais pour le moment Mentchikov se contentait de réclamer les privilèges relatifs aux Lieux-Saints. Il est à remarquer que les notes russes désignaient, pour la première fois, le culte orthodoxe d'Orient, sous le nom de « culte gréco-russe ». La S. P. rendit alors le firman de mai 1853 dont il a été question plus haut.

Mentchikov n'était pas satisfait. Il voulait que le firman relatif à la protection du culte orthodoxe oriental — par le sultan, il est vrai — eût le caractère d'un engagement formel envers le gouvernement impérial, ce qui eût donné à celui-ci un droit d'intervention presque indéfini. La réponse était réclamée pour le 10 mai.

Cette réponse fut nettement négative. Le sultan avait d'ailleurs reçu, le 9, de l'ambassadeur d'Angleterre, Stratford of Redcliffe, la promesse du concours éventuel de la flotte anglaise. Mentchikov insista cependant, et tout en affirmant le respect de son souverain pour la puissance intangible du Sultan, il déclarait que le Tsar avait le droit d'être reconnu comme défenseur du culte grec, de même que l'étaient la France et l'Autriche à l'égard des catholiques,

peu nombreux et en grande partie étrangers. C'est précisément parce que les adhérents de la confession grecque constituaient une fraction très importante de la population ottomane, que le Sultan ne pouvait reconnaître à un autre État, un droit formel de protection à leur égard. C'eût été une diminution considérable de ses droits souverains.

La discussion continua jusque vers la fin du mois de mai, aggravée par l'attitude de l'envoyé russe qui alla jusqu'à forcer, un jour, la porte de la salle d'audience du sultan, qui ne parut que pour le renvoyer à ses ministres, lesquels, à leur tour, donnèrent leur démission pour ne pas le recevoir.

N'obtenant rien, Mentchikov se décida à quitter Constantinople le 26 mai et fut suivi par le chargé d'affaires de Russie.

Un manifeste, daté du 26 juin, annonça que l'empereur, comme défenseur de l'orthodoxie, avait décidé d'occuper les Principautés roumaines à titre de gage, sans pensée de conquête et sans déclarer la guerre.

La diplomatie russe ne s'était pas rendu compte des dispositions véritables de l'Angleterre et de la France. La première, après avoir longtemps marché d'accord avec la Russie, s'était inquiétée des empiètements de celle-ci en Orient, qui, s'ils se développaient, en arriveraient à compromettre gravement ses intérêts commerciaux. Elle s'était, depuis un certain temps, rapprochée de la France. Le gouvernement anglais avait, bien entendu, repoussé les avances faites par Nicolas I^{er} à l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

En France, le trône de Napoléon III s'affermissait, et bien que, au cours de la campagne qui avait préparé le rétablissement de la dignité impériale, ses partisans aient pris pour devise : « L'Empire c'est la Paix », la tradition napoléonienne s'imposait et le nouveau souverain comptait sur la gloire militaire pour accroître sa popularité. Il avait d'ailleurs une antipathie personnelle pour Nicolas I^{er} dont l'attitude, lors de son avènement, l'avait blessé. La France,



aussi, craignait, pour ses intérêts moraux et économiques en Orient, une trop grande extension de la puissance russe. Déjà, en présence des exigences de Mentchikov, la France et l'Angleterre avaient envoyé leurs escadres aux Dardanelles.

Néanmoins, elles hésitaient à déchaîner une guerre. Des négociations continuèrent encore quelque temps, avec l'habituel échange de notes entre les cours intéressées. Une tentative de conciliation fut faite avec le concours de l'Autriche, et une conférence réunie à Vienne.

Mais le 4 octobre, à la suite de la réunion d'une nombreuse Assemblée de Notables, selon un usage déjà établi dans les circonstances graves, une sommation fut adressée à la Russie d'avoir à évacuer les Principautés dans les quinze jours, faute de quoi les troupes rassemblées au sud du Danube sous le commandement d'Omer Pacha, franchiraient le fleuve.

A la demande du cabinet ottoman qui craignait des troubles à Constantinople, quelques vaisseaux français et anglais étaient venus jeter l'ancre dans le Bosphore.

C'est seulement à la fin d'octobre que se produisirent les premiers actes d'hostilité entre Turcs et Russes, sur le Danube, à Issaktcha, en Dobroudja, où des bâtiments russes furent canonnés, et à Toutrakan, sur la rive droite du fleuve.

Quelques autres combats eurent lieu en Valachie, où les Turcs avaient pénétré et, d'autre part, au Caucase où les Ottomans avaient pour allié le célèbre prince circassien Chamil. Mais le principal événement de cette période, fut la destruction, en rade de Sinop, sur les côtes d'Asie Mineure, de la flotte turque de la Mer Noire, par l'amiral russe Nahimov (30 octobre).

Ces événements n'avaient cependant pas supprimé tout espoir de conserver ou, du moins, de rétablir immédiatement la paix. Des négociations reprurent dans ce sens entre les belligérants, la France, l'Angleterre et l'Autriche. Les conférences de Vienne, ouvertes en décembre 1853, se prolongèrent jusqu'au 23 mai 1854. L'intransigeance de la Russie rendit ces tentatives inutiles.

Pendant ce temps des forces navales françaises et anglaises avaient pénétré dans la Mer Noire et le 12 mars 1854, la France et l'Angleterre concluaient, avec la Turquie, un traité d'Alliance, dans le but de coopérer avec S. M. I. le Sultan, à la défense du territoire ottoman en Europe et en Asie ¹.

Les opérations sur le Danube furent défavorables aux Russes qui échouèrent devant Silistrie, bien fortifiée et bien défendue et durent se retirer après 55 jours de siège (23 juin 1854). Ils avaient dû également évacuer la Dobroudja, occupée depuis avril 1854.

Le 14 juin 1854, une convention militaire avait été conclue entre la Turquie et l'Autriche en vue de l'intervention de cette dernière « pour obtenir l'évacuation des Principautés Danubiennes par l'armée étrangère qui les occupe ». Cette convention admettait l'occupation temporaire des Principautés par les troupes autrichiennes ². La Russie, dont les troupes se trouvaient appelées sur un autre théâtre d'opérations, dut accéder à l'invitation de l'Autriche et commencer l'évacuation le 26 juin. Les Autrichiens remplacèrent les Russes et les princes rentrèrent dans leurs capitales. L'occupation autrichienne dura jusqu'en mars 1857.

Les armées d'expédition française et anglaise, sous le commandement du maréchal Saint-Arnaud et de lord Raglan, avaient débarqué leurs premiers contingents en mars 1854 à Gallipoli. On devait d'abord marcher vers le Danube pour y rencontrer les Russes, mais les moyens de transport étaient encore à cette époque très imparfaits. La plus grande partie du matériel voyageait par bateaux à voiles et il manqua aux unités débarquées. On dut se borner d'abord à envoyer à Varna une division anglaise et une brigade française. Quand des forces plus importantes furent réunies devant cette ville, les Russes avaient levé le siège de Silistrie et évacuaient les Principautés.

La seule opération exécutée dans cette région par les Alliés fut l'expédition de Dobroudja, qui ne donna aucun

1. *Noradounghian*, t. II, p. 420-422, texte n° 151.

2. *Noradounghian*, t. II, p. 423-426, texte n° 152.



résultat, mais au cours de laquelle les troupes furent sérieusement éprouvées par le choléra.

A la suite de la retraite des Russes, il fut décidé de porter la guerre sur leur territoire, dans la presqu'île de Crimée où les Anglais désiraient pouvoir détruire le grand port militaire de Sébastopol.

Ainsi, la lutte devait désormais se dérouler hors de Turquie et bien qu'une division ottomane ait pris part aux opérations, nous ne suivrons pas celles-ci dont l'événement essentiel fut le long, difficile et meurtrier siège de Sébastopol, qui dura du commencement d'octobre 1854 au 8 septembre 1855; au cours de ce siège Saint-Arnaud, mort du choléra, avait été remplacé par Canrobert, qui dut ensuite céder le commandement à Pélissier.

En vertu du traité d'alliance du 26 janvier 1855, avec le royaume de Sardaigne, une division sarde était venue se joindre aux Alliés, marquant par avance la place que devait, quelques années plus tard, prendre le nouveau royaume d'Italie, dans le Concert européen.

Du côté russe, un lieutenant-colonel du Génie, Totlèben, avait été le véritable organisateur de la défense technique. Vingt-trois ans plus tard, les Turcs retrouvèrent devant eux, à Plevna, et cette fois, comme directeur de l'attaque, le général Totlèben.

Les armées russes qui opéraient en même temps en Asie, avaient obtenu un succès, la prise de Kars (25 novembre). La Russie pouvait donc, avec moins d'amertume, accepter la paix. Napoléon la souhaitait; c'est l'Angleterre, désireuse d'anéantir la puissance navale de la Russie, qui la retardait.

La paix était une affaire européenne. Sans prendre effectivement parti dans la lutte, l'Autriche était restée en relations avec la France et l'Angleterre. Elle avait même signé, le 2 décembre 1854, un traité d'alliance.

Des conférences tenues à Vienne, à la veille de la guerre et au cours de celle-ci (protocole des *quatre garanties*, 8 août 1854), avaient fixé d'avance les conditions de la paix, substitution de la garantie collective des puissances,





au protectorat russe sur la Moldavie, la Valachie et la Serbie, liberté de navigation aux embouchures du Danube, révision de la convention des Détroits, liberté intérieure du Sultan qui s'engagerait par un acte émané de son initiative, à garantir les droits de ses sujets chrétiens.

Après la prise de Sébastopol, toutes les puissances, y compris l'Autriche et la Prusse, insistant pour la conclusion de la paix, le nouvel empereur, Alexandre II — Nicolas I^{er} était mort le 2 mars 1855 — y consentit, et un protocole signé à Vienne le 1^{er} février 1856, en déterminait les conditions qui reproduisaient les « quatre garanties » du 8 août 1854 ¹.

Le Congrès de la Paix s'ouvrit à Paris, le 25 février 1856, sous la présidence du comte Walewski, ministre des Affaires étrangères de France.

Notons que, au commencement de la guerre, les Grecs des provinces voisines du Royaume Hellénique, l'Épire et la Thessalie, espérant la victoire des Russes qui devait définitivement délivrer les orthodoxes, soutenus, d'ailleurs, par des bandes venues de Grèce et par des officiers de l'armée hellénique, avaient commencé un mouvement de révolte qui avait obtenu certains succès. Larissa, la principale ville de Thessalie, était tombée au pouvoir des insurgés. Les représentations de la S. P. auprès du cabinet d'Athènes, représentations appuyées par la France et l'Angleterre, étant restées sans effet, le blocus de la Grèce fut déclaré et Athènes et le Pirée occupés par des détachements français et anglais. Les insurgés ayant été battus par les troupes turques à Arta et à Mezzovo, cette tentative de faire bénéficier la Grèce du conflit russo-turc fut abandonnée.

Le Congrès de Paris s'ouvrit donc le 25 février 1856. Il devait durer jusqu'au 16 avril, bien que le traité ait été signé le 30 mars. Le comte Walewski, premier délégué français, était assisté du baron de Bourqueney, ambassa-

1. Voir le texte de ce protocole dans *Noradounghian*, t. III, p.p. 4-6, annexe au protocole n° 1 du Congrès de Paris.



deur à Vienne. Les premiers délégués des autres puissances étaient, pour l'Autriche, le comte de Buol Schauenstein, ministre des Affaires Etrangères, pour l'Angleterre, le comte Clarendon, ministre des Affaires Etrangères, pour la Russie, le général comte Orloff, pour la Sardaigne, le comte de Cavour, pour la Turquie, le grand-vizir Ali Pacha, assisté de l'ambassadeur ottoman à Paris, Djémil-Bey.

Au cours de la séance du 10 mars, le Congrès considérant que la Prusse était signataire de la Convention du 13 juillet 1841 (Convention des Détroits), décidait d'inviter ce royaume à participer aux délibérations. Le baron de Manteuffel, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères fut alors désigné comme délégué prussien. Le premier acte du Congrès fut de reconnaître au protocole signé à Vienne, le 1^{er} février 1856, le caractère de préliminaires de Paix.

Les débats de la Conférence, au cours de ses 24 séances, se déroulèrent d'une manière particulièrement courtoise.

Sur une proposition du comte Walewski, le Congrès adopte, relativement au droit maritime en temps de guerre, un vœu prévoyant notamment l'abolition de la guerre de *course*, et qui donnera lieu à la signature d'une convention annexée au Traité.

Il est intéressant de noter que le protocole de la 23^e (avant-dernière) séance se termine par le vœu « que les Etats entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux armes, eussent recours, en tant que les circonstances l'admettraient, aux bons offices d'une puissance amie. Les plénipotentiaires espèrent que les gouvernements non représentés au Congrès s'associeront à la pensée qui a inspiré ce vœu ».

C'était, sous une forme, il est vrai, bien atténuée et bien modeste, un premier pas dans la voie de l'arbitrage. L'histoire des trois quarts de siècle qui suivirent le traité de Paris, montre, malheureusement, que le vœu des plénipotentiaires de 1856 n'a guère exercé d'influence sur les relations des Etats.

Le traité fut, comme nous l'avons dit, signé le 30 mars



1856. Malgré son importance, il est court, ne contenant que 34 articles ¹.

Les premiers, à côté des stipulations usuelles, rétablissement de la paix, amnistie, libération des prisonniers, etc... prescrivent l'évacuation des territoires turcs occupés par les Russes (Kars) et des villes et ports russes occupés par les Alliés en Crimée.

Les articles suivants sont particulièrement importants et méritent d'être reproduits.

ART. 7. — Sa Majesté l'Empereur des Français, etc., déclarent la S. P. admise à participer aux avantages du droit public et du concert européen. LL. MM. s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet engagement et considèrent, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général.

ART. 8. — Recours, en cas de conflit entre la S. P. et l'une des Puissances contractantes, à l'action médiatrice des autres puissances.

ART. 9. — S. M. I. le Sultan dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un Firman ² qui, en améliorant leur sort sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son Empire et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances contractantes, ledit Firman, *spontanément émané de sa volonté souveraine*.

Les Puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit, aux dites Puissances, de s'immiscer soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de S. M. le Sultan, avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son Empire.

ART. 10. — Révision de la Convention des Détroits du

1. Voir le texte dans *Noradounghian*, t. III, p. 70 et suiv.

2. Le *Hatt ı humâoun* de 1856 dont il sera question plus loin.

13 juillet 1844. Donne lieu à un acte séparé annexé au traité.

ART. 11 à 14. — La Mer Noire est neutralisée. Ouverte à la marine de toutes les nations, ses eaux et ses ports sont formellement et à perpétuité (?) interdits au pavillon de guerre des Puissances riveraines ¹ ou de toute autre puissance. Il ne peut être élevé ni conservé sur son littoral aucun arsenal militaire maritime ². Une convention annexe russo-turque déterminera la force et le nombre des bâtiments légers qui pourront être entretenus pour la garde des côtes des deux Etats.

ART. 15 à 19. — Internationalisation du Danube et de ses embouchures, conformément aux dispositions de l'acte du Congrès de Vienne concernant les fleuves qui séparent ou traversent plusieurs Etats.

Une commission dans laquelle chacune des Puissances signataires sera représentée par un délégué, sera chargée de faire exécuter les travaux nécessaires pour dégager les embouchures du Danube et assurer les meilleures conditions possibles de navigabilité. Pour couvrir ses frais, la Commission pourra prélever des droits fixes à condition de traiter tous les pavillons sur le pied d'une parfaite égalité.

Une commission riveraine permanente composée de délégués — un par Etat — du Wurtemberg, de la Bavière, de l'Autriche, de la Turquie et des trois principautés danubiennes, élaborera les règlements de navigation et de police fluviale, fera exécuter les travaux nécessaires sur le parcours du fleuve et remplacera la Commission européenne lorsque celle-ci sera dissoute après l'exécution des travaux dont elle a la charge et qui n'auraient pas dû demander plus de deux ans. En fait, ces travaux n'ont jamais été terminés et la Commission européenne du Danube subsiste encore sous une forme peu différente de celle prévue en 1856.

En vue de l'exécution des règlements arrêtés d'un com-

1. Cette disposition, dénoncée par la Russie, a été abolie en 1871.

2. Il résulte des délibérations du Congrès que cette interdiction ne s'appliquait ni aux ports fluviaux comme Nikolaïev, ni à la mer d'Azov.

mun accord, les puissances contractantes auront le droit de faire stationner en tout temps, deux bâtiments légers aux embouchures du Danube.

ART. 20. — En échange de la restitution des villes et ports de Crimée, l'Empereur de Russie consent à la rectification de sa frontière en Bessarabie. Cette cession ne portait que sur un territoire très peu étendu, qui forma les trois petits districts (*judetse*) de Cahul, Ismaïl et Bolgrad¹, mais elle avait pour résultat d'éloigner complètement la Russie des bouches du Danube. Tel était le but visé par les Alliés. Bien que l'article 21, précisât que le territoire cédé serait annexé à la Principauté de Moldavie sous la suzeraineté de la S. P., il serait vain d'y voir l'intention de réparer, au moins partiellement, l'injustice comise en 1812 par l'annexion de la Bessarabie à l'empire russe.

Un traité ultérieur, du 19 juin 1857, spécifia que les îles comprises entre les différents bras du Danube à son embouchure, ainsi que l'île des Serpents, ne seraient pas annexées à la Moldavie, mais placées sous la souveraineté immédiate de la S. P.

L'article 22 met fin, formellement, aux prétentions de la Russie sur les principautés roumaines et substitue à la protection de l'Empire russe, la garantie des Puissances contractantes pour la jouissance des privilèges et immunités dont ces principautés sont en possession. Cet article spécifie « *qu'aucune protection exclusive* ne sera exercée sur elles par une des Puissances garantes, et qu'il n'y aura *aucun droit particulier d'ingérence* dans leurs affaires intérieures ».

Les articles 23 à 27 sont relatifs à l'administration intérieure des Principautés, dont les statuts actuellement en vigueur seront révisés par une commission composée de

1. Lors de la réoccupation de la Bessarabie par les Roumains, après la guerre européenne, beaucoup d'écrivains ont commis une confusion en disant que cette province avait été rendue à la Roumanie (plus exactement à la Moldavie) en 1856 et reprise par la Russie en 1878. On vient de voir qu'il s'agissait seulement d'une petite partie de ce vaste territoire.



délégués des puissances contractantes qui se réunira à Bucarest. Des divans *ad hoc*, convoqués dans chaque principauté et composés de manière à représenter exactement les intérêts de toutes les classes de la société seront appelés à exprimer les vœux des populations. Le résultat de ces études sera constaté par une Convention signée à Paris, et un hatt î chérif promulguant le statut adopté.

Il y aura dans les Principautés, une armée nationale. En cas de troubles intérieurs, la S. P. s'entendra avec les autres Puissances contractantes; une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable avec ces puissances.

D'après les articles 28 et 29, les droits et immunités de la Principauté de Servie (*sic*) sont placés désormais sous la garantie collective des puissances. Le droit de garnison de la S. P. est maintenu dans les conditions existantes, mais aucune intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre les Puissances contractantes.

Une seule allusion avait été faite au Monténégro par le comte de Buol qui obtint des plénipotentiaires russes la déclaration que leur gouvernement n'entretient avec ce pays d'autres rapports que ceux qui naissent des sympathies des Monténégrins pour la Russie et des dispositions bienveillantes de la Russie pour ces Montagnards.

Un des derniers articles prévoit que jusqu'au renouvellement des traités existant avant la guerre entre les puissances belligérantes, le commerce d'exportation et d'importation aura lieu réciproquement sur le pied des règlements en vigueur avant la guerre, et que les sujets de ces puissances seront respectivement traités sur le pied de la nation la plus favorisée.

A l'occasion de l'examen des relations commerciales, au cours de la 14^e séance du Congrès, Ali Pacha avait fait ressortir les difficultés qui résultaient pour la S. P. de la situation spéciale des étrangers. Les plénipotentiaires des Puissances reconnurent que les privilèges que stipulent les capitulations circonscrivent l'autorité de la S. P. dans des limites regrettables et qu'il y a lieu d'aviser à des tempéraments propres à tout concilier, mais qu'il convient de les



proportionner aux réformes que la Turquie introduira dans son administration. En réalité, rien ne fut changé et les capitulations continuèrent à limiter l'autorité du gouvernement turc sur son propre territoire

Deux conventions sont ennexées au Traité de Paris, la *Convention des Détroits*, qui renouvelle celle du 13 juillet 1841, en ajoutant l'exception prévue pour les stationnaires des bouches du Danube, et celle, conclue entre la Russie et la Turquie pour fixer le nombre et la force des bâtiments de guerre qui pourront être conservés dans la Mer Noire.

Se rapporte également au Traité de Paris, l'acte signé le 13 avril 1856 entre l'Autriche, la France et la Grande-Bretagne pour garantir l'indépendance et l'*intégrité de l'Empire ottoman*. Toute infraction aux stipulations de ce traité serait considérée par les puissances signataires comme un *casus belli*.

La déclaration du Congrès en date du 16 avril sur le droit maritime est d'intérêt général. Elle stipule notamment que la course est et demeure abolie, que le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre ¹.

Pour terminer l'examen des questions extérieures résultant du traité de Paris, nous dirons quelques mots de la convention signée à Paris, le 19 août 1858 pour l'organisation des Principautés de Moldavie et de Valachie ². Cette convention organise dans chaque principauté un gouvernement constitutionnel, avec une assemblée élue votant les lois, un *hospodar*, un ministère responsable. Le *hospodar* était élu à vie par l'Assemblée. Il devait être âgé de 35 ans, fils d'un père valaque ou moldave, jouir d'un revenu de 3.000 ducats et avoir exercé des fonctions publiques pendant dix ans. Les hospodars seront représentés auprès de la S. P. par des agents (*kapoukéhaïa*). En cas de violations des immunités, ils s'adresseront d'abord à la puissance suzeraine et, au besoin, aux re-

1. Voir le texte de ces actes dans *Noradounghian*, t. III, texte n° 683, pp. 80-81, n° 684, pp. 82-83, n° 686, pp. 88-89, n° 687, pp. 89-90.

2. *Noradounghian*, t. III, texte n° 702, p. 109 et suiv.

présentants des Puissances garantes à Constantinople.

Le trait le plus intéressant de cette convention est que, tout en maintenant, dans chaque principauté, un prince, et un gouvernement distincts, elle reconnaît la solidarité des deux pays roumains qui porteront désormais (art. 1^{er}), la dénomination de *Principautés unies* de Moldavie et de Valachie.

La question de l'union avait été soulevée au cours de la 6^e séance du Congrès, par le comte Walewski, appuyé par les délégués anglais. Les plénipotentiaires turcs et autrichiens s'étaient opposés à cette proposition, prétendant que l'union pouvait être réclamée par certaines personnalités, mais qu'il n'était nullement certain que les populations la désirassent. Pourtant, les divans *ad hoc*, convoqués en vertu du traité de Paris, avaient réclamé l'union des deux principautés sous un prince étranger, héréditaire. Sans aller jusqu'à l'union complète, la commission la prépara par toute une série de mesures, dont la principale était l'érection d'une Commission centrale commune, siégeant à Focshani, à la frontière des deux principautés, et chargée de préparer les lois d'intérêt général et de reviser la législation en vigueur, afin de la rendre uniforme dans les deux pays. Une cour de cassation unique siégerait aussi à Focshani. Les milices recevraient une organisation identique, de façon à pouvoir, au besoin, se réunir sous un commandement unique. Enfin, les drapeaux, conservés avec leurs couleurs anciennes, porteraient comme symbole de l'Union une banderolle bleue.

Les assemblées ayant été élues procédèrent au commencement de 1859 à l'élection des princes. La première, le 5-17 janvier, l'assemblée moldave avait élu le colonel *Couza*; le 24 janvier-5 février, l'assemblée valaque, sous la pression populaire, l'élut aussi prince de Valachie ¹.

1. Pour les luttes d'influence, les intrigues qui se déployèrent à l'occasion de l'organisation des principautés, les tentatives de la Porte pour rétablir sa domination effective, on peut consulter Xénopol, *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*, t. II, p. 543 et suiv., et Iorga, *Histoire des Roumains et de leur civilisation*, pp. 262-264.



La Turquie et l'Europe, se trouvant devant un fait accompli, finirent, comme cela s'est souvent présenté, par l'accepter, d'autant plus que la double élection de Couza était appuyée par la France. La conférence qui s'était tenue à Paris pour arrêter l'organisation des principautés reprit ses séances du 7 avril au 6 septembre 1859. Le 24 septembre, deux firmans séparés, accordaient à Alexandre Jean Couza l'investiture comme hospodar de Valachie et comme hospodar de Moldavie. A partir de 1862, les gouvernements et les assemblées furent fusionnés et les Principautés ne formèrent plus qu'un État unique, en marche vers l'indépendance complète.

Le traité de Paris, que la Turquie avait signé comme État victorieux, à côté des grandes puissances occidentales, ses alliées, qui l'admettait dans le concert européen, et consacrait, en même temps que l'intégrité de son territoire, son indépendance politique, marqua, sans doute, la date la plus importante dans l'histoire moderne de ce pays. Si l'Empire ottoman avait compté un nombre suffisant d'hommes d'état, d'administrateurs, à la hauteur des circonstances, si, chez le souverain, l'énergie et la volonté avaient égalé les bonnes intentions, si les réformes, déjà commencées depuis vingt ans, avaient été continuées d'une façon systématique et appliquées dans la réalité et pas seulement en apparence, la Turquie, assurée de la bienveillance et du concours de la France et de l'Angleterre, délivrée de l'influence tracassière et intéressée de la Russie, pouvait bénéficier d'une transformation complète et devenir, non certes du jour au lendemain, mais dans un délai de quelques années, un État européen, apte à de nouveaux progrès.

Le Hatt î Humaïoun du 18 février 1856, notifié aux Puissances et dont celles-ci avaient pris acte dans le traité de Paris, s'il constatait, en fait, que les promesses du hatt î chérif de Gul-Hané (1839) n'avaient été qu'incomplètement tenues, témoignait, tout au moins, du désir de les accomplir et de les développer.

Le nouveau rescrit débutait par des dispositions très

sages pour assurer aux diverses communautés non-musulmanes la jouissance de leurs immunités traditionnelles, le libre exercice du culte, même public, dans les localités ou quartiers dont tous les habitants appartiennent à la même confession, l'administration de leurs biens, la rétribution des ecclésiastiques, de manière à éviter les exactions dont se plaignaient souvent les chrétiens eux-mêmes.

Tous les sujets de l'Empire sans distinction, sont admissibles aux emplois et peuvent être reçus dans les écoles civiles et militaires de l'État.

Les affaires commerciales, correctionnelles et criminelles entre musulmans et non-musulmans ou entre non-musulmans de confessions différentes seront jugées par des tribunaux mixtes.

Les impôts sont exigibles, au même titre, de tous les sujets de l'Empire; le mode de perception sera réformé de manière à éviter les abus, notamment ceux qui résultent de l'affermage des dîmes.

Il sera procédé à une réforme des conseils provinciaux et communaux, pour garantir la sincérité des choix des délégués musulmans, chrétiens ou autres, et la liberté du vote dans les conseils.

Le hatt î humaïoun renfermait également des promesses relatives à l'établissement d'un budget annuel, à l'exécution de travaux d'intérêt public, à la fondation de banques et autres institutions financières, à la répression de la corruption, de la concussion et des malversations, etc... etc.....

Un des passages du rescrit disait que l'égalité des droits entraînant celle des devoirs, les sujets chrétiens ou autres non-musulmans devaient, comme les musulmans, satisfaire à la loi de recrutement, le remplacement et l'exonération à prix d'argent étant admis.

Cette disposition montre l'étendue des illusions que se faisaient les rédacteurs de l'acte de 1856.

En réalité, les musulmans aussi bien que les chrétiens étaient hostiles à cette généralisation du service militaire qui ne put être réalisée qu'un demi-siècle plus tard, après la révolution jeune-turque. Mais la *capitation* (*haratch*), qui

pesait exclusivement sur les non-musulmans et avait un caractère humiliant, fut remplacé par une taxe de *remplacement militaire* (*bédel i askéri*).

Ces nouvelles promesses de réformes furent accueillies avec un certain scepticisme. Une légende populaire caractérise ce sentiment. On raconte que, lorsque le hatt ı humaïoun fut lu solennellement en public, un homme du peuple qui, naturellement, n'avait rien compris au langage officiel composé de mots arabes et persans, demanda à un *hodja* qui se trouvait près de lui, ce que cela signifiait. Comme le *hodja* avait été particulièrement frappé par un passage interdisant l'usage, entre particuliers ou de la part des autorités, de toute qualification injurieuse ou blessante, il répondit : Cela veut dire que, à l'avenir, *aux Guiaours (infidèles), on ne dira pas guiaour (guiaourlara guiaour déméiedjekler)*. Ce brave homme pour désigner les chrétiens, employait lui-même le terme injurieux qu'il disait être interdit.

En réalité, les réformes continuèrent et se développèrent aussi sous le règne d'*Abdul-Aziz* qui succéda, le 25 juin 1861, à son frère. Elles amenèrent une transformation extérieure, mais l'ancien esprit turc, incapable de s'assimiler aux conditions d'une administration régulière, honnête et impartiale, subsistait toujours. En dépit des proclamations impériales, l'égalité entre chrétiens et musulmans n'existait qu'en apparence ; la présence de non-musulmans dans les conseils administratifs, dans les tribunaux et même dans les organes centraux de l'Empire, n'y changeait rien. Les membres chrétiens des *medjlis i idaré* (conseils administratifs) ne pouvaient qu'opiner du bonnet et dire « *evet efendim* » (oui, monsieur), lorsque le fonctionnaire turc émettait un avis, et les dignitaires grecs, arméniens, syriens, etc... étaient souvent les serviteurs les plus aveuglément dévoués du sultan.

Abdul Medjid adonné aux plaisirs du harem, et bientôt épuisé physiquement et moralement, n'eut pas, à la fin de son règne, l'énergie nécessaire pour imposer l'exécution effective des mesures qu'il ordonnait sur le papier.



Les succès militaires et diplomatiques de la guerre de Crimée, dans lesquels, les Turcs, avec leur orgueil souvent naïf, étaient portés à s'attribuer une part excessive, malgré leur participation, en somme assez restreinte, aux opérations, les encourageaient à résister aux conseils des puissances. Mais, d'autre part, les dépenses exagérées, insensées, parfois, du sultan, épuisaient le trésor impérial et obligeaient à recourir aux emprunts extérieurs. Ainsi commença la période des dettes qui, se continuant et s'aggravant sous le règne d'Abdul Aziz, aboutira à l'asservissement économique de l'Empire Ottoman, de sorte que les mêmes événements qui devaient marquer un renouveau de la puissance turque, furent, en réalité, une étape vers son déclin.

Les dernières années du règne d'Abdul Medjid avaient été marquées par une reprise particulièrement grave des troubles du Liban.

Déjà, en 1840, après le départ des troupes égyptiennes, les Druses, peuplade farouche qui habite les régions voisines, avaient attaqué les Maronites, chrétiens qui de tout temps avaient occupé le massif du Liban. Les Maronites, unis à l'Église catholique, mais possédant un rite spécial, avec le syriaque comme langue liturgique — leur langue usuelle étant l'arabe — étaient traditionnellement amis et protégés de la France. En conséquence, l'Angleterre encourageait les Druses. En 1845, les étrangers et les employés indigènes du consulat de France à Beyrouth, furent maltraités, le drogman du consul emprisonné. Le consul dut faire appel à une frégate française qui se trouvait en rade et qui envoya une compagnie du débarquement.

Pendant une période de calme relatif qui suivit, dans le Liban, des incidents graves s'étaient produits à Djedda, port du Hedjaz. En 1858, au moment du pèlerinage à la Mecque, des fanatiques avaient soulevé les habitants contre les chrétiens; le consul de France et le vice-consul britannique avaient été massacrés. Des bâtiments de guerre français et anglais vinrent aussitôt, bombardèrent la ville et exigèrent l'exécution de quelques notables parmi les plus compromis.



Ce fut en 1860 que se produisirent au Liban les événements les plus graves.

Les Druses se sentaient soutenus par le gouverneur général de Beyrouth, Hourchid Pacha, et par le maréchal Ahmed Pacha, commandant le corps d'armée de Damas. Au mois de mai, ils commencèrent à attaquer les Maronites et à piller leurs maisons. Dans des localités importantes comme Zahlé et Deïr el Kamr, tous les chrétiens furent massacrés, leurs maisons réduites en cendres, 360 villages, 560 églises, 43 couvents furent détruits. Le nombre des habitants du Liban tués est évalué à 12.000. La violence fut contagieuse et gagna, en dehors du Liban, les populations arabes. La grande ville de Damas, l'une des cités saintes des musulmans, qui renferme pourtant de nombreux chrétiens de différents rites, fut livrée à des bandes fanatiques qui ne voulaient laisser en vie aucun chrétien et ne respectaient même pas les Européens.

Loin d'agir pour arrêter les massacres, les autorités turques les encourageaient, les soldats y prenaient part ainsi qu'au pillage des maisons. On connaît la noble conduite de l'émir Abd-el-Kader, grâce auquel une partie des chrétiens de Damas put échapper à la mort. Après avoir lutté vaillamment contre les armées françaises pour l'indépendance de son peuple, l'émir vaincu et interné en France avait été mis en liberté par Napoléon III, et s'était fixé à Damas. En cette circonstance, il sut reconnaître loyalement la magnanimité de ses anciens adversaires. A la tête des Algériens armés qui formaient sa suite, il protégea le quartier chrétien, abrita des réfugiés dans sa propre demeure, et, ensuite, assista matériellement les victimes des pillages.

La France ne pouvait rester indifférente devant un semblable désastre. Une entente s'établit le 5 septembre 1860 entre les Grandes Puissances et la S. P. pour l'envoi d'un corps européen de 12.000 hommes.

Dans un protocole de désintéressement, signé à Paris le 5 août 1860 ¹, les plénipotentiaires exprimaient le vœu

1. Voir *Noradounghian*, t. III, pp. 125 et suiv.

que, conformément aux promesses solennelles de la S. P. il soit adopté des mesures administratives sérieuses pour l'amélioration du sort des populations chrétiennes, de tout rite, de l'Empire Ottoman.

Ainsi, quatre ans après la signature du traité de Paris, les puissances étaient amenées à intervenir dans les affaires intérieures de l'Empire Ottoman.

Le contingent français seul, prit part à l'expédition terrestre sous le commandement du général de Beaufort d'Hautpoul, qui avait, autrefois, servi en Syrie dans l'armée égyptienne. Mais des bâtiments de diverses puissances avaient paru devant Beyrouth.

Une commission européenne envoyée sur les lieux réussit à élaborer un statut qui accordait au Liban une autonomie administrative judiciaire et financière, à peu près complète, sous l'autorité d'un gouverneur (*mutessarif*) chrétien, nommé pour une durée déterminée, avec l'assentiment des puissances. Le gouverneur était assisté par des adjoints et un conseil administratif représentant les différentes communautés.

Quelques modifications de détail furent introduites en 1864, mais, dans son ensemble, le statut libanais du 9 juin 1851, subsista jusqu'à la guerre européenne et son application donna de bons résultats ¹.

Les dernières années du règne d'Abdul Medjid avaient été également marquées par de violents conflits avec le Monténégro. Bien que cette principauté n'ait jamais reconnu la suzeraineté ottomane, le gouvernement turc prétendit intervenir dans ses affaires politiques, en 1852, lorsque, à la mort du *vladika* (évêque) Pierre II, son neveu Danilo, sécularisa la dignité princière. Une armée commandée par Omer-Pacha attaqua les Monténégrins, mais après avoir subi des pertes considérables, dut renoncer à la lutte. L'Autriche et la Russie étaient d'ailleurs intervenues pour rétablir la paix.

1. Pour les textes voir *Noradounghian*, t. III, p. 144 et suiv. et Vital Cui-net, *Syrie Liban et Palesline*, p. 283 et suiv.



Pendant la guerre de Crimée, le prince Danilo, qui ne désirait pas rester comme ses prédécesseurs, depuis le commencement du XVIII^e siècle, sous l'influence exclusive de la Russie, et se rapprochait de l'Autriche, garda la neutralité. Il en profita pour essayer de faire valoir devant le Congrès de Paris, ses réclamations portant sur la reconnaissance diplomatique de l'indépendance du Monténégro et une rectification de frontières comportant la cession d'une fraction de l'Herzégovine et du port d'Antivari.

La Turquie promit quelques concessions, mais réclama l'acceptation de sa suzeraineté et appuya ses prétentions par l'envoi d'une armée. Les Monténégrins attaquèrent, le 4 mai 1858 et le 13, le prince Mirko, frère du souverain battit complètement Hussein Pacha à Grahovo. L'intervention des puissances rétablit encore la paix, et il fut décidé qu'une commission internationale arrêterait le tracé des frontières turco-monténégrines. La lutte devait bientôt reprendre à l'occasion d'une insurrection en Herzégovine.

Chez les Bulgares, en Macédoine comme en Thrace et dans la région danubienne, la lutte commencée depuis plus de trente ans contre l'hégémonie spirituelle hellénique et les exactions du clergé phanariote, prenait une intensité de plus en plus grande qui ne laissait pas d'inquiéter le gouvernement, bien que, jusqu'alors, les autorités administratives ottomanes n'aient pas été visées par ce mouvement dont les chefs, même, s'adressaient souvent à elles pour obtenir satisfaction.

Mais bientôt l'agitation bulgare allait prendre une autre tournure et, vers 1860, des groupes de réfugiés se formaient en Russie, à Odessa, en Roumanie, à Bolgrad (Bessarabie), à Braïla, à Bucarest, en Serbie, à Belgrade, et préparaient par des publications occasionnelles ou périodiques, l'agitation révolutionnaire qui allait bientôt commencer.



CHAPITRE XVII

ABDUL AZIZ — L'APPLICATION DES RÉFORMES

Abdul Aziz, né en 1830, avait été maintenu à l'écart du monde extérieur comme c'était l'usage depuis que les sultans avaient renoncé à la barbare coutume du fratricide. Il avait vécu à la campagne, s'intéressant à l'élevage, à l'équitation et à la chasse. Il avait subi l'influence des éléments rétrogrades et passait pour opposé aux réformes. Mais comme il arrive souvent, la suite des événements ne réalisa pas les premières impressions. Dès son arrivée au trône, le nouveau sultan, peut-être par réaction contre les habitudes de ses prédécesseurs, réduisit son harem à un très petit nombre de femmes et prit des mesures pour simplifier le train de vie de la Cour, ce qui n'empêcha pas que, quelques années plus tard, il n'en revint aux habitudes fastueuses et aux dépenses inconsidérées d'Abdul Medjid et aggrava encore la détresse financière qui fut l'une des causes principales de la décadence définitive de l'Empire ottoman.

Par contre, il continua, non sans succès, l'œuvre du Tanzimat que lui avait léguée son frère. Il affecta même de paraître un souverain européen, à ce point que, fait sans exemple dans l'histoire ottomane, il quitta son pays pour se rendre à Paris, au moment de l'Exposition Universelle de 1867, alors que Napoléon III, à l'apogée de sa puissance, réunissait tous les souverains de l'Europe, les ennemis de la veille comme ceux du lendemain.

Entre autres entrepris coûteuses, Abdul Aziz fit aménager ou construire de nombreux palais; celui de Tchéragan, sur la rive européenne du Bosphore, non loin du magni-

fique palais de Dolma-Baghtché, érigé par Abdul Medjid, et celui de *Beïlerbeï*, sur la rive asiatique, où devait être reçue, en 1869, l'impératrice Eugénie se rendant à l'inauguration du canal de Suez.

A l'exception d'un nouveau conflit avec le Monténégro qui éclata en 1862 à l'occasion d'une insurrection en Herzégovine, que les Monténégrins appuyèrent, quoique sans participation officielle de leur gouvernement, le règne d'Abdul Aziz n'a pas connu de guerres extérieures.

Une forte armée commandée par Omer Pacha fut envoyée contre la Montagne Noire où régnait Nicolas Petrovitch Niégoch, neveu de Danilo, assassiné à Cattaro en 1860. En fait, le pouvoir était exercé par Mirko, oncle du prince régnant. Malgré une héroïque défense et des succès partiels, les Monténégrins furent vaincus par la supériorité du nombre et la puissance de l'artillerie turque, et les armées ottomanes marchaient sur la capitale *Tsélinié*, lorsque les Puissances, intervenant, imposèrent la paix qui fut signée à Scutari d'Albanie, le 31 août 1862 ¹.

Mais de nombreux incidents troublèrent la tranquillité de l'Empire, à l'intérieur ou dans les principautés encore vassales.

La Serbie était restée neutre pendant la guerre de Crimée et le traité de Paris avait confirmé ses privilèges en les plaçant sous la garantie collective des Puissances. Mais quelques places serbes restaient occupées par des garnisons turques. En juin 1862, à l'occasion d'une dispute entre Serbes et Turcs auprès d'une fontaine, à Belgrade, une collision sanglante se produisit et le pacha ordonna aux artilleurs de la citadelle de tirer sur la ville. Cet événement excita une grande émotion dans toute la Serbie où l'on se prépara à la guerre, tandis que l'Herzégovine, jamais complètement apaisée, s'agitait de nouveau. Les représentants des puissances garantes à Constantinople se réunirent en

1. Voir son texte dans *Noradounghian*, t. III, texte n° 740, pp. 202 et suiv. Plusieurs dispositions de ce traité, l'exil du prince Mirko, l'occupation turque de blockhaus, sur la route d'Herzégovine à Scutari à travers le Monténégro, ne furent pas exécutées.



conférence, et il fut décidé que les Turcs évacueraient la ville de Belgrade — mais en restant dans la citadelle — ainsi qu'Oujitsé.

En 1867, le prince Mihaïlo — qui avait succédé en 1860 au vieux Miloch, rappelé après la déposition d'Alexandre Karageorgevitch (12 décembre 1858) — crut le moment venu d'obtenir la libération complète de la Principauté. Les sympathies slaves se développaient en Russie, et l'Autriche, expulsée d'Allemagne et d'Italie à la suite des guerres malheureuses de 1859 et de 1866, paraissait disposée à favoriser ses sujets slaves et à s'intéresser aux Chrétiens balkaniques. La Turquie, d'autre part, était occupée par les affaires de Crète. Le prince Mihaïlo intervint auprès de la S. P. et, après d'assez longues discussions, on finit par trouver une formule qui ménageait les susceptibilités turques : le sultan remettait au prince de Serbie la garde des forteresses de Belgrade, Feth-Islam, Smédévevo et Chabats (10 août 1867). C'était une nouvelle étape vers la libération complète.

Les Principautés roumaines après avoir élu le même prince en 1859, avaient, en 1862, complété leur union en fusionnant les gouvernements et les assemblées. Le premier des desiderata des Roumains, l'union, était satisfait, il en restait un second, le prince étranger héréditaire.

Le prince Couza, après avoir, en 1864, imposé au pays une nouvelle constitution imitée de la constitution impériale française, s'était trouvé forcé d'abdiquer en 1866. Le parlement élut alors le prince Charles de Hohenzollern, qui, grâce principalement à l'appui de Napoléon III, put prendre possession du trône et mettre l'Europe et la Turquie en présence d'un fait accompli. Comme toujours, après quelques tergiversations, cette dernière céda. Un firman du 24 octobre 1866 investit le prince Charles de Hohenzollern, de la dignité héréditaire de Prince des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie. Cet acte impérial insistait naturellement sur les liens de vassalité qui devaient subsister entre les Principautés, parties intégrantes de l'Empire ottoman, et le sultan. Mais en réalité,





la situation d'un prince allié à la famille régnante d'une grande puissance, appuyé par la France, était toute différente de celle des princes indigènes ou phanariotes d'autrefois. En dépit de la phraséologie ottomane, il n'y avait plus de principautés de Valachie et de Moldavie, mais une Roumanie unie et forte, prête à réclamer sa place parmi les puissances européennes.

Bien que la Grèce fût devenue, comme royaume, complètement étrangère à la Turquie, il n'en subsistait pas moins une réelle solidarité entre les Grecs libres et les millions de leurs compatriotes de race qui vivaient dans les limites de l'Empire ottoman et notamment dans ces grands centres helléniques qu'étaient Constantinople et Smyrne. Pour eux, l'indépendance obtenue en 1830, n'était que le commencement de la réalisation de la « Grande Idée », la résurrection de l'Empire Grec avec Constantinople pour capitale.

Il convient donc de signaler la réunion des Iles Ioniennes autorisée par l'Angleterre, protectrice de la République des Sept-Iles, à l'occasion de l'accession au trône de Grèce du roi Georges I^{er} (le prince Guillaume de Danemark), remplaçant le roi Othon renversé par une révolution.

Par un acte du 8 avril 1865, la S. P. qui, en 1819, avait reconnu le protectorat de l'Angleterre sur ces îles, déclara accéder au traité conclu entre la France, l'Angleterre et la Russie pour leur union à la Grèce.

Cet important accroissement de territoire ne pouvait manquer d'encourager les ambitions grecques, d'autant plus que les Ioniens, que leur culture plus avancée due à une longue occupation vénitienne, appelait à jouer un rôle actif dans leur nouvelle patrie, représentaient eux-mêmes un élément ardent et actif, très attaché la « Grande-Idée ».

La grande île de Crète qui n'avait pas pu obtenir son rattachement au royaume de Grèce, n'était jamais redevenue complètement tranquille. Sa population qui, à cette époque, pouvait être d'environ 300.000 habitants, était presque entièrement grecque de race et de langue, mais une fraction, dont la proportion avait beaucoup varié et qui représentait alors à peu près le quart de la population

totale, était musulmane. Comme il arrive souvent en pareille circonstance, la communauté d'origine ne faisait qu'accentuer l'hostilité entre les adhérents des deux religions, qui se livraient à de fréquentes attaques accompagnées de déprédations réciproques.

Un soulèvement organisé se produisit au commencement de 1866. En dépit de l'attitude réservée de la Grèce officielle les sympathies helléniques se manifestaient de toutes les façons à l'égard des insurgés. Envoi d'armes, de munitions, de vivres et surtout de volontaires appartenant parfois à l'armée grecque. Des officiers en activité quittaient leur poste sans être inquiétés pour prendre le commandement des bandes crétoises. On vit même une frégate de la flotte militaire grecque, escorter jusque dans le voisinage de l'île des bateaux transportant du personnel ou du matériel destinés à l'insurrection.

Ces faits, ainsi qu'un conflit au sujet des naturalisations en Grèce, de sujets ottomans, naturalisations que le gouvernement turc ne voulait pas reconnaître quand les intéressés revenaient en Turquie, amenèrent la rupture des relations entre ce pays et la Grèce, accompagnée de la fermeture des ports turcs aux bâtiments grecs et de l'expulsion de nombreux sujets hellènes. Une déclaration de guerre était imminente. Les puissances s'inquiétèrent et se disposèrent à intervenir, mais, comme toujours, des intérêts divergents influaient sur les vues des divers cabinets et l'on n'arrivait pas à s'entendre. Il était fort question d'obtenir de la Turquie l'abandon de la Crète et il semble que Napoléon III ait essayé de décider Abdul Aziz à cette cession, lors de sa visite à Paris, en 1867, inutilement, bien entendu.

Enfin, après qu'eut été tenue à Paris, en janvier et février 1869, une conférence des ambassadeurs des Puissances, à laquelle prit part la Turquie, mais à laquelle la Grèce, admise seulement avec voix consultative, refusa de s'associer, les relations furent reprises à la fin de 1869 ¹.

1. Pour le détail de cette crise, on peut consulter l'*Histoire diplomatique de la Grèce*, par Edouard Driault et Michel Lhéritier, t. III, pp. 180 à 320.

Entre temps, le 8/20 janvier 1867, le Sultan avait accordé à la Crète un règlement organique qui assurait la participation des habitants chrétiens et musulmans à l'administration locale ¹. Le vali (gouverneur général) devait être assisté de deux conseillers, l'un chrétien, l'autre musulman. Les mutessarifs et kaïmmakams (préfets et sous-préfets) étaient pour une partie, chrétiens et pour une partie, musulmans, et assistés de *muavins* (adjoints) appartenant à l'autre religion.

Une assemblée générale composée de 2 députés par kaza (arrondissement), chrétiens ou musulmans selon le culte de la population, devait étudier les améliorations et les travaux d'intérêt général, voter le budget et surveiller l'emploi des fonds. Auprès du gouverneur-général et des chefs des circonscriptions administratives seront établis des conseils administratifs composés des principaux fonctionnaires, des dignitaires ecclésiastiques orthodoxes et de six membres élus par la population, en principe, trois musulmans et trois chrétiens, mais il était prévu que dans les sandjaks et les kazas habités exclusivement par des chrétiens, tous les membres élus du conseil administratif seraient chrétiens.

De même, les tribunaux, composés, en règle générale, de juges musulmans et chrétiens, seraient exclusivement chrétiens dans les circonscriptions à population chrétienne.

Toute la correspondance officielle devait être faite en grec et en turc. Les délibérations de l'assemblée générale avaient lieu en grec.

Un firman, de juin 1889, apporta quelques modifications au statut crétois. Le nombre des membres de l'Assemblée générale fut fixé à 57 dont 35 chrétiens et 22 musulmans. Le gouverneur-général n'eut plus qu'un seul conseiller (*mouchavir*) chrétien à côté d'un gouverneur musulman et réciproquement. Pour le choix des fonctionnaires indigènes, on préférera ceux qui connaissent le turc, ce qui

1. Voir le texte de ce règlement et des modifications ultérieures dans Vital Cuinet, *La Turquie d'Asie*, t. I^{er}, p. 599 et suiv.



montre que cette connaissance n'était pas exigée d'une façon absolue. En fait, beaucoup de Crétois, même musulmans ne parlaient que le grec. Cette organisation, que l'article 23 du traité de Berlin a cité comme susceptible de servir de modèle au statut promis aux provinces de la Turquie d'Europe maintenues sous la domination ottomane, n'a pas satisfait complètement les Crétois dont les mouvements finirent par être une cause de troubles pour l'Empire ottoman et d'inquiétude pour l'Europe, et provoqueront plus tard une guerre entre la Grèce et la Turquie. Il résulte d'ailleurs de ce même article 23, qui spécifie que la S. P. s'engage à appliquer *scrupuleusement* dans l'île de Crète le règlement organique de 1867, que son application laissait à désirer.

Selon ses traditions, l'administration ottomane s'était contentée de réformes faites sur le papier et la situation de ses sujets chrétiens ne s'en était pas trouvée beaucoup améliorée. Les dépenses exagérées de la Cour impériale et du gouvernement central, les malversations des fonctionnaires locaux nécessitaient l'augmentation des impôts dont la perception entraînait beaucoup d'abus, notamment en ce qui concernait les dîmes pour lesquelles on avait, malgré les promesses, conservé le système de l'affermage. Des soulèvements populaires commençaient à se produire, non seulement en Bosnie et en Herzégovine où ils étaient chose courante, mais dans les provinces habitées par les Bulgares qui, jusqu'alors, étaient restés beaucoup plus soumis et concentraient leur activité sur la lutte contre l'hégémonie spirituelle du clergé grec. Maintenant, ils avaient à se plaindre de l'installation, dans leurs villages, de Tatars venant de Crimée auxquels ils devaient, sans indemnité, céder des maisons et des champs.

Le gouvernement russe qui ne se résignait pas à la perte de son influence, conséquence de la guerre de Crimée, cherchait à profiter de ces circonstances en vue d'amener une intervention pour laquelle il espérait l'assentiment et l'appui de la France. Napoléon III, en ce moment, cherchait, en effet, à se rapprocher de la Russie, mais il tenait





cependant à ne pas mécontenter l'Angleterre, décidément sympathique à la Turquie.

En 1860, le chancelier russe Gortchakov proposa aux quatre autres puissances d'adresser à la S. P. une note collective attirant son attention sur la situation et demandant qu'une enquête soit faite par des représentants de ces cinq États. Le gouvernement turc décida alors de procéder lui-même à une enquête dont la direction fut confiée au grand-vizir Mehmed Kibrizli (le Cypriote). Malgré les objections de la Russie et sur les instances de l'Angleterre, les Puissances acceptèrent cette procédure dilatoire.

Nous ne citons ces faits, sans grande importance réelle, que pour montrer combien, quatre ans seulement après le traité de Paris, la fiction de la Turquie, Etat européen, libre de toute intervention étrangère, était déjà oubliée. La faute en était d'ailleurs au gouvernement ottoman qui, par son incapacité à réformer sérieusement son administration, fournissait des motifs de plainte à ses sujets chrétiens et d'intervention, aux Puissances. Le grand journal anglais *Times*, pourtant sympathique à la Turquie, s'exprimait ainsi en 1860: « La dernière guerre n'a rien changé et rien de nouveau n'a été introduit dans l'Empire Ottoman. Celui-ci n'a rien fait pour pacifier les confessions religieuses en lutte, il n'a donné aucune garantie d'équité de la part des gouvernants, et n'a pu diminuer en rien les souffrances des gouvernés. Le hatt î humaïoun est resté lettre morte. Les intentions du sultan — si l'on peut dire qu'il en ait eu — étaient peut-être bonnes, mais il ne peut agir que là où son autorité est respectée; malheureusement, cela ne va pas plus loin que les murs de Constantinople ou de Smyrne. Le magistrat turc se conduit à l'égard d'un chrétien comme un planteur de la Caroline, à l'égard d'un malheureux nègre. »

La lutte des Bulgares contre le clergé grec, dans la Bulgarie Danubienne, en Thrace et en Macédoine, devenait de plus en plus vive et donnait lieu parfois à des incidents violents. En même temps, quelques hommes plus ardents commençaient à recourir à la lutte armée et à s'attaquer aux autorités turques. Le premier, Râkovski, originaire de



Kotel, dans le Balkan oriental, avait organisé à Belgrade, en 1862, au moment du premier conflit serbo-turc, une légion bulgare. Il revint ensuite en Bulgarie et avec un autre *voïvode*, Panaïot Hitov, commença à grouper en bandes armées, les *haïdouls* des Balkans, sorte de brigands patriotes semblables aux *kleftes* grecs.

Ces mouvements entraînaient des représailles de la part des Turcs. Beaucoup de Bulgares, surtout les jeunes gens des familles notables, quittaient le pays et s'en allaient en Russie, en Roumanie, en Serbie, où ils organisaient des comités révolutionnaires et publiaient des brochures et des journaux en faveur de la libération de leur pays. C'est de cette époque que date le mot *komitadji*¹, formé par les Turcs d'après *komila*, comité.

En 1864, les souffrances des raïas avaient été aggravées par l'immigration de nombreux Tcherkesses, fuyant la domination russe à la suite de la conquête définitive de la Circassie après une longue et héroïque résistance. Les nouveaux venus furent établis principalement en Bulgarie, dans les régions des Balkans et du Danube et le long de la frontière serbe. Comme pour les Tatars, il fallut leur céder des terres et des maisons, mais tandis que ceux-ci étaient, en général, de paisibles cultivateurs, les Tcherkesses se montrèrent sauvages et pillards et devinrent vite un véritable fléau pour les localités dans lesquelles ils s'établirent.

Les bandes bulgares se multiplièrent avec de nouveaux voïvodes, Philippe Totiou, Hadji Dimitre, Stéfan Karadja, tandis que, de Bucarest, Lioubèn Karavélov se livrait à une active propagande.

Midhat Pacha, le plus habile administrateur que la Turquie ait possédé au XIX^e siècle, avait été nommé *vali* du *vilayet du Danube*, qui comprenait toute la Bulgarie entre le fleuve et les Balkans et devait servir de gouvernement-modèle. Tout en s'occupant sérieusement de sa mission et en s'appliquant à des œuvres utiles, Midhat tenait à assu-

1. Le suffixe turc, *dji* sert à former les noms de profession, par exemple *araba*, voiture, *arabadji*, voiturier.



rer un ordre rigoureux et poursuivait impitoyablement les tentatives d'insurrection, ce qui contraignit la plupart des éléments révolutionnaires bulgares à passer le Danube. Les fugitifs reçurent, d'ailleurs, une hospitalité généreuse en Roumanie où ils constituèrent des groupements importants à Bucarest, à Braïla et à Bolgrad en Bessarabie.


Néanmoins, la situation n'était pas sans inquiéter le gouvernement ottoman et, conseillé par l'ambassadeur de Russie, le comte Ignatiev, le sultan se décida à promulguer le firman du 27 février 1870 qui donnait satisfaction aux revendications essentielles des Bulgares sur le terrain ecclésiastique, en constituant une Église bulgare autonome ayant à sa tête un *exarque* résidant à Constantinople et dont la juridiction s'étendait à peu près sur la Bulgarie actuelle et une partie de la Macédoine.

En vertu de ce firman, les Bulgares cessaient d'être compris dans la *nation grecque (roum milleti)* et formaient une *nation* distincte, *boulgar milleti*. Le peuple bulgare, grâce à un effort persévérant de près de quarante ans, avait ainsi reconstitué sa nationalité sur le terrain religieux et intellectuel. Il était prêt à recevoir l'autonomie politique que la victoire russe devait bientôt lui apporter.

Le comte Ignatiev avait aidé au succès des efforts bulgares, mais il est tout à fait inexact de prétendre, comme on le fait quelquefois, que l'érection de l'Exarchat fût l'œuvre de la Russie. Ce fut, bien nettement, au contraire, l'œuvre du peuple bulgare lui-même, dont le résultat, d'ailleurs, dépassa les intentions du gouvernement russe qui aurait voulu maintenir une subordination effective entre l'Église bulgare et le Patriarcat œcuménique.

Bientôt, profitant d'une disposition du firman, les habitants des diocèses macédoniens d'Uskup et d'Ohrida, obtinrent leur rattachement à l'Exarchat — le diocèse de Vélès avait été compris dans la circonscription primitive — après avoir fait constater par les autorités ottomanes, que la population chrétienne, presque entière de ces deux circonscriptions, était bulgare.

La nouvelle organisation donnait de plus grandes faci-



lités aux Bulgares pour le développement de leurs écoles et pour leurs rapports avec les autorités turques, auprès desquelles leurs chefs religieux étaient désormais accrédités, au même titre que les dignitaires ecclésiastiques grecs. Aussi, la plupart des notables, satisfaits de ce succès et occupés d'ailleurs, à organiser et à faire fonctionner les nouvelles institutions, se désintéressaient-ils de la lutte politique. Celle-ci, cependant, continuait, dirigée de Bucarest par un *comité central révolutionnaire*, dont l'inspirateur était Lioubèn Karavelov et dont le but était de préparer une insurrection générale par l'organisation de comités locaux en Bulgarie. Les anciens voïvodes Hadji Dimitre et Stéfan Karadja avaient été tués en 1868. Le principal agent actif du comité central était le célèbre Vassil Levski, à côté duquel on peut citer Anguel Kântchev, Volov, Stéfan Stambolov, le futur ministre et dictateur bulgare, puis Christo Botev, poète et combattant.

Leur but était de susciter une insurrection assez étendue pour attirer l'attention des Puissances et forcer leur intervention. Cet espoir se justifiait par le fait que l'Herzégovine commençait à s'agiter et que la Serbie et le Monténégro semblaient se préparer à la guerre. Mais la population bulgare n'était pas suffisamment préparée. Des bandes en petit nombre passèrent de Roumanie en Bulgarie, mais furent assez vite dispersées. Lorsque, à la fin de 1872, Levski eut été pris par les Turcs, condamné et pendu à Sofia, les mouvements cessèrent pendant les années 1873 et 1874.

Ils devaient reprendre en 1875 et montrer que l'idée de forcer une intervention étrangère était juste, mais les événements qui suivirent ouvrent une période nouvelle et particulièrement importante pour l'Empire Ottoman et nous en réservons l'étude à un chapitre ultérieur.

Nous voulons maintenant donner une idée de la situation générale de la Turquie à la suite de l'élaboration et de l'application, tout au moins partielle, des réformes.

Mais auparavant, nous devons mentionner un fait important aussi bien pour l'Empire Ottoman lui-même, que pour

sa situation à l'égard des Puissances et spécialement de la Russie.

On se rappelle que les articles 11 et 13 du traité de Paris avaient neutralisé la Mer Noire et ses rives, sur lesquelles l'établissement d'arsenaux militaires était interdit, tandis que la mer, elle-même, était fermée aux bâtiments de guerre de toutes les puissances, *y compris les riveraines*.

Cette situation était humiliante pour la Russie qui devait chercher à y échapper dès qu'une occasion favorable se présenterait. Celle-ci fut la guerre franco-allemande de 1870-1871. La France était paralysée, la Prusse, reconnaissante du service que lui rendait la neutralité russe. Le gouvernement russe fit donc savoir qu'il considérait comme abrogées les dispositions du traité de Paris relatives à la neutralisation de la Mer Noire. Une conférence des Puissances signataires, réunie à Londres, le 17 janvier 1871¹, après avoir, dans sa première séance, déclaré « que c'est un principe essentiel du droit des gens qu'aucune puissance ne peut se délier des engagements d'un traité ni en modifier les stipulations, qu'à la suite de l'assentiment des Parties contractantes, au moyen d'une entente amicale », signa, le 13 mars 1871, un traité qui abrogeait les articles 11, 13 et 14 du traité de Paris et stipulait que le principe de la clôture des Dardanelles et du Bosphore était maintenu, mais que le Sultan se réservait la faculté d'ouvrir ces détroits, en temps de paix aux bâtiments de guerre des puissances amies et alliées, si la S. P. le jugeait nécessaire, pour sauvegarder l'exécution du traité de Paris de 1856.

La Mer Noire reste ouverte comme par le passé, à la marine marchande de toutes les nations.

D'autres articles étaient relatifs aux commissions du Danube et aux travaux à exécuter sur le cours inférieur et à l'embouchure de ce fleuve.

Quoique les réformes inaugurées par le *hatt i chérif* de

1. Voir les protocoles des séances et le texte du traité dans *Noradounghian*, t. III, p. 301 et suiv. En raison de l'état de guerre, le plénipotentiaire français (duc de Broglie) ne put assister qu'aux deux dernières séances (13 et 14 mars).



Gulhané aient été loin de produire tout l'effet qui aurait été nécessaire pour galvaniser et rendre définitivement à la vie un empire en décomposition, elles n'en représentent pas moins, en théorie, une œuvre considérable. Le malheur, pour la Turquie, fut que par suite d'un ensemble de circonstances auxquelles il a déjà été fait allusion, une grande partie de la législation nouvelle resta sur le papier. On a pu dire, plus tard, que la Turquie avait de bonnes lois et en grand nombre, auxquelles il manquait seulement d'être appliquées.

Les principes du gouvernement central restaient les mêmes; le sultan exerçait toujours le pouvoir absolu et la législation tout entière était censée résulter de l'extension des règles contenues dans le Coran et les traditions islamiques, mais dans la pratique, l'organisation gouvernementale et administrative se modelait de plus en plus sur les exemples occidentaux. Les départements ministériels étaient à peu près les mêmes que dans les autres pays européens, mais le premier ministre qui conservait le titre traditionnel de *Grand-Vizir (Sadr Azam)* possédait une autorité prépondérante sur les autres membres du cabinet, qui étaient plutôt ses subordonnés que ses collègues. A côté de lui et sur le même rang, se trouvait le *cheïkhul islam*, chef de la religion et de la justice musulmane.

L'organisation administrative de l'Empire était réglée par la loi du 8 novembre 1864 dite *loi des vilayets*, basée sur l'expérience faite par Midhat Pacha, comme gouverneur-général du vilayet du Danube (*Touna vilayeti*) qui comprenait la Bulgarie Danubienne avec Roustchouk pour chef-lieu.

Ni les vilayets, ni les circonscriptions subordonnées *sandjaks* et *kazas*, ne possédaient de ressources propres, ni, en conséquence, de budget spécial. Les dépenses locales étaient payées, soit par une partie des impôts généraux que les valis réussissaient à conserver, soit par des subsides du gouvernement central. Pour l'exécution des travaux publics on avait généralement recours à des souscriptions de la population, qui n'étaient guère volontaires qu'en apparence.

En dépit des principes d'égalité posés dans les rescrits impériaux, les fonctions administratives étaient à peu près exclusivement confiées à des musulmans. Pourtant, à diverses époques, des adjoints (*muavin*) chrétiens furent placés auprès des valis et mutessarifs (préfets) des circonscriptions mixtes.

Le *réforme judiciaire* constitue un chapitre particulièrement important des *Tanzimat*, car elle rompt d'une façon très nette avec les traditions islamiques, qui faisaient de la justice une partie intégrante de la religion musulmane. Pourtant, la sécularisation ne fut pas complète, car une partie notable du droit civil, celle qui concerne le statut personnel, le droit de famille, les successions, resta régie par les lois religieuses, qui, d'ailleurs, continuèrent à exercer une influence prépondérante sur le droit civil en général.

La sécularisation du droit criminel et d'une partie du droit civil rendit nécessaire la création d'un nouvel ordre de tribunaux que l'on appela *méhakim i nizamié*, tribunaux réglementaires ou de la Réforme, par opposition aux *méhakim i chérié*, tribunaux de droit musulman où la justice était rendue par les *kadis* ou *naïbs*, appliquant la loi coranique.

Les tribunaux réglementaires exerçaient également la juridiction correctionnelle et criminelle. Des tribunaux de commerce (*tidjaret mahkéméssi*) étaient institués dans les villes les plus importantes. Ils comprenaient, à côté de juges permanents, magistrats professionnels, des juges temporaires, choisis parmi les commerçants notables.

Il convient de remarquer que, dans le personnel des tribunaux *nizamié*, les non-musulmans furent accueillis en nombre relativement grand, parmi les juges et les magistrats du parquet.

Les tribunaux « *nizamié* » appliquaient des codes élaborés principalement sur le modèle des codes français dont certaines parties étaient même la traduction littérale.

La compilation appelé en turc *Medjellé* et en français, *Code Civil Ottoman*, n'avait pas été comme les autres Codes imitée des lois européennes. Cet important document qui



ne comptait pas moins de 1851 articles était, au contraire, basé essentiellement sur le droit canonique, particulièrement sur la doctrine d'Ebou-Hanifé (rite hanéfite) admise dans l'Empire Ottoman.

La réforme des institutions administratives et judiciaires avait eu pour effet d'unifier dans une mesure importante la situation légale des sujets ottomans, chrétiens et musulmans. Cependant, les premiers conservaient encore à certains égards, un statut spécial. Les différentes communautés religieuses, chrétiennes et israélites, constituaient toujours des unités administratives reconnues par l'État, avec leurs organes représentatifs, leurs chefs, agréés par le gouvernement et ayant entrée, comme les fonctionnaires, avec voix délibérative, aux conseils administratifs des diverses circonscriptions, vilayets, sandjaks et kazas.

Les communautés non-musulmanes étaient régies par des règlements édictés par le gouvernement ottoman à des époques différentes et sous des formes variées, mais présentant, cependant, certains traits communs.

Ces communautés pouvaient prélever des taxes sur leurs membres pour les besoins religieux et culturels. Elles pouvaient créer et entretenir des écoles, des établissements de bienfaisance, sous réserve d'une autorisation officielle qui était exigée pour la construction ou la réparation des églises.

On voit que, par le fait de la tolérance du gouvernement ottoman, les minorités ethniques jouissaient d'un régime assez libéral.

Le caractère nettement théocratique que, malgré les réformes, conservait la constitution politique de l'Empire Ottoman, devait entraîner pour les communautés non-musulmanes, le maintien de certains droits spéciaux en matière judiciaire. De même que les affaires de statut personnel, mariages, divorces, organisation de la famille, et même les questions de successions, et de testaments continuaient, pour les musulmans, à ressortir aux tribunaux du *chéri*, ces mêmes matières étaient laissées, pour les chrétiens et les israélites, à la compétence de leurs institutions juridico-religieuses.



Si les privilèges des sujets chrétiens du Sultan avaient pu résister aux tendances unificatrices résultant des Réformes, à plus forte raison devait-il en être de même avec les étrangers.

Depuis le commencement du XIX^e siècle, les Capitulations étaient remplacées par des Traités de Commerce, mais ces traités, dont un grand nombre étaient rédigés d'après un modèle uniforme, paraissant avoir pour prototype la Convention commerciale avec la France, du 26 novembre 1838, débutaient par un article 1^{er}, ainsi conçu : « Tous les droits, privilèges et immunités qui ont été conférés aux sujets ou aux bâtiments français (ou autres) par les capitulations et les traités existants, sont confirmés aujourd'hui et pour toujours, à l'exception de ceux qui vont être spécialement modifiés par la présente convention ».

De nouveaux traités de commerce furent conclus de 1861 à 1868 avec tous les États Européens et les États-Unis d'Amérique. Ils contenaient aussi la clause de maintien en vigueur des privilèges conférés par les capitulations et traités antérieurs ¹.

La Turquie avait seulement pu obtenir, comme condition au droit, nouvellement consenti aux étrangers, d'acquérir des propriétés immobilières, qu'en tout ce qui concernerait ces propriétés, règlements, juridiction, impôts, les étrangers seraient complètement assimilés aux sujets ottomans (iradé du 15 juin 1867 et protocole du 9 juin 1868) ²

Il faut reconnaître que, dès le commencement des réformes, fut accompli sur le terrain de l'instruction un effort très sérieux qui se développa particulièrement sous le règne d'Abdul Aziz, mais s'appliqua, à peu près exclusivement, à l'enseignement primaire supérieur et à l'enseignement secondaire, par la fondation d'écoles *ruchdié* (primaires supérieures) dans la plupart des chefs-lieux de kaza et

1. Voir les textes de ces différents traités dans *Noradounghian*, t. II et III.

2. Voir les textes de ces actes dans le *Corps de Droit Olloman*, t. 1^{er}, p. 337 et suiv.

ihdadié (collèges) dans les chefs-lieux de vilayets et de sandjaks.

La loi prévoyait aussi l'ouverture, dans les villes importantes, de lycées (*soullanié*), mais un seul de ces établissements fut effectivement organisé, à Constantinople, dans l'immeuble dit *Galata-Saraï*, à Péra. Son enseignement donné, en partie, en langue française, par des professeurs français, obtint de très bons résultats. Non seulement des chrétiens ottomans, mais des sujets des États balkaniques, notamment des Bulgares, même après l'indépendance de leur pays, venaient suivre les cours du lycée de Galata-Saraï.

L'enseignement primaire, au contraire, resta presque complètement négligé. Seules, les nationalités chrétiennes, Grecs, Arméniens, Bulgares, avaient leurs écoles qui se développaient constamment et auxquelles s'ajoutaient les écoles congréganistes, presque toutes françaises et celles de l'Alliance Israélite Universelle, dont l'enseignement se donnait aussi en français.

Quelques progrès furent accomplis au point de vue matériel, notamment en ce qui concerne les chemins de fer. Aux lignes de *Tchernavoda-Kustendjé* (1860) et *Roustchouk-Varna* (1866) ayant pour but de relier le Danube à la Mer Noire et de faciliter le trajet de l'Europe centrale à Constantinople, s'ajoutèrent celles de *Constantinople-Andrinople-Sarambey* (de 1872 à 1875) *Salonique-Uskub-Mitrovitsa* (1872) et en Asie, les lignes de *Skutari* (Haïdar-Pacha) à *Ismi* et de *Smyrne* à *Kassaba* et à *Aïdin*. Ces lignes furent toutes construites et exploitées par des compagnies étrangères.



CHAPITRE XVIII

ABDUL HAMID II

Les années de 1871 à 1875 sont pour la Turquie, une période de désordre politique et financier. Malgré les emprunts, le Trésor est vide. A la fin de 1875, une insurrection éclate en Herzégovine; l'action des bandes se développe en Bulgarie, particulièrement dans l'angle compris entre les Rodopes et les Balkans, et sur le versant nord de ce dernier massif. Une vaste insurrection éclate le 20 avril (*Aprilsko vâzstanié*). Les répressions exercées avec le concours de bandes *tcherkesses* et de troupes de *bachî bozouk*¹ (irréguliers) donnent lieu aux massacres du printemps de 1876, à Batak Pechtéra Pérouchtitsa, Klissoura, Panaguiourichté, que stigmatise l'illustre Gladstone. L'Europe s'émeut, la Serbie et le Monténégro menacent.

Midhat-Pacha, avec l'aide de quelques autres hauts dignitaires, organise un mouvement qui, le 30 mai, réussit, sans résistance, à détrôner Abdul-Aziz et à proclamer sultan, son neveu Mourad. Deux jours après, Abdul Aziz était trouvé mort, les veines des bras ouvertes, au moyen de ciseaux, semblait-il. Bien que l'hypothèse du suicide, acceptée aussitôt, ne fut nullement invraisemblable, elle a été mise en doute, et plus tard, en 1881, Abdul Hamid, voulant se débarrasser de Midhat-Pacha dont la popularité l'inquiétait, l'impliqua dans un procès fait aux assassins présumés du sultan défunt. Midhat fut condamné à mort et cette peine commuée en celle de la déportation en Arabie où l'ancien grand-vizir fut tué un an après, et sa tête envoyée au Sultan.

1. Ce mot signifie exactement *dont la tête est gâtée*. Dans le langage courant on l'emploie avec le sens de *civil*, par opposition à *militaire*.

Mais Mourad V ne régna pas longtemps. Abdul Hamid, son frère, sous prétexte que la raison du nouveau souverain avait été affaiblie par les événements tragiques qui avaient amené ou suivi son avènement, le fit écarter du pouvoir et prit sa place, en août 1876.

Ces changements de souverains n'améliorèrent pas la situation de l'Empire. La guerre avec la Serbie et le Monténégro, aidés de volontaires russes et bulgares, sous le commandement du général Tcherniaïev, avait éclaté le 1^{er} juillet; elle se termina au commencement de novembre, après la défaite des Serbes, par un armistice imposé par la Russie.

Le nouveau Sultan, Abdul Hamid II, était âgé de trente-quatre ans. Intelligent et rusé, très travailleur, il eût pu, avec l'aide d'un ministre capable, comme Midhat Pacha, sortir de toutes les difficultés et rétablir, avec le temps, la situation de l'Empire. Malheureusement, il était dominé par un égoïsme féroce qui engendrait une méfiance de tous les instants. Cette méfiance en arrivera à une sorte de délire de la persécution qui annihilera toutes ses qualités positives et l'amènera à prendre, dans le but d'assurer sa sécurité, des mesures quelquefois puériles et souvent préjudiciables à l'intérêt du pays. Son règne, inauguré par la proclamation d'une Constitution se transformera en une odieuse tyrannie policière ¹.

Les événements qui s'étaient déroulés en 1876 dans toute la Turquie d'Europe, l'assassinat des Consuls de France et d'Allemagne à Salonique, n'avaient pu laisser indifférentes les puissances occidentales. Après de longues négociations, le Sultan accepta la réunion à Constantinople, d'une conférence des ambassadeurs, que présida Safvet Pacha, ministre des Affaires étrangères. Cette conférence siégea du 23 décembre 1876 au 20 janvier 1877, et élaborâ deux projets organisant un régime d'autonomie administrative assez étendue en Bulgarie et en Bosnie ². Les pays bulgares de-

1. Au sujet de la personnalité et du caractère d'Abdul Hamid on peut consulter *Abdul Hamid intime* par G. Dorys. Paris 1901, Stock, éd., et *Constantinople aux derniers jours d'Abdul Hamid* par Paul Fesch, Paris, Rivière éd.

2. Voir *Noradounghian*, t. III, p. 409 et suivantes.

vaient former deux vilayets ayant respectivement pour chefs-lieux *Trnovo* (Bulgarie Orientale et partie de la Thrace) et *Sofia* (Bulgarie Occidentale et Macédoine).

Ces projets n'eurent aucun résultat. Au cours de la première séance de la Conférence, le 23 décembre, des salves d'artillerie se firent entendre et le président fit savoir qu'elles annonçaient la promulgation de la Constitution Ottomane.

Cette constitution instituait, notamment, un parlement composé de deux chambres, le Sénat (Chambre des Notables) dont les membres étaient nommés à vie par le Sultan, et la Chambre des Députés, élus par la population. Le souverain, pouvait dissoudre la Chambre des Députés. Il avait seul l'initiative des lois, les Chambres ne pouvant qu'émettre des vœux.

Les députés furent élus par les Conseils Administratifs des vilayets, sandjaks et kazas, composés, en majorité, de fonctionnaires.

La première session du Parlement Ottoman fut ouverte le 17 mars 1877, et une seconde session commença en janvier 1878, mais elle fut close presque aussitôt, et les Chambres, prorogées *sine die*, ne furent plus réunies.

Les tentatives des puissances pour obtenir l'exécution des réformes prévues par la Conférence de Constantinople n'ayant pas abouti, la Russie se décida à agir seule. Par un manifeste du 12/24 avril 1877, l'empereur Alexandre II déclarait la guerre et l'armée russe pénétrait en Roumanie, après entente avec le gouvernement de cette Principauté, à laquelle était garantie l'intégrité de son territoire.

Le commandant en chef des troupes russes était le grand-duc Nicolas Nicolaïévitch.

L'armée franchit le Danube entre Zimnicea (Zimnitcha) et Svichtov où un pont de bateaux fut jeté.

Une avant-garde commandée par l'énergique et aventureux général Gourko et dont faisaient partie six bataillons de volontaires bulgares, organisés en Bessarabie et en Roumanie, franchit les Balkans et vint prendre à revers la passe de Chipka. Mais les forces principales russes furent arrêtées



pendant cinq mois (juillet-décembre 1877) par la vigoureuse et habile défense d'Osman Pacha, qui, dans un camp retranché improvisé dans une position centrale autour de *Plevna* (Plévèn) avait réuni les troupes turques disponibles. Après plusieurs attaques infructueuses quoique très meurtrières, les Russes durent faire appel au concours de l'armée roumaine et confier au prince Charles le commandement en chef des attaques, tandis que le général Tottleben, le défenseur de Sébastopol recevait la direction des travaux du siège. Mais les ressources des Turcs s'épuisaient, aucun secours n'était possible. Osman Pacha se décida le 10 décembre à une tentative désespérée pour sauver son armée. En présence de forces russes qui venaient d'être augmentées, blessé lui-même, au cours d'une dernière rencontre, il dut capituler. Il fut traité avec les égards dus à sa bravoure par le grand-duc Nicolas qui lui rendit son épée.

La belle défense de Plevna avait sauvé l'honneur de l'armée ottomane et Osman Pacha reçut du sultan le titre de *Ghazi* (vainqueur) que les Turcs donnent volontiers à leurs grands chefs de guerre, même quand le succès n'a pas répondu à leur courage et à leurs talents.

Mais cet épisode glorieux ne fit que retarder le résultat. Le 20 janvier les diverses colonnes russes se réunissaient devant Andrinople où un armistice était conclu le 31 janvier 1878.

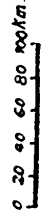
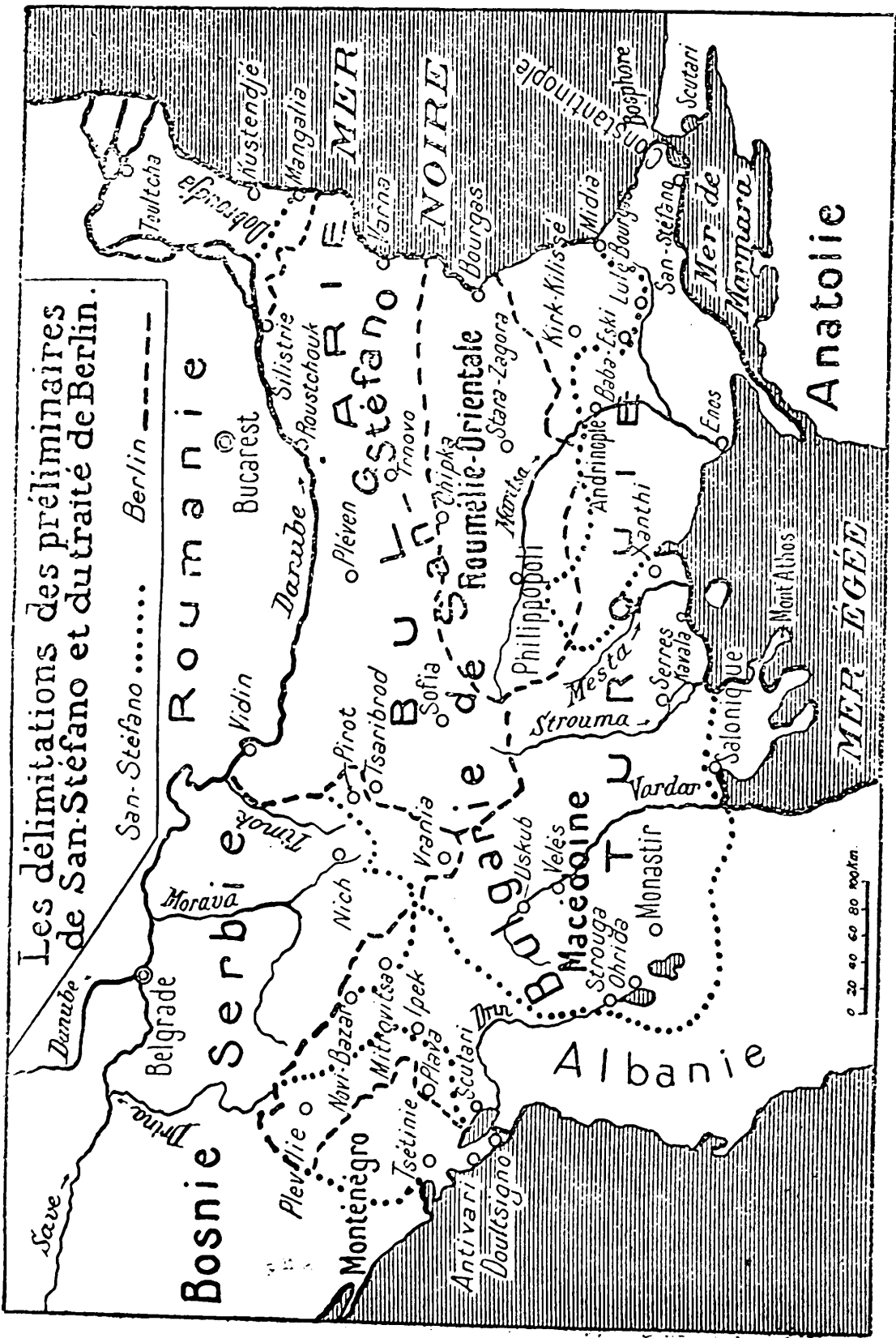
En Asie, les opérations s'étaient déroulées avec des résultats divers. Le 18 novembre, les Russes avaient pris Kars mais ils n'avaient pas pu prendre Erzéroum avant l'armistice.

Les troupes russes s'étaient avancées en Thrace, jusqu'à San Stéfano, dans la banlieue de Constantinople. C'est là que furent signés, le 19 février (3 mars), les préliminaires de paix ¹.

Les principales dispositions de ce traité étaient l'indépendance du Monténégro, de la Serbie et de la Roumanie et la création d'une principauté de Bulgarie, autonome sous

1. Voir le texte dans *Noradounghian*, t. III, p. 509 et suivantes.

Les délimitations des préliminaires de San-Stéfano et du traité de Berlin.



la suzeraineté du Sultan. Le nouvel État, renfermait, de la Mer Noire à la Mer Egée et aux montagnes d'Albanie, tous les territoires peuplés de Bulgares, c'est-à-dire la Bulgarie Danubienne, une partie de la Thrace avec Kırkkilissé, mais non Andrinople, et toute la Macédoine. La Dobroudja septentrionale était cédée à la Russie qui se réservait de l'échanger contre la partie de la Bessarabie rétrocédée à la Moldavie en 1856.

L'extension donnée à la Principauté de Bulgarie que l'on croyait alors destinée à graviter dans l'orbite de la Russie, inquiéta l'Autriche et surtout l'Angleterre qui réussit à faire soumettre les clauses de San Stéfano à l'examen d'un congrès des puissances signataires du traité de Paris. Ce congrès se tint à Berlin, sous la présidence du prince de Bismarck, chancelier de l'Empire Allemand, du 13 juin au 13 juillet 1878. A cette dernière date fut signé le traité de Berlin.

Quelques jours avant la réunion du Congrès à Berlin le 4 juin 1878, le Ministre des Affaires Étrangères turc, et l'Ambassadeur britannique avaient signé une convention d'alliance défensive qui garantissait à la Turquie ses possessions en Asie, mais donnait à l'Angleterre le droit d'occuper Chypre, la plus importante des îles ottomanes après la Crète ¹.

Le traité de Berlin ² allégeait pour la Turquie les clauses de San Stéfano. Il lui conservait toute la Macédoine pour laquelle e était seulement prévue, par l'article 23, l'introduction de règlements spéciaux analogues à ceux en vigueur en Crète. Le reste de la Bulgarie était divisé en deux parties, au Nord des Balkans, une principauté sous la suzeraineté du Sultan, au Sud, une province autonome, appelée *Roumélie Orientale* sous un gouverneur chrétien, avec un statut élaboré par une commission internationale.

Mais, d'autre part, la Bosnie et l'Herzégovine devaient être occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. Bien

1. Voir les textes dans *Noradounghian*, t. III, pp. 522-25.

2. Voir les procès-verbaux des séances du Congrès dans *Noradounghian*, t. IV, pp. 1 à 175 et le texte du traité, pp. 175 à 192.



que le droit de souveraineté du Sultan sur ces provinces fût expressément réservé, on pouvait prévoir qu'elles ne seraient jamais rendues à la Turquie ¹.

Enfin, le traité prévoyait en faveur de la Grèce, une rectification de frontière, au sujet de laquelle les puissances se réservaient, au besoin, d'offrir leur médiation. Après de longues négociations qui durèrent jusqu'en mai 1881, la Turquie céda à la Grèce toute la Thessalie et une petite partie de l'Épire, avec la place d'Arta ².

En somme, malgré les atténuations apportées aux clauses de San Stéfano, le traité de Berlin imposait à la Turquie, en Europe, une diminution de puissance plus grande que ne l'avait fait aucun traité précédant, depuis celui de Passarowitz.

Parmi les questions d'ordre intérieur qui résultaient du traité de Berlin, la plus importante était celle des réformes à introduire dans les vilayets de la Turquie d'Europe en vertu de l'article 23. La S. P. sans constituer les commissions locales prévues au traité, élaborait un projet, qui, transmis à la Commission européenne chargée de rédiger le Statut de la Roumélie Orientale, fut trouvé tout à fait insuffisant. Cette Commission en rédigea un autre, très complet, qui fut présenté au Gouvernement Ottoman en août 1880³. Mais aucun de ces projets ne fut appliqué et la situation qui en résulta fut la cause principale des troubles qui éclatèrent bientôt en Macédoine et en Thrace et se prolongèrent jusqu'en 1908.

La Bulgarie s'était organisée. Une assemblée des notables

1. Les conditions de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine donnèrent lieu à une conférence et à une convention austro-turques. (V. *Noradounghian*, t. IV, p. 209 à 222). L'Autriche-Hongrie renonça à administrer le sandjak de Novi-Bazar et se contenta d'y occuper militairement 4 places, conjointement avec la Turquie. Il convient de remarquer que les délégués austro-hongrois se refusèrent constamment à reconnaître un caractère temporaire à l'occupation des deux provinces.

2. Voir *l'Histoire diplomatique de la Grèce* de Driault et Lhéritier, t. IV, pp. 1 à 130).

3. Le texte de ce projet se trouve dans l'ouvrage de Schopoff, *Les Réformes et la Protection des Chrétiens de Turquie*, pp. 392 et suiv.

réunie à Trnovo, avait, en 1879, voté la Constitution et élu le prince Alexandre de Battenberg.

La Roumélie Orientale, pourvue par la Commission Européenne, d'un statut assez libéral, avait reçu pour gouverneur-général, un Bulgare, Aleko Bogoridi, remplacé en 1883, par un autre Bulgare, Gabriel Krestovitch (Gavril Pacha).

Mais la séparation en deux parties de la Bulgarie, imaginée par l'Angleterre, était absolument artificielle et contraire au sentiment des populations. Aussi, le 6/18 septembre 1885, une insurrection toute pacifique renversa le gouverneur-général et proclama l'Union des Deux Bulgaries, du Nord et du Sud.

Le roi Milan de Serbie, poussé sans doute par l'Autriche, voulut profiter de ce que les troupes bulgares avaient été dirigées vers la frontière de Turquie dans la crainte d'une intervention de la puissance suzeraine. L'armée serbe envahit le territoire bulgare et marcha sur Sofia, mais elle fut battue à *Slivnitsa* et repoussée jusqu'à *Pirot*. L'intervention de l'Autriche amena un armistice et la paix fut signée à Bucarest, le 19 février-3 mars 1886.

Tandis que les puissances délibéraient sur cette violation du traité de Berlin, la S. P. signait un accord qui reconnaissait au prince Alexandre, la qualité de gouverneur général de la Roumélie Orientale¹. Il ne s'agissait officiellement que d'une union personnelle, mais, en fait, l'union fut immédiatement réelle et complète. La Turquie y gagnait la rétrocession de deux cantons des Rodopes (*Rouptchos* et *Kirdjali*) habités par des Pomaks (Bulgares musulmans).

La Grèce avait aussi voulu profiter de l'affaire de la Roumélie Orientale pour faire valoir de nouvelles revendications et avait tenté une attaque, d'ailleurs repoussée facilement, contre la frontière turque. Une démonstration navale des puissances l'obligea à rester tranquille.

Il convient de signaler que, tandis que ces événements se passaient sur le territoire de la Turquie d'Europe, deux domaines africains, sur lesquels il est vrai, la souveraineté

1. Voir le texte de l'accord dans *Noradounghian*, t. IV, pp. 366 à 410.

ottomane était déjà plutôt nominale, lui échappaient encore.

Le 12 mai 1881, le bey de Tunis, par le traité du Bardo ou de Kassar Saïd, acceptait le protectorat de la France et en 1882, à la suite de mouvements insurrectionnels et xénophobes dirigés par Arabi Pacha, l'Angleterre occupait l'Égypte. Officiellement, la situation de ce pays et de son prince, le khédive, à l'égard du Sultan, ne fut pas modifiée, le tribut continua d'être payé, mais, en fait, l'Égypte devint une dépendance de l'Empire britannique.

L'union de la Roumélie Orientale, bien que réalisant en partie, les projets de San Stéfano, avait mécontenté la Russie qui voyait avec regret la Bulgarie agir de sa propre initiative. L'empereur Alexandre III avait aussitôt rappelé tous les officiers russes servant dans l'armée bulgare, puis en 1886, les intrigues russes parmi les officiers bulgares avaient obligé Alexandre de Battenberg à abdiquer et à quitter la principauté. On voulait imposer un prince qui eût été l'instrument docile de la diplomatie russe. Mais les Bulgares, sous l'impulsion de l'énergique et patriote Stéfan Stambolov, résistèrent, et en 1887, choisirent pour prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, fils de la princesse Clémentine d'Orléans, qui ne fut cependant reconnu par la Russie et les autres puissances qu'en 1894, après l'avènement de l'empereur Nicolas II.

Ferdinand sut très habilement profiter de sa parenté et de ses relations avec plusieurs familles souveraines de l'Europe pour élever la situation internationale de la Bulgarie qui arriva assez vite à être traitée comme un État souverain.

Mais de graves questions subsistaient à l'intérieur de l'Empire et contribuaient à l'agiter.

Si les dirigeants turcs avaient mieux compris leurs intérêts, les Arméniens, qui avaient souvent rendu d'appréciables services, soit comme fonctionnaires, soit comme banquiers, auraient pu être de loyaux et utiles sujets ottomans. Mais leur prospérité dans les grandes villes et surtout à Constantinople, inquiétait les Sultans. D'autre part, si la



situation matérielle des Arméniens à Constantinople, et dans les principaux centres commerciaux était relativement bonne, dans leur véritable patrie, en Asie Mineure Orientale, leurs compatriotes paysans étaient soumis à toutes les exactions de la féodalité kurde et de ses vassaux, dont le Sultan avait formé, sous le nom de régiments *hamidié*, une milice organisée et armée. Aussi, les Arméniens avaient-ils commencé à constituer des comités révolutionnaires, *Hintchak*, *Dachnaktsouthioun*, etc., ce qui n'avait pas échappé aux espions du Palais. On profita d'incidents locaux survenus dans un canton d'Arménie pour organiser en 1894, dans toutes les agglomérations arméniennes d'Asie Mineure, d'effroyables massacres. Les relations des consuls ainsi que des missionnaires catholiques ou protestants ne laissent aucun doute sur le fait que ces massacres avaient été commandés par le Palais et exécutés par les autorités locales avec le concours de l'armée. Un long cri d'indignation s'éleva dans toute l'Europe au récit de ces scènes horribles. Deux ans après, de nouveaux massacres eurent lieu dans la capitale, le 26 août. A la vérité, les Arméniens eux-mêmes en avaient fourni le prétexte en envahissant la Banque Ottomane, et en menaçant de la faire sauter avec des bombes si on ne donnait pas suite à leurs revendications. Il semble néanmoins que les massacres étaient préparés, car ils éclatèrent aussitôt et furent conduits d'une façon systématique, quoique sans intervention de la police et de l'armée qui se contentèrent de laisser faire. Les massacreurs furent principalement des Kurdes, *hammals* (portefaix) du port, qui assommaient les malheureux Arméniens, avec des gourdins qu'on leur avait distribués dans les postes de police ¹.

Comme en 1894, les divergences de la politique orientale des grandes puissances les empêchèrent d'exercer une action efficace sur le gouvernement turc. Des notes furent échangées, des projets élaborés par les ambassades de France, de Russie et d'Angleterre. Le rusé tyran y répondit, selon

1. L'ouvrage de Louis Rambert, *Notes et impressions de Turquie*, donne le récit détaillé de ces événements, p. 15 et suiv.



la tradition, par des promesses et la promulgation d'un iradé de réformes qui eut le même sort que les précédents.

Un autre élément de troubles résultait de la situation en Crète. Cette île, on le sait, est habitée par une population presque entièrement de race et de langue grecques; l'élément musulman y était représenté surtout par des indigènes convertis à l'Islam après la conquête, auxquels s'ajoutèrent plus tard, en petit nombre, des Arabes de Benghazi et des émigrés venus de Bosnie et de Bulgarie.

Les luttes entre les deux éléments, chrétien et musulman, accompagnées de massacres et de dévastations réciproques, étaient presque l'état normal. A partir de 1890, la situation ne fit que s'aggraver, tandis que les comités crétois constitués en Grèce, y excitaient l'opinion publique en faveur de leur pays. Pour essayer de mettre un terme à l'anarchie qui désolait la Crète, la France, l'Italie, l'Angleterre et la Russie y envoyèrent des bâtiments de guerre et débarquèrent des détachements dans les ports. La Grèce fit de même, ce qui provoqua une déclaration de guerre de la part de la Turquie (18 avril 1897).

Une courte campagne, désastreuse pour les Grecs, caractérisée par les défaites de Pharsale et de Domokos, se termina le 27 mai par un armistice qu'imposèrent les Puissances. La Grèce, protégée comme toujours par ces dernières, s'en tira à bon compte. Dans la campagne de 1897, les Turcs avaient reconquis la Thessalie, mais ils durent la rendre à la Grèce. Bien plus, les puissances ayant obligé la Turquie à retirer ses fonctionnaires et ses troupes de l'île de Crète, y appelèrent comme gouverneur-général, le prince Georges, second fils du roi des Hellènes. Bien que l'île continuât à être occupée par les troupes des quatre puissances et que celles de la Grèce n'y fussent pas admises, la qualité du nouveau gouverneur constituait une annexion morale, et toute l'action du gouvernement et du peuple hellènes devait être désormais dirigée vers sa transformation en annexion effective ¹.

1. Voir l'*Histoire diplomatique de la Grèce*, t. IV, p. 275 et suiv.

En même temps, les Bulgares qui constituaient la grande majorité de la population macédonienne, voyant que les promesses de réformes contenues dans l'article 23 du traité de Berlin, ne se réalisaient pas, constatant, d'autre part, les rapides progrès accomplis par leurs compatriotes de la Principauté, commençaient à s'agiter. Un grand nombre d'entre eux émigrèrent en Bulgarie et participèrent d'une façon très active, à la vie économique, intellectuelle et politique du nouvel État, sans cesser, naturellement, de s'intéresser à leur patrie d'origine où ils avaient laissé des parents et des amis.

En 1893, se constitua l'*Organisation intérieure révolutionnaire Macédo-Andrinopolitaine*, puissante formation secrète, rapidement étendue à tout le pays et disposant d'éléments armés.

La lutte pour l'autonomie macédonienne « *La Macédoine aux Macédoniens* », comme disait la devise de l'Organisation intérieure, était commencée.

Les combats entre les bandes de *komitadjis* et les troupes turques se multiplièrent, entraînant comme conséquence, des violences contre les habitants, des arrestations, des exils. Les mesures de répressions ne firent qu'accroître l'agitation qui atteignit son maximum d'intensité dans les premières années du xx^e siècle où elle motiva l'intervention des Puissances dont nous parlerons plus loin ¹.

Grâce au concours des forces financières et intellectuelles de l'Europe, un certain progrès matériel s'était manifesté tout au moins en ce qui concerne les chemins de fer. En Europe, la ligne de *Dédé-Aghatch* à *Salonique* qui reliait cette ville avec la capitale, d'où son nom *Jonction-Salonique-Constantinople* (J. S. C.) construite et exploitée par une compagnie française avait été terminée en 1896, et la ligne de *Salonique* à *Monaslir*, construite par la Compagnie des Chemins de fer d'Anatolie, et ouverte en 1894, était exploitée par celle des Chemins de fer orientaux.

1. L'introduction de notre livre : *Quinze ans d'histoire balkanique*, Payot 1928, est consacrée aux événements de Macédoine antérieurs à 1903.

Un petit embranchement relia, beaucoup plus tard, en Thrace, la ville de Kîrk-kilissé à la ligne de Constantinople.

Malgré ces constructions, toute la partie Ouest de la Turquie d'Europe au delà de Salonique et de Monastir, était complètement privée de voies ferrées.

En Asie, l'Anatolie occidentale et la Syrie étaient parcourues par des lignes relativement nombreuses. Les voies ferrées d'Asie Mineure formaient 3 réseaux, exploités par des compagnies française, anglaise et allemande. Le réseau de Smyrne-Kassaba et prolongement, exploité par la Régie Générale des Chemins de Fer (française) reliait Smyrne, d'une part à la mer de Marmara, à *Panderma* et de l'autre, à Afioun-Kara-Hissar, aux Chemins de fer d'Anatolie.

Le réseau anglais se composait essentiellement de la ligne de Smyrne à *Aïdin* et à *Dinér*, dans le S. O. de l'Anatolie avec de nombreux embranchements peu importants.

Les lignes exploitées par la Compagnie allemande des Chemins de fer d'Anatolie partent de Haïdar-Pacha, en face de Stamboul, où un port avait été construit par la même compagnie. La principale va à Konia et Eski-Chéhir, un embranchement se dirigeant sur Angora. La ligne de Konia prit une importance spéciale lorsque, en 1902, après de longues études et des projets divers, fut décidée la construction du chemin de fer de Bagdad qui devait en être le prolongement. Cette ligne, concédée à une compagnie allemande, donna lieu à de graves questions politiques. On chercha pourtant à lui donner un caractère international, en y intéressant les capitaux anglais et français, mais les premiers s'abstinrent et les seconds, après une participation momentanée, se retirèrent.

La première section, de Konia à Eregli, fut ouverte en 1903. En 1914, la ligne arrivait à Karabounar, au pied du Taurus, soit à 1.053 kilomètres depuis Haïdar-Pacha, et une autre section, longue de 592 kilomètres était exploitée au delà du Taurus et passait à Alep. Mais la traversée du Taurus et de l'Amanus, qui exigeait la construction de



plusieurs tunnels de grandes dimensions, fit que la continuité du trafic ne put être établie qu'après la guerre.

La compagnie de Bagdad avait acquis en 1901, la petite ligne de *Mersina*, port de la Méditerranée orientale, à *Adana*, en Cilicie, où elle rejoignait la grande ligne.

Il faut mentionner aussi, en Anatolie, la petite ligne à voie étroite qui relie Brousse au port de Moudania, sur la mer de Marmara.

Les lignes de Syrie, ouvertes à partir de 1894, étaient exploitées par la Régie générale des Chemins de fer. Elles comprenaient la ligne à voie étroite et en partie à crémaillère de Beyrouth à Damas, celle à voie normale de Rayak à Homs, Alep et Birédjik, avec embranchement de Homs à Tripoli. Cette ligne s'est reliée à Alep, au chemin de fer de Bagdad.

Une petite ligne, dite des tramways libanais, longe la côte en partant de Beyrouth.

Une ligne isolée, à voie étroite, ouverte en 1892, relie Jérusalem au port de Jaffa.

Enfin, le gouvernement turc avait pu réussir la construction, par ses propres moyens, du chemin de fer du *Hedjaz*, destiné à faciliter le transport des pèlerins se rendant aux lieux saints de l'Islam. Entreprise en 1902, cette ligne, à voie de 1 mètre, part de Damas, et s'arrête à Médine; le prolongement jusqu'à la Mecque n'a pas été construit. Une ligne secondaire joint la station de Mzérif au port de Haïfa, et passe à l'extrémité sud du lac de Tibériade.

La construction et l'exploitation du chemin de fer du Hedjaz ont été financées en partie par les souscriptions recueillies dans les différents pays musulmans, et principalement aux Indes. Abdul Hamid s'intéressait tout particulièrement à cette entreprise, qu'il considérait comme une œuvre de solidarité islamique.

Diverses autres entreprises d'utilité publique dues à l'initiative et aux capitaux étrangers, marquent encore le règne d'Abdul Hamid; les quais de Salonique, le port de Haïdar-Pacha et l'irrigation du plateau de Konia (chemins de fer d'Anatolie), le port de Beyrouth (Régie générale),



les mines d'Héraclée (société française), les tramways de Constantinople, Salonique, Smyrne, Beyrouth, Damas, les entreprises de gaz et d'eau dans les mêmes villes. Les compagnies exploitantes étaient, pour la plupart, belges, françaises ou anglaises.

Malgré la proscription dont furent frappées longtemps les installations électriques de lumière et de force — Abdul Hamid avait, paraît-il, été effrayé de la ressemblance entre les mots dynamo et dynamite, — la traction électrique fut établie, avant la fin de son règne, pour les tramways de Salonique et de Damas.

Les événements de 1876 à 1878 n'avaient pu qu'aggraver la situation financière de l'Empire déjà très difficile auparavant, puisque, en octobre 1875, on avait dû se résoudre à une faillite partielle qui avait tué le crédit extérieur de la Turquie. Seules, les avances de la Banque Ottomane et des banquiers de Galata avaient permis le fonctionnement, tant bien que mal, des services publics.

En 1879, la situation paraissait désespérée, le Trésor était vide, lorsque la Banque Ottomane, d'accord avec les banquiers de Galata, offrit de prendre à bail pour dix ans, l'exploitation des monopoles du tabac et du sel. Sur les recettes ainsi encaissées, les contractants prélèveraient, chaque trimestre, une somme fixe pour les intérêts et l'amortissement de leurs propres créances, tandis que le reste reviendrait aux porteurs de la dette extérieure, qui bénéficieraient en outre, de quelques autres recettes spécialement affectées à ce service.

Cet accord servit de modèle à celui qui fut conclu directement par le gouvernement ottoman, avec les délégués de ses créanciers étrangers, au cours d'une réunion tenue à Constantinople en janvier 1881. Le résultat de ces négociations, qui n'allèrent pas sans difficultés, fut le célèbre *décret de Mouharrem*, véritable concordat conclu entre la Turquie, en faillite depuis 1875 et ses créanciers. Ce décret fut signé le 8/20 décembre 1881, ou, d'après le calendrier arabe, le 28 mouharrem 1299 de l'hégire.



Cet acte capital dans l'existence économique de la Turquie, a rétabli le crédit ottoman et a régi, en grande partie, la vie financière de l'Empire jusqu'à sa dissolution.

Son principe était que les créanciers acceptaient d'importantes réductions en ce qui concernait le capital et les intérêts, mais que le service des intérêts et l'amortissement du capital stabilisés étaient garantis par l'affectation de revenus déterminés gérés par un organisme complètement autonome, l'Administration de la Dette Publique Ottomane (D. P. O.).

Le Conseil d'Administration était composé de 7 délégués des porteurs des principaux pays intéressés, y compris les Ottomans et présidé alternativement par le délégué français et le délégué britannique ¹. Le Directeur général nommé par le Conseil d'Administration était européen, ainsi qu'une partie importante des fonctionnaires et employés.

Un commissaire ottoman représentait le gouvernement turc auprès de l'Administration de la D. P. O.

Les principaux revenus concédés étaient les monopoles du sel et du tabac, la dîme des soies, les taxes sur les spiritueux et divers impôts indirects, les redevances des pays vassaux, etc...

La gestion du monopole des tabacs fut affermée à une société particulière dite « *Régie co-intéressée des Tabacs de l'Empire Ottoman* », dont le personnel supérieur était aussi en majeure partie européen.

A côté de ces deux grandes institutions financières une troisième, de beaucoup antérieure puisque son origine remontait à 1863, la Banque *Impériale Ottomane* (B. I. O.) jouait un rôle non moins important dans la vie économique de la Turquie.

Devenue banque d'État de Turquie, la B. I. O. n'en garda pas moins le caractère de Société anonyme et sut, constamment, maintenir son indépendance à l'égard du

1. Adib Roumani, *Essai historique et technique sur la Dette Publique Ottomane*, Paris 1927, M. Giard, éditeur.



gouvernement turc, pour le plus grand avantage d'ailleurs de l'État Ottoman lui-même, auquel elle rendit de précieux services. Par ses avances, elle tira plus d'une fois le Trésor d'une situation désespérée, particulièrement pendant la difficile période de 1875 à 1880. Elle prépara l'accord de 1879 qui devait aboutir au décret de Mouharrem; plus tard, elle participa aux divers emprunts de l'État ottoman et en facilita la conclusion; enfin elle joua, à partir de 1880, un rôle important dans les concessions de chemins de fer ¹.

Toute la vie économique de l'Empire Ottoman, dans les dernières années du XIX^e siècle et au commencement du XX^e était suspendue à ces trois institutions, bien administrées par un personnel d'élite, principalement européen, surtout dans les emplois supérieurs.

Mais, en même temps, ces puissants organismes constituaient une main-mise de l'Europe, une tutelle, une sorte de conseil judiciaire imposé à l'Empire.

Le voyageur qui arrivait à Constantinople par la Mer de Marmara ou le Bosphore, en avait la sensation quand il voyait la capitale ottomane dominée, enserrée, par ces deux forteresses économiques, sur le coteau de Stamboul, les hauts et vastes bâtiments de la Dette Publique, et de l'autre côté de la Corne d'Or, à mi-côté de Galata, le superbe édifice partagé entre la Banque Ottomane et la Régie des Tabacs.

En dehors du rayon d'action des institutions internationales, les mœurs économiques de la Turquie ne furent pas changées. Le système politique d'Abdul Hamid qui concentrait au Palais, pour des dépenses inutiles, presque toutes les ressources disponibles de l'Empire, rendait impossible toute amélioration.

Régulièrement, les caisses publiques étaient vides, et l'on éprouvait les plus grandes difficultés à payer les fournisseurs de l'État. Quant aux fonctionnaires et aux officiers, on annonçait, comme une faveur, qu'à l'occasion

1. Voir Adrien Biliotti, *La Banque impériale Ottomane*, Paris 1909, imprimerie Henri Jouve.





La Turquie d'Europe de 1800 à 1913.

Limites des possessions Ottomanes en Europe, y compris les Etats vassaux.

- En 1800.
- + + + + + En 1832.
- □ □ □ □ En 1856. (Rectification de la frontière russo-moldave en Bessarabie).
- - - - - En 1878, après le traité de Berlin.
- En 1913, après les guerres balkaniques.

- Principautés vassales :
- Valachie } Roumanie (jusqu'en 1878) ...
 - Moldavie } ...
 - Serbie (1830 - 1878) ...
 - Bulgarie } ...
 - Roumélie } (1878 - 1908) ...
 - Orientale } ...

- Provinces occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie (1878-1908) ...
- Territoire occupé, non administré par l'Autriche-Hongrie (évacué en 1908) ...
- Iles autonomes { Samos (1830-1913) ...
- { Crète (1897-1913) ...





d'une fête politique ou religieuse, ils toucheraient un mois d'appointements, échu depuis longtemps ¹.

Les étrangers qui détenaient le plus grand nombre des entreprises ou des commerces productifs échappaient à tous les impôts, à l'exception de ceux qui frappaient les immeubles. L'État ne pouvait établir aucun monopole en dehors de ceux du tabac et du sel. Le tarif des douanes était fixé, *ad valorem* à un taux assez bas, 8 %. L'assiette des contributions indirectes était gênée par l'interdiction de frapper les produits étrangers de taxes autres que les droits de douane. Toute tentative de modifier cet état de choses exigeait, avec les Puissances, de longues négociations, et, en définitive, n'aboutissait pas.

Le système des emprunts continua après le décret de Mouharrem. De 1888 à la révolution de 1908, le montant nominal des nouvelles dettes, emprunts ou avances, s'éleva à 1.395 millions de francs. Il faut constater, cependant que, pendant la même période, 865 millions de francs avaient été, grâce à la bonne organisation et au fonctionnement remarquable de la D. P. O., consacrés à des amortissements ².

1. Voir à ce sujet, I. Rambert, *op. cit.*, pp. 103 à 105, 121, 132.

2. Adit Roumani, *Essai historique et technique sur la Dette Publique Ottomane*, p. 261 à 264.



CHAPITRE XIX

L'INTERVENTION EUROPÉENNE. LA RÉVOLUTION

Nous sommes arrivés à la période critique et décisive de l'existence de l'Empire Ottoman. Un mouvement patriotique émanant de la partie la plus éclairée de la nation turque semblera, un moment l'appeler à une vie nouvelle. Malheureusement, une erreur de tactique des dirigeants, dominés par un chauvinisme étroit, renversera la situation et conduira l'Empire à la ruine définitive ¹.

Les premières années du xx^e siècle sont caractérisées en Turquie par le développement des troubles en Macédoine. Nous avons vu déjà l'importance prise par l'organisation révolutionnaire bulgare, dite *Organisation intérieure*. En même temps, des bandes venues de Serbie, au nord, de Grèce, au sud, essayaient d'amener les habitants des régions voisines à se rallier à leur nationalité. Les bandes d'*andartes* (komitadjis grecs) notamment, voulaient obliger les villages bulgares à adhérer au Patriarcat, ce qui les eût fait considérer officiellement comme *Roum* (grec).

Les autorités ottomanes craignant surtout les Bulgares, ne voyaient pas de mauvais œil ces luttes entre Chrétiens. La S. P. encourageait les Serbes en conférant des *bérats* d'investiture à des évêques orthodoxes de race serbe à Prizrèn, Uskup, Velès. Dans le sud de la Macédoine des églises et des écoles construites par les habitants bulgares, leur étaient enlevées et données aux Grecs. On a vu des bandes d'*andartes* opérer avec les troupes turques contre des bandes bulgares. Ensuite, craignant de laisser trop de

1. Les événements de cette période jusqu'à la fin des guerres balkaniques, événements, dont pour la plus grande partie, nous avons été témoin, sont traités en détail dans notre livre *Quinze ans d'histoire balkanique*, Payot, Paris 1928.

pouvoir aux Grecs, les Turcs, encourageaient le mouvement d'émancipation intellectuel des Macédo-Roumains (Valaques) jusqu'alors acquis en grande partie à l'hellénisme. De là, de nouvelles violences exercées par les Grecs contre les villages roumains.

L'Organisation intérieure, dont le but était la constitution d'une Macédoine autonome, était arrivée à cette conclusion que, pour obliger les Puissances à s'intéresser à son sort, il fallait menacer leurs intérêts matériels. De là, les attentats de 1903 à Salonique ou dans son voisinage, la machine infernale sur le paquebot *Guadalquivir*, l'attentat de la Banque Ottomane (29 avril 1903) où une mine, creusée en secret pendant plus d'un an, avec une patience extraordinaire, fit sauter l'immeuble de la Banque et endommagea toute une partie du Quartier Franc de Salonique.

Bientôt après, le Comité révolutionnaire bulgare décida une insurrection générale qui devait affecter principalement le sandjak de Monastir, au centre de la Macédoine, tandis que des mouvements secondaires auraient lieu, à titre de diversion, dans les autres régions.

Cette insurrection, véritable épopée macédonienne, à laquelle prirent part 26.000 insurgés, combattant contre 350.000 soldats turcs, commença le 20 juillet (2 août) jour de Saint-Élie (d'où le nom d'Insurrection d'*Ilin Dèn*) et dura trois mois. Un autre mouvement, très violent aussi, éclata quelques jours plus tard ¹, dans la Thrace orientale (sandjak de Kırkkilissé), près de la frontière bulgare.

Ces événements et la répression qui en fut la conséquence émurent les Puissances qui recommencèrent à échanger des notes, et enfin, à la suite d'une entrevue à Mürzsteg, en octobre 1903, des empereurs d'Autriche et de Russie, accompagnés de leurs ministres des Affaires Étrangères, un programme fut arrêté et accepté par les autres gouvernements.

Les accords de Mürzsteg ² prévoyaient notamment la

1. Le jour de la *Transfiguration (Préobráženié)*.

2. *Livre Jaune*. Affaires de Macédoine 1903-1905, n° 31 annexe.

nomination, auprès de l'Inspecteur général Hilmi Pacha, placé quelque temps auparavant à la tête de l'Administration des Trois-Vilayets de Roumélie (Salonique, Monastir, Kossovo) — de deux *agents civils*, l'un russe, l'autre austro-hongrois, et l'emploi, pour la réorganisation de la gendarmerie, d'un général étranger, auquel seraient adjoints des officiers des grandes puissances, contrôleurs, inspecteurs et organisateurs.

En dépit de ses tergiversations habituelles, la S. P. finit par accepter les projets. Le général italien Degiorgis fut placé à la tête de la réorganisation de la Gendarmerie, assisté d'officiers russes, autrichiens, français, italiens et anglais qui se partagèrent le territoire des réformes¹, divisé en 5 secteurs. L'unique officier allemand fut chargé de l'inspection des écoles de gendarmerie.

Les agents civils furent deux membres du corps consulaires, Démérik (russe) et Von Müller (autrichien).

A la fin d'avril 1904, toutes les missions étaient réunies à Salonique, d'où les officiers partirent pour leurs secteurs respectifs.

Une question importante restait à régler, celle des finances. Il fallut, cette fois, forcer la décision de la S. P. en recourant à une démonstration navale, exécutée à partir du 26 novembre 1905 par deux bâtiments de chaque puissance, l'Allemagne exceptée, qui se présentèrent devant Mytilène et prirent possession de la douane. La Turquie céda et accepta la création d'une Commission financière composée des deux agents civils, d'un conseiller de chacune des quatre autres puissances et d'un conseiller ottoman. La B. I. O. était chargée de tout le service de trésorerie pour les Trois-Vilayets.

En compensation, les droits de douane étaient relevés de 8 à 11 % et 75 % du produit de cette augmentation, étaient réservés au budget des Trois-Vilayets.

1. Ce territoire ne comprenait que les sandjaks de Salonique (secteur russe), Serrès (français), Drama (anglais), Monastir, avec le kaza de Kastoria (italien), Uskub (autrichien); plus tard le sandjak de Serfidje fut rattaché au secteur italien.





L'intervention des officiers réorganiseurs et des conseillers financiers ne fut pas absolument sans résultats. Quelques améliorations furent obtenues dans la situation des habitants, au point de vue des impôts. Les anciens *zapliés* qui, le plus souvent vivaient des exactions qu'ils commettaient sur la population, furent remplacés par des gendarmes instruits, disciplinés et honnêtes, d'ailleurs payés régulièrement, ainsi que tous les fonctionnaires des Trois-Vilayets. Les autorités turques se sentant surveillées, étaient moins portées à commettre des actes arbitraires. Mais la compétence des agents européens était limitée, leur action était souvent entravée par la résistance passive des pouvoirs ottomans, dissimulant leur mauvaise volonté sous une parfaite politesse.

Constatant cette situation, les Puissances et principalement l'Angleterre, demandaient l'augmentation du nombre des officiers européens de gendarmerie et surtout l'extension de leurs pouvoirs. On parlait aussi d'une réforme judiciaire sur le modèle de la réforme financière.

Le rapprochement entre l'Angleterre et la Russie manifesté par l'entrevue de Réval en 1908 (9 et 10 juin) donna lieu de penser que ces projets allaient aboutir. Mais ce fut précisément ce qui décida à l'action un groupe de Turcs instruits, jeunes pour la plupart, qui avaient formé une organisation secrète, sous le nom de *Comité Union et Progrès*. Le centre de cette organisation était à Salonique où le caractère cosmopolite de la population, en majorité, israélite, la présence des officiers et des conseillers étrangers, facilitaient le contact avec l'Occident. Beaucoup de jeunes officiers sortant des Écoles, aigris par la malveillance du sultan à leur égard, avaient adhéré au Comité Union et Progrès, dont ils formaient l'élément le plus actif. On peut penser aussi que l'Organisation révolutionnaire bulgare avait été pour les *Jeunes Turcs*, comme on appelait les adhérents de l'Union et Progrès, un exemple et un encouragement.

Les Jeunes Turcs, ardents patriotes, voyaient avec peine la main mise, de plus en plus complète, des Puis-

sances sur leur patrie. Ils décidèrent d'agir et d'enlever le pouvoir à Abdul Hamid, qu'ils considéraient, non sans raison, comme responsable de l'humiliation subie et du danger couru par la patrie ottomane.

Ce furent deux officiers de l'État-Major d'Hilmi Pacha, le commandant Niazi et le vice-major¹ *Enver* qui donnèrent le signal de la révolte. Les troupes de Macédoine n'étant pas sûres, on mobilisa et on transporta à Salonique des bataillons de *rédiif* (armée de réserve) d'Anatolie, mais les hommes, endoctrinés par les officiers, dont plusieurs, pour agir plus sûrement, s'étaient mêlés à leurs rangs sous l'uniforme de simples soldats, refusèrent d'aller plus loin. La plupart des fonctionnaires des Trois-Vilayets étaient partisans du Comité Union et Progrès. Sur le vu des dépêches envoyées au Palais par Hilmi Pacha, le Sultan se décida à rétablir la Constitution de 1876 qui fut proclamée solennellement à Salonique le 11-24 juillet 1908.

Cette révolution s'accomplit tranquillement, sans rencontrer de résistance. Elle eut pour résultat immédiat la pacification de la Macédoine. Les chefs de bande, bulgares et grecs, descendirent à Salonique et fraternisèrent entre eux et avec les officiers tures. Les Comités révolutionnaires bulgares devinrent des clubs constitutionnels.

Les élections pour la Chambre des Députés eurent lieu au suffrage à deux degrés par sandjak; les Sénateurs furent, conformément à la Constitution, nommés par le souverain. Le Parlement fut ouvert solennellement à Stamboul, le 17 décembre 1908. Mais si Abdul Hamid, avait cédé à un mouvement qui paraissait irrésistible, il n'avait pas perdu tout espoir de revanche. Au mois d'avril 1909, il crut le moment favorable, et chercha à utiliser le mécontentement des fonctionnaires destitués, des officiers sortant des rangs, mis à la retraite d'office et des ulema qui trouvaient que les nouvelles institutions étaient contraires à la loi sacrée. Du reste, les Jeunes Turcs avaient eu le

1. Grade spécial à l'armée turque, intermédiaire entre ceux de capitaine et de major (commandant).





tort de trop laisser voir leur indifférence à l'égard de la religion musulmane.

Le 13 avril au matin, une partie des troupes de la garnison de Constantinople, sans officiers, — quelques-uns avaient été tués —, se dirigèrent vers le palais du Parlement, en acclamant le *chériat* (la loi sacrée). Le ministre de la Justice, Nazim bey et un député syrien avaient été tués devant le Parlement. Le Ministère, alors présidé par Hilmi Pacha, et le Président de la Chambre, donnèrent leur démission. Seul, le député bulgare de Monastir, Pantcho Dorev, osa protester contre la violence faite à la représentation nationale.

Lorsque la nouvelle de ces événements fut connue à Salonique, elle produisit naturellement une violente émotion. Le Commandant du corps d'armée, Mahmoud Chevet Pacha, officier énergique, sincèrement attaché à la Constitution, prit immédiatement la décision de marcher sur Constantinople avec ses troupes auxquelles se joignirent de nombreux volontaires chrétiens et israélites. Les Bulgares, notamment formèrent toute une légion commandée par d'anciens chefs de bande.

Le 24 avril, l'armée constitutionnelle, avait, non sans rencontrer une certaine résistance, pris possession de la capitale.

Le 27, après lecture d'un *fetva* du Cheïkhul Islam, les deux Chambres réunies prononcèrent la déposition d'Abdul Hamid et proclamèrent padichah, son frère, le prince Réchad, qui prit le nom de Mehmed V. Abdul Hamid fut transféré à Salonique et interné à la villa Allatini, à la limite de la ville.

Le nouveau sultan avait 65 ans. De caractère doux et bon, mais sans volonté, il devait être un instrument docile entre les mains du Comité Union et Progrès qui, désormais, exerça tout le pouvoir ¹.

La révolution jeune-turque, avait été, dans son prin-

1. Pour la révolution jeune turque et les événements qui suivirent, en même temps que notre ouvrage *Quinze ans d'histoire balkanique*, on peut



cipe, libérale et patriote. Malheureusement, le patriotisme de l'Union et Progrès, dégénéra très rapidement en nationalisme turc. Les nouveaux dirigeants qui possédaient une instruction presque toujours superficielle, prétendaient s'inspirer de la Révolution française qu'ils connaissaient mal. Ils ne comprenaient pas que l'unité politique de la France était le résultat d'un travail de plusieurs siècles, aidé par le rayonnement de ce grand centre intellectuel et économique qu'était depuis longtemps Paris. Ils voulurent une *Turquie une et indivisible*, comme la République des Jacobins, mais en réalisant cette unité sur la base de la nation turque, c'est-à-dire d'un des éléments les moins développés de la population, dont il ne représentait guère que le tiers. Au lieu d'attirer les non-musulmans, Grecs, Arméniens, Bulgares, Israélites, etc... qui auraient répondu volontiers, en étendant et en garantissant leurs libertés culturelles, religieuses et économiques, ils les éloignèrent par des mesures vexatoires, telles que l'interdiction des associations politiques basées sur les nationalités, la tentative de colonisation de la Macédoine par des Musulmans venus de Bosnie, le désarmement de la population chrétienne, accompagné de mesures vexatoires et de violences, etc... Ils mécontentèrent également les Albanais en voulant aussi les désarmer et en entravant leurs tentatives pour développer la culture et l'usage de leur langue maternelle ¹. Aussi les insurrections qui agitèrent presque constamment les régions albanaises entre 1910 et 1912 contribuèrent-elles puissamment à la catastrophe de 1912-1913.

Les Arabes, qui formaient presque le tiers de la population totale de l'Empire et la moitié des Musulmans, furent aussi éloignés du nouveau régime par les restrictions apportées à l'usage officiel de leur langue que son

consulter utilement le livre du capitaine Sarrou (actuellement colonel, attaché militaire à Constantinople), *La Jeune Turquie et la Révolution*, Paris 1912, Berger-Levrault éd.

1. Ils voulaient, par exemple, obliger les Albanais à écrire leur langue en caractères arabes, ce qui était à peu près impossible, tandis que les caractères latins, employés de tout temps par les Albanais catholiques, se prêtaient très bien à cet usage.

caractère sacré, en même temps que sa richesse littéraire, avait toujours fait respecter par les sultans.

D'autre part, l'hégémonie politique de l'Union et Progrès qui ne voulait admettre, à la vie publique aucun autre parti, finit par susciter une hostilité violente qui, en 1911, gagna même l'armée et finit par amener la chute du Cabinet jeune-turc.

L'instauration du régime constitutionnel avait été suivie, presque immédiatement, à l'extérieur, par deux événements qui, sans changer la réalité des faits, avaient donné l'impression d'une défaite morale vivement ressentie par les Jeunes Turcs, lesquels émettaient la prétention de faire revivre des droits, périmés depuis longtemps, par exemple sur la Tunisie et même sur l'Algérie. Les noms des deux célèbres corsaires, Haïr ed Din Barbaros (Barberousse) et Torgout Réïs, donnés à deux croiseurs achetés en Allemagne, la nomination comme sénateur d'un descendant d'Abd-el-Kader, fixé en Syrie, en étaient la preuve. Mais, d'une manière plus sérieuse certains membres exaltés de l'Union et Progrès avaient proposé de faire nommer des députés au Parlement ottoman, par la Roumélie Orientale, la Bosnie-Herzégovine, la Crète, toujours considérées officiellement comme *provinces privilégiées* (éyalat i mumtazé).

Ces revendications inopportunes, fournirent aux intéressés l'occasion de prendre des décisions susceptibles de mettre fin à des situations provisoires qui ne pouvaient se prolonger indéfiniment.

Une question de protocole, l'omission intentionnelle du représentant de la Bulgarie à Constantinople dans les invitations à un dîner diplomatique, souleva un incident qu'aggrava bientôt une grève des employés et ouvriers des Chemins de Fer Orientaux, laquelle donna au gouvernement bulgare l'occasion de mettre la main sur les sections de ce réseau se trouvant sur le territoire de la Principauté.

Ce conflit fut résolu par la proclamation, le 5 octobre 1908, de l'indépendance de la Bulgarie et de son érection en royaume.





Le même jour, l'empereur et roi François-Joseph faisait connaître sa décision d'étendre ses droits de souveraineté sur la Bosnie et l'Herzégovine, jusque-là seulement occupées et administrées. En même temps, il décidait de donner une constitution à ces provinces et d'évacuer les parties de l'ancien sandjak de Novi-Bazar, occupées militairement, mais non administrées par la Monarchie. En réalité, rien n'était changé que la forme, à la situation antérieure. La Turquie y gagnait même la libération d'une partie de son territoire. Aussi, en dépit de manifestations populaires, ayant revêtu la forme, très moderne, d'un boycottage des marchandises autrichiennes, les gouvernements ottoman et autrichien s'entendirent assez facilement et l'accord signé le 26 février 1905, allouait à la Turquie, une indemnité de 2 millions 1/2 de livres turques (55 millions de francs).

La question bosniaque aurait donc été vite résolue si la Serbie n'avait émis des prétentions à une compensation, bien qu'elle n'eût aucun droit effectif sur le territoire annexé. La tension fut un moment très vive, entre le petit royaume et la monarchie voisine, mais la Russie ayant renoncé à soutenir les prétentions serbes, une intervention des Puissances écarta le danger.

L'accord entre la Bulgarie et la Turquie fut plus difficile à obtenir, parce que des intérêts matériels assez importants, propriété d'une partie des Chemins de Fer Orientaux, redevance de la Roumélie Orientale, étaient en jeu. La Russie intervint et proposa une compensation basée sur les annuités de l'indemnité de guerre de 1878 qui restaient encore à payer. L'accord fut signé le 19 avril 1909 et au printemps de 1910, le nouveau roi, Ferdinand, se rendit en visite officielle à Constantinople.

Les Crétois avaient voulu profiter de ces circonstances pour proclamer encore une fois l'union avec la Grèce, mais découragée par l'attitude des Puissances, cette agitation n'eut pas de suite.

Malgré leur nationalisme exalté, les Jeunes Turcs avaient compris que leur pays ne pouvait pas encore se passer de l'aide des spécialistes d'Occident. Hilmi Pacha, devenu

grand-vizir, fit maintenir les officiers étrangers de gendarmerie et les conseillers financiers, dont il avait, comme inspecteur-général des Trois-Vilayets, pu apprécier les services. Il laissa partir seulement les Autrichiens et les Russes, jugés trop intéressés dans les affaires balkaniques.

L'activité des officiers et des conseillers fut étendue à l'ensemble de l'Empire.

L'amiral anglais Limpus, fut chargé de réorganiser la marine et quelques officiers allemands furent appelés et répartis comme instructeurs dans les écoles militaires et les régiments. Des fonctionnaires et des ingénieurs français furent attachés aux ministères des Finances et des Travaux Publics ainsi qu'aux travaux de la ville de Constantinople.

Une entreprise de 10.000 kilomètres de routes fut concédée à une société française.

Au mois de septembre 1911, un événement qui pourtant aurait pu être prévu vint mettre le désarroi dans le monde politique ottoman. L'Italie, depuis assez longtemps, désirait s'établir en Tripolitaine, la seule fraction du littoral Nord-Africain qui restât disponible. Elle manifesta officiellement ses prétentions par des notes diplomatiques qui se succédèrent rapidement et aboutirent à un ultimatum, remis le 25 septembre et réclamant l'évacuation de la Tripolitaine, la remise des douanes, etc... lequel fut suivi quarante-huit heures après, d'une déclaration de guerre.

Le grand-vizir d'alors Hakki Pacha qui, deux ans auparavant était ambassadeur à Rome, ne pouvait pas ignorer que, lors des accords conclus en 1902 et 1904, la France, l'Angleterre et l'Italie s'étaient garanti respectivement leur liberté d'action au Maroc, en Égypte, et en Tripolitaine. Pris au dépourvu, Hakki Pacha ne put que donner sa démission et fut remplacé par Saïd Pacha, déjà plusieurs fois grand-vizir.

Les Turcs, se faisaient des illusions sur l'aide qu'ils pouvaient espérer des pays musulmans, mais l'Italie, de son côté, croyait l'entreprise beaucoup plus facile qu'elle ne l'était en réalité.

Les provinces turques d'Afrique étaient presque démunies de troupes et on ne pouvait pas en envoyer, mais les Arabes combattirent vigoureusement, surtout en Cyrénaïque (sandjak de Benghazi) où ils furent organisés avec succès par Enver bey, revenu de Berlin où il avait été envoyé comme attaché militaire.

Au cours d'une campagne, très rude, de plus d'un an, l'armée italienne n'avait pu occuper, après Tripoli (7 octobre 1911) que quelques points du littoral. Mais grâce à sa supériorité, la flotte avait réalisé la conquête, sans résistance bien sérieuse, de Rhodes, et des douze îles voisines, formant ce que l'on a appelé ensuite le *Dodécanèse*.

Ce fut une diversion extérieure, les préparatifs de guerre des États balkaniques, qui amena la Turquie à conclure la paix, à Ouchy (port de Lausanne), le 15 octobre, alors que la Bulgarie, la Serbie et la Grèce avaient mobilisé et que le Monténégro était en guerre depuis huit jours.

Usant d'un euphémisme familier aux Ottomans, — il en avait été de même dans l'accord avec l'Autriche pour la Bosnie, — la Turquie ne reconnaissait pas formellement la cession de la Tripolitaine, mais elle s'engageait à l'évacuer tandis que l'Italie versait une indemnité, capitalisant la participation des provinces africaines à la Dette Ottomane. Rhodes et les douze îles devaient rester occupées par les forces italiennes jusqu'à l'évacuation complète de la Tripolitaine par les troupes turques.

Pendant que se déroulaient les hostilités en Tripolitaine et dans la Mer Egée, des événements graves se passaient en Turquie.

Le Comité Union et Progrès possédait toujours le pouvoir, mais la façon absolue dont il l'exerçait soulevait de plus en plus contre lui, non seulement les éléments non-turcs, mais une fraction même des Turcs.

Craignant la formation d'un parti d'opposition assez fort, le Comité avait obtenu, le 5/18 janvier 1912, la dissolution de la Chambre des Députés. Grâce à une violente pression la nouvelle Chambre était presque entièrement acquise à



l'Union et Progrès. Mais les officiers, qui avaient été les agents les plus actifs du Comité, en arrivèrent à s'insurger contre lui. Mahmoud Chevket, ministre de la Guerre, dont le passage au Seraskiérat avait été marqué par une réelle activité et de sérieuses réformes, fit voter une loi interdisant aux officiers de s'occuper de politique. Il donna ensuite sa démission qui entraîna celle de tout le cabinet de Saïd Pacha (4 juillet 1912).

Le vieux maréchal Ahmed Mouhtar, vétéran de la guerre russo-turque, devint grand-vizir et entama la lutte contre le Comité. La nouvelle Chambre fut dissoute au bout de quatre mois, sous prétexte qu'elle n'avait été élue que pour achever le mandat de la précédente.

D'autre part, des troubles avaient éclaté en Syrie, chez les Druses du Haouran, ainsi qu'au Yémen où le Gouvernement turc dut traiter avec les chefs rebelles, l'imam Yahia et Séïd Idris.

En Europe, les révoltes albanaises continuaient et le 1^{er} août 1912, les insurgés occupaient Uskub et la S. P. donnait satisfaction aux demandes des Shqipetars.

Les troubles recommençaient en Macédoine. Des bombes éclataient à Chtip (décembre 1911) et à Kotchani (août 1912). L'attitude des gouvernants Jeunes-Turcs qui menaçait les Chrétiens de se voir priver même des tolérances dont ils jouissaient sous le régime d'Abdul Hamid, avait eu pour résultat de réconcilier, devant le danger commun, Bulgares, Serbes et Grecs.

Les effets de cette réconciliation s'étaient fait sentir dans les États voisins de la Turquie et, dès le mois de septembre 1911, des négociations avaient été engagées entre Athènes et Sofia, et avaient abouti, le 16 mai 1912 à un traité d'alliance défensive.

Entre la Bulgarie et la Serbie, malgré les difficultés résultant de la question macédonienne, un traité d'amitié fut signé le 29 février (13 mars) 1912, ainsi qu'une note secrète du même jour, dont la principale disposition concernait le partage éventuel des territoires conquis. Les Serbes s'engageaient à ne rien réclamer en Macédoine, à l'exception

d'une zone allant du lac d'Ohrida à la frontière serbo-bulgaro-turque, et contenant Uskub, Koumanovo, Dibra, Strouga. Dans cette zone, que l'on a appelée la *zone contestée*, la frontière définitive, à défaut d'entente entre les deux États, devait être tracée par l'arbitrage de l'empereur de Russie ¹.

Ce traité fut communiqué officiellement à l'empereur Nicolas. D'ailleurs, le Ministre de Russie, M. Neklioudov et l'attaché militaire, avaient suivi de près les négociations. Néanmoins, l'empereur, en recevant la Délégation bulgare, à Livadia, le 24 avril, déconseilla la guerre. M. Poincaré, alors Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères avait vu ce traité d'un œil défavorable, et l'avait qualifié de « convention de guerre » ².

Tous ces événements — les traités interbalkaniques, quoique secrets, n'avaient pas pu rester complètement ignorés — commençaient à inquiéter l'Europe. Le comte Berchtold, devenu depuis peu, ministre I. et R. des Affaires Étrangères, en remplacement d'Aehrenthal, prit le 1^{er} août, l'initiative de demander si les grandes puissances seraient disposées : 1^o à conseiller à la S. P. l'adoption d'une politique de décentralisation progressive qui procurerait aux nationalités chrétiennes les garanties qu'elles peuvent légitimement rechercher; 2^o à agir auprès des États Balkaniques pour qu'ils attendent pacifiquement les résultats de cette politique.

Comme dans tant d'autres circonstances, aux époques antérieures, des négociations s'engagèrent entre les Puissances, des notes furent adressées à la S. P. mais surtout aux États Balkaniques, auxquels on signifiait qu'ils n'auraient à espérer, d'une victoire éventuelle, aucun profit territorial ³.

1. Les textes des traités et des conventions militaires se trouvent, notamment, dans les ouvrages suivants : Iv. Ev. Guéchoff, *L'Alliance Balkanique*, Paris 1915. Hachette éd., p. 223 et suiv. et Dem. Drossos, p. 26 et suiv.

Voir aussi Baron H. de Taube, *La politique russe d'avant-guerre et la fin de l'Empire des Tsars*. Paris, Leune 1928, p. 272.

2. *Au service de la France*, II, p. 115-117.

3. Sur cette période, voir principalement Poincaré. *Au service de la France*,



Une dernière démarche fut faite, le 9 octobre auprès des États Balkaniques, et le 10, auprès de la S. P. Il était trop tard. Les ordres de mobilisation avaient été lancés par les États balkaniques et par la Turquie, le 1^{er} octobre et, le 8, le Monténégro avait déclaré la guerre, donnant pour motif, l'impossibilité d'obtenir une décision sur des questions de frontières, pendantes entre les deux États.

Les trois autres gouvernements balkaniques, avaient rédigé et adressé au gouvernement ottoman, une note commune dans laquelle ils réclamaient les réformes administratives prévues à l'article 23 du traité de Berlin et demandaient que leur application soit confiée à un conseil supérieur composé, en nombre égal, de chrétiens et de musulmans, sous le contrôle des ambassadeurs des Puissances et des ministres des quatre États balkaniques.

La S. P. ne donna aucune réponse à cette note, mais prescrivit la rupture des relations diplomatiques, la saisie de munitions serbes transportées par Salonique et de bateaux grecs.

Le 5/18 octobre une nouvelle communication du Gouvernement bulgare suivi aussitôt par le Gouvernement serbe et un peu plus tard par la Grèce, déclarait la guerre à la Turquie.

II, p. 138 à 195, 213 à 214, 242-243, et *Documents diplomatiques* (livre jaune).
Les affaires balkaniques, t. I^{er}, p. 168.



CHAPITRE XX

LES GUERRES BALKANIQUES

L'armée ottomane, très négligée sous le règne d'Abdul Hamid, avait depuis la révolution Jeune-Turque, réalisé de sérieux progrès, dus principalement à l'activité du maréchal Mahmoud Chevket et portant sur l'instruction, ainsi que sur le matériel. Mais la tâche était si grande qu'elle n'avait pu être accomplie qu'en partie. Si l'armement était assez bon, le matériel des services auxiliaires manquait presque complètement, d'où de grandes difficultés dans le ravitaillement en munitions et en vivres. Mais la principale cause d'insuccès des Turcs devait se trouver dans l'insuffisance du commandement supérieur et la médiocre constitution des états-majors.

La mobilisation s'était effectuée avec résignation plutôt qu'avec enthousiasme, les réservistes et les *rédijs* d'Anatolie étant fatigués par des appels antérieurs.

Le transport des troupes et leur acheminement vers la frontière avaient donné lieu à beaucoup de désordres et de fausses manœuvres.

Les adversaires de la Turquie étaient dans une situation beaucoup plus favorable. Depuis la libération de la Bulgarie, le perfectionnement de son organisation militaire avait été l'un des principaux soucis de tous les gouvernements. La nation y avait répondu avec patriotisme; le paysan bulgare, sans être d'un caractère belliqueux, possède toutes les qualités d'un bon soldat, courage, discipline, endurance.

La guerre avec la Turquie était prévue depuis longtemps et même désirée, comme devant assurer la libération des frères opprimés de Macédoine et de Thrace. Aussi tous les mobilisables répondirent-ils avec enthousiasme à la con-

vocation. Beaucoup revinrent de l'étranger, même d'Amérique, et les effectifs des unités mobilisées se trouvèrent partout supérieurs aux chiffres prévus. De nombreux Macédoniens, immigrés depuis un certain temps ou ayant fui au moment de la mobilisation, constituèrent une division entière.

L'armée serbe, longtemps négligée sous Milan et Alexandre Obrénovitch, avait été reprise en main depuis l'avènement du roi Pierre Karageorgévitch et grâce aux qualités naturelles du soldat serbe, semblables à celles du soldat bulgare, elle constituait un instrument de guerre d'une réelle valeur.

L'armée grecque était très inférieure en nombre et en instruction. La participation des officiers aux luttes politiques avait nui à son esprit et les missions françaises chargées de sa réorganisation n'avaient obtenu que de faibles résultats. Elle ne jouera d'ailleurs dans la guerre contre les Turcs qu'un rôle secondaire. Par contre, la flotte hellénique, supérieure à celle de la Turquie, exercera une action efficace dans la Mer Egée, mais ne pouvant franchir les détroits, elle devra laisser les Turcs libres dans la Mer Noire.

La guerre se développera sur deux théâtres d'opérations. A l'Est, celui de Thrace, où l'armée bulgare agira seule contre la grande masse des forces turques, constamment alimentées par les renforts venant d'Asie, puisque les transports turcs à travers la Mer Noire étaient en sécurité. Deux divisions serbes viendront seulement vers la fin de la guerre pour coopérer au siège d'Andrinople. A l'Ouest, sur le théâtre d'opération de Macédoine et d'Albanie, les armées serbe, monténégrine et grecque, aidées d'une division bulgare, n'avaient devant elles qu'une partie restreinte des forces turques, lesquelles ne pouvaient pas être renforcées, puisque la flotte hellénique tenait la Mer Egée et que l'armée bulgare avait de bonne heure coupé les communications avec la Thrace.

L'armée turque de Thrace sous le commandement de Nazim Pacha, ministre de la Guerre, avait, le 21 octobre, imprudemment pris l'offensive contre les Bulgares avec des

forces insuffisantes et incomplètement organisées ¹. Les succès de l'armée bulgare commandée par le général Michel Savov, furent extraordinairement rapides. Après la prise de Kîrk-kilisse (Lozengrad) la bataille de *Sul Oghlou* (ou Séliolou) celle de *Bounar-Hissar* ² et de *Lulé Bourgas*, les Bulgares arrivaient en deux semaines devant les lignes de Tchataldja, défenses immédiates de la capitale.

L'émotion était grande à Constantinople où l'on entendait le canon et où on voyait arriver les paysans turcs, fuyant l'invasion, avec leurs chariots et leur bétail.

Le maréchal Ahmed Mouhtar, en présence des accusations portées à tort contre son fils, le général Mahmoud Mouhtar, que l'on voulait rendre responsable des dernières défaites, donna sa démission de grand-vizir, et fut remplacé par l'anglophile Kiamil Pacha, qui avait déjà plus d'une fois, occupé ce poste.

Affolé devant l'approche de l'ennemi et craignant des désordres, le Gouvernement avait accepté volontiers l'offre des puissances d'envoyer des vaisseaux de guerre devant Constantinople. Deux bâtiments de chacune des grandes puissances, un espagnol, un néerlandais et un roumain, vinrent en effet et, le 18 novembre, débarquèrent des détachements qui occupèrent les ambassades et légations et certains établissements étrangers.

Mais les attaques bulgares dirigées du 15 au 19 novembre contre les lignes de Tchataldja échouèrent et la situation se stabilisa jusqu'à l'armistice qui intervint bientôt.

Sur le théâtre d'opération de Macédoine, l'armée serbe sous le commandement du prince héritier Alexandre, avait complètement battu les Turcs à Koumanovo, le 24 octobre, et était entrée sans résistance à Uskub, le 26. Continuant sa route vers le sud, elle avait de nouveau défait l'armée ottomane à Monastir, le 18 novembre. Seule, la division du général Djavid Pacha put s'échapper jusqu'en Albanie.

1. Voir notamment : René Puaux. *De Sofia à Tchataldja*, Paris 1913, Perrin éd. A. Hemberger, *Illustrierte Geschichte des Balkankrieges*, t. 1^{er}.

2. Voir dans le livre de René Puaux, p. 201 et suivantes, le récit de la bataille de Bounar-Hissar, d'après Ashmed Bartlett.



vocation. Beaucoup revinrent de l'étranger, même d'Amérique, et les effectifs des unités mobilisées se trouvèrent partout supérieurs aux chiffres prévus. De nombreux Macédoniens, immigrés depuis un certain temps ou ayant fui au moment de la mobilisation, constituèrent une division entière.

L'armée serbe, longtemps négligée sous Milan et Alexandre Obrénovitch, avait été reprise en main depuis l'avènement du roi Pierre Karageorgévitch et grâce aux qualités naturelles du soldat serbe, semblables à celles du soldat bulgare, elle constituait un instrument de guerre d'une réelle valeur.

L'armée grecque était très inférieure en nombre et en instruction. La participation des officiers aux luttes politiques avait nui à son esprit et les missions françaises chargées de sa réorganisation n'avaient obtenu que de faibles résultats. Elle ne jouera d'ailleurs dans la guerre contre les Turcs qu'un rôle secondaire. Par contre, la flotte hellénique, supérieure à celle de la Turquie, exercera une action efficace dans la Mer Egée, mais ne pouvant franchir les détroits, elle devra laisser les Turcs libres dans la Mer Noire.

La guerre se développera sur deux théâtres d'opérations. A l'Est, celui de Thrace, où l'armée bulgare agira seule contre la grande masse des forces turques, constamment alimentées par les renforts venant d'Asie, puisque les transports turcs à travers la Mer Noire étaient en sécurité. Deux divisions serbes viendront seulement vers la fin de la guerre pour coopérer au siège d'Andrinople. A l'Ouest, sur le théâtre d'opération de Macédoine et d'Albanie, les armées serbe, monténégrine et grecque, aidées d'une division bulgare, n'avaient devant elles qu'une partie restreinte des forces turques, lesquelles ne pouvaient pas être renforcées, puisque la flotte hellénique tenait la Mer Egée et que l'armée bulgare avait de bonne heure coupé les communications avec la Thrace.

L'armée turque de Thrace sous le commandement de Nazim Pacha, ministre de la Guerre, avait, le 21 octobre, imprudemment pris l'offensive contre les Bulgares avec des

forces insuffisantes et incomplètement organisées¹. Les succès de l'armée bulgare commandée par le général Michel Savov, furent extraordinairement rapides. Après la prise de Kîrk-kilisse (Lozengrad) la bataille de *Sul Oghlou* (ou Séliolou) celle de *Bounar-Hissar*² et de *Lulé Bourgas*, les Bulgares arrivaient en deux semaines devant les lignes de Tchataldja, défenses immédiates de la capitale.

L'émotion était grande à Constantinople où l'on entendait le canon et où on voyait arriver les paysans turcs, fuyant l'invasion, avec leurs chariots et leur bétail.

Le maréchal Ahmed Mouhtar, en présence des accusations portées à tort contre son fils, le général Mahmoud Mouhtar, que l'on voulait rendre responsable des dernières défaites, donna sa démission de grand-vizir, et fut remplacé par l'anglophile Kiamil Pacha, qui avait déjà plus d'une fois, occupé ce poste.

Affolé devant l'approche de l'ennemi et craignant des désordres, le Gouvernement avait accepté volontiers l'offre des puissances d'envoyer des vaisseaux de guerre devant Constantinople. Deux bâtiments de chacune des grandes puissances, un espagnol, un néerlandais et un roumain, vinrent en effet et, le 18 novembre, débarquèrent des détachements qui occupèrent les ambassades et légations et certains établissements étrangers.

Mais les attaques bulgares dirigées du 15 au 19 novembre contre les lignes de Tchataldja échouèrent et la situation se stabilisa jusqu'à l'armistice qui intervint bientôt.

Sur le théâtre d'opération de Macédoine, l'armée serbe sous le commandement du prince héritier Alexandre, avait complètement battu les Turcs à Koumanovo, le 24 octobre, et était entrée sans résistance à Uskub, le 26. Continuant sa route vers le sud, elle avait de nouveau défait l'armée ottomane à Monastir, le 18 novembre. Seule, la division du général Djavid Pacha put s'échapper jusqu'en Albanie.

1. Voir notamment : René Puaux. *De Sofia à Tchataldja*, Paris 1913, Perrin éd. A. Hemberger, *Illustrierte Geschichte des Balkankrieges*, t. 1^{er}.

2. Voir dans le livre de René Puaux, p. 201 et suivantes, le récit de la bataille de Bounar-Hissar, d'après Ashmed Bartlett.



D'autre part, des détachements serbes s'étaient avancés dans la région de Kossovo et dans l'ancien sandjak de Novi-Bazar, — que l'Autriche ne chercha nullement à réoccuper — où ils avaient rencontré les Monténégrins.

Plus tard, les deux armées atteignirent les rives de l'Adriatique et occupèrent Alessio, Kroïa, Tirana et Durrazzo.

L'armée grecque du prince héritier Constantin avait débouché de Thessalie, et après quelques combats, notamment à Saranda Poros, était arrivée devant Salonique, tandis qu'une division bulgare descendant par la vallée de la Strouma, se présentait vers le Nord-Est. Le commandant turc Tahsin pacha, se voyant menacé des deux côtés se décida à capituler sans combat.

La guerre en Macédoine était terminée. Les Grecs n'eurent plus qu'à faire le siège de Ianina, les Serbes et les Monténégrins, celui de Scutari.

Grâce à la supériorité de leur marine, les Grecs avaient pu s'emparer des îles de la mer Egée, non occupées par les Italiens, îles dont les populations, presque entièrement hellènes, les accueillirent avec joie. Ténédos, Lemnos, Imbros, Thassos, Samothrace et Mytilène furent ainsi occupées, entre le 13 novembre et le 20 décembre.

Les rapides succès des alliés balkaniques avaient surpris les gouvernements européens, que les rapports de leurs ambassadeurs et surtout de leurs attachés militaires, avaient portés à croire à la supériorité des Turcs. Il ne pouvait plus maintenant être question d'enlever aux vainqueurs la légitime récompense de leurs succès.

Le ministère ottoman se rendit promptement compte des difficultés de la situation. Dès le 13 novembre, le grand-vizir Kiamil Pacha, avait adressé au roi de Bulgarie, une lettre dans laquelle il exprimait le désir d'arriver à un accord en vue de la paix. Le roi Ferdinand, après avoir pris l'avis du général en chef, Savov, autorisa Guéchof président du Conseil, à prévenir les gouvernements alliés et à demander leurs conditions pour la conclusion d'un armistice.





Le 18 novembre, le grand-vizir était avisé par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Russie que les négociations pouvaient commencer. La rencontre des délégués bulgares et turcs eut lieu, en effet le 26 à Baghtché-Kéuï sur la voie ferrée d'Andrinople, mais c'est seulement le 3 décembre que fut signé le protocole d'armistice, assez défavorable pour la Turquie, puisque les places fortes assiégées ne pouvaient pas être ravitaillées, tandis que les trains de ravitaillement destinés aux troupes bulgares pouvaient traverser la gare d'Andrinople. Les négociations pour la paix devaient commencer à Londres, le 13 décembre.

La Grèce et le Monténégro n'adhérèrent pas à l'armistice, leurs troupes continuant les sièges de Ianina et de Scutari.

La conférence de la paix à laquelle, avec les représentants des États belligérants, Réchid Pacha, M. Danev, président de l'Assemblée nationale bulgare, Stoïan Novakovitch, ancien premier ministre serbe, M. Venezilos et M. Miouchkovitch, ancien premier ministre monténégrin, prenaient part les ambassadeurs des grandes puissances, s'ouvrit le 16 décembre sous la présidence de sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne.

Les Turcs qui semblaient croire encore à la déclaration des Puissances relative à l'intégrité du territoire ottoman refusaient toute cession territoriale, se contentant d'offrir l'érection en principautés autonomes, de l'Albanie sous un prince musulman et de la Macédoine sous un prince chrétien, les îles restant à la Turquie qui en avait besoin pour la sécurité de ses provinces anatoliennes.

Les ambassadeurs craignaient, si les négociations s'attardaient, que le conflit ne s'étendît. En effet, une difficulté s'était déjà présentée au sujet de l'Albanie où les Serbes s'étaient avancés jusqu'à Alessio et Durazzo, sur l'Adriatique, tandis que les Monténégrins assiégeaient Scutari qu'ils prétendaient annexer. Or, l'Autriche et l'Italie, étaient nettement opposées à l'immixion d'un état tiers sur le littoral adriatique. D'après des accords remontant à

1897 et complétés en 1901 et 1902, si le maintien de la domination ottomane en Albanie devenait impossible, ce pays devait être indépendant. Déjà, l'Autriche procédait à des concentrations de troupes à la frontière serbe, tandis que la Russie répondait par des mesures analogues du côté de la Galicie.

Enfin, la Serbie se décida à remettre le sort de ses demandes entre les mains des Puissances, et celles-ci admirèrent la création d'une Albanie autonome, avec un accès commercial réservé à la Serbie dans un port albanais ¹.

Le refus formel de la S. P. le 3 janvier, de consentir à la cession d'Andrinople et des îles, amena une interruption dans les négociations, mais le 17 janvier une note collective fut remise au ministre ottoman des Affaires étrangères.

Le grand-vizir et les ministres qui, au fond, se rendaient compte de la situation désespérée de l'Empire, profitèrent de cette pression des Puissances pour convoquer, conformément aux anciennes traditions, un Divan extraordinaire, composé d'une centaine de personnes, sénateurs, anciens ministres, hauts fonctionnaires, lequel se réunit le 22 janvier et conclut, presque unanimement, à la nécessité de faire immédiatement la paix.

On croyait donc la guerre terminée, quand un coup de force complètement inattendu vint tout remettre en question.

Le 24 janvier, au matin, la population de Constantinople apprit avec stupeur que le ministre de la Guerre avait été tué, que le cabinet Kiamil était démissionnaire et que Mahmoud Chevket devenait grand-vizir.

En effet, le 23, vers 3 h. 1/2, un petit groupe de manifestants, hodjas, softas (étudiants en théologie musulmane), officiers subalternes, conduits par Talaat bey, ancien ministre jeune-turc, avaient pénétré dans les locaux de la Sublime Porte où les avait rejoints Enver-bey, récemment revenu de Cyrénaïque. Le ministre de la Guerre, Nazim

1. Ces difficultés diplomatiques sont exposées en détail dans le grand ouvrage de M. Poincaré, t. II, p. 359 et suiv.

Pacha qui se trouvait au Conseil des Ministres, étant sorti pour voir la cause du tumulte, tomba frappé de balles de revolver, ainsi qu'un officier d'ordonnance qui l'accompagnait. On a, sans preuves certaines, accusé Enver de ce meurtre. Il est possible que les balles aient été tirées au hasard, on ne sait pas précisément par qui.

Il ne s'agissait nullement, comme on chercha ensuite à le faire croire, d'un mouvement populaire. L'événement passa même complètement inaperçu, jusqu'au lendemain, en dehors des environs immédiats de la Sublime Porte.

La reprise du pouvoir par les Jeunes-Turcs, la composition du ministère, rendaient inévitable le recommencement de la guerre.

Le 28, les délégués balkaniques à Londres avaient rompu les négociations et le 29, le général Savov notifiait la reprise des hostilités dans le délai prévu de quatre jours.

Le lendemain, le nouveau ministre des Affaires Étrangères, Saïd Halim, remettait aux Ambassadeurs, la réponse de la S. P. à la note collective du 17 janvier. Au sujet d'Andrinople la Turquie admettait tout au plus la cession du faubourg de Kara-Aghatch, sur la rive droite de la Maritsa et adhérait à la décision des puissances au sujet des îles. Mais elle demandait sa liberté en matière de douanes et de contributions et faisait même allusion à la suppression des capitulations et des postes étrangères.

Cette réponse d'ailleurs, arrivait trop tard.

La reprise des hostilités ne donna lieu à aucune opération importante sur les lignes de Tchataldja. En arrière, à Boulaïr et à Charkeuï (Peristassi), une attaque sérieuse accompagnée d'une tentative de débarquement fut dirigée le 8 février contre les positions bulgares, mais aboutit à une défaite complète des Turcs.

Les opérations du siège d'Andrinople qui devenaient l'élément décisif, avaient repris avec une nouvelle activité. L'armée assiégeante commandée par le général Ivanov avait reçu un renfort de deux divisions serbes, avec de l'artillerie lourde, et de trois brigades bulgares ramenées de Tchataldja.

La défense, dirigée par l'énergique Chukri Pacha, dispo-



sant de troupes aguerries, était très active et s'appuyait sur une organisation défensive très complète, quoique la place ne comportât pas d'enceinte continue.

L'attaque décisive dirigée par le général Vazov, commandant le secteur Est, précédée, le 24 mars d'un tir général de toute l'artillerie des assiégeants, commença le 25, au lever du jour sur toute la ligne. Les positions avancées furent enlevées et le 26, les forts des secteurs Est et Sud, étaient pris d'assaut, malgré la défense très énergique des Turcs. A 10 h. 30 du matin, le commandant ottoman envoyait un officier pour traiter de la reddition de la forteresse ¹. Vers 12 h. 45 Chukri Pacha se rendit auprès du général Ivanov auquel il remit son sabre. Un peu plus tard, il fut, sur sa demande, reconduit au fort de Haïderlik où il résidait, pour attendre son transfert en Bulgarie.

Dans l'après-midi, des troupes serbes entrant au fort de Haïderlik y trouvèrent le commandant turc qui venait d'y être ramené par les Bulgares. Les Serbes qui, déjà, prévoyaient un conflit avec leurs alliés, spéculèrent sur cet incident pour essayer de répandre la croyance qu'Andrinople avait été prise par l'armée serbe.

La lecture de l'ouvrage parfaitement impartial et compétent du colonel de Mondésir ne laisse aucun doute sur ce fait que, sans négliger l'utile et vaillante coopération des divisions serbes, le siège et la prise d'Andrinople ont été, avant tout, l'œuvre des Bulgares.

La chute d'Andrinople marquait la fin de la résistance turque. Déjà, Ianina, assiégé par les Grecs, avait capitulé le 6 mars. Scutari tenait encore mais allait, à son tour, succomber le 9 avril.

Le 28 février, l'ambassadeur ottoman à Londres avait remis à sir Edward Grey, une communication disant que le Gouvernement impérial accepte la médiation des grandes puissances dans le but d'arriver à la paix ².

1. Voir le livre du colonel du génie (depuis général) Piarron de Mondésir: *Siège et prise d'Andrinople*, Paris 1914, Chapelot, éd. Le colonel de Mondésir se rendit sur place seize jours après la capitulation.

2. Livre jaune. *Affaires balkaniques*, 1912-1917, t. II, p. 92, n^o 139 et 140.



Le 31 mars, les ambassadeurs à Constantinople remettaient au prince Saïd Halim, ministre des Affaires étrangères, une note proposant les bases préliminaires de la paix, dont les principales conditions étaient la cession de tous les territoires européens, à l'Ouest de la ligne *Enos-Midia*, à l'exception de l'Albanie, dont la délimitation et le régime seront réservés aux Puissances ainsi que le règlement de la question des îles de la Mer Egée. Pas d'indemnité de guerre.

Un armistice de dix jours intervint entre Turcs et Bulgares à dater du 16 avril. Avant son expiration il fut prolongé *sine die* ¹.

Les négociations avaient repris à Londres. Elles durèrent assez longtemps par le fait de certains délégués alliés, notamment des Grecs qui, prévoyant un conflit avec la Bulgarie, cherchaient à retarder le plus possible la signature de la paix, afin d'obliger les troupes bulgares à rester dans les tranchées où elles se fatiguaient et d'empêcher leur état-major de prendre les mesures de précaution nécessaires.

On dit même que des délégués serbes et grecs auraient proposé à l'ambassadeur de Turquie à Londres, de laisser traîner les choses en longueur moyennant la promesse de compensations à la suite du conflit qui éclaterait entre la Bulgarie et leurs propres pays ². D'ailleurs, la Grèce signa le 1^{er} juin, un accord avec la Serbie pour soutenir celle-ci dans son refus de se conformer au traité du 29 février 1912.

Le traité fut cependant signé le 30 mai. Comme le prévoyait la note du 31 mars, le sultan cédait aux souverains alliés tous ses territoires européens, à l'ouest de la ligne d'Enos, sur la Mer Egée, à Midia sur la Mer Noire, à l'exception de l'Albanie, ainsi que la Crète. Le soin de statuer sur le sort des îles de la Mer Egée et du Mont-Athos, était confié aux Puissances ³.

Mais ce n'était que la partie la plus aisée de la paix.

Le plus difficile était le partage des territoires conquis,

1. Livre jaune. *Affaires balkaniques*, p. 125, n° 194 et p. 138, n° 274.

2. Guéchoy, *La Genèse de la Guerre Mondiale*, p. 21.

3. Livre jaune, *Affaires balkaniques*, t. II, p. 197-199.



entre les alliés. La Serbie et la Grèce voulaient prendre la presque totalité de la Macédoine, pays en grande majorité bulgare, dont la délivrance était, pour la Bulgarie, le but essentiel de la guerre et dont le traité du 29 février 1912, lui garantissait la possession presque complète. Un conflit était inévitable. Les Bulgares eurent la maladresse d'en prendre l'initiative ¹ et attaquèrent leurs alliés le 29 juin, au moment où le Président du Conseil, M. Danev, s'appretait à partir pour Saint-Pétersbourg, afin de soumettre le litige à l'arbitrage de l'empereur Nicolas II.

La Roumanie qui, dès le commencement de la guerre, avait émis la prétention de réclamer des compensations au détriment de la Bulgarie et avait obtenu, par une décision arbitrale des ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, la cession de Silistrie (15 avril 1913), voulut profiter de l'occasion pour se faire céder les territoires convoités. Sans aucun motif légitime elle envahit la Bulgarie aux prises avec trois adversaires et ses troupes s'avancèrent, sans coup férir, jusqu'aux Balkans.

La Turquie, voyant la Bulgarie réduite à l'impuissance, fit avancer son armée et réoccupa Andrinople qui ne fut pas défendue.

La seconde guerre balkanique se termina par le traité de Bucarest (10 août 1913) qui privait la Bulgarie de la plus grande partie du fruit de ses victoires et même lui enlevait une partie de son territoire national, la Dobroudja méridionale, prise par la Roumanie. Contrairement à une tradition séculaire, constamment respectée, les Puissances n'ayant pu s'entendre sur la révision du traité de Bucarest, finirent par le sanctionner tacitement, malgré ses évidentes injustices.

Elles restèrent aussi inactives, se bornant à une protestation platonique, devant la violation par la Turquie, du traité de Londres.

La Bulgarie, dut, en conséquence, se résigner à traiter

1. Divers indices permettent de supposer que, s'ils avaient attendu quelques jours encore, l'attaque serait venue des Serbes.

directement avec la S. P. dans des conditions désavantageuses. La paix définitive fut signée à Constantinople. La Bulgarie ne gardait, dans la Thrace Orientale que les Kazas de Malko Trnovo et Vassiliko, avec le petit port de ce nom, mais elle recevait la Thrace Occidentale, de la Maritsa à la Mêsta, à l'exception d'un demi-cercle d'environ 30 kilomètres de diamètre, à l'ouest d'Andrinople ¹.

La paix définitive entre la Turquie et les autres belligérants n'était pas encore rétablie. Avec la Serbie bien qu'il ne subsistât aucun contact territorial, le traité fut signé seulement le 14 mars 1914.

Avec la Grèce, la question des îles que les Turcs ne se décidaient pas à abandonner, à cause de la menace qu'elles auraient constitué à l'égard de l'Asie Mineure, maintint longtemps entre les deux pays, une sérieuse tension, aggravée encore par les polémiques de presse et les plaintes réciproques au sujet des mauvais traitements infligés, disait-on, aux Grecs, en Turquie, et aux Turcs dans les territoires nouvellement annexés à la Grèce.

Enfin, le 16 décembre 1913, les Puissances décidèrent que la Turquie conserverait Imbros et Ténédos, à l'entrée des Dardanelles, et la petite île de Castellorizo (en turc Méïs) près de la côte au sud de l'Anatolie. La Grèce conserverait les autres îles, à condition qu'elle évacuerait la partie méridionale de l'Albanie, nommée par les Grecs, Epire du Nord, qu'elle occupait encore indûment. Mais cette décision ne fit pas cesser les revendications de la Turquie ² qui durèrent encore, au commencement de la guerre européenne. D'ailleurs, la Grèce, non plus n'avait pas encore évacué Ténédos, ni l'Albanie méridionale.

Pendant que se déroulaient les dernières péripéties balkaniques, un grave événement s'était produit à Constantinople. Le grand-vizir et ministre de la Guerre, Mahmoud

1. Ces événements ont été étudiés en détail dans notre livre *Quinze ans d'histoire balkanique*, chap. VI. La seconde guerre balkanique et VII. La fin des guerres balkaniques.

2. Livre jaune, *Affaires balkaniques*, t. III, n° 164, p. 100.



Chevket avait été assassiné le 28 juin 1913, au moment où il sortait du Seraskiérat (ministère de la Guerre). Ce meurtre, commis matériellement par des gens sans aveu, évidemment soudoyés, avait, sans aucun doute, un caractère politique, et ses instigateurs étaient des personnages notables de l'opposition. La direction des poursuites fut confiée à Djémal Pacha, alors gouverneur militaire de la capitale. Homme sincère et consciencieux, mais membre fanatique de l'Union et Progrès, Djémal profita de cette circonstance pour faire disparaître les principaux adversaires de la Jeune Turquie. De nombreux accusés furent traduits devant une cour martiale qui prononça, 24 condamnations à mort, dont il est vrai, la moitié par contumace. Parmi les condamnés pendus sur la place de la Mosquée Bayazid, à l'endroit où avait eu lieu l'attentat, se trouvaient un personnage allié à la famille impériale et plusieurs officiers et fonctionnaires.

Le prince Saïd Halim, ministre des Affaires étrangères prit le grand-vizirat, tout en conservant son portefeuille, le général Izzet Pacha, devint ministre de la Guerre et l'énergique Talaat Bey, secrétaire général du Comité, reçut le ministère de l'Intérieur.

Sortie de la guerre dans des conditions désastreuses, la Turquie avait cherché à rétablir sa situation et à améliorer ses relations avec les puissances européennes. Il lui fallait d'abord de l'argent et, non sans peine, elle obtint en France le 15 avril 1914, un emprunt de 35 millions de livres turques (730 millions de francs) dont la première tranche de 300 millions fut seule versée. Par compensation, la France obtenait la concession de plusieurs lignes de chemins de fer en Syrie et en Anatolie, et celle des ports de Jaffa, Haïfa et Tripoli, en Syrie.

Les fonctionnaires et officiers européens au service ottoman furent conservés et, dans quelques cas, leur nombre fut augmenté. A la suite d'une conférence des ambassadeurs, tenue à Yéni Keüi sur le Bosphore, la S. P. accepta la désignation de deux inspecteurs administratifs pour les



vilayets arméniens. Des ressortissants suédois et danois furent désignés pour ces postes.

Des fonctionnaires anglais étaient chargés de la réorganisation administrative ainsi que de l'organisation des douanes. L'exploitation des arsenaux maritimes et la création d'un arsenal à Izmit étaient confiées à la société anglaise Vickers and Armstrong. Des commandes de matériel militaire et maritime étaient faites en France et en Angleterre.

A la fin de 1913 et au commencement de 1914, le monde politique ottoman semblait nettement orienté vers la France et l'Angleterre. Djémal Pacha, alors ministre de la Marine, qui fit un voyage en France en 1914, semble même dire que l'on eût été disposé à confier aussi à la France la réorganisation de l'armée¹. Pourtant, Mahmoud Chevket qui, à la vérité, avait fait ses études militaires en Allemagne, avait déjà fait part à Djémal Pacha et à Izzet Pacha, du projet de remettre la direction de l'armée turque à une mission allemande. Après sa mort, ce projet fut réalisé, grâce à l'habileté de l'ambassadeur d'Allemagne, le baron de Wangenheim.

L'Empereur d'Allemagne désigna, le 15 juin 1913, le général Liman von Sanders, commandant une division à Cassel, qui avait appartenu pendant de longues années à l'État-Major, mais ne connaissait pas du tout la Turquie.

Le contrat fut signé en novembre 1913. Le nombre des officiers de la mission, d'abord fixé à 42, fut en 1914, porté à 70. L'empereur allemand, en recevant le général avant son départ, lui recommanda de rester neutre entre Jeunes et Vieux Turcs et d'extirper la politique du corps d'officiers ottomans.

Le général Liman von Sanders, arrivé à Constantinople le 14 décembre, fut nommé, comme il était prévu, commandant du 1^{er} Corps d'Armée qui devait constituer un corps modèle, mais les autres puissances ne virent pas sans inquiétude cette nomination qui confiait à un général

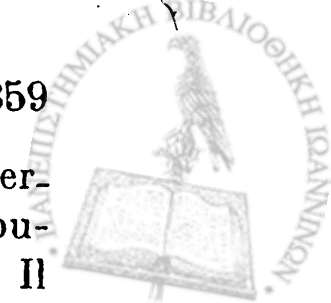
1. *Erinnerungen*, p. 107.

allemand, la garde de la Capitale. Des démarches furent accomplies auprès de la S. P. par les ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre. Pour sortir de cette situation embarrassante, l'empereur Guillaume nomma Liman von Sanders au grade de *Général de la cavalerie* qui correspond, en Allemagne, à l'emploi de commandant de corps d'armée, et lui conférait, en Turquie, le droit au grade supérieur, maréchal (*muchir*). En conséquence, il devint, non plus commandant d'un corps d'armée turc, mais inspecteur général de l'armée.

Dans ses mémoires ¹ le général Liman von Sanders donne un tableau très pessimiste de la situation de l'armée ottomane au lendemain des guerres balkaniques, aussi bien au point de vue du personnel, officiers et soldats, que du matériel. Il montre aussi la toute puissance du Comité Union et Progrès, qui, sans que le sultan en eût même connaissance, avait obligé le général Izzet Pacha, ministre de la guerre, à donner sa démission et l'avait remplacé par Enver Bey, désormais Enver Pacha, car il avait été promu général. Enver Pacha, prit, en même temps, les fonctions de chef d'État-Major général, avec un colonel allemand comme adjoint. Il se semble pas, à en croire Liman von Sanders, que la coopération des éléments turcs et allemands, se soit développée d'une façon parfaite. « Pour prendre des décisions judicieuses au sujet de cette collaboration, dit-il, il manquait à Enver le coup d'œil, l'expérience et l'instruction nécessaires ».

L'arrivée de la mission allemande ne semblait pas, cependant, indiquer une orientation spéciale de la politique ottomane. En 1914, l'ancien grand-vizir, Hakki Pacha, avait été envoyé en mission à Londres, où il avait été autrefois ambassadeur, tandis que Djémal Pacha, devenu, en février 1914, ministre de la marine, se rendait en France sur une invitation du gouvernement de la République. Djémal, dans une entrevue avec M. de Margerie, alors directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay,

1. *Cinq ans de Turquie* (traduction française), Paris 1921, Payot éd.



exposa très franchement le point de vue ottoman et chercha à montrer l'intérêt qu'aurait la France, au lieu de toujours soutenir les Grecs, à s'entendre avec la Turquie¹. Il semble avoir quitté Paris assez déçu.

Ceci se passait peu après le drame de Sarayévo (28 juin) et, déjà, le cabinet ottoman avait été pressenti au sujet d'une alliance avec l'Allemagne. Les négociations furent menées rapidement et très secrètement. Seuls, le grand-vizir, Saïd Halim, Enver, Talaat, et le président de la Chambre, Halil Bey, y avaient participé. Djémal Pacha n'en eut connaissance qu'après la signature du traité d'alliance qui eut lieu le 2 août.

Néanmoins, le gouvernement turc fit une déclaration de neutralité, mais à titre de précaution ordonna la mobilisation, qui au dire de Liman von Sanders, s'accomplit, cette fois, sans difficultés sérieuses et assez régulièrement.

L'Allemagne étant en guerre, le général Liman von Sanders demanda à rentrer avec ses officiers, mais reçut de l'empereur l'ordre de rester en Turquie.

Dès le 2 août, le gouvernement britannique avait mis le séquestre sur le navire *Sullan Osman*, construit dans les chantiers anglais, et complètement payé, ainsi que sur le *Réchadié*, qui se trouvait en Angleterre, pour réparation. Cette saisie fut invoquée quelques jours plus tard pour justifier l'acquisition des deux bâtiments de guerre allemands, le *Gœben* et le *Breslau* qui étaient, le 11 août, arrivés aux Dardanelles et furent accueillis dans les eaux turques.

Tout en protestant contre l'irrégularité de cette acquisition et contre le maintien des équipages allemands, les puissances de l'Entente comprirent la nécessité de faire certaines promesses à la Turquie, au sujet de modifications au régime des capitulations, d'abord sur le terrain économique. Mais la S. P. n'accepta pas ces offres et, par une note du 9 septembre 1914, signifia l'abolition des Capitulations, suivie bientôt de la fermeture des bureaux de postes étrangers, de mesures restrictives à l'égard des écoles étran-

1. Voir les Mémoires (*Erinnerungen*) de Djémal Pacha, p. 3 et suiv.



gères, etc...¹. Néanmoins le gouvernement ottoman hésitait à prendre parti et s'opposait au désir de l'amiral allemand Souchon, venu avec le *Gæben*, d'opérer une sortie dans la Mer Noire. Le grand-vizir expliquait à l'ambassadeur de Russie que l'abolition des capitulations avait pour but de calmer la population en lui accordant une satisfaction.

Pourtant la sortie désirée par l'amiral Souchon eut lieu les 27 et 28 octobre, et aboutit naturellement à un conflit avec la flotte russe. Le *Gæben* coula un poseur de mine, endommagea un torpilleur et bombarda Sébastopol, tandis que le *Breslau* canonait Novorossiisk, à l'entrée de la mer d'Azov.

Il semblait pourtant que des deux côtés, on cherchât à éviter l'inévitable. Le grand-vizir Saïd Halim reculait devant les responsabilités d'un conflit. Quand il s'agit de rédiger le procès-verbal qui devait être soumis au Sultan pour motiver la déclaration de guerre, les deux ministres chrétiens, l'Arménien Oskan et le Syrien Sulëïman el Boustani, ainsi que Djavid bey, et un Turc, Mahmoud pacha, se retirèrent pour ne pas le signer. Ce furent Enver et Djémal, et peut-être Talaat, c'est-à-dire les chefs de l'Union et Progrès qui entraînèrent la décision².

On s'est demandé pourquoi la Turquie s'est ainsi, déclarée contre deux puissances traditionnellement amies, la France et l'Angleterre.

L'influence acquise depuis assez peu de temps, par l'Allemagne, dans les milieux officiels et militaires ottomans, n'est pas une explication suffisante.

Deux motifs surtout ont déterminé la décision du gouvernement ottoman. Le premier, le plus décisif, peut-être, est que la Russie se trouvait du côté de l'Entente.

La Turquie pouvait la redouter, tout autant comme alliée, que comme adversaire. Que les circonstances de la guerre amènent les forces russes à Constantinople ou dans

1. Voir A. Mandelstam, *Le sort de l'Empire Ottoman*, Payot, Paris 1917, p. 77 et suiv.

2. Voir Izzet Pacha, *Denkwürdigkeiten*, p. 270.



les détroits, on pouvait craindre qu'en dépit de tous les traités elles n'en partissent pas.

Mais une autre considération intervenait. L'idée maîtresse du régime issu de la révolution de 1908 était de délivrer l'Empire Ottoman de la tutelle économique, et à certains égards politique, des puissances occidentales. Quand on a vécu longtemps en Turquie, dans ce pays où tout le monde était maître, excepté les Turcs eux-mêmes, on comprend l'impatience des Jeunes Turcs. On en trouve l'expression dans des rapports et des discours cités par M. Mandelstam ¹.

Or, c'est surtout de la part de la France et de l'Angleterre, en raison de l'ancienneté et du développement de leurs relations avec la Turquie, que cette tutelle se faisait sentir.

L'Allemagne, au contraire, qui ne s'intéressait à la Turquie que depuis un temps assez court, avait eu l'adresse de laisser entendre que si elle profitait des avantages établis antérieurement, elle était disposée à les abandonner pour peu que les autres en fassent autant. D'ailleurs les Turcs croyaient alors — ils n'étaient pas seuls — à la supériorité militaire de l'Allemagne.

Or, il se trouva que, si la défaite des Empires centraux entraîna la disparition de l'Empire Ottoman, une Turquie purement turque, libérée de toute tutelle, maîtresse de ses destinées sortit de ses ruines. Le but que visaient avant tout les patriotes en déclarant la guerre a donc été atteint.

1. *Le sort de l'Empire Ottoman*, p. 128 et suiv. et 395 à 398.



CHAPITRE XXI

LA TURQUIE DANS LA GUERRE EUROPÉENNE

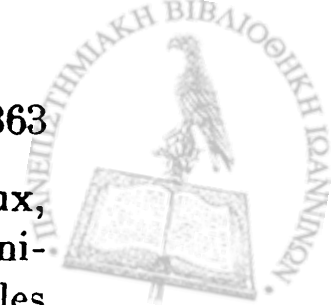
Une fois la guerre déclarée, le gouvernement turc, toujours dominé par ses illusions sur la solidarité islamique avait cru opportun de proclamer la guerre sainte (djihad); mais cet acte solennel ne produisit pas d'effet sur les troupes musulmanes de la France et de l'Angleterre, pas plus, d'ailleurs, que les proclamations en arabe et en hindoustani lancées par avion sur les positions occupées par des soldats mahométans.

Enver Pacha avait pris le titre de vice-généralissime. c'est-à-dire qu'il devait être, en réalité, le commandant en chef, le sultan Mehmed V ne songeant nullement à exercer en personne ces fonctions qui lui revenaient constitutionnellement.

Les premières opérations, dans la région du Caucase obtinrent d'abord quelques succès (bataille de Sarı-Kamıçh), mais une expédition de grande envergure, dirigée par Enver, dans des circonstances défavorables (décembre et janvier) aboutit à un désastre complet.

Une autre expédition dirigée contre le canal de Suez sous le commandement de Djémal Pacha fut bien préparée et remarquablement exécutée, malgré les difficultés d'une marche de 20.000 hommes à travers le désert du Sinaï. Parti le 14 janvier, le 1^{er} échelon arrivait sur les bords du canal le 3 février et y surprenait les Anglais. En définitive, cette expédition, dont les promoteurs avaient compté sur une insurrection des Égyptiens, échoua. Elle fait néanmoins honneur aux troupes qui l'exécutèrent.

L'un des épisodes les plus importants de la guerre, du côté turc, fut la campagne des Dardanelles. L'entrée en



action de la Turquie dans le camp des Empires centraux, avait eu pour résultat de rendre très difficiles les communications des puissances occidentales avec la Russie, lesquelles ne pouvaient plus s'opérer que par l'Océan Glacial Arctique. On devait donc chercher à les rétablir en se rendant maître des détroits. On pensait aussi non sans raison que l'occupation de Constantinople pourrait amener la Turquie, que nous avons vue hésitante, à faire immédiatement la paix. D'autre part, un succès dans cette région aurait décidé les États Balkaniques encore indécis.

Ce fut l'Amirauté anglaise qui assumait la direction de l'opération, à laquelle coopérèrent des forces françaises.

Le 8 novembre 1914, des croiseurs anglais et des cuirassés français canonnèrent les forts turcs de Seddul Bahr sur la côte d'Europe et de Koum-Kalé en Asie, sans autre résultat que de donner l'éveil aux adversaires.

Le 18 mars 1915 eut lieu la grande attaque des escadres anglaise et française, sous le commandement des amiraux de Robeck et Guépratte. Elle se termina par un véritable désastre, à la suite duquel il fut décidé d'utiliser la coopération de l'armée de terre. Malheureusement, l'État-Major anglais imposait la solution la plus désavantageuse, l'attaque à l'extrémité ouest de la presqu'île de Gallipoli. Le général sir Ian Hamilton, commandait le corps britannique, le général d'Amade, remplacé un peu plus tard par le général Gouraud, commandait le corps français.

Le débarquement eut lieu, sur la plage de Seddul Bahr et au cap Hellès, le 25 avril. Il réussit au prix de pertes sérieuses, mais les troupes anglo-françaises se trouvèrent bientôt immobilisées sur une étroite langue de terre, en face de collines transversales qui offraient aux Turcs, peu ardents dans l'offensive, mais inébranlables dans la défensive, un terrain particulièrement favorable. Comme sur le front d'Europe, ce fut la guerre de tranchées. Malgré le courage et l'abnégation des troupes des deux pays, parmi lesquelles se distingua le corps australien-néozélandais, devenu célèbre sous son titre abrégé ANZAC (*Australia and New-Zealand Army Corps*), on ne put avancer d'une façon sen-



sible. Même les localités de Krithia et d'Atchibaba qui avaient été données comme objectifs lors du débarquement ne purent jamais être atteintes.

Des attaques conduites du 5 au 9 août, avec des forces importantes n'aboutirent qu'à des pertes très sérieuses.

C'est dans ces combats — devant la position d'Anafarta — que se distingua un jeune général qui avait déjà combattu avec succès en Cyrénaïque contre les Italiens et auquel l'avenir réservait une fortune extraordinaire, Mustafa Kémal.

Les opérations actives furent alors à peu près abandonnées. L'entrée en guerre de la Bulgarie, le 14 octobre 1915, amena l'Entente à transporter en Macédoine l'action principale du front d'Orient. Aussi, se décida-t-on à la fin de l'année, à évacuer la péninsule. Cette opération, très bien conduite, fut terminée du 5 au 10 janvier 1916, presque sans pertes humaines et en abandonnant très peu de matériel. Elle n'en constituait pas moins un grave échec pour les Alliés.

En même temps qu'il signait, le 6 septembre 1915, un traité d'aillance avec l'Allemagne, le gouvernement bulgare avait conclu avec la Turquie, une convention qui lui donnait toute la rive droite de la Maritsa, y compris le faubourg de Kara-aghatch, à Andrinople et la gare de cette ville, et une bande de terrain de 2 kilomètres sur la rive gauche, de sorte que la voie ferrée de Svilengrad à Dédé-Aghatch, se trouvait entièrement en territoire bulgare ¹.

L'évacuation des Dardanelles rendait disponibles d'importantes formations turques. Quelques fractions en furent envoyées en Macédoine, en Dobroudja, quand la Roumanie entra en campagne, et même en Galicie, mais n'y jouèrent qu'un rôle secondaire, sans intérêt pour l'histoire ottomane.

Nous n'insisterons pas sur les opérations qui se déroulèrent dans la région du Caucase à partir de mai 1915, sous le commandement du grand-duc Nicolas. Aidée par les

1. B. D. Kessiakov, *Prinos kâm diplomaticheska Istoria na Blgaria*, texte n° 29, p. 74-76.

Arméniens soulevés, l'armée russe, exécuta, en plein hiver, une offensive énergique qui amena la prise d'Erzérout, le 15 février, puis en avril, avec le concours de la flotte, celle de Trebizonde sur la mer Noire. Une tentative d'offensive turque sur l'aile gauche russe échoua complètement, tandis que les Russes occupaient Marach, Van et Bitlis.

A partir d'avril 1917, la révolution russe arrêta toute activité sur ce théâtre d'opérations, et le 7 décembre un armistice fut conclu avec la Russie.

L'historien impartial ne peut s'abstenir de mentionner ici un fait de notoriété publique, qui jette une tache sombre sur l'histoire, incontestablement glorieuse, de la Turquie pendant cette période.

Il semble que les autorités ottomanes aient voulu profiter des événements, particulièrement de l'aide donnée aux Russes par certains éléments, pour supprimer complètement la population arménienne des vilayets de l'Asie Mineure. Les Arméniens, y compris les femmes et les enfants, furent transportés en masses jusqu'aux confins des vilayets arabes où ils furent parqués dans des camps de concentration. La mortalité fut effrayante, aussi bien dans les camps, où régnaient des épidémies, que pendant la route, et l'on trouve encore aujourd'hui le chemin des exodes et les emplacements des camps marqués par d'effroyables amas d'ossements humains. Le général Liman von Sanders remarque que la région où stationnait la II^e Armée était dépeuplée et offrait un aspect désertique. Sans excuser ces actes d'inhumanité, il cherche à les attribuer surtout aux agents subalternes qui auraient exagéré féroce-ment les ordres reçus ¹.

Les principaux théâtres d'opérations de l'armée ottomane, jusqu'à la fin de la guerre, furent la Mésopotamie et la Syrie avec la Palestine, où elle eut pour adversaires

1. *Quatre ans de Turquie*, p. 184-185. On peut consulter aussi sur les massacres arméniens: Mandelstam, *Le sort de l'Empire Ottoman*, pp. 187-331. *Mémoires de l'Ambassadeur (américain) Morgenthau*, pp. 254-295. Harry Stuermer, *Deux ans de guerre à Constantinople*, p. 38-69. Djémal Pacha, *Erinnerungen*, pp. 315-387. Lepsius, *Deutschland und Armenien*.



les Anglais. Dès le 22 novembre 1914, ceux-ci avaient occupé Bassora, et s'étaient avancés le long du Tigre. Le 29 septembre 1915, ils s'étaient emparés de Kout-el-Amara, à environ 160 kilomètres au Sud-Est de Bagdad. Le général Townshend qui commandait dans ce secteur, entreprit dans de mauvaises conditions, de marcher sur Bagdad, fut battu et dut se réfugier à Kout-el-Amara, où il fut cerné. Le vieux feld-maréchal von der Goltz, l'ancien réorganisateur de l'armée turque, vint prendre la direction des opérations¹. Townshend capitula le 29 avril et fut fait prisonnier.

La prise de Kout-el-Amara fut l'un des succès qui causèrent le plus de fierté aux Turcs, mais ils ne surent pas en profiter. Tandis qu'ils se lançaient dans une expédition inutile en Perse, les Anglais continuaient leur avance et occupèrent Bagdad le 11 mars 1917.

A partir du commencement de 1917, c'est en Palestine et en Syrie que se déroulèrent les opérations qui devaient être décisives.

Une voie ferrée venant d'Égypte avait été construite, avec une grande rapidité, à travers le désert du Sinaï. En janvier 1917, elle atteignait la frontière de Palestine.

Les Anglais particulièrement experts dans l'art de gagner des alliés avaient su profiter du mécontentement provoqué chez les Arabes par l'attitude des Jeunes Turcs. Ils avaient même réussi à attirer de leur côté le chérif de la Mecque, en lui garantissant l'indépendance et, probablement, en lui faisant espérer le khalifat à la place du sultan ottoman.

Malgré la bonne préparation et la supériorité des effectifs et des armements, la campagne de Palestine fut très dure pour l'armée anglaise. Celle-ci avait, au commencement de 1918, occupé Jérusalem et Jaffa. Elle eut à livrer près de Naboulous (Naplouse) une violente bataille de trois jours (9-11 mars) puis, près de Jérusalem, deux batailles encore plus acharnées dites première et deuxième batailles du Jourdain (26 au 30 mars et 30 avril au 4 mai) qui furent en réalité des échecs.

1. Von der Goltz mourut du typhus à Bagdad, le 6 août 1916.



Mais l'arrivée d'importants renforts venant des Indes, le débarquement en Syrie, de troupes françaises et italiennes, la défection, de plus en plus générale, des Arabes, finirent par rendre impossible la résistance des Turcs. Une attaque anglaise, le 19 septembre, amena la retraite de l'armée ottomane, retraite qui se transforma en déroute, malgré les efforts de Moustafa Kémal.

Une formation spéciale dite *formation Yıldırım*, — dont le nom rappelait le surnom du sultan Bayézid, la Foudre — avait été constituée à la fin de 1917, sous le commandement du général allemand von Falkenhayn, puis un peu plus tard (février 1918), de Liman von Sanders. Cette formation qui devait comprendre une division d'infanterie et plusieurs corps spéciaux allemands et avait pour objet la reprise de Bagdad, ne joua pas de rôle important, mais fut l'occasion des conflits entre Djémal Pacha puis Moustafa Kémal et le général von Falkenhayn ¹.

L'armistice qui mettait fin à la participation des Turcs à la guerre fut signé le 30 octobre entre l'Amiral anglais Calthorpe et les délégués de la S. P. ayant à leur tête le ministre de la marine Réouf Pacha, à bord du cuirassé *Superb*, en rade de Moudros. Il avait, paraît-il, été conclu à l'insu, et même contre les intentions, du général français (plus tard, maréchal) Franchet d'Espèrey, commandant les armées allées en Orient.

Dès le commencement de novembre, les vaisseaux de l'Entente arrivèrent à Constantinople qui fut occupée par les troupes alliées. Les Anglais s'étaient arrangés pour que le commandement y fut exercé par un de leurs officiers, le général Milne.

L'armée turque avait montré, au cours de cette longue guerre, une activité et une force de résistance que son effondrement rapide, lors de la campagne balkanique, n'aurait pu faire prévoir. Certains épisodes, la marche à travers le désert du Sinaï, la défense des Dardanelles, les batailles

1. Voir Liman von Sanders, p. 202 et suiv.

de Palestine, le siège et la prise de Kout-el-Amara, peuvent être comptés comme des faits glorieux, dans l'histoire militaire ottomane. Cependant, à côté de progrès réels, on doit constater la persistance des vices fondamentaux de tout organisme ottoman, l'indécision, le manque de prévoyance dans la préparation, la lenteur dans l'exécution, et surtout cette confiance presque naïve dans une supériorité imaginaire, qui portait les états-majors turcs, et surtout le vice-généralissime Enver Pacha, à entreprendre des opérations dont l'insuccès était certain. Cet état d'esprit des généraux turcs fut la cause de fréquents conflits avec les officiers allemands, ce qui explique la sévérité, parfois excessive, avec laquelle, dans ses mémoires, Liman von Sanders juge ses alliés.

Il est juste de rappeler que les officiers français qui ont eu à combattre directement les forces turques, notamment aux Dardanelles — et l'auteur de ce livre est du nombre — se sont plus à reconnaître le caractère loyal et chevaleresque de leurs adversaires. Le général Gouraud qui commanda aux Dardanelles, où il fut grièvement blessé, a, lui-même, en plusieurs circonstances, rendu hommage à ceux qu'il avait combattus.

Quelques mois avant la fin de la guerre, des traités séparés, auxquels la Turquie prit part, avaient été signés, le 3 mai, à Brest-Litovsk, avec la Russie, et le 7 mai à Bucarest avec la Roumanie. Ces traités se trouvèrent annulés par les événements ultérieurs, pourtant la Turquie conserva Kars, Ardahan, Artvin et leurs districts que la Russie lui avait cédés.





CHAPITRE XXII

LE RÉVEIL DE LA TURQUIE

Le Sultan Mehmed V qui avait, pendant neuf ans, occupé le trône d'une façon plutôt nominale, sous la tutelle du Comité Union et Progrès, mourut le 3 juillet 1918 et fut remplacé par son frère, le prince Vahid ed Din qui prit le nom de Mehmed VI ¹.

Le cabinet Saïd Halim, Talaat, Enver, s'était retiré le 13 octobre 1918. Après deux changements, le grand-vizirat fut occupé le 5 mars 1919, par le *Damad* (gendre) Férid Pacha tout dévoué aux Anglais.

Les Alliés avaient complété leur occupation, les Anglais en Mésopotamie et à Samsoun (Mer Noire), les Français en Syrie et en Cilicie (vilayet d'Adana), les Italiens à Konia et Adalia.

L'Angleterre voulut profiter des circonstances pour développer son influence dans le Proche-Orient, mais pour éviter l'opposition de la France, elle décida d'agir par personne interposée. Elle conçut le projet de faire naître, à la place de l'Empire Ottoman, un vaste État grec s'étendant en Europe et en Asie, et dont le peuple dominant, trop faible pour assurer son pouvoir, serait obligé d'accepter l'aide et la tutelle britanniques.

Le premier pas vers la réalisation de ce plan fut le débarquement des Grecs à Smyrne, qui eut lieu le 15 mai 1919, avec le consentement des Puissances de l'Entente. C'était une provocation injustifiée à l'égard d'un peuple qui, en somme, avait combattu vaillamment, alors que l'armée hellénique n'avait pris, à la guerre, qu'une part tardive et

1. L'ex-sultan Abdul Hamid II, qui, au commencement de la guerre balkanique, avait été transféré de Salonique au palais de Beïlerbey, sur le Bosphore, y mourut le 10 février 1918.



tout à fait minime. Il devait nécessairement, en résulter une violente réaction de la part des Turcs, d'autant plus que, étant donné l'état d'esprit de la nombreuse population grecque de Smyrne, la présence d'habitants et de soldats turcs, de violents incidents ne pouvaient manquer de se produire. C'est ce qui arriva en effet ¹.

En même temps, des organisations grecques fonctionnant à Constantinople, travaillaient à armer la population orthodoxe. Sur les bords de la Mer Noire, à Trébizonde, à Samsoun, une agitation se développait en vue de la création d'une république grecque du Pont ².

Par bonheur pour la Turquie, il se trouva un homme qui eut une claire vision de la situation et l'audace d'en tirer toutes ses conséquences. Ce fut Moustafa Kémal. Il comprit que l'ancien Empire Ottoman avait cessé d'exister, mais qu'un nouvel État, exclusivement turc, pouvait être créé, État s'appuyant sur la souveraineté nationale, et possédant son indépendance complète, sans aucune restriction.

Moustafa Kémal avait été envoyé à Samsoun, en Asie Mineure, comme inspecteur d'armée. Cette mission était en réalité une marque de défiance. Il sut, néanmoins, l'utiliser pour accomplir son dessein patriotique.

Le 29 juillet, un congrès convoqué par la *Ligue pour la défense des droits des provinces orientales*, se réunit à Erzeroum et choisit Moustafa Kémal pour président. Ce congrès proclama le principe de l'unité et de l'indépendance complète du pays dans ses limites nationales et admit, au cas où le gouvernement central serait impuissant à maintenir l'indépendance et l'intégrité de la patrie, la formation d'un gouvernement provisoire.

Une Assemblée Nationale devait être réunie le plus tôt possible.

Un Congrès National formé de délégués des sandjaks se

1. Voir notamment, à ce sujet, le livre de M^{me} Berthe Georges-Gaulis, *Le Nationalisme turc*, Paris, Plon éd., p. 38 à 52, et la contre-partie dans *l'Histoire diplomatique de la Grèce*, de Driault et Lhéritier, t. V, p. 363 et suiv.

2. Voir le grand discours de Moustafa Kémal et les documents y annexés. Edition turque et traduction allemande; cette dernière éditée en deux volumes chez K.-F. Koeler, Leipzig 1928.

réunit à Sivas, le 4 septembre et élit président Moustafa Kémal à l'unanimité moins 3 voix ¹.

A Constantinople, les grands-vizirs se succédaient rapidement, Ali Riza remplaçait le 2 octobre, Férid Pacha et après avoir fait élire et convoqué un nouveau parlement, qui se réunit le 19 janvier 1920, cédait sa place le 8 mars, au Ministre de la Marine Salih Pacha, qui était en assez bons termes avec Moustafa Kémal.

Les Anglais qui voyaient avec inquiétude les organisations nationales d'Anatolie procédèrent, le 16 mars 1920 à Constantinople, à un coup de force, qui les rendit maîtres non sans quelques résistances locales, des ministères de la Guerre et de la Marine, de l'arsenal de Top-Hané, des casernes. Des députés, des personnages notables, connus pour leur attachement à la cause nationale, ou simplement pour leurs sympathies françaises, étaient arrêtés et déportés à Malte ².

Il est à remarquer que les troupes françaises ne prirent aucune part à ces mesures. Il semble même que leur commandement n'en avait pas été informé.

Ceux d'entre les députés qui restaient en liberté quittèrent Constantinople et se rendirent à Angora.

Le coup de force du 16 mars, bien loin d'intimider Moustafa Kémal, ne pouvait que l'engager à la résistance. Il s'empressa de convoquer à Angora une *Grande Assemblée Nationale (Buyuk Millet Medjlissi)* composée de cinq députés par Sandjak. Le vendredi 23 avril 1920, jour de l'ouverture de cette assemblée est une date historique, car il marque le commencement de la résistance du peuple turc et la naissance de la Turquie nouvelle remplaçant l'ancien Empire Ottoman définitivement disparu.

Le 2 mai, la Grande Assemblée décida qu'elle représentait désormais, en Turquie, l'autorité suprême et réunissait les pouvoirs législatif et exécutif, tout au moins jusqu'à ce que le Sultan-Khalife soit libéré de toute pression extérieure.

1. *Discours de Moustafa Kémal*, texte turc, p. 39. Traduction allemande, I, p. 55-56.

2. Voir le récit de ces événements dans le livre de M^{me} B. Georges-Gaulis, *Le nationalisme turc*, p. 21 et suiv.





Moustafa Kémal fut élu président à la presque unanimité. Un conseil de onze membres fut choisi pour remplir l'office de ministère.

Comme la plupart des grands entraîneurs d'hommes, Moustafa Kémal était encore jeune. Né en 1883, à Salonique, fils d'un fonctionnaire turc, il avait fait ses études secondaires au collège (ihdadié) militaire de Monastir puis était passé par l'École militaire de Pankaldi. Ses opinions indépendantes le firent envoyer à Damas, puis à Jaffa. Déjà, il travaillait à organiser une ligue pour la liberté. Revenu à Salonique, il prit part à la préparation de la révolution de 1908. Pendant la guerre italo-turque, il contribua activement, avec Enver-Bey, à l'organisation de la défense de la Cyrénaïque par les Arabes. Pendant la grande guerre, il sut montrer, aux Dardanelles et en Syrie, ses qualités de chef, en même temps que la justesse de ses vues et la vigueur de son caractère qui l'amena à résister au général von Falkenhayn et le mit en conflit avec Enver, dont il ne put supporter l'attitude dominatrice. La destinée a voulu qu'à la suite du plus grand désastre le peuple turc trouvât l'homme assez audacieux pour tenter de le sauver, assez énergique et assez habile pour y réussir.

En mai 1920, un armistice fut conclu avec les forces françaises qui occupaient la Cilicie et avaient livré plusieurs combats aux troupes turques.

Ce fut une première reconnaissance du gouvernement d'Angora.

Dès le mois de février 1920, les délégués ottomans avaient été convoqués à Paris pour prendre connaissance du traité de paix, mais il se trouva que la rédaction de celui-ci n'était pas assez avancée. Les délégués furent donc congédiés et rappelés plus tard, en mai.

On sait, que, contrairement à toutes les traditions diplomatiques, les traités qui mirent fin à la guerre de 1914 à 1918 ne furent pas discutés entre les belligérants, mais imposés par les vainqueurs aux vaincus qui purent seulement présenter des observations écrites dont, en général, il ne fut tenu aucun compte.

Comme les premiers délégués des grandes puissances, et notamment le président Wilson, Clemenceau et M. Lloyd George, connaissaient très peu, ou même pas du tout, la situation des peuples de l'Europe Orientale, ce furent les représentants des petits États intéressés qui dictèrent, en quelque sorte, leurs conditions. En ce qui concerne la Turquie, l'habile diplomate grec, M. Vénizelos, sut faire admettre toutes les revendications helléniques, même les plus exagérées.

Nous ne nous étendrons pas sur les clauses du traité, signé le 10 août 1920, à Sèvres, par les délégués du sultan, le général Hadi Pacha, Riza Tevfik Bey, sénateur et Rechad Halis Bey, ministre de Turquie à Berne. Les victoires de Moustafa Kémal en Anatolie devaient annuler cet instrument diplomatique, dont le résultat eût été de supprimer l'indépendance turque.

En Europe, la Grèce recevait toute la Thrace, jusqu'à la Mer Noire et aux lignes de Tchataldja. Constantinople et sa banlieue immédiate restaient seules à la Turquie, mais se trouvaient sous la menace directe des Grecs. En Asie, la grande ville de Smyrne et un territoire étendu, la région la plus riche de l'Asie Mineure, étaient placés sous un régime qui, à part quelques réserves de pure forme, équivalait à une annexion à la Grèce.

Les vilayets arabes de Syrie, de Mésopotamie, le Hedjaz et le Yémen¹ étaient séparés de l'Empire, ce que justifiait l'hostilité croissante entre les deux peuples musulmans. Le traité prévoyait aussi une Arménie indépendante dont la délimitation, dans les vilayets d'Erzeroum, Van et Bitlis, serait confiée à l'arbitrage du Président des États-Unis.

On avait même imaginé de donner une organisation autonome au Kurdistan et de prévoir ultérieurement son indépendance. Quand on connaît l'état social des Kurdes,

1. On sait que le Hedjaz constitue actuellement un royaume indépendant et que la Syrie et le Liban ont été placés sous mandat français, l'Irak (Mésopotamie) et la Palestine sous mandat britannique. L'Irak a été reconnu comme royaume indépendant et admis à la Société des Nations, le 3 octobre 1932.



le peuple le plus arriéré, le plus barbare de l'Asie Occidentale, on se demande si les auteurs du traité de Sèvres ont écrit sérieusement cet article.

Enfin, même dans le territoire restreint qui lui était laissé, la Turquie n'était pas maîtresse, car un accord particulier relatif à l'Anatolie reconnaissait les intérêts spéciaux de l'Empire britannique, de la France et de l'Italie et délimitait leurs zones d'influence. Il semblait que le corps de la malheureuse Turquie fut découpé d'avance pour être partagé entre les Puissances intéressées.

Moustafa Kémal, on l'a vu, n'avait pas attendu le traité de Sèvres pour commencer la résistance. Mais la signature par les représentants du Sultan, de cet acte qui préparait le démembrement complet de la Turquie, justifiait la rébellion et ne pouvait qu'en accroître la violence.

Moustafa Kémal, par son initiative audacieuse, téméraire, a sauvé sa patrie de la destruction et l'on ne peut qu'admirer le sursaut d'énergie qui souleva le peuple turc à son appel. Ce peuple, affaibli et appauvri par huit années de guerre, en partie désarmé, militairement désorganisé, n'a pas craint de s'opposer à l'Europe coalisée, et en présence d'une injustice trop flagrante, de dire non! Et il a triomphé!

Les Grecs avaient, le 22 juin 1920 commencé une offensive générale. Les troupes turques n'étaient pas encore assez bien organisées pour offrir une résistance sérieuse. Elles se retirèrent donc à Eski-Chéhir et sur les hauteurs de Doumlou-Boumar, à l'Est d'Ouchak, tandis que les Grecs occupaient Brousse, Balikessir, Alachéhir, Ouchak. Aucune action importante n'eut lieu ensuite jusqu'à la fin d'Octobre. Le 24 de ce mois, une attaque mal préparée des Turcs permit aux Hellènes d'occuper Yéni-Chéhir. Dans la suite et jusqu'au 1^{er} avril 1921, des combats intermittents se développèrent avec des chances diverses. Les Turcs remportèrent, notamment, deux victoires à *In-Eunu* au N. O. d'Eski-Chéhir, le 14 janvier et le 1^{er} avril. A partir du 10 juillet, les Grecs déclenchèrent une attaque générale qui donna lieu pendant une quinzaine de jours à de nom-





breux combats sur la ligne Kutahia—Eski-Chéhir. Les Turcs s'étaient retirés derrière la ligne du Sakaria.

Pendant ce temps, la Grande Assemblée Nationale avait adopté, le 20 janvier 1921, une Constitution provisoire dont les principes fondamentaux étaient que la souveraineté appartient sans réserve et sans conditions à la Nation et que les pouvoirs exécutif et législatif sont réunis dans la Grande Assemblée Nationale qui est l'unique et véritable représentation de la Nation ¹.

Un nouveau ministère présidé par Tefvik Pacha (10. XI 20) semblait disposé à s'entendre avec Kémal et, les Puissances alliées ayant décidé la réunion d'une conférence à Londres, le cabinet de Constantinople admit que le Gouvernement d'Angora y soit représenté. Mais celui-ci refusa tout partage, et néanmoins, la délégation désignée par la Grande Assemblée Nationale fut admise à la Conférence, sur l'intervention de l'Italie qui lui avait facilité le voyage.

La conférence, tenue du 23 février au 12 mars 1921, ne donna aucun résultat, mais elle fut un succès moral pour le gouvernement national qui se trouva, en fait, reconnu par les Alliés.

A la suite de la retraite sur le Sakaria, des pouvoirs extraordinaires avaient été conférés à Moustafa Kémal qui les utilisa avec autant d'énergie que d'intelligence pour achever l'organisation de l'armée et la pourvoir de tout ce qui lui était nécessaire. Cette tâche fut facilitée par l'aide de la Russie avec laquelle des négociations commencées dès mai 1920 avaient abouti à un traité d'amitié signé le 15 mars 1921.

Le 23 août commença la bataille décisive par une attaque grecque sur un front de 100 kilomètres. L'action qui se prolongea jusqu'au 13 septembre, d'abord favorable aux Grecs, se termina par une victoire complète des Turcs, à la suite de laquelle la Grande Assemblée Nationale conféra à Moustafa Kémal le grade de maréchal (*muchir*) et le titre de *Ghazi* (vainqueur) ².

1. *Discours de Moustafa Kémal*, texte turc, p. 345. Traduction allemande, I, p. 106 et suiv.

2. *Discours*, texte turc, p. 383. Traduct. allemande, I, p. 164-166.





La Turquie actuelle .

- Limites de la Turquie .
- - - - - d° des vilayets .
- + - + - + - d° des territoires cédés à la Grèce par le traité de Sèvres .
- — — — — Chemin de fer .
- ⊙ Eskichéhir Chefs-lieux des vilayets .
(Anciens sandjaks) .
- Adana Les noms des anciens vilayets sont soulignés ..
- //// //// //// Territoire cédé par la Russie en 1918 .

Syrie

L'opinion publique française, depuis le retour à Athènes du roi Constantin, expulsé pendant la guerre par les alliés, était mal disposée à l'égard des Grecs et, de plus, craignait l'extension de l'influence britannique, au détriment des intérêts français. En somme la France était plutôt favorable aux Turcs. Aussi un ancien député, M. Franklin-Bouillon, avait-il été envoyé, d'abord sans caractère officiel, à Angora, où il arriva le 9 juin 1921. Après d'assez longues négociations, fut signé, le 20 octobre, avec l'approbation du gouvernement français, un accord qui rétablissait la paix entre la France et la Turquie nationaliste, et fixait le tracé de la frontière entre le territoire restant turc et la Syrie placée sous mandat français.

Les Italiens, de leur côté, avaient évacué Adalia, le 1^{er} juin.

Une nouvelle conférence, réunie à Paris, le 22 mars 1922, en vue de la conclusion d'un armistice, n'aboutit pas plus que celle de Londres¹.

Le 27 juillet, le gouvernement hellénique adressa aux puissances alliées une note annonçant son intention d'occuper Constantinople². La réponse fut que l'ordre était donné au commandement des armées alliées, de repousser par la force tout mouvement dirigé contre la zone occupée par ses troupes.

L'armée nationale turque s'était beaucoup renforcée. Elle attaqua le 26 août et, en deux jours, le front grec était enlevé. Après la bataille de Doumlou Bounar, le 30, la retraite des troupes helléniques se changea en une déroute qui les conduisit jusqu'au rivage où les soldats qui n'avaient pas été pris purent s'embarquer. Le 20 septembre, il ne restait plus de troupes grecques en Anatolie.

Les Turcs étaient entrés à Smyrne, le 8 septembre. Cinq jours après, éclatait un violent incendie dont les origines sont restées mystérieuses et qui causa de grands

1. Voir les propositions des alliés et les contre-propositions turques dans le *Discours de Moustafa Kémal*, trad. all., II, p. 190 à 193.

2. Voir *Histoire diplomatique de la Grèce*, t. V, p. 412-13.



dommages dans les quartiers arménien, franc et grec ¹.

La France avait retiré ses troupes se trouvant sur la rive asiatique des Dardanelles et, sur son initiative, une conférence se réunit le 3 octobre à *Moudania* sur la Mer de Marmara. Après une semaine de discussion un armistice fut conclu le 11 octobre 1922.

La défaite des Grecs avait eu des conséquences tragiques dans leur pays. L'armée et la marine proclamèrent la déchéance du roi Constantin, qui abdiqua le 27 septembre en faveur de son fils Georges II. Cinq ministres, dont le président du Conseil Gounaris, ainsi que le général en chef Hadzianestis, traduits devant une cour martiale, furent condamnés à mort et fusillés le 2 décembre.

La victoire avait abrogé le traité de Sèvres, qui du reste, n'avait jamais été ratifié. Il fut décidé qu'une nouvelle conférence se réunirait à Lausanne, où, cette fois, les délégués turcs siègeraient au même titre que les autres, et presque comme représentants d'une puissance victorieuse.

Pour éviter que le gouvernement de Constantinople ne voulût être représenté, Kémal Pacha fit voter par l'Assemblée Nationale, le 1^{er} novembre 1922, la suppression du pouvoir politique du Sultan, tout en maintenant provisoirement le khalifat.

Le faible Mehmed VI, se sentant isolé, s'embarqua sur un cuirassé britannique. Il abdiquait ainsi même le khalifat. Moustafa Kémal, croyant nécessaire de conserver encore quelque temps cette dignité, en raison du prestige qu'elle possédait aux yeux des musulmans orientaux, des Hindous, notamment, fit élire par l'Assemblée, comme khalif des Musulmans, le prince Abdul Medjid, fils du sultan Abdul Aziz, dont les pouvoirs devaient être exclusivement religieux ². Il n'exerça que peu de temps ces fonctions; le 4 mars 1923, l'Assemblée Nationale votait une loi abo-

1. Sur cette question, comme sur les dévastations en Asie Mineure, voir notamment le livre de M^{me} B. Georges-Gaulis, *La Nouvelle Turquie*, p. 7-9, 28 et suiv. et *l'Histoire diplomatique de la Grèce*, t. V, p. 400 et suiv.

2. Moustafa Kémal, à qui cette dignité avait été offerte, l'avait refusée.



lissant le khalifat et interdisant à tous les membres de l'ex-famille impériale, le séjour sur le territoire turc. La rupture avec le passé, était complète ¹.

La conférence de la paix s'ouvrit le 21 novembre 1922. Le chef de la délégation turque était Ismet Pacha, nommé à cette occasion, ministre des Affaires étrangères. Étaient représentés : la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

La Belgique et le Portugal purent intervenir lors de l'examen des questions financières, la Bulgarie ² pour les délibérations concernant le régime des Détroits, auxquelles fut également invitée l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Les négociations trainèrent en longueur et furent même complètement interrompues, au sujet de questions économiques, du 4 février au 23 avril. Le traité fut signé seulement le 24 juillet 1923.

Il consacrait la perte des provinces arabes, mais le principe du nationalisme turc, adopté par le gouvernement d'Angora facilitait l'abandon de ces pays de race étrangère. Par contre la Turquie recouvrait la Thrace Orientale toute entière, jusqu'à la Maritsa et même sur la rive droite, un petit territoire renfermant le faubourg de Kara-Aghatch avec la gare d'Andrinople ², elle gardait aussi les îles d'Imbros et de Ténédos. Il n'était plus question d'État arménien ni d'autonomie kurde.

Sauf en ce qui concerne la région des Détroits et une zone démilitarisée, de 30 kilomètres de largeur, d'ailleurs réciproque, le long des frontières bulgares et grecques, aucune restriction d'ordre militaire n'était imposée à la Turquie. Au contraire, une limitation des forces militaires était imposée à la Grèce en ce qui concerne les îles de Mytilène, Chio, Samos et Nikaria, voisines immédiates de la côte d'Anatolie.

1. Voir Paul Gentizon, *Moustapha Kémal ou l'Orient en marche*, p. 30 à 59.

2. En compensation de cette dernière concession, la Turquie renonçait

Le résultat le plus important pour la Turquie, était que le nouveau traité, par son article 28 déclarait que les Hautes Puissances contractantes, acceptent, chacune en ce qui la concerne, l'*abolition complète des Capitulations*, à tous les points de vue.

Ainsi les patriotes turcs pouvaient penser que les malheurs d'une longue guerre n'avaient pas été subis inutilement, puisque le but essentiel était atteint, la Turquie était délivrée de la tutelle européenne. Concentrée dans ses provinces réellement turques, elle allait pouvoir, en toute indépendance, vivre sa vie propre.

Mais une difficulté subsistait encore, la présence dans les principales villes et les plus riches territoires d'une importante population grecque, évaluée à près d'un million et demi.

S'inspirant d'une mesure imposée par la Grèce à la Bulgarie, au moment du traité de Neuilly, mais l'aggravant en la rendant obligatoire, la Turquie fit insérer dans une convention signée le 30 janvier 1923, l'échange forcé entre les ressortissants turcs de religion grecque orthodoxe, établis sur le territoire turc et les ressortissants grecs de religion musulmane établis en territoire hellénique. Seuls exceptés étaient les Grecs établis à Constantinople avant le 30 octobre 1918 et les Turcs de la Thrace occidentale ¹.

Une convention spéciale, signée le 24 juillet 1923, régla dans des conditions toutes nouvelles, la vieille question des *Détroits*. La Turquie dut, sur ce point, faire d'importantes concessions et renoncer au principe traditionnel de la fermeture des Détroits aux navires de guerre étrangers.

La liberté de passage est reconnue aux navires de toutes espèces, en temps de paix et de guerre, sauf une limitation de la force des bâtiments de guerre qu'une même puissance

à réclamer à la Grèce l'indemnité que lui reconnaissait l'article 59 du traité, pour les dommages causés sur son territoire.

1. Il est assez curieux que, malgré la laïcisation de l'Etat Turc, déjà admise, ce fût encore le critérium religieux qui déterminât les sujets échangeables. Il en résulta même des difficultés avec les Albanais musulmans de Grèce qui s'opposèrent à l'échange en faisant valoir justement qu'ils n'avaient plus rien de commun avec les Turcs.



peut faire passer en même temps, dans la Mer Noire et l'obligation pour ces bâtiments, de traverser les détroits, sans arrêt, les sous-marins navigant toujours en surface.

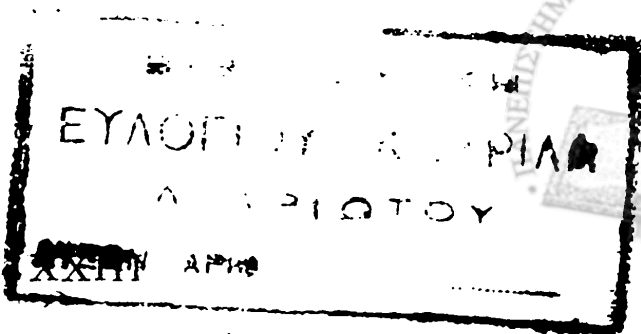
Des zones démilitarisées sont établies sur les deux rives des Dardanelles et du Bosphore; le même régime s'applique aux îles turques d'Imbros et de Ténédos, à celles de la Mer de Marmara et aux îles grecques de Samothrace et de Lemnos.

Une commission internationale dite *Commission des Détroits* composée de délégués des puissances signataires de la Convention (France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, États balkaniques, U. R. S. S.), et présidée par le délégué turc, sera chargée, sous les auspices de la Société des Nations, de veiller à l'observation des dispositions concernant les bâtiments de guerre.

Le traité de Lausanne avait laissé indécise la limite entre la Turquie et l'Irak, placé sous mandat britannique, dans la Haute Mésopotamie.

Le territoire contesté, renfermait la ville de Mossoul et devait une importance particulière aux sources de pétrole qui s'y trouvent. Les négociations, expertises, interventions de la Société des Nations, de la Cour de la Haye, etc... durèrent jusqu'à la fin de 1925 et ce n'est que le 5 juin 1926 que fut conclu le traité définitif qui cédait le vilayet de Mossoul à l'Irak ¹. La Turquie doit, pendant vingt-cinq ans, recevoir annuellement 10 % des recettes que l'Irak retirera des concessions de sources pétrolifères dans le vilayet de Mossoul.

1. La question de Mossoul est exposée en tous détails dans l'ouvrage : *Die Neue Türkei* de Kurt Ziemke, Berlin et Leipzig 1930, p. 296 à 330.



CHAPITRE XXXIII

LA TURQUIE NOUVELLE

Le nouvel État turc, désormais libre et entièrement maître de ses destinées, devait compléter son organisation politique qui n'avait encore qu'un caractère provisoire, étant basée sur la Constitution du 21 janvier 1921 adoptée par la Grande Assemblée Nationale en pleine période de lutte. Cette constitution proclamait la souveraineté de la nation mais c'est seulement le 29 octobre 1923 que fut ajouté le passage disant que l'État turc est une république (*Djumhouriet*). Un autre amendement disait que le Président de la République (*Djumhouriet reïssi*) est élu par l'Assemblée Nationale. Cette dignité fut aussitôt conférée à l'unanimité au Ghazi Moustafa Kémal Pacha.

Une nouvelle Constitution fut votée par l'Assemblée Nationale et promulguée le 30 avril 1924¹. Plus complète que celle de 1921, elle est basée sur les mêmes principes.

D'après l'article 2, la religion de l'État était l'Islamisme, mais cet article a été abrogé le 9 avril 1928.

La langue officielle est le turc. La capitale est la ville d'Angora (Ankara).

Une particularité de la Constitution turque est qu'elle concentre, théoriquement, les pouvoirs législatif et exécutif entre les mains d'un seul organisme, la *Grande Assemblée Nationale*, unique et véritable émanation de la Nation. Mais, en réalité, le pouvoir exécutif est exercé, comme dans les autres pays, par le Président de la République et un conseil des Ministres.

Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus pour

1. La traduction intégrale de la Constitution de 1924 a été donnée par l'auteur de ce livre dans l'*Annuaire de Législation Etrangère* de la Société de Législation comparée de Paris. Lois de 1924, p. 136 et suiv.

quatre ans, au suffrage à deux degrés (provisoirement). Sont électeurs, les Turcs mâles, âgés de 18 ans (âge de la majorité civile) et éligibles, les électeurs âgés de 30 ans sachant lire et écrire en turc.

Le Président de la République est élu par l'Assemblée, dans son sein et pour la durée d'une législature.

Le Président de la République peut, dans le délai de dix jours après le vote d'une loi, demander à l'Assemblée une seconde délibération. Si la loi est votée de nouveau, il doit la promulguer.

Il ne peut pas dissoudre l'Assemblée; celle-ci peut elle-même, à la majorité de ses membres, décider qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles élections.

Le Président nomme le Premier Ministre qui désigne ensuite les autres ministres lesquels doivent, tous, être membres de l'Assemblée.

Toute proposition de révision doit être signée par un tiers, au moins, des membres de l'Assemblée et pour être admise, elle doit être votée à la majorité des deux tiers des députés.

La division administrative traditionnelle de la Turquie a été modifiée par la suppression des grandes provinces ou gouvernements généraux, nommés *vilayets* — que la diminution du territoire rendait inutiles. Le nom de vilayet a été conservé, mais donné aux anciens sandjaks, dont la superficie correspond à peu près à celle d'un département français. Il existe actuellement 63 vilayets (anciens sandjaks), 391 kazas (arrondissements) comprenant 40.991 localités, dont 27 seulement comptant plus de 20.000 âmes. La population de la Turquie, d'après un recensement opéré, le 28 octobre 1927, sous la direction d'un spécialiste belge s'élève à 13.650.000 âmes dont 1.044.000 en Europe et 12.616.000 en Asie. La densité de la population est de 43 habitants par kilomètre carré en Turquie d'Europe, et 17 en Asie. Cette densité varie de 2 ou 3 dans certains kazas du Kurdistan à 40 sur le littoral.

Quoique les dirigeants actuels de la Turquie se soient montrés particulièrement hostiles aux derniers adhérents





de l'Union et Progrès, leur conception politique est à peu près la même : un État purement turc — but que la séparation des provinces arabes et l'affaiblissement des minorités non-musulmanes ont rendu facile à atteindre — et un parti gouvernemental unique, appelé le *parti du peuple*, n'admettant aucune opposition.

Le régime politique actuel de la Turquie ressemble beaucoup à celui de l'Italie fasciste, comme, d'ailleurs, Moustafa Kémal, par ses qualités comme par ses défauts, s'apparente de près à Mussolini. Mais on peut dire que ce régime se comprend mieux et se justifie plus facilement en Turquie, dans un pays où presque tout était à faire, et où il fallait, en quelque sorte, forcer les habitants à abandonner les vieilles routines et à prendre les chemins du progrès.

Quoique Moustafa Kémal ait placé la nouvelle capitale en pleine Asie et dans une situation qui ne semblait guère se prêter à cette destination, il a voulu faire de la République turque un État complètement européen.

Il a tenu, d'abord, à supprimer les signes extérieurs qui distinguaient autrefois des étrangers les sujets ottomans, chrétiens, aussi bien que musulmans ¹. Il a donc interdit, sous des peines sévères, le port du fez rouge, de même que jadis, Pierre le Grand, faisait raser les barbes et couper les longues robes de ses sujets encore asiatiques d'aspect.

En dépit des traditions musulmanes, les femmes turques ont dû se dévoiler et se vêtir à l'euro péenne. Les jeunes adoptèrent le chapeau, les plus âgées se contentant généralement d'un foulard serré autour de la tête.

Le calendrier arabe fut complètement abandonné sauf pour la détermination des fêtes religieuses, ainsi que l'heure à la turque réglée d'après le coucher du soleil, et l'année civile et financière fut désormais basée sur le calendrier grégorien, au lieu du calendrier julien, et ne commença plus le 1/13 mars, mais le 1^{er} janvier. Il est même

1. C'est par erreur que l'on a dit souvent qu'en Turquie le fez désignait les Musulmans. Mêmes les Européens au service ottoman devaient, dans l'exercice de leurs fonctions, porter cette coiffure caractéristique.



question, depuis quelque temps, d'adopter le dimanche au lieu du vendredi comme jour de repos officiel, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet ¹.

D'autres réformes plus importantes ont été accomplies. L'une des plus utiles, incontestablement, est l'introduction des caractères latins, au lieu de l'alphabet arabe, si artistique, sans doute, mais si incommode à tous égards, surtout pour une langue à laquelle il s'adapte très mal.

On peut espérer qu'à l'avenir les enfants turcs apprendront facilement à lire et à écrire, tandis qu'autrefois cette science n'appartenait qu'à un très petit nombre de musulmans; les chrétiens, même si, comme les Arméniens, ils parlaient couramment le turc, l'écrivaient et le lisaient avec leurs propres caractères. L'usage exclusif des caractères latins a été prescrit à partir du 1^{er} juin 1929.

En même temps le gouvernement s'attachait à multiplier les écoles primaires et créait des écoles normales pour la formation des instituteurs et des institutrices, mais la situation sous ce rapport était tellement mauvaise qu'il faudra longtemps encore avant d'arriver à un développement suffisant de l'instruction.

Les relations civiles des Turcs, nonobstant les progrès accomplis par le Tanzimat, étaient en grande partie réglées par la loi religieuse, et le *Medjellé* ou code civil ottoman, reposait surtout sur le Coran.

Moustafa Kémal, voulut, pourrait-on dire, jouer la difficulté, car il adopta pour Code Civil, presque sans modifications, le plus moderne de tous, le Code Civil Fédéral suisse, promulgué en 1907, dont l'introduction fut votée, sans discussion, en avril 1926, par l'Assemblée Nationale. Cette mesure transformait complètement la famille turque. Elle établissait le mariage civil, le divorce prononcé par un tribunal, interdisait la polygamie, qui, à la vérité, tendait à tomber en désuétude, les mariages prématurés,

1. Remarquons que le vendredi ne se distingue des autres jours que par l'obligation plus stricte d'assister à la mosquée, à la prière de midi. Mais aucun travail n'est interdit et le chômage des services publics semble plutôt une imitation de l'Occident.



supprimait la répudiation. Le régime des biens, celui des successions étaient aussi complètement transformés. Mais la majorité civile était fixée à 18 ans, et conformément aux traditions orientales, le régime matrimonial normal était la séparation de biens ¹.

L'adoption d'un code civil moderne rendait inutile les dispositions consenties par le traité de Lausanne au sujet du statut personnel des non-musulmans.

Un signe extérieur de la transformation de la Turquie fut l'érection, à Angora, à Constantinople, à Smyrne, de plusieurs statues du Ghazi, soit isolées, soit comme partie de monuments commémoratifs, alors que les traditions musulmanes interdisant rigoureusement toute représentation de la figure humaine avaient toujours été strictement observées, tout au moins en ce qui concernait les images en relief.

Toutes ces réformes ne furent pas sans rencontrer parfois des oppositions plus ou moins vives, d'origine politique, nationale ou religieuse. Une insurrection sérieuse éclata en février 1925 parmi les Kurdes de l'Anatolie orientale et ne fut réprimée, en juin, que par l'emploi de forces militaires importantes.

Déjà en 1924, un mouvement politique d'opposition, dit *progressiste*, et un attentat, projeté, mais non exécuté à Smyrne, contre Moustafa Kémal, avait donné lieu à des procès devant les *Tribunaux d'indépendance* (sorte de cours martiales civiles) et à des condamnations d'adversaires politiques entre autres les Jeunes Turcs Djavid bey, ancien ministre et le docteur Nazim, qui furent pendus en 1926 ¹.

En 1930, un mouvement de caractère plutôt religieux suscité par des derviches, éclata à Ménémén, non loin de Smyrne. Il fut assez vite et sévèrement réprimé.

La même année, une tentative d'un tout autre genre, car elle resta constamment légale et loyale, fut faite par un

1. Voir le *Bulletin de la Société de Législation Comparée de Paris*, n° 7-9 juillet-septembre 1927.

2. Parmi les autres chefs de l'Union et Progrès, Talaat avait été assassiné à Berlin, en 1921, Djémal, tué à Tiflis et Enver au Turkestan, en 1922.

ami et ancien compagnon du Ghazi, *Fethi Bey* alors ambassadeur à Paris, qui donna sa démission et se fit élire député, dans le but de créer un parti d'opposition constitutionnelle, dit *libéral*. Il voulait aussi amener le Président de la République à cesser d'être, lui-même, le chef d'un parti. Les difficultés que *Fethi Bey* rencontra dans l'Assemblée et dans le pays l'amènèrent très rapidement à renoncer à son projet et à se retirer de la vie publique.

Au commencement de 1933, comme le gouvernement, tout en affectant de se désintéresser des questions religieuses encourageait la substitution de la langue turque à l'arabe dans la lecture du Coran, dans les prières et même dans l'appel du *muezzin* du haut des minarets, des protestations se produisirent notamment à Brousse et à Smyrne.

On est obligé de constater, aussi, que, malgré la laïcisation officielle de l'État turc, toute différence entre musulmans et non-musulmans n'a pas encore disparu. Les derniers sont toujours soumis à certaines restrictions, notamment en ce qui concerne la liberté de résidence et de déplacement, l'admission aux emplois publics.

L'administration se montre aussi plus méfiante que sous l'ancien régime à l'égard des écoles étrangères qu'elle a obligées à faire disparaître des classes les emblèmes religieux. Des difficultés ont été faites parfois aux directions de ces écoles, sous le prétexte de conversions de musulmans au christianisme, fait qui, étant donné le caractère laïque de l'État devrait être indifférent aux pouvoirs publics. D'ailleurs, la nouvelle situation de la Turquie, qui se sent émancipée de la tutelle européenne, a donné lieu à un développement, peut-être excessif, du sentiment national. On ne peut pas beaucoup s'en étonner, et il serait injuste de trop blâmer les Turcs lorsque l'on voit le nationalisme qui règne d'une façon plus intense encore et parfois dangereuse, dans les États nouvellement créés ou agrandis par la guerre. Mais il peut en résulter des dommages pour la Turquie elle-même. Comme partout, sur le terrain économique, les mesures ultra protectionnistes adoptées au cours des dernières années, sont de nature à nuire au com-



merce extérieur, bien plutôt qu'à favoriser un développement industriel, en partie artificiel. Les mesures récentes qui interdisent aux étrangers l'exercice d'un très grand nombre de professions ne peuvent avoir actuellement que des résultats fâcheux, la population turque n'étant pas encore en état d'occuper toutes les situations qui deviendront vacantes, sans parler de l'effet défavorable produit à l'extérieur par de telles mesures.

La Turquie, pays essentiellement agricole, doit surtout chercher à développer et à utiliser les produits de la terre et à améliorer la production de ceux-ci. Le gouvernement fait des efforts dans ce sens. Ainsi un vaste domaine, situé non loin d'Angora, acquis par Moustafa Kémal a été aménagé en ferme modèle. Le village formé de maisons neuves construites sur ce domaine, a reçu le nom de *Ghazi*. Il est desservi par une station de chemin de fer portant le même nom.

On doit citer entre autres, comme progrès réalisés, la création de deux fabriques de sucre en Anatolie. La vente de cette dernière denrée est constituée en monopole d'État.

Le principal obstacle à un développement normal de l'agriculture turque est la faible densité de la population, encore diminuée par l'émigration grecque et arménienne — près de 2 millions de personnes — insuffisamment compensée par l'arrivée de musulmans des pays voisins, évalués à 430.000 âmes.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur la situation économique de la Turquie, car ce pays subit, comme tous les autres, les effets de la crise qui sévit sur le monde, et l'on ne peut, des conditions actuelles, tirer aucun pronostic pour l'avenir.

Certains progrès ont été accomplis depuis la fin des guerres dans le domaine des communications, autrefois si défectueuses dans toute l'Anatolie centrale et orientale. Une ligne d'Erzérout à Sarî-Kamîch, frontière turco-russe, par Kars avait été construite par les Russes pendant les hostilités. La ligne de Bozanti à Nissibin, partie du chemin de fer de Bagdad, a été achevée en 1922. Une de ses

sections forme la frontière entre le territoire turc et la Syrie, mais son usage est entièrement libre pour les Turcs.

La ligne d'Angora à Kaïssarié a été ouverte en 1923, celles d'Angora à Sivas et de Sivas à Samsoun, port de la Mer Noire, d'Oulou-Kîchla, sur la ligne de Bagdad, à Kaïssarié, sont exploitées depuis peu de temps.

En dépit de l'explosion de nationalisme, expliquée, sinon toujours justifiée, par les événements, la politique extérieure de la Turquie nouvelle s'est montrée constamment pacifique. Ses dirigeants ont abandonné les rêveries pantouraniennes de l'Union et Progrès qui aurait voulu grouper autour de Constantinople tous les peuples de races et de langues turque et tatare d'Europe et d'Asie. Ces prétentions auraient eu pour effet d'attirer à la Turquie l'hostilité de ses voisins les plus importants, de la Perse, dont une partie notable de la population, dans la région Nord, est turque, et surtout de la Russie qui possède dans l'Asie Centrale, en Sibérie, au Caucase, sur la Volga, en Crimée, tant de millions de citoyens, turcs, tatars ou de nationalités apparentées de près à celles-ci. Or, l'amitié de l'U. R. S. S. est un principe fondamental, et d'ailleurs une nécessité, de la politique turque. L'entente conclue avec la Russie en 1921 a été d'une grande utilité pour la défense de la cause nationale turque. Cet accord fut confirmé par le traité du 17 décembre 1925 et le protocole du 17 décembre 1929, ainsi que par des échanges de visites entre les principaux personnages des deux pays. Il ne faudrait pas, cependant, conclure de cette amitié, à une influence des Soviets sur le régime social de la Turquie. Aussi bien le personnel politique que la masse paysanne de ce pays sont absolument réfractaires au communisme et aucune propagande dans ce sens n'est tolérée.

Des traités d'amitié visant, notamment à une collaboration économique ont été conclus avec la Perse et l'Afghanistan.

Du côté de l'Occident, le Gouvernement turc a cherché principalement à s'entendre avec ses voisins immédiats





et anciens adversaires, la Grèce et la Bulgarie, et a réglé à l'amiable, dans la plus large mesure possible, les questions litigieuses qui subsistaient encore avec ces États. Des traités de conciliation, d'amitié et d'arbitrage ont été signés avec la Bulgarie, le 6 mars 1929 et avec la Grèce le 30 octobre 1930. Avec ce dernier pays, un protocole du même jour déterminait les conditions de la parité navale entre les deux républiques.

Des accords avec l'Angleterre (5 juin 1926) et avec la France (accord Jouvenel, 30 mai 1926) ont réglé définitivement les questions de frontière avec l'Irak et la Syrie, pays sous mandats respectivement anglais et français.

Des traités d'amitié, de neutralité, conciliation et arbitrage ont également été signés avec l'Italie le 30 mai 1928, avec la France, le 1^{er} février 1930, avec la Hongrie, le 3 janvier 1929.

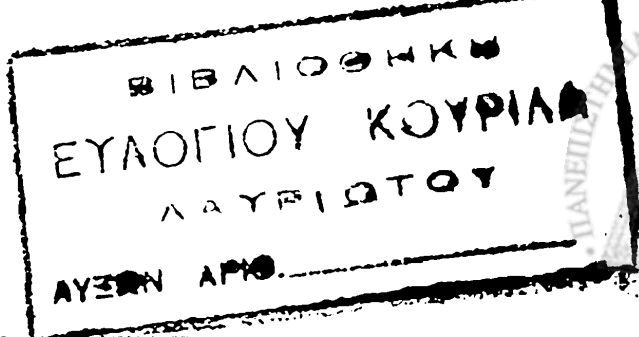
Cette politique, habilement conduite par le Ghazi, utilement secondé par le distingué ministre des Affaires Étrangères, Tévfik Rouchdi bey, est essentiellement pacifique. Les accords conclus avec toutes les puissances ayant des intérêts communs avec la Turquie ne constituent pas des alliances. Le gouvernement d'Angora a, très sagement, voulu conserver sa liberté et s'est refusé à entrer dans un système politique, quel qu'il soit.

Enfin, après de longues hésitations, le gouvernement turc s'est décidé à accepter l'invitation qui lui a été faite d'entrer dans la Société des Nations, où, le 18 juillet 1932, la Turquie a été admise par un vote unanime de l'Assemblée et où elle reçut l'accueil le plus sympathique.

Pour résumer cette longue histoire d'un peuple qui, souvent fut grand, on peut dire que la Turquie nouvelle, repliée sur elle-même dans ses limites nationales, a gagné en cohésion, en vitalité, en force réelle, ce qu'elle a perdu en étendue et en puissance apparente. Sans partager les appréciations, parfois exagérées, de certains admirateurs du Ghazi, on doit louer l'œuvre réellement grandiose de Moustafa Kémal et de ses principaux collaborateurs, au

nombre desquels figurent, en première ligne, le président du Conseil Hismet Pacha, et le ministre des Affaires étrangères Tefvik Rouchdi Bey. En rapports amicaux avec ses voisins, en paix avec toutes les puissances, délivrée, à l'intérieur des causes de trouble et des obstacles au progrès qui amenèrent la décadence de l'ancien Empire Ottoman, libre de toute entrave extérieure, la République Turque peut regarder l'avenir avec confiance. Il sera nécessaire seulement que ceux qui ont entrepris la lourde tâche de la guider agissent avec prudence, avec modération, évitent les ambitions exagérées, le nationalisme excessif. L'espèce de dictature qui régit encore la République a pu être nécessaire pour sauver son existence et réaliser des progrès indispensables, mais ce ne peut être un régime définitif. Le dernier progrès à accomplir sera l'établissement d'un gouvernement libéral qui assurera la pérennité des résultats acquis.





BIBLIOGRAPHIE

I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX.

a) *Histoire.*

- LAVISSE et RAMBAUD. Histoire générale du iv^e siècle à nos jours. Paris 1893-1901. 12 volumes. Armand Colin.
- ABOUL GHAZI BAHADOUR KHAN. A general history of the Turks Moguls and Tatars, Together with a description of the countries they inhabit. London J. Knapton 1730. 2 vol.
- HAMMER (J. de). Histoire de l'Empire Ottoman, depuis son origine jusqu'à nos jours. Traduit de l'allemand par S. S. Hellert. Paris 1835-1844. 18 volumes et atlas.
- Traduit de l'allemand sur la 2^e édition par Dochez. Paris. 1844, 3 volumes.
- LÜDEMANN. Histoire de l'Empire Ottoman. Dresde 1827.
- LAMARTINE. Histoire de la Turquie. Paris 1859, Delahaye. 8 volumes.
- JUCHERAU DE SAINT-DENIS. Histoire de l'Empire Ottoman. Paris 1844.
- LAVALLÉE (Théophile). Histoire de l'Empire Ottoman depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Paris 1855, Garnier.
- EBELING. Histoire de l'Empire Ottoman. Leipzig 1854.
- IORGA (Nic.). Geschichte des Osmanischen Reiches, Gotha 1908-1913, 5 volumes.
- LA JONQUIÈRE (Vicomte de). Histoire de l'Empire Ottoman depuis les origines jusqu'à nos jours. 2^e édition. Paris 1914. Hachette, 2 volumes.
- DJELAL ESSAD. Constantinople, de Byzance à Stamboul, traduit du turc par l'auteur. Préface de Ch. Diehl. Paris 1909.
- HALIL GANEM. Etudes d'histoire orientale. Les sultans ottomans, 2 volumes. Paris 1911. Chevalier-Maresq.
- JIRETSCHKE. Histoire des Bulgares. Edition originale tchèque. Prague 1875. Edition allemande. Prague 1876. Traduction bulgare sous la direction de Zlatarski. Sofia 1929. Traduction russe. Odessa 1878.
- LAMOUCHE (Léon). La Bulgarie dans le passé et le présent. Paris. 1892. Baudoin.
- La Péninsule balkanique. Paris 1879. Ollendorff.
- IORGA (Nic.). Histoire des Etats balkaniques jusqu'en 1924. Paris 1925. Camber.
- Histoire des Roumains et de leur civilisation. Paris 1920. Henri Paulin.

- XENOPOL. Histoire des Roumains de la Dacie Trajane. Paris 1896.
Leroux. 2 volumes.
- Istorija Românilor din Dacia Trajana. Iassi 1888-93.
6 volumes.
- STOIAN STANOIEVITCH. Istorija Srpskoga Naroda. Beograd 1926.
- LOUIS LEGER. Histoire d'Autriche-Hongrie depuis les origines jusqu'en 1913. 2^e éd. Paris 1921. Hachette.
- RAMBAUD (A.). Histoire de la Russie. 5^e édition. Paris 1900.
Hachette.
- МИНОВ. Sources bibliographiques de l'histoire de la Turquie et de la Bulgarie. Sofia 1926.
- BABINGER (Franz). Die Geschichtschreiber der Osmanen und ihre Werke. Leipzig 1927.

b) *Diplomatie. Politique. Administration.*

- ARISTARCHI. Législation ottomane. Constantinople 1873-1887.
7 volumes.
- NORADOUNGHIAN (Gabriel efendi). Recueil d'actes internationaux de l'Empire Ottoman. Paris. 1897. Pichon. 4 volumes.
- TESTA (Baron de). Recueil des traités de la Porte Ottomane. Paris 1863.
- MOURADJA D'OHSSON. Tableau général de l'Empire Ottoman. Edition Firmin-Didot. Paris 1788-1824. 7 volumes.
- YOUNG. Corps de Droit Ottoman. Oxford 1906. 7 volumes.
- HAMMER. Staatverfassung und Staatverwaltung des Osmanischen Reiches. Vienne 1813. 2 volumes.
- UN ANCIEN DIPLOMATE. Le régime des Capitulations. Paris 1898.
- DJEVAD BEY (Colonel d'Etat-Major). Etat militaire de l'Empire Ottoman depuis la fondation de l'Empire jusqu'à nos jours. I. Le corps des Janissaires (Constantinople et Paris 1882).
- PINON (René). Histoire diplomatique de 1515 à 1928. Tome IX de l'*Histoire de la Nation française*, rédigée sous la direction de G. Hanotaux). Paris. Plon.

c) *Géographie. Voyages. Descriptions.*

- MALTE-BRUN. Géographie universelle. Paris. Nombreuses éditions depuis 1830.
- RECLUS (E.). Nouvelle géographie universelle. Paris Hachette :
Tome I. L'Europe méridionale. 1^{re} éd. 1876. 2^e éd. 1880.
Tome IX. L'Asie Antérieure 1884.
Tomes X et XI. L'Afrique Septentrionale, 1885-86.
- VOGEL (Charles). L'Europe Orientale depuis le traité de Berlin. Paris 1881.
- GALIBERT (Léon), PELLÉ (C.) et ALLOW (Thomas). L'Empire Ottoman illustré. Constantinople ancienne et moderne comprenant aussi les Sept Eglises de l'Asie Mineure. Paris et Londres 1840.



- GAUTIER (Théophile). Constantinople. Paris 1865.
 DE AMICIS (Edmond). Constantinople. Trad. de l'italien. Paris. Hachette 1878.
 DIEHL. Constantinople. Paris 1924. H. Laurens.
 — Les monuments chrétiens de Salonique. Paris. Leroux 1918.
 BAREILLE. Constantinople. Les cités franques et levantines (Péra Galata, Banlieue). Paris. Bossard 1918.

II. — PÉRIODE ANCIENNE.

(DES ORIGINES A LA PRISE DE CONSTANTINOPLE INCLUSIVEMENT).

a) *Histoire en général et géographie* (1).

- CAHUN (L.). Introduction à l'histoire de l'Asie. Turcs et Mongols des origines à 1405. Paris 1896. Armand Colin.
 CAPUS (G.). A travers le royaume de Tamerlan (Asie Centrale). Voyage dans la Sibérie occidentale, le Turkestan, la Boukharie aux bords de l'Amou-Daria, à Khiva et dans l'Oust-Ourt. Paris 1892.
 TIMOUR (ou Tamerlan). Institut politique et militaire de Tamerlan, écrit par lui-même en mogol et traduit en français sur la version persane par L. Langlès. Paris 1787.
 BOUILLANE DE LACOSTE (Commandant). Au pays sacré des anciens Turcs et des Mongols. Paris 1911.
 LE BAS (Philippe). Asie Mineure, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la bataille d'Ancyre (Angora), en 1402. Paris. 1878.
 AHMED BEN YAHIA BEN SULÉIMAN. Tarikh i al i Osman (Chronique de la maison d'Osman).
 HADJI KHALFA. Djihan-Numa (Tableau du monde). Constantinople 1145 de l'hegire (1732).
 LOUTFI PACHA. Tarikh i al i Osman, depuis le commencement de l'Empire jusqu'en 961 (1553).
 MUHIDJ ED DIN DJEMALI. Tarikh i al i Osman. L'Histoire des Ottomans.
 DIEHL (Ch.). Etudes byzantines. Paris 1905. Picard.
 — Histoire de l'Empire Byzantin. Paris 1920.
 VASILIEV (A.). Histoire de l'Empire Byzantin, traduit du russe par Pierre Brodin et M^{lle} Anna Bourguine. Paris. 1933. Picard. 2 volumes.
 DOLCE (Lodovico). Lettere del gran Mahumeto, imperadore de' Turchi, scritte a diversi re, principi, signori e republiche con le risposte loro. Vinegia, 1563.
 GUILLET. Histoire du règne de Mahomet II, empereur des Turcs. Paris 1681. 2 volumes.

(1) Un très grand nombre d'ouvrages d'origine turque sont cités dans l'histoire de l'Empire Ottoman de Hammer. Nous n'avons pas cru utile de nous étendre à leur sujet.

NIKOV (Petre). Tourskoto Zavladévané na Blgaria i sâdbata na poslednité Chichmanovtsi (La conquête de la Bulgarie par les Turcs et le sort des derniers Chichmanides). Sofia 1928.

ZLATARSKI. Istoria na Blgarskata Drjava prez Srédnité Vêkové (Histoire de l'Etat bulgare au Moyen-Age). Sofia, 1927.

b) *Les expéditions chrétiennes aux XIV^e et XV^e siècles.*

CHKORPIL (H. K.). Pohod na Vladislava prez Blgaria, 1444 god. i bitkata pri Varna. (L'expédition de Vladislav en Bulgarie en 1444 et la bataille de Varna).

LE ROULX. La France en Orient au xiv^e siècle. Expédition du maréchal Boucicaut. Paris 1885.

BRAUNER. Die Schlacht bei Nikopolis (1396). Breslau 1878.

KÆLER (G.). Die Schlachte von Nicopolis und Varna. Breslau 1882.

KISS (F.). A. Nikapolyi ülközet. (Mémoire de l'Académie Hongroise) Pest 1855.

c) *La prise de Constantinople.*

SAADED DIN. Relation de la prise de Constantinople par Mehmed II. Traduit du turc par Garcin de Tassy. Paris 1826.

NICOLA BARBARO. Giornale de l'assedio di Costantinopoli, Vienne 1856.

NORDTMANN (A. D.). Belagerung und Eroberung von Constantinopel durch die Türken im Jahre 1453. Stuttgart und Augsburg. 1858.

VLASTO (F. A.). Les derniers jours de Constantinople. Nouvelles tentatives pour amener l'union des Eglises. Siège et prise de Constantinople par les Turcs Ottomans. Avec une préface de M. Emile Burnouf. Paris 1883. Leroux.

SCHLUMBERGER (Gustave). Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453. Paris 1922. Plon, Nourrit et C^{ie}. L'introduction est datée de 1914.

d) *Divers.*

DJELAL ESSAD BEY. Eski Istamboul. (Le vieux Constantinople). Constantinople 1328 (1913).

RICOLDUS (prisonnier des Turcs et janissaire). De vita et moribus Turcorum. Paris 1509.

MINGAUD (Alph.). The early spread of Christianity in Central Asie.

VAMBERY (Arminius). Das Turkenvolk. Leipzig 1885.

— Cagataische Sprachstudien. Leipzig 1857.

— Uigurische Sprachmonumenten und Der Kudatku Bilik. Innsbruck 1870.



III. — PÉRIODE MODERNE DE LA PRISE DE CONSTANTINOPLE
(EXCLUSIVEMENT)
JUSQU'À LA FIN DU XIX^e SIÈCLE.

a) *Histoire et politique intérieure.*

- CHALCONDYLE. L'histoire de la décadence de l'Empire Grec et établissement de celui des Turcs jusqu'à l'an 1612 (et continuée jusqu'à l'année 1649 par F. E. du Mezeray). Paris 1650. 2 volumes.
- VANEL. Abrégé nouveau de l'histoire des Turcs. Amsterdam 1697. 4 volumes.
- THUASNE (L.). Djem-Sultan, fils de Mahomed II, frère de Bayezid II (1459-1495) d'après les documents originaux. Etude sur la question d'Orient à la fin du xv^e siècle. Paris 1892. Leroux.
- HAIROULLAH. Histoire de l'Empire Ottoman, jusqu'en 1618.
- SANSOVINO. Historia universale de l'origine et imperio de' Turchi. Venise 1600.
- SAAD ED DIN. Histoire du Sultan Beyézid Khan, second du nom, traduit du turc par E. Roboly, 1725. 3 volumes.
- MARION (E.). François I^{er} et Soliman le Grand.
- CANTEMIR (Demetre). Histoire de l'Empire Ottoman. Traduit par M. de Jonquières. Paris 1673.
- TOTT (Baron de). Mémoires du Baron de Tott sur les Turcs et les Tatars. Amsterdam 1785. 4 parties.
- LOCKROY (Ed.). Ahmed le Boucher. La Syrie et l'Egypte au xviii^e siècle. Paris 1888.
- SOPRONI. Evêque de Vratsa. Mémoires, dans le *Perioditchesko Spissanié* (Revue périodique bulgare) de Braïla. 1872.
- PAISII. Chronique, éditée par Ch. Pavlovitch. Bude 1844. Plusieurs éditions ultérieures ont paru à Sofia.
- CAUSSIN DE PERCEVAL. Précis historique de la destruction des Janissaires par le sultan Mahmoud en 1826. Paris 1830.
- LEVEL (Fr.). Die Einfälle der Türken in Krain und Istrien, Laybach 1891.
- JUCHEREAU DE SAINT-DENIS. Révolution de Constantinople. Paris 1814. 2 volumes.
- LÜDEMAN (W. von). Geschichte Griechenlands und der Türkei Dresde 1827. 4 volumes.
- VON MUENCH. Mahmud II. Sein Leben. Stuttgart 1839.
- ZINKEISEN. Geschichte des Osmanischen Reiches in Europa. Hambourg. 1840.
- JOUANNIN (S. M.). Turquie (dans l'Univers Pittoresque). Paris 1840.
- EBELING (F. W.). Geschichte des Osmanischen Reiches in Europa. Leipzig 1854.
- JOUBERT et MORNAND (F.). Tableau historique, politique et pittoresque de la Turquie et de la Russie. Paris 1854.



- RANKE (L.). Fürsten und Völker von Sud. Berlin, 1827 et 1854.
Traduit en français sous le titre : Histoire des Osmanlis.
- STURDZA (A. A. C.). Règne de Michel Sturdza, prince régnant de Moldavie (1834-1849). Paris 1907.
- LENORMANT. Turcs et Monténégrins. Paris 1866.
- BIBESCO (prince G.) D'Andrinople à Balta-Liman. Le règne de Bibesco (1843-1850). Paris 1893.
- BIBESCO (G.). Paul Kisseleff et les principautés de Valachie et de Moldavie. Paris 1841.
- REGNAULT (Elias). Histoire politique et sociale des Principautés Danubiennes. Paris 1855.
- VOUK KARADJITCH. Vie du prince Miloch. Vienne 1860.
- BÉRARD (Victor). La politique du Sultan. Paris.
— Les Affaires de Crète. Paris.
— La Macédoine. Paris 1900. Colin.
- CHOUBLIER (M.). La question d'Orient depuis le traité de Berlin. Paris 1897.
- DRANDAR. Le prince Alexandre de Battenberg. 1884.
— Les événements politiques en Bulgarie depuis 1876 jusqu'à nos jours. Paris et Bruxelles 1896.
- KERATRY (de). Mourad V, prince, sultan, prisonnier d'Etat (1840-1878), d'après des témoins de la vie. Paris 1878.
- DRIAULT (Edouard) et LHERITIER. Histoire diplomatique de la Grèce de 1921 à nos jours. Paris 1908-1923. Les Presses Universitaires de France. 5 volumes.
- MIDHAT BEY (Ali Haydar). The life of Midhat Pacha, a record of his services, political reforms, banishment and judicial murder, London 1903.
- CLICIAN (Vassif Efendi). Midhat Pacha. Paris 1909.
- DORYS (G.). Abdul Hamid intime. Paris 1901.
- FRÉMONT (P.). Abdud Hamid et son règne par un ancien fonctionnaire ottoman. Paris 1893.
- ANCEL (J.). Manuel historique de la Question d'Orient. Paris, 1926.

b) *Législation, religion, mœurs, ethnographie.*

- TAVERNIER (S. B.). Nouvelles relations de l'intérieur du Serrail du Grand Seigneur. Paris 1676.
- RICAUT. Histoire de l'état présent de l'Empire Ottoman, contenant les maximes politiques des Turcs, les principaux points de la religion mahométane, ses sectes, etc.. Traduit de l'anglais par M. Briot. Amsterdam 1670.
- PORTER. Observations sur la religion, les lois, le gouvernement et les mœurs des Turcs. Traduit de l'anglais par Bergien Claude. Londres 1769. 2 parties.
- GUER. Mœurs et usages des Turcs. Leur religion, leur gouvernement civil, militaire et politique. Paris 1576. 2 volumes.
- CASTELLAN. Mœurs, usages, costumes des Othomans et abrégé de leur histoire. Avec des éclaircissements tirés d'ouvrages orientaux et communiqués par M. Langlès. Paris 1812.



- M. DE LA CROIX. Etat général de l'Empire Ottoman. Paris 1693.
3 volumes.
- UBICINI. Lettres sur la Turquie. Paris 1846-1851. 2 volumes.
— La Turquie actuelle. Paris 1885.
- STEPHANOPOLI (Jeanne Z.). Les Iles de l'Égée. Leurs privilèges avec documents et notes statistiques. Athènes 1912.
- MEHMED RAIF. Tableau des nouveaux règlements de l'Empire Ottoman. Paris 1802.
- THORNTON. Etat actuel de la Turquie. Traduction française. Paris 1812.
- GRASSI (Alfio). Charte turque ou organisation religieuse, civile et militaire de l'Empire Ottoman, suivi de quelques réflexions sur la guerre des Turcs contre les Grecs. Paris 1826. 2 volumes.
- URQUHART. Turkey and its resources. London 1839.
- CYPRIEN ROBERT. Les Slaves de Turquie. Paris 1844.
- GEORGIADIS (Démétrius). La Turquie actuelle. Les peuples affranchis du joug ottoman et les intérêts français en Orient. Paris 1892.
- GRENVILLE-MURRAY. Les Turcs chez les Turcs. Traduit de l'anglais par Butler. Paris 1878.
- UBICINI. Les Serbes de Turquie. Paris 1865.
- PAVET DE COURTEILLE. Etat présent de l'Empire Ottoman. Paris 1876.
- BELIN. Essai sur l'histoire économique de la Turquie. Paris 1865.
— Etude sur la propriété foncière en pays musulman et particulièrement en Turquie. Paris 1862.
- ENGELHARDT. La Turquie et le Tanzimat. Paris 1882-1883.
- CHARMES (Fr.). L'avenir de la Turquie. Paris 1883.
- OFEIKOFF (Schopoff). La Macédoine aux points de vue historique, ethnographique et philologique. Philippopoli. 1888.
- KANTCHOV (Vassil), MAKEDONIA. Etnografia i Statistika. Sofia. 1900.
- TSANOF (Vladimir). Reports and letters of American Missionaries referring to the distribution of Nationalities in the former provinces of Europea Turkey (1858-1918). Sofia 1919.
- MICHOV (Nicolas). Nassélieniéto na Tourtsia i Blgaria prez xviii i xix vèkové (La population de la Turquie et de la Bulgarie aux xviii^e et xix^e siècles). Sofia 1929. 3 volumes.
- CUINET (Vital). La Turquie d'Asie (géographie administrative). Paris 1891-1900. Leroux 3 volumes.
— Syrie, Liban et Palestine. Paris 1896. Leroux.
- FRANCO (M.). Essai sur l'histoire des Israélites de l'Empire Ottoman. Paris 1897.

c) *Voyages. Géographie. Histoires locales.*

- LA BOULLAYE LE GOUZ (François de). Les voyages et observations du sieur de la Boullaye Le Gouz, gentilhomme angevin. Où sont décrites les religions, gouvernements et situations



- des Etats et Royaumes d'Italie, Grèce, Natolie, Syrie, Palestine, etc... Troyes et Paris.
- JACQUES DU CASTEL. Relation des voyages de Mr de Brèves. Paris 1628.
- GRELOT (Jos.). Relation nouvelle d'un voyage à Constantinople Enrichie de plans levez par l'auteur sur les lieux et de figures de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ville. Paris 1680.
- SAVINIAN D'ALGUIE. Les mémoires du voyage de M. le marquis de Ville au Levant, ou histoire ancienne du siège de Candie. Amsterdam. 1671.
- LE BRUN (Corneille). Voyage du Levant, c'est-à-dire dans les principaux endroits de l'Asie Mineure, dans les isles de Chio, de Rhodes, de Chypre, Egypte, Syrie, et Terre Sainte. Delft. 1700.
- MACHERAS (Léonce). Chronique de Chypre. Texte grec publié et traduit par E. Maller et G. Sathas (Publication de l'Ecole des Langues Orientales) Paris 1882. Leroux, 2 volumes.
- TAVERNIER (J. B.). Les six voyages en Turquie, en Perse, aux Indes, pendant l'espace de quarante ans, et par toutes les routes que l'on peut tenir. Paris 1724.
- OLIVIER. Voyage dans l'Empire Ottoman. Paris 1804. 2 volumes.
- LEAKE. Researches in Grece. 1814.
- LA ROQUE (Jean de). Voyage de Syrie et du Mont-Liban. Paris 1722. 2 volumes.
- TANCOIGNE (L. M.). Voyage à Smyrne, dans l'Archipel et l'île de Candie, en 1811. Suivi d'une notice sur Péra et d'une description de la marche du Sultan. Paris 1817. 2 volumes.
- FONTANIER. Voyage en Orient, entrepris par ordre du gouvernement français, de l'année 1821 à l'année 1828. Turquie d'Asie. Paris. 1829.
- JAUBERT (Amédée). Voyage en Arménie et en Perse, fait dans les années 1805 et 1806. Paris 1921.
- HENDE (lieutenant William). A voyage up the Persian Gulf and a journey overland from India to England in 1817. Containing notices of Arabia, Persia, Mesopotamia, Babylon, Bagdad, Koordistan, Armenia, Asia Minor, etc.. London 1819.
- POUQUEVILLE (Ch. H. L.). Voyage en Grèce 1826-1829. 6 volumes.
- BLANQUI. Voyage en Bulgarie. Paris 1845.
- TEULE (J. Ch.). Pensées et notes critiques extraites du journal de mes voyages dans l'Empire du Sultan de Constantinople et dans les provinces russes, géorgiennes et tartares du Caucase et dans le royaume de Perse. Paris 1842.
- CHATEAUBRIAND. Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris en allant par la Grèce et en revenant par l'Egypte, la Barbarie et l'Espagne. Paris 1811.
- LAMARTINE (A. de). Voyage en Orient. 1833.
- TEXIER (Ch.). Description de l'Asie Mineure faite par ordre du gouvernement français de 1833 à 1837 et publiée par le Ministère de l'Instruction publique. Paris 1839.



- TENYSON (Lady Lovison). Sketches in the East. London 1846.
- AMI BOUE. La Turquie d'Europe ou observation sur la géographie de cet empire. Paris 1840. 4 volumes.
- LANGLOIS (Victor). Voyage dans la Cilicie et dans les montagnes du Taurus, exécuté pendant les années 1852-1853. Paris 1864.
- KANITZ (F.). La Bulgarie Danubienne et le Balkan. Etudes de voyages (1860-1880). Edition française. Paris 1882. Hachette.
- LEGER (Louis). La Save, le Danube et les Balkans. Paris 1884. Plon.
— La Bulgarie. Paris 1885.
- LAVELAYE (E. de). En deça et au delà du Danube. Paris 1886.
- ISAMBART (E.), Orient, Grèce et Turquie d'Europe, Malte, Egypte, etc.. Paris 1878. Hachette (Guide Joanne).
— Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient. Paris 1878. Hachette (Guide Joanne).
- PERROT (G.). Souvenir d'un voyage en Asie Mineure. Paris 1864.
— L'île de Crète. Souvenirs de voyage. Paris 1867.
- BERARD (Victor). La Turquie et l'Hellénisme contemporain. 6^e édit. Paris 1911. Alcan.
- CHOISY (Aug.). L'Asie Mineure et les Turcs en 1875. Souvenirs de voyage. Paris 1876. Firmin-Didot.
- PERTUISIER (Ch.). Promenades pittoresques dans Constantinople et sur les rives du Bosphore. Paris 1815. 3 volumes.
- BELIN (A.). Histoire de la latinité de Constantinople. Paris 1894.
- ROUSSEAU. Description du Pachalik de Bagdad, suivi d'une notice historique sur les Wahabis et de quelques autres pièces relatives à l'histoire et à la littérature de l'Orient (notice sur les Yézidis).
- HUART (C.). Histoire de Bagdad dans les temps modernes. Paris 1901. Leroux.
- MAS LATRIE. Histoire de l'île de Chypre.
- BAKER (S. White). Cyprus as I saw it in 1879. London 1879.

d) *Relations extérieures. Diplomatie.*

- MARANA (J. P.). L'espion turc dans les cours des princes chrétiens ou lettres et mémoires d'un envoyé secret de la Porte dans les cours de l'Europe. Londres 1842. 7 volumes.
- STRUVE. Voyage en Krimée suivi de la relation de l'ambassade envoyée de Pétersbourg à Constantinople en 1793, publié par un jeune Russe attaché à cette ambassade, traduit de l'allemand par L. H. Delamarre. Paris 1802.
- GONTAUT-BIRON (comte Théodore de). Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron (1605-1610). Paris 1889.
- GALLAND (A.). Journal de son séjour à Constantinople (1672-1673) édité par Ch. Schefer. Paris 1881. 2 volumes.
- VANDAL (Albert). Une ambassade française en Orient sous Louis XIV. Paris 1887. Plon.
— Voyages du marquis de Nointel. Paris 1901. Plon.
- SAINT-PRIEST (le comte de). Mémoires sur l'ambassade de France en



- Turquie et sur le commerce des Français dans le Levant. Publication de l'Ecole des Langues Orientales. Paris 1877. Leroux.
- BONNEVILLE et MARSANGY (L.). Le Chevalier de Vergenne. Son ambassade à Constantinople. Paris 1894. 2 volumes.
- PAPIERS DE BOULGAKOF (1779-1798). Turquie et Pologne (Collection de la Société Impériale d'Histoire de Russie. T. XLVI).
- GROSJEAN. La mission de Sémonville à Constantinople (1792-1793). Paris 1887.
- CHARLES-ROUX. Les Echelles du Levant et de Palestine. Paris 1928. Geuthner.
- France et Afrique du Nord avant 1830. Paris 1933. Alcan.
- PINGAUD. Le commerce du Levant sous Louis XVI.
- CHARRIÈRE (E.). Négociations de la France dans le Levant (collection de documents inédits). Paris 1850. 4 volumes.
- UBICINI. La question d'Orient devant l'Europe. Paris 1854.
- AVRIL (Baron d'). Négociations relatives au traité de Berlin. Paris 1886.
- Un ancien diplomate. L'Empire Ottoman 1839-1877. L'Angleterre et la Russie dans la question d'Orient. Paris 1877. Dentu.
- DJOUVARA. Cent projets de partage de la Turquie. Paris 1917. Alcan.

e) *Organisation militaire. Guerres.*

- BEHRNHAEUER (W. F. A.). Suleiman Qanouni's Tagebuch auf seinem Feldzug nach Wien. 1599 : texte turc et traduction allemande. Vienne 1838.
- LA FEUILLADE. Journal de l'expédition du marquis de la Feuillade pour le secours de Candie. Lyon 1670.
- VALERIO. Storia della guerra di Candia (1644-1649). Trieste 1759.
- NICOLO VELLANO. La guerra cretense. Bologna 1647.
- REUNER (V. de). Wien im Jahre 1683. Geschichte der zweiter Belagerung der Stadt Wien. Wien 1883.
- CONTARINI. Istoria della guerra di Léopoldo I contra il Turco (1683-1690). Vienna 1710. 2 volumes.
- DE KERALIO. Histoire de la dernière guerre entre les Russes et les Turcs. Paris 1777. 2 volumes.
- FALCKENSKIOLD. Relation der Feldzüge der Russischen Armee gegen die Türken. 1769-1770. Leipzig 1826.
- GREIG. Journal de la campagne navale de Tchetchmé. Pétersbourg 1830.
- MARSIGLI. Etat militaire de l'Empire Ottoman, 1732.
- PETROF (Gen. A. M.). La guerre russo-turque de 1806 à 1812 (en russe). Pétersbourg 1885. 3 volumes.
- VESSIF (EFENDI). Traduit et abrégé par Caussin de Perseval sous le titre : Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes. Paris 1822.
- DE MOLTKE. Campagne des Russes dans la Turquie d'Europe pen-



- dant les années 1828 et 1829. Traduction française. Paris 1836.
- OUTSCHAKOV. Geschichte der Feldzüge in der asiatischen Türkei während der Jahre 1828 und 1829 (traduction allemande). Leipzig 1839.
- LACOSTE (L.). La Marine algérienne sous les Turcs.
- BELIN. Du régime des fiefs militaires dans l'Islamisme et particulièrement en Turquie. Paris 1870.
- TCHLEBI-ÉFENDI. Explication du Nizam î Djédid.
- LECOMTE (général). La guerre d'Orient de 1876-1877. Genève 1877-1878. 2 volumes.
- RÜSTOW (W.). Der orientalische Krieg (guerre russo-turque). Zurich 1878.
- DE PRERADOVITCH. Iz vospominaniï o rousko-touretskoï voinê (Souvenirs de la guerre russo-turque). Saint-Pétersbourg 1881.
- SCHRÖDER (G.). Der Schipka Pass im Jahre 1877.
- LAMOUCHE (Léon). L'organisation militaire de l'Empire Ottoman. Paris 1893. Baudoin.
- DOUCHY (W.). Guerre turco-grecque. Paris 1898. Chapelot.

f) *Nationalités. Insurrections.*

1. — *Albanie.*

- DUPONCET (R. P.). Histoire de Scanderbeg, roy d'Albanie. Paris 1709.
- BARLESIO. De vita, moribus, ac rebus, gestis adversus Turcos gestis Georgio Castriota. Strasbourg 1537.
- LAVARDIN (J. de). Histoires de Georges Kestriot. Paris 1621.
- PAGANEL. Histoire de Scanderbeg. 1855.
- THEOFAN (Peshkep) (L'évêque Fan Noli). Historia e Skenderbeut Boston 1921.
- CERKEZIT (K. A.). Historia e Shqipërisë. Boston 1921.
- POUQUEVILLE. Vie d'Ali-Pacha. Paris 1822.
- MANZOUR EFENDI (officier français au service d'Ali Pacha). Mémoire sur la Grèce et l'Albanie. Paris 1827.
- IORGA (N.). Brève histoire de l'Albanie et du peuple albanais. Bucarest 1919.

2. — *Egypte.*

- MENGIN (F.). Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mehemet-Ali. Paris 1823.
- DE CALDAVET et BARRAULT. Histoire de la guerre de Méhemed Ali avec la Porte. Paris 1836. 2 volumes.
- PROKESGH-OSTEN. Mehemed Ali. Vienne 1877.

3. — *Grèce et Crète.*

- KORAI. Mémoire sur l'état actuel de la civilisation dans la Grèce. Paris 1805.



- LEGRAND (E.). Documents inédits concernant Rhigas. Paris 1892.
 NIKOLOPOULOS. Essai sur la vie et les écrits de Rhigas.
 FABRE (Auguste). Histoire du siège de Missolonghi. Paris 1927.
 RAYBAUD (M.). Mémoire sur la Grèce pour servir à l'histoire de la guerre de l'Indépendance. Paris 1825.
 RAFFENEL (M. C. D.). Histoire des événements de la Grèce avec des notes critiques sur le Peloponèse et la Turquie. Paris 1824.
 SOUTZO (Al.). Histoire de la révolution grecque. Paris 1823.
 GERONIUS. Insurrection et régime de la Grèce. Traduction française de Minnsen. Paris 1862. 2 volumes.
 POUQUEVILLE. Histoire de la régénération de la Grèce (1740-1824). Bruxelles 1843.
 FAVIER (général). Orient. Paris 1840.
 DEBIDOUR. Le général Favier, sa vie et ses écrits. Paris 1892.
 ZINKEISEN. Geschichte Griechenlands. Leipzig 1832. 3 volumes.
 BALLOT (Jules). Histoire de l'insurrection crétoise. Paris 1868.

4. — Serbie.

- TAILLANDIER (Saint René). La Serbie, Kara-Georges et Miloch. Paris 1872. Didier et Co.
 RANKE (L.). Histoire de la Serbie et de la révolution serbe. Berlin 1829.
 — Die serbische révolution. Berlin 1844-1878.
 BOPPE (A.). Documents inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon. Belgrade 1888.
 NOVAKOVITCH (Stoïan). Oustanak na Dahiyé. (La révolte contre les Dahis) (1804). Belgrade 1904.
 VAKSCHITCH (Grégoire). L'Europe et la résurrection de la Serbie (1801-1834), avec une préface de I. Haumont. Paris 1903. Hachette.

IV. — PÉRIODE CONTEMPORAINE DEPUIS 1900 JUSQU'À L'ÉPOQUE ACTUELLE.

a) *Ouvrages généraux.*

- ANCEL (J.). Peuples et nations des Balkans. Paris 1926.
 AMAR (A.). Les Capitulations en Turquie, dans le Levant et en Extrême-Orient. Genève 1922.
 CHOPOV (A.). Les réformes et la protection des Chrétiens en Turquie. Paris 1904. Plon.
 CHURCHILL (Winston). La Crise Mondiale. 4 volumes. Payot, Paris 1926-1930.
 DESCHAMPS (G.). A Constantinople. Paris 1913. Calmann-Lévy.
 DRIAULT. La question d'Orient depuis ses origines jusqu'à la paix de Sèvres (1920). Paris 1926. Alcan.
 GAILLART (G.). Les Turcs et l'Europe. 1920. Chapelot.



- GHENOV (G. P.). Iztotchniat Vâpros (Polititcheska i diplomati-cheska istoria) (La question d'Orient. Histoire politique et diplomatique). Sofia 1926. 2 volumes.
- GREY (lord) of Fallodon. Mémoires (1892-1916). Payot. Paris 1927.
- LAMOUCHE (colonel). Quinze ans d'histoire balkanique. Paris 1928. Payot.
- LANSING (Robert). Mémoires. Paris 1926. Payot.
- LEBEAU (Ch. H.). Essai sur la justice en Turquie. Paris 1924.
- MACH (Richard von). Aus bewegter Balkanzzeit. Berlin 1928.
- MADOL. Ferdinand de Bulgarie. Paris 1933. Plon.
- MANDELSTAM (A.). Le sort de l'Empire Ottoman. Paris 1917. Payot.
- MAZARD (J. A.). Le régime des Capitulations en Turquie pendant la guerre de 1914. Alger 1923.
- MILLER (W.). The Ottoman Empire and its successors (1801-1927). Cambridge 1927.
- MORGENTHAU. Mémoires. Paris 1919. Payot.
- MOUKHTAR PACHA. La Turquie, l'Allemagne et l'Europe, depuis le traité de Berlin jusqu'à la guerre mondiale. Paris 1924. Berger-Levrault.
- POINCARÉ (R.). Au service de la France. II. Les Balkans en Feu. 1925. III. L'Europe sous les armes. 1926. IV. L'Union sacrée. 1927. V. L'invasion. VI. Les tranchées. VII. La guerre de siège. Paris. Plon-Nourrit.
- POMIANKOWSKI (J.). Der Zusanmenbruch des Otomanischen Reiches. Berlin 1928.
- ROLLAND. La Turquie contemporaine. Paris.
- RAMBERT (Louis). Notes et impressions de Turquie. Paris et Genève. 1926. Atar.
- ROUSSEAU. L'effort ottoman. Paris 1907.
- SAVINSKY. Recollection of a Russian Diplomat. London 1928.
- TAUBE (Baron H. de). La politique russe d'avant-guerre et la fin de l'Empire des Tsars. Paris 1928. Leroux.
- WOODS (H. Ch.). La Turquie et ses voisins. Traduit de l'anglais par J. Duroy. Paris 1911.

b) *Questions économiques.*

- ALPHAND (Hervé). Le partage et le règlement de la Dette Publique Ottomane. Paris 1928.
- BILIOTTI (Adrien). La Banque Ottomane. Paris 1909. H. Jouve.
- BLAISDELL (C.). European financial control on the Ottoman Empire. New-York 1929.
- EXPORTATEUR FRANÇAIS (revue l'). La Turquie Nouvelle, ses ressources, ses besoins, ses possibilités (n° spécial du 10 janvier 1929).
- HEIDBORN (A.). Les Finances Ottomanes. Vienne 1912.
- MONTAL (Mcsché). L'avenir économique de la Turquie Nouvelle. Paris 1924. Jouvin et Co.
- PADEL et STEEG. Législation foncière ottomane. Paris 1904. Pédone.



- ROUMANI (Adib). Essai historique et technique sur la Dette Publique Ottomane. Paris 1927. Marcel Giard.
- TASHIN MOUHIDDIN. Le système fiscal de la République Turque et la réforme financière de la loi du 17 février 1925. Paris 1930. Rousseau.
- VELAY (Du). Essai d'histoire financière de la Turquie. Paris 1903. Rousseau.

c) *La fin du règne d'Abdul Hamid. Les événements de Macédoine. La révolution jeune-turque.*

- BÉRARD (V.). La Révolution Jeune-Turque. Paris 1909.
- CHATEV (Pavel). Solounskiat atentat i zatotchénité v Fezan (L'attentat de Salonique et les déportés au Fezan). Sofia 1927.
- DORYS. Abdul Hamid intime. Paris 1901. Stock.
- FESCH (Paul). Constantinople aux derniers jours d'Abdul Hamid. Paris 1905. Rivière.
- FOCIEF (O.) (Chopov). La Justice turque et les réformes en Macédoine. Paris 1907.
- HUBKA (K. und. K. Hauptmann). Die österreichischen Offiziere in Makedonien. Wien 1910.
- IVANOFF (Jordan). La question macédonienne. Paris 1925. Gamber.
- KNIGHT (E. F.). The awakening of Turkey. A history of the turkish revolution. London 1909.
- PINON (René). L'Europe et la Jeune-Turquie. Paris 1911.
— L'Europe et l'Empire Ottoman. Paris 1913. Périn.
- RAPPOPORT (Alfred). Au pays des martyrs. Macédoine 1904-1909. Paris 1927.
- SARROU (Capitaine). La Jeune-Turquie et la Révolution. Paris 1912. Berger-Levrault.
- SEIGNEBOS (Capitaine). Turcs et Turquie. Paris 1920. Payot.
- O. R. I. M. La Macédoine et le Vilayet d'Andrinople (Mémoire de l'Organisation Intérieure). Sofia 1904.

d) *La guerre italo-turque et la guerre balkanique.*

- DROSSAS (Dem.). La Fondation de l'Alliance Balkanique. Athènes 1929.
- GUÉCHOV (I. Ev.). L'Alliance balkanique. Paris 1915. Hachette.
- HANOTAUX (G.). La guerre des Balkans et l'Europe. Paris 1914.
- HEMBERGER (A.). Illustrierte Geschichte des Balkankrieges. Wien.
- PIARRON DE MONDÉSIR (Colonel). Siège et prise d'Andrinople. Paris 1914. Chapelot.
- PUAUX (René). De Sofia à Tchataldja. Paris 1913. Périn.
- RIPERT D'ALAUZIER (Capitaine de). Sur les pas des alliés, Andrinople, Thrace, Macédoine. Paris 1914. Berger-Levrault.
- SELIM (Lieutenant). Carnet de campagne d'un officier turc. Paris 1913. Berger-Levrault.
- UN TÉMOIN. Histoire de la guerre italo-turque. 1911-1912. Paris 1912. Berger-Levrault.

c) *La guerre européenne.*

- BRÉMOND (Général A.). Le Hedjaz dans la guerre mondiale. Paris. Payot 1931.
- DJEMAL PACHA (Ahmed). Erinnerungen eines türkischen Staatsmannes. München. 1922.
- GENTIZON (Paul). Le Drame bulgare. Paris. Payot 1924.
- GUÉCHOV (IV. EV.). La Genèse de la guerre mondiale. Berne 1919.
- IZZET PACHA. Denkwürdigkeiten. Leipzig 1927.
- JASTROW (Morris). The war and the Bagdad Railway. London 1918.
- LIMAN VON SANDERS (Général). Cinq ans de Turquie (traduction française). Paris 1923. Payot.
- MONASTEREV (Capitaine de frégate de la Marine Russe). Dans la Mer Noire (1912-1920). Paris 1924. Payot.
- MUEHLMANN (Carl). Deutschland und die Türkei (1913-1914). Berlin 1929.
- PALÉOLOGUE (M.). La Russie des Tsars et la Guerre. Paris 1922. Plon et Nourrit. 3 vol.
- PECH (Edgard). Les alliés et la Turquie. Paris 1925. Presses Universitaires de France.
- PUAUX (René). Constantinople et la Question d'Orient. Paris 1920.
- SAISON (J.). D'Alsace à la Cerna. Paris 1918. Plon.
- STUERMER (D^r Harry). Deux ans de guerre à Constantinople. Paris 1917.

a) *L'expédition des Dardanelles.*

- ASHMEED-BARTLETT. La vérité sur les Dardanelles. Paris 1929. Payot.
- CHARLES-ROUX. L'expédition des Dardanelles. Paris 1920. A. Colin.
- DELAGE (Edmond). La Tragédie des Dardanelles. Paris 1931. Bernard Grasset.

b) *Arménie.*

- LEPSIUS. Deutschland und Armenien. Potsdam 1919.
- MANDELSTAM (A. N.). La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien. Paris 1925. Pédone.
- NANSEN (Fridtjof). L'Arménie et le Proche-Orient 1928.
- ORMANIEN (Mgr.-Malachia). L'Eglise arménienne. Paris 1910. Leroux.
- TURABIAN (Aram). L'éternelle victime de la diplomatie européenne (1929).

f) *La question des détroits.*

- ALI FUAD (Préface de René Pinon). La question des Détroits, son origine, son évolution, sa solution à la conférence de Lausanne. Paris 1928. Bossuet.



LAPRADELLE, EISENMANN, RENOUVIN et MIRKINE-GUETZEVITCH.
Constantinople et les Détroits. Paris 1931.

g) *La Nouvelle Turquie. Moustafa Kemal.*

- ABELOUS (Fr.). L'évolution de la Turquie dans ses rapports avec les étrangers. Paris 1928.
- ALTYNOV (Ivan). Istotchniat vâpros i Nova Tourtsia. (La question d'Orient et la Nouvelle Turquie). Sofia 1926.
- ARMSTRONG (Capitaine H. C.). Mustafa Kemal. Paris 1933. Payot.
- BÉRARD (V.). La mort de Stamboul. Paris 1913. Colin.
- CASTAIGNE (J.). Le mouvement d'émancipation de la femme musulmane en Orient. Paris 1929.
- CHAUVELOT (Robert). Où va l'Islam? Paris 1931.
- DENY. Souvenirs du Ghazi Moustafa Kemal. Paris 1927.
- DI MARZIO (Cornelis). La Turchia di Kemal. Milano 1926.
- FARRÈRE (Claude). La Turquie ressuscitée. Paris, 1930.
- FERIDOUN FIKRY. Le mouvement constitutionnel en Turquie. Paris 1929. Presses Universitaires de France.
- FRANCO (Gad). Le développement constitutionnel de la Turquie. Paris 1925. Rousseau.
- GENTIZON (Paul). Moustafa Kemal ou l'Orient en marche. Paris 1932. Bossard.
- GEORGES-GAULIS (Berthe). Le Nationalisme turc. Paris. Plon.
— Angora, Constantinople, Londres. Paris 1924. Plon.
— La Nouvelle Turquie. Paris 1924. A. Colin.
— La question turque. Paris. Berger-Levrault.
- GONTAUT BIRON (Comte E. de) et LE RÉVÉREND (L.). D'Angora à Lausanne. Paris 1924. Plon.
- KAYSER (Jacques). L'Europe et la Turquie Nouvelle. Paris 1922. Presses Universitaires de France.
- KLINGHARDT (Karl). Angora. Konstantinopel. Ringende Gewalten. Frankfurt am Mein. 1925.
- LOTI (Pierre). La mort de notre chère France en Orient. Paris 1920. Calmann-Lévy.
- MARCHAND (René). Le réveil d'une race. Paris 1927. Nouvelle Société d'Édition.
- MELIA (Jean). Mustapha Kemal. Paris 1929. Fasquelle.
- MOUSTAFÀ KEMAL. Natic (Discours). Texte turc. Angora 1927. Traduction allemande. 2 volumes. I. Der Weg zur Freiheit (1919-1920). II. Die neue Türkei (1920-1927). Leipzig 1928.
- PAVLOVA (Nélie). Au Pays du Ghazi. Paris 1930. Edition de la Revue Mondiale.
- PERNOT (Maurice). La Question Turque. Paris 1923. Bernard Grasset.
— En Asie Mineure. Paris. Hachette.
— Balkans nouveaux. Paris 1929.
- PITTARD. Le visage nouveau de la Turquie. Paris 1931. Société d'éditions géographiques et coloniales.
- RIZA NOUR. L'épopée turque. Alexandrie, 1928.

- ROGER (Noëlle). Préface de G. Hanotaux. La Turquie du Ghazi. Paris 1930. Fasquelle.
- SAID HIKMET. De l'Empire Ottoman à la République Turque. Lille 1926.
- SCHAEFER (Gerhardt). Der Balkan und seine wirtschaftliche Kräfte. Stuttgart. 1930.
- SCHICKLIN (Jean). L'aube de la Turquie Nouvelle. Paris 1922. Berger-Levrault.
- WAUGH (Sir Telford). Turkey, yesterday, to day and to morrow. London, 1930.
- ZIEMKE. Die Neue Türkei. Berlin et Leipzig. 1930.
- ZINGARELLI (Italo). Der Gross Balkan. Wien 1928.

V. — DOCUMENTS.

a) *Statistique et Législation.*

SALNAMÉ İ DEVLET İ OSMANİÉ (Annuaire officiel de l'Empire Ottoman). Istanbul.

Publié chaque année jusqu'en 1908.

SALNAMÉ İ ASKERİ İ OSMANİ (Annuaire militaire). Istanbul. Publication annuelle.

Des annuaires étaient également publiés plus ou moins régulièrement par les différents vilayets, tout au moins par ceux d'Europe.

Certains d'entre eux, comme ceux du vilayet d'Andrinople, étaient très développés.

TURKIYE CÜMHURİYETİ DEVLET YILLIGI (Annuaire officiel de la République Turque).

Istanbul 1929-1930 (en caractères latins).

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA TURQUIE. 1^{er} volume. Angora 1928.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE LA TURQUIE au 28 octobre 1927. Angora 1928.

RECENSEMENT INDUSTRIEL. Angora 1928.

RECENSEMENT AGRICOLE. Angora 1928.

ANNUAIRES ÉTRANGERS DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE DE PARIS. Lois promulguées en Turquie de 1924 à 1929.

Paris 1927 à 1932. Le volume des lois de 1924 contient la traduction de la Constitution.

BULLETINS MENSUELS DE LA SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE DE PARIS.

N^o de juillet-septembre 1927. Le nouveau Code civil turc.

N^o de juillet-décembre 1932. La législation et la codification de la République Turque.

S. S. BOBTCHEV. La constitution de la République Turque. Sofia.

b) *Documents diplomatiques.*

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS (Livres Jaunes).
Affaires de Roumélie et de Crète. 1885-1886.



- Affaires arméniennes. Projets de réformes dans l'Empire Ottoman. 1893-1897.
- Affaires d'Orient. Affaires de Crète. Juin 1894-février 1897.
- Affaires d'Orient. Négociations pour le traité gréco-turc. Mai-décembre 1897.
- Affaires de Turquie. 1900-1901.
- Affaires de Macédoine. 1903-1906.
- Affaires Balkaniques (1912-1914). 3 volumes.
- Conférence de Lausanne. (21 novembre 1922-4 juin 1923). 2 volumes.
- LIVRES BLEUS ET BLANCS (anglais).
- Turkey. 1903-1904-1905-1906-1907.
- Proposals by His Majesty's Government for Reforms in Macedonia.
- DIPLOMATIC DOCUMENTS RELATING TO THE OUTBREAK OF THE EUROPEAN WAR. London 1915.
- MESOPOTAMIA COMMISSION, to inquire the operations in Mesopotamia. 1917.
- DARDANELLES COMMISSION. 1917.
- DOCUMENTS DIPLOMATIQUES ROUMAINS (Livres verts).
- Les événements de Macédoine 1904-1905.
- Les événements de la Péninsule Balkanique (septembre 1912-août 1913).
- DOCUMENTS DIPLOMATIQUES BULGARES (Livres Oranges).
- Diplomatitcheski dokoumenti po namessanié na Blgaria v Evropeïskata Voïna (Documents diplomatiques relatifs à l'intervention de la Bulgarie dans la guerre européenne). 1913-1919. Sofia 1920. 2 vol.
- DOCUMENTS FRANÇAIS SUR LES ORIGINES DE LA GUERRE 1914-1918. (Publiés par le Ministère des Affaires Etrangères. Edités par l'Europe Nouvelle).

Volumes parus :

- 1^{re} Série. Tome II (1^{er} juillet 1875-31 décembre 1879).
- 2^e Série. Tome IV. La Macédoine et Bagdad (1903-1904).
- 3^e Série. Tome V (5 décembre 1912-14 mars 1913).
- 3^e Série. Tome VI (15 mars-30 mai 1913).

c) *Divers.*

- Dossiers de l'Europe Nouvelle.
- Les affaires extérieures de la Turquie. Paris 1928.
- La Turquie, le règlement de la Paix et la Société des Nations. Paris 1928.
- La jeune République Turque. Paris 1928.
- CONGRÈS DE LA PAIX. Volume II. Traité de Sèvres. Paris 1920. Imp. Nat.
- OBSERVATIONS PRÉSENTÉES PAR LA DÉLÉGATION OTTOMANE à la Conférence de la Paix. 25 juin 1920.
- CONFÉRENCE DE LAUSANNE. Traité de paix. Convention des Détroits. Paris 1923. Imp. Nat.
- FRONTIÈRES DE LA TURQUIE ET DE L'IRAK. Traité entre la Grande-

Bretagne et la Turquie. Signé à Bagdad, le 13 janvier 1926. Edition de la Société des Nations. Genève 1926.

KESSIAKOV (B. D.). Prinos kám diplomaticheska istoria na Blgaria. (Complément à l'histoire diplomatique de la Bulgarie). 1878-1926 (textes des traités). Sofia 1925.

PRIBRAM. Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie. (1870-1914). Traduit par C. Jordan. Paris 1923. Costes.

SAVADJIAN (Leon). Bibliographie balkanique. 1931 et 1932. Paris. Rédaction de la Revue des Balkans, 71, rue de Rennes. VI^e.

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE. Dictionnaire diplomatique, Paris 1933. 2 vol. Voir l'article *Turquie* et les notices. *Berlin* (congrès de), *Capitulations*, *Détroits*, *Lausanne* (traité de), *Paris* (traité de), *Sèvres* (traité de). Une abondante bibliographie suit chaque notice.





NOMS TURCS ACTUELS DES VILLES

Nous avons employé, au cours de cette Histoire, pour les villes turques, les noms traditionnellement connus. Mais comme, à présent, on tend de plus en plus à adopter les dénominations locales dont quelques-unes sont de nouvelle invention, il nous a paru utile de donner ici ceux des noms actuellement officiels qui diffèrent sensiblement de ceux anciennement usités en Europe.

Nous avons pour cela respecté, autant que possible, la nouvelle orthographe turque. Rappelons à ce sujet que *u* se prononce toujours *ou*; *ö* et *ü* *eu* et *u* (comme en allemand); *i* sans point a un son sourd voisin de *e* dans *me, te, de*.

C, représente *dj, ç, tch*; *g* est toujours dur, mais disparaît quelquefois dans la prononciation, par exemple : *Beyoglu* (Péra) = *Bey ohlu*; *s* est toujours dur, *ş* représente *ch*.

ADALAR, les Iles des Princes. On dit aussi KIZIL ADALAR, les Iles Rouges.

ALAŞEHİR, Philadelphie, en Anatolie.

AMASYA, Amassia.

ANKARA, Angora.

ANTALYA, Adalia.

*BAKIRKÖY¹, Makrikeuf.

BANDIRMA, Panderma.

BERGAMA, Pergame.

BEOĞLU, Péra, faubourg européen de Constantinople.

BOZCAADA, Ténédos (Ile).

BURGAZ ADASI, Antigoni, l'une des Iles des Princes.

BURSA, Brousse.

BÜYÜK ADA, Prinkipo, la plus grande des Iles des Princes.

ÇANAKKALE, Dardanelles.

EDİRNE, Andrinople.

EREGLI, Héraclée.

ERZINCAN, Erzindjan.

ERZURUM, Erzéroum.

GELIBOLI, Gallipoli.

GİRESUN, Kerassonde.

HEYBELİ ADA, Khalki (une des Iles des Princes).

İÇEL, Sélefké.

İMROS, Imbros (Ile).

*İSTANBUL, Constantinople. Avant la guerre européenne, le nom de STAMBOUL, corruption occidentale de İSTANBUL s'appliquait seulement

1. L'astérisque désigne les noms nouvellement donnés à des localités dont les anciennes dénominations n'étaient pas suffisamment turques.

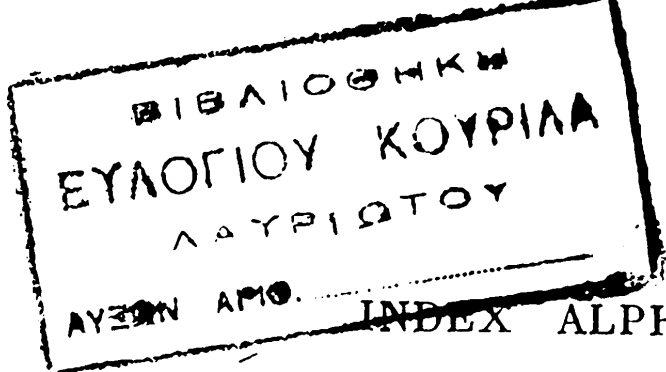
au vieux quartier, principalement turc, compris entre la Corne d'Or et la Mer de Marmara.

L'ensemble de la ville était ordinairement désigné par le nom arabo-persan DER I SEADET, porte de la félicité¹. Maintenant le mot ISTANBUL a été accepté officiellement pour désigner l'agglomération entière.

- IZMIR, Smyrne.
 KADIKÖY, Chalcédoine, faubourg asiatique de Constantinople.
 KASTAMONU, Kastamouni.
 KAYSERI, Kaissarié, Césarée.
 KENALI, Proti, une des Iles des Princes.
 *KIRKLARELI, Kyrkilissé (bulg. Lozengrad).
 KIZIL ADALAR, les Iles des Princes.
 KOCAELI, nom du kaza dont IZMIT est le chef-lieu.
 KONYA, Konia.
 KUŞADASI, Ephèse.
 KÜTAHYA, Kutala.
 MALKARA, Malgara.
 MANISSA, Magnésie.
 MERSIFON, Marsivan.
 MERSIN, Mersina, Mersine.
 *MUSTAFA KEMAL PAŞA, Kirmasti (vilayet de Brousse).
 SAMSUN, Samsoun.
 ŞARKÖY, Peristassi.
 TARSUS, Tarse.
 TEKIRDAG, Rodosto.
 TRABZON, Trébizonde.
 USKŪDAR, Scutari, faubourg asiatique de Constantinople.
 *YEŞİL KÖY, San Stefano.

1. Sur certaines pièces de monnaie, on lisait *Konstantinié*.





INDEX ALPHABÉTIQUE

A

	Pages
ABDUL AZIZ, sultan (1861-1876)	294-312
ABDUL HAMID I ^{er} , sultan (1773-1787)	117-143
ABDUL HAMID II, sultan (1876-1909)	311-336
— détroné (1909)	336
— mort (1918)	369, note
ABDUL-MEDJID, sultan (1839-1861)	264-293
ABDUL-MEDJID, khalife (1923)	379-380
AHMED I (1603-1617), AHMED II, AHMED III (1703-1730)	117-118-122-127
AHMED-MOUHTAR, maréchal, grand-vizir	342-347
Akerman (convention d') (1826)	227-254-55
Aklché, petite monnaie. Voy. <i>aspre</i> .	
Alger (prise d') par l'armée française (1830)	262
ALI DE TEPELEN, chef albanais (1796-1822)	209-212
Allemagne (alliance avec l') (1914)	359
Andrinople, deuxième capitale de l'Empire	26
— (traité d') (1829)	227-228-245-246
— (siège et prise d') par les Bulgares (1913)	351
— (reprise d') par les Turcs (1913)	354
Angora (bataille d') ou bataille de Timour (Tamerlan) (1402)	36-37
— Siège de la Grande Assemblée Nationale (1920)	371
— (Accord d') négocié par M. Franklin Bouillon (1926)	378
— Capitale de la République Turque	383
Arménie (massacre d') et de Constantinople (1891-1896)	319-20-21
Arméniens (massacres et mauvais traitement pendant la guerre européenne)	365
Aspre (turc, Aklché) petite monnaie valant le tiers d'un <i>para</i> , 1/120 de piastre.	184, note
Assemblée Nationale (Grande) à Angora (1920-1921)	371-375
— d'après la Constitution définitive.	383-384
Avares, peuple de race turque.	11-12
Avril (Insurrection bulgare d') (1876)	311

B

Bagdad (Chemin de fer de)	323-324
BAJAZET, voy. BAYEZID.	
Balkaniques (guerres) (1912-1913)	342-343
Balta-Liman (traité de) (1849)	270
Banque impériale ottomane (B. I. O.)	325-26-27
BARBEROUSSE (KHAIR ED DIN BARBAROS) corsaire et grand-amiral turc	106-107
BAYEZID I ^{er} , sultan, surnommé <i>Yıldırım</i> (la foudre) (1389-1403)	30-37
BAYEZID II, sultan (1481-1512)	79-84
Belgrade, Prise par les Turcs en 1524.	95
— Evacuation de la citadelle.	236
— (traité de) (1739)	128-129
Berat, Lettre patente, diplôme d'investiture.	192
Berlin (Congrès et traité de) (1878)	316-317
Bey (primitivement <i>Beg</i>) seigneur, chef, titre honorifique donné aux officiers supérieurs et fonctionnaires de rang équivalent.	178
Beyler Beyi, gouverneur général.	178

<i>Bogomiles</i> , hérétiques chrétiens, en Bulgarie et en Bosnie	68
<i>Bosnie</i> , Conquête par les Turcs (1463).	68
— Insurrection (1877).	319
— Occupée et administrée par l'Autriche-Hongrie (1878) . . .	316-317
— Annexée par l'Autriche-Hongrie (1908).	339
<i>BOTSARIS</i> (MARKO), Chef des insurgés grecs.	233, 236
<i>Boulair</i> , lignes fortifiées barrant la presqu'île de Gallipoli. Combat en 1913.	351
<i>Bounar-Hissar</i> (bataille de) (1912).	347
<i>BRANKOVITCH</i> (Georges), despote de Serbie	68
<i>Brousse</i> , première capitale ottomane (1326)	21
<i>Bucarest</i> (traité de) (1812).	223, 249
<i>Bucovine</i> , cédée à l'Autriche en 1775.	130
<i>Bulgares</i> primitifs, probablement de race turque.	11
<i>Bulgares</i> (insurrections).	301-304
<i>Bulgarie</i> (La Grande) de San-Stéfano.	314-316
— La principauté, d'après le traité de Berlin.	316-317
— Proclamation de l'indépendance (1908).	338 339

C

<i>Capitulations</i>	106-110-113-128-147-149-154-160-203-252-253
— (abolition définitive).	381
<i>CAPODISTRIAS</i> (comte Jean), premier président de la Grèce. . . .	232-243-44
<i>Carlowitz</i> (paix de) (1699).	126-127
<i>CATHERINE II</i> , Impératrice de Russie.	138, 144
<i>Cheikhul Islam</i>	186-187
<i>Chemins de fer</i>	322-324-389-390
<i>Cher'i</i> , droit canonique musulman	187
<i>CHICHMAN</i> (Jean), roi des Bulgares.	27-31
<i>Chio</i> (massacre de) (1822).	234
<i>Chipka</i> (combats de) (1877).	313-314
<i>CHUKRI PACHA</i> , défenseur d'Andrinople.	2351-35
<i>Chypre</i> (conquête de l'île par les Turcs) (1569-1571).	130
— (convention avec l'Angleterre) (1878).	316
<i>CONSTANTIN XI. DRAGASES</i> : dernier empereur d'Orient	43-64
<i>Constantinople</i> (Siège et prise de) (1453).	49-64
— Traités avec la Russie (1720 et 1724).	136-137
— (Conférence de) (1876-77).	312-313
— (Traité de) avec la Bulgarie (1913).	355
— (Traité de) avec la Bulgarie (1915).	364
<i>Constitution ottomane</i> de 1876.	113
— (rétablissement de la) (1908).	335
— définitive (1923).	383-384
<i>CORVIN</i> (Mathias), roi de Hongrie	72
<i>Crète</i> (conquête de la) (1646-1669)	131-132
— (troubles, insurrections) (1866-1893)	297-300-321
<i>Crimée</i> (Guerre de) (1864-1866)	272
<i>Crimée</i> (Tatars de). Voy. Tatars.	

D

<i>Dardanelles</i> (Opérations dans les) (1915)	362
<i>Détroits</i> (Convention des) (1841).	218-261-268
— La question des Détroits à la Conférence de Lausanne (1922-1923).	381
<i>Dette publique ottomane</i> (D. P. O.)	326-327
<i>DJAGATAI</i> , fils de Djingouiz-Khan. A donné son nom à la langue turque orientale.	14-15
<i>DJEM</i> , fils cadet de Mehmed II, prétendant au trône (1481-1495). . . .	77-80
<i>DJEMAL</i> , Pacha (1908-1920).	356-358-361-362-367





	Pages
DIBITCH Zabalkanski, général russe.	267
<i>Dime</i> (euchur), impôt sur les produits agricoles.	185
<i>Divan</i> , conseil.	170-177
DJUNEID, vassal rebelle.	39-41
<i>Domokos</i> (en Thessalie). Victoire des Turcs sur les Grecs (1897).	321
<i>Doumlou Pounar</i> (Bataille de) en Anatolie (1922).	371, 378
<i>Druses</i> (peuple de Syrie)	268
— Insurrection du Haouran (1912).	342
E	
<i>Echelles du Levant</i> , Ports de l'Empire ottoman, par lesquels se faisait le commerce avec l'Occident.	160-165
<i>Egypte</i> , conquise par les Turcs (1516-1517)	87-88
— occupée par l'Angleterre	319
ENVER bey, puis pacha, chef du mouvement jeune-turc.	335, 341
— Ministre de la guerre.	350, 358
ERTHOGROUL, chef turc, père d'Osman, le fondateur de la dynastie ottomane.	16-17
ETIENNE LE GRAND (Stefan cel Mare), prince de Moldavie	69, 71
<i>Exarchat bulgare</i> (1870).	303-304
<i>Eyalet</i> , province.	179
F	
FERID PACHA (Damad), grand-vizir	369
FETHI bey, ambassadeur, essaie de fonder un parti libéral.	388
<i>Fetva</i> , consultation juridico-religieuse, donnée par un Mufti	186-188
G	
<i>Gagaouzi</i> , chrétiens de langue turque sur le littoral de la Mer Noire et de la Mer Egée	24
<i>Galata</i> , faubourg de Constantinople, ayant formé une colonie génoise privilégiée	64-66
GIUSTINIANI, capitaine génois, principal défenseur de Constantinople.	53-62
GOURKO, général russe.	313-314
<i>Gourouch</i> , piastre (voy. ce mot).	
<i>Gréco-Turque</i> (guerre) (1897).	321
<i>Grecque</i> (insurrection) (1821-1832)	230-247
<i>Gul-Hané</i> (Hatt i chérif de) (1839).	265-266
H	
HAKKI PACHA, grand-vizir	358
<i>Hall</i> , écriture, <i>Hall t chérif</i> , <i>Hall t humaïoun</i> rescrit, proclamation.	176
— Hatt i chérif de Gul-hané (1839).	265-266
— Hatt i humaïoun de 1856.	287-289
<i>Hedjaz</i> (chemin de fer du).	324
<i>Hetairie</i> , société préparant l'insurrection grecque	232
HILMI PACHA (HUSSEIN), inspecteur général des Trois Vilayets (1903-1909)	333
HISMET PACHA, premier ministre	392
<i>Hounkiar Iskéllessi</i> (traité de) (1833)	215
<i>Huns</i> , leur parenté avec les Turcs	10
HUNYAD (Jean de), en hongrois HUNYADI JANOS; noble hongrois ayant longtemps combattu les Turcs.	44-46-65-67



I

	Pages
<i>Jassi</i> (paix de), avec la Russie (1792).	146
IBRAHIM, fils de Mehmed Ali. Son intervention en Morée	237-244
<i>Ilin-Den</i> (Saint-Elie), Grande insurrection bulgare en Macédoine (1903).	332
<i>Imam</i> , Minitre du culte musulman	189
<i>In Eunu</i> , Victoire turque en Asie Mineure (1921).	374
<i>Insurrection serbe</i> (1803-1830).	220-229
— <i>grecque</i> (1821-1832).	230-247
Insurrections bulgares. Voy. <i>Avril, Ilin Den</i> .	
IPSILANTI (Alexandre), promoteur de l'insurrection grecque en Roumanie (1821).	232-238
IZZET-PACHA, Ministre de la Guerre (1913-1914)	356-353

J

<i>Janissaires</i> , Création par Orkhan, recrutement, organisation. 25, 115-194-195	
— (massacres des)	250-252
<i>Jeunes-Turcs</i> (mouvement des) et révolution de Juillet 1908.	335

K

<i>Kadi</i> , juge de droit musulman.	187
KANARIS, chef de corsaires grecs.	236
<i>Kapoudan-Pacha</i> , grand-amiral	180
KARA-GEORGES, chef de la première insurrection serbe (1803-1813).	220-224-226
<i>Karamanie</i> . Principauté d'Anatolie qui résista longtemps aux sultans ottomans.	75
KASTRIOTA (Georges). Voir SKANDER BEG.	
<i>Kaza</i> , circonscription judiciaire et administrative. Arrondissement.	179, 187
<i>Kazi Askier</i> . Primitivement, juge de l'armée ensuite juge d'appel des tribunaux musulmans.	187
KEUPRULU. Famille qui donna presque sans interruption des grands-vizirs de 1656 à 1710.	119-120
KHAIR ED DIN BARBAROS, voy. BARBEROUSSE.	
<i>Khalife</i> , lieutenant du Prophète, Le khalifat a été cédé en 1517 à Selim I ^{er} , par le dernier khalif abasside	88
— Il a été aboli le 4 mars 23.	380
<i>Kharatch</i> , impôt de capitation payé par les non-musulmans.	178, 184
<i>Khazars</i> , peuple de race turque, au Nord de la Mer Noire.	12
KIAMIL PACHA, grand-vizir.	347
<i>Kirdjalis</i> , brigands organisés.	199
<i>Kossovo</i> (bataille de) (1389), deuxième bataille (1448).	27-28-47
<i>Koumanes</i> , peuple de race turque fixé en Hongrie et assimilé.	12
<i>Koumanovo</i> (bataille de) (1912)	347
<i>Koul el Amara</i> , Place de Mésopotamie où les Anglais ont été assiégés	368
<i>Kroia</i> , capitale de l'Albanie, à l'époque de Skander beg.	72-76
<i>Kulchuk-Kainardji</i> (traité de) (1774)	139-142

L

<i>Lausanne</i> (conférence et traité de) (1922-1923).	379-381
LAZARE, roi de Serbie.	27-28
<i>Lepante</i> (bataille de) (1571)	131
<i>Liban</i> (troubles du) (1845, 1860).	268, 290 292
— Expédition française. Statut organique (1860).	292
LIMAN VON SANDERS (Général).	357-358, 367-368



	Pages
<i>Londres</i> (Conférence et traité de) (1827-1830)	243, 246
— Conférence de la paix et traité (1913).	349, 353
<i>Lulé-Bourgas</i> (bataille de) (1912).	347
M	
MAHMOUD I ^{er} , sultan (1731-1754)	127-128
MAHMOUD II, sultan (1808-1839).	207-216-263
MAHMOUD CHEVKET Pacha, Maréchal, Grand-Vizir.	336-342-346-350
— assassiné (1913)	356
MAHMOUD MOUHAR, général.	347
MAHOMET. Pour les sultans auxquels certains auteurs donnent ce nom, voy. MEHMED.	
MAISON (général). Commande l'expédition française en Morée	244
<i>Maronites</i> . Habitants chrétiens du Liban	268
<i>Medressé</i> , école de théologie musulmane; plur. <i>médaris</i>	190
<i>Mehkémé</i> , tribunal; plur. <i>méhakim</i>	187
MEHMED I ^{er} , surnommé TCHÉLÉBI (seigneur) sultan (1413-1421).	37-41
MEHMED II, FATIH (Le Conquérant) (1451-1481)	47-78
MEHMED III (1596-1608).	117
MEHMED IV (1648-1687).	117-122-135
MEHMED V, Réchad (1909-1918).	336-369
MEHMED VI, Valid ed Din (1918).	369
MEHMED ALI, obtient l'autonomie de l'Égypte (1804-1841)	212-218
MIDHAT PACHA, gouverneur de la Bulgarie (vilayet du Danube), grand-vizir	292-306-311
MILOCH OBRÉNOVITCH, reprend l'insurrection serbe et se fait reconnaître comme prince héréditaire (1815-1860)	225-227
MIRCEA, prince de Valachie.	31-47
<i>Missolonghi</i> (siège de) (1822-1826).	236-240
<i>Mohacs</i> (Hongrie). Victoire décisive des Turcs en 1526	96
<i>Molla</i> , juge musulman des villes principales.	187
<i>Montenegro</i> . Conflits avec la Turquie en 1852, 1858, 1862	292-93-95
<i>Morée</i> (expédition française en) (1828)	344
<i>Mossoul</i> (question de) (1925-1926)	382
<i>Moudania</i> (armistice de) (1922)	379
<i>Moudros</i> (armistice de) (1918)	367
<i>Mouharrem</i> (Décret de) organisant le service de la Dette Ottomane.	325 326
MOURAD I ^{er} , sultan (1359-1389).	24-30
MOURAD II (1421-1451).	41-47
MOURAD III (1574-1595).	117
MOURAD IV (1623-1640)	150
MOURAD V (1876).	311
MOUSTAFÀ I ^{er} (1617-1622)	117
MOUSTAFÀ II (1703).	117-126-139
MOUSTAFÀ III (1757-1773)	117
MOUSTAFÀ IV (1808)	206-209
MOUSTAFÀ KEMAL (Ghazi), général, chef de la résistance turque après la guerre, président de la République	364-367-370-386-391
<i>Muflî</i> , dignitaire religieux et juridique qui délivre les <i>fetva</i> (consultations servant de base aux décisions des juges)	186-188
<i>Mürzsteg</i> (accords de) pour l'intervention des Puissances en Macédoine (1903).	332-333

N

<i>Navarin</i> , bataille navale (1827)	242-243
NAZIM Pacha, Maréchal, Ministre de la Guerre.	346, 350
<i>Nicopolis</i> (bataille de) (1396)	32
<i>Nogai</i> , peuple tatar, établi en Crimée et au Nord de la Mer Noire	12
NOINTEL (marquis de), Ambassadeur de France (1670)	152-155



O

	Pages
<i>Oïgours</i> , fraction des Turcs primitifs	14
<i>Organisation intérieure révolutionnaire, macédono-andrinopolitaine</i> (1893).	322-331
ORKHAN, sultan. Prend pied en Europe (1326-1359).	21-28
OSMAN, fondateur de l'Empire Ottoman (1288-1326)	16-25
OSMAN II (1618-1623)	111
OSMAN PACHA, défenseur de Plevna (1877)	314
<i>Ouchy</i> (traité d') avec l'Italie (1912)	341
<i>Ouralo-Altaiques</i> (peuples).	9

P

<i>Pacha</i> . Autrefois gouverneur, commandant. Actuellement titre honorifique donné aux officiers généraux et aux plus hauts fonctionnaires civils	178
<i>Padichah</i> , titre officiel des souverains ottomans.	168
<i>Palestine</i> (Campagne des Anglais en) (1917)	366
<i>Para</i> , petite monnaie, 1/40 de la piastre.	184
<i>Paris</i> (Congrès et traité de) (1856)	279-285
— (Convention de) pour l'organisation des Principautés Danubiennes	285-287
<i>Passarowitz</i> (traité de) (1718)	127-128
PAZVAN OGHLOU, chef turc révolté, à Vidin (1795-1807).	200-201
<i>Petchènègues</i> , peuple de race turque	12
<i>Phanariotes</i> . Grecs notables du quartier du Phanar, à Constantinople, parmi lesquels on choisissait les princes de Valachie et de Moldavie.	145-146
<i>Pharsale</i> (Thessalie). Victoire des Turcs sur les Grecs (1897).	321
<i>Piastre</i> (gourouch) unité monétaire dont la valeur a varié de 3 fr. à 0 fr. 22. Divisée en 40 paras et 120 asprès (aktché).	184, note
<i>Pleona</i> (<i>Pléven</i>) (siège de)	313-314
<i>Population de la Turquie</i> (recensement de 1927)	384
<i>Porle</i> (La Sublime).	176
<i>Principautés Roumaines</i> (voir aussi <i>Roumanie</i>).	140-287
<i>Prut</i> (Paix du) (1711)	135

R

<i>Rhodes</i> (Ile de). Possession des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Attaquée en 1453 par Mehmed II	77
— Assiégée et prise par Suléiman I (1522).	93-94
<i>Roum</i> (Sultanat de) en Asie Mineure.	15
<i>Roumanie</i> . Union des Principautés. Prince étranger	296-297
<i>Roumélie Orientale</i> . Créée par le Traité de Berlin. S'unit à la Bulgarie.	316-318
<i>Russo-Turque</i> (guerre) de 1877-1878	313-316

S

SAID HALIM, Ministre des Affaires Étrangères.	351
— Grand-Vizir.	356
<i>Saint-Golthard</i> (bataille de) (1663)	122-123
<i>Sakaria</i> (bataille du) (1921).	375
<i>Samos</i> (Ile). Statut autonome	247
<i>Sandjak</i> , drapeau; titre d'une division administrative.	19-177-178
<i>San-Slefano</i> (préliminaires de) (1878).	314-316
<i>Sari-Kamich</i> (bataille de). Russie du Caucase	362
SAVARY DE BRÈVES. Ambassadeur à Constantinople (1604).	147-149
SAVOV (Général Michel). Commandant en Chef des Armées bulgares contre les Turcs (1912-1913)	347-348



Pages

<i>Sébastopol</i> (siège de) (1854-1855)	278
SELDJOUK, chef turc, fondateur de la dynastie des Seldjoukides.	15
SELIM I (1512-1520). Conquiert la Syrie et l'Égypte et acquiert le khalifat	84-89
SELIM II (1566-1574).	117-121-130
SELIM III (1787-1808)	143, 159, 198, 207
Serbie, conquise par les Turcs (1459)	67-68
— Insurrections serbes 1803-1830.	218-229
— Affaire des forteresses.	295-296
Sèvres (traité de) (1920).	373
Sipahi, homme d'armes, possesseur d'un fief nommé <i>Sipahilik</i>	29-179-196
Sivas (congrès de) (1920)	371
SKANDER-BEG (Georges Kastrioti, surnommé). Prince d'Albanie (1404-1467)	72-74
<i>Smyrne</i> . Débarquement des Grecs	370
SOLIMAN, voyez SULÉIMAN.	
Suez (expédition contre le canal de)	362
SULÉIMAN EL KANOUNI (Soliman le Magnifique), 1520-1566.	90-115
<i>Sul Oglou</i> ou <i>Seliolou</i> (bataille de) (1912).	347
Sultanat (suppression du), 1922	379
<i>Svichtov</i> (paix de), 1791.	129-130
<i>Szalankamèn</i> (bataille de) en Hongrie (1691).	126
<i>Szigetvar</i> , place de Hongrie, assiégée et prise par les Turcs en 1566.	101-102

T

TALAAAT BEY, l'un des fondateurs du Comité Union et Progrès.	355-356
TAMERLAN, voy. TIMOUR-LENK.	
<i>Tanzimat</i> (les Réformes)	264-310
Tatars, peuples de race turque. Fondent au nord de la Mer Noire et en Crimée un khanat qui accepta la suzeraineté de la Turquie	139-140-144
<i>Tchataldja</i> . Attaques des lignes de Tchataldja (1912).	347
<i>Tchechmé</i> (bataille navale de) (1771).	138
TEVFIK ROUCHDI bey, Ministre des Affaires Étrangères.	391-392
<i>Timar</i> , fief militaire	179
TIMOUR-LENK (<i>Tamerlan</i>). Souverain mongol	35-38
<i>Timour Mouharébéssi</i> , bataille de Timour ou d'Angora (1402).	36-37
TOTT (baron de)..	138-163-164
<i>Tough</i> , queue de cheval portée au bout d'une lance. Insigne de commandement	19-178
<i>Toughra</i> , signature du sultan	29-176
<i>Tou Kiouté</i> , nom donné aux Turcs par les anciens Chinois	13
<i>Touran</i> , région au nord de la Perse, par opposition à l' <i>Iran</i> (Perse).	9
<i>Touraniens</i> (peuples). Expression sous laquelle on réunit les peuples ougro-finnois et turco-tatares	9
<i>Traités de Commerce</i> . Remplacent les Capitulations.	253-309
<i>Trébizonde</i> (État grec de). Conquis par les Turcs (1461).	74-75
<i>Tripoli</i> (campagne italienne et conquête de).	340-341
<i>Tunis</i> . Soumis définitivement aux Turcs (1574)	131
— Établissement du protectorat français (1881)	319
<i>Turcs</i> . Origine et parenté des Turcs	13
<i>Turkestan</i> , <i>Turkistan</i> , berceau du peuple turc. Région de l'Asie Centrale, appartenant à la Russie et à la Chine	13

U

<i>Ulema</i> , théologiens musulmans.	185
<i>Union et Progrès</i> (comité).	332-335



Pages

	Pages
- <i>Vakouf</i> (pl. <i>evkaf</i>) bien consacré aux fondations pieuses musulmanes	186
<i>Varna</i> (bataille de), 1444	43-46
<i>Vasvar</i> (traité de) (1663)	123
<i>Vienne</i> , 1 ^{er} siège par les Turcs (1529)	98-99
— 2 ^e siège par les Turcs (1683)	123-124
<i>Vienne</i> . Conférence de (1853-1856)	276-279
<i>Vilayet</i> , gouvernement général, actuellement, département (remplace les anciens sandjaks)	384
VILLENEUVE (marquis de), ambassadeur de France	128-156
<i>Vizir</i> , exactement <i>Vézir</i> , ministre, conseiller	24
<i>Grand-Vizir</i>	174
VLAD IV-DRACUL, prince de Valachie	69-74
VLADISLAV, roi de Pologne, commande les armées chrétiennes devant Varna (1444)	43-46

Υ

<i>Yémèn</i> , région d'Arabie. Insurrection en 1912.	342
---	-----

Z

<i>Ziamet</i> . Fief militaire	179
<i>Zsitavorok</i> (traité de) (1606)	121-122





TABLE DES CARTES

	Pages
L'Empire Ottoman dans sa plus grande étendue au xvi ^e siècle	104-105
Les limites septentrionales de l'Empire Ottoman au xvi ^e et au xviii ^e siècles	125
Les délimitations des préliminaires de San-Stéfano et du traité de Berlin	315
La Turquie d'Europe de 1800 à 1913.	328-329
La Turquie actuelle.	376-377

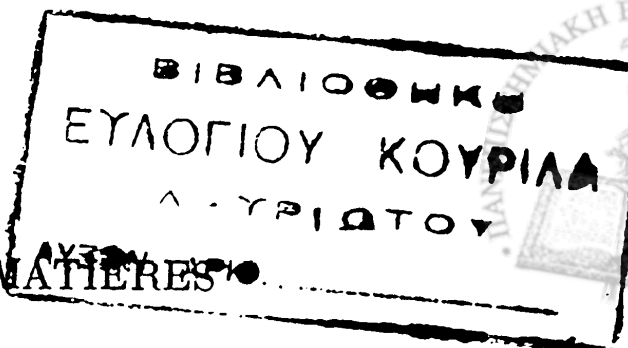


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	5
CHAPITRE PREMIER. — L'ORIGINE DES TURCS ET LEUR ÉTABLISSEMENT EN ASIE MINEURE. Les peuples turco-tatars du Nord-Est. — Le Turkestan. — Les Oïgours. — Les Seldjoukides. — Erthogroul. — Osman	9
CHAPITRE II. — LA FONDATION DE L'EMPIRE OTTOMAN ET LE PASSAGE DES TURCS EN EUROPE. Orkhan. — Occupation de Gallipoli. — Organisation de l'Etat turc. — Les Janissaires. — Mourad I ^{er} . — Bataille de la Maritsa. — Kossovo. — Bayézid. — Nicopolis.	19
CHAPITRE III. — LA BATAILLE D'ANGORA ET SES CONSÉQUENCES. Timour-Lenk (Tamerlan). — Bataille d'Angora. — Anarchie dans l'Empire turc. — Mehmed I ^{er} . — Mourad II. — Bataille de Varna.	35
CHAPITRE IV. — LA PRISE DE CONSTANTINOPLE. <i>Mehmed Fatih</i> . — Siège et prise de Constantinople. — Conquête définitive de la Péninsule Balkanique et de l'Anatolie. — La transformation de l'Etat turc. . .	48
CHAPITRE V. — ACQUISITION DU KHALIFAT. Bayézid II. — Sélim I ^{er} . — Conquête de l'Egypte et de la Syrie. — Acquisition du khalifat	79
CHAPITRE VI. — L'APOGÉE DE LA PUISSANCE OTTOMANE. Soliman le Magnifique. — Siège de Rhodes. — Invasion de la Hongrie. — Bataille de Mohacs. — Premier siège de Vienne. — Défense de Szigetvar.	90
CHAPITRE VII. — SULÉIMAN ET LA FRANCE. Les relations de Suléïman avec François I ^{er} . — Les Corsaires turcs : Barberousse et Torghout Reïs. — Les Capitulations. — Les relations extérieures de la Turquie	103



CHAPITRE VIII. — COMMENCEMENT DE LA DÉCADENCE.	
Les successeurs de Suléïman. — Le gouvernement des Keuprulu. — Les guerres avec l'Autriche. — Traité de Zsitvatorok. — Bataille de Saint-Gotthard. — Second siège de Vienne. — Traités de Carlovitz, de Passarovitz, de Belgrade, de Svichtov. — Perte de la Hongrie. — Cession de la Bucovine à l'Autriche. — Conquête de Chypre. — Bataille de Lépante. — Conquête de la Crète. — Fin des guerres avec l'Autriche et avec Venise	116
CHAPITRE IX. — L'AVANCE DE LA RUSSIE.	
Pierre le Grand. — Traité du Prut. — Traité de Constantinople. — Catherine II. — Combat naval de Tchechmé. — Paix de Kutchuk-Kaïnardji. — La Russie et les Principautés roumaines. — Annexion de la Crimée. — Traité de Iassi. — Les Phanariotes dans les Principautés Danubiennes	135
CHAPITRE X. — LES RAPPORTS DE LA TURQUIE ET DE LA FRANCE APRÈS SULÉÏMAN.	
Hostilité des sultans et des grands-vizirs au temps des Keuprulu. — Ambassade du marquis de Nointel. — Renouvellement des Capitulations. — Le marquis de Villeneuve. — L'apogée de l'influence française en Turquie. — La situation des Echelles du Levant. . .	147
CHAPITRE XI. — L'ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DE LA TURQUIE A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.	
Le Sultan et sa Cour. — Le grand-vizir et le mufti. — Le Divan. — L'administration des provinces. — La situation des Chrétiens. — L'armée turque.	166
CHAPITRE XII. — PREMIERS ESSAIS DE RÉFORMES.	
Sélim III. — Réformes militaires. — Troubles intérieurs. — Les Kirdjalis. — Pazvan Oghlou. — Les Français en Egypte. — Révolte des Janissaires. — Meurtre de Sélim	198
CHAPITRE XIII. — LES INSURRECTIONS NATIONALES.	
Mahmoud II. — Révolte d'Ali de Tépélen. — Mehmed Ali en Egypte. — Sa lutte contre les Sultans. — Intervention russe. — Traité de Hounkiar-Iskéléssi. — L'autonomie de l'Egypte est reconnue. — L'insurrection serbe. — Kara-Georges et Miloch Obrénovitch.	208
CHAPITRE XIV. — L'INSURRECTION GRECQUE.	
L'Hétairie. — La tentative d'Ipsilanti en Moldavie. — Le soulèvement de la Morée. — Les massacres de Chio.	

— L'émotion en Europe. — L'armée égyptienne en Morée. — Navarin. — L'expédition française en Morée. — La guerre avec la Russie. — La conférence de Londres. — L'indépendance hellénique 230

CHAPITRE XV. — LA FIN DU RÈGNE DE MAHMOUD II.

La guerre avec la Russie. — Traité de Bucarest. — Cession de la Bessarabie. — Massacre des Janissaires. — Traités de commerce. — Convention d'Akerman. — Dispositions relatives à la Serbie et aux principautés roumaines. — Nouvelle guerre avec la Russie. — Traité d'Andrinople. — Occupation des Principautés. — Prise d'Alger par l'armée française. 248

CHAPITRE XVI. — ABDUL MEDJID. — LE TANZIMAT. — LA GUERRE DE CRIMÉE.

Le hatt-î-chérif de Gul-Hané. — La convention des Détroits. — Evénements de Valachie. Traité de Balta-Liman. — Guerre de Crimée. — Congrès et traité de Paris. — Convention de Paris pour les Principautés-Unies. — Hatt-î-Humayoun de 1856. 264

CHAPITRE XVII. — ABDUL AZIZ. — L'APPLICATION DES RÉFORMES.

Incidents au Monténégro. — Les forteresses serbes. — Le prince Charles de Hohenzollern en Roumanie. — Les troubles en Crète. — L'île obtient un statut spécial. — Le mouvement bulgare. — L'Exarchat. — Révision du traité de Paris. — L'application des Réformes. — L'administration. — La justice. — Les nationalités non-musulmanes. — Les étrangers. — L'enseignement. — Les chemins de fer. 294

CHAPITRE XVIII. — ABDUL HAMID II.

Les insurrections en Herzégovine et en Bulgarie. — Détrônement et mort d'Abdul Aziz. — Avènement et déposition de Mourad V. — Avènement d'Abdul Hamid II. — La Serbie et le Monténégro en guerre. — La conférence de Constantinople. — La Constitution ottomane. — La guerre turco-russe. — Les préliminaires de San-Stefano. — Le Congrès et le traité de Berlin. — Convention de Chypre. — La question des frontières grecques. — L'union de la Roumélie Orientale à la Bulgarie. — Massacres d'Arménie. — Affaires de Crète. — Guerre greco-turque. — Les événements de Macédoine. — L'Organisation Intérieure révolutionnaire. — Progrès matériels (Chemins de fer, ports, etc.), — La situation financière. — Le décret de Mouharrem. — La Dette Publique Ottomane 311





CHAPITRE XIX. — L'INTERVENTION EUROPÉENNE. — LA RÉVOLUTION.

Les troubles en Macédoine. — Evénements de Salonique. — Insurrection d'Ilin Dèn. — Les accords de Mürzsteg. — La réorganisation de la Gendarmerie et des finances dans les Trois-Vilayets de Macédoine. — Le Comité Union et Progrès. — La révolution jeune-turque de juillet 1908. — L'annexion de la Bosnie. — L'indépendance de la Bulgarie. — La tentative de réaction d'avril 1909. — La déposition d'Abdul Hamid. — Mehmed V. — La guerre italo-turque. — Insurrections albanaises. — L'alliance balkanique. — Les tentatives des puissances. — Les Etats balkaniques déclarent la guerre. 331

CHAPITRE XX. — LES GUERRES BALKANIQUES.

La mobilisation. — L'avance bulgare en Thrace. — Tchataldja. — Les opérations en Macédoine. — Le 1^{er} armistice. — La Conférence de Londres. — Le coup de force du 23 janvier 1913. — La reprise des hostilités. — Boulaïr. — La prise de Ianina. — La prise d'Andrinople. — Le 2^e armistice. — La paix de Londres. — Le conflit interallié. — Le traité de Bucarest. — La reprise d'Andrinople. — Le traité de Constantinople. — Meurtre de Mahmoud Chevket. — La question des îles. — Emprunt en France et concessions en Asie. — Fonctionnaires étrangers. — La mission militaire allemande. — Djémal Pacha et la France. — L'alliance avec l'Allemagne. — Le Gœben et le Breslau à Constantinople. — L'abolition des capitulations. — La déclaration de guerre. — Les motifs de la Turquie. 345

CHAPITRE XXI. — LA TURQUIE DANS LA GUERRE EUROPÉENNE.

Opérations en Asie. — Attaque contre le Canal de Suez. — Au Caucase. — Expédition franco-anglaise aux Dardanelles. — L'entrée en guerre de la Bulgarie. — Le front du Caucase. — Prise d'Erzeroum et de Trébizonde par les Russes. — En Irak. — Capitulation du Général Townshend à Kout el Amara. — Occupation de Bagdad par les Anglais. — Campagne de Palestine. — Armistice de Moudros. 362

CHAPITRE XXII. — LE RÉVEIL DE LA TURQUIE.

Mort de Mehmed V et avènement de Mehmed VI. — Le débarquement grec à Smyrne. — Intervention de Moustafa Kémal. — Congrès d'Erzeroum. — Coup de force anglais à Constantinople. — La Grande Assemblée Nationale à Angora. — Opérations mili-

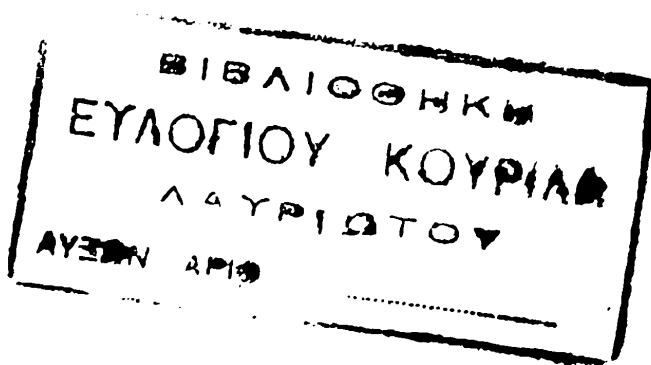


taires grecques en Anatolie. — Le traité de Sèvres. — La conférence de Londres. — Bataille du Sakaria. — Entente franco-turque : accord d'Angora. — La conférence de Paris. — Bataille de Doumlou-Bounar. — Déroute des Grecs; ils évacuent l'Asie-Mineure. — Armistice de Moudania. — Abolition du Sultanat. — Départ de Mehmed VI. — Abdul Medjid élu khalife. Conférence et traité de Lausanne. — Proclamation de la République. — Abolition du khalifat. — La question de Mossoul. 369

CHAPITRE XXIII. — LA TURQUIE NOUVELLE.

La Constitution turque. — Mesures d'européanisation : La coiffure, le costume, le calendrier, les statu s. — L'alphabet latin remplace l'alphabet arabe. — Adoption du Code Civil suisse. — Tentatives de réaction et d'opposition. — La Politique extérieure de la Turquie. — Entrée à la Société des Nations. 383

BIBLIOGRAPHIE. 393
 NOMS TURCS ACTUELS DES VILLES 412
 INDEX ALPHABÉTIQUE 414
 TABLE DES CARTES 422



PAYOT, 106 BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

ISAIAH BOWMAN

Directeur de l'American Geographical Society.

LE MONDE NOUVEAU

Tableau général de géographie politique et universelle

Adapté de l'anglais et mis au courant des derniers événements internationaux par Jean Brunhes, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

In-8 avec 183 cartes et graphiques 90 fr.

H.-G. WELLS

ESQUISSE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

Traduction française d'ÉDOUARD GUYOT,
professeur à la Sorbonne, couronnée par l'Académie française

In-4 avec 112 cartes et gravures. Br. 72 fr.

Relié toile 90 fr.



PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT - GERMAIN, PARIS

D^r HERBERT H. GOWEN

Professeur de langues et de littératures orientales
à l'Université de Washington.

HISTOIRE DE L'ASIE

Traduction française de G. LEPAGE,
ancien attaché à l'École Française d'Extrême-Orient

In-8 avec 6 croquis. 30 fr.

ARTHUR W. JOSE

Membre honoraire de la Société royale d'histoire d'Australie

HISTOIRE DE L'AUSTRALIE

depuis la découverte jusqu'à nos jours

Édition française par GEORGES ROTH,
agrégé de l'Université

In-8 avec 13 croquis. 30 fr.

